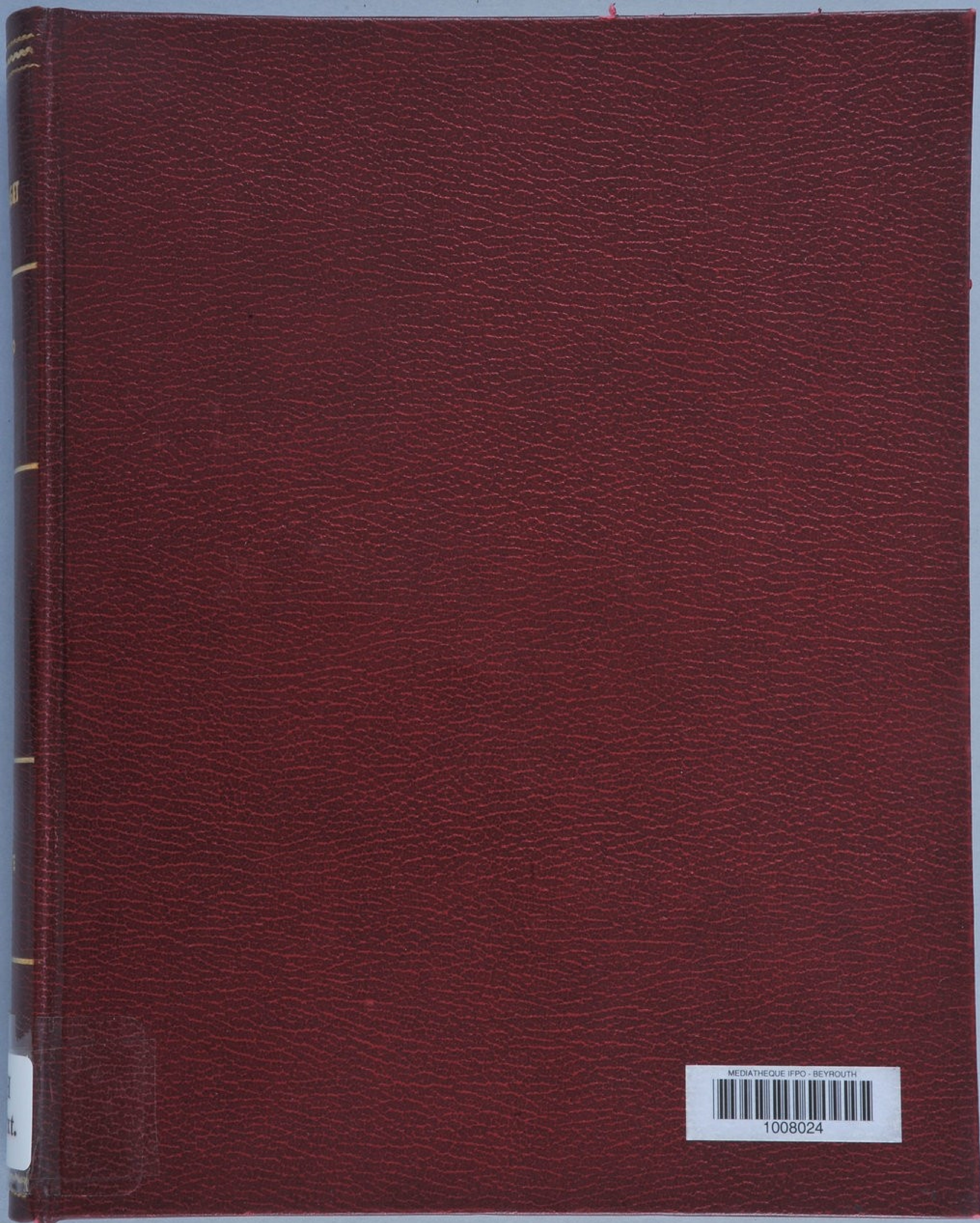
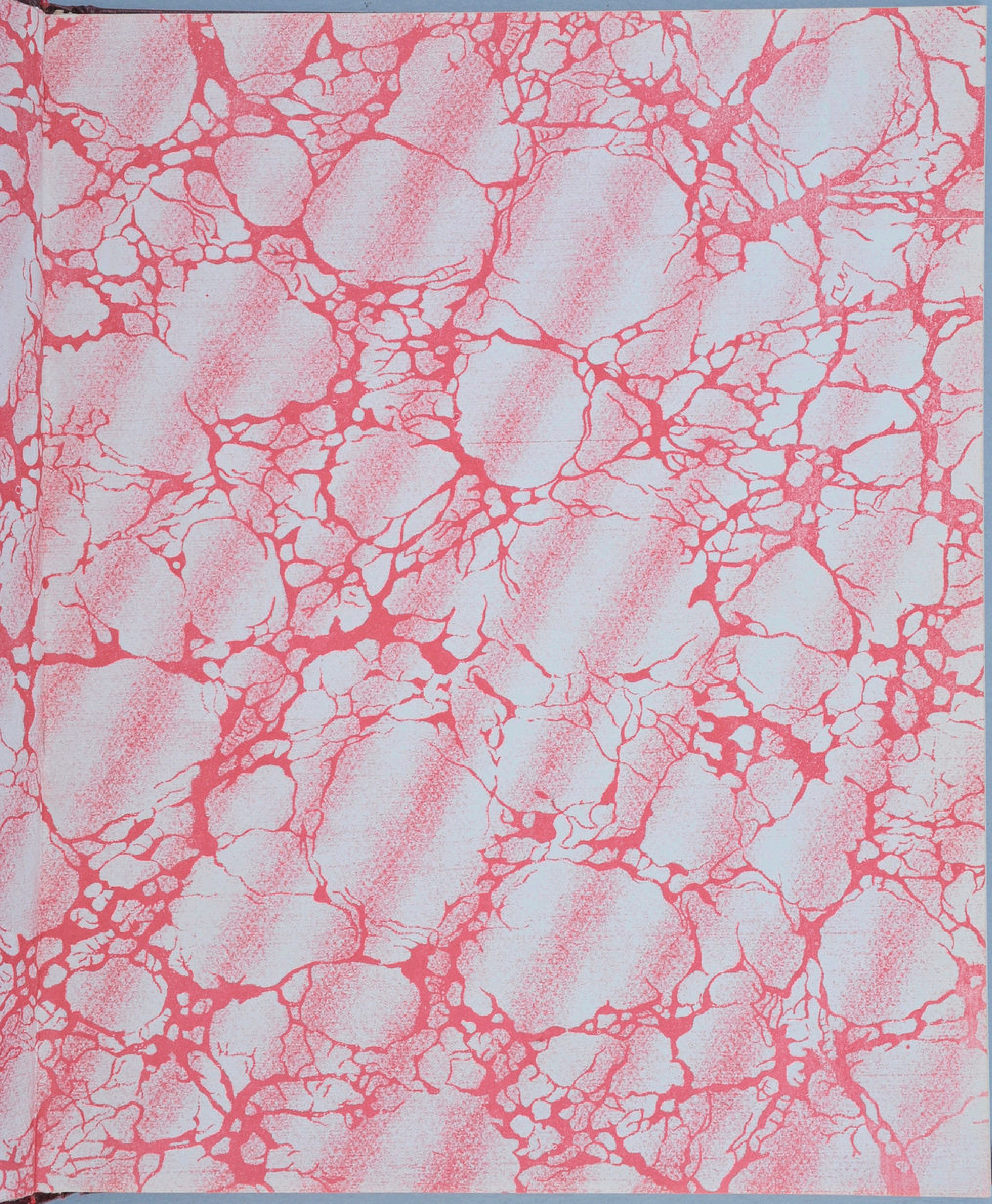
Alep : essai sur le développement d'une grande ville syrienne des origines au milieu du XIXe siècle / par J. [...]


MEDIATHEQUE IFPO - BEYROUTH
1008024



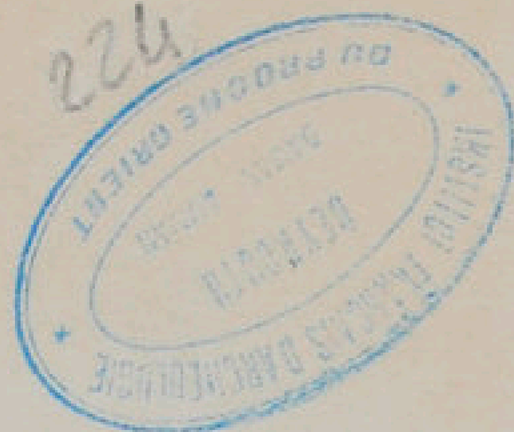


HAUT COMMISSARIAT DE L'ÉTAT FRANÇAIS EN SYRIE ET AU LIBAN
SERVICE DES ANTIQUITÉS

BIBLIOTHÈQUE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE
TOME XXXVI

ALEP

TEXTE



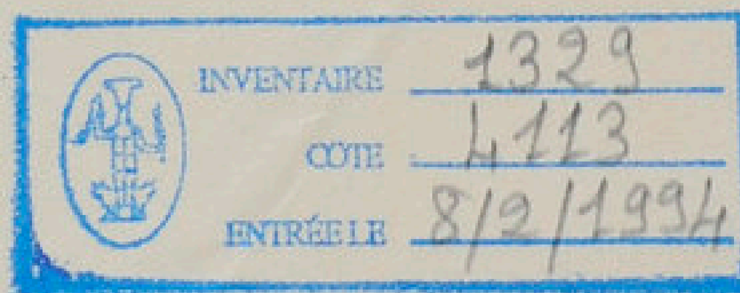
ALEP

Essai sur le développement d'une grande ville syrienne,
des origines au milieu du XIXe siècle

par

J. SAUVAGET

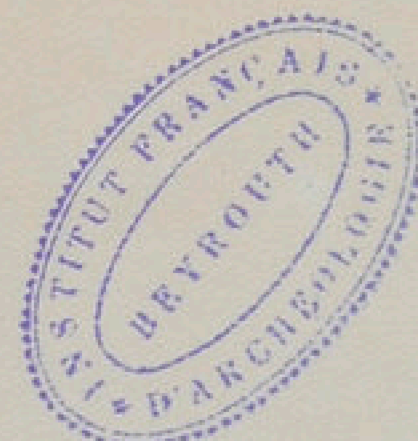
Directeur d'Études
à l'École Pratique des Hautes-Études



TEXTE

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
(Fondation de Clercq)

PARIS
LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER
12, Rue Vavin, VIe
—
1941



A LA MÉMOIRE
D'EDMOND SAUSSEY
(1899-1937)

AVANT-PROPOS

De toutes les villes syriennes, Alep est celle qui produit sur le visiteur l'impression la plus profonde.

Pour l'atteindre, on roule pendant des heures à travers un paysage d'une uniformité absolue : un plateau de terre rouge qui se poursuit à perte de vue sans dénivellation appréciable, sans un arbre, sans une flaque d'eau. Rien d'autre n'y atteste la présence de l'homme que de moroses villages aux coupoles de terre, et les troupeaux cheminant dans la solitude. Çà et là quelque vague ondulation du terrain éveille chez le voyageur l'espoir de découvrir de nouveaux horizons, mais, au-delà, la plaine recommence, accablante de monotonie et de vide. Et brusquement Alep apparaît. Sans que le moindre changement dans l'aspect de la contrée ait laissé pressentir son approche, le sommet d'une crête basse découvre soudain un large vallonnement, tapissé de verdure poudreuse, où la ville étale le chaos de ses maisons aux teintes fines et indécises de poussière, piquetée de sveltes minarets et dominée par la masse énorme de la Citadelle. On demeure saisi devant ce spectacle, plein d'une grandeur austère, à laquelle la soudaineté de l'apparition ajoute quelque chose d'irréel. Au terme d'un parcours fastidieux, c'est avec un sentiment de joie émerveillée que l'on aborde Alep.

Par un privilège des plus rares en Orient, la visite de la ville confirme dans cette première impression favorable : même en dehors des quartiers modernes, élevés sous l'influence de l'Europe et que nous ne faisons pas ici entrer en ligne de compte, on est agréablement surpris par la belle tenue architecturale des constructions. Ni pisé aux enduits lépreux, ni pans de bois branlants, ni blocage d'où croule le mortier : partout règne la pierre de taille. Rues, monuments publics ou maisons privées offrent indifféremment les mêmes maçonneries impeccables, le même calcaire à grain serré, taillé et appareillé avec soin. Et cette perpétuelle présence de la pierre est encore accusée par le manque d'arbres, par l'absence des nombreuses baies qui percent nos façades : resserrée entre de longues murailles aveugles et lisses, pavée de grandes dalles, couverte de voûtes, la rue offre ici un aspect essentiellement architectural. Ce caractère est si fortement marqué que les grands édifices ne tiennent pas, à Alep, dans le paysage urbain la place exceptionnelle qu'ils occupent

ailleurs : d'une facture volontairement sobre, ils tranchent à peine sur les constructions qui les avoisinent ; quelle que soit du point de vue artistique leur valeur intrinsèque, loin de retenir l'attention d'une manière exclusive, ils se fondent dans un véritable paysage de pierre dont ils ne sont pas toujours l'élément essentiel. — C'est là le trait saillant d'Alep, celui que met en relief la visite la plus rapide et la moins attentive, celui aussi qui fait d'elle une ville unique dans l'Orient tout entier : ni Stamboul, ni le Caire, ni Damas, ni Bagdad, ni Ispahan, plus riantes, plus célèbres, plus riches en grands souvenirs et en édifices somptueux, ne présentent pareillement sur toute leur étendue cette même beauté mâle et grave, ce même souci de perfection architecturale.

Une connaissance plus approfondie révèle un autre caractère d'Alep plus exceptionnel encore : la surprenante activité du centre urbain. La « Cité » est déjà par elle-même un sujet d'étonnement : les vastes proportions de ses souks, qui alignent des boutiques sur une longueur totale de plus de huit kilomètres, le nombre, l'ampleur et la magnificence de ses khans, la cohue affairée qui s'y rassemble tout le long du jour surprennent le visiteur le plus familiarisé avec les choses de l'Orient. Mais ce n'est là que l'un des aspects de la vie économique d'Alep : les grands souks n'abritent que des vendeurs d'étoffes et des courtiers. Les autres corps de métiers se groupent aux alentours de la Cité, où ils occupent des rues entières, souvent sur des distances considérables, et essaiment jusque dans des faubourgs reculés où des souks spécialisés, créés pour une clientèle particulière, ne sont ni moins fournis en marchandises, ni moins achalandés que la Cité elle-même. En dehors des grandes voies, le long desquelles se concentre ce commerce, les ruelles qui desservent les maisons d'habitation apportent, à chaque pas que l'on y fait, un nouveau témoignage de l'intensité de la vie artisanale. Partout des enfants portent sur l'épaule de gros écheveaux de soie ou conduisent des files d'ânes chargés ; des fils teints sèchent le long des murs; des pièces de cotonnade sortant de la cuve d'indigo pendent des terrasses; partout se font entendre le battement sec des métiers de tisserands, ou la résonance claire des maillets de calandreurs. Dans chaque rue des portes ouvertes révèlent des genres d'activité plus discrets ou plus silencieux : halles voûtées des savonneries où l'huile cuit en dégageant une épaisse écume verte, amidonneries, fouleries de feutre, ateliers pour l'impression des toiles, entrepôts de grain, meules à broyer tournées par des mules. Dans des cours, des femmes trient les noix de galle ou cardent la laine; à l'étage des grands khans on prépare les remisses pour les métiers à tisser. Dans les quartiers les moins animés, chaque carrefour, avec son souk en miniature, ombragé d'une treille, est un rappel, timide assurément, de l'activité environnante. Partout le spectacle du travail, jusque dans les endroits les plus inattendus : le fossé du rempart, où se groupent les tailleurs de pierre, les jardins maraîchers, où l'on découvre soudain une vaste tannerie, les cime-

tières et les carrières abandonnées, où les cordiers installent leur outillage primitif. — Cette atmosphère laborieuse n'aurait rien pour surprendre dans l'un de nos grands centres urbains d'Europe : en Orient elle détonne. Pour qui connaît les rues paisibles de Damas ou de Stamboul, leurs souks si étroitement localisés, leur rythme de vie si indolent, le spectacle d'Alep paraît incompréhensible.

Très vite ces caractères particuliers posent à l'esprit un problème : quelle est la cause d'une pareille richesse et d'une pareille animation ? Comment expliquer qu'Alep soit devenue plus vaste, plus peuplée, plus belle, plus active, plus opulente que toute autre localité de Syrie ? Comment, dans ce pays où les agglomérations urbaines ont toujours été exceptionnellement nombreuses, l'une d'elles a-t-elle acquis une prééminence aussi accusée ?

Mais le problème devient plus pressant, pour peu que l'on s'attarde à réfléchir devant le panorama d'Alep tel qu'il se présente, par exemple, du minaret de la Citadelle. De ce belvédère unique, d'où l'on domine la ville de son centre même et de 60 mètres de haut, on la découvre dans toute son étendue, jusqu'aux dernières maisons de ses faubourgs, et avec elle la campagne environnante. Mais cette dernière, déserte et rébarbative, ne tient effectivement aucune place dans le paysage : que pèsent ses champs de terre nue, où s'égaillent des arbres rares et chétifs, auprès de ces mille hectares de constructions qui se développent sans solution de continuité et d'où montent, avec la rumeur du trafic, les fumées des savonneries, des bains, et des fours ? Le spectacle, ici, n'est pas fourni par la nature, mais par la ville. Rien de ce qui attire le regard qui ne soit l'œuvre de l'homme : le paysage est essentiellement, et *exclusivement* un paysage urbain. Si, supprimant par la pensée toute trace de l'activité humaine, on essaie de retrouver l'aspect originel du site, tel qu'il se présentait avant la construction des premières demeures, il ne reste rien qui puisse émouvoir, ou seulement retenir l'attention : plus rien qu'une cuvette de terre rouge, couronnée de rocailles, où un maigre ruisseau serpente dans ses alluvions. Dépouillé de sa parure architecturale, le site devient banal, sans vie, pareil à tant d'autres qui sont restés déserts. — Considérée de la sorte, dans son cadre géographique, ce n'est plus dans telle ou telle de ses particularités que la ville offre un caractère paradoxal, mais bien *dans son existence même*. A qui contemple Damas ou Antioche, l'exceptionnelle fertilité de leurs alentours et le rôle qu'elles ont joué dans l'histoire apparaissent comme des raisons suffisantes du développement du centre urbain. Beyrouth et Tripoli ont leurs ports, Jérusalem ses sanctuaires ; Homs et Hama s'élèvent en des points de passage obligé. Ici l'esprit se perd en conjectures sur les motifs qui ont amené l'homme à choisir un site aussi ingrat pour y bâtir une ville : *pourquoi, et comment une agglomération s'est-elle formée dans une région en apparence aussi déshéritée ? Pourquoi, et comment cette aggloméc-*

ration est-elle devenue la ville aux allures de capitale, peuplée de près de 300.000 *âmes, que nous avons aujourd'hui sous les yeux ?*

Telles sont les questions que je me suis posées et auxquelles j'apporte une réponse dans le présent ouvrage.

*
* *

Cette réponse ne saurait d'ailleurs offrir qu'une valeur provisoire.

Loin de constituer une véritable étude d'histoire urbaine, l'exposé qu'on va lire ne porte guère en fait que sur le développement topographique d'Alep. De toutes les questions qui se posent à propos de l'histoire d'une ville, celle-ci est assurément la moins digne de retenir en première ligne l'attention et les efforts de l'historien, car une ville est moins une agglomération bâtie qu'une agglomération humaine. L'extension ou la régression de la surface construite ne sont que la conséquence des vicissitudes qui affectent les fonctions essentielles du centre urbain : c'est sur ces dernières qu'il faudrait en premier lieu faire la lumière.

Aussi bien n'est-ce pas là l'ouvrage que j'aurais voulu écrire. J'aurais aimé pénétrer dans tous ses détails la vie quotidienne de la ville, suivre d'un siècle à l'autre chacun des aspects si divers de l'activité urbaine, regarder les hommes dans leur travail et leurs préoccupations de chaque jour, les voir de plus près construire leur cité. Si je ne l'ai pas fait, c'est que la documentation qui m'était accessible ne me l'a pas permis.

Pour la période médiévale, nous disposons d'ouvrages arabes aussi nombreux que copieux — chroniques d'histoire locale ou descriptions de la ville — mais ceux-ci ne répondent que très imparfaitement au but que je m'étais fixé tout d'abord. Attentifs à rapporter par le menu les gestes des princes et à célébrer les vertus des hommes de science, leurs auteurs ignorent systématiquement les petites gens ; ils ne traitent des institutions que par des allusions demeurant pour nous lettre morte. Pareillement, s'ils énumèrent complaisamment les particularités miraculeuses de la ville : talismans contre les moustiques ou inscriptions guérisseuses, ils omettent presque toujours de nous renseigner sur ce qui serait pour nous l'essentiel : les organes fondamentaux de la vie urbaine. C'est ainsi que pas un auteur arabe n'a daigné mentionner le marché aux farines, l'abattoir, ou le marché aux esclaves, ou nous dire où siégeait le préfet de police.

Du XVIe siècle à nos jours, les sources orientales se dérobent : il faut leur substituer l'abondante littérature que constituent les récits de voyageurs européens. Ceux-ci, l'esprit d'observation aiguillonné par le spectacle d'un milieu si différent du leur, ont enregistré bien des faits sur lesquels les auteurs arabes faisaient ordinairement le silence. Mais leur ignorance des langues et

des mœurs locales les a souvent condamnés à des erreurs, si bien que toute cette documentation ne peut être utilisée sans réserves : pour quelques-uns qui ont pu se mêler intimement à la vie du pays et la décrire en connaissance de cause, le plus grand nombre n'a vu et jugé que de l'extérieur, et n'a rapporté que d'insipides bavardages de touriste.

Quant aux pièces d'archives qui, ailleurs, auraient permis de combler ces lacunes, il serait ici vain de compter sur elles : on trouvera dans notre bibliographie le décompte exact de celles qui nous ont été conservées.

Enfin, sur l'histoire de la ville antérieurement à l'Islam notre ignorance est totale, ou peu s'en faut : les sources ne donnent guère que des points de repère chronologique.

Des ressources aussi limitées ne permettaient assurément pas d'écrire une étude d'histoire urbaine : comment traiter de la vie sociale, quand le mouvement corporatif et le développement des confréries nous échappent à peu près totalement ? Comment suivre les institutions politiques sans pièces officielles ?

Restait une source d'information souvent négligée : *l'observation archéologique*. Documents authentiques s'il en fut jamais, les monuments anciens étaient propres à nous éclairer dans une certaine mesure sur le passé de la ville, pour peu qu'on les interrogeât d'une manière adéquate : refusant de les considérer seulement comme un assemblage de matériaux inertes réalisé avec plus ou moins d'art et d'adresse technique, il suffisait de ne pas oublier qu'ils sont avant tout l'œuvre de l'homme, qu'ils n'ont pas été conçus comme une fin, mais comme un moyen, que leur agencement répond à des conditions dépendant du milieu social. Il suffisait de ranger résolument l'archéologie parmi les sciences auxiliaires de l'Histoire.

C'est ce que j'ai essayé de faire : j'ai demandé aux monuments archéologiques de compléter, de contrôler, voire de corriger les renseignements que m'apportaient les sources historiques. On verra par l'exemple du chapitre sur la ville hellénistique de quel large secours ils m'ont été.

Devant les insuffisances des textes, il m'a même semblé que c'était l'étude archéologique qui m'offrait la documentation la plus large, la plus complète et la plus sûre : j'ai fait fonds sur elle plus que sur les indications des auteurs, auxquelles je n'ai fait que demander de recouper le fruit de mes observations, ou de me donner des précisions que je ne pouvais attendre de la seule étude directe des édifices anciens.

Outre qu'elle m'a procuré bien des renseignements que j'aurais vainement cherché dans les sources, cette méthode a eu l'avantage de me fournir une documentation *concrète*.

Par contre, en prenant comme base d'information l'observation archéologique, je me condamnais à ne plus voir dans la ville qu'un agrégat de construc-

tions : je ne pouvais efficacement mettre à profit l'archéologie qu'à propos de l'aspect le plus concret de l'évolution urbaine, c'est-à-dire le développement topographique et monumental de l'agglomération. J'ai fait de mon mieux pour pallier à cet inconvénient, mais je sais bien que les lacunes des sources ne sont pas seules responsables des insuffisances de mon exposé. Je me suis résigné à livrer au public un ouvrage très imparfait, à ne rendre compte de l'évolution d'Alep que d'une façon incomplète ; j'ai pensé que, tel quel, mon travail apporterait du moins quelques indications utilisables à l'historien qui, mieux outillé ou plus ingénieux, tenterait un jour de parfaire cette esquisse.

***

J'ai conduit mes recherches de la manière suivante :

J'ai procédé d'abord à une reconnaissance générale du sujet, en m'appuyant sur l'inventaire des monuments historiques d'Alep que j'avais établi pour le compte du Service des Antiquités, et sur les sources qui m'étaient le plus facilement accessibles : je me formai ainsi une image très schématique des aspects successifs de la ville, et des problèmes qui se posaient à propos de l'histoire de chacun des organes de la vie urbaine.

Ce travail préliminaire achevé, j'ai entrepris sur place une enquête méthodique, sous la forme d'un inventaire aussi complet que possible de la ville contemporaine. J'ai divisé celle-ci en sections arbitraires que j'ai explorées minutieusement, en reportant sur un plan toutes les indications qui me paraissaient susceptibles d'être utilisées : vestiges archéologiques, toponymes, installations commerciales et industrielles, etc. (fig. 1). Instruit, par l'exemple de la province française, de la lenteur avec laquelle s'effectue la transformation intime d'un centre urbain, j'espérais retrouver à la faveur de cette exploration quelques traits de la physionomie que présentait Alep dans les siècles passés : je n'ai pas été déçu. J'ai pu retrouver de la sorte bien des éléments de la ville ancienne demeurés en place, relever bien des faits qui se sont, à l'étude, révélés n'être que le développement ou la survivance d'un état antérieur ; surtout j'ai acquis une connaissance minutieuse de la ville, envisagé la vie urbaine sous la quasi-totalité de ses aspects actuels, et pris conscience de certaines de ses particularités qui m'auraient indubitablement échappé si je m'étais cantonné dans des recherches livresques.

J'ai ensuite classé la documentation ainsi recueillie par grandes tranches chronologiques et abordé méthodiquement l'étude de la topographie historique d'Alep, en m'appuyant à la fois sur les monuments archéologiques et sur les textes : je pus ainsi dresser pour chaque période historique un plan assez complet de la ville. La comparaison entre ces plans montrait le sens et

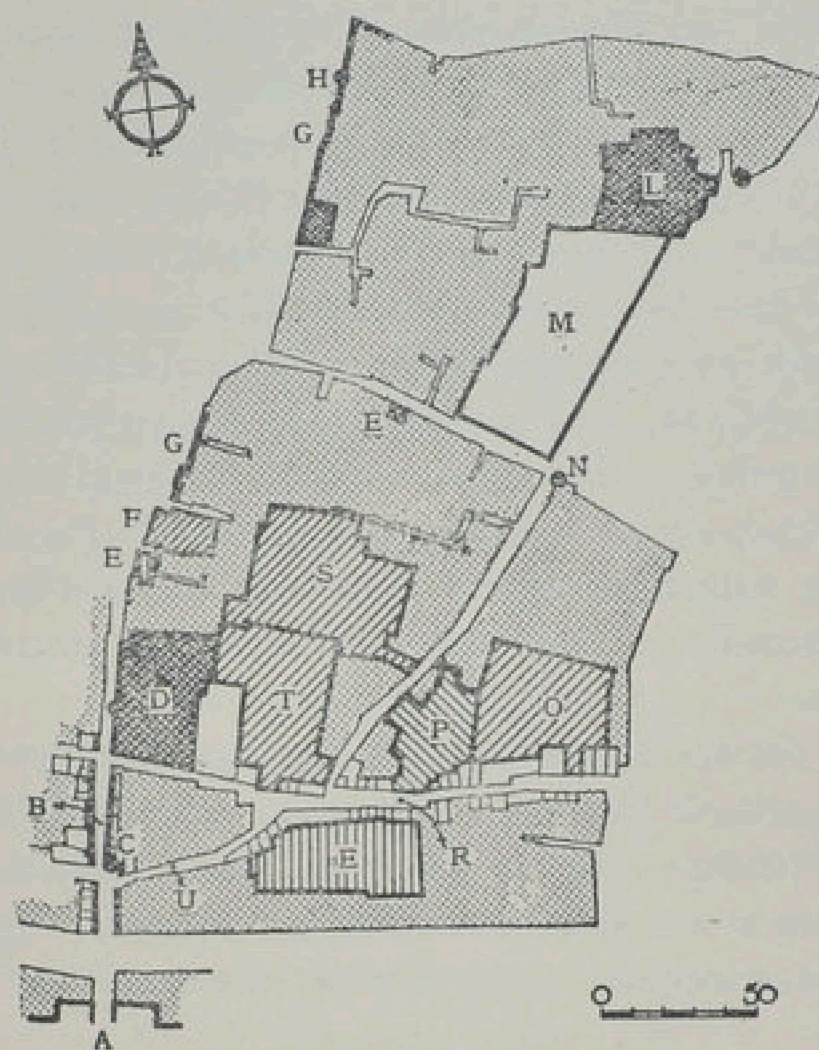


Fig. 1. — Exemple d'inventaire de quartier.

A. Porte de la Victoire.
B. Soueïqa (croquis de la couverture en charpente).
C. Fontaine ottomane, XVIe-XVIIe s.
D. *Djâmi' ez-Zeki,* 909 H. (copie des deux inscriptions).
E. Qisâriyé.
F. Khan (écurie pour bêtes de somme).
G. Soueïqa.
H. Fontaine : *qasṭal el-Mouchṭ* (inscr.).
L. *Dj. el-Midâni* (photo du minaret).
M. Mission des Jésuites.
N. Fontaine : *sebil Tourab el-ghorabâ,* 868 H. (inscr.).
O. Khan moderne : entrepôt de grain.
P. Bain : *ḥam. Outch-Khân.*
R. Souk : chaudronniers.
S. Savonnerie installée dans un ancien khan mamelouk de 916 H. (croquis de plan ; inscr.).
T. Khan de Khâïr-beg (*kh. Outch-Khân* : inscr., photos de la façade : v. pl. XXIII, 4).
U. Souk : forgerons.

la portée des modifications intervenues dans le centre urbain entre deux dates données : il ne restait plus qu'à chercher dans le milieu historique l'explication des faits que j'enregistrais ainsi.

Dans cette consultation des sources, j'ai délibérément laissé de côté les grandes compilations qui constituent la majeure partie de la littérature historique des Arabes. Me proposant d'exposer, non point l'histoire de la Syrie dans son ensemble, mais seulement celle d'une ville déterminée, les faits ayant une portée générale étaient moins propres à m'éclairer que les incidents de l'histoire locale, que les anecdotes d'où l'on pouvait tirer quelque lueur sur la vie quotidienne de l'agglomération. L'expérience m'assurait que c'est auprès des auteurs alépins, enclins peut-être à quelque partialité, mais mieux informés que quiconque sur le passé de leur ville natale et en tous cas plus disposés à noter ce qui s'y rapportait, que je trouverais la documentation la plus riche : je m'en suis donc remis à eux du soin de me guider, ne me référant aux grands recueils historiques que là où les sources locales me faisaient défaut.

Je ne crois pas qu'un tel procédé de travail ait une valeur universelle, qu'appliquée telle quelle à Fez ou à Ispahan, cette méthode serait pareillement couronnée de succès ; mais ici, dans cette ville de pierre où tant de constructions robustes demeuraient en place, comme autant de fossiles des époques révolues, les résultats auxquels elle m'a conduit n'ont pas déçu mes espérances.

***

Dans l'exposé qu'on va lire, je n'ai pas cru devoir conserver le même ordre que celui que j'avais suivi au cours de mes recherches : utile en tant que démonstration de méthode, ce procédé aurait dissimulé au lecteur l'enchaînement logique des faits. J'ai préféré l'ordre chronologique, subdivisant l'exposé en chapitres correspondant à autant de périodes historiques : classification qui n'a rien d'arbitraire, puisque les diverses étapes du développement d'Alep se trouvent coïncider avec des bouleversements de l'ordre politique. Dans chaque chapitre, j'ai présenté d'abord les événements marquants et montré leurs répercussions sur la vie intérieure de la ville ; j'ai ensuite indiqué l'aspect qu'offrait, à l'époque considérée, chacun des organes essentiels du centre urbain ; enfin une comparaison avec la période précédente a permis d'estimer l'importance des transformations intervenues : progrès ou recul. Dans un dernier chapitre, j'ai repris ces conclusions partielles pour en tirer un tableau d'ensemble de l'évolution historique d'Alep et dégager les lois auxquelles elle avait obéi, en comparant cette évolution avec celle de quelques villes syriennes, dont le passé nous est connu.

On regrettera peut-être que j'aie borné là cette étude comparative, refusant de l'étendre aux autres grands centres urbains de l'Islam pour apporter une contribution plus large à l'histoire de la civilisation de l'Orient médiéval et moderne. Je ne méconnais pas l'intérêt qui s'attacherait à de pareilles confrontations, mais ici encore les matériaux manquent. Deux villes musulmanes seulement ont fait jusqu'ici l'objet d'études comparables aux nôtres : Alger et le Caire. De la première, nous ignorons pratiquement tout antérieurement à l'occupation française. L'historique qui nous a été donné de la seconde, basé sur une connaissance trop superficielle des sources arabes, est à reprendre. Y avait-il là de quoi étayer un parallèle ? Et de quel fruit aurait été une comparaison portant à la fois sur un nombre aussi limité d'exemples, et sur des villes qui n'ont en commun ni leurs origines, ni leur rôle historique, ni leur fonction principale, ni leurs caractères architecturaux ? J'ai cru plus utile de donner un travail rigoureusement monographique, systématiquement dépourvu de généralisations, d'une conception étriquée peut-être, mais sûr. On ne trouvera donc ici rien d'autre qu'une histoire d'Alep.

Malgré ses imperfections, ce livre m'a paru susceptible d'être utilisé par d'autres que des orientalistes : géographes, historiens ou archéologues. Je me suis efforcé de le leur rendre facilement accessible en simplifiant, autant que faire se pouvait sans inconvénient, la transcription des mots arabes et turcs. Le système que j'ai adopté, assez lâche, demeure cohérent dans son principe : il ne vise qu'à permettre au lecteur non-orientaliste de se rapprocher de la prononciation correcte. C'est pour eux, de même, que j'ai multiplié les renvois aux ouvrages en langues européennes, en leur donnant parfois le pas sur les sources arabes. En marquant aussi nettement, tout à l'heure, les insuffisances de la documentation dont j'ai disposé, j'entendais moins chercher des excuses à mes propres lacunes, qu'indiquer à de plus jeunes de nouvelles voies de recherches : je me tiendrais pour payé de ma peine si la lecture de cet ouvrage, en éveillant chez quelques-uns, historiens ou géographes, une curiosité nouvelle pour les choses de l'Orient, venait à susciter des vocations d'arabisant.

* * *

En achevant ce travail, qu'il me soit permis d'exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui ont été pour quelque chose dans sa réussite relative. En premier lieu, je tiens à assurer ici de ma gratitude et de ma respectueuse affection tous mes maîtres, autant qu'ils furent, et plus particulièrement ceux dont j'ai essayé de mettre à profit ici les leçons, les conseils ou l'exemple : MM. les Professeurs Gaudefroy-Demombynes, Membre de l'Institut, W. Marçais, L. Massignon et A. Gabriel, Professeurs au Collège de France, R. Dussaud,

membre de l'Institut. Les Directeurs successifs de l'Institut Français de Damas, MM. R. Montagne et H. Seyrig, m'ont accordé les crédits nécessaires à mes recherches et à la publication de cet ouvrage. Les Délégués du Haut-Commissaire à Alep, MM. L. Lavastre et Ph. David, m'ont témoigné de bien des manières l'intérêt qu'ils portaient à mes travaux. Enfin, des amis très chers m'ont prêté de ces concours spontanés que rien ne saurait payer : J. Coquet du Sablon, Chancelier du Consulat de France à Alep, a supporté sans impatience, tout un hiver, le « centre de documentation archéologique » que j'avais installé chez lui ; A. Herbault, Chef des travaux du Cadastre à Alep, m'a fait bénéficier de son incomparable connaissance de la ville et de son incessante curiosité à son égard : ce livre doit beaucoup à ses questions, et je serais heureux qu'il trouvât ici leur réponse sous une forme qui lui plût ; M. Écochard, Kh. Moaz et Kh. Tabba ont exécuté pour moi ou m'ont communiqué plusieurs beaux relevés de monuments ; J. Gaulmier, Inspecteur français de l'Enseignement à Alep, H. Laoust, Secrétaire Général de l'Institut Français de Damas, et R. Blachère, Professeur à l'École des Langues orientales, ont bien voulu relire mon manuscrit et me faire part de leurs remarques.

Surtout, je ne voudrais pas passer sous silence la collaboration active que m'ont apportée tous les Alépins. J'ai parcouru à deux reprises la ville entière, seul, rue par rue et impasse par impasse, jusque dans ses endroits les plus mal famés : j'ai toujours rencontré l'accueil le plus obligeant. Je pourrais dramatiser quelques incidents, les mêmes que m'aurait créés chez nous la même sorte de gens : ce serait me montrer injuste. En quelque endroit que ce soit, j'ai su tout ce que je voulais apprendre ; j'ai vu tout ce que je voulais voir ; j'ai pénétré partout où il m'a plus d'entrer : mosquées, ateliers, maisons particulières, tout m'a été ouvert sans difficulté. J'imagine trop combien ma tâche aurait été plus ardue sans cette bonne volonté générale, pour ne pas en apporter ici le témoignage. En retour, je voudrais que les Alépins qui liront ces pages, toutes pleines de la sympathie que je leur garde et de l'attachement que je porte à leur ville, y puisent de nouvelles raisons de croire en eux-mêmes et dans le destin de leur pays : en apprenant ici comment Alep, dans le passé, a grandi grâce à l'effort persévérant de ses fils, qu'ils acquièrent la force d'âme nécessaire pour assurer son avenir.

Paris, septembre 1940.

BIBLIOGRAPHIE

N. B. — Les ouvrages et documents qui présentent une valeur immédiate pour l'histoire d'Alep sont seuls repris dans la présente liste.

Ouvrages généraux.

1. — M. Sobernheim, *Art. Ḥalab*, dans *Encyclopédie de l'Islam*, II, 241.

Topographie et généralités. — Histoire de la ville. — Notes sur l'histoire des monuments. — Bibliographie. — Plan topographique.

Bonne introduction à l'étude de la ville.

2. — al-Ghazzi (Kâmil), *K. Nahr aḏ-Ḏahab fi tarikh Ḥalab*. Alep, 1342 H. et suiv.; 3 vol.

Tome I : Généralités.

Tome II : inventaire monumental méthodique et exhaustif de la ville d'Alep, avec publication (parfois défectueuse) des textes épigraphiques arabes et traduction fragmentaire des principaux actes de wakf; inventaire méthodique des actes de wakf conservés dans les archives officielles d'Alep.

Tome III : histoire d'Alep (jusqu'à nos jours).

Le tome II constitue, en raison de l'ampleur et de l'originalité de sa documentation, l'auxiliaire indispensable pour toute étude de la ville.

3. — aṭ-Ṭabbâkh (Râghib), *I'lâm an-Noubalâ' bi-târîkh Ḥalab ach-Chahbâ'*. Alep, 1923-26; 7 vol.

Annales de la ville d'Alep; biographies des personnages marquants de son histoire; notices succinctes sur les principaux monuments (avec copies souvent fautives des inscriptions).

Compilation d'après les sources arabes (bon aperçu sur celles-ci au tome I, p. 10 sq.); ne peut dispenser de recourir aux textes originaux.

4. — P. Baurain, *Alep autrefois, aujourd'hui*. Alep, s. d. (1930).

Alep à travers l'histoire. Population et cultes. La ville. Les ressources. La vie publique. La vie privée.

Insuffisant du point de vue de l'histoire et de l'archéologie. Quelques indications utiles sur la vie de la ville contemporaine.

5. — A. Barthélemy, *Dictionnaire arabe-français : dialectes de Syrie (Alep, Damas, Liban, Jérusalem)*. Paris, 1935 : en cours de publication.

Source d'information extrêmement riche, et unique, sur le parler arabe d'Alep; le vocabulaire de la vie sociale et économique; quelques détails de toponymie.

Cartes et plans topographiques.

6. — *Carte du Levant au 1/50.000*, dressée, héliogravée et publiée par le Service Géographique de l'Armée. Feuilles Alep, Jabal es-Smane, Tell Rifat, Ouest d'el-Bab.

La meilleure carte de Syrie, établie d'après des levés originaux d'une rigoureuse exactitude, malheureusement déparée par de trop nombreuses incertitudes dans la transcription des toponymes.

7. — *Carte du Levant au 1/200.000* (Bureau Topographique des Troupes du Levant : Beyrouth). Feuilles Alep, Antioche, Hama, Killis, Meskène, Manbidge.

8. — *Plans cadastraux*. Trois séries de plans :

a) plan parcellaire de l'agglomération bâtie, au 1/500.

b) plan parcellaire des environs de la ville (jardins), au 1/1.000.

c) plans des grands souks et des immeubles possédés par pièces et par étages (khans), au 1/200.

C'est ce dernier plan, adapté par l'étude archéologique aux fins particulières que je poursuivais, et complété par endroits par des relevés originaux, qui m'a servi de base pour l'établissement de la pl. LXV.

9. — *Plan de la ville d'Alep au 1/2.000*. Etabli et publié par la Régie du Cadastre (12 feuilles).

Le seul plan d'Alep suffisamment précis pour étayer une étude. Réduction photographique du parcellaire au 1/500, avec courbes de niveau, points de nivellement et indication des limites de chaque parcelle foncière. Toponymie mal assurée. — C'est à ce plan que je me suis constamment référé, sauf recours occasionnel au parcellaire.

10. — *Plan de la ville d'Alep au 1/5.000*. Etabli et publié par la Régie du Cadastre (4 feuilles).

Autre réduction photographique des plans cadastraux.

11. — Plans anciens : v. n° 72 et 37.

Le cadre géographique.

12. — R. Blanchard, *L'Asie Antérieure*, dans *Géogr. Universelle* de P. Vidal de la Blache et L. Gallois, t. VIII. Paris, 1929.

P. 186-214 et plus particulièrement p. 205-210.

13. — L. Dubertret et J. Weulersse, *Manuel de Géographie : Syrie, Liban et Proche-Orient.* Tome I : *La Péninsule Arabique.* Beyrouth, 1940.

Vue d'ensemble, plus fouillée que la précédente.

14. — L. Dubertret, *La carte géologique au millionième de la Syrie et du Liban.* Dans *Rev. de Géogr. Physique et de Géologie dynamique,* t. VI (1933), 266-318 et les pl. correspondantes.

La première étude méthodique de géologie s'étendant à l'ensemble des États du Levant sous Mandat Français : travail de première main, documentation abondante et précise : remplace avantageusement les publications antérieures.

15. — Ch. Combier, *La climatologie de la Syrie et du Liban.* Dans *Rev. de Géogr. physique et de Géologie dynamique,* t. VI (1933), 319-346.

A compléter, en vue d'une étude détaillée, par les Bull. mensuels du Service Central Météorologique.

16. — W. Kört, *Geologische Beobachtungen in Syrien und Palästina während des Feldzuges 1914-1918.* Dans *Zeitschr. d. Deutsch. Geolog. Gesells.,* t. 76 (1924), 1-46.

Description géologique du site d'Alep, avec croquis.

17. — L. Dubertret, *L'hydrologie et aperçu sur l'hydrographie de la Syrie et du Liban dans leurs relations avec la géologie.* Dans *Rev. de Géogr. Phys. et de Géol. Dynam.,* t. VI (1933), 347-452.

P. 401-413 : recherches d'eau pour la ville d'Alep.

18. — M. Hartmann, *Das Liwa Halab und ein Teil des Liwa Dschebel Bereket.* Dans *Zeitschr. d. Gesellsch. für Erdkunde zu Berlin,* t. XXIX (1894), 141-188 et 475-550.

19. — E. G. Rey, *Essai géographique sur le Nord de la Syrie.* Extr. du *Bull. de la Soc. Géogr. de Paris,* 1873.

20. — V. Cuinet, *Syrie, Liban et Palestine : géographie administrative et raisonnée.* Paris, 1896.

Quelques statistiques; indications sur les productions. — Notice sur Alep au t. I.

Documents d'archives.

21. — *Archives du Ministère des Affaires Étrangères :* correspondances consulaires du poste d'Alep. Les documents antérieurs à l'année 1792 sont déposés aux Archives Nationales sous la cote *Aff. Étr.,* B[1] 76 et la suite.

Très bonne source d'information depuis la seconde moitié du xviie s.; des documents orientaux en traduction ou en original. Les mesures de sécurité prises à l'ouverture des hostilités ne m'ont pas permis d'en achever le dépouillement.

22. — *Archives du Consulat de France à Alep.*

Elles ont beaucoup souffert des déménagements successifs qu'elles ont subis durant la guerre 1914-1918. Ni classement, ni inventaire. Nombreux firmans des sultans ottomans. J'ai dépouillé spécialement les procès-verbaux des « assemblées de la nation » et les registres commerciaux.

23. — *Archives Nationales de la République Turque.*

Fonds d'une richesse extraordinaire, mais encore inaccessible (inventaire en cours). Je dois à l'obligeance de M. Ömer Lütfü communication de deux importants documents du xvie s. se rapportant à Alep : un dénombrement par quartiers des maisons de la ville, et un état des revenus du Trésor donnés à ferme (notre Annexe II).

24. — G. L. Tafel et G. M. Thomas, *Urkunden zur älteren Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig.* Vienne, 1856 (*Fontes rerum austriacarum*, IIe part., t. XII-XIV).

T. II, n°s 185, 270, 276 ; t. III, n° 302 : documents concernant les rapports de Venise avec les sultans ayyoubides d'Alep.

25. — M. Sanuto. *I diarii di Marino Sanuto.* Ed. Venise, 1879 sq.

Inventaire et analyse de la correspondance reçue par la Seigneurie de Venise : intéressant pour l'histoire du commerce sous les derniers Mamelouks et au début de l'époque ottomane.

26. — G. Berchet, *Relazioni dei consoli veneti nella Siria.* Turin, 1866.

Publication des rapports faits à la Seigneurie de Venise par les consuls vénitiens en Syrie de 1574 à 1625 : important à tous égards.

27. — *Métré de certaines villes soumises à l'autorité de... Nour ad-Din... en 564 H.* (en arabe). Bibl. Nat., ms. Ar. 2281, f° 57 r°-62 v°.

Document de l'époque, établi vraisemblablement en vue de travaux de restauration à la suite du tremblement de terre de 552/1157. Publ. ap. Reinaud, *Relation des Voyages... dans l'Inde et à la Chine* (Paris, 1845), II, 149-151

Quelques documents orientaux reproduits dans n°s 2, 29, 30 et 155.

Sources historiques et littéraires.

Anciennes chroniques et descriptions de la ville.

Ibn Abi Ṭayyi', *Ma'âdén ad-Dahab fi tarikh al-mouloûk oual-khoulafâ' oua daoui r-rotab.*

La source par excellence de l'histoire d'Alep pour les xie et xiie s. (sur sa valeur, v. Cl. Cahen, dans *C.R.Ac.I.B.L.*, 1935, 258 sq., et *Syrie Nord*, 55 sq.).

Perdue, à l'exception de fragments conservés dans la chronique d'Ibn al-Fourât, sous le nom duquel elle sera citée ici.

28. — Ibn al-'Adîm (Kamâl ad-Dîn 'Omar), *Zoubdat al-ḥalab fi tarikh Ḥalab.*

La source essentielle pour l'histoire médiévale d'Alep : chronique historique présentée sous forme d'annales, rédigée par un cadi alépin mort en 1262. Elle n'a jamais fait l'objet d'une publication d'ensemble (pour les mss. v. C. Brockelmann, *Gesch. d. Arab. Literatur*, I, 332 et Suppl., I, 569; cf. Cl. Cahen, *Syrie Nord*, 62-63). Seuls des extraits en ont été reproduits, tantôt en texte arabe, tantôt en traduction, dans des travaux de valeur inégale :

a) de la conquête arabe à 947 : G. W. Freytag, *Selecta ex historia Halebi* (Bonn, 1819); texte arabe, trad. latine, et une annotation consciencieuse qui ne répond naturellement plus à l'état de la science.

b) années 967 à 991 : G. W. Freytag, *die Regierung des Saahd-Aldaula ku Aleppo* (Bonn, 1820). Texte arabe, trad. allemande et notes.

c) années 991 à 1001 : dans *Locmani Fabulae* (Bonn, 1823), 41 sq. Texte arabe.

d) années 1001 à 1079 : J. J. Müller, *Historia Merdasidarum ex Halebensibus annalibus excerpta* (Bonn, s. d.). Trad. latine.

e) années 1095 à 1173 : S. de Sacy, *Extr. de l'histoire d'Alep*, dans R. Röhricht, *Beiträge zur Gesch. der Kreuzzüge* (Berlin, 1874), t. I, 209-346. Trad. française.

f) années 1146 à 1242 : Kamâl ad-Din, *Histoire d'Alep, traduite... par* E. Blochet, dans *Revue de l'Orient Latin* (1896, 509-565; 1897, 146-235; 1898, 37-107) et tirage à part (Paris, 1900) : je suis la pagination de ce dernier. Traduction française écourtée, souvent inexacte, avec annotation discutable.

g) années 1181 à 1192 : G. Freytag, *Chrestomathia arabica grammatica historica* (Bonn, 1834), 77-138. Texte arabe.

h) années 1096 à 1146 : Barbier de Meynard, *Extraits de la Chronique d'Alep*, dans *Recueil des Historiens des Croisades, Hist. Orient.*, t. III, 577-690 (Paris, 1872). Texte arabe écourté et trad. française.

i) années 1236 à 1243 : dans *Locmani Fabulae* (Bonn, 1823), 41-46. Texte arabe.

k) Extraits dans Defrémery, *Mém. d'hist. orientale* (Paris, 1854), t. I, 35-65 et Leo Diaconicus (Bonn, 1828), 389-391, que je n'ai pu consulter.

29. — Ibn al-'Adîm (le même), *Boughyat at-ṭalab fi tarikh Ḥalab.*

Recueil, sous forme de dictionnaire, de biographies des hommes célèbres d'Alep et de sa province. L'essentiel en a passé dans l'ouvrage précédent. Inédit (pour les mss. v. C. Brockelmann, *Gesch. d. Arab. Lit.*, I, 332 et Suppl., I, 568; cf. V. A. Hamdani, *Some rare mss. in Istanbul*, dans *Journ. Royal Asiatic Soc.*, 1938, 562). Je renvoie ici aux *Extraits* que j'en ai donnés dans la *Revue des Études Islamiques*, 1933, 393-409, d'après un ms. de Stamboul. D'autres extr., avec trad. française, dans *Hist. des Crois.*, t. III, 697-732.

30. — Ibn Chaddâd ('Izz ad-Dìn), *al-A'lâq al-khaṭîra fî ḏikri oumarâ'i ch-Châm wa l-Djazîra.*

Œuvre d'un alépin, d'un intérêt capital pour l'histoire de la ville jusqu'au milieu du xiii[e] siècle. La première partie donne une liste et un historique détaillé de tous les monuments d'Alep, la seconde l'énumération des événements survenus dans la Syrie Nord jusqu'à l'invasion mongole de 1260.

Inédit (liste des mss. connus ap. C. Brockelmann, *op. cit.*, t. I, 482 et Suppl., I, 883; cf. Cl. Cahen, *Syrie Nord*, 75-76; M. Canard, 105, n. 5; et surtout Ch. Ledit, dans *Machriq*, t. XXXIII, 1935, 161-223). Je me réfère aux deux mss. de Stamboul : Aya Sofia 3084 (dont je suis la pagination) et Revan Köchkü 1564, qui donne un texte plus sûr. Sauf indication contraire, c'est au t. I de l'ouvrage qu'il est renvoyé.

31. — *a*) Ibn ach-Chiḥna (Moḥibb ad-Din), *ad-Dourr al-mountakhab fi tarikh mamlakat Ḥalab*. Éd. Sarkis, Beyrouth, 1909.

Abrégé d'Ibn Chaddâd (n° 30), complété et mis à jour à la fin du xve s. L'auteur et le titre de l'ouvrage sont pareillement inconnus (v. H. Zayyat, dans *al-Machriq*, XXXII, 1934, 504-9) : la recension que nous possédons ne paraît pas antérieure au xviie s., mais la participation d'Ibn ach-Chiḥna à cette compilation peut être tenue pour certaine (v. n° 31 *b*, p. xiii-xiv). — L'édition est médiocre : à utiliser avec le n° 31, *b*.

b) J. Sauvaget, « *Les Perles Choisies* » *d'Ibn ach-Chiḥna*. Beyrouth, 1933 (*Mém. de l'Inst. Fr. de Damas*, t. I).

Trad. annotée des chapitres de l'ouvrage précédent qui se rapportent à la ville d'Alep. Peut dispenser de recourir aux trad. plus anciennes de von Kremer (dans *Sitzungsber. d. k. k. Wiener Akademie, phil.-hist. Klasse*, IV, 1850) et de Blochet (*supra*, n° 28, f).

32. — al-Djibrîni ('Alâ' ad-Dîn, Ibn Khaṭîb an-Nâṣiriya), *ad-Dourr al-mountakhab fi takmilat tarîkh Ḥalab*.

Continuation de la *Boughya* d'Ibn al-'Adîm (n° 29), également sous forme de dictionnaire biographique, par un auteur mort en 1439.

Inédit (mss. ap. C. Brockelmann, *op. cit.*, II, 34 et Suppl., II, 30). Je suis le ms. de Paris (Bibl. Nat., Ar. n° 5853, du début à *'Abd al-Qâhir;* — n° 2139, de *'Abd al-Karîm* à *Moḥammad b. Tammâm*).

33. — Bishof, *Toḥaf al-anbâ' fi tarikh Ḥalab ach-Chahbâ'*. Beyrouth, 1880.

Démarquage du n° 31, auquel ont été ajoutées des copies (presque toujours fautives) des inscriptions arabes d'Alep. A perdu à peu près toute sa valeur.

34. — Sibṭ Ibn al-'Adjami, *Kounoûz aḏ-ḏahab fi tarikh Ḥalab*.

Inventaire monumental d'Alep, d'après Ibn Chaddâd et Ibn ach-Chiḥna, avec documentation originale sur les édifices de l'époque mamelouke (l'auteur est mort en 1479); liste des rues; excellente notice sur la Citadelle. Inédit : je suis le ms. de la Vaticane (Borgia arab. 235), amputé du début, mais plus complet et meilleur que celui du Caire.

35. — Ibn al-Ḥanbali (Raḍy ad-Din), *Dourr al-ḥabab fi tarikh Ḥalab*.

Recueil de notices biographiques sur les personnages marquants d'Alep à la fin de la période mamelouke et au début de la période ottomane (l'auteur, alépin, est mort en 1564). Documentation originale. Inédit (les mss. ap. C. Brockelmann, *op. cit.*, t. II, 368 et Suppl., t. II, 495) : je suis l'un des mss. de Paris (Bibl. Nat., Arabe 5884).

36. — Al. Russell, *The natural history of Aleppo*. Londres, 1794.

Œuvre d'un médecin de l'Échelle anglaise d'Alep, ces deux volumes donnent un tableau très complet de la ville au xviii[e] s. : ils ne traitent pas seulement de l'histoire naturelle, mais apportent au contraire une description développée de la ville, une bonne analyse de la vie sociale, et pour finir une étude sur la peste. La terminologie arabe est d'une exactitude remarquable. Des planches (costumes, etc.) complètent cet ouvrage fondamental.

37. — Barbier du Bocage, *Notice sur la carte générale des paschaliks de Bagdad, Orfa et Hhaleb et sur le plan d'Hhaleb de* M. Rousseau. Dans *Rec. de Voyages et de Mém. publ. par la Soc. de Géogr.*, t. II (1825), 194-244.

Plan détaillé de la ville levé en 1811 par un attaché au Consulat de France, et rectifié en 1818 par le Consul Rousseau. Document précis et exact, d'un très grand intérêt pour l'étude de la ville ancienne.

38. — H. Guys, *Statistique du pachalik d'Alep*. Marseille, 1853.

Excellent mémoire, abondant en statistiques détaillées, particulièrement utile pour l'étude de la vie artisanale.

Récits de voyages.

39. — al-Maqdisi, *Aḥsan at-taqasim fi ma'rifat al-aqalim*. Éd. de Goeje, dans *Bibl. Geogr. Arab.*, t. III.

Alep : p. 155. — De la fin du x[e] s.; notice succincte, mais précise.

40. — Ibn Ḥauqal.

Fin du x[e] s. Reproduit par M. Canard (*infra*, n° 108, p. 39-40), auquel je me réfère pour la commodité.

41. — Ibn Djobair. — Ibn Jubayr, *Travels*, éd. W. Wright. Leyde, 1907 (*Gibb Memorial*, V).

Voyage en Orient, au temps de Saladin, d'un musulman d'Espagne, excellent observateur. Notice sur Alep : p. 249-254 (copiée par Ibn Baṭṭoûṭa).

42. — Benjamin de Tudèle. Dans Purchas, *His pilgrimes* (Londres, 1625), t. II.

Voyage en Orient d'un rabbin d'Andalousie, dans la seconde moitié du xii[e] s.

43. — Yaqout, *Mo'djam al-bouldân*. Éd. Wüstenfeld. Leipzig, 1866.

Le grand dictionnaire géographique arabe, œuvre d'un syrien (mort en 1229). Bonne notice sur Alep, t. II, 304 sq. Cf. notices s. *al-Faiḍ*, *al-Yârouqiya*, *ar-Râbiya*, *ar-Ramâda*, *al-Ḥâḍér*.

44. — B. de Khitrowo, *Itinéraires russes en Orient*. Genève, 1889.

P. 246 sq. : pèlerinage du marchand Basile (1465-66).

45. — Anonyme. *Description de la ville d'Alep*.

De 1556. Auteur vénitien. Publiée en trad. par Ch. Schefer à la suite de son édition du *Voyage de M. d'Aramon* (n° 50), p. 249-255.

46. — van Ghistele, *Tvoyage van Mher Joos van Ghistele*. Gand, 1557.

47. — U. Krafft, *Reisebeschreibung*. Éd. Hassler, dans *Bibl. d. literarischen Vereins zu Stuttgart*, 1861.

Voyage de 1574. Récit plein d'observations personnelles, mais rendu difficilement accessible par le caractère ardu de la langue. Il existerait une édition donnant un texte modernisé (Ad. Cohn, *Ulr. Kraffts Denkwürdigkeiten;* Göttingen, 1862), mais je n'ai pu me la procurer.

48. — L. Rauwolf, *Aigentliche Beschreibung der Raiss so er vor diser Zeit gegen Auffgang inn die Morgenländer... vollbracht*. S. l., 1583.

Visite d'Alep en 1575. L'une des meilleures descriptions de la ville qui nous aient été conservées, pleine de détails inédits et d'observations originales.

49. — P. Belon du Mans, *Les observations de plusieurs singularités et choses mémorables trouvées en Grèce, Asie..*, Éd. Paris, 1588.

Excellent observateur, précis et curieux (particulièrement d'histoire naturelle).

50. — J. Chesneau, *Le voyage de M. d'Aramon, ambassadeur pour le Roy en Levant*. Éd. Ch. Schefer. Paris, 1887.

Alep : p. 100 sq.

51. — W. Biddulph, *Lettres écrites d'Alep en 1600*. Dans Purchas, *His pilgrimes* (Londres, 1625), 2[e] part., 1334 sq.

Bonne vue d'ensemble.

52. — C. Eichovius, *Delitiarum Germaniae... simul et viatoribus indicans itinera... ad omnes civitates... Constantinopolim... Halepum...* Ursellis, 1602-4.

53. — J. J. Amman, *Reiss in das Gelobte Land*. Zürich, 1678.

Visite Alep en 1613.

54. — Fermanel. *Le voyage d'Italie et du Levant de M. de Fermanel*. Rouen, 1687.

Voyage de 1630-32. Le passage relatif à Alep a été reproduit dans *Rev. Archéol. Syrienne*, t. II (1932), 23-28.

55. — Teonge, *The diary of H. Teonge, chaplain on board H.M.'s ships* « Assistance », « Bristol » *and* « Royal Oak » (*1675-1719*). Éd. Manwaring. Londres, 1927.

56. — Tavernier, *Les six voyages de M. J. B. Tavernier en Turquie, en Perse et aux Indes*. Paris, 1713.

Le meilleur guide qui soit pour l'étude du trafic caravanier. Descr. d'Alep : t. I, 184-194.

57. — Th. Coryates, *Travels to and observations in Constantinopie and other places and his journey to Aleppo...* Dans Purchas, *His pilgrimes* (Londres, 1625), II, 1811-31.

58. — Poullet, *Nouvelles relations du Levant.* Paris, 1668.

T. II, 477 sq. : descr. du défilé des corporations d'Alep un jour de réjouissance.

59. — Petis de la Croix, *Extraits des voyages de P. de la Cr.* : publiés par L. Langlès à la suite de sa *Relation de Dourry efendi.* Paris, 1810.

Voyage de 1670, intéressant à cause de la personnalité de son auteur, orientaliste connu.

60. — Fr. F. von Troilo, *Orientalische Reise-beschreibung.* Leipzig et Francfort, 1717.

Voyage de 1667.

61. — Evliya Tchelebi, *Djihan-nomâ.* Éd. Stamboul, 1732.

Notice sur Alep : 593 sq.

62. — L. d'Arvieux, *Mémoires du chevalier d'Arvieux.* Paris, 1735; 6 vol.

Publ. après la mort de l'auteur par J. B. Labat. Consul de France à Alep depuis 1679, bon orientaliste, d'Arvieux fut le meilleur observateur qui ait séjourné au Levant au xviie s. Sa notice sur Alep (au t. VI; d'autres indications au t. III, 431 sq.) est particulièrement vivante, et bien informée. Beaucoup de noms arabes et de toponymes ont malheureusement été déformés par l'éditeur.

63. — Fr. C. Schillinger, *Persianische und Ost-Indianische Reis.* Nuremberg, 1707.

Voyage de 1699.

64. — Thévenot, *Suite du Voyage de M. de Thévenot au Levant.* 3e éd., Amsterdam, 1727.

La notice sur Alep dans le t. III : indications sur les poids et mesures; descr. du défilé des corporations un jour de fête.

65. — (Ch. de Sainte-Maure), *Nouveau voyage de Grèce, d'Égypte, de Palestine... fait en 1721, 1722 et 1723.* Paris, 1724.

66. — C. Le Bruyn, *Voyage au Levant.* Rouen, 1725.

Notice sur Alep au t. II.

67. — Tollot, *Nouveau voyage fait au Levant ès années 1731 et 1732.* Paris, 1742.

68. — Pococke, *Description of the East.* Londres, 1743-45.

Voyage de 1738. Bon observateur.

69. — Ang. M. Myller, *Peregrinus in Jerusalem.* Vienne et Nuremberg, 1735.

En allemand.

70. — Otter, *Voyage en Turquie et en Perse.* Paris, 1748.

Notice sur Alep au t. I.

71. — AL. DRUMMOND, *Travels in various parts of Asia as far as the Euphrates.* Londres, 1754.

Vue panoramique d'Alep d'une grande fidélité (notre pl. XLVIII), dessinée en 1746. Copies d'inscriptions grecques provenant des remparts d'Alep.

72. — C. NIEBUHR, *Reisebeschreibung,* tome III. Hambourg, 1837.

Le voyage est de 1766; plan schématique d'Alep.

73. — SESTINI, *Voyage de Constantinople à Bassora en 1781.* Paris, an VII.

Traduit de l'italien. Statistiques sur le commerce d'Alep.

74. — C. F. VOLNEY, *Voyage en Syrie et en Égypte pendant les années 1783, 1784 et 1785.* Nombreuses éditions (je cite celle de Paris, 1807).

Un chef-d'œuvre à tous égards.

75. — DE TOTT, *Mémoires du Baron de Tott sur les Turcs et les Tartares.* Amsterdam, 1784.

Notice sur Alep au t. IV, 141 sq. Esprit fin et curieux, connaissant bien l'Orient, l'auteur avait été envoyé en mission officielle d'inspection dans les Échelles françaises du Levant.

76. — TAYLOR, *Voyage dans l'Inde au travers du Grand Désert par Alep, Antioche et Bassora.* Trad. française de L. DE GRANDPRÉ, Paris, 1803.

Voyage de 1789.

77. — M. DEVEZIN, *Nachrichten über Aleppo und Cypern* (*Bibl. d. Reisebeschreibungen,* XII). Weimar, 1804.

D'un consul d'Angleterre à Alep en 1793; traduit en allemand sur son manuscrit. Tableau minutieux de l'organisation du pachalik d'Alep.

78. — GIOV. ANT. MORANA, *Relazione del commercio d'Aleppo ed altre scale della Siria e Palestina.* Venise, 1799.

Étude très fouillée, précieuse en ce qui concerne les objets du commerce.

79. — Ch. ROBSON, *News from Aleppo, containing many remarkable occurend observed by him in his journey thither.* Londres, 1628.

80. — G. A. OLIVIER, *Voyage dans l'empire othoman, l'Égypte et la Perse, fait par ordre du gouvernement pendant les six premières années de la République.* Paris, 1804.

Mission d'enquête, généralement bien informée. Le passage intéressant Alep au t. II.

81. — A. PARSONS, *Travels in Asia and Africa...* Londres, 1802.

Intéressante description des souks d'Alep.

82. — DE CORANCEZ, *Itinéraire d'une partie peu connue de l'Asie Mineure, contenant la description des régions septentrionales de la Syrie.* Paris, 1816.

Le voyage est de 1802.

83. — RICHTER, *Wallfahrten im Morgenlande*. Berlin, 1822.

84. — J. L. BURCKHARDT, *Travels in Syria and the Holy Land*. Londres, 1822.
Récit de voyage justement réputé pour la sûreté de ses informations.

85. — R. GALLES, *Une lettre inédite sur le tremblement de terre d'Alep en 1822*. Dans *Bull. Soc. Archéol. du Morbihan*, 1885.
Récit d'un témoin oculaire, plus emphatique que circonstancié.

86. — J. S. BUCKINGHAM, *Travels among the Arab tribes*. Londres, 1825.

87. — AUCHER-ÉLOY, *Relations de voyages en Orient de 1830 à 1838*. Paris, 1843.
Ouvrage revu et annoté par le comte JAUBERT. Notice sur Alep (1835) au t. I.

88. — E. DE SALLE, *Pérégrinations en Orient*. Paris, 1840.
Voyage de 1837-39. La notice sur Alep, bien renseignée, est au t. I.

89. — F. A. NEALE, *Eight years in Syria, Palestine and Asia Minor from 1842 to 1850*. Londres, 1851.
Bonne notice sur Alep au t. II, avec détails sur la révolte de 1850.

90. — F. WALPOLE, *The Ansayrii and the Assassins*. Londres, 1851.
Auteur peu sûr. Notice sur Alep au t. I.

91. — H. GUYS, *Voyage en Syrie : peinture des mœurs musulmanes, chrétiennes et israélites*. Paris, 1855.

92. — H. GUYS (le même), *Esquisse de l'état politique et commercial de la Syrie*. Paris, 1862.
Reprend en partie, mais en partie seulement, les documents donnés dans sa *Statistique* (*supra*, n° 38).

93. — ED. SACHAU, *Reise in Syrien und Mesopotamien*. Leipzig, 1883.

94. — M. HOLZMANN, *Syrische Städtebilder*, III : *Aleppo*. Dans *Deutsche Rundschau für Geographie*, 1911.
Tableau d'ensemble, antérieur aux récents bouleversements intervenus dans les conditions du trafic.

Les ouvrages suivants me sont demeurés inaccessibles :

95. — TEIXEIRA, *Viage de Pedro Teixeira*. Anvers, 1610.
Visite Alep en 1605.

96. — M. A. DE BERMOND et J. BOLLOSSON, *Le Voyage de Terre-Sainte... où se voit le chemin qu'il y a d'Alep en Hyerusalem*... 1622.

97. — *Voyages aux lieux saints, au Mont-Liban, à Alep, à Damas*. Paris, s. d.

98. — *Le voyageur françois*. Éd. abbé Delaporte. Paris, 1766.

Alep : p. 35-97.

99. — E. Yrwin, *Voyage à la Mer Rouge... suivi d'un autre de Venise à Bassorah par Latiqué, Alep,... dans les années 1780 et 1781*. Paris, 1792.

Trad. française sur la 3ᵉ éd. anglaise.

100. — A. Schälfli, *Reisen in den Orient*, 1864.

101. — J. Segall, *Travels through Northern Syria*. Londres, 1910.

Monographies historiques.

102. — P. Dhorme, *La plus ancienne histoire d'Alep*. Dans *Syria*, 1927, 34-41.

D'après les documents hittites.

103. — G. Rabbath, *Le nom et les origines de la ville d'Alep*. Dans *Rev. Arch. Syrienne*, t. IV, 16-22.

Compilation, d'après la tradition arabe et le travail précédent : aucune information originale.

104. — V. Tscherikower, *Die hellenistische Städtegründungen von Alexander dem Grossen bis auf die Römezeit*. Dans *Philologus, Supplementband* XIX, fasc. 1. Leipzig, 1927.

Sur la fondation de la colonie hellénistique.

105. — Pauly-Wissowa, *Realencyclopädie der Altertumswissenschaft*. Art. *Beroia*.

Recension des principales sources grecques et latines sur l'histoire d'Alep.

106. — L. Caetani, *Annali dell' Islam*, t. III. Milan, 1905.

N° 279 et la suite : la conquête musulmane d'après les sources arabes.

107. — E. Honigmann, *Die Ostgrenze des byzantinischen Reiches von 363 bis 1071*. Bruxelles, 1935 (*Corpus bruxellense histor. byzant.*, t. III).

La guerre byzantino-arabe : excellent travail de fond.

108. — M. Canard, *Sayf al-Daula : recueil de textes*. Alger, 1934 (*Bibliotheca arabica*, publ. Fac. Lettres Alger, t. VIII).

Les textes essentiels pour l'histoire des Hamdanides d'Alep; annotation riche et pertinente.

M. Sadruddin, *Saifuddaulah and his times* (Lahore, 1930) n'est qu'une compilation faite sans critique, qui ne donne que l'aspect anecdotique. G. Schlumberger, *Nicéphore Phocas* (Paris, 1890) est vieilli : son tableau du siège d'Alep par Nicéphore Phocas est trop « romancé » et trop peu familier avec le milieu.

109. — *a*) R. Blachère, *Un poète arabe au* iv*ᵉ siècle de l'Hégire : Abou ṭ-Ṭayyib al-Moutanabbi*. Paris, 1935.

L'entourage littéraire de Saif ad-Daula.

b) Sur le même poète, cf. *al-Mutanabbi : recueil publié à l'occasion de son millénaire;* Beyrouth, 1936 (*Mémoires de l'Inst. Fr. de Damas*), études de divers auteurs.

110. — H. Corbin, *Suhrawardi d'Alep (m. en 1191), fondateur de la doctrine illuminative.* Paris, 1939 (*Publ. Soc. Études Iraniennes,* nᵉ 16).

Aperçu sur la vie, l'œuvre et la doctrine d'un célèbre mystique de l'époque ayyoubide.

111. — G. Wiet, *Une inscription de Malik Ẓâhir.* Dans *Bull. Inst. Fr. d'Arch. Orient.* t. XXX, p. 279 sq.

Historique du règne de Ghâzi.

112. — M. Munk, *Notice sur Joseph ben Iehouda...* Dans *Journ. Asiat.*, 1842, 1-70.

Un disciple de Maïmonide venu se fixer à Alep dans la seconde moitié du xiiᵉ s.

113. — Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie à l'époque des Mamelouks d'après les auteurs arabes.* Paris, 1923 (*Bibl. hist. et arch. du Serv. des Antiquités du Haut-Commissariat,* t. III).

Traduction des chapitres du *Ṣobḥ al-A'châ* d'al-Qalqachandi relatifs à l'administration des provinces syriennes; précieuse annotation. P. 81-85 : descr. de la ville d'Alep; p. 202-221 : organisation administrative de la province d'Alep.

114. — M. d'Ohsson, *Tableau général de l'empire othoman.* Paris, 1787.

L'organisation administrative et sociale de l'empire ottoman décrite d'une manière détaillée et précise par un bon connaisseur.

115. — P. Carali, *Ahamm ḥawâdiṯ Ḥalab fi n-niṣfi l-awwal min al-qarn at-tâsi' 'achar.* Héliopolis, s. d.

Source importante donnant, d'après le journal de l'évêque maronite P. Aroutin : 1° une version des incidents entre Grecs catholiques et Grecs orthodoxes en 1818; 2° un récit circonstancié de la grande insurrection d'Alep en 1818; 3° une liste des familles chrétiennes de la ville.

116. — Mgr A. Surmeyan, *La vie et la culture arméniennes à Alep au* xviiᵉ *siècle.* Paris, 1934.

Conférence documentée, d'après des pièces inédites.

117. — A. Boppe, *Journal et correspondance de Gedoyn, dit « le Turc ».* Paris, 1909.

Gedoyn fut consul de France à Alep au début du xviiᵉ siècle, mais les documents publiés n'intéressent que très incidemment la ville elle-même.

118. — M. Mercier, *Chronique de l'Échelle de Syrie.* Paris, s. d. (1922).

Biographie de trois consuls de France à Alep au xviiᵉ siècle : Gedoyn, d'Arvieux, Fr. Picquet.

119. — H. Dehérain, *Les infortunes des Français d'Alep pendant l'expédition d'Égypte*. Dans *Syria*, t. III, 338-349.

120. — Fr. Charles-Roux, *Les Échelles de Syrie et de Palestine au* XVIIIe *siècle*. Paris, 1928 (*Bibl. hist. et arch. du Serv. Ant. H.C.F.*, t. X).

D'après des pièces d'archives européennes et les anciens voyageurs. Illustration d'après des documents anciens.

Sur les minorités spécialement :

121. — G. Golubovich, *Seria cronologica dei reverendissimi Superiori di Terra-Santa*. Jérusalem, 1898.

122. — G. Goyau, *Le rôle religieux du consul François Picquet dans Alep* (*1652-1662*). Dans *Rev. de l'Hist. des Missions*, 1935, 161-198.

123. — Rabbath, *Documents inédits pour servir à l'histoire du christianisme en Orient*. Beyrouth-Paris, 1905-1921.

124. — A. Carayon, *Relations inédites des missions de la Cie de Jésus à Constantinople et dans le Levant*. Poitiers-Paris, 1864.

Lettres anciennes.

125. — *Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères*. Éd. 1780.

Les pièces concernant Alep au t. I.

126. — J. Besson, *La Syrie et la Terre Sainte au* XVIIe *siècle*. Poitiers-Paris, 1862 (réimpression).

Les missions des Jésuites.

127. — G. Levencq, *La première mission de la Cie de Jésus en Syrie* (*1625-1774*). Beyrouth, 1925.

128. — G. Levencq, *La nouvelle mission de la Cie de Jésus au Liban et en Syrie* (*1831*). Beyrouth, 1925.

129. — A. Coussa et D. Schabarekh, *Les martyrs d'Alep*. Harissa, 1935 (*Docum. inédits pour servir à l'histoire du Patriarchat melkite d'Antioche*, t. V).

En arabe.

130. — S. A. Rosanes, art. *Aleppo*, dans *Encyclopedia Judaica* (Berlin, 1928), t. II, 182.

Sur la ville contemporaine :

131. — J. v. Zwiedinek-Südenhorst, *Aleppo als Centralplatz d. Nord-syrisch. Handels*. Dans *Österreich. Monatsschrift*, 1875, n° 3.

132. — R. Danger, *Cours d'urbanisme* (*technique des plans d'aménagement de villes*). Paris, 1933.

P. 254-262 et 282-292 et *passim* : indications sur le projet de plan d'aménagement de la ville d'Alep établi par l'auteur.

133. — Ch. Godard, *Alep : essai de géographie urbaine et d'économie politique et sociale*. Alep, 1938.
L'aspect actuel de la ville, d'après les archives municipales; plans et graphiques.

Sources archéologiques et épigraphiques.

Sur la ville antique :

134. — J. Sauvaget, *Le « tell » d'Alep*. Dans *Mélanges Syriens offerts à M. R. Dussaud* Paris, 1939 (*Bib. hist. et arch. du Serv. Ant. H.C.F.*, t. XXX, 59-65).

135. — H. Rylands, *The inscribed stones from Jerabis, Hamath, Aleppo*, etc. Dans *Transact. of the Soc. of Biblical Arch.*, t. VII (1882), 429-442.
L'inscription hiéroglyphique de la mosquée des Corneilles.

136. — G. Ploix de Rotrou, *Les orthostates à dessin géométrique de la Citadelle d'Alep*. Dans *Rev. Arch. Syrienne*, 1932, 7-8.

137. — G. Ploix de Rotrou, *Le nouveau relief de la Citadelle d'Alep*. Dans *Rev. Arch. Syr.*, 1931, 8-10.
Les autres études consacrées à ce relief énumérées ap. G. Contenau, *La civilisation des Hittites et des Mitanniens* (Paris, 1934), p. 116, n.

138. — *Fouilles de la Citadelle d'Alep*. Dans *Rev. Arch. Syr.*, 1932, 111.

139. — Fr. Cumont, *Études syriennes*. Paris, 1916.
Alep : p. 13 sq.

140. — J. Sauvaget, *Le plan de Laodicée sur Mer*. Dans *Bulletin d'Études Orientales*, t. IV (1934), 81-114.
Étude sur une série de plans de villes dans laquelle s'inscrit l'ordonnance de la fondation hellénistique d'Alep.

141. — L. Jalabert et R. Mouterde, *Inscriptions grecques et latines de Syrie*. T. I : *Commagène et Cyrrhestique*. Paris, 1929 (*Bibl. hist. et arch. du Serv. Ant. du H.C.F.*, t. XXXII).
Textes d'Alep : n° 177 à 188.

142. — S. Guyer, *La madrasa Ḥallâwiya à Alep*. Dans *Bull. Inst. Fr. Arch. Orient.* t. XI, 217 sq.
Descr. des vestiges de la cathédrale byzantine, avec plan de l'état actuel. — N. B. : l'interprétation archéologique proposée est périmée.

Inscriptions arabes :

143. — Ét. Combe, J. Sauvaget et G. Wiet, *Répertoire chronologique d'épigraphie arabe*. Le Caire, 1931 et sq.; 10 vol. parus.

Inscr. d'Alep : n°s 1557, 1613, 2311, 2699, 2760, 2764, 2783 (2783 *bis* à supprimer comme faisant double emploi avec le n° 3130), 2947 (lire : quartier du Firdaus), 3004, 3006 (à corriger d'apr. *Ars Islamica*, t. V, 207 sq.), 3027, 3042, 3112, 3128 à 3130 (lire : Grande-Mosquée, médaillon sous le portique Est), 3137, 3149, 3227, 3249, 3275-6 (lire : Citadelle, Maqâm d'Abraham), 3284-5, 3300 à 3304, 3311 à 3313, 3336, 3345-6 (lire : Citadelle, maqâm d'Abraham), 3369, 3382, 3401, 3439, 3467 à 3469, 3483 à 3486, 3506, 3567-8, 3600, 3609 à 3614, 3614 A et B, 3652 à 3656 (lire : Citadelle, maqâm d'Abraham), 3664 A, 3690 (3690 *bis* à supprimer : double emploi avec le n° 3664 A), 3708, 3730 (lire : Citadelle, maqâm d'Abraham); 3791 à 3793, 3823-4, 3833 (lire : Citadelle, maqâm d'Abraham), 3870, 3892 à 3895, 3916, 3988.

On trouvera dans cet ouvrage les renvois aux publications antérieures.

144. — L. A. Mayer, *Saracenic heraldry : a survey*. Oxford, 1933.

Blasons et inscriptions provenant de monuments d'Alep, et biographies d'émirs ayant pris part à l'administration de la province (v. *index*, s. *Aleppo*).

145. — J. Sauvaget, *Décrets mamelouks de Syrie*. Dans *Bull. d'Études Orient.*, t. III, 1-29.

N° 28-36 : neuf décrets d'Alep.

L'enceinte fortifiée et la Citadelle :

146. — J. Sauvaget, *L'enceinte primitive de la ville d'Alep*. Dans *Mélanges Inst. Fr. Damas*, t. I, 133-159.

Historique des transformations de l'enceinte fortifiée de la conquête arabe à l'époque ottomane.

147. — R. D. (R. Dussaud), *L'enceinte fortifiée d'Alep*. Dans *Syria*, XV (1934), 300-301.

Découverte de vestiges anciens.

148. — G. Rabbath, *Les portes d'Alep*. Dans *Rev. Arch. Syrienne*, 1931, 34-40, 56-60, 92-95, 110-112.

Historique, d'après le n° 31, avec plans et coupes.

149. — M. Sobernheim, *Die arabischen Inschriften von Aleppo*, I : *die Inschriften der Zitadelle*. Dans *Der Islam*, 1926, 161-210.

Mémoire accompagné de quelques relevés archéologiques de E. Herzfeld, les plus précis et les plus détaillés que l'on possède encore.

150. — G. Ploix de Rotrou, *La Citadelle d'Alep et ses alentours*. Alep, 1930.

La seule valeur archéologique de cet opuscule réside dans le compte-rendu, souvent insuffisant d'ailleurs, des investigations de l'auteur dans les ouvrages souterrains de la forteresse.

151. — G. Ploix de Rotrou, *La grande salle souterraine de la Citadelle d'Alep*. Dans *Rev. Arch. Syrienne*, 1931, 2-7.

Interprétation différente de celle que nous donnons ici (*infra*, chap. VIII).

Monuments musulmans :

152. — J. Sauvaget, *Inventaire des monuments musulmans de la ville d'Alep*. Dans *Rev. des Études Islamiques*, 1931, 59-114.

Établi pour des fins administratives (classement et conservation). Particularités et schémas des principaux édifices.

153. — J. Sauvaget, *L'architecture musulmane en Syrie*. Dans *Rev. des Arts Asiatiques*, 1934, 19-51.

Les caractères essentiels de l'école architecturale d'Alep, du XIe s. à nos jours.

154. — M. van Berchem et E. Fatio, *Voyage en Syrie*. Le Caire, 1914-5. (*Mém. Inst. Fr. Arch. Orient*, t. XXXVII-XXXVIII).

Alep : p. 207-221. Notes succinctes, mais solides, sur quelques-uns des principaux monuments d'Alep, notamment la Citadelle.

155. — S. Mazloum, *L'ancienne canalisation d'eau d'Alep*. S. l. n. d. (*Doc. d'Études Orient. Inst. Fr. Damas*, t. V).

Dispositif, organisation et régime juridique de l'ancienne canalisation de Ḥailân. En appendice, pièces d'archives de l'époque ottomane se rapportant à cette canalisation.

156. — G. Rabbath, *Les mosquées d'Alep*. I : *mosquée at-Touté* (dans *Rev. Arch. Syrienne*, 1932, 87-19); II : *la Grande-Mosquée* (dans *Rev. Arch. Syr.*, t. III, 1-12, et t. IV, 5-9).

Un plan schématique du djâmé' et-Toûté. Pour le reste, aucune information originale.

157. — M. van Berchem, *Matériaux pour un Corpus Inscriptionum Arabicarum; Syrie du Sud : Jérusalem-Ḥaram*. Le Caire, 1927 (*Mém. Inst. Fr. Arch. Orient*, t. XLIV).

P. 392-402 : minbar en bois sculpté de la Grande-Mosquée de Jérusalem, exécuté à Alep au XIIe siècle.

158. — K. A. C. Creswell, *The origin of the cruciform plan of Cairene madrasas*. Dans *Bull. Inst. Fr. Arch. Orient*, t. XXI (1922), 1-54.

Étude sur l'ordonnance de six médressés ayyoubides d'Alep : Moqaddamiyé, Châḏbakhtiyé, Ẓâhiriyé hors les murs, Ẓâhiriyé intra-muros, Firdaus, Charafiyé, Kâmiliyé, avec plans originaux et photographies.

159. — M. Écochard, *Notes d'archéologie musulmane*, I : *stéréotomie de deux portails du* XIIe *siècle*. Dans *Bull. d'Études Orient.*, t. VII-VIII, 83 sq.

P. 83-97 : étude sur le portail de la médressé Moqaddamiyé, avec documentation inédite sur le reste de l'édifice.

160. — K. al-Ghazzi, *'Imârat al-Firdaus*. Dans *Rev. Arch. Syrienne*, 1931, 54-58.

Résumé de la notice consacrée précédemment par le même auteur au monument (dans notre n° 2, t. II, p. 289 sq.). Publication, avec quelques incertitudes, de la belle inscription de la cour.

161. — M. Sobernheim, *Das Heiligtum Schaikh Muḥassin in Aleppo*. Dans *Mélanges H. Derenbourg*, 379-390.

Étude strictement historique et épigraphique.

162. — J. Sauvaget, *Deux sanctuaires chiites d'Alep*. Dans *Syria*, 1928, 224-237 et 320-327.

« Cheikh Moḥassin » et Machhad de Ḥosain : étude archéologique.

163. — Ahmed Issa bey, *Histoire des Bimaristans (hôpitaux) à l'époque islamique*. Le Caire, 1928.

109-114 : les hôpitaux d'Alep.

164. — J. Sauvaget, *La tombe de l'ortokide Balak*. Dans *Ars Islamica*, t. V (1938), 206-215.

165. — *Le grillage d'une fenêtre du mausolée de la princesse Azdimir à la mosquée Saadi d'Ansari*. Dans *Rev. Arch. Syrienne*, t. IV, 43-45.

Du tombeau de la femme du naïb mamelouk Ouzdamour. D'autres dépouilles du même édifice à Stamboul (Tchinili Köchk), notamment deux cénotaphes en pierre et une grille en fer forgé.

Monuments chrétiens et israélites :

166. — Mgr A. Surmeyan, *Histoire des cimetières arméniens d'Alep et épitaphes arméniennes*. Alep, 1935.

En arménien. Épitaphes de 1452 (?) au XIX[e] s.

167. — Mgr A. Surmeyan, *Catalogue des manuscrits arméniens de la bibliothèque de l'Église des Quarante Martyrs d'Alep*. Jérusalem, 1935.

En arménien. Analyse dans *Bull. d'Études Orient.*, t. VI (1936), 101.

168. — G. Ploix de Rotrou, *La chaise hébraïque de la mosquée des Serpents*. Dans *Rev. Arch. Syrienne*, 1931, 61-62.

La « bêma » de l'ancienne synagogue de Miṯqâl. — A compléter par nos n[os] 130 et 169.

169. — M. Sobernheim, *Eine hebräisch-arabische Inschrift in Aleppo*. Dans *Festschrift für E. Sachau*, 1915.

Restauration d'une synagogue.

170. — E. Mittwoch et M. Sobernheim, *Hebräische Inschriften in der Synagogue von Aleppo*. Dans *Festschrift... Jakob Guttmann* (Leipzig, 1915), 273-283.

AUTEURS CITÉS

AL-'ABBÂSI. *Aṯâr al-'Ouwal*, en marge d'AS-SOYOÛṬI, *Tarikh al-khoulafâ'*, éd. Caire, 1305 H.

Aff. Étr. Archives du Ministère des Affaires Étrangères (v. bibliographie, n° 21).

ANONYME VÉNITIEN. V. bibliographie, n° 45.

Arch. Cons. Archives du Consulat de France à Alep (v. bibl. n° 22).

D'ARVIEUX. V. bibl. n° 62.

AUCHER-ÉLOY. V. bibl. n° 87.

BAR-BAHLUL. *Lexicon syriacum.* Paris, 1888.

BARBIER DU BOCAGE. V. bibl. n° 37.

A. BARTHÉLEMY. V. bibl. n° 5.

FR. BAUER. *Ein aramäischer Staatsvertrag* (dans *Archiv für Orientforschung*, t. VIII, 1932, 1-16).

P. BAURAIN. *Alep* (bibl. n° 4).

C. H. BECKER. *Beiträge zur Geschichte Ägyptens.* Strasbourg, 1902-3.

C. H. BECKER. *Grundlinien der wirtschaftlichen Entwicklung Ägyptens* (dans *Klio*, t. IX, 1908)

C. H. BECKER. *Die Entstehung von 'Ušr- und Ḫarāǧ-Land in Ägypten* (dans *Zeitschrift für Assyriologie*, t. XVIII, 1904-5).

C. H. BECKER. *Zur Geschichte des islamischen Kultus* (dans *Der Islam*, I).

BELON DU MANS. V. bibl. n° 49.

BENJAMIN DE TULÈDE. V. bibl. n° 42.

M. VAN BERCHEM. *Matériaux pour un Corpus Inscriptionum Arabicarum.* T. I : *Égypte*, I (*Mém. publ. par les membres de la Mission Archéologique au Caire*, t. XIX). Le Caire, 1903. — Tome II : *Syrie du Sud, Jérusalem-Ḥaram* (*Mém. de l'Inst. Fr. d'Archéol. Orientale du Caire*, t. XLIV). Le Caire, 1927.

M. VAN BERCHEM et E. FATIO. *Voyage en Syrie* (v. bibl. n° 154).

BIDDULPH. *Lettres* (v. bibl. n° 51).

E. BIKERMAN. *Institutions des Séleucides* (*Bibl. historique et arch. du Serv. des Antiquités du H.C.F., t.* XXVI). Paris, 1938.

BISCHOFF. (V. bibl. n° 33).

A. DE BOUCHEMAN. *Une petite cité caravanière : Suḫné* (*Documents d'Études Orientales* publ. par l'Inst. Fr. de Damas, t. VI).

BOUVIER. *Histoire de Syrie.* Beyrouth (lithogr.),

C. BROCKELMANN. *Geschichte der arabischen Literatur.* Weimar, 1898 et son *Supplementband*, Leyde, 1937.

BURCKHARDT. V. bibl. n° 84.

CAETANI. *Annali dell'Islam* (v. bibl. n° 106).

Cl. Cahen. *La Syrie Nord à l'époque des Croisades et la Principauté franque d'Antioche* (*Bibl. orientale de l'Inst. Fr. de Damas*, t. I). Paris, 1940.

Cl. Cahen. *Le Diyarbakr au temps des premiers Urtuḳides* (dans *Journal Asiatique*, 1935, 219 sq.).

M. Canard. (V. bibl. n° 108).

M. Canard. *La guerre sainte dans le monde islamique et dans le monde chrétien* (dans *Revue Africaine*, n° 368-9, 1938).

J. Cantineau. *Le dialecte arabe de Palmyre* (*Mém. Inst. Fr. Damas*). Beyrouth, 1934.

J. Cantineau. *Notes sur la stèle araméenne de Sefiré-Soudjin* (dans *Revue d'Assyriologie*, t. XXVIII, 1931, 167-178).

Carali. (V. bibl. n° 115).

J. Carcopino. *Points de vue sur l'impérialisme romain*. Paris, 1934.

[J. B. Chabot]. *La chronique de Denys de Tell-Maḥré*, publ. et trad. par J. B. Ch. (*Bibl. de l'École des Hautes-Études*, fasc. 112). Paris, 1895.

ach-Chaizari. *Nihâyat ar-routba fi 'aḥkâm al-ḥisba* (ms. Caire, bibl. Taimour-pacha, cité d'après un copie communiquée par M. H. Laoust).

V. Chapot. *La frontière de l'Euphrate de Pompée à la conquête arabe*. Paris, 1907.

J. Chesneau. *Voyage de M. d'Aramon* (v.bibl. n° 50).

H. A. Chihâb. *Le Liban à l'époque des émirs Chihâb* (en arabe ; éd. A. Rustum et Boustany). Beyrouth, 1933.

A. Choisy. *L'art de bâtir chez les Byzantins*. Paris, 1883.

A. Christensen. *L'Iran sous les Sassanides* (*Annales du Musée Guimet*, t. XLVIII). Paris, 1936.

M. Clerget. *La Turquie : passé et présent*. Paris, 1938.

Ch. Combier. V. bibl. n° 15.

G. Contenau. *Manuel d'Archéologie orientale*. Paris, 1927.

H. Corbin. *Suhrawardi* (v. bibl. n° 110).

K. A. C. Creswell. *Early Muslim Architecture*, I : *Umayyads*. Oxford, 1932.

K. A. C. Creswell. *Cruciform plan* (v. bibl. n° 158).

Fr. Cumont. *Études syriennes* (v. bibl. n° 139).

Décrets. J. Sauvaget. *Décrets mamelouks de Syrie* (dans *Bull. d'Études Orientales*, t. II, 1932, 1-52, et t. III, 1933, 1-29). — Cf. bibl. n° 145.

L. Delaporte. *Les Hittites*. Paris, 1936.

Denys de Tell-Maḥré : v. J. B. Chabot.

Devezin. *Nachrichten über Aleppo* (v. bibl. n° 77).

H. Devonshire. *Relation d'un voyage du sultan Kaitbay en Syrie* (dans *Bull. de l'Inst. Fr. d'Archéol. Orient.*, t. XX, 1920, p. 1-40).

E. Dhorme. V. bibl. n° 102.

Al-Djibrîni. V. bibl. n° 32.

Ch. Diehl et G. Marçais. *Le monde oriental de 395 à 1081* (*Hist. Générale* publ. sous la dir. de G. Glotz). Paris, 1936.

Diarii : *I diarii di Marino Sanuto* (v. bibl. n° 25).

Dourr : Ibn al-Ḥanbali, *Dourr al-ḥabab* (v. bibl. n° 35).

Drummond. *Travels* (v. bibl. n° 71).

L. Dubertret. *Carte géologique* (v. bibl. n° 14).

L. Dubertret. *Hydrologie* (v. bibl. n° 17).

R. Dussaud. *Topographie historique de la Syrie antique et médiévale* (*Bibl. hist. et arch. du Serv. Ant. H.C.F.*, t. IV). Paris, 1927.

E. Ebeling et B. Meissner. *Reallexikon der Assyriologie*. Berlin, 1928.

M. Écochard. *Notes d'arch. musulmane* (v. bibl. n° 159).

Enceinte. J. Sauvaget. *L'enc. primitive de la ville d'Alep* (v. bibl. n° 146).

Enc. Isl. : Encyclopédie de l'Islam.

Enc. Jud. : Encyclopädia Judaică (v. bibl. n° 130).

Esquisse. J. Sauvaget. *Esquisse d'une histoire de la ville de Damas* (dans *Rev. des Études Islamiques*, 1934, 422-480.

The excavations at Doura-Europos. Preliminary reports Ed. M. I. Rostovtzeff et consorts. — *IVth season*. Newhaven, 1923; — *V^th^ season*, New-Haven, 1934.

Extraits. V. bibl. n° 29.

Fermanel. *Voyage* (v. bibl. n° 54).

E. Forrer. *Die Provinzeinteilung des assyrischen Reiches*. Leipzig, 1920.

M. P. Franchi de' Cavalieri. *I santi Quaranta Martiri di Sebastia*, dans *Studi e testi*, t. XLIX (1928), 155 sq.

Fränkel. *Die aramäische Fremdwörter in arabisch*. Leyde, 1886.

Freytag. *Geschichte der Hamdaniden* (dans *Zeitschr. d. deutsch. Morgenländische Gesellschaft*, t. X et XI).

Freytag. *Chrestomathia* (v. bibl. N° 28, g).

Freytag. *Regierung* (v. bibl. n° 28, b).

A. Gabriel. *Voyages archéologiques dans les provinces orientales de la Turquie* (sous presse).

M. Gaudefroy-Demombynes. *Le Pèlerinage à la Mecque* (*Annales du Musée Guimet*, t. XXXIII). Paris, 1923.

M. Gaudefroy-Demombynes. *Sur quelques ouvrages de ḥisba* (dans *Journ. Asiat.*, 1938, 449 sq.).

M. Gaudefroy-Demombynes. *Notes sur l'histoire de l'organisation judiciaire en pays d'Islam* (dans *Rev. des Études Islam.*, 1939, 109 sq.).

M. Gaudefroy-Demombynes et Platonov. *Le monde musulman et byzantin jusqu'aux Croisades* (*Hist. du monde*, publ. sous la dir. de E. Cavaignac, t. VII[1]). Paris, 1931.

J. Gaulmier. *Notes sur la pêche du silure dans la vallée du Ghâb* (dans *Mél. publ. Inst. fr. Damas*, I, 1929, 17 sq.).

J. Gaulmier. *Les toiles imprimées de Ḥama* (dans *Bull. d'Études Orient.*, t. VII-VIII, 1937-8, 265 sq.).

A. von Gerkan. *Griechische Städteanlagen : Untersuchungen zur Entwickelung des Städtebaues im Altertum*. Berlin, 1924.

van Ghistele. *Voyage* (v. bibl. n° 46).

Golubovich. *Seria cronologica* (v. bibl. n° 121).

A. Götze. *Hethiter, Churriter und Assyrer*. Oslo, 1936.

R. Grousset. *Histoire des Croisades et du Royaume franc de Jérusalem*. Paris, 1934-1936.

R. Grousset. *L'empire des steppes : d'Attila à Tamerlan*. Paris, 1939.

S. Guyer. *La madrasa Ḥallâwiya* (v. bibl. n° 142).

H. Guys. *Statistique* (v. bibl. n° 38).

H. Guys. *Esquisse* (v. bibl. n° 92).
H. Guys. *Voyage* (v. bil. n° 91).
L. Halphen. *Les Barbares des Grandes Invasions aux conquêtes turques du* xie *s.* (*Peuples et civilisations*, publ. sous la dir. de L. Halphen et Ph. Sagnac, t. V), 2e éd., Paris, 1930.
L. Halphen. *L'essor de l'Europe* (*id.*, t. VI). Paris, 1932.
von Hammer. *Histoire de l'empire ottoman.* Paris, 1835-1843.
Haverfield. *Ancient townplanning.* Oxford, 1913.
Herz-Pascha. *Die Baugruppe des Sultans Qalaun in Kairo.* Hambourg, 1919.
E. Herzfeld. *Mschatta* (dans *Jahrbuch der preussischen Kunstsammlungen*, 1921, 104-146).
Heyd. *Histoire du commerce du Levant au Moyen-Age.* 2e éd. Leipzig, 1923.
Hist. Crois. Or. : Recueil des historiens des Croisades publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; historiens orientaux. Paris.
Histoire : v. bibl. n° 28, f.
E. Honigmann. *Die Ostgrenze d. byzant. Reich.* (v. bibl. n° 107).
Horowitz. *Die Hamdaniden* (dans *Der Islam*, t. II).
Ibn 'Arabchâh : *Histoire du Grand Tamerlan, nouvellement traduite de l'arabe...* par P. Vattier. Paris, 1659.
Ibn 'Asâkir. *Ta'rikh Dimachq.* Éd. Damas, 1329 H.
Ibn Chaddâd. V. bibl. n° 30.
Ibn Djobair. Éd. W. Wright, v. bibl. n° 41).
Ibn al-Fourât. *Ta'rikh al-doual oua l-mouloûk*, ms. Vienne, cité d'après une copie aimablement communiquée par M. Cl. Cahen.
Ibn Ḥauqal (bibl. n° 40).
Ibn Iyâs. *Badaï' az-Zouhoûr*, éd. Caire, 1301 H. et éd. M. Sobernheim, P. Kahle et M. Mustafa; Stamboul, 1936.
Ibn Miskawaih. *Tadjârib al-Oumam.* Éd. H. F. Amedroz et D. S. Margoliouth. *The eclipse of the Abbasside Caliphate.* Londres, 1920-21.
Ibn al-Qalânisi. *Ḏail tarikh Dimachq.* Ed. Amedroz. Beyrouth, 1908.
Ibn Taghribirdi. *an-Noudjoûm az-zâhira.* Éd. Popper. Berkeley-Leyde, 1909 sq.
Ibn Ṭouloun. *Rasâïl tarikhiya.* Damas, 1348 H.
I'lâm : R. Ṭabbâkh. *I'lâm an-Noubalâ'* (v. bibl. n° 3).
Inschriften M. Sobernheim. *D. arab. Inschr. von Aleppo* (v. bibl. n° 149).
Inventaire : J. Sauvaget. *Inventaire des monuments... d'Alep* (v. bibl. n° 152).
A. Issa bey. *Hist. des Bimaristans* (v. bibl. n° 163).
Jalabert et Mouterde. *Rec. des Inscr. gr. et lat. de Syrie* (bibl. n° 141).
Jaussen. *Coutumes des Arabes au pays de Moab.* Paris, 1908.
Fl. Josèphe. *Antiquités judaïques;* éd. Dindorf. Paris, 1865.
N. Jorga. *Geschichte des osmanischen Reiches.* Gotha, 1908-1913.
P. Jouguet. *L'impérialisme macédonien et l'hellénisation de l'Orient* (*L'évolution de l'humanité*, t. XV). Paris, 1926.
Julien. *Lettres*, trad. J. Bidez. Paris, 1924.
H. Kohle et C. Watzinger. *Antike Synagogen in Galiläa.*
M. F. Köprülü. *Les origines de l'empire ottoman* (*Études Orientales* publ. par l'Inst. Fr. d'Archéol. de Stamboul, t. III). Paris, 1935.

W. Kört. *Geologische Beobachtungen* (v. bibl. n° 16).
Kounoûz : Sibt Ibn al-'Adjami. *Kounoûz ad-dahab* (bibl. n° 34).
Krafft. *Reisebeschreibung.* (V. bibl. n° 47).
Krauss. *Talmudische Archäologie.* Leipzig, 1910.
H. Lammens. *La Syrie, précis historique.* Beyrouth, 1921.
H. Lammens. *Études sur le règne du calife omaiyade Mo'âwiya Ier.* Beyrouth, 1908.
E. Lapalus. *L'agora des Italiens* (*Fouilles de Délos*, t. XIX). Paris, 1939.
J. Lassus. *La mosaïque de Yakto* (dans *Antioch on the Orontes, I : The excavations of 1932*, 114-156).
J. Lassus. *Sondage près de la mosquée Habib en-Najjâr* (*ibid.*, 93-100).
P. Lavedan. *Histoire de l'urbanisme : Antiquité, Moyen-Age.* Paris, 1926.
P. Lavedan. *Qu'est-ce que l'urbanisme ? Introduction à l'histoire de l'urbanisme.* Paris, 1926.
J. Lecerf et R. Tresse. *Les 'arâda de Damas* (dans *Bull. d'Études Orientales*, t. VII-VIII, 1937-8, 237 sq.).
Lettres édifiantes : v. bibl. n° 125.
Levencq. *Prem. Mission* (v. bibl. n° 127).
A. Lods. *Israël des origines au milieu du* VIIIe *s.* (*L'Évolution de l'humanité*, t. XXVIII). Paris, 1930.
F. Lot. *La fin du monde antique et le début du Moyen-Age* (*Évolution de l'humanité*, t. XXXI). Paris, 1927.
Maqdisi. V. bibl. n° 39.
L. Massignon. *Enquête sur les corporations musulmanes... au Maroc* (dans *Revue du Monde musulman*, t. 58).
L. Massignon. *Recherches sur les Shi'ites extrémistes à Bagdad à la fin du* IIIe *s. H.* (dans *Zeitschr. d. deutsch. Morgenländ. Gesellsch.*, t. 92, 378--382).
P. Masson. *Histoire du commerce français dans le Levant au* XVIIe *siècle.* Paris, 1896.
P. Masson. *Hist. du comm. franç. dans le Levant au* XVIIIe *s.* Paris, 1911.
P. Mattern. *A travers les villes mortes de Haute-Syrie* (*Mélanges de l'Université St-Joseph*, t. XVII[1]). Beyrouth, 1933.
L. A. Mayer. *Saracenic Heraldry* (v. bibl. n° 144).
S. Mazloum. *Canalisation... d'Alep* (v. bibl. n° 155).
M. Mercier. *Chronique* (v. bibl., n° 118).
Métré. V. bibl. n° 27.
Ed. Meyer. *Geschichte des Altertums.* Stuttgart, 1913 et suiv.
A. Mez. *Die Renaissance des Islams.* Heidelberg, 1922.
R. Montagne. *Contes... bédouins* (dans *Bull. d'Études Orientales*, t. V, 1935, 33 sq.).
Morana. *Relazione del commercio* (v. bibl. n° 78).
A. Moret. *Histoire de l'Orient* (*Histoire générale* publ. sous la dir. de G. Glotz). Paris, 1936.
Moufazzal ibn Abil-Fazaïl. *Histoire des Sultans Mamelouks;* éd. Blochet (Graffin et Nau, *Patrologia orientalis*, t. XII, XIV et XX).
Müller. V. bibl. n° 28, d.
K. Müller. *Die Karawanserai im vorderen Orient.* Vienne, 1923.
A. Musil. *Palmyrena.* New-York, 1928.
A. Musil. *Customs and manners of the Rwala Bedouins.* New-York, 1928.

Mutanabbi : v. bibl. n° 109, b.
Myller. *Peregrinus* (v. bibl. n° 69).
Nahr : v. bibl. n° 2.
Fr. Nau. *Les Arabes chrétiens de Mésopotamie et de Syrie du* VII° *au* VIII° *siècle* (*Cahiers de la Société Asiatique*, I, 1). Paris, 1933.
Neale. *Eight years in Syria* (v. bibl. n° 89).
Niebuhr. *Reisebeschreibung* (v. bibl. n° 72).
M. d'Ohsson. *Tableau... de l'empire othoman* (v. bibl. n° 114).
Olivier. *Voyage* (v. bibl. n° 80).
Otter. *Voyage* (v. bibl. n° 70).
Parsons. *Travels* (v. bibl. n° 81).
Pauly-Wissowa. *Realencyclopädie d. Altertumswissenschaft.*
Perles : v. bibl. n° 31, b.
Petis de la Croix. *Voyage* (v. bibl. n° 59).
R. Pfister. *Les toiles imprimées de Fostat et l'Indoustan.* Paris, 1938.
Pigeonneau. *Histoire du Commerce de la France.* Paris, 1888-89.
H. Pirenne. *Mahomet et Charlemagne.* 6° éd., Paris et Bruxelles, 1937.
H. Pirenne, G. Cohen et H. Focillon. *La civilisation occidentale au Moyen-Age* (*Hist. Générale* publ. sous la dir. de G. Glotz). Paris, 1933.
Plan de Laodicée : v. bibl. n° 140.
Plan Rousseau : v. bibl. n° 37.
Ploix de Rotrou. *Citadelle d'Alep* (v. bibl. n° 150).
A. N. Poliak. *Les révoltes populaires en Égypte à l'époque des Mamelouks* (dans *Rev. des Études Islamiques*, 1934, 251 sq.).
A. N. Poliak. *Le caractère colonial de l'État mamelouk dans ses rapports avec la Horde d'Or* (Dans *Revue des Études Islamiques*, 1935, 231-248).
Quatremère. *Histoire des Sultans Mamelouks;* 2 vol. Paris, 1837-45.
Rauwolf. *Beschreibung der Raiss...* (v. bibl. n° 48).
S. Reich. *Études sur les villages araméens de l'Antiliban* (*Documents d'Études Orientales* publ. par l'Inst. Fr. de Damas, t. VII). S. l. n. d.
Relazioni : G. Berchet. *Relaz. dei consoli veneti* (v. bibl. n° 26).
Répertoire : Ét. Combe, J. Sauvaget et G. Wiet, *Rép. chronolog. d'épigr. arabe* (v. bibl. n° 143).
Richter. *Wallfahrten* (v. bibl. n° 83).
L. Robert. *Études anatoliennes* (*Études orientales* publ. p. l'Inst. Fr. d'Arch. de Stamboul, t. V).
L. Robert. *Villes d'Asie Mineure* (*Études orientales* publ. par l'Inst. Fr. d'Arch. de Stamboul, t. II).
M. Rostovtzeff. *Caravan cities.* Oxford, 1932.
Russell. *Natural hist. of Aleppo* (v. bibl. n° 36).
S. de Sacy. V. bibl. n° 28, e.
E. de Salle. *Pérégrinations* (v. bibl. n° 88).
Sanctuaires : v. bibl. n° 162.
Fr. Sarre et E. Herzfeld. *Archäologische Reise im Euphrat und Tigris-Gebiet.* Berlin, 1911-1920.

Ch. Saumagne. *Notes sur la cadastration de la Colonia Trajana Thamugadi* (dans *Revue Tunisienne*, 1931, 97 sq.).
Ed. Saussey. *Les mots turcs dans le dialecte arabe de Damas* (dans *Mél. publ... Inst. Fr. Damas*, I, 1929, 77 sq.).
J. Sauvaget. *L'architecture musulm. en Syrie* (v. bibl. n° 153).
J. Sauvaget. *Les Ghassanides et Sergiopolis* (dans *Byzantion*, XIV, 1939, 115 sq.).
J. Sauvaget. *Les caravansérails syriens du ḥadjdj de Constantinople* (dans *Ars Islamica*, t. IV, 1937, 98 sq.).
J. Sauvaget. *Tombe de... Balak* (v. bibl. n° 164).
H. Sauvaire. *Description de Damas* (dans *Journ. Asiat.*, 1894 à 1896).
H. Sauvaire. *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*. Paris, 1876.
Schaube. *Handelsgeschichte der romanischen Völker des Mittelmeersgebiets bis zum Ende der Kreuzzüge*. Berlin, 1906.
S. Schiffer. *Die Aramäer : historisch-geographische Untersuchungen*. Berlin, 1911.
Schillinger. *Persianische... Reiss* (v. bibl. n° 63).
Selecta · v. bibl. n° 28, a.
Sestini. *Voyage* (v. bibl. n° 73).
J. Simon. *Le culte des Quarante Martyrs dans l'Égypte chrétienne*, dans *Orientalia*, N.S., t. III (1934), 174 sq.
aṣ-Ṣoûlî. *Akhbâr ar-Râḍi oua l-Mouttaqi*. Éd. H. Dunne. Le Caire, 1935.
Strabon. Éd. C. Müller et Dübner. Paris, 1853-70.
A. Surméyan. *Vie et culture* (v. bibl. n° 116).
A. Surméyan. *Hist. cim.* (v. bibl. n° 166).
Syrie : v. bibl. n° 113.
Fr. Taeschner. *Alt Stambuler Hof- und Volksleben*. Hanovre, 1925.
Tafel et Thomas. *Urkunden* (v. bibl. n° 24).
Tavernier. *Voyages* (v. bibl. n° 56).
Taylor. *Voyage* (v. bibl. n° 76).
Tell : v. bibl. n° 134.
Thévenot. *Voyage* (v. bibl. n° 64).
R. Thoumin. *Géographie humaine de la Syrie Centrale*. Tours, 1936.
R. Thoumin. *La maison syrienne* (*Doc. d'Études Orientales* publ. Inst. Fr. Damas, t. II). Paris, 1932.
R. Thoumin. *Le Ghâb*. Grenoble, 1936.
R. Thoumin. *Deux quartiers de Damas* (dans *Bull. d'Études Orientales*, t. I, 1931, 99 sq.).
de Tott. *Mémoires* (v. bibl. n° 75).
R. Tresse. *Le pèlerinage syrien aux villes saintes de l'Islam*. Paris, 1937.
Troilo. *Reise-beschreibung* (v. bibl. n° 60).
Tscherikower. *Hellenistische Städtegründungen* (v. bibliogr., n° 104).
Tyan. *Histoire de l'organisation judiciaire en pays d'Islam*. T. I. Paris, 1938.
H. Vincent. *Canaan d'après l'exploration récente*. Paris, 1907.
H. Vincent et A. Abel. *Jérusalem : la ville nouvelle*. Paris, 1912.
Volney. *Voyage* (v. bibl. n° 74).
H. Wätjen. *Die Niederländer im Mittelmeergebiet zur Zeit ihrer höchsten Machtstellung*. Berlin, 1909.

J. Weulersse. *Antioche* (dans *Bull. d'Etudes Orientales*, t. IV, 1934, 27 sq.).
G. Wiet. *L'Égypte arabe* (*dans Hist. de la Nation Égyptienne*, publ. sous la dir. de G. Hanotaux, t. IV). Paris, 1937.
G. Wiet. *Inscr.* : v. bibl. nº 111.
G. Wiet. *Les biographies du Manhal Ṣâfi* (*Mém. présentés à l'Inst. d'Égypte*. t. XIX). Le Caire, 1932.
G. Wiet. *Notes d'épigraphie syro-musulmane* (dans *Syria*, 1924, 216 sq.).
G. Wiet. *Catalogue des objets en cuivre* (*Catalogue Général du Musée Arabe du Caire*). Le Caire, 1932.
P. Wittek. *The rise of the ottoman empire* (*Royal Asiatic Soc. Monographs*, t. 23). Londres, 1938.
P. Wittek. *Deux chapitres de l'histoire des Turcs de Roum* (dans *Byzantion*, t. XI, 1936, 285-319).
P. Wittek. *De la défaite d'Ankara à la prise de Constantinople : un demi-siècle d'histoire ottomane* (dans *Revue des Études Islamiques*, 1938, 1-34).
A. C. Wood. *A history of the Levant Company*. Londres, 1935.
Xénophon. *Anabase*, éd. et trad. P. Masqueray. Paris, 1930.
Yaqout. V. bibl. nº 43.
az-Ẓâhiri. *Zoubdat kachf al-mamâlik*, éd. P. Ravaisse. Paris, 1894.
H. Zayyât. *aṣ-Ṣalîb fi l-Islâm*. Harissa (Liban), 1935.
H. Zayyât. *Doûr al-biṭṭîkh* (dans *Machriq*, XXVII, 1929, 761 sq.).
de Zambaur. *Manuel de généalogie et de chronologie pour servir à l'histoire de l'Islam*. Hanovre, 1927.

Périodiques cités.

Annales d'Histoire économique et sociale.
Archiv für Orientforschung.
Ars Islamica.
Berytus.
Bulletin d'Études Orientales.
Bulletin de l'Institut Égyptien.
Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale.
Bulletin of the American School of Oriental Research.
Byzantion.
Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Der Islam.
Échos d'Orient.
Journal of the Royal Asiatic Society.
al-Machriq.
Mélanges publiés par la Section des Arabisants de l'Institut de Damas.
Orientalia.
Revue Africaine.
Revue Archéologique Syrienne.
Revue d'Assyriologie.
Revue de Géographie Physique et de Géologie dynamique.
Revue de l'Académie Arabe de Damas.
Revue des Arts Asiatiques.
Revue des Études Islamiques.
Revue du Monde Musulman.
Revue Tunisienne.
Studi e Testi.
Syria.
Zeitschrift der deutschen Morgenländische-Gesellschaft.
Zeitschrift für Assyriologie.

CHAPITRE PREMIER

Le Site

SOMMAIRE : le terrain. — Le climat. — L'eau, le Queiq, les sources. — Les ressources locales. — Le site et la vie urbaine.

Le relief de la Syrie est ainsi caractérisé : au centre, un fossé d'effondrement se développe du Nord au Sud, suivant l'axe du pays ; à l'Ouest de ce sillon médian ont surgi des horsts qui dominent la côte méditerranéenne ; à l'Est règne un immense plateau, partie intégrante du socle arabique laissée intacte par les dislocations qui ont affecté le reste du pays. C'est à l'extrémité Nord-Ouest de ce plateau intérieur qu'est située Alep, par 38 ^{G} 68' 5'' de longitude Est et 40 ^{G} 12' de latitude Nord, et à 390 m. d'altitude (1), au bord d'une petite rivière : le Queiq.

Le terrain. — Le sol (fig. 2) est constitué par la craie sénonienne, qu'ont recouverte à deux reprises des dépôts d'âge miocène (2). Sur la rive droite (Ouest) du Queiq, cette couverture est demeurée en place : sapée à sa base par l'érosion, elle dessine le long de la vallée une côte abrupte (point culminant : 430 m.) (3). Sur la rive gauche (Est), celle sur laquelle s'est développée la ville, le ruissellement beaucoup plus intense a arraché la couverture miocène. En deux points seulement il en subsiste des ves-

(1) Les coordonnées sont données d'après la carte 1/50.000, la cote d'altitude d'après le nivellement du Cadastre : elles se rapportent à la Grande Mosquée, qui marque le centre de la ville antique et médiévale.

(2) V. W. KÖRT, *Geolog. Beobacht.*, et L. DUBERTRET, *Hydrologie*, 409. A signaler pour mémoire une coulée de basalte qui s'est épanchée au fond de la vallée entre les deux transgressions miocènes.

(3) *Djebel en-Naḥâs*, « la montagne du Cuivre » (sur la tradition de caractère légendaire qui est à l'origine de cette appellation, v. *Perles*, 86 et 89) : c'est l'ancienne « montagne de Djauchan » (étymologie dans *Perles, loc. cit.*). Elle est constituée par des amas de coquilles à peine fossilisées supportant une couche de calcaires vindoboniens (L. DUBERTRET, *Carte géologique*, 297).

tiges (4) : ils offrent l'apparence de groupes de buttes d'une élévation médiocre, mais qui présentent avec le terrain avoisinant, à peine mouvementé, un contraste assez vif pour paraître plus hautes qu'elles ne sont effectivement. A droite et à gauche de ces collines, le terrain accuse une déclivité peu prononcée : d'une part, à l'Ouest, vers la rivière, qui a rempli de ses alluvions le fond de la vallée, d'autre part vers la campagne, à l'Est.

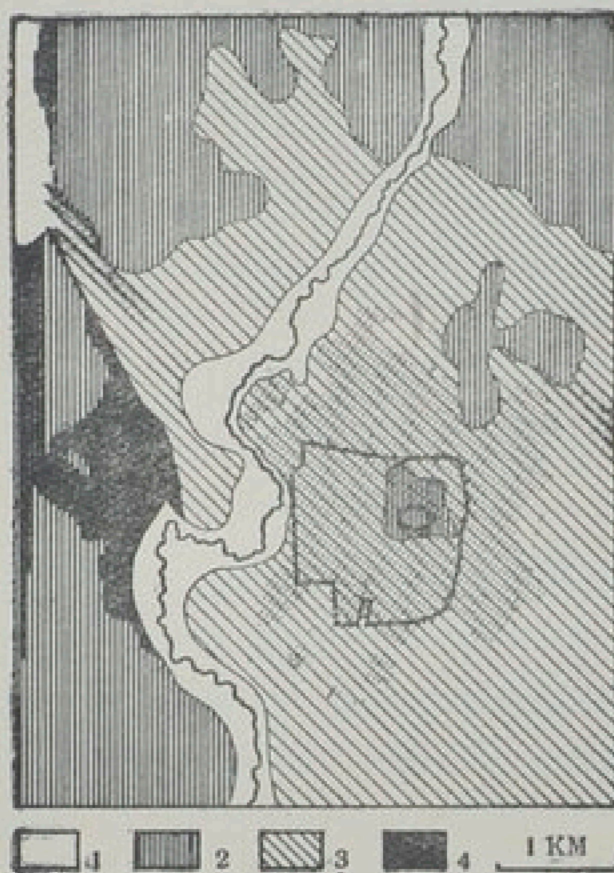


Fig. 2. — Croquis géologique du site d'Alep (d'après W. Kört).
1. — alluvions récentes. 3. — craie sénonienne.
2. — miocène. 4. — basalte feldspathique.
En grisé, l'aire couverte par la ville actuelle.

Le site d'Alep se présente ainsi comme une cuvette aux flancs en pente douce, semée de pointements rocheux, et traversée par le Queiq (pl. III).

Un premier groupe de ces buttes-témoin se place immédiatement au Nord-Est de la ville (5). Le second groupe marque le centre de l'agglomération actuelle : il comprend notamment le tertre sur lequel a été construite la Citadelle (6) ; ce dernier, dont

(4) Ils jalonnent la crête d'un anticlinal, dirigé du Sud-Ouest au Nord-Est, qui passe sous la ville : cette circonstance explique que des fragments du manteau miocène se soient conservés là, le ravinement ayant attaqué principalement les deux versants de l'anticlinal durant les périodes d'émersion (L. Dubertret, *Hydrologie*, 409).

(5) Il comprend « la montagne Rouge » (*Djebel el-Aḥmar*, 425 m.), qui porte les casernes, « la montagne des Ossements » (*Djebel el-A'ḍâm*, 430 m.) et « la montagne des Gazelles » (*Dj. el-Ghazâlât*, 420 m.) sur la croupe méridionale de laquelle se dresse le couvent du Cheikh Abou Bakr : la position de cette croupe entre les deux autres hauteurs le fit désigner à l'époque ottomane sous le nom turc d'*Orta Tèpè*, « la Colline du Milieu ».

(6) Le tertre de la Citadelle paraît aujourd'hui entièrement composé de craie, mais c'est parce que son revêtement calcaire a été exploité comme carrière pour la construction de la forteresse. D'autre part, le nivellement établit que les pitons rocheux de la Citadelle, du quartier de la Colline (*el-Djbeilé*), et du quartier des Blanchisseurs de toiles (*el-Bayyâḍa*), en apparence indépendants les uns des autres, sont en réalité solidaires : si ce groupe de hauteurs semble moins caractérisé que le premier, c'est qu'il est aujourd'hui couvert de constructions.

les flancs ont été aplanis et régularisés de main d'homme, de telle sorte qu'il présente aujourd'hui des formes parfaitement géométriques (7), est le point le plus élevé du site (440 m.).

Le climat (8). — La région d'Alep est, par excellence, le domaine d'un type de climat auquel on a donné, encore qu'il soit assez faiblement individualisé, le nom de « climat syrien » : il se caractérise d'un côté par sa forte amplitude thermique (23° 4), de l'autre, par le régime des précipitations, irrégulières, d'un volume médiocre et strictement réparties dans le temps (fig. 3).

L'amplitude des variations thermiques s'explique par la présence d'un écran montagneux qui entrave l'action régulatrice de la mer, toute proche cependant. De novembre à avril inclus, la moyenne des températures oscille entre 5° et 17°, mais le minimum absolu s'abaisse jusqu'à — 10 (9). Pas de printemps : l'été vient brusquement; en mai on enregistre déjà des températures voisines de 40° et il n'est pas rare que ce mois présente le maximum absolu de l'année entière. Jusqu'à la saison froide, la température se maintient considérable avec des moyennes de 20° à 30°.

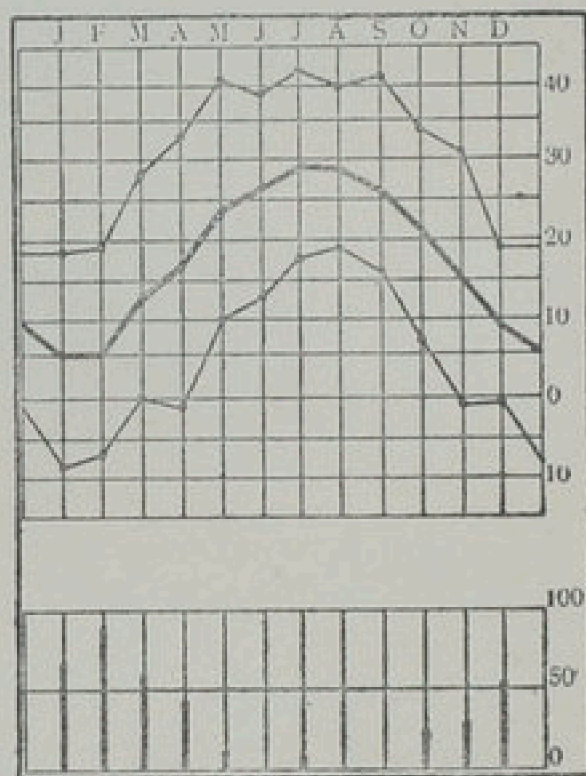


Fig. 3. — Le climat : température (en haut) et pluie (en bas), d'après Ch. Combier.

Les précipitations sont exclusivement réparties sur les mois d'hiver : les dernières averses tombées en avril ou mai, quelques orages d'un rendement en eau insignifiant seront seuls à venir atténuer la siccité abso-

(7) Sur ces travaux, v. *infra*, chap. VIII.

(8) Ch. Combier, *Climatologie*, 341-342 et *passim*. Les graphiques pluviométriques que je produis ont été établis d'après le *Bulletin climatologique* du Service Central Météorologique des Etats du Levant.

(9) Il est des hivers plus rigoureux encore, dont on retrouve la trace dans les chroniques : p. ex. Ibn al-Fourât, II, 157 r° et surtout *Kounoûz*, f° 11 r° sq. (avec mention d'une année où l'Euphrate lui-même fut tout entier pris par la glace).

lue de l'air et du sol ; en règle générale, durant six mois au moins de l'année, le ciel reste implacablement bleu, la sécheresse demeure totale et ininterrompue (fig. 4).

Quelques averses tombent en octobre, en relation avec les orages qui se forment alors sur la côte, mais le déclenchement définitif des pluies hivernales ne se place pas avant la mi-novembre, parfois même avant le milieu de décembre. Médiocre en valeur absolue (moyenne annuelle : 420 mm.), le volume d'eau que reçoit Alep est nettement supérieur à celui qu'on enregistre dans d'autres localités du plateau syrien moins éloignées de la mer (10). Mais les pluies ne se répartissent pas uniformément sur les cinq ou six mois d'hiver : elles se groupent sur un très petit nombre de jours (45 à 50 en moyenne), tombant par rafales violentes capables de provoquer des dégâts dans les cultures et les agglomérations (11).

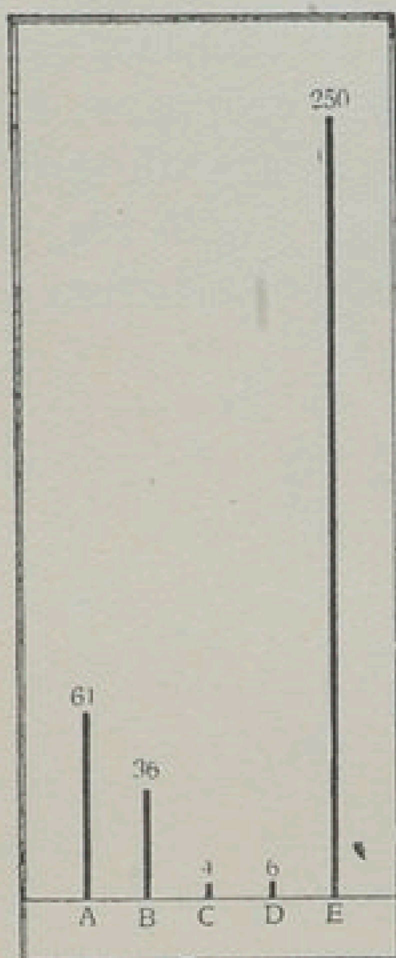


Fig. 4. — Les types de temps (en jours : d'après H. Guys).
A. — pluie. C. — grêle.
B. — gelée. D. — brouillard.
E. — sécheresse.

Le régime des pluies apparaît ainsi comme des plus instables dans le détail (fig. 5) : la date de leur apparition, leur hauteur, la place du maximum varient d'une année à l'autre. Le seul de leurs caractères qui demeure immuable est la rigueur avec laquelle elles se groupent sur un très petit nombre de jours.

Un tel climat s'apparente beaucoup plus étroitement au type saharien

(10) Salamiyé : 320 mm.; Hauran : 300 mm.; Damas : 230 mm. (Ch. Combier, *op. cit.*, 329). Il y a dans cette anomalie apparente un effet du relief : les montagnes côtières diminuent d'altitude à hauteur d'Alep, présentant en ce point trois larges trouées (*infra*, 19) à travers lesquelles le vent marin pénètre dans l'intérieur; d'autre part la région profite des précipitations abondantes qu'attirent les hauts sommets, tout proches, du Taurus.

(11) Durant l'hiver 1931-32, j'ai vu un jour tomber sur Alep des trombes d'eau telles qu'en moins de 10 minutes les caves des immeubles proches de la vallée du Queiq furent inondées jusqu'à une hauteur de deux mètres; sur les routes, des automobiles furent renversées, et leurs occupants noyés.

qu'au type méditerranéen : il se présente comme une variété du climat désertique, dans laquelle les caractères extrêmes s'atténuent sous l'influence de la mer et des montagnes voisines. C'est, dans toute la force du terme, un climat subdésertique.

L'eau. — Ce qu'on vient de dire de leur formation géologique et de leur climat suffit à laisser entendre que les environs d'Alep n'offrent point de ces paysages frais, tout murmurants d'eau vive, comme on en rencontre autour d'Antioche et de Damas.

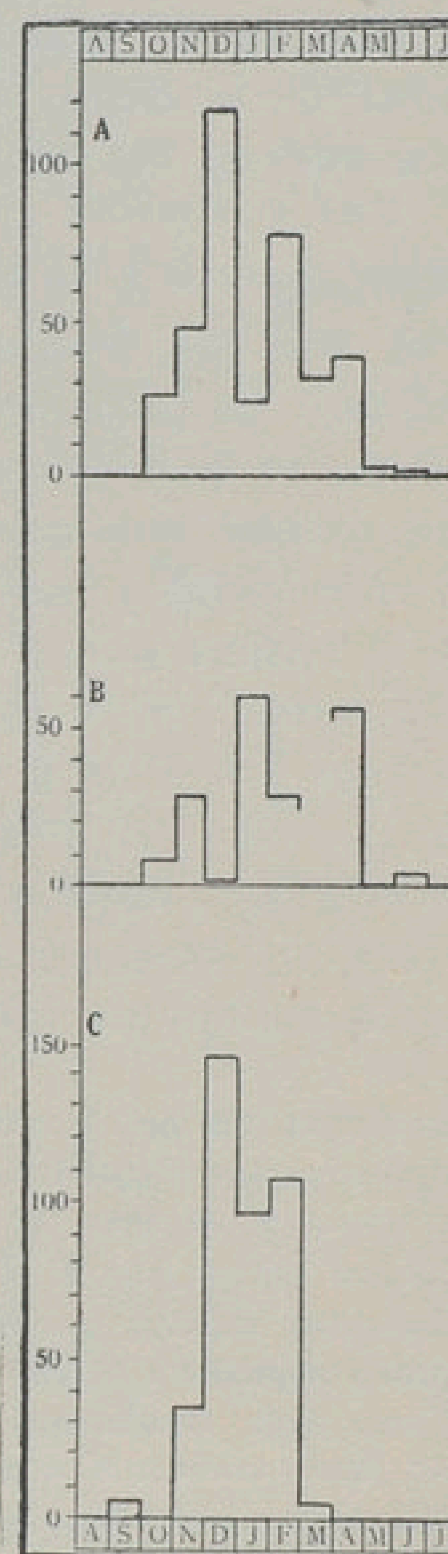


Fig. 5. — L'irrégularité des pluies (d'après les *Bull. météorol.*).
A. — 1928-29.
B. — 1929-30.
C. — 1933-34.

Les calcaires miocènes (poreux de par leur origine, et fissurés par l'âge) et la craie sénonienne (imperméable par nature, mais crevassée en surface par l'action des agents atmosphériques) absorbent indistinctement une forte proportion du ruissellement. L'eau s'enfonce dans le sol, puis, arrêtée par les couches profondes (demeurées compactes, donc étanches) de la craie, elle chemine en profondeur, drainée par un réseau hydrographique souterrain (12). Les pluies, d'autre part, sont trop peu abondantes et trop clairsemées pour pouvoir à la fois saturer les couches superficielles du terrain et alimenter des rivières : la quasi-totalité des précipitations étant ainsi bue par le sol, la Syrie du Nord ne saurait être un pays d'eaux courantes.

Ce n'est pas davantage un pays de sources. En l'absence de toute cassure verticale, ou de violents phénomènes d'érosion qui aient amené la nappe

(12) Ce fait capital a été établi par L. Dubertret, *Hydrologie*, 410 et 412 (cf. 356 : données générales sur la perméabilité des roches).

souterraine au contact de l'air, aucun jaillissement naturel n'est possible (13).

Partout l'eau chemine à plusieurs mètres sous terre, sans que rien à la surface du sol signale son existence : de là l'austérité du paysage et l'aridité de la région. Alep, qui possède à la fois un cours d'eau et plusieurs sources, est donc particulièrement privilégiée à cet égard.

Le Queiq. — A la vérité, ce cours d'eau n'a rien de majestueux.

Né au pied des derniers contreforts du Taurus, il traverse la partie septentrionale du plateau de la Syrie Nord, que sa vallée entaille d'un léger sillon, et finit par se perdre, après un cours d'environ 110 km., dans une cuvette sans écoulement où il forme des marécages. Son bassin versant correspond à une vaste étendue d'un plateau aride à l'extrême, aux précipitations faibles et capricieuses, incapables d'alimenter une rivière puissante : de ce fait le débit moyen du Queiq à hauteur d'Alep n'excède pas 2 à 3 m^3 à la seconde (14) : poussant péniblement à travers ses alluvions une eau rare et fangeuse (pl. VII, 1), il ne mérite que le nom de ruisseau. Sujet à des crues brutales sous l'effet de la fonte des neiges (15), il demeure à peu près complètement asséché durant plusieurs mois de l'année (16) : quelques flaques d'une eau croupissante sub-

(13) En dehors des fontaines de la banlieue d'Alep, dont il va être question, les seules sources qu'on puisse signaler dans la région sont celles de Manbidj et celles qui se font jour aux environs de Bab, au contact des calcaires miocènes et de la craie.

(14) Chiffre retenu par M. R. Danger, après confrontation de divers renseignements.

(15) Ces crues subites, consécutives à des averses torrentielles ou à la fonte des neiges dans la partie supérieure de la vallée, portent le débit du Queiq à 12 m^3 à la seconde. Ajoutons que leur écoulement est contrarié par divers obstacles dûs à l'intervention de l'homme : ponts anciens d'ouverture trop faible, barrages de moulins et de norias, immondices accumulées. L'enquête préliminaire à l'établissement du plan d'urbanisme a même révélé que, dans la partie de son cours qui longe le rempart, le cours d'eau avait été rejeté hors de son thalweg par ces obstacles, si bien qu'il ne lui restait plus là qu'une pente de 1 mm. 5 par mètre (pente normale : 15 mm. par m.). D'où les inondations périodiques de la vallée. Comme les fortes gelées, les grandes crues sont soigneusement mentionnées par les chroniques locales.

(16) Contrairement à l'opinion communément défendue de nos jours par les Alépins, il est certain que le débit de la rivière n'a connu aucune diminution depuis l'époque historique : la situation actuelle ne doit être attribuée qu'à une longue incurie (accumulation d'obstacles dans la vallée, colmatage des sources de Ḥailân, ruine de l'adduction d'eau du Sadjour). Des témoignages anciens en font foi. S'il s'est trouvé des poètes locaux pour attribuer au Queiq « la limpidité du cristal, l'éclat de la perle, le goût suave du sucre candi, la bienfaisance de la thériaque » (aṣ-Ṣanaubari, ap. Ibn Chaddâd, 146), ils ont su aussi à l'occasion le décrire en termes moins enthousiastes, plus conformes au tableau

sistent seules, de place en place, dans son lit ; sur des kilomètres, celui-ci n'est plus qu'un fossé à sec, à l'argile fendillée par la chaleur.

Les sources. — Cette eau, peu abondante et intermittente, mais néanmoins précieuse sous un climat aussi sec, n'est pas le seul bienfait du Queiq : des sources jalonnent son cours aux environs d'Alep. Elles ont toutes la même origine : l'érosion fluviale, en attaquant la surface du plateau, a provoqué l'affleurement des courants d'eau collectés par le réseau hydrographique souterrain (17). Aussi se placent-elles sans exception dans la vallée même du Queiq, au pied des pentes affouillées par l'action de la rivière (18).

On en compte quatre groupes, dont deux offrent un intérêt particulier pour l'histoire de la ville : les trois sources de Ḥailân, à 11 km. en amont d'Alep, dont le débit global est nettement supérieur à celui des autres groupes, et qui ont été, pour cette raison, très anciennement captées pour l'alimentation urbaine (19), et les trois sources de 'Ain et-Tell, à 5 km. en amont d'Alep, qui fournissent aujourd'hui l'eau potable à la ville (20).

Les ressources locales. — Après ce que l'on vient de dire, il est clair que les ressources offertes par le site à l'agriculture et à l'industrie sont des plus limitées. Le sol, calcaire ou crayeux, le climat, très sec et très brutal, la rareté de l'eau font des environs immédiats d'Alep une région peu propice au développement d'une vie végétale intense, le manque de variété dans les formations géologiques et l'allure capricieuse des pluies ne convenant qu'à un nombre restreint de végétaux. Mais parmi

que nous avons aujourd'hui sous les yeux : « Lorsque souffle le vent d'hiver, le Queiq saisit d'étonnement par son étendue déserte : il rivalise avec le Tigre, le Nil et l'Euphrate en gloire, en beauté et en qualité. Mais quand arrive l'été, le voilà chétif, misérable, plein de langueur et de désolation. Quand les grenouilles l'interpellent — « Queiq ! Queiq ! » — point de réponse, et les sauterelles s'y promènent sans crainte de se mouiller les pattes » (LE MÊME, ap. IBN CHADDÂD, 147). Cf. IBN CHADDÂD, 147 ; *Perles*, 151 ; YAQOUT, II, 307.

(17) L. DUBERTRET, *Hydrologie*, 401.

(18) Presque toutes se situent sur la rive gauche, celle où l'effet destructeur du ruissellement a été le plus intense.

(19) *Infra*, chap. IV. Les évaluations de leur débit ne concordent pas : L. DUBERTRET, *loc. cit.*, et S. MAZLOUM, 11.

(20) L. DUBERTRET, *loc. cit.* Deux autres groupes de sources se placent en aval de la ville, aux environs d'Ouḍêḥi (sur leurs dénominations anciennes, *Perles*, 200).

ceux qui recherchent, en même temps que la chaleur, les terrains secs et calcaires, il en est d'infiniment précieux, dont la culture peut permettre à l'homme de subvenir, pour l'essentiel, à ses besoins alimentaires (pl. XLIX).

C'est là par excellence le pays du blé : semé au début de la saison des pluies ou au printemps (avant les dernières ondées qui assurent sa germination et sa croissance), il mûrit dès la fin de mai et fournit de belles moissons pour peu que les précipitations hivernales aient atteint leur hauteur moyenne. Le plateau, peu mouvementé, de la rive gauche du Qoueiq offre, ici, aux labours un terrain de choix : le blé y est cultivé sur de larges espaces, de préférence comme culture intercalaire dans les olivettes (pl. I, en haut, et pl. XXXII, 3, au fond), et il est certain que le terrain sur lequel s'étend la ville, de caractère identique, a dû être emblavé lui aussi tant qu'il est demeuré libre de constructions (21).

Les plantes méditerranéennes, bien que moins adaptées au climat extrême, réussissent également : l'olivier, la vigne, le figuier sont les éléments essentiels du paysage de la banlieue d'Alep, sur le plateau de la rive gauche (pl. IV, 1 et 3). Là où ils ne constituent pas de grandes plantations d'un seul tenant, ils rendent productifs les affleurements de bancs calcaires qui contrarient le passage de la charrue.

Avec eux se rencontre en abondance le pistachier (*Pistacia vera* L. ; — pl. VII, 4), véritable spécialité d'Alep, qui alimente depuis des siècles un commerce d'exportation qui est loin d'être négligeable (22).

La rive droite du Qoueiq, plus abrupte et rocheuse, est moins pro-

(21) Cf. le nom d'*el-Qaṣîlé*, « le terrain ensemencé en orge », qui est resté attaché à un quartier de la ville.

(22) *Perles*, 196. Dans toute la Syrie, c'est sous le nom de « pistache d'Alep » (*fostoq ḥalabi*), que la pistache est désignée pour éviter une confusion avec l'arachide (*fostoq el-ʿabîd*, « pistache des nègres »). A Alep même, la culture du pistachier n'est possible que sur une aire strictement délimitée, à l'Est de la ville : question de terrain. Cette culture a pu offrir très anciennement un caractère moins épisodique qu'aujourd'hui. On greffe le pistachier sur le térébinthe (*bouṭoum*), arbre spontané des confins désertiques de la Syrie, dont la baie fournit une huile de goût peu agréable, mais comestible (sur sa fabrication et son utilisation en Palmyrène, v. J. Cantineau, *Dialecte arabe de Palmyre*, II, 41 ; A. de Boucheman, *Une petite cité caravanière*, 79 sq. ; A. Musil, *Palmyrena*, 149 et 34). Il se peut que la culture du pistachier aux environs d'Alep soit le dernier souvenir d'un temps, prodigieusement reculé, où, l'olivier restant encore confiné à la zone méditerranéenne, la population du plateau syrien ne disposait d'autre plante oléifère que le térébinthe, qui n'exige pas des soins aussi savants et s'accommode mieux d'une sécheresse prolongée.

pice à l'exploitation agricole, mais, la côte franchie, on retrouve sur le plateau d'excellentes terres à céréales s'étendant à perte de vue.

A ces ressources, se joignent celles de l'élevage du petit bétail : le mouton est chez lui, dans cette plaine aride, où il trouve aisément sa nourriture sans préjudice pour les champs : les chaumes, les jachères, les pierrailles sont ses pâturages favoris, en même temps que ceux des chèvres.

Fût-il réduit à ces seules ressources, l'homme trouverait aisément sur le site de quoi assurer sa subsistance, mais la présence d'une rivière lui a permis de développer largement ces possibilités.

La bande d'alluvions relativement fraîches qui occupe le fond de la vallée est favorable à la croissance de plantes friandes en humidité : plantes potagères et arbres fruitiers (23), et cultures industrielles (24). Elle autorise l'élevage d'espèces plus exigeantes que le mouton en eau et en fourrage : âne, cheval, bovins. Enfin le cours d'eau fournit à l'industrie un élément indispensable ou la force motrice (moulins à farine et à papier, tanneries, poteries, etc). (24 *bis*).

L'intervention de l'homme a étendu à toute la zone alluviale de la vallée (pl. I, en bas ; pl. VII, 2) les avantages qui se trouvaient originellement réservés aux terrains situés à proximité immédiate du Qoueiq. On a eu recours à cet effet à des machines hydrauliques très simples, faciles à construire et d'une rusticité à toute épreuve : des roues à godets,

(23) Pois chiches, fèves, concombres, salades, choux, pastèques, melons ; mûrier noir (*toût châmi*), noyer, abricotier, grenadier, pour s'en tenir aux plantes indigènes les plus largement représentées. Parmi les plantes d'importation récente, il faut citer la tomate (*badindjân frandji*, « aubergine européenne »), qui joue aujourd'hui un rôle important dans l'alimentation, et la pomme de terre.

(24) Chanvre, mûrier blanc, ricin (huile d'éclairage), saponaire (autrefois utilisée par la teinturerie : H. Guys, *Statistique*, 33), safran, bois d'œuvre (presque exclusivement le peuplier blanc : *ḥaur*). Le bois d'œuvre est devenu très rare aux alentours d'Alep, en raison des facilités nouvelles d'importation, mais on a des traces de son existence au Moyen-Age (*Perles*, 16).

(24 *bis*) De nombreux moulins à eau (*taḥoûna, raḥâ*) jalonnent depuis le Moyen-Age le cours du Qoueiq, disséminés dans les jardins maraichers. A proximité immédiate de la ville, il ne s'en rencontre que quelques-uns, groupés là où la rivière passe le plus près de l'agglomération : devant la porte Ouest de l'enceinte (*Nahr*, II, 303 ; *Décrets*, n° 34) ; c'est là également que se trouvaient anciennement les moulins à papier (au lieu appelé encore : *al-Ouarrâqa*, « la Papeterie » : *Nahr*, II, 304 ; *Décrets*, n° 35). C'est dans le bief de ces moulins que coule aujourd'hui le Qoueiq, hors de son thalweg. L'usage d'un autre type de moulin (*madâr*), actionné par un animal, a permis à la minoterie de s'exercer sur toute la surface de l'agglomération, au lieu de se localiser exclusivement au bord de la rivière. Sur la tannerie et la poterie, *infra*, chap. VIII.

qui puisent, soit dans un canal de dérivation pratiqué dans les rives du fleuve, soit dans la nappe souterraine, l'eau nécessaire aux jardinages (25). Les cultures maraichères ont ainsi pu se développer sur chaque rive, assez loin du thalweg, jusqu'à la base des deux talus d'érosion qui limitent la vallée à droite et à gauche.

Le site et la vie urbaine. — Ainsi, à l'examen, le caractère paradoxal que l'on était tenté tout d'abord d'attribuer à la position d'Alep s'atténue dans une large mesure. Si le site paraît ingrat à l'œil de l'Européen, qui considère inconsciemment une riche végétation arbustive comme le seul signe indubitable de la fécondité du sol, il se révèle à l'étude parfaitement favorable au développement d'une agglomération.

Le climat est rude, mais sain : pas de malaria ; ce ne sont point les phénomènes météorologiques, mais bien les manquements aux principes de l'hygiène qui ont propagé là à maintes reprises des épidémies : peste, choléra ou typhus (26).

Le plateau en pente douce de la rive gauche offre aux constructions un emplacement où elles peuvent se développer dans les meilleures conditions : l'implantation des maisons et des rues n'y rencontre aucun obs-

(25) Suivant la profondeur de l'eau dans le terrain à irriguer, on emploie deux types d'appareils élévatoires, d'ailleurs très voisins l'un de l'autre : le *ghorrâf*, où les godets sont ménagés dans la jante de la roue, et le *doulâb* (« la roue » par excellence), dont la roue entraîne une chaîne munie de pots, qui puise à une profondeur plus considérable ; le premier type correspond au *tabout*, le second à la *sâqiyé* des paysans égyptiens (v. Ch. Audebeau-bey, dans *Bull. Inst. Égypt.*, t. XVII, 8 et 11). La noria proprement dite (*na'oûra*), dont la roue à godets est actionnée par le courant du fleuve et non par un animal, n'est plus en usage à Alep, où le manque d'élévation des berges et la faiblesse du courant étaient peu propices à son emploi, mais il a existé anciennement, à l'ouest de la ville, un appareil de ce type : celui qui a donné son nom au « Pont de la Noria » (*Djisr en-Na'oûra*) ; des restes de son barrage sont encore visibles dans le lit du fleuve. Le fait que cette noria a laissé une trace dans la toponymie, et qu'elle est toujours mentionnée sans aucune dénomination offrant une valeur de discrimination (p. ex. *Perles*, 202) indiquent bien que ce mode d'irrigation n'a jamais été très répandu.

(26) La seule affection spécifiquement locale, le « bouton d'Alep », sorte d'ulcère purulent qui disparaît au bout d'un an en laissant sur la peau une cicatrice (d'où son nom arabe : *ḥabbet sené*, « bouton d'un an ; A. Barthélemy, *s. v.*), ne présente aucune espèce de gravité : pas plus ici que dans les autres pays où elle se rencontre (Mardin, Bassorah, Bagdad, Biskra, etc.), elle ne constitue un inconvénient assez marqué pour entraver le développement d'une agglomération. — Dans le même ordre d'idées, on ne peut faire davantage état des secousses sismiques, fréquentes en raison du voisinage d'une grande ligne de dislocation, mais le plus souvent légères : elles sont soigneusement mentionnées par les chroniqueurs, mais je crois inutile d'en donner la liste.

tacle sérieux, et la déclivité du sol assure l'écoulement des eaux vers la vallée (27).

Les matériaux de construction abondent et sont d'une qualité exceptionnelle : calcaires compacts et résistants, pierre à chaux, argile de la vallée, troncs de peuplier des jardins (28).

Enfin les ressources agricoles du plateau environnant (céréales, oliviers, moutons) et de la vallée (cultures maraichères, fruits, gros bétail) sont suffisantes pour subvenir aux besoins alimentaires d'une agglomération assez populeuse. Sans doute, nous paraissent-elles assez peu variées pour imposer à l'homme une frugalité excessive, mais il est bien des régions de nos campagnes, plus favorisées cependant sous le rapport du climat, où nos arrière grands-pères s'en seraient tenus pour satisfaits.

Au demeurant, une réserve capitale s'impose.

Ces ressources, et, d'une manière plus générale, les autres avantages du site que nous venons d'énumérer permettaient à un groupe humain de se fixer là et d'y subsister commodément ; elles étaient même propres à favoriser le développement d'une bourgade plus importante que ses voisines, car la bande de terres alluviales, médiocre en valeur absolue, est plus large en ce point de la vallée du Qoueiq que partout ailleurs. Mais elles étaient impuissantes à conférer par elles-mêmes à l'agglomération un

(27) Eaux de pluie, égoûts, eau potable.

(28) La pierre à bâtir est fournie par les calcaires vindoboniens : tendres à l'extraction, faciles alors à débiter et à polir, ils durcissent très rapidement en perdant leur eau de carrière, et se couvrent à la longue d'une admirable patine aux tons chauds qui donne aux monuments anciens d'Alep un coloris unique. Ils constituent par excellence la pierre de taille, pour les constructions soignées ; on les exploite presque exclusivement sur la côte de la rive droite du Qoueiq. La craie (la « pierre blanche » : *ḥaouâra*), qui a imposé aux abords de la ville leur couleur particulière (d'où le sobriquet traditionnel d'Alep : *ach-Chahbâ'*, « la blanchâtre » ; v. *Perles*, 18), est utilisée dans les constructions les plus pauvres et plus encore pour la fabrication de la chaux : à côté du faubourg des Chaufourniers (*el-Kallâsé*) d'immenses galeries souterraines attestent par leur développement l'ancienneté et l'importance de son exploitation. Une localité de la banlieue, B'âdin, fournit une autre variété de calcaire à laquelle le polissage communique une couleur jaune soutenue : on l'emploie pour la décoration. Enfin d'inépuisables gisements de basalte des environs (*Djebel Ḥâṣ*) livrent une roche noirâtre, dont l'architecture a su tirer parti et qui sert à faire les meules de moulin (Yaqout, I, 151). L'abondance et la variété des matériaux propres à la construction ont concouru pour favoriser à Alep le développement des industries de la pierre : réputés dès le Moyen-Age pour leurs qualités professionnelles, les carriers et les maçons d'Alep sont encore aujourd'hui les plus experts et les plus appréciés de toute la Syrie. Sur les procédés qui ont permis de limiter au minimum l'emploi du bois de charpente dans la construction, v. J. Sauvaget, *Architecture*, 30-31 ; sur les carrières, cf. Russell, I, 53.

caractère *urbain*. Les particularités du site sur lesquelles nous avons mis l'accent étaient propres à susciter la formation d'un village, mais non pas celle d'une ville, si nous entendons par là un type d'agglomération qui se définit en s'opposant à la vie rurale : une localité où la population tire sa subsistance d'activités *autres* que la cueillette, la culture du sol et l'élevage.

La difficulté se trouve aisément résolue dès que l'on fait entrer en compte le seul inconvénient — majeur, à dire vrai — que présente le site d'Alep : le manque d'eau. Faute de pluies régulières, les citernes et les puits (29) ne compensent que très imparfaitement la modicité du débit de la rivière. De nos jours encore, malgré une amélioration substantielle de l'approvisionnement, l'alimentation en eau de la ville demeure précaire : certaines années de sécheresse, il n'est pas rare de voir des rixes éclater autour des fontaines.

Or bien des points voisins, dans la vallée du Queiq, non seulement présentent les mêmes avantages que le site d'Alep, mais encore le surclassent, sous le rapport des facilités qu'ils offrent à l'habitat, grâce à la présence de sources abondantes et pérennes : Ouḍêḥi et Ḥailân, par exemple, jouissent de cette supériorité incontestable, et exceptionnelle. Pourtant, ce ne sont pas ces endroits privilégiés qui ont vu naître la ville : il faut donc que le site d'Alep ait possédé quelque caractère particulièrement favorable au développement de la vie urbaine, d'une importance assez décisive pour faire passer outre au manque d'eau potable.

La comparaison avec les localités voisines révèle sans ambiguité cette particularité : ce ne peut être que le groupe de buttes-témoin qui pointent sur le plateau de la rive gauche, seul élément du site qu'on ne retrouve pas aux alentours. Ces collines sont éminemment propres à l'établissement d'ouvrages fortifiés, et plus que tout autre leur point culminant : *la colline de la Citadelle*, l'une des positions défensives les plus fortes et les plus faciles à aménager qui soient dans la Syrie Nord (pl. VI et XII), en même temps qu'un observatoire de premier ordre (pl. XI), d'où la vue s'étend jusqu'à la lagune salée du Djabboul, à 30 km. de là. C'est seulement par l'existence de cette acropole que le site d'Alep diffère du reste de la vallée du Queiq : à n'en pas douter c'est là « l'élément de formation », sinon de la localité elle-même, du moins de la ville, la particularité qui a fait glisser vers la vie urbaine l'agglomération qui s'était formée sur sur les lieux.

(29) Notons en outre que les puits ne fournissent qu'une eau saumâtre.

Mais si la présence d'une hauteur propre à la défense rend suffisamment compte de la naissance d'une ville en ce point, il serait illogique d'y voir la cause de la continuité avec laquelle la localité a conservé son caractère urbain : une forteresse meurt avec l'ordre politique qui impose sa construction, et avec elle la ville qui s'était formée autour d'elle, si l'activité de cette ville est restée limitée à la fonction militaire ou gouvernementale. Ce qui a assis la fortune d'Alep *en tant que centre urbain*, ce sont les éléments de prospérité qui lui étaient offerts, non plus par son site lui-même, mais par son cadre géographique : la Syrie Nord.

CHAPITRE II

Les facteurs permanents du développement urbain

Sommaire : La Syrie Nord. — Les steppes. — Les routes. — Le cadre géographique et la vie urbaine.

Si l'on envisage le cadre géographique, sur un rayon de quelques journées de marche seulement autour d'Alep, on y relève deux caractères qui ont pu servir efficacement de support à l'activité d'un centre urbain : une grande diversité, propre à favoriser l'établissement de courants d'échanges, et l'existence d'un carrefour de routes internationales.

La Syrie Nord. — Le relief (fig. 7), la nature du sol (fig. 6) et le climat y déterminent quatre régions distinctes :

1. — *Le plateau syrien.* Il présente sur toute son étendue la même formation géologique et les mêmes caractéristiques que les alentours immédiats d'Alep : même absence de dénivellations importantes, même climat, même aridité, même absence d'eau courante (pl. II).

En été, cette vaste plaine n'est guère qu'une réplique du désert voisin. Mais les premières pluies sont l'occasion d'un véritable changement à vue : en quelques heures la terre détrempée devient grasse, luisante, d'un rouge sombre qui tourne par places au brun ou au violet ; des centaines de charrues à la fois retournent l'humus vivifié, révélant soudain la fécondité de cette terre et l'activité, jusque là insoupçonnée, de la vie agricole qu'elle entretient. De fait, peu de régions de la Syrie intérieure connaissent une pareille densité de peuplement (pl. L, 1).

Les ressources sont celles qui ont été énumérées plus haut. En premier lieu : les céréales et les troupeaux de moutons. L'olivier, la vigne, le figuier, quelques cultures potagères entourent les villages, à proximité immédiate des points d'eau, de la main d'œuvre et de la surveillance ; c'est là aussi que se cantonne l'élevage des bovins, autour des puits.

Enfin la plaine est favorable à la culture du coton, auquel on réserve





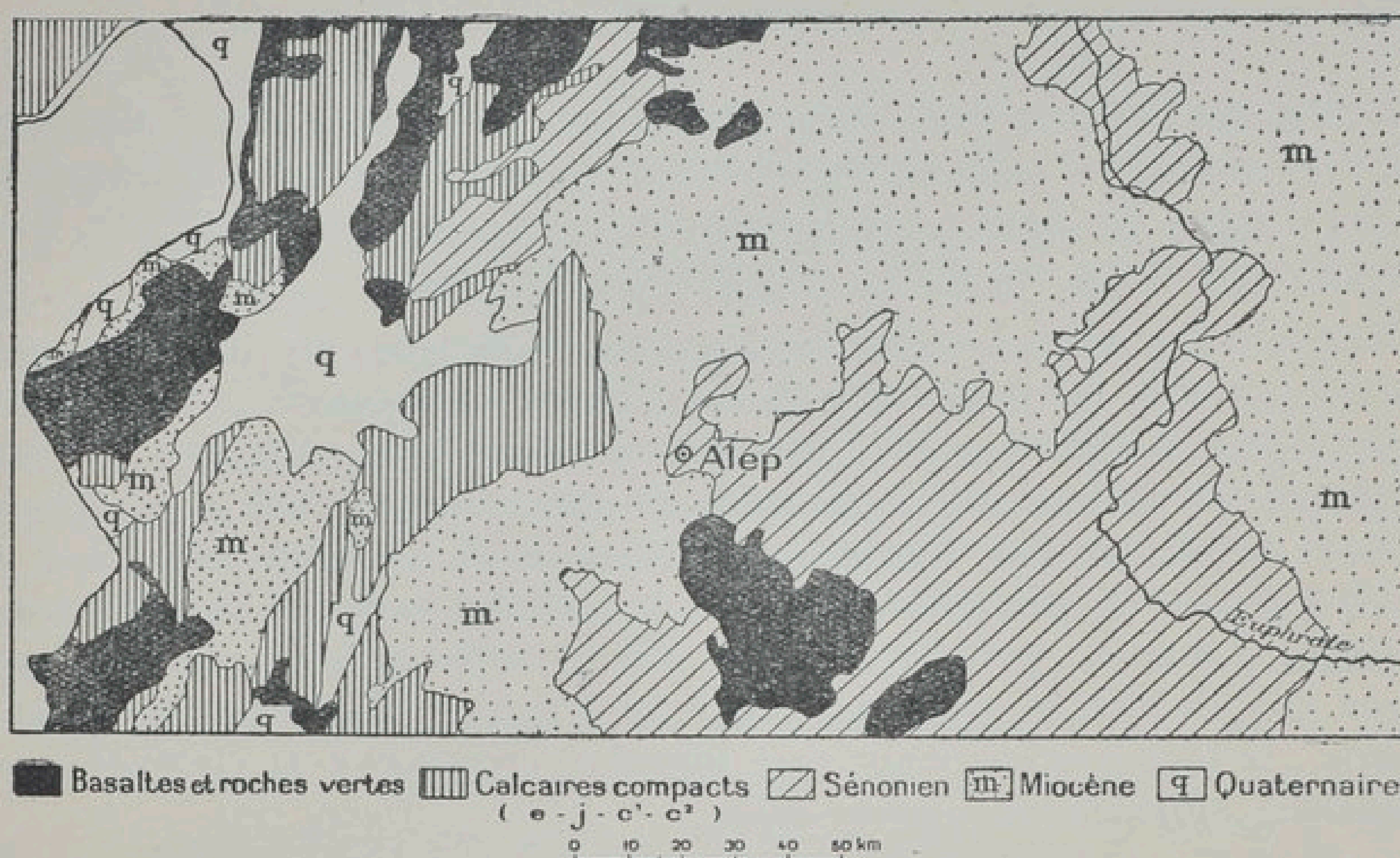


Fig. 6. — La Syrie Nord : croquis géologique.

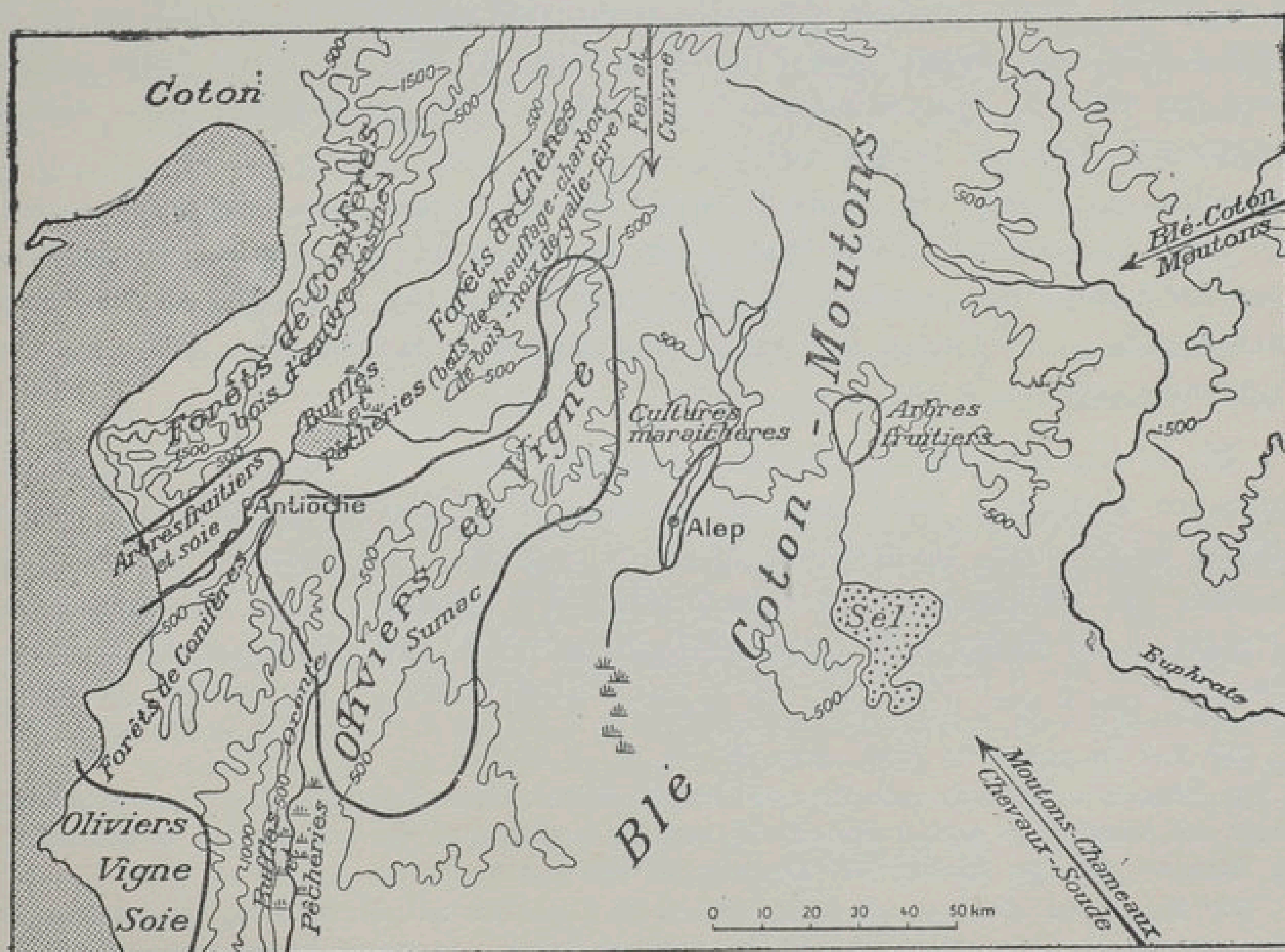


Fig. 7. — La Syrie Nord : relief et ressources naturelles (cf. fig. 6).

les terrains les plus frais, sans que les variétés locales obligent à recourir à l'irrigation : si elles ne rappellent guère, avec leur taille rabougrie et leur maigre feuillage, l'arbrisseau des plantations tropicales, elles fournissent du moins une fibre d'une qualité excellente.

2. — *Les collines calcaires*. Le rebord occidental du plateau, légèrement redressé, est formé de calcaires éocènes : fragmenté et disloqué par des failles, sculpté par l'érosion, il se présente sous l'aspect de trois groupes de collines d'altitude médiocre (alt. moyenne : 550 m.), véritable chaos de rochers où l'on discerne malaisément les lignes directrices du relief et où l'on chercherait en vain le moindre ruisseau. Le fond des vallées y montre parfois quelques mètres carrés de terre végétale ; partout ailleurs c'est la pierre qui s'offre au regard, parfois couverte de garrigue, le plus souvent totalement dénudée, opposant à la circulation un obstacle difficilement franchissable.

C'est là aujourd'hui un véritable désert de rocs, à peu près inculte et inhabité. Il n'en fut pas toujours ainsi : la région a connu autrefois une prospérité remarquable grâce à la culture de l'olivier et surtout de la vigne (30). Le sumac, que l'Orient préfère au tan de chêne pour le travail des peaux, apportait sans doute aussi à la population une source supplémentaire de profits (31).

Plus au Nord, le Kourd-Dagh (740 m.), moins rocailleux et mieux arrosé, est couvert d'olivettes et de forêts de chêne qui ne fournissent pas seulement du charbon de bois, mais aussi des produits de cueillette recherchés par l'industrie : noix de galle et cire d'abeilles. On y cultive heureusement le tabac.

3. — *Les montagnes côtières*. Immédiatement en bordure de la Méditerranée s'alignent trois massifs, culminant à 2.266 m., formés en majeure partie de gabbros, de serpentines et de schistes. Ce pays au relief tourmenté, au sol pauvre, est inhospitalier à l'homme : c'est la montagne « noire » de forêts (32) qu'entretiennent des précipitations hivernales

(30) Sur ce point, v. *infra*, chap. V.

(31) Sur la culture du sumac, v. S. Reich, *Villages araméens*, 68 sq. Son abondance avait fait donner au Djebel Barichâ le nom de « montagne du Sumac » (*Dj. es-Sommâq*) : R. Dussaud, *Topogr. histor.*, 214-215, avec les références.

(32) Tel est en effet un des noms anciens de l'Amanus : R. Dussaud, *op. cit.*, 440. — De récents accords internationaux ont fait de cette région un territoire turc, mais du point de vue historique, il est impossible de la séparer de la Syrie Nord proprement dite.

atteignant jusqu'à un mètre (33) : cèdres, pins, sapins et chênes en font un pays producteur de bois d'œuvre et de résine (34).

4. — *Les zones d'effondrement*. Dans les dépressions profondes creusées par les dislocations dans l'axe Nord-Sud de la région, les eaux stagnent dans des boues alluviales, saturant l'air d'une humidité chaude favorable à la végétation. La vallée du Bas-Oronte étale autour d'Antioche et de Séleucie d'admirables vergers et des plantations de mûriers (35) ; le Ghâb et le 'Amq, où une longue incurie a laissé s'étendre les marécages (36), ont été jadis d'une prospérité certaine (37), s'ils ne vivent aujourd'hui que de l'élevage du buffle et de leurs pêcheries (38).

Les steppes. — Vers l'Est, le contraste est moins accusé. Entre la plaine à céréales et les steppes désertiques qui la prolongent jusqu'au cœur de la Péninsule Arabique, la différence porte seulement sur le climat : à mesure que les influences continentales se font plus vigoureusement sentir, les précipitations se raréfient, jusqu'à devenir à peu près nulles et à réduire au minimum les possibilités de développement de la végétation. La limite entre la steppe et les régions cultivées est uniquement d'ordre météorologique : que l'on procure à la terre une humidité suffisante, et le blé et le coton réussiront aussi bien qu'aux alentours d'Alep. Mais faute d'eau, aucune agriculture n'est possible : les steppes sont le domaine des Bédouins nomades, les « Arabes » (*el-'Orbân*).

Ceux-ci sont par excellence des pasteurs : vivant sous la tente, ils se déplacent incessamment, selon un rythme régulier qui correspond à celui des saisons, à la recherche des maigres pâturages nécessaires à leurs

(33) Ch. Combier, *op. cit.*, fig. 7 et p. 332.

(34) Cf. J. Weulersse, *Antioche*, 34 sq. Dès une haute antiquité, ces ressources forestières ont été exploitées au profit de la Basse-Mésopotamie : G. Contenau, *Manuel d'Archéol. Orient.*, II, 713.

(35) J. Weulersse, *op. cit.*, 31.

(36) R. Dussaud, *op. cit.*, 425 sq. et 197.

(37) Le 'Amq, aujourd'hui recouvert en majeure partie par un lac, était à l'époque assyrienne le centre d'un royaume florissant (R. Dussaud, *loc. cit.*) et les « tells » qui parsèment aujourd'hui la partie inondée montrent que le relèvement du plan d'eau s'est effectué à l'époque historique. Pour le Ghâb, le fait que les Séleucides aient pu entretenir à Apamée, outre 500 éléphants de guerre, des haras de 30.000 juments et 300 étalons est assez significatif de l'abondance ancienne de la végétation.

(38) Sur l'élevage du buffle, v. R. Thoumin, *Le Ghâb*, 60. Sur les pêcheries, déjà exploitées au Moyen-Age, J. Gaulmier, *Pêche du silure*, R. Thoumin, *op. cit.*, 57 sq.

troupeaux. L'élevage constitue normalement leur unique ressource, mais ils y ajoutent volontiers celles que leur offre le pillage : rapt du bétail d'une tribu rivale, contributions imposées par la force aux villages voisins du désert, brigandage à main armée le long des routes commerciales (39).

Pour le reste, tout travail manuel rebute et avilit le nomade. Excellent berger, il ne cultive qu'à contre-cœur, et mal (40). Aux Tziganes de forger ses outils, aux sédentaires des oasis d'exploiter les quelques ressources naturelles qu'offre le désert : capture des jeunes faucons, récolte de la soude, ramassage du sel dans les lagunes du Djabboul et de la Palmyrène (41). Des Bédouins eux-mêmes, rien d'autre à attendre que les produits de leur élevage : laine, beurre, peaux, corne, boyaux, bêtes sur pied (chameaux, moutons, chevaux), mais ces pasteurs présentent du moins cet avantage incontestable de donner quelque valeur économique à de vastes étendues qui, sans eux, demeureraient totalement improductives.

Les routes. — La région que nous venons de décrire présente en outre ce trait remarquable de grouper, dans un rayon de moins de 150 km. autour d'Alep, une série de points de passage obligé : des accidents du terrain qui permettent, et qui seuls permettent de franchir les obstacles montagneux et désertiques s'échelonnant à la périphérie de la plaine syrienne (pl. LI). Celle-ci peut ainsi entrer aisément en communication avec des régions plus lointaines, aux ressources plus variées, ou plus riches que les siennes propres (42).

En direction du Sud, entre les steppes hostiles — sans eau et soumises à la perpétuelle menace des pillards nomades — et la montagne impraticable, le plateau syrien forme un large couloir dépourvu d'obs-

(39) Sur les « Arabes », v. A. Musil, *Customs and manners of the Rwala Bedouins* et R. Montagne, *Contes poétiques bédouins*.

(40) Cf. sur la sédentarisation des Mawali : R. Thoumin, *op. cit.*, 40 sq.

(41) A. de Boucheman, *op. cit.*, 76-79 et 82 ; J. Cantineau, *op. cit.*, II, 50 et 69-72. Ce n'est pas de la potasse, comme l'ont admis par inadvertance ces deux auteurs, que produit la combustion du *chnân* (*Salsola kali*), mais bien de la soude, provenant du sel en dissolution dans l'eau du sous-sol, sel qui se dépose dans les tissus de la plante. La savonnerie européenne a de même largement utilisé « l'herbe à soude », ou plus simplement « soude », de nos rivages marins.

(42) Pour l'histoire des routes, on ne peut que renvoyer une fois pour toutes à R. Dussaud, *Topogr.*

tacles par lequel on gagne sans difficulté la Syrie Centrale et, au-delà, la Palestine et l'Égypte.

A l'Ouest, les montagnes côtières offrent trois trouées : col de Beilan, vallée du Bas-Oronte, vallée du Nahr el-Kebir, qui donnent accès à la mer.

Au Nord, la vallée du Kara-Sou, qui se creuse entre l'Amanus et le Kourd-Dagh, conduit vers Mar'ach et les passes du Taurus qui ouvrent la voie de l'Anatolie.

Au Nord-Est, trois gués permettent de franchir sans trop de difficultés le cours torrentueux et instable de l'Euphrate, qui forme entre la Syrie Nord et la Haute-Mésopotamie comme un gigantesque fossé (43).

Au Sud-Est, enfin, la vallée du grand fleuve se présente, au milieu du désert, comme une « voie naturelle » en direction de l'Irak et du Golfe Persique.

Le cadre géographique et la vie urbaine. — Que la diversité dont la Syrie Nord nous a donné le spectacle constitue pour la vie urbaine une excellente plate-forme, il est assurément superflu de le démontrer dans le détail (fig. 7) : il est clair qu'entre toutes ces régions déshéritées chacune à leur manière — plaine privée de bois et de matières premières pour l'industrie, montagne pauvre en blé, en laine et en coton, nomades dépourvus de céréales et d'objets manufacturés — des courants d'échange vont s'établir qui permettront à chacune d'elles de se procurer les produits qui lui font défaut ; des marchés se créeront ; le stockage et la redistribution des ressources locales seront pour la vie urbaine une occasion de se développer.

Mieux encore : les points de passage nécessaire que nous avons signalés autorisent l'extension de ce système de troc aux pays voisins, très différents de la Syrie Nord, capables par conséquent de lui fournir les matières premières essentielles qu'elle ne produit pas elle-même : le cuivre de Chypre, les inépuisables ressources minières de l'Anatolie (44), les matières tannantes et textiles du Kurdistan et de la Perse, les produits médicinaux et tinctoriaux des Indes peuvent affluer par ces voies, susci-

(43) Soit, du Nord au Sud, les trois gués que marquent les localités antiques et médiévales de Zeugma et Biredjik, Karkémich et Djerabis, Til-Barsip et Qal'at en-Nedjm.

(44) Sur celles-ci, bonne vue d'ensemble de la situation actuelle, ap. M. Clerget, *La Turquie*, 171-173. Sur le rôle de la région taurique dans l'histoire de la métallurgie, v. Fr. Cumont, *Études syriennes*, 169 sq. et H. Peake, *Origin of ironworking* (dans *Geogr. Review*, 1933, 639 sq.).

tant deux formes d'activité qui sont par excellence des faits urbains : l'industrie, et le commerce à longue distance.

Et pour l'utilisation de ces routes les moyens de transport ne font pas défaut : il n'est qu'à faire appel aux Nomades, grands éleveurs de chameaux. Personne mieux que le Bédouin ne sait convenablement soigner, charger et conduire cet animal fragile et rétif, la bête de somme par excellence de l'Orient ; pour ce trafic à longue distance il fournira les animaux de bât et les montures, et même la main d'œuvre spécialisée : le métier de caravanier — entrepreneur de transports et convoyeur de marchandises — est le seul qui ne lui paraisse pas déshonorant (45). De même, le montagnard quittera volontiers sa terre à demi-stérile pour se faire muletier au service des caravanes.

Ainsi, en dépit de nos réticences initiales, le cadre géographique s'avère des plus aptes à servir de support à la vie urbaine et à des types d'activité spécifiquement urbains. S'il en fallait une illustration, nous la trouverions dans l'ancienneté et l'importance des savonneries d'Alep, qui utilisent à la fois l'huile des collines calcaires de l'Ouest, le sel du Djabboul et la soude de la Palmyrène, pour expédier ensuite leurs produits jusqu'à Diyarbekir, Trébizonde et Bagdad ; dans ses souks aussi, où une multitude de paysans, de montagnards et de Bédouins enseigne chaque jour, aussi clairement qu'une statistique, la place que tiennent dans la vie économique de la ville l'échange des produits locaux et la distribution aux régions voisines des objets manufacturés. Si les sources historiques ont négligé d'enregistrer ces faits, trop quotidiens et trop peu spectaculaires, nous avons tout lieu de croire qu'ils comptent parmi les agents les plus actifs, et les plus continuellement efficients, du développement de la ville.

Rien, cependant, dans l'étude du cadre géographique, n'autorise à conclure que ces avantages devaient inéluctablement jouer en faveur d'Alep. Sans insister sur l'échange des ressources locales qui, au moins sous sa forme originelle, devait normalement s'effectuer par l'entremise de marchés d'un rayonnement limité, établis aux points de contact entre les « pays » à desservir (46), les routes conduisant vers les grandes unités naturelles avoisinantes ne devaient pas *nécessairement* se croiser sur le

(45) Sur cette attitude psychologique, v. A. Jaussen, *Coutumes des Arabes*, 240.

(46) Tel est encore aujourd'hui le rôle des localités, de caractère plus urbain que rural, qui s'échelonnent à la périphérie de la plaine, au pied des croupes montagneuses : Idlib, Ma'arra, 'Azaz, déjà prospères au Moyen-Age.

site d'Alep. Dans cette plaine rase, dépourvue d'obstacles, où l'on circule aisément en tout temps et en tous sens, il n'était aucune raison pour que ce point de la vallée du Queiq marquât nécessairement leur carrefour, plutôt que telle autre localité distante de quelques dizaines de kilomètres, ou tel site demeuré désert (47). C'est la plaine tout entière qui marque le nœud de routes, et non point le site même d'Alep : la présence sur celui-ci d'une colline propre à la défense n'est ici d'aucun poids.

Une remarque s'impose donc, qui a été faite à propos de tant d'autres villes : qu'ici encore la nature n'offrait au développement urbain rien d'autre que des possibilités, destinées à demeurer virtuelles si l'homme n'avait su, ou pu, les exploiter. Que ce soit Alep, plutôt que telle autre localité du voisinage, qui ait bénéficié des circonstances propres à stimuler la vie urbaine que réunissait la Syrie Nord, on ne saurait voir là une conséquence inévitable des conditions offertes par le cadre géographique. Aucune prédestination naturelle ne désignait spécialement Alep pour monopoliser à son profit ces avantages : si elle a pu le faire, c'est grâce à l'intelligence, à la volonté et à l'effort persévérant des hommes qui l'avaient fondée et qui ont su tirer parti des circonstances historiques pour assurer sa grandeur et sa prospérité.

(47) Il est important de rappeler ici que le Queiq, hormis le cas exceptionnel des crues, ne constitue aucunement un obstacle : le franchir est un jeu d'enfant (je ne sais sur quoi s'est fondé G. Schlumberger, jadis, pour décrire la cavalerie byzantine passant ses eaux « à la nage »). Et c'est là le seul cours d'eau que l'on rencontre dans la région, avec le Nahr ed-Dahab, qui présente exactement les mêmes caractères.

CHAPITRE III

Les origines

(xxe s. av. C. — 333 av. C.)

Sommaire : Le cadre historique : les grands empires. — Le démembrement. — Les nouveaux empires.
Le cadre historique et le développement urbain.
Les données archéologiques : le « tell ». — La colline de la Citadelle.
Caractères et évolution de l'agglomération.

Alep entre dans l'histoire (48) dès le xxe siècle avant notre ère (49), sous le nom même qu'elle a conservé jusqu'à nos jours (50), et comme elle est alors la capitale d'un État d'une certaine importance il est évident qu'elle a derrière elle, dès cette date reculée, un très long passé : autant dire que son origine réelle se perd dans la nuit des temps. Nous sommes ici devant l'une des plus anciennes villes du monde qui soient encore habitées et florissantes.

(48) A ma connaissance, aucune recherche de préhistoire n'a été entreprise sur le site d'Alep. Cette circonstance n'offre pour nous aucun inconvénient : nous prendrons comme point de départ de notre exposé la période historique à partir de laquelle la continuité de l'habitat est attestée.

(49) Le plus ancien document concernant Alep est un traité entre le roi de la ville et le roi hittite Moursil II, rédigé en langue babylonienne et retrouvé en plusieurs exemplaires dans les archives de Khattousa (Boghaz-Köy) : il date de 1336 av. C. environ, mais il fait l'historique de la situation juridique, ce qui reporte au xxe s. av. C. le plus ancien témoignage de l'existence d'Alep : v. E. Dhorme, 34-41, avec les références.

(50) Hittite : *Khalap* ; — égyptien : *Khrb* ; — accadien : *Khallaba*, *Khalman*, *Khalwan* (les références ap. R. Dussaud, *op. cit.*, 472-473, et E. Dhorme, 36, n. 1-2, et 37, n. 1) ; — grec : *Chalep*. Ce sont là des transcriptions, légèrement divergentes, d'une dénomination unique dont la forme arabe encore en usage : *Ḥalab*, n'est qu'une altération par étymologie populaire (le point de vue traditionnel des auteurs arabes dans *Perles*, 17-18). — L'étymologie proposée par K. al-Ghazzi du nom de la ville et de celui du Qoueiq (dans *Rev. de l'Académie Arabe de Damas*, 1931, 109 sq.) est dépourvue de toute valeur scientifique.

I. — Le cadre historique.

Au moment où la lumière commence à se faire sur Alep, la carte politique de l'Orient vient d'être profondément modifiée (51).

De nouvelles peuplades sont apparues dans les Balkans et s'y sont fixées, provoquant tout autour de la Mer Noire un grand mouvement de migrations : les Hittites passent le Bosphore en direction de l'Anatolie, vers 2000 av. C. ; les Khourrites glissent du Caucase vers le Sud-Ouest ; à eux se joignent les Mitanniens, détachés de la masse de leurs congénères indo-européens, alors en marche vers l'Inde.

A ces nouveaux venus, l'usage du cheval assurait une supériorité militaire écrasante : subjuguant les autochtones, les Hittites s'installent au cœur de l'Anatolie, où ils créent une série de petits royaumes ; les Khourrites et les Mitanniens soumettent à leur autorité la Haute-Mésopotamie et toute la Syrie, que dominait depuis le IIIe millénaire un peuple sémitique venu d'Arabie : les Amorrites.

Les grands empires. — Dès le XIXe siècle l'unification des Hittites devait se faire, sous l'action de souverains entreprenants qui poussèrent jusqu'au Taurus, entrant en contact avec les États fondés par les Amorrites dans la plaine syrienne : « Les rois du pays de la ville de Khalap possédaient alors un grand royaume, et Khattousil, le roi grand, roi du pays de la ville de Khatti, mit le comble à leur royauté » (52). Ces relations pacifiques durèrent peu. Le petit-fils de Khattousil, Moursil, entreprenant une politique de conquêtes en Syrie Nord, « détruisit la ville de Khalap et amena à la ville de Khattousa les prisonniers de Khalap et sa richesse » (53) ; il prit Karkémich, et poussa jusqu'à Babylone, la grande métropole de l'Orient, qui fut pillée (env. 1806).

Presque aussitôt l'empire hittite tombait dans une période d'effacement : les Mitanniens passaient au premier plan de la scène historique. Refoulant les Khourrites, ils s'assurèrent la suprématie sur la Syrie, et avec elle sur Alep (avant 1650) et Karkémich, et lancèrent sur l'Égypte un flot humain, déjà partiellement armé de fer, où se mêlaient Asiani-

(51) Je suis ici, notamment sous le rapport de la chronologie, l'excellent exposé d'ensemble de A. Moret, *Hist. de l'Orient*, en le complétant, sur quelques points, par des indications tirées du beau livre de A. Götze, *Hethiter, Churriter und Assyrer*.

(52) E. Dhorme, 37.

(53) E. Dhorme, 38.

ques et Sémites, qui, sous le nom de Hyksos, occupèrent pendant un siècle le delta du Nil.

L'étranger une fois expulsé, l'Égypte ne pouvait se dispenser d'intervenir dans les affaires d'Asie pour se prémunir, par l'annexion de la Syrie, contre le retour de pareilles invasions. Si dès 1536 un pharaon s'était avancé jusqu'à l'Euphrate, Thoutmès III commença la conquête méthodique du pays (1483), occupant la Syrie Centrale, pénétrant en Syrie Nord, où il vint attaquer Karkémich et franchir « le grand circuit de Naharina » (la grande boucle de l'Euphrate à l'Est d'Alep). Mais l'Égypte et le Mitanni se rapprochèrent très vite (1430-1420) pour faire face à un danger commun : l'expansion hittite.

Sous la poussée de nouvelles peuplades venues des Balkans, les Hittites avaient débordé le Taurus : vers 1430 ils reprenaient Alep, puis s'étendaient sur la Syrie Centrale jusqu'en Canaan, obligeant les pharaons à une longue guerre défensive. Cependant les rois d'Assyrie profitaient de la décadence du Mitanni pour annexer toute la Haute-Mésopotamie jusqu'à l'Euphrate (vers 1280) : l'avènement de cette nouvelle grande puissance, en les menaçant les uns et les autres, obligea Égyptiens et Hittites à signer un traité de paix et d'alliance qui laissa aux premiers la Syrie Centrale, aux seconds la Syrie du Nord.

Presque aussitôt une catastrophe venue du dehors détruisit l'équilibre ainsi instauré.

Le démembrement. — Les peuples aryens des Balkans et des bords de la Mer Noire s'étaient ébranlés pour une migration générale : pendant que les Doriens ravageaient l'Hellade, les Cyclades et la Crète, les Achéens passaient le Bosphore et mettaient fin à l'empire hittite : fin si brusque et si brutale que nous ne savons même pas dans quelles circonstances elle se produisit (vers 1180). Des Achéens encore, renforcés de peuplades diverses en quête de pillage, débarquaient en Égypte ; les Philistins prenaient pied sur la côte palestinienne. Sous le choc terrible de ces « peuples de la mer » les vieux empires se disloquent : « Hittites et Khourrites ont achevé leur rôle historique » (54) ; l'Égypte est épuisée ; seule l'Assyrie reste indemne, mais la nécessité de se défendre contre ses voisins retient toutes ses forces.

Le champ est ainsi libre pour les Sémites, dont une nouvelle vague

(54) A. Götze, 114.

arrive d'Arabie pour s'installer à la périphérie du désert, substituant aux grandes constructions politiques écroulées une poussière de petits États dépourvus de rayonnement : Israélites et Phéniciens en Canaan, royaumes araméens de Damas et de Hama en Syrie Centrale. La Syrie Nord offre un mélange de populations plus varié encore que partout ailleurs : Araméens venus par la voie de l'Euphrate, Hittites échappés au désastre de l'Anatolie, chefs locaux d'origine ethnique indécise y composent une mosaïque de principautés minuscules — « les douze rois de Khattou » (fig. 8) — parmi lesquelles les royaumes de Karkémich, de Sam'al et surtout d'Arpad (Tell Rfât) semblent seuls présenter une importance qui ne soit pas strictement locale (55).

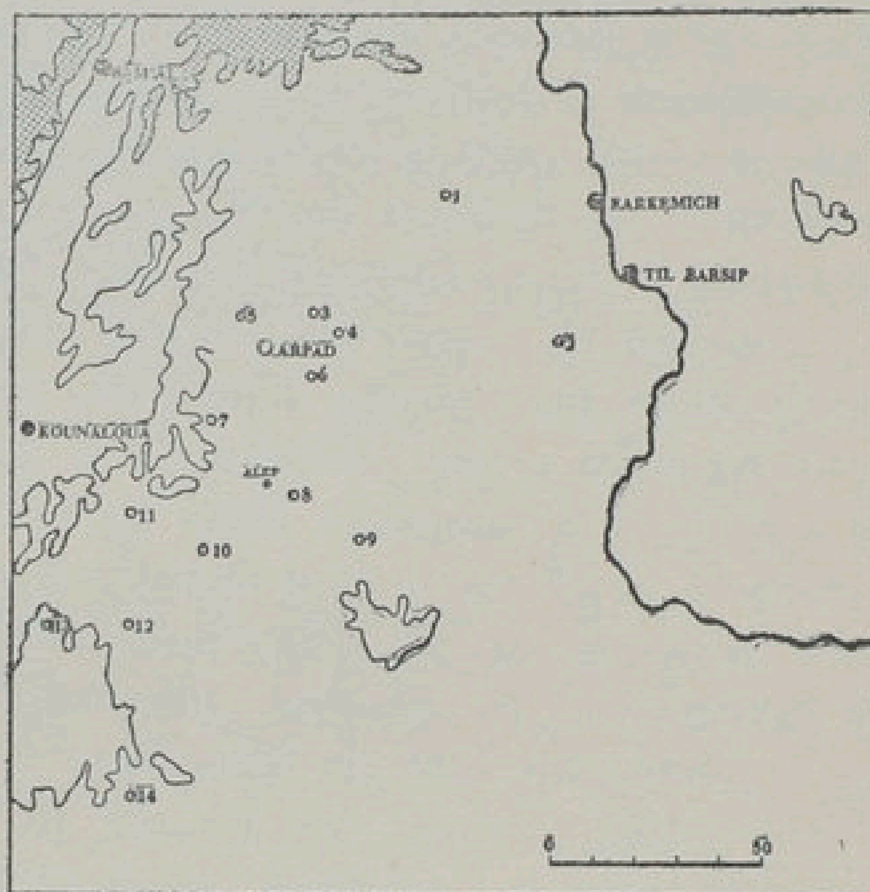


Fig. 8. — « Les douze rois de Khattou » (d'après R. Dussaud).

Royaume de Karkémich.

Royaume de Bit-Adini (Til-Barsip = Tell-Aḥmar) : 1, Til-Bachiri (Tell-Bâchér) ; 2, Nappigou (Manbidj) ; 3, Dabigou (Dâbéq) ; 4, ? (Akhterin).

Royaume de Khattina : 5, Khazazou ('Azâz).

Royaume de Yakhan (Arpad = Tell-Rfât) : 6, Koullani (Koullan-Keuy) ; 7, Arné (Érén) ; 8, Nirabou (Neirab) ; 9, Sipri (Sfiré).

Royaume d'Ounqi ('Amq) : Kounaloua.

Royaume de Sam'al.

10, Zitanou (Zeitân) ; 11, Ellitarbi (Teréb) ; 12, ? (Eféz) ; 13, Khatarikka (Eriḥa) ; 14, Mannoushaté (Tell-Mennés).

Les nouveaux empires. — L'occasion était belle pour la seule grande puisssance qui restât en Orient : l'Assyrie. Sa force militaire sans précédent et sa politique systématique d'intimidation par la terreur lui firent soumettre un à un, comme en se jouant, tous ces États inconsistants : dès 738 elle avait définitivement annexé la Syrie Nord, réduite en province. Avec la conquête de l'Égypte (666) l'empire assyrien, qui, construit en moins d'un siècle, s'étendait maintenant sur tout le Proche-Orient, atteignait son apogée.

(55) La bibliographie ap. A. Moret, *op. cit.*, XVI-XVII. De nouvelles indications ap. E. Forrer, art. *Aramu*, dans le *Reallexikon der Assyriologie* de E. Ebeling et Br. Meissner ; S. Schiffer, *Die Aramäer* ; E. Forrer, *Provinzeinteilung*. Sur l'important document épigraphique récemment découvert dans la région d'Alep, v. Fr. Bauer, *Ein aramäischer Staatsvertrag* et J. Cantineau, *La stèle araméenne*.

Sa grandeur fut brève. Des Aryens encore : Mèdes, Perses et Scythes, descendus de l'Iran, et les Babyloniens révoltés prirent et détruisirent Ninive aux applaudissements de tous les peuples (612). Du démembrement de l'empyre assyrien, rien de stable ne naquit immédiatement : l'Égypte et la Babylonie, qui se l'étaient partagé, vinrent s'affronter sur l'Euphrate, mais au moment où la seconde, qui avait déjà étendu son autorité sur la Syrie, prenait nettement l'avantage, les Perses de Cyrus arrêtèrent son ascension : maîtres de la Haute-Mésopotamie, de l'Asie Mineure, de l'Iran oriental, enfin de Babylone elle-même (539), ils parachevèrent par la conquête de la Syrie et de l'Égypte la formation d'un empire démesuré, s'étendant de l'Asie Centrale à la Mer Egée. Ils apportèrent en même temps aux populations, « sous une autorité clémente et juste » (56), la paix qu'elles n'avaient pas connue depuis des siècles.

Ce répit fut court. La domination du « Grand Roi » sur l'Asie Mineure, qui l'amenait à intervenir dans les affaires des cités grecques d'Ionie, indisposait et gênait le monde hellénique. Le conflit fut pour la Perse l'occasion d'échecs répétés (Marathon, 490 ; Salamine, 480 ; Platées, 479) qui marquèrent la première régression de sa puissance.

Un siècle plus tard, la Macédoine en plein essor passait à l'offensive et la dissolution, presque instantanée, du gigantesque empire achéménide devant la poignée d'hommes résolus qu'amenait Alexandre (Issus, 333) ouvrait pour l'Orient une nouvelle période historique, en modifiant dans un sens inattendu le cours de son évolution.

II. — **Le cadre historique et le développement urbain.**

Dans les événements que nous venons de résumer, la Syrie du Nord et Alep elle-même jouent un rôle de tout premier plan (57).

Il est clair en effet que, par une conséquence directe des facilités de circulation entre les diverses régions du Proche-Orient que la Syrie Nord présente, sa possession assure aux antagonistes de cette lutte multiséculaire — qu'ils viennent d'Anatolie, de Mésopotamie ou de la Syrie Centrale — à la fois une défense contre l'invasion et une base de départ pour de nouvelles conquêtes. La tenir, c'est commander du même coup les passes du Taurus, les gués de l'Euphrate et la route de l'Égypte. Rien, peut-être, dans les événements de l'époque, ne donne une idée plus exacte de la

(56) A. Moret, 764.

(57) Cf. A. Götze, 129 : « Nordsyrien ist in dieser Zeit der Knoten in dem sich die altorientalische Geschichte verschlingt ».

valeur qu'on attache alors à sa possession, que le geste des Hittites transformant la Syrie du Nord en une dépendance directe de leur empire anatolien, en substituant aux souverains locaux d'Alep, d'une fidélité incertaine, des princes de leur propre race, vassaux du « grand roi de Khéta » (58).

Pour une localité pourvue, comme Alep, d'une position offrant un intérêt stratégique, s'offrait-il une occasion meilleure de voir mettre en valeur cet avantage, que ces compétitions dont ses alentours et elle-même étaient sans cesse l'objet ? L'observation est importante à retenir : nous en tirerons dans un instant les conséquences utiles.

En contre-partie, il semble bien que la situation d'Alep sur le passage de tant d'invasions successives, n'ait pas eu pour elle que des avantages. Au temps de la conquête assyrienne, on ne retrouve plus mention d'Alep (59). Aucun des « douze rois de Khattou » n'y a sa résidence (60). A l'époque perse, de même, ce n'est pas sur le site d'Alep, mais aux environs immédiats de Bab, que se place le palais du satrape (61). On peut donc croire que la ville a connu alors une période d'effacement que l'on peut sans invraisemblance mettre en corrélation avec l'arrivée des Araméens, celle-ci s'étant accompagnée de la création de localités nouvelles auxquelles le premier rôle était dévolu, au préjudice de l'ancien centre politique, déchu, peut-être même saccagé par l'envahisseur. Au moment de la conquête d'Alexandre Alep n'était sans doute plus qu'une

(58) Sur cet événement, v. L. Delaporte, *Les Hittites*, 71 et 87.

(59) L'observation a déjà été faite par Ed. Meyer, *Gesch. des Altertums*, II, 2, 73 : « In der Folgezeit wird sie (*i. e.* Alep) auffalenderweise niemals erwähnt ». L'explication proposée (la ville reste à l'écart des nouvelles routes stratégiques conduisant de Karkémich en Syrie) paraît cependant faible et insuffisante.

(60) La grande ville de la région est désormais Arpad, à 30 km. au Nord d'Alep : quelles que soient les dimensions respectives des États de la Syrie Nord à l'époque considérée, la distance paraît trop faible pour qu'un royaume ait pu trouver sa place dans chacune des deux localités. D'autre part, la trouvaille à Sfiré d'une stèle érigée par un souverain d'Arpad montre qu'Alep relevait alors de celui-ci. Sur le rôle d'Arpad, dans la politique internationale, v. J. Cantineau, *loc. cit.*

(61) Xénophon, *Anabase*, l. 1, IV, 10. La discussion sur l'identification du fleuve appelé *Dardas* par le texte grec ap. R. Dussaud, *Topographie*, 475. Au temps de l'empereur Julien (v. ses *Lettres*, 182), la résidence impériale est encore au même point, évidemment par l'effet d'un héritage des dynasties antérieures : Séleucides et Achéménides. — Il n'est aucun argument à tirer du fait que Xénophon ne mentionne pas Alep, les Dix Mille ayant vraisemblablement traversé le Qoueiq assez loin au nord de la ville, marchant directement vers Bab.

bourgade qui ne retenait de sa gloire passée rien de plus qu'un certain prestige religieux (62).

III. — Les données archéologiques.

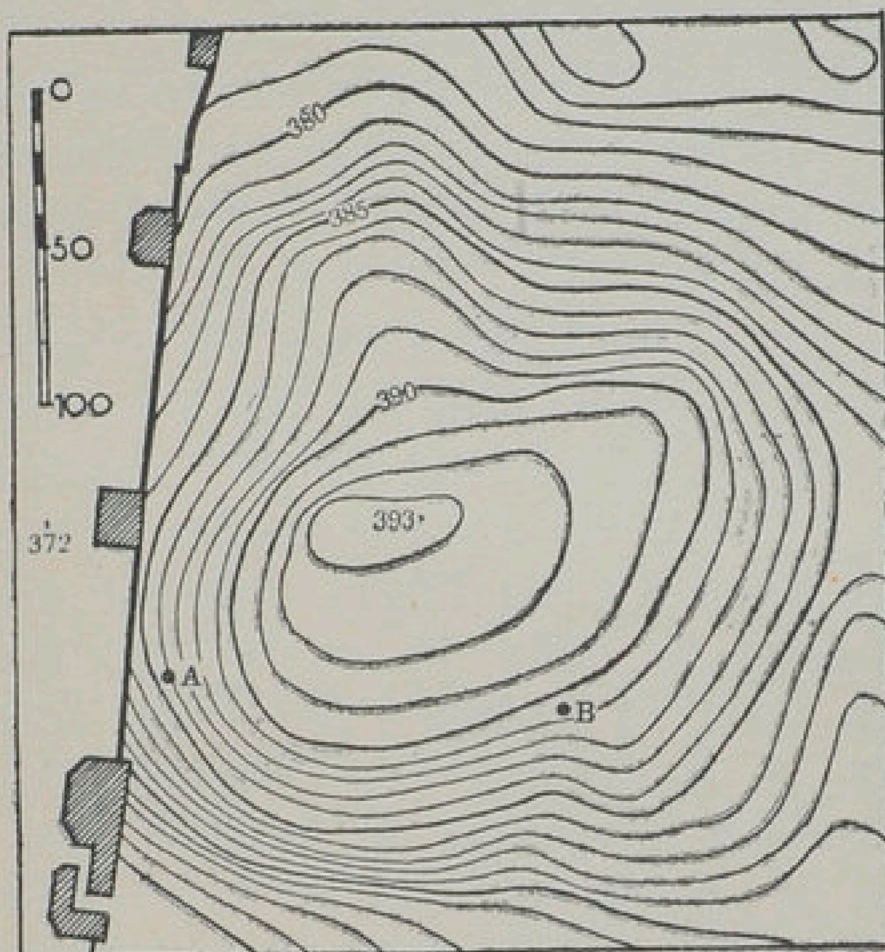


Fig. 9. — La butte d'el-'Aqabé : plan (d'après les documents cadastraux).

A : inscription hiéroglyphique de la mosquée des Corneilles.

B : orthostate sculpté.

Le « tell ». — En règle générale, le site des plus anciennes villes de Syrie est indiqué à la surface du sol par un « tell », c'est-à-dire par une de ces buttes que forment, en se superposant, les décombres de constructions élevées de siècle en siècle sur le même emplacement : peu à peu modelées par les intempéries, les ruines accumulées finissent par offrir l'aspect d'un tertre aux formes parfaitement régulières, que cette régularité même ne permet pas de confondre avec une éminence naturelle.

Le « tell » d'Alep doit être cherché dans la partie occidentale de la ville actuelle, immédiatement en bordure de la vallée du Queiq (63) : il s'élève là, dans un quartier auquel la déclivité de ses rues a fait donner le nom de « la Pente » (*el-'Aqabé*), une butte circulaire de 200 m. de diamètre moyen, qui domine d'une douzaine de mètres le terrain avoisinant (fig. 9-10 et pl.

(62) Mention du « Hadad » d'Alep sur la stèle de Sfiré (ingénieusement restituée par Fr. Bauer). En 853, Salmanasar III soumet la ville au tribut et sacrifie à Hadad (Ed. Meyer, *op. cit.*, II, 2,373 et 407). Rien là qui soit en contradiction avec ce que nous avançons sur la déchéance de la ville : de telles marques de respect à l'égard d'une divinité très anciennement révérée (c'est le « Techoup de Khalap » des Hittites : E. Dhorme, 39, avec les sources ; sur l'équivalence Techoup = Hadad, v. L. Delaporte, *op. cit.*, 248) n'impliquent pas obligatoirement que la ville elle-même ait été alors particulièrement florissante.

(63) Pour la réfutation des théories antérieures et le détail de la discussion, v. *Tell*, 60-61.

VIII, 1). Des indices irrécusables (64) établissent que cette butte est de caractère artificiel, qu'elle est formée d'une accumulation de ruines dont la date est fixée par quelques documents archéologiques exhumés de son sol (pl. IX, 2).

On peut tenir pour certain que c'est bien là le « tell » qui marque le site de la première agglomération d'Alep : il était à l'origine plus haut et plus étendu qu'aujourd'hui, mais l'exhaussement ininterrompu du sol de la ville et l'ablation d'une partie de ses pentes (65) ont notablement diminué son volume apparent.

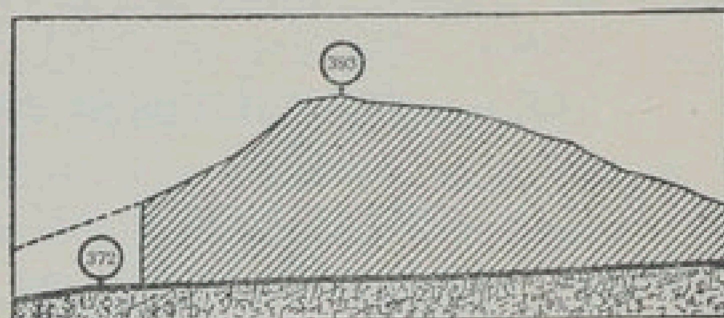


Fig. 10. — La butte d'el-'Aqabé : coupe Est-Ouest.

L'identification de cette éminence présente pour notre étude un intérêt hors de pair, puisqu'elle situe d'une manière indubitable le noyau originel, la cellule initiale de l'agglomération.

La colline de la Citadelle. — La forteresse a fourni plusieurs documents archéologiques antérieurs à l'époque hellénistique : des orthostates ornés de tresses, deux petits lions de basalte, un fragment de mur en très grand appareil récemment découvert *in situ*, enfin un bas-relief du IXe ou du VIIIe s. av. C. sur lequel on voit deux génies escorter le soleil et la lune dans leur course (66).

Autant qu'on en puisse juger aujourd'hui, il semble que ces vestiges soient les débris d'un seul et même édifice, vaste et somptueusement décoré : un temple, sans aucun doute, si l'on s'en rapporte au caractère religieux de la scène figurée sur le bas-relief, au lieu de la trouvaille (67), et plus encore peut-être à la longue tradition cultuelle qui est demeurée attachée à ce point de la Citadelle (68).

(64) Elévation de la surface du mamelon au-dessus du roc sous-jacent; manque de consistance du sol se traduisant par des tassements de terrain; présence de nombreux fragments archéologiques, dont une inscription en caractères hiéroglyphes « hittites » (pl. IX, 2 et orthostate sculpté : *Tell*, 62-63).

(65) *Infra*, 51.

(66) Sur ces documents, v. *Rev. Arch. Syrienne*, 1932, 7-8 et 111; M. Sobernheim, dans *Enc. Islam*, art. *Ḥalab*, 249; G. Contenau, *Civilisation des Hittites*, 116, n.

(67) Sur la prédilection des vieilles religions orientales pour les « hauts-lieux », v. p. ex. A. Lods, *Israël*, 95 sq.

(68) Plus tard l'empereur Julien viendra y sacrifier à « Zeus », sans doute une dénomination tardive de Hadad, le grand dieu syrien de la foudre et de l'orage (sur cette

Telles sont les seules données positives (69) dont nous disposions sur la topographie d'Alep antérieurement à la conquête d'Alexandre : pour limitées qu'elles soient, elles n'en apportent pas moins des indications extrêmement précieuses sur le plus lointain passé de la ville, celui sur lequel toutes nos sources d'information demeuraient muettes.

IV. — **Caractères et évolution de l'agglomération.**

Ces observations mettent en lumière un point qui est loin d'être négligeable : ce n'est pas la colline de la Citadelle, seule particularité du site qui nous avait paru capable de servir de prétexte à la vie urbaine, qui a servi d'assiette au premier établissement : la position du « tell » montre suffisamment que ce n'est pas la faculté de l'utiliser pour la défense qui a déterminé un groupement humain à se fixer là.

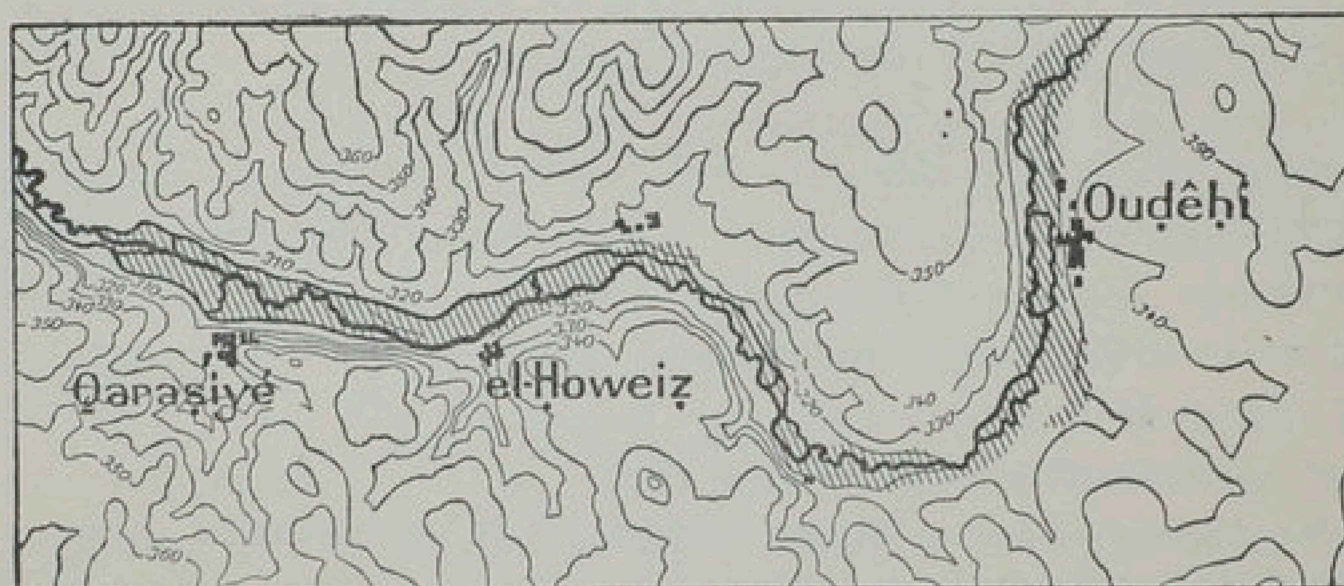


Fig. 11. — Site de villages de la vallée du Queiq (d'après la carte au 1/50.000). En hachures : la zone irriguée.

Ce « tell » est assis immédiatement en bordure de la vallée du Qoueiq, mais en dehors de cette vallée : à proximité des terres d'alluvion, mais au-dessus de celles-ci, sur le plateau, moins favorable aux cultures riches à la fois à cause de la nature de son sol et des difficultés que son élévation

assimilation, v. R. Dussaud, dans *Syria*, III, 1922, 220 et H. Seyrig, dans *Syria*, X, 1929, 315; sur le culte de Hadad à Alep, v. *supra*, n. 62; sa parèdre Atargatis y était également adorée, si l'on s'en rapporte à Xénophon, *Anabase*, I, IV, 10, qui fait mention de poissons sacrés dans le Queiq et de colombes sacrées). Sur le sacrifice de Julien, v. ses *Lettres*, 180 et Fr. Cumont, *Et. Syr.*, 13-14. Pour les avatars ultérieurs du lieu du culte, v. *infra*, 59 et 75.

(69) Des travaux de terrassement effectués au cours du Moyen-Age mirent au jour

oppose à l'irrigation. C'est là le site classique des villages dans toutes les régions de la Syrie où la présence d'eaux courantes permet de suppléer à l'insuffisance des pluies : toute parcelle de terre où l'eau fécondante peut être amenée est trop précieuse, en effet, pour qu'elle fasse l'objet d'une occupation improductive du sol (70). Toutes les autres localités de la vallée du Qoueiq sont ainsi implantées (fig. 11) : au point de contact entre les terres sèches du plateau et les terres irrigables de la vallée.

Le site du centre primitif de l'agglomération apparaît ainsi comme celui d'*une localité de caractère rural*, créée pour profiter des ressources agricoles qu'offraient les lieux, localité qui aura peu à peu acquis, grâce aux conditions naturelles plus favorables qu'offrait son site, la prééminence sur les bourgades voisines jusqu'à devenir la capitale du « grand royaume » que subjuguèrent les Hittites : la grandeur d'Alep au XXe s. av. C. ne peut ainsi être que le fruit d'une longue évolution — multiséculaire, multimillénaire peut-être — qui reporte l'origine de la localité si loin dans le temps que nous ne saurions prendre clairement conscience du nombre de siècles qui nous en sépare.

Après ce que nous avons exposé précédemment, nous sommes autorisés à supposer avec une entière vraisemblance que, à la faveur des événements, ce fut la colline de la Citadelle qui joua le principal rôle dans cette transformation d'un établissement agricole en un centre politique de premier ordre : soit qu'elle ait mis au service des maîtres du lieu une force militaire qui leur permettait d'accroître leur puissance au détriment de leurs voisins, soit qu'un envahisseur l'ait fortifiée pour servir de point d'appui à sa domination. Dans cette dernière hypothèse le tertre aurait même pu, comme à Karkémich, constituer une véritable acropole, où les nouveaux venus auraient protégé par une forteresse le palais de leur représentant et le temple, préexistant, de la grande divinité locale. Seules des fouilles archéologiques méthodiques permettraient de décider du bien-fondé de cette dernière hypothèse.

Le développement d'Alep durant les premiers millénaires de son existence pourrait donc se résumer de la façon suivante :

dans la Grande-Mosquée « l'image d'un lion en basalte, posée sur un socle également en basalte » (IBN CHADDÂD, 131 ; *Perles*, 136). E. HERZFELD (ap. S. GUYER, *Madr. Ḥallâwiya*, 227) en a conclu qu'un vieux temple oriental s'élevait en ce point. Il faut cependant tenir compte de ce que cette sculpture, sur laquelle nous sommes privés de toute autre indication, peut en fait ne pas être antérieure à l'époque romaine (sur l'aspect que présentait alors ce point de la ville, *infra*, 47), si bien que je renonce à en faire état.

(70) R. THOUMIN, *Géogr. humaine*, 207 sq.

1° La localité doit son origine à un village, fondé sur la rive gauche du Queiq à une date prodigieusement reculée, village qui s'assura peu à peu la première place dans la vie agricole de la région.

2° A la faveur des invasions successives, qui mettaient en valeur l'intérêt stratégique s'attachant à la colline de la Citadelle, la localité devint progressivement un centre urbain : la principale localité de la région, pourvue d'un large rayonnement politique.

3° Sans doute sous l'effet de l'invasion araméenne, elle subit ensuite une période d'effacement, durant laquelle les aspects proprement urbains de son activité durent céder le pas à la vie agricole.

Au surplus, même au temps de sa grandeur politique, l'Alep de ces temps lointains ne rappelait point par son apparence la cité magnifiquement construite que nous connaissons : elle était alors bâtie en brique crue (71), malgré l'existence sur les lieux d'une excellente pierre à bâtir : inconséquence apparente, que justifie le caractère rudimentaire de l'outillage de l'époque, moins propre à la taille du calcaire, si tendre fût-il, qu'au pétrissage de l'argile.

Par son aspect, très probablement aussi par bien des traits de sa vie quotidienne (72), Alep rappelait donc encore le village préhistorique auquel elle devait sa naissance, lorsque l'expansion de l'hellénisme vint lui faire subir de décisives transformations.

(71) C'est cette particularité qui justifie l'emploi d'orthostates dans la construction monumentale, et le volume du « tell ». Dans la construction en pierre, l'usage d'utiliser les fondations des édifices antérieurs, et de récupérer les matériaux provenant de la démolition de leurs murs s'oppose à un exhaussement rapide du niveau du sol. L'argile, au contraire, est une matière trop vile et trop facile à travailler (s. les procédés, v. les observations, valables en gros pour toute la Syrie Centrale, de R. Thoumin, *La maison syrienne*, 7 sq., et de S. Reich, *Villages araméens*, 56 sq.) pour qu'un semblable désir de récupération se fasse jour : un édifice détruit, on bâtit sur ses ruines sommairement nivelées, et le niveau du sol se surélève ainsi d'une hauteur notable à chaque nouvelle construction.

(72) C'est du moins ce qu'enseigne la comparaison avec d'autres villes de la même époque que les fouilles archéologiques de Palestine nous ont appris à connaître (H. Vincent, *Canaan*). L'observation demeure valable pour toutes les périodes de l'histoire d'Alep, qui n'a jamais connu la rupture décisive entre la ville et la campagne qu'a instaurée le développement de nos grands centres urbains. Des indices très sûrs montrent que l'agglomération d'Alep entretenait encore au Moyen-Age une certaine activité agricole (Ibn al-Fourât, I, 47 v°), et aujourd'hui même la ville possède, dans les quartiers de sa périphérie, un certain nombre d'habitants qui s'adonnent à l'agriculture. Il est clair d'ailleurs que cette frange d'activité agricole n'enlève à la localité rien de son caractère urbain : question de proportion.

CHAPITRE IV

La ville hellénistique et romaine

(333 av. C. — 286 ap. C.)

La documentation dont on dispose pour l'étude de cette période est d'une extrême pauvreté : quelques indications peu circonstanciées dispersées dans les sources grecques, latines et arabes, des vestiges archéologiques insignifiants. C'est surtout par la voie d'une comparaison avec d'autres villes antiques de Syrie que l'on peut, en donnant une valeur à certains indices par eux-mêmes fragiles, obtenir de la ville une image assez poussée pour n'être pas qu'un simple schéma.

I. — Le cadre historique.

Vainqueur des Perses, Alexandre avait substitué son autorité à celle du « Grand Roi » sur toute l'étendue de l'empire achéménide et même, au-delà, sur la Transoxiane et la vallée de l'Indus. Sa mort inopinée devait inaugurer une période de guerres entre ses généraux, pour le partage de ses possessions (Ipsos, 301 ; Kouropedion, 281). De ce demi-siècle de luttes se dégagèrent trois grands États qui allaient, avec des fortunes diverses, subsister jusqu'à la conquête romaine : la Macédoine, l'Égypte des Ptolémées et le royaume séleucide (73).

(73) Le meilleur exposé d'ensemble est celui de W. W. TARN, dans *The Cambridge Ancient History*, t. VII-VIII.

Les Séleucides. — Le fondateur de ce dernier, Séleucus Nicator (312-281) avait retenu l'immense majorité des possessions asiatiques d'Alexandre : Iran, Mésopotamie, Syrie septentrionale, Arménie, une partie de l'Anatolie. L'Inde et la Bactriane, constituées en royaumes indépendants, lui échappaient en fait, et moins de 50 ans après lui d'autres régions se détachaient, elles aussi, de cet empire où n'existait aucun élément réel de cohésion et qui « ne trouvait juridiquement d'autre expression de son unité que la personne du roi » (74). Des dynasties locales se créèrent en Cappadoce, dans le Pont, en Bythinie, en Arménie. Le royaume séleucide, originellement d'une extension territoriale démesurée, connut ainsi un morcellement ininterrompu qui se poursuivit jusqu'aux derniers jours de la dynastie : malgré les efforts de quelques souverains (Antiochus III le Grand, 223-187) il se réduisit sans cesse, sous l'effet de la croissance du royaume de Pergame qui lui fit perdre ses dernières possessions anatoliennes, de l'invasion des Parthes arsacides (milieu IIIe s. av. C.) qui lui arracha la Perse orientale, puis l'Iran tout entier et la Mésopotamie, de la rivalité incessante avec les Ptolémées qui retinrent presque constamment la Palestine et la Syrie méridionale. Dans les derniers temps de la dynastie, les compétitions autour du trône, les querelles familiales, l'appauvrissement des ressources de l'État précipitèrent la décadence de l'autorité et la décomposition de l'ordre politique : la Syrie, la seule province qui restât encore aux rois séleucides, se morcela à son tour entre les mains de chefs locaux, des Arabes le plus souvent, qui ne pouvaient laisser passer une telle occasion de rapines. A Émèse (Homs), à Aréthuse (Resten), en vingt autres localités ils créèrent des principautés, repaires de brigands bien plus qu'États constitués. L'anarchie prolongée que le pays subit de ce chef devait servir de prétexte à l'intervention romaine.

Seule, la Syrie Nord, autour de leur capitale : Antioche, devait rester jusqu'à la fin sous l'autorité des Séleucides. Ce fut là aussi que se fit sentir le plus profondément l'action capitale de la conquête macédonienne dans le domaine culturel.

Colonies et villes neuves. — Cette conquête était en effet, dans la pensée des vainqueurs, définitive, et ils l'organisèrent en conséquence, s'efforçant de fixer au sol conquis les éléments ethniques venus du dehors

(74) E. BIKERMAN, *Institutions des Séleucides*, 7.

sur lesquels s'appuyait leur domination : Macédoniens et Grecs, et d'en accroître le nombre. A la suite d'Alexandre, qui avait jalonné son itinéraire de 70 localités nouvelles créées de toutes pièces, où il installait des soldats de son armée pour surveiller le pays, les Antigonides de Macédoine, les Attalides de Pergame, les Ptolémées semèrent la Thrace, la Macédoine, les îles, l'Anatolie, la Cyrénaïque et les côtes de la Mer Rouge d'établissements nouveaux, villes commerçantes ou bourgades peuplées de soldats de réserve (75).

Plus que tous les autres, les Séleucides pratiquèrent cette politique de colonisation systématique. A lui seul, Séleucus Nicator fonda une cinquantaine de localités dont les plus considérables furent dirigées en *poleis*, en villes franches autonomes, véritables États à peu près complètement maîtres de leurs destinées. Dans les autres étaient établis des soldats, ou des paysans macédoniens parmi lesquels se recrutait l'armée ; chacun d'eux était doté d'un lot de terre, détaché du domaine royal, dont l'exploitation assurait son entretien. Les autres souverains de la dynastie poursuivirent cette œuvre en créant à leur tour de nouvelles localités de la même nature.

« C'est cette colonisation qui gardera la conquête et libérera peu à peu l'armée » (76). Le cas échéant, chaque établissement agricole sera « un centre de résistance contre la révolte et un renfort pour les troupes royales » (77) ; les villes, de leur côté, opposeront aux soulèvements éventuels des indigènes leurs murailles, leurs garnisons régulières, et leur population de conquérants (78). Ce seront aussi autant de centres d'où rayonnera l'hellénisme : de ces villes de colonisation, « pareilles à des îles grecques battues des flots d'une mer barbare », la culture apportée d'outre-mer gagnera peu à peu les peuples de l'Orient, attirés vers elle par sa supériorité absolue et le prestige qu'elle revêt à leurs yeux.

Aucune région des possessions séleucides n'a connu une densité de fondations nouvelles comparable à celle qu'on observe en Syrie du Nord (fig. 12) : autour des quatre cités créées là par Séleucus (les quatre « vil-

(75) Les généralités sur les fondations urbaines des temps hellénistiques ap. P. Lavedan, *Hist. de l'urbanisme*, I, 150 sq. ; Haverfield, *Ancient town-planning* et Tscherikower, *Hellenistiche Städtegründungen*, où l'on trouvera une liste de ces villes neuves. Sur les caractères de ces fondations, P. Jouguet, *op. cit.*, 424 sq., E. Bikerman, *op. cit.*, 78-88 et 141-163 ; L. Robert, *Villes d'Asie Min.*, 49-50 et dans *Rev. Archéologique*, 1934, 88 sq.

(76) E. Bikerman, 85.

(77) *Ibid.*

(78) E. Bikerman, 88.

les-sœurs » : Antioche sur l'Oronte, Séleucie de Piérie, Apamée sur l'Oronte et Laodicée sur mer, qui devinrent très vite des centres urbains d'une importance exceptionnelle), foisonnèrent les villes neuves dont les noms, « empruntés le plus souvent à des localités de Macédoine, montrent que les Séleucides tenaient à reproduire ici leur patrie lointaine » (79).

La Syrie romaine (80). — Dès le temps de la Seconde Guerre Punique la question de l'Adriatique avait provoqué un conflit entre la Républi-

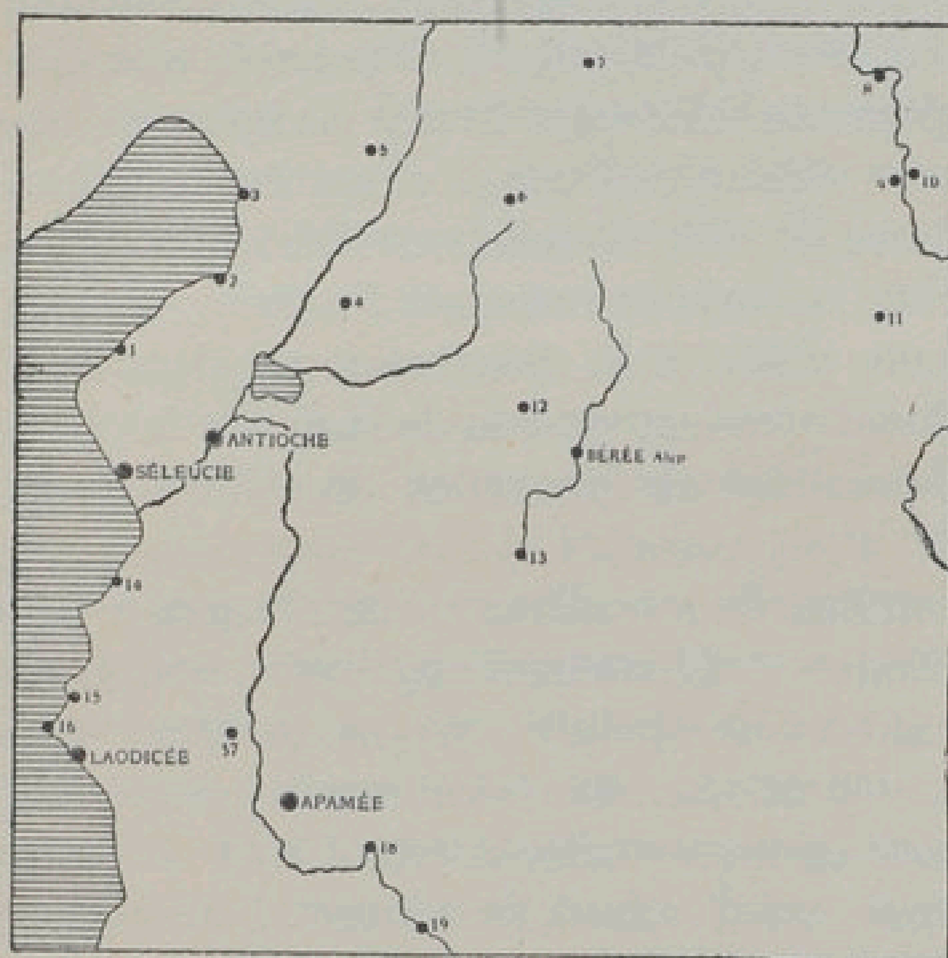


Fig. 12. — Les villes-neuves séleucides en Syrie Nord (d'après Tscherikower et R. Dussaud).

1, Antioche de Piérie (Arsouz ?) ; 2, Alexandrie lès Issus (Alexandrette) ; 3, Epiphanie lès Issus ; 4, Meleagrou Charax ; 5, Nicopolis (emplac. approxim.) ; 6, Kyrrhos (Khoûros) ; 7, Chaonia (empl. appr.) ; 8, Séleucie sur l'Euphrate ; 9, Europos (Djerabis) ; 10, Nikatoris ; 11, Hiérapolis (Manbidj) ; 12, Oropos ; 13, Chalcis du Belus (Qinnasrin) ; 14, Charadros ; 15, Héraclée de Piérie ; 16, Diospolis ; 17, Lysias (Bourzey) ; 18, Larissa (Chaizar) ; 19, Epiphanie (Hama).

Sites non identifiés : Épiphanie de l'Euphrate, Antioche de l'Euphrate, Héraclée, Séleucie du Belus, Maroneia, Amphipolis, Megara, Apollonia, Achaia, Tegea, Perinthos, Kallipolis, Heraia, Astanos.

que Romaine et la Macédoine : restée victorieuse (Cynoscéphales, 197 av. C.), Rome, désormais, s'intéressa aux affaires de l'Orient, où elle intervint d'une manière sans cesse plus précise et plus impérieuse.

La politique énergique d'Antochius III l'inquiétait, qui marquait un redressement du royaume séleucide, et la protection accordée par le souverain à Hannibal fugitif suffit à révéler ses sentiments à l'égard de

(79) E. Bikerman, 79.

(80) Il existe une *Histoire de la province romaine de Syrie*, celle de Dobiaš, mais elle est en tchèque et la trad. française annoncée n'a pas encore paru. Je n'ai point tiré de l'*Histoire de Syrie* du R. P. Bouvier, tout le profit que certaines appréciations me laissaient espérer. Faute de mieux, je renvoie aux manuels classiques d'histoire romaine générale, que l'on complètera pour le détail par les ouvrages repris dans leurs bibliographies et surtout par les estimables travaux de tout genre groupés dans la revue *Syria*.

Rome : celle-ci l'écrasa (Magnésie du Sipyle, 189) et lui imposa, avec l'évacuation de l'Asie Mineure jusqu'au Taurus, un désarmement draconien. Quelques années encore et l'impérialisme romain allait avoir le champ entièrement libre : la Grèce définitivement soumise par l'écrasement de la « Ligue Achéenne », la Macédoine vaincue, les Séleucides eux-mêmes jetés dans les pires difficultés par la conquête parthe en Mésopotamie et le soulèvement des Macchabées en Judée, l'anarchie syrienne fournit à Pompée un prétexte excellent pour évincer les derniers descendants d'Antiochus et proclamer leurs possessions province romaine (64 av. C.).

Jusqu'à la réforme administrative de Dioclétien (286 ap. C.) la Syrie devait suivre les destinées de Rome. Quelques épisodes violents mis à part (lutte d'Antoine et d'Octave ; — usurpation de Pescennius Niger, 194 ; — invasion parthe et prise d'Antioche, 258 ; — rébellion de Palmyre, 268-273) la domination romaine fut pour elle une longue période de paix, sous le gouvernement, sévère mais régulier et méthodique, des légats impériaux résidant à Antioche.

La modification du statut politique ne s'accompagna d'aucune transformation radicale du milieu culturel. Rome, ici, ne se trouvait point en face de « Barbares », mais devant un pays où les classes dirigeantes étaient constituées par des Grecs ou des éléments hellénisés. Elle n'imposa donc point à la Syrie, comme elle le fit ailleurs, sa propre organisation administrative : les villes grecques virent partout leurs institutions respectées et confirmées, parfois même développées dans le sens d'une plus large autonomie. Si l'administration romaine s'attribuait un droit de regard dans les affaires des cités, elle ne faisait ainsi que continuer la coutume de la royauté séleucide, et son intervention ne semble pas avoir été notablement plus indiscrète. Aucun apport massif de colons ne se produisit qui pût modifier la tradition culturelle. Rome, ici, ne brisa pas les cadres antérieurs à sa conquête : elle assouplit au contraire ses formules administratives pour les accommoder à celles que l'hellénisme avait introduites.

« Il n'y a pas dans toute l'Antiquité, a pu écrire un historien (81), un plus capital événement que la conquête de l'Orient grec par les Romains et la diffusion corrélative de l'hellénisme, sous la domination de Rome, dans toutes les parties de l'Europe occidentale et des pays méditerranéens ». Ceci est vrai aussi de l'Orient lui-même.

En effet, mieux qu'un apport positif en matière de civilisation, c'est

(81) J. Carcopino, *Points de vue sur l'impérialisme romain*, 21.

un nouveau climat que Rome introduit dans les anciennes possessions séleucides, jadis vouées à l'anarchie : la paix prolongée, la régularité de l'administration, l'extension de l'horizon économique sont pour le pays autant de facteurs de prospérité inconnus jusque-là, et leur action se traduit par un essor remarquable de l'activité urbaine. Antioche, avec ses 300.000 habitants, devient alors la troisième ville du monde et les autres cités fondées par les Séleucides s'enrichissent pareillement. Mais sous cette intensité nouvelle ce n'est point la vie romaine qui s'introduit : c'est la vie citadine de l'époque séleucide qui se prolonge sans altération grave et c'est le grec qui demeure la langue de culture et de prestige.

Le bilan de la domination romaine en Syrie se traduit en définitive par une propagation de l'hellénisme plus vigoureuse que par le passé : pendant 300 ans encore après la chute des Séleucides elle développe l'œuvre inaugurée par eux, et aboutit ainsi à une hellénisation du pays plus étendue et plus profonde, dont la place tenue par les Syriens dans la littérature grecque du temps suffit à apporter un éclatant témoignage.

II. — **Le cadre historique et la vie urbaine.**

L'étude des possibilités qu'offrait cette époque au développement d'Alep est dominée par un fait capital : *la fondation sur le site par Séleucus Nicator, entre* 301 *et* 281 (82), *d'une ville neuve*, dont la dénomination caractéristique : Bérée (*Beroia*), nom d'une localité de Macédoine, suffit à établir qu'elle était due à des Macédoniens.

Les raisons qui ont fait retenir le site d'Alep pour la création de cette colonie doivent avoir été avant tout d'ordre militaire. Assurément, les riches ressources agricoles de la plaine environnante et de la vallée ont pu attirer l'attention, parce qu'elles permettaient de doter les colons de domaines d'un excellent rapport. Mais si l'on n'avait obéi qu'à des préoccupations de cette nature le nouvel établissement aurait pu être fixé aussi avantageusement en d'autres points du cours du Qoueiq, à quelques kilomètres en amont ou en aval. Il semble donc que le site exact de la fondation ait été déterminé par la présence d'une hauteur propre à la fortification, qui permît à la colonie de s'acquitter au mieux de son rôle de sur-

(82) L'attribution à Séleucus I est dans Appien, *Syr.*, 57 et Eusèbe, *Chronic. Hieron.*, 127. Des auteurs arabes l'avancent également (v. *infra*, n. 97 et 98), évidemment d'après des textes plus anciens. La date de la fondation ne peut être antérieure à la bataille d'Ipsos (301), qui donne à Séleucus la Syrie Nord.

veillance, tout en trouvant dans l'exploitation des terres fertiles à ses alentours immédiats de quoi subvenir à son existence.

On n'a aucune raison de douter que cette ville neuve ait été, comme ses congénères, dotée de l'autonomie (83). La très grande diversité des institutions politiques urbaines à l'époque séleucide n'autorise sans doute pas, en l'absence des documents épigraphiques indispensables, à définir le détail de sa constitution, mais on peut imaginer, sans la moindre trace d'invraisemblance, qu'à l'image de toutes les autres fondations séleucides Bérée était gouvernée par l'assemblée de ses citoyens et un conseil qu'assistait un commissaire royal, divers magistrats étant en outre chargés de l'exercice de l'administration. Par conséquent, que la gestion des affaires de la cité était entièrement entre les mains des « Macédoniens », descendants des colons fixés là par Séleucus, l'élément indigène, quelle que fût son importance, étant dépourvu de toute prérogative en la matière.

Conclusion aventureuse, sans doute, puisqu'elle ne repose que sur une généralisation qui, dans le cas précis, peut être abusive. Du moins les noms typiquement grecs — Straton, et Dionysos fils d'Héracléon — de deux des « tyrans » qui se rendirent maîtres de Bérée dans les derniers temps de la dynastie séleucide, et la fermeté avec laquelle un de ces aventuriers prit parti dans une querelle entre prétendants (84) sont-ils des arguments que l'on peut produire pour soutenir que, même à cette époque relativement récente, et troublée, les destinées de la ville dépendaient de l'élément « macédonien » beaucoup plus que des autochtones.

Qu'en advint-il sous la domination romaine ? Ici notre ignorance est totale, et irréductible jusqu'à la découverte de quelque nouveau document. La ville reçut peut-être une garnison, puisqu'elle a livré quelques épitaphes de légionnaires (85), mais le détail des faits nous échappe. S'il faut, ici encore, procéder par comparaison, il vaut mieux, je crois, ne pas se régler sur l'exemple d'Antioche, la métropole politique et culturelle, exceptionnellement riche et active, et d'une turbulence peu commune ; le meilleur parallèle me paraîtrait fourni par ces autres colonies séleucides pareilles à Bérée : Cyrrhus ou Doura-Europos, qui traî-

(83) Sur les institutions de ces villes, E. Bikerman, 157 sq.

(84) Sur ces événements, Fl. Josèphe, *Ant. Jud.*, XIII, 516 et Strabon, XVI, II, 7. Cf. E. Bikerman, 168.

(85) L. Jalabert et R. Mouterde, *Rec. inscr. gr. et lat. Syr.*, n° 177 à 188. Des briques au chiffre de la légion IV[e] Scythique auraient été trouvées dans la Citadelle (P. Baurain, *Alep*, 181), mais l'attribution est à contrôler.

naient alors une existence paisible de bourgades provinciales, où une vieille aristocratie de « Macédoniens » abâtardis vivait noblement du revenu de ses terres, cependant qu'autour d'eux des Orientaux, hellénisés de fait ou d'intention, profitaient des facilités que le nouvel ordre politique offrait aux affaires.

Je ne sais ce que vaut la comparaison : il importe peu, d'ailleurs. Ce qui offre pour nous un intérêt, c'est le caractère même qu'il faut attribuer à Alep durant cette période : celui d'*une agglomération que régit exclusivement, pendant une durée ininterrompue de 600 ans, une civilisation originellement étrangère au pays* : l'hellénisme, qui va engager la ville dans des voies nouvelles.

III. — Les données archéologiques.

Je les présenterai selon un ordre méthodique, correspondant à leur importance relative : notre restitution du plan de la ville s'appuie seulement, en effet, sur des indices archéologiques, et ceux-ci, inexpressifs par eux-mêmes, n'acquièrent de poids qu'en se recoupant et s'étayant mutuellement.

Les rues. — Dans la partie de la vieille ville d'Alep qui s'étend immédiatement à l'Est du « tell » on remarque toute une série de rues rigoureusement rectilignes (pl. VIII, 3-4), perpendiculaires entre elles, orientées sur les points cardinaux, et distribuées suivant un rythme strict (fig. 13). Leur écartement se maintient constant : en moyenne 48 m. d'axe en axe pour les rues de direction Nord-Sud, 124 m. pour les rues de direction Est-Ouest.

Ce quadrillage est d'une régularité trop parfaite, son orientation trop précise, il occupe une aire trop considérable pour que cette implantation orthogonale soit l'effet du hasard.

On peut considérer comme certain que nous sommes là en présence d'*une survivance du plan de la colonie macédonienne* : il se sera perpétué jusqu'à nos jours avec une fidélité relative du fait que, pour profiter des fondations déjà assises, les habitants ont eu tendance à maintenir sur le même emplacement les murs extérieurs de leurs maisons (86).

Le principal argument réside dans l'existence d'une ordonnance similaire dans d'autres fondations séleucides de Syrie, où les rues conservent

(86) Sur cette loi générale de l'évolution des villes, v. P. Lavedan, *Qu'est-ce que l'urbanisme ?* 91 sq.

la même orientation et la même largeur que celles d'Alep, les îlots la même forme rectangulaire, les mêmes proportions, et des dimensions comparables, sinon identiques (87). L'attribution à une époque postérieure est d'ailleurs écartée par l'absence de la caractéristique des villes romaines :

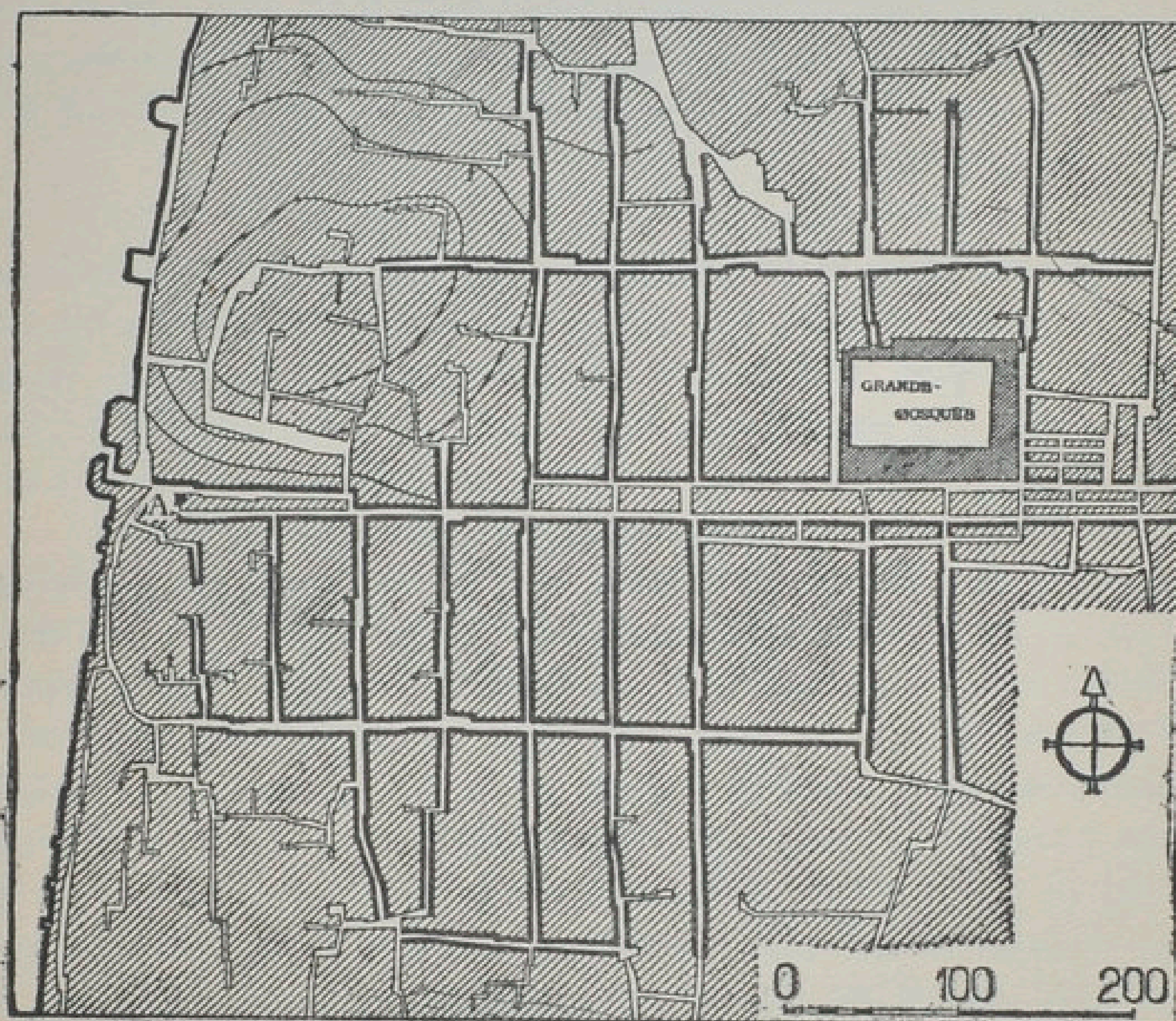


Fig. 13. — Survivance du plan hellénistique dans la ville actuelle.
A : l'entablement corinthien.

deux artères maîtresses se coupant à angle droit au centre de la ville (88), et par le caractère même du plan, établi suivant une trame géométrique d'une rigueur telle qu'elle suppose un terrain absolument libre de

(87) Le raisonnement que j'ai développé précédemment à propos de Laodicée-sur-Mer (*Plan de Laodicée*, 81 sq.) est valable aussi pour Alep : je me borne ici à y renvoyer.

(88) *Cardo* et *decumanus*. Sur la valeur discriminatoire qui s'attache à cette ordonnance, en rapport avec la disposition du camp romain, v. von Gerkan, *Griechische Städteanlagen*, 125 sq. , P. Lavedan, *Hist. urb.*, I, 179 sq. ; Haverfield, *op. cit.*, 73. La fondation romaine de Syrie la mieux connue est Aelia Capitolina (Jérusalem) sur laquelle on consultera H. Vincent et Abel, *Jérusalem : la ville nouvelle*, I (la pl. 86 est particulièrement expressive).

constructions (89). Sa réalisation ne saurait donc se placer à une date postérieure à la fondation de la colonie macédonienne (90).

Bérée avait donc reçu *une implantation régulière*, caractérisée par des rues rectilignes, orientées sur les points cardinaux, perpendiculaires entre elles, équidistantes, et vraisemblablement d'une largeur constante : 3 m. env. pour les rues de direction Nord-Sud, 5 m. env. pour les rues Est-Ouest, si l'on s'en rapporte aux dimensions que l'on relève aujourd'hui sur le terrain et qui doivent correspondre grossièrement à la largeur des voies antiques.

L'enceinte fortifiée et la Citadelle. — L'examen très attentif du rempart ne m'y a rien montré qui fût indubitablement antérieur à l'époque islamique. Cependant, une source arabe assure que l'enceinte de la ville « avait été construite par les Romains » (91) et cette assertion, émanant d'un auteur généralement bien informé, complétée de précisions sur l'aspect de ces fortifications, ne paraît pas absolument à rejeter.

Une partie importante du front Ouest du rempart médiéval (92) tranche sur le reste des fortifications par le type très particulier de ses défenses (tours rectangulaires de 5 m. de large, régulièrement espacées de 20 m. d'axe en axe : pl. VIII, 2), son tracé délibérément rectiligne et son orientation Nord-Sud parallèle à celle des rues antiques ; la maçonnerie elle-même présente des particularités notables, si bien que je crois pouvoir reconnaître là une muraille de facture médiévale, mais établie sur des fondations antiques, et faite de matériaux antiques remployés. Ce serait la dernière trace apparente du rempart antique.

D'autre part, l'emplacement de ce dernier peut être déterminé là où des reconstructions médiévales sont intervenues (93) : la ceinture forti-

(89) Pour la discussion, *Plan de Laodicée*, 106-107.

(90) Sinon, il faudrait admettre que, Séleucus s'étant borné à donner à Alep une nouvelle dénomination sans qu'il y ait eu alors effectivement création d'une agglomération nouvelle, le plan régulier dont on retrouve la trace appartiendrait à une fondation romaine dépourvue d'appellation particulière, inconnue des sources, et présentant un type aberrant : comment s'arrêter à un processus d'évolution aussi compliqué et aussi exceptionnel ?

(91) *Min binâ' ar-Roûm :* Ibn Chaddâd, 20 ; *Perles*, 21.

(92) La longueur du fragment considéré atteint 750 m.

(93) Pour le détail de la restitution, *Enceinte*, 133 sq. L'expérience plus grande que j'ai acquise de la topographie d'Alep depuis la publication de ce travail m'en a confirmé les conclusions. Les corrections que j'aurais à y apporter portent sur le raccordement des

fiée que l'on restitue de la sorte dessine un quadrilatère à peu près régulier, de 1.000 m. × 950 m., dont les faces se développent suivant des lignes droites orientées sur les points cardinaux. Elle devait évidemment, dans l'intention des constructeurs, former *un carré parfait*, car les irrégularités qu'elle présente sont assez peu prononcées pour être attribuées uniquement à des erreurs accidentelles d'implantation. Ses portes se pla-

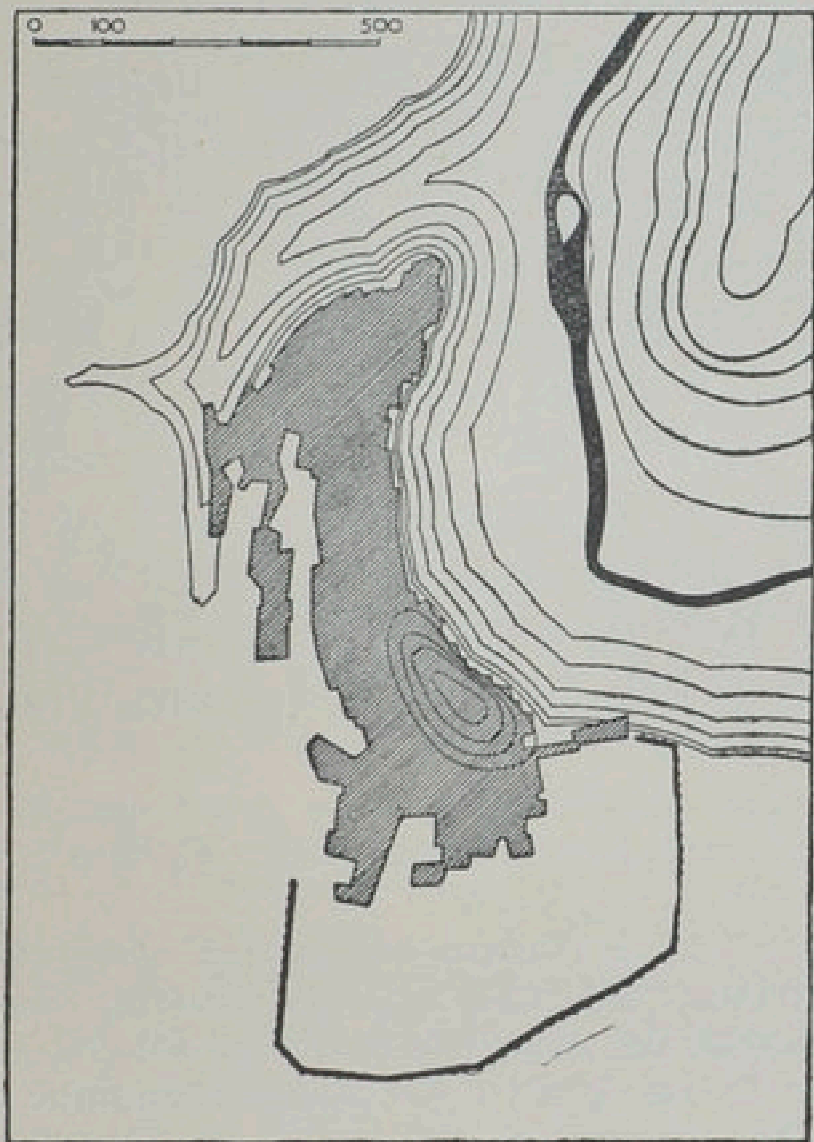


Fig. 14. — Aréthuse (Resten), d'après une photographie aérienne.

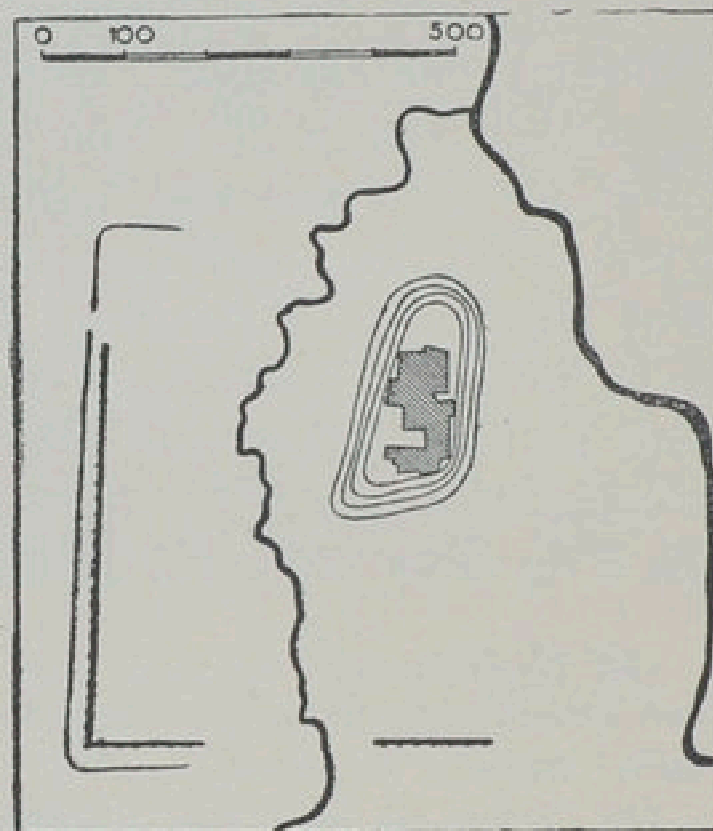


Fig. 15. — Laodicée du Liban d'après une photographie aérienne. (Tell Nebi Mendo).

çaient sans aucun doute aux mêmes points que les portes médiévales qui leur ont succédé (94).

La disposition régulière donnée à cette enceinte présente, dans son principe même, des affinités étroites avec le tracé orthogonal des rues : pre-

murailles de la ville et de la Citadelle, que des textes aujourd'hui accessibles ont précisé, mais elles ne modifient nullement le tracé théorique que j'avais proposé pour le front Est. Celui-ci est même corroboré par l'existence (elle m'avait alors échappé) d'une zaouia appelée *Tekit el-Qourqlar* (« la Tekié des Quarante), au point où j'avais cru pouvoir placer la Porte des Quarante.

(94) *Enceinte*, 137-138.

mière raison de l'attribuer à la même date. La comparaison avec d'autres fondations séleucides, entourées elles aussi de murailles rectilignes (95), en fournit une autre (fig. 14-15). Enfin, ce que nous savons du rôle dévolu aux colonies macédoniennes dans le royaume séleucide ne permet guère d'imaginer que Bérée ait été privée des ouvrages défensifs qui entouraient ses congénères. La fondation du rempart de plan régulier que nous avons restitué devrait donc être mise en corrélation avec l'établissement des colons de Séleucus (96).

La Citadelle ne renferme pas d'éléments d'architecture antérieurs au VIe s. de notre ère, et pourtant une source arabe lui attribue une origine beaucoup plus ancienne : elle aurait été fondée « par Séleucus, celui qui construisit Alep » (97). Une telle indication, postérieure de plus de 1.500 ans à l'événement auquel elle fait allusion, ne paraît pas mériter grand crédit (98). Mais dès que l'on observe que les fondations séleucides sont régulièrement pourvues d'une citadelle (99), qu'ici même l'assiette de la forteresse, couronnant une éminence rocheuse, correspond à un système de fortification que l'époque hellénistique a employé avec une prédilection marquée (100), enfin que le tracé du front Est du rempart témoigne d'un désir évident d'utiliser pour la défense ce point culminant (101),

(95) Doura-Europos, où trois faces du rempart suivaient le bord de ravins abrupts qui lui servaient de fossé, mais où la quatrième se développait en ligne droite ; Cyrrhus ; Aréthuse ; Laodicée du Liban.

(96) J'avais été tenté tout d'abord de l'attribuer à l'époque romaine en raison de sa forme (PAULY-WISSOWA, *Realencycl.*, art. *Städtebau*, 2089-2095) mais de nouvelles observations sur les villes séleucides de Syrie et l'autorité des travaux, parfaitement sûrs, de E. BIKERMAN, m'ont amené à abandonner ce point de vue. Il n'y a pas contradiction entre cette nouvelle interprétation et le passage d'IBN CHADDÂD que j'ai cité (*supra*, n. 91), celui-ci signifiant simplement que la muraille est antérieure à l'Islam.

(97) IBN CHADDÂD, 29 ; *Perles*, 40.

(98) Les auteurs arabes ont cependant connaissance du nom de la fondation hellénistique d'Alep (IBN CHADDÂD, 17 ; *Perles*, 13) et ils savent qu'elle est l'œuvre de Séleucus (IBN CHADDÂD, 15 ; *Perles*, 12).

(99) C'est une conséquence directe de leur organisation : la citadelle abritait une garnison de troupes royales ayant leur commandant particulier, l'*acrophylax*, distinct de l'épistate attaché comme « conseiller » à la boulè (E. BIKERMAN, 54) : précaution élémentaire contre les révoltes, que le Moyen-Âge islamique connaîtra aussi. Pour des villes séleucides pourvues de citadelles, v. V. CHAPOT, *Frontière de l'Euphrate*, 269-270 (Samosate), 280 (Europos-Karkémich), 304-305 (Harran), 308 (Antioche de Callirhoé, *i.e.* Orfa) ; ajouter Séleucie de Piérie, Laodicée-sur-Mer, Antioche, Apamée, Cyrrhus, Doura-Europos et Chalcis du Belus.

(100) VON GERKAN, 110 sq.

(101) Le front Est du rempart coupant la colline de la Citadelle suivant son petit axe,

on se convaincra qu'elle n'est sans doute pas dénuée de tout fondement. On la retiendra donc, comme un écho tardif d'une lointaine tradition historique, parvenu au chroniqueur médiéval par l'intermédiaire de textes grecs ou syriaques inconnus de nous.

La canalisation d'eau potable. — Jusqu'à une date avancée du Moyen-Age l'alimentation d'Alep en eau était assurée par une canalisation (pl. VII, 3) prenant son origine aux sources de Ḥailân, à 13 km. au Nord (102), et aboutissant sur le site actuel de la Grande-Mosquée (103). Un auteur arabe (104) en fait une œuvre antérieure à l'Islam, et il semble bien que cette attribution ne soit pas entièrement fantaisiste, puisque le dispositif donné aux organes d'adduction et de distribution d'eau s'apparente très étroitement aux ouvrages hydrauliques de l'Antiquité (105), et que le terme de la canalisation marque *exactement le centre* de la surface englobée par l'enceinte antique (106), point qui affectait, comme je le dirai tout à l'heure, une valeur insigne dans l'ordonnance de la colonie macédonienne. La logique interdisant de supposer que cette dernière ait été laissée sans autre eau potable que celle de la rivière (107), il est licite de reporter à la fondation de Bérée la captation des sources de Ḥailân et leur adduction jusqu'à la ville.

il est d'autre part évident que la protection de l'éminence n'était pas assurée par la muraille elle-même, mais bien par un ouvrage particularisé, posé « à cheval » sur le mur d'enceinte de la ville.

(102) Sa description ap. S. Mazloum, 10-26.

(103) Ibn Chaddâd, 149 ; *Perles*, 154, l. 13-14 (cf. l. 3).

(104) *Ibid.*

(105) S. Mazloum, 17.

(106) Ibn Chaddâd (148 ; *Perles*, 153) rapporte que « le souverain qui bâtit Alep amena l'eau jusqu'au centre de la ville, qu'il éleva ensuite tout autour ». Il y a peut-être là moins une tradition ancienne qu'un essai personnel d'explication d'une particularité d'Alep : il est donc difficile de tirer de ce texte un argument en faveur de l'attribution de la canalisation à l'époque hellénistique.

(107) von Gerkan, 87 sq. : « eine systematische Kanalisation hat es in hellenistischen Städten nicht gegeben », ce qui ne paraît guère conciliable avec ce que j'expose ci-dessous (n. 109) et avec l'importance des travaux hydrauliques dont on retrouve la trace à Pergame, Antioche, Laodicée-sur-Mer et Apamée : les habitants de ces villes auraient-ils attendu l'époque romaine pour avoir besoin d'eau ? A Laodicée-sur-Mer, notamment, la source qui existait sur le site était incapable de suffire à la population, si faible qu'on suppose son chiffre initial : l'adduction d'eau remonte donc vraisemblablement à la fondation même de la cité, l'hypothèse d'un accroissement ultérieur de son débit, parallèlement à celui de la population, restant parfaitement légitime. Cf. W. W. Tarn, *La civilisation hellénistique* (Paris, 1936), 288 : « une grande attention était apportée à l'adduction d'eau », etc.

Un modeste fait de vocabulaire perpétue peut-être jusqu'à nos jours le souvenir de cette origine : le nom appliqué à Alep aux fontaines et aux ouvrages partiteurs (*qasṭal*) (108) correspond en effet exactement à celui que portait, en souvenir de la source du Parnasse, un des grands châteaux d'eau de l'Antioche antique : Castalie (109).

L'avenue à colonnades. — Le rythme très régulier des artères hellénistiques présente une dissonance : pour obtenir, conformément à une règle rigoureuse de l'urbanisme antique, des îlots d'habitations égaux en superficie, il est indispensable d'assigner à l'une des rues Est-Ouest une largeur anormale : 20 à 25 m.

On trouve là aujourd'hui, sur le terrain, le faisceau des souks qui, selon une loi générale de l'évolution des villes syriennes, a dû se développer au Moyen-Age sur le site de l'une de ces grandes avenues, pourvues de portiques latéraux à colonnades abritant des boutiques, que les Romains ont construites à profusion dans les villes des provinces orientales de leur empire (110). Précisément, la dénomination sous laquelle était connue au Moyen-Age la région orientale des souks d'Alep : al-Balâṭ (111), rappelle sans équivoque l'existence ancienne d'une pareille avenue monumentale (112). On peut assurer, d'autre part, que le début de cette dernière

(108) Spécifiquement alépin dans cette acception. Dans le reste de la Syrie, le mot offre un sens en rapport avec celui-ci, mais bien différencié : « élément de tuyau en poterie ».

(109) Les habitants en étaient assez fiers pour le compter parmi les plus beaux monuments de la ville, d'où sa représentation sur une mosaïque (J. Lassus, *Mosaïque de Yakto*, 129). On pourrait aussi considérer que le mot arabe dérive du latin *castellum* qui désigne, lui aussi, un ouvrage partiteur, un « château d'eau ». Mais ce vocable était anciennement inconnu de la langue qui n'employait que le terme, authentiquement indigène, de *dividiculum* (Vitruve ; cf. Kubitschek, dans Pauly-Wissowa, *Realenc.*, s. *castellum*). Ce dernier offre un sens immédiatement intelligible. Il n'en va pas de même de *castellum*, si bien que je crois voir dans celui-ci une déformation par étymologie populaire d'un mot grec emprunté lors de la diffusion de la culture hellénistique dans le bassin occidental de la Méditerranée. Le mot arabe et le mot latin n'auraient ainsi d'autre rapport qu'une communauté d'origine Je ne sais ce que les latinistes penseront de cette interprétation. En tous cas, la persistance à Alep d'une signification en rapport plus étroit avec l'origine du mot et de la chose qu'il désigne, s'expliquerait tout naturellement par le voisinage d'Antioche et par la profondeur, plus grande que partout ailleurs, de l'hellénisation de la Syrie Nord.

(110) Sur le caractère spécifiquement romain de cette ordonnance, von Gerkan, 139 sq. et Pauly-Wissowa, *Realenc.*, art. *Städtebau*, 2106. Sur le passage de l'avenue à colonnades au souk, *infra*, 78 et 104.

(111) *Kounoûz*, 70 r°.

(112) L'étymologie du vocable arabe (du grec *plateia*, par l'intermédiaire de l'araméen

était marqué par un motif architectural en forme d'arc à trois baies, orné d'emblèmes guerriers : son entablement est encore visible (pl. IX, 5) (113).

L'agora. — Un point essentiel reste encore dans l'obscurité : la localisation de la place publique (*agora*) sur laquelle se tenaient le marché et l'assemblée des citoyens, et autour de laquelle devaient se grouper, suivant la coutume, les bâtiments administratifs et les sanctuaires des divinités protectrices de la cité (114).

Or le développement des rues antiques de direction Nord-Sud s'interrompt, au centre de la ville et immédiatement au Nord de l'avenue à colonnades. La cause apparente en est dans la présence de la Grande-Mosquée ; mais nous savons que celle-ci a été élevée sur *un vaste terrain nu* (115) auquel aboutissait la canalisation antique d'eau potable (116). Sachant que la place du marché offrait souvent, dans le monde hellénistique, l'aspect d'un rectangle accolé par un de ses grands côtés à la principale artère de la ville (117), il n'en faut pas plus pour se convaincre de ce que ce terrain nu n'était autre que l'agora de la colonie macédonienne (118), qui aura été conservée en raison de sa fonction économique,

plaṭia) a été établie par Fränkel, *Aramäische Fremdwörter*, 281. La valeur exacte du terme grec a été définitivement dégagée par L. Robert, *Ét. anatoliennes*, 532 sq. ; elle explique le double sens du mot arabe : « dallage » et « portique, colonnade », ce dernier appartenant plus spécialement aux dialectes occidentaux.

(113) Il est conservé dans une petite mosquée distante de quelques mètres seulement de la porte occidentale de l'enceinte (*Inventaire*, n° 16 ; cf. E. Herzfeld, *Mschattâ*, 143, qui n'admet pas son origine antique), là où des auteurs arabes ont vu en place, avant la construction de l'édifice actuel, « un arc portant une inscription grecque » (Ibn Chaddâd, 15 ; *Perles*, 11). Le type de cet arc est établi par l'ordonnance ancienne de la porte de la ville à laquelle il faisait face (trois baies). La présence d'emblèmes guerriers sur la frise, comme sur un monument analogue de Laodicée-sur-Mer, découle d'une dénomination médiévale (« la mosquée des Boucliers », *m. al-atrâs* : *Perles*, 80, en haut) que l'on cherchait à expliquer par des historiettes sans valeur historique. La conservation de cet entablement se justifie par l'histoire ultérieure de la mosquée, considérée plus tard comme une relique des premiers temps de l'Islam, si bien qu'on aura pris soin, lorsqu'elle fut reconstruite au XIIe s., de remployer les anciens matériaux.

(114) von Gerkan, 94 sq. ; P. Lavedan, 169 sq.

(115) Ibn Chaddâd, 37 (*Perles*, 56).

(116) *Supra*, n. 106.

(117) Agora du type ionien : von Gerkan, 95 sq. ; P. Lavedan, 173.

(118) Il est en effet impossible de concevoir une ville grecque sans agora : l'attribution à l'époque romaine est donc écartée *ipso facto*. Le type même de la place fournit d'ailleurs un indice chronologique (P. Lavedan, *loc. cit.*).



longtemps après qu'elle eût cessé de jouer un rôle dans la vie politique de la cité (119).

On croit même trouver, à vrai dire d'une manière très hypothétique, la trace du temple de la divinité poliade (120).

Le plan que l'on obtient ainsi (pl. LII) montre comment tous les indices que nous avons mis en œuvre, pour peu dignes de foi qu'ils puissent paraître quand on les considère isolément, arrivent, par leurs interférences, à créer un ensemble assez cohérent, et assez conforme aux modèles légués par l'Antiquité, pour emporter la conviction.

IV. — Caractères et évolution de l'agglomération.

Le résultat saillant de cette enquête est de montrer que la fondation de Bérée a eu pour effet de substituer à la bourgade de caractère à demi-rural, qui végétait sur le site, une localité de caractère urbain : *une ville*. En effet, si la colonie macédonienne conservait encore des liens très étroits, et très forts, avec l'exploitation agricole, ni la présence d'un système complet de fortifications et d'une agora, ni l'allure monumentale de ses marchés, ni la superficie de la surface bâtie ne laissent subsister un doute sur la nature de son activité.

Les parts respectives de l'urbanisme hellénistique et de l'urbanisme romain dans son développement sont, à coup sûr, très inégales. Le fait décisif est évidemment la fondation de la colonie macédonienne, puisque c'est elle qui a nécessité la fondation de la ville neuve et que tous les organes essentiels de celles-ci semblent avoir été mis en place dès le début : l'implantation des rues, le rempart, la Citadelle, la canalisation d'eau, l'agora, le temple, l'avenue axiale elle-même (121) remontent indifféremment à l'époque séleucide.

(119) Même persistance de l'agora à Damas jusqu'à une époque avancée du Moyen-Age (*Esquisse*, 447 ; des objections de C. Watzinger dans *Oriental. Literaturzeit.*, t. 40, 1937, 738, auxquelles je me propose de répondre en détail).

(120) Il se serait élevé sur l'emplacement de la cathédrale byzantine (*infra*, 59) : comme dans tant d'autres localités de Syrie, la principale église de la ville n'aurait été, dans son premier état, que le temple païen nouvellement consacré au culte chrétien, ou qu'un édifice construit sur le site même du temple, détruit intentionnellement (cf. Baalbekk, Hama, Damas, Palmyre). Je n'ai aucune preuve formelle à produire à l'appui de cette opinion, à laquelle l'ancienneté de la communauté chrétienne d'Alep (*infra*, 58) donne du moins quelque vraisemblance.

(121) La construction des portiques à colonnades n'est sans doute pas antérieure, à Alep comme dans les autres villes syriennes, au IIe ou au IIIe s. de notre ère, mais on a toute

La caractéristique essentielle de cette ville neuve est d'avoir été tracée suivant une trame géométrique d'une rigueur absolue. Ce type de plan a suscité bien des discussions, qui portent principalement sur sa valeur esthétique. Sans vouloir aller au fond du débat, il faut reprendre ici la question dans la mesure où elle concerne Alep : écartant — systématiquement — toutes les théories qui ont été soutenues jusqu'ici, nous nous laisserons guider par la seule ordonnance dont nous avons décrit les vestiges.

Il est dans cette ordonnance un point important : le gabarit choisi pour l'écartement des rues qui, fixé à 120 m. dans un sens, n'excède pas 45 m. dans l'autre (122). La modicité de ce dernier chiffre est faite pour surprendre, car elle a entraîné, comme corollaire, une multiplication des rues de direction Nord-Sud préjudiciable à l'aisance et à la rapidité de la circulation. La ville ayant été tracée d'un seul jet sur un terrain vierge, cette anomalie ne peut être que l'effet d'un parti-pris, et non la conséquence d'accommodements nécessaires à un état préexistant des lieux. Mais ce serait sans doute raisonner à faux que de considérer exclusivement les rues, perdant de vue ce principe banal, mais fondamental, qu'une agglomération quelconque a pour premier but de loger des hommes. Si l'on fait intervenir cette considération dans la discussion, le cas s'en trouve éclairci : les dimensions usuelles des maisons hellénistiques étant connues, il devient évident que la largeur des îlots a été calculée de telle manière que chacun d'eux comportât deux rangées d'habitations, accolées par leur paroi postérieure suivant son grand axe. On connaît d'autres exemples d'un tel agencement (123) qui montrent que cette opinion n'a rien de téméraire.

En définitive, c'est donc la maison qui a servi de module pour l'établissement du plan, et cette constatation me paraît ouvrir la voie à une hypothèse vraisemblable : que l'implantation orthogonale de Bérée n'est en vérité rien d'autre qu'*un lotissement*, qu'elle a son origine moins dans je

latitude de n'y voir qu'une modification apportée, dans un but d'embellissement, à une artère préexistante : on aura choisi l'artère maîtresse de la ville hellénistique (cf. le site de l'agora) pour y insérer les colonnades, de manière à réduire au minimum les frais et les travaux. Cf., *infra*, fig. 19.

(122) Je compte ici non plus d'axe en axe, mais de parement de mur à parement.

(123) Priène (p. ex. P. Lavedan, pl. VI), Doura-Europos (*Excavations at Doura-Europos, IVth season ;* pl. IV-V). Cette conclusion devrait naturellement être étendue à toutes les fondations séleucides où l'on relève une largeur d'îlots identique, ou du même ordre de grandeur.

ne sais quelles préoccupations mystiques, ou quelle subtile recherche d'une prétendue harmonie, que dans des préoccupations d'ordre pratique, dans une simple opération d'arpentage visant à pourvoir chacun des premiers occupants d'un lot de terrain à bâtir (124).

En ce qui concerne Alep, les caractères de ce plan posent un problème : dans quels rapports mutuels se trouvaient la colonie macédonienne nouvellement créée et la vieille agglomération indigène qui l'avait précédée sur le site ? Il est certain, en effet, que celle-ci n'avait pas complètement disparu, car la dévotion sur le haut-lieu (125) et, plus encore, la dénomination ancienne de la localité ont survécu à la période hellénistique, alors qu'un abandon prolongé du site aurait inévitablement entraîné, comme ailleurs (126), une rupture de la tradition onomastique. Des nombreuses hypothèses qu'autorise l'aspect juridique de la question (127), la seule qui paraisse plausible est celle d'*une juxtaposition des deux agglomérations*. Bien d'autres fondations séleucides de Syrie laissent entrevoir le même phénomène (128) qui s'est, au surplus, assez souvent répété dans l'histoire de la colonisation pour n'avoir rien d'insolite. Ici même, l'état de déchéance de la localité primitive, qui conduit à ne plus lui attribuer qu'une extension topographique médiocre, permet de supposer qu'elle n'occu-

(124) Ici encore, en l'absence d'un texte catégorique, aucune preuve décisive ne peut être apportée, mais l'interprétation que je propose ne saurait être rejetée sans examen. On doit en effet invoquer à l'appui : le caractère rudimentaire de ce type de plan (P. Lavedan, *Qu'est-ce que l'urbanisme ?*, 66 sq.), la nature des villes dans lesquelles il a été mis en œuvre (*Plan de Laodicée*, 106), le fait que dans les fondations séleucides chaque colon recevait un lot de terre cultivable (*supra*, 35), à plus forte raison, peut-on croire, un emplacement pour son habitation, enfin la comparaison avec d'autres villes neuves plus récentes qui nous sont mieux connues : Timgad (v. les remarques très précises sur le lotissement de la ville, par Ch. Saumagne, dans *Rev. Tunisienne*, 1931, 97 sq.), et les fondations médiévales du Sud-Ouest de la France, où un lot de terrain à bâtir est très souvent attribué aux colons (le fait est révélé tantôt par les chartes de fondation, tantôt par l'examen du parcellaire cadastral : P. Lavedan, *Hist. urb.*, 283, 285, 304 et surtout P. Deffontaines, *Les hommes et leurs travaux dans les pays de Moyenne-Garonne*, 146 sq.).

(125) *Supra*, n. 68.

(126) Cf. le cas typique de Samarie, qui n'a plus conservé dans la suite des temps que le nom de *Sebasṭiyé* : celui de la ville fondée par Hérode sur son site abandonné (*Sebastè*).

(127) La terre appartient entièrement au roi par droit de conquête (Bikerman, 133 sq.).

(128) Damas (*Esquisse*, 438 : je maintiens mes conclusions antérieures, sur lesquelles je reviendrai d'une manière plus développée, malgré l'opinion contraire de C. Watzinger, *loc. cit. supra*) ; Aréthuse ; Laodicée du Liban ; plus typique encore est le cas d'Epiphanie sur l'Oronte (Hama), où les deux agglomérations ont chacune leur centre différent : pour l'une le « tell » (H. Ingholt, *Rapport prélimin.*), pour l'autre un temple dont les vestiges sont conservés dans la Grande-Mosquée (P. J. Riis, dans *Berytus*, II, 34-39).

pait plus alors que le « tell » (129), faisant ainsi figure d'un simple quartier indigène à côté des quartiers neufs peuplés de Macédoniens.

Le caractère de dualité que nous attribuons ainsi au centre urbain ne s'oppose certainement pas aux enseignements de l'Histoire. En effet, dans le cadre politique du moment les destinées de la ville dépendent de son statut juridique. Question de droit public, et rien d'autre. Or, nous savons bien que ce sont les nouveaux venus qui commandent, et qui gèrent la cité créée pour eux et par eux. Notre hypothèse d'une ville double, juxtaposant deux groupes ethniques vivant côte à côte, n'est donc pas inconciliable avec ce que nous savons du caractère hellénistique de la cité. Pas plus que l'existence d'un faubourg marocain à ses portes n'enlève à Casablanca son vrai caractère : celui d'une ville européenne, le maintien sur le « tell » d'une agglomération indigène ne pouvait avoir de poids sur les destinées d'Alep puisque le centre de gravité de la vie urbaine se trouvait dans la ville neuve, dans Bérée. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer que dès ses débuts on démolit une partie du « tell » pour bâtir son rempart (fig. 10) ; c'est à elle qu'on amène l'eau de source ; c'est à elle encore qu'on ménage une large zone d'extension à l'intérieur de l'enceinte. D'ailleurs on peut croire que l'attrait des formes supérieures de civilisation que représentait l'hellénisme poussa assez tôt les Orientaux à quitter le « tell » pour s'établir dans les quartiers neufs.

Il est probable aussi que la surface bâtie connut une extension progressive, au moins à l'époque romaine, sous l'effet de la prospérité économique générale. Nous n'en avons aucune preuve. Du moins l'aspect monumental que reçut la grande avenue, au IIe ou au IIIe s. de notre ère, paraît-il témoigner de ce qu'Alep était alors relativement opulente et active. On n'a d'ailleurs aucune raison de supposer qu'elle ait, pendant 600 ans, végété sans grandir, alors que toutes les autres villes syriennes s'enrichissaient et se développaient (130). L'étendue actuelle du quadrillage des rues

(129) Sinon il faudrait admettre que toute la partie de l'agglomération qui s'étendait au pied du « tell » fut rasée pour être ensuite reconstruite sur plan régulier : on sait combien de telles opérations sont, dans la pratique, délicates et difficiles à réaliser. Si l'on admet même, avec E. HERZFELD (*loc. cit. supra*, n. 69) qu'un temple pré-hellénistique s'élevait sur l'emplacement actuel de la Grande-Mosquée, ce serait la quasi-totalité de la ville indigène qui aurait été vouée à la destruction.

(130) On sait que la topographie d'une ville bâtie sur plan régulier ne révèle pas les diverses étapes de son développement, si les agrandissements successifs ont été effectués suivant le même gabarit qui avait été adopté à l'origine pour la largeur des rues et les dimensions des îlots.

(25 hectares) correspond sans aucun doute au dernier état de Bérée, plutôt qu'à sa surface initiale.

Mais le résultat capital de cette période ne me paraît pas pouvoir être apprécié justement d'après les seules traces matérielles qu'il a laissées. L'événement le plus fécond me semble être l'octroi à Bérée d'un statut organique privilégié. Du fait de ce statut, la ville, considérée en tant qu'agglomération bâtie, s'identifie à une cité : il y a désormais correspondance exacte entre l'étendue topographique de la localité et l'étendue territoriale d'un État dont elle est à la fois le support et la raison d'être, et dont la vie se confond intimement avec la vie urbaine. Le centre urbain se trouve en somme élevé à la dignité d'une personne morale, et habilité à décider de tout ce qui le concerne. Il fait figure d'unité organique. Il en résulte que le moindre détail de l'existence quotidienne de la ville, devenu affaire publique, fait l'objet d'une réglementation arrêtée après délibération par les intéressés. Rien n'est laissé au hasard ; la Loi régit et dirige l'activité de la ville sous ses multiples aspects, et le développement de l'agglomération.

C'est là un fait entièrement nouveau, dont l'importance peut se résumer en un mot : *l'urbanisme* se manifeste ici pour la première fois ; j'entends : l'urbanisme qui ne s'exprime pas seulement par le dessin d'un plan, mais surtout par une réglementation systématique et cohérente, élaborée après réflexion dans un but déterminé, et fermement appliquée. Or l'intervention de Rome fait durer cet état de faits particulièrement avantageux pour la ville pendant quatre siècles encore après la chute des Séleucides, si bien que c'est pendant une durée totale de 600 ans que se poursuit sans interruption, avec la vie municipale, l'application à l'existence de la ville de principes directeurs.

C'est assurément à cette circonstance que la période hellénistique et romaine doit d'avoir marqué Alep d'une empreinte si nette et si profonde que, jusqu'à une époque toute voisine de la nôtre, la vie urbaine trouvera dans l'héritage de l'Antiquité son point d'appui le plus solide : rempart, Citadelle, agora, avenue à colonnades, temple et canalisation d'eau conserveront jusqu'à nos jours, quelle que soit la portée des modifications qui affecteront leur aspect extérieur, le rôle et l'emplacement que leur avaient assignés les fondateurs de Bérée. Ces organes fondamentaux de la vie urbaine : défenses, place publique, marchés, sanctuaire et adduction d'eau, ne sont point, sans doute, des innovations de l'hellénisme. Bien des villes les possèdent qui n'ont vu passer ni Grecs, ni Macédoniens, ni Ro-

mains. Mais *ici* — dans la ville qui fait l'objet précis de notre étude — ils resteront ce que l'Antiquité les avait faits.

La création de Bérée apparaît ainsi en définitive comme *la véritable fondation d'Alep en tant que centre urbain.*

C'est pourquoi j'ai cru devoir m'étendre assez longuement sur cette période où je crois voir le point de départ réel de la ville actuelle, l'esquisse du tableau qu'Alep offre aujourd'hui. Bien des détails y manquent encore, ou n'ont pas encore trouvé leur forme définitive, mais les éléments essentiels sont déjà choisis, mis en place, et à leur échelle: les siècles qui nous restent à parcourir ne feront guère que travailler sur ce thème initial.

CHAPITRE V

La ville byzantine

(286-636)

SOMMAIRE. — I. Le cadre historique : le Bas-Empire ; les Barbares ; l'Empire byzantin.
II. Le cadre historique et le développement urbain.
III. Les données archéologiques : les églises ; les synagogues ; les nouveaux quartiers ; le faubourg ; les fortifications urbaines et la Citadelle.
IV. Caractères et évolution de la ville.

La Syrie byzantine est encore entourée d'une regrettable obscurité : si nous ne manquons pas de renseignements sur les traits essentiels de son évolution religieuse, une déception est réservée à quiconque cherche à pénétrer dans le détail de ses institutions, de son organisation administrative, de sa vie économique (j'ajouterai même, au risque d'être taxé d'exagération : de son évolution artistique). Je ne crois pas inopportun de le rappeler au moment d'aborder l'étude de la ville durant cette période à laquelle je joins, pour plus de clarté, l'exposé des faits immédiatement antérieurs. Si ceux-ci n'appartiennent pas, à proprement parler, aux temps byzantins, ils les préparent et font mieux saisir, par contraste, la place qui revient à l'époque byzantine dans l'évolution générale de la ville.

I. — Le cadre historique.

Le Bas-Empire (131). — Le IIIe s. de notre ère avait été pour l'empire romain l'occasion d'une grave crise politique : les soldats seuls comptaient, qui faisaient et défaisaient les empereurs, et cette continuelle insubordination de l'armée « coïncidait avec un redoublement d'activité

(131) Dans ce chapitre je me réfère aux ouvrages suivants : F. LOT, *La fin du monde antique* ; L. HALPHEN, *Les Barbares* ; CH. DIEHL et G. MARÇAIS, *Le monde oriental*.

des Barbares sur le Rhin et le Danube » (132). Dioclétien crut sauver l'État en partageant le pouvoir et les provinces entre deux co-empereurs résidant l'un en Orient, l'autre en Occident (293) : plus qu'un remède, c'était un expédient, qui suffit pour l'heure à rétablir la situation, mais qui fut à la longue impuissant à sauver l'Empire du mal interne qui fut la véritable cause de sa fin : le désordre de la société et de l'économie.

Les initiatives de Constantin n'étaient pas davantage faites pour conjurer la ruine prochaine : le transfert en Orient de la capitale (inauguration de Constantinople : 11 mai 330) l'éloignait dangereusement des frontières les plus menacées ; l'alliance de l'État et de l'Église en un temps où celle-ci était déchirée de querelles créait un nouvel élément de division, et les décisions du concile de Nicée (325) ne réussirent pas à reconstituer l'unité de la foi chrétienne : moins de 25 ans plus tard, l'orthodoxie était partout en recul.

Les Barbares. — Précisément, en ce milieu du IVe s., « le monde barbare était dans un dangereux état de fermentation, avant-coureur de catastrophes prochaines » (133). Refoulés de Chine, les Huns s'étaient mis en marche vers l'Ouest : « ruée formidable dont les effets devaient atteindre les proportions d'un cataclysme » (134). Sous leur poussée irrésistible, les tribus germaniques du Nord et de l'Est — Alains, Wisigoths, Vandales, Francs — acculées aux frontières romaines qui cédèrent sous le choc, submergèrent toutes les régions occidentales de l'empire, et s'y créèrent des royaumes.

L'empire byzantin. — L'Orient avait échappé à la débâcle. Mais lorsque les deux fils de Théodose se partagèrent ce qui restait de l'Empire (395) il entra lui aussi dans une période de crise : il lui fallut tenir tête aux Wisigoths, aux Ostrogoths, aux Huns, aux Perses sassanides, qui le harcelaient de tous côtés, et faire face à l'action dissolvante des dissensions religieuses, sous le couvert desquelles se manifestait le particularisme des provinces. Justinien (518-565), retenu par une éphémère reconquête de l'Occident — « archaïque, artificielle, malfaisante » (135) —

(132) F. Lot, 11.
(133) L. Halphen, 3.
(134) L. Halphen, 13.
(135) F. Lot, 465.

dut céder en Asie devant les Perses, dont les incursions se faisaient de plus en plus redoutables (sac d'Antioche, 540), et auxquels il n'opposa que tardivement une organisation défensive trop improvisée pour être efficace. Ce fut en vain aussi qu'il essaya de trouver un terrain d'entente entre l'orthodoxie et l'hérésie. A sa mort aucun problème n'était résolu à fond : ses successeurs se trouvèrent paralysés par les mêmes discordes, et débordés par l'afflux grandissant des Barbares — Avars, Slaves, Bulgares — qui mirent les Balkans à feu et à sang cependant que les Perses arrivaient jusque sur le Bosphore.

Le recul des frontières est désormais ininterrompu, l'autorité impériale en décadence totale. Héraclius (610-641) s'épuise à faire face à une situation désespérée : les Perses emportent Damas, puis Jérusalem, puis l'Égypte ; alliés aux Avars, ils viennent assiéger Constantinople elle-même. A force d'audace, l'empereur repousse l'invasion, il ramène la Vraie Croix enlevée de Jérusalem par les Perses, mais cinq ans seulement après son triomphe les Arabes arrachent à Byzance ses plus belles provinces : la Syrie et l'Égypte.

II. — Le cadre historique et le développement urbain.

L'ordonnance chronologique des événements divise la période que nous venons de parcourir en deux tranches, qui s'opposent l'une à l'autre sous le rapport de l'action qu'elles ont eue sur le développement d'Alep.

Jusqu'au milieu du VIe s., les conditions offertes par l'époque romaine, favorables à la vie urbaine, se perpétuent sans altération apparente.

Les divergences de vue qui séparaient la communauté chrétienne sur des points fondamentaux du dogme, si profondes qu'elles fussent, ne semblent pas avoir dégénéré en conflits assez aigus pour s'accompagner de troubles graves. Antioche, « la ville de Dieu », résidence du duc et siège épiscopal de première importance, restait une très grande ville. Sur ce point, capital pour nous, l'archéologie nous apporte son témoignage, en montrant que les collines rocheuses, aujourd'hui incultes et désertes, qui s'élèvent entre Antioche et Alep, connurent alors une population d'une densité surprenante (pl. L, 1), riche aussi, comme l'attestent par leur somptuosité les ruines de ses maisons et de ses églises : à ces faits on ne voit pas d'autre explication possible que l'exploitation, au profit du mar-

ché d'Antioche, d'une véritable monoculture, celle de la vigne (136). Mieux que des phrases, voilà qui donne la mesure de l'opulence et de l'activité que conservait alors la vieille métropole de la Syrie Nord. D'autre part les désordres qui ruinaient les provinces européennes de l'Empire offraient aux Syriens une source supplémentaire de profits : développant un courant commercial déjà établi, ils allèrent vendre à la Gaule mérovingienne des épices, des soieries, du vin et du papyrus (137). — Ainsi l'activité se maintenait intense, la richesse générale.

L'offensive perse modifie rapidement la situation.

En 529 les Arabes à la solde des Sassanides poussent une incursion jusqu'à Antioche, qu'un terrible tremblement de terre venait de mutiler (138). Deux ans plus tard, c'est le tour des Huns (139). En 540, menant en personne l'invasion, le roi de Perse Khousrô I vient raser Antioche et déporter en masse sa population (140) ; Alep subit le même sort :

(136) Je fais allusion ici aux ruines bien connues qu'ont explorées successivement M. de Vogüé et l'Université de Princeton. Diverses théories ont été émises à leur propos, dont aucune n'est pleinement satisfaisante. Deux faits doivent dominer la discussion : le caractère *rural* des habitations (établi par leur plan), et l'aspect de la région, qui paraît impropre à la vie agricole. La contradiction est résolue par l'examen des ruines elles-mêmes (grand nombre des pressoirs, abondance des vignes retournées à l'état sauvage) et par celui des conditions naturelles (modelé du terrain, nature du sol, climat) : on cultivait là *la vigne*, non pas en vastes vignobles aux rangs réguliers, mais sous l'aspect de ceps isolés, disséminés sur les flancs des ravins là où les rochers maintenaient en place un peu de terre végétale. On se trouve là devant une véritable monoculture, que peut seule justifier l'existence dans la région d'un marché exceptionnellement important, propre à lui assurer un débouché. Le seul qui puisse entrer en ligne de compte est Antioche, dont la population (plusieurs centaines de milliers d'habitants) devait consommer des quantités énormes non seulement de vin, mais aussi de raisins frais et secs, et de raisiné (*debs*). La ruine de la région serait donc l'effet d'une crise économique, consécutive à la destruction d'Antioche par les Perses. Je ne puis ici que me borner à ces indications générales, en notant toutefois que je ne vois rien, dans la chronologie ou les caractères des ruines, qui puisse être opposé à cette interprétation avec de grandes chances de succès. — P. Mattern, *Villes mortes*, semble avoir pressenti, malgré le titre qu'il a donné à son ouvrage, la part de l'agriculture dans la vie de ces localités, mais il a exagéré au-delà de toute vraisemblance la place qui revient dans leur déchéance au déboisement et au ravinement : c'est le manque d'entretien des murettes de pierre sèche soutenant les champs en terrasse qui doit ici entrer en ligne de compte.

(137) Bibliographie et énoncé des faits principaux ap. H. Pirenne, *Mahomet et Charlemagne*, 62 sq.

(138) Ch. Diehl et G. Marçais, 66 ; F. Lot, 315.

(139) Ch. Diehl et G. Marçais, *loc. cit.*

(140) Ch. Diehl et G. Marçais, 69 ; A. Christensen, *L'Iran sous les Sassanides*, 381. Il convient de préciser qu'il s'agit là d'une dévastation systématique : la ville fut dé-

si la Citadelle, où les habitants s'étaient réfugiés, résiste, la ville elle-même est incendiée (141). Justinien aura beau les reconstruire l'une et l'autre et relever leurs défenses : le milieu historique a cessé d'être propice à l'activité urbaine. La grande métropole syrienne une fois ruinée, de quoi vivraient les centres commerciaux et industriels secondaires auxquels elle offrait jadis un débouché (142) ? Car le temps manque pour relever complètement les ruines : les Perses reviennent sans cesse ravager la région (143). La Syrie Nord vit désormais sous la terreur de l'invasion étrangère, en état de perpétuelle alerte : nous n'avons pas besoin d'indications précises pour juger que la vie urbaine a connu de ce chef un recul sensible, moins accusé sans doute que celui qu'on observe en Occident à la même époque, mais qui n'en est pas moins un signe des temps nouveaux qui commencent.

III. — Les données archéologiques (pl. LIII)

Les églises. — Une communauté chrétienne, ayant à sa tête un évêque, existait à Alep bien avant le concile de Nicée (144) : ce seul fait permet de rendre compte du grand nombre des églises et des monastères dont l'existence est assurée soit par les sources historiques (145), soit par des vestiges (146), soit par la toponymie (147). La multiplicité des

truite si complètement qu'il ne resta plus aucune trace de ses rues et qu'une église fut le seul monument qu'on put identifier par la suite. Les habitants allèrent peupler la « Nouvelle-Antioche » fondée par le roi de Perse à côté de sa capitale. Les récentes fouilles archéologiques ont confirmé l'étendue de ce désastre.

(141) Procope, *Bell. Pers.*, II, 7.

(142) Cf. le ralentissement très net de l'activité architecturale que l'on observe à partir de cette date dans les villages de la banlieue d'Antioche.

(143) En 573, en 607, en 611, en 613 : Ch. Diehl et G. Marçais, 140, 144 ; L. Halphen, 112, 114.

(144) Fr. Cumont, 14, av. les références.

(145) Ibn Chaddâd, 55 ; *Perles*, 83. — Les auteurs arabes (Ibn Chaddâd, 54 ; *Perles*, 82) portent naturellement leur nombre au chiffre fatidique de 70, qu'on se gardera de prendre à la lettre.

(146) Pavage en mosaïque découvert en 1936 dans le quartier 'Aziziyé : il devait appartenir, si l'on en juge d'après le nombre des tombes qu'il recouvrait, à l'église d'un couvent suburbain.

(147) Le nom de la « Porte des Quarante » (*Bâb el-Arba'în*), dont les auteurs arabes proposent plusieurs étymologies également laborieuses et invraisemblables (Ibn Chaddâd, 26-27 ; *Perles*, 34-35), me paraît conserver le souvenir d'un sanctuaire dédié aux Quarante Martyrs de Sébaste, qui se serait élevé sur la hauteur située en dehors de la porte, là où

sanctuaires est d'ailleurs un phénomène trop général à l'époque pour qu'il y ait lieu d'en tirer des conclusions particulières : ce foisonnement des églises accuse seulement l'ancienneté et l'importance de la communauté chrétienne, qui nous étaient connues d'une autre source.

Le seul de ces édifices dont on conserve quelques vestiges (pl. IX, 1) est la cathédrale (148) qui s'élève vraisemblablement sur l'emplacement du

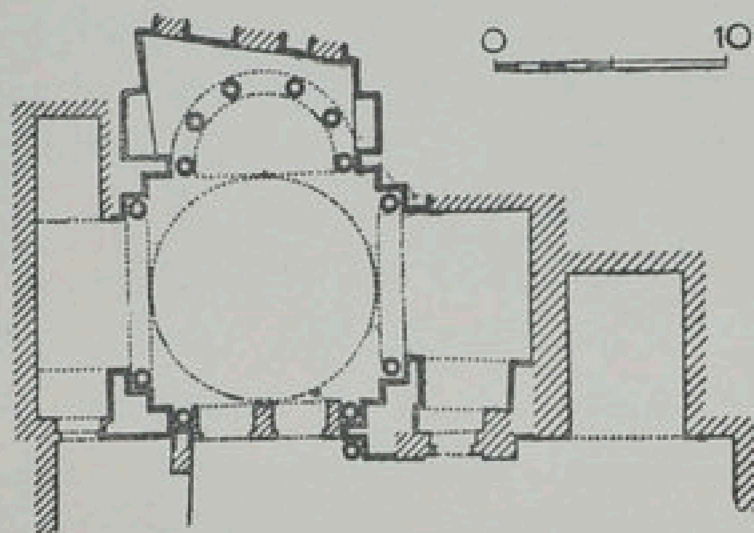


Fig. 16. — Les vestiges de la cathédrale byzantine : état actuel (d'après E. Herzfeld).

principal temple païen (149). Sous son aspect actuel (fig. 16) elle n'est pas antérieure à la seconde moitié du VIe s. (150), si bien qu'on croit y voir une œuvre de Justinien, qui aura relevé le sanctuaire, incendié par les Perses en 540 (151). L'ancienne agora lui servait de parvis (152) et le palais

j'ai relevé des débris d'architecture byzantine. A Damas, la Porte de (Saint) Thomas (*Bâb Toumâ*) devait de même son nom à une église extra-muros vers laquelle elle donnait passage. Sur la dévotion très fervente dont les Quarante Martyrs de Sébaste ont été l'objet dans l'Orient chrétien, v. M. P. Franchi de' Cavalieri, *Quaranta Martiri ;* J. Simon, *Culte des Quar. Martyrs ;* R. Janin, dans *Échos d'Orient*, XXXVIII (1935), 64 sq.

(148) Sur ses restes et son histoire, S. Guyer, *Madr. Ḥallâwiya*.

(149) *Supra*, 48.

(150) S. Guyer, 224-5, l'attribue « plutôt à la seconde qu'à la première moitié du VIe s. ».

(151) Procope ne fait aucune mention de ces travaux : omission qui ne peut être qu'accidentelle (*infra*, n. 182). Je ne sais ce que vaut l'indication de Michel le Syrien (II, 495), qui attribue sa construction à Acacius d'Alep, évêque de la ville sous Arcadius et Théodose (v. O. Bardenhewer, *Patrologie*, 2e éd., 1901, 305-6).

(152) De « jardin », selon certains textes arabes (Ibn Chaddâd, 37 ; *Perles*, 56), mais ce terme (*boustân*) n'est vraisemblablement ici qu'une traduction du grec *paradisos*, car d'autres placent là « un cimetière » (Ibn Chaddâd et *Perles*, *loc. cit. ;* cf. la découverte ancienne de sarcophages).

épiscopal lui était contigu (153). Le caractère monumental de son plan et la somptuosité de son décor faisaient de cette nouvelle église le plus beau de tous les édifices d'Alep ; elle restera d'autre part le principal sanctuaire chrétien de la ville jusqu'au temps des Croisades (154).

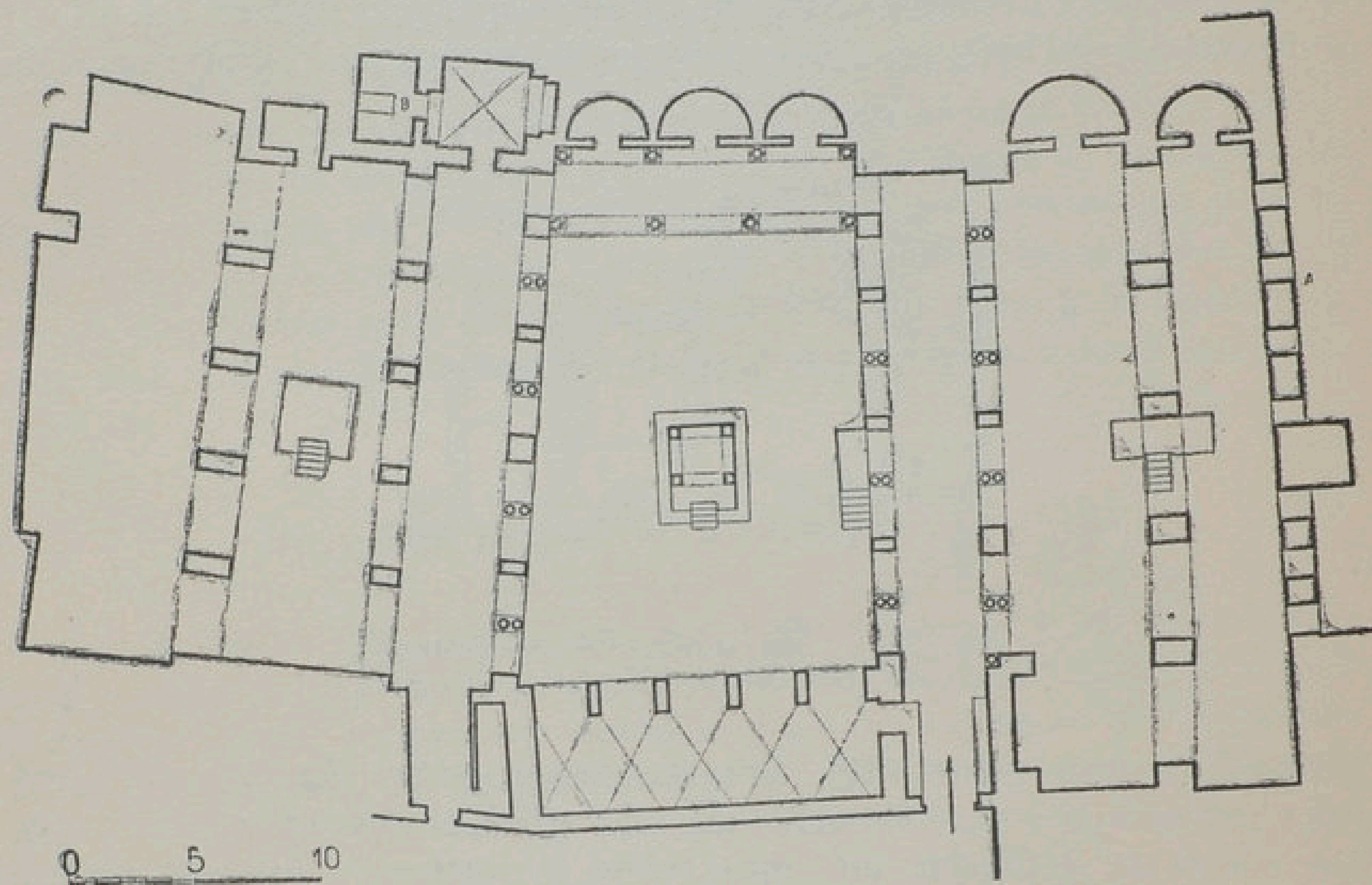


Fig. 17. — La grande synagogue : état actuel (d'après un relevé de Kh. Tabba).
A. — muraille byzantine en place.
B. — sanctuaire du prophète Élie.

Les synagogues. — Un lieu de culte israélite a livré une chaire en basalte du VIᵉ s. qui établit son ancienneté (155).

La Grande Synagogue conserve d'autre part part des vestiges anciens

(153) Du moins j'explique ainsi l'existence en cet endroit de constructions que les auteurs décrivent avec une surabondance de détails fantaisistes (Ibn Chaddâd, 55 ; *Perles*, 83) dont on retiendra seulement que c'était là une dépendance de la cathédrale. Or les palais épiscopaux de Sergiopolis et de Bosra étaient attenants à la cathédrale. L'exemple de Bosra peut être invoqué avec d'autant plus d'autorité que la cathédrale de cette dernière ville présentait avec celle d'Alep des affinités flagrantes, comme M. Ecochard se propose de le démontrer prochainement.

(154) *Infra*, 127.

(155) Reprod. dans *Encycl. Judaica*, II, 372, et *Rev. Arch. Syrienne*, 1931, 61-62 (l'interprétation et la date données dans cette dernière étude sont également erronées).

plus expressifs : des fragments de maçonnerie et de décoration byzantines (pl. IX, 3), demeurés en place dans ses façades Nord et Ouest, qui assurent que l'édifice occupait déjà son emplacement actuel au ve s. de notre ère. Si sa disposition actuelle est d'origine médiévale, tant de chapiteaux byzantins y sont remployés (fig. 17) que l'on n'est pas dénué de toute indication sur son aspect primitif : il devait se rapprocher des synagogues de plan basilical retrouvées à Apamée et en Galilée (156).

Les nouveaux quartiers. — Le site de ces deux synagogues apporte la preuve de ce que la surface bâtie avait connu une nouvelle extension. Elles s'élèvent en effet en dehors de la zone occupée par la ville hellénistique et romaine, et sur sa périphérie : donc dans des quartiers plus récents. Ceux-ci portent cependant des noms syriaques : Baḥsitâ (157), Farafrâ (158), ce qui demeurerait inexplicable si leur formation devait être attribuée à l'époque islamique. On a donc tout lieu de croire que ces deux quartiers, et deux autres qui présentent les mêmes particularités, et qui, comme eux (fig. 18), comportent une proportion très remarquable d'habitants non-musulmans (159) : al-Asfaris (160) et Djalloûm (161), se sont constitués antérieurement à la conquête arabe et postérieurement à la domination romaine : soit au IVe ou au Ve siècle, si l'on s'en rapporte à l'âge de la Grande Synagogue (162), et aussi aux données historiques (163).

(156) H. Kohl et C. Watzinger, *Ant. Synag. in Galiläa.*

(157) Syriaque *baḥâsîṭâ*, « la demeure pure » : A. Barthélemy, *s. v.*

(158) Je ne puis proposer une étymologie acceptable de cette dénomination, mais sa terminaison caractéristique décèle son origine.

(159) Les statistiques dans *Nahr*, II, 44, 87, 96, 159, 177, 197, 199, 203, 206, 215, 234. — Ce n'est assurément pas à l'époque musulmane, mais seulement à une époque antérieure, qu'on doit attribuer la dispersion dans la ville des Chrétiens et des Juifs. A plus forte raison celle de leurs lieux de culte.

(160) Grec *psalis*, « voûte, construction voûtée ». Pour la métathèse initiale que suppose cette étymologie, cf. araméen *spalida*, du gr. *psalidion*, même sens (Krauss, *Talmud. Archäol.*, II, 50). Le nom est tombé en désuétude.

(161) La dénomination est inexplicable par l'arabe (l'étymologie donnée par *Nahr*, II, 44 : *salloum*, « échelle », est enfantine). Elle me paraît en rapport avec le syr. *galmâ*, « terrain rocheux impropre à la culture » (Bar Bahlul, *Lexic. syr.*, *s. v.*).

(162) La construction de celle-ci suppose en effet l'existence d'une communauté israélite nombreuse et riche, dont la constitution dut exiger un assez long temps. Il ne semble pas que la ville séleucide ait abrité une colonie israélite importante, puisque c'est à Bérée qu'Antiochus envoya le grand-prêtre Onias-Ménélas pour le faire mettre à mort, en 163-2 av. C. (Fl. Josèphe, XII, p. 471).

(163) *Supra*, 56-58.

L'installation de Juifs, dont le rôle dans la vie économique du temps a été bien précisé (164), invite à mettre cet accroissement de superficie en relation avec le développement des échanges commerciaux.

Le faubourg. — Précisément, il se forme alors devant l'angle Sud-Ouest de l'enceinte un faubourg dont la nature apporte en faveur de cette interprétation un recoupement décisif.

C'est un quartier de Bédouins. Les textes sont formels là-dessus : c'était « une grosse agglomération... qui groupait toutes sortes d'Arabes des Tanoûkh et d'autres tribus » (165), et son nom même : *el-Ḥâḍér*, « le campement de Bédouins », en serait à lui seul une preuve (166).

La formation d'un faubourg à cette date paraît dès l'abord insolite : il existait enocre à l'intérieur de l'enceinte assez de place libre pour loger bien des habitants. Pour s'être ainsi fixés hors-les-murs, se privant ainsi de la protection du rempart, les nouveaux venus ont dû obéir à une nécessité pressante, que je mettrais volontiers en rapport avec les besoins de leur profession.

Ce sont, en effet, des Arabes.

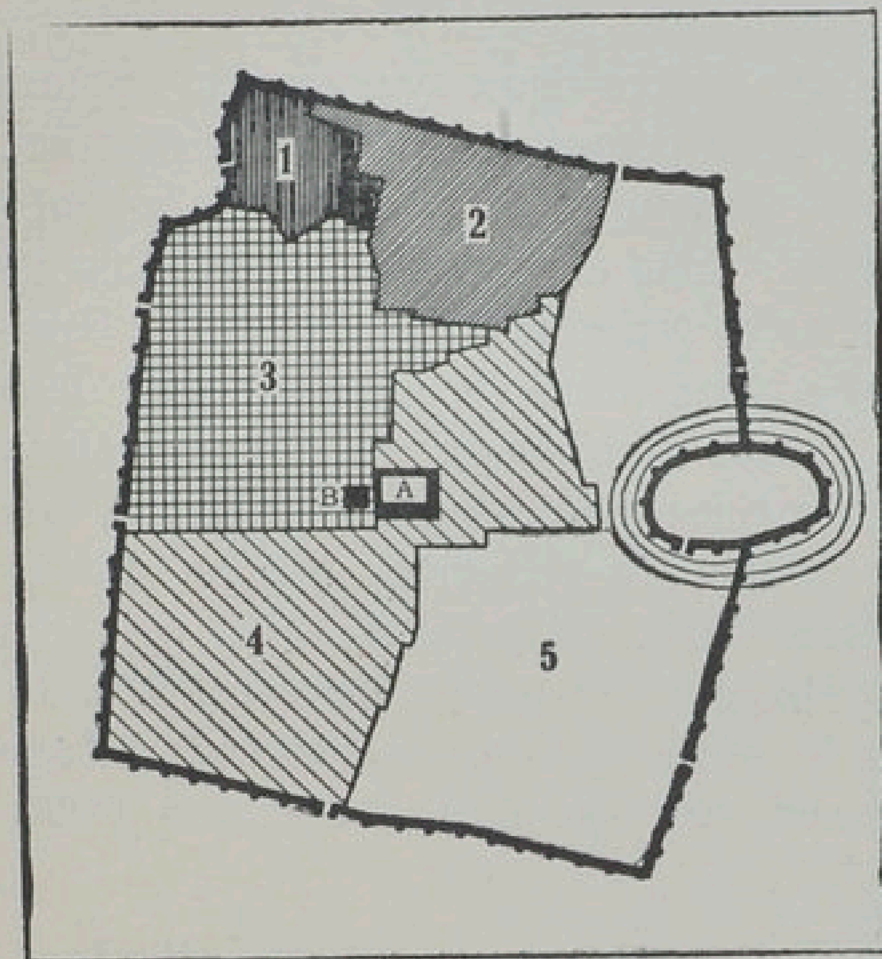


Fig. 18. — Répartition des communautés religieuses dans la vieille ville (d'après K. el-Ghazzi).

A. — la Grande-Mosquée.
B. — l'ancienne cathédrale.
1. — 91 % de non-musulmans.
2. — 76 % » »
3. — 60 à 67 % »
4. — 12 à 21 % »
5. — 100 % de musulmans.

Or, dans les villes syriennes, c'est habituellement en dehors de l'enceinte fortifiée que se concentre *le trafic caravanier*. La partie enclose de l'agglomération, où la place est mesurée et la circulation de groupes

(164) H. Pirenne, *loc. cit. supra.*

(165) Ibn Chaddâd, 35 ; *Perles*, 51-52 et les n.

(166) *Ibid.* — Telle est l'explication des lexicographes arabes. Dans la réalité, le sens de la racine *ḥḍr* inviterait à traduire plutôt : « installation de nomades sédentarisés ». Le nom de la ville de Hatra n'a peut-être pas une autre origine (E. Herzfeld, *Mschattâ*, 107).

compacts difficile et indésirable, n'offre point les vastes espaces qu'exigent l'hébergement des animaux de transport, leur chargement et leur déchargement, et le logement de leurs conducteurs. C'est seulement aux abords immédiats de la ville qu'abondent les terrains nus où des centaines de chameaux à la fois peuvent rester parquées tout le temps nécessaire sans troubler l'existence normale de l'agglomération (167). Et, tout naturellement, c'est aussi en dehors des portes que se fixent ceux qui vivent des caravanes : convoyeurs, palefreniers, courtiers en chameaux, généralement d'origine nomade (168). Ils sont ainsi à proximité immédiate de leur cientèle, et surtout ils restent là entre eux, entre Bédouins : trop différents des citadins pour cohabiter volontiers avec eux, ils se groupent étroitement en un quartier où, en face de la ville qui les intimide, et qu'ils n'aiment guère, ils reconstituent l'atmosphère sociale du désert (169). Avec eux se fixent les Nomades qui, traqués par la faim, viennent chercher à la ville un gagne-pain en rapport avec leurs aptitudes : valet d'abattoir, courtier en moutons ou boucher (170). Des miséreux aussi : les portefaix qui transporteront des entrepôts de la ville au point de rassemblement des caravanes, ou vice-versa, les ballots de marchandises.

C'est là l'aspect que conduit à attribuer au Ḥâḍér d'Alep l'origine de sa population. Il aurait constitué moins un faubourg quelconque qu'un quartier spécialisé, nettement différencié de la ville enclose sous le rapport de sa fonction et de son peuplement. Sa création serait une conséquence directe de l'essor commercial de l'agglomération, essor dont l'installation d'une communauté israélite nous avait paru être un premier indice.

La nature du trafic qu'il entretenait est douteuse. Toutefois, sachant que le ravitaillement d'Antioche était alors pour certaines localités une source considérable de revenus (171), on peut croire que l'activité nouvelle d'Alep à la même époque n'avait pas une autre origine : nulle autre place n'était mieux désignée qu'elle pour drainer vers le marché d'Antioche les

(167) Ce fait essentiel, qu'enseignent à la fois le spectacle des villes contemporaines, l'étude de leur topographie ancienne (pour Damas : *Esquisse*, 466 et 471) et le témoignage des anciens voyageurs, familiers avec les conditions du trafic caravanier, a été méconnu par M. Rostovtzeff, *Caravan cities*, au plus grand dommage de son étude.

(168) A. de Boucheman, *Cité carav.*, 101 sq. (surtout la p. 112).

(169) Pour la répétition du même fait à Alep, aux époques ultérieures, *infra*, 147 et 174 sq.

(170) A. de Boucheman, *loc. cit.* Ce sont là en effet, par excellence, des métiers propres à être exercés par des Bédouins, éleveurs de moutons en même temps qu'éleveurs de chameaux.

(171) *Supra*, 56-57.

produits de la plaine, notamment pour satisfaire l'énorme demande de la métropole nord-syrienne en céréales, peut-être même en coton. Ce n'est là, dans l'état actuel de notre information, qu'une hypothèse : du moins rendrait-elle bien compte de la localisation du faubourg aux abords immédiats de la route d'Antioche (172).

Nous trouverions donc du Ḥâḍér une image fidèle dans ces quartiers des villes contemporaines qu'anime un grouillement continuel de Bédouins, de paysans et de chameaux, qui regorgent de blé amoncelé dans les entrepôts, et où des souks spécialisés offrent aux caravaniers tout le matériel de la vie nomade, depuis les plaques de tôle pour cuire le pain jusqu'aux lances de bambou : Banqousa d'Alep (173), Midan de Damas, Ḥâḍér de Hama.

Les fortifications urbaines et la Citadelle. — Le rempart actuel de la Citadelle présente, en trois points de son développement (174), des vestiges d'une muraille plus ancienne, construite en lits alternés de grandes briques plates et de pierre d'appareil de petit calibre. D'autre part, il existe dans le terre-plein de la forteresse deux citernes souterraines de grandes dimensions, en partie creusées dans le roc (175) : l'une d'elles, d'une belle tenue architecturale, est couverte par une voûte dont les briques sont appareillées suivant un procédé spécifiquement byzantin (176). L'emploi systématique de la brique dans tous ces ouvrages apporte un indice très sûr en faveur de leur attribution à Justinien (177).

Les auteurs arabes en ont fait l'œuvre des Perses, erreur manifeste (178) dont on trouve sans peine la source dans l'emploi d'une tech-

(172) Et non le long de la route elle-même (comme il aurait été normal) parce que, celle-ci se développant à travers les jardins maraîchers, le faubourg n'aurait pu s'étendre là qu'au détriment des cultures irriguées.

(173) Sur ce dernier, *infra*, 175 et 228 sq.

(174) Au pied du minaret, sur la face intérieure de la courtine, trois niches en plein cintre percées chacune d'une meurtrière ; les deux autres fragments, enrobés dans des maçonneries médiévales, ne sont visibles qu'à travers des brèches du parement, dans la partie Sud-Ouest de la Citadelle et sur la face extérieure du rempart.

(175) *Enc. Isl.*, art. *Ḥalab*, 249 ; G. Ploix de Rotrou, 74 sq. et 81-82.

(176) G. Ploix de Rotrou, 74, l'a attribuée aux Perses, bien que ceux-ci n'aient jamais occupé la Citadelle. Les dimensions des briques : 0 m. 34 × 0 m. 45 × 0 m. 4 (soit 1 pied × 1 p. 1/2 × 2 doigts) et la technique de la voûte trouvent des équivalents exacts dans l'architecture byzantine : A. Choisy ; *Art de bât. chez les Byz.*, 9 et 38.

(177) Même technique dans toutes les forteresses du « limes » d'Orient bâties ou relevées par Justinien : J. Sauvaget, *Ghassanides*, 121-122.

(178) Ibn Chaddâd, 29 ; *Perles*, 40. On ne peut les suivre dans cette attribution puisque,

nique aussi étrangère aux traditions locales. Mieux éclairés sur l'origine exacte de ces travaux, nous pouvons sans hésitation attribuer aussi à Justinien les reprises de maçonneries « en briques cuites persanes de grandes dimensions » que les mêmes auteurs ont vues en certains points du rempart de la ville et dont ils font, contre toute vraisemblance, honneur aux Sassanides (179).

Fait plus important : la restauration des parties ruinées de l'enceinte s'est vraisemblablement accompagnée d'une modification du dispositif défensif. Alep aurait eu autrefois « trois remparts » (180) : sous son ambiguïté, l'expression me paraît conserver le souvenir d'un temps où la ceinture fortifiée reproduisait le type classique de la fortification byzantine : mur, avant-mur, parapet du fossé (181).

On se trouve ainsi amené à conclure que Justinien a effectué ici des travaux de grande envergure : une véritable réfection des ouvrages de fortification, visant à la fois à réparer les dégâts qu'ils avaient subis du fait des Perses, et à les moderniser, à les accorder aux progrès de la science militaire. Alep se classe ainsi dans la série des forteresses élevées au VIe siècle pour barrer aux armées perses l'accès d'Antioche et de l'Anatolie (182).

IV. — Caractères et évolution de la ville.

Les enseignements tirés de l'observation archéologique et de l'analyse du milieu historique invitent à distinguer, dans cette période de l'histoire d'Alep, deux phases distinctes :

comme nous l'avons dit, les Perses n'occupèrent jamais la Citadelle. L'erreur trouve son explication dans le fait que les auteurs syriens du Moyen-Âge posent instinctivement l'équivalence, grossièrement exacte : construction en pierre de taille de grand module = construction romaine (*min binâ' ar-Roûm*), et inversement.

(179) Ibn Chaddâd, 20 ; *Perles*, 21-22.

(180) Ibn al-Khaṭîb, dans *Perles*, 21.

(181) Cf. Constantinople, Dara, Amida (sur cette dernière, v. en dernier lieu A. Gabriel, *Voy. Archéol.*, qui fixe la date vraie des ouvrages). L'ambigüité du texte arabe disparaît au prix d'une correction insignifiante (lire *yalihâ*, le pronom désignant la ville, au lieu de *yalihou*, qui ne donne aucun sens). L'interprétation que j'avais donnée antérieurement (*Perles*, 21, n. 1) tombe devant cette manière plus simple de résoudre la difficulté. — Sur le dispositif ancien des défenses de la Citadelle : *Kounoûz*, f° 103 v°, avec des détails précis qui garantissent l'exactitude de l'indication.

(182) J. Sauvaget, *Ghassanides*, 122. Le silence de Procope sur les travaux de Justinien à Alep est difficilement concevable, tant ils semblent avoir affecté d'ampleur : faut-il l'attribuer à une omission involontaire de l'auteur, ou à une lacune du texte qui nous a été transmis ?

Durant la première, qui correspond au Bas-Empire, le centre urbain connaît une notable extension de sa surface qu'il est logique de mettre en relation avec un accroissement de son activité, vraisemblablement de son activité économique.

La seconde, qui correspond aux temps proprement byzantins, ne nous montre rien de tel : les grands travaux dont nous avons relevé la trace ont pour but de relever des ruines, plus que de faire du neuf. Aussi bien, l'invasion perse de 540 a dû être fatale à la ville, et non pas seulement à cause des destructions dont elle s'accompagna sur la place, destructions qui ont certainement, ici comme à Antioche (182 *bis*), précipité la dégradation de l'ordonnance antique (fig. 19) : le grand commerce une fois réduit à rien par la disparition de son principal débouché — Antioche — Alep ne trouvait sans doute que de médiocres compensations dans le trafic avec la campagne avoisinante, et dans la présence dans ses murs d'une garnison (183).

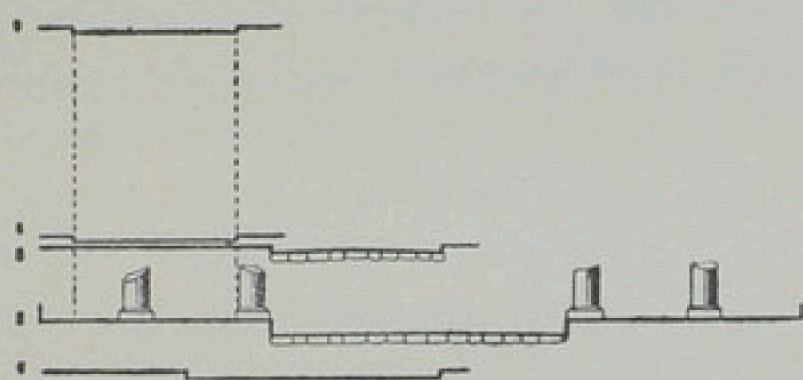


Fig. 19. — ETATS SUCCESSIFS DE LA GRANDE RUE D'ANTIOCHE (d'après un croquis de J. Lassus).
1. — IIe s. avant C.
2. — IIe s. ap. C.
3. — temps de Justinien.
4. — VIIe s.
5. — rue actuelle.

Enrichissement d'une part, déclin de l'autre.

Pour fondée que soit cette conclusion, il serait erroné de s'en tenir à une telle formule : elle ne donne de l'évolution de la ville à la période considérée qu'une image trop insuffisamment nuancée pour être retenue.

Au vrai, Bas-Empire et Byzance marquent indistinctement, avec une différence de degré, *une régression de la vie urbaine*.

Il est en effet très significatif que les nouveaux quartiers dont nous avons vu la formation, à une date que nous pouvons fixer au IVe ou au Ve siècle, se soient développés sans intervention d'un principe régulateur : leur topographie actuelle et le site des deux synagogues qui s'y élè-

(182 bis) J. LASSUS, *Sondage*, 99. Cf. notre fig. 19. — A Djerach, de même, l'ordonnance antique s'altère à l'époque byzantine (*Bull. Americ. School of Oriental Research*, n° 57, févr. 1935, fig. 3).

(183) Je dois dire que je n'ai recueilli sur celle-ci aucun témoignage, mais l'importance des fortifications d'Alep, nouvellement rebâties, et la place qu'elles tenaient dans le dispositif couvrant Antioche rendent hautement vraisemblable la présence sur les lieux d'un fort détachement de troupes.

vent (184) en font foi. La trame géométrique qui avait déterminé l'implantation des constructions nouvelles durant les siècles antérieurs a été ici abandonnée ; les maisons se sont élevées en désordre, sans obéir à d'autres lois que le modelé du terrain, la forme des parcelles à bâtir, ou la fantaisie des constructeurs. Du point de vue de l'esthétique urbaine, cet abandon du plan régulier nous laisse indifférents, car nous n'avons aucune raison de croire que sa mise en œuvre ait rendu plus harmonieux l'aspect de la ville : bien au contraire. Le caractère monumental de la cathédrale suffirait d'ailleurs à montrer que l'époque conserve encore un sens certain des valeurs artistiques. Mais je trouve dans la création de ces quartiers, aux rues tortueuses et de largeur irrégulière, la trace d'un relâchement dans l'application des règlements de police urbaine, d'un affaiblissement de l'autorité municipale, d'une dangereuse négligence à l'égard des principes de l'urbanisme : bref, le symptôme d'un « laisser-aller » dans la gestion des intérêts de la cité. C'est en ce sens qu'il y a déclin de la vie urbaine dès le temps du Bas-Empire, qui s'accompagne pourtant ici d'un développement topographique accusé : ce dernier n'apparaît en définitive que comme un résultat tardif des circonstances favorables créées par la domination romaine. De l'époque elle-même on ne saurait attendre ni innovation féconde, ni solidité : comme la civilisation dont elle se réclame, elle ne produit déjà plus rien que par la force de la vitesse acquise.

Au surplus, Alep ne connaîtra plus de longtemps les fermes principes d'administration qui avaient fait d'elle un centre urbain digne de ce nom : avec la dégradation de l'organisme et de l'ordonnance antiques, que les siècles suivants vont accélérer et amplifier, c'est déjà la ville médiévale qui s'annonce.

(184) Non pas l'orientation, qui dépend de nécessités cultuelles, mais l'emplacement même de l'édifice, qui ne coïncide pas avec celui que lui assignerait le tracé théorique de rues calculé suivant le plan régulier de l'époque hellénistique. La façade Nord de la Grande Synagogue, celle qui conserve en place les plus remarquables fragments d'architecture byzantine, présente en outre une déviation très accusée par rapport aux axes de ces rues, ce qu'aucune considération d'orientation rituelle ne saurait justifier : visiblement on s'est aligné sur la rue préexistante.

CHAPITRE VI

L'empire arabe : le califat

(636-837)

SOMMAIRE. — I. Le cadre historique : la conquête arabe ; — les Omeyyades ; — les Abbassides.
II. Le cadre historique et le développement de la ville.
III. Les données archéologiques : la première mosquée ; — la Grande-Mosquée ; — le Mouṣallâ ; — la halle aux fruits et légumes, le marché forain ; — les souks ; — les basiliques ; — les palais.
IV. Caractères et évolution de la ville.

I. — Le cadre historique (185).

La conquête arabe. — En 636, la dernière armée d'Héraclius écrasée sur le Yarmouk, la Syrie était ouverte aux Arabes : leur incursion prit désormais l'aspect d'une conquête. Conquête rapide, mais relativement pacifique : lasses de l'administration byzantine, les populations se livraient à un envahisseur qui se montrait modéré dans ses exigences (186). La Syrie se trouva ainsi incorporée à l'empire que gouvernaient les successeurs de Mahomet, résidant à Médine.

Cet État cherchait sa voie. La conquête arabe était le fruit moins d'un plan prémédité que d'un concours favorable de circonstances : un cas particulier de l'effondrement du monde antique. Les Arabes ne possédaient ni la maturité politique, ni la doctrine de gouvernement qui leur auraient permis d'apporter leur solution aux problèmes complexes, et brûlants, qui se posaient devant eux du fait de leur soudaine expansion.

Mais le nouvel État connut très vite une crise de la plus haute gravité : dès 656, moins de 25 ans après la mort de Mahomet, éclatait une guerre civile qui marqua la fin de l'unité morale de la communauté mu-

(185) Je suis ici M. GAUDEFROY-DEMOMBYNES, *Monde musulman*, 136 sq. ; H. LAMMENS, *Syrie*, 52 sq. ; L. HALPHEN, 131 sq. ; CH. DIEHL et G. MARÇAIS, 185 sq.
(186) Sur la prise de possession d'Alep, *infra*, 71-72.

sulmane : de ce jour un parti d'opposition : le Chiisme, était né, qui gagnera sans cesse en vitalité et en influence, creusant toujours davantage le fossé qui le séparait du reste de l'Islam.

Les Omeyyades. — Proclamé calife à la faveur de la guerre civile, en 660, le gouverneur de Syrie : Mo'âwiya, qui fixa sa résidence à Damas, se révéla aussitôt comme l'un des plus grands hommes d'État qu'ait jamais produits l'Islam. Ses qualités lui gagnèrent des partisans de valeur ; l'ordre fut rétabli, et le principe de l'hérédité du pouvoir qu'il réussit, à force de ténacité et de souplesse, à imposer au légendaire individualisme des Arabes, apporta à l'exercice du gouvernement un heureux élément de cohésion et de continuité. En même temps le calife s'entourait de Syriens, convertis à l'Islam ou demeurés chrétiens : peu lui importait. Rompus à la pratique de l'administration, pénétrés de droit romain, ses agents enseignèrent à l'État musulman les principes fondamentaux de gouvernement qui lui manquaient.

Après lui, la dynastie des califes omeyyades (ainsi appelés du nom de l'ancêtre de Mo'âwiya) continua un temps sans trop déchoir la tradition de son fondateur. Appuyés par les Arabes de Syrie acquis à leur cause, les souverains firent face aux pires difficultés : l'agitation antigouvernementale en Irak, principal foyer du Chiisme, la sécession du Hedjaz autour d'un anticalife, les révoltes de provinces, où les peuples soumis étaient las de leur situation sociale humiliante et de l'oppression fiscale qui les écrasait, l'invasion de pillards à la solde de Byzance qui ravagèrent la Syrie.

Cependant de nouvelles conquêtes avaient reporté les frontières au-delà des Pyrénées et de l'Indus. Sous 'Abd al-Malik (685-705) l'Islam avait déjà acquis assez de prestige et d'autorité pour que l'arabisation des services publics pût être accomplie, provoquant un vaste mouvement de conversion parmi les agents de l'administration.

Quelques années encore et ce fut la décadence, brusque et irrévocable. Crise dynastique : querelles successorales et souverains sans personnalité. Crise politique : la guerre entre les tribus arabes de Syrie, dans laquelle les califes prennent imprudemment parti et qui gagne de proche en proche toutes les provinces de l'empire. Crise sociale : la réaction des nouveaux convertis contre l'orgueil de race des Arabes. Crise économique : la mauvaise administration des finances, qui ruine les contribuables et vide le trésor de l'État. La Syrie elle-même retire bientôt sa confiance et son af-

fection aux Omeyyades, que renverse, en 750, la révolution qu'ils n'avaient pas su conjurer.

Les Abbassides. — Depuis des années, les Abbassides, descendants d'un oncle du Prophète, travaillaient méthodiquement les provinces orientales. Exploitant tour à tour les sentiments antidynastiques de certains éléments arabes, le mécontentement grandissant des nouveaux convertis, et les vagues espoirs messianiques, héritage de philosophies antérieures, qu'entretenaient les masses populaires, leurs agents de propagande prêchaient secrètement l'obéissance à un « imâm » issu de la famille du Prophète qui serait pour la communauté à la fois son chef mystique et son seul souverain légitime. L'équivoque, qu'ils entretenaient avec soin, sur la personne de l'imam, leur assurait le concours des Chiites.

En quelques années toute la Perse fut derrière eux : en 749 la révolte éclata et triompha sans peine des troupes gouvernementales. La Syrie fut envahie et subjuguée, les Omeyyades massacrés systématiquement, pendant qu'en Irak l'imam anonyme : un abbasside, se dévoilait. Ainsi portée à la direction de la communauté musulmane, la famille abbasside la conservera, au moins d'une manière théorique, jusqu'au XVIe siècle.

Avec la nouvelle dynastie, la civilisation islamique devait acquérir une vigueur et une originalité inattendues. La nouvelle capitale : Bagdad (fondée en 762), donna le spectacle d'une prodigieuse fermentation intellectuelle : tous les problèmes y furent posés et discutés avec une passion qui confinait parfois au fanatisme. En face d'une Europe en pleine barbarie, où seule Byzance conservait encore quelque aptitude aux choses de l'esprit, l'Irak devint le foyer d'une culture intense, raffinée, créatrice : le vrai centre intellectuel de l'univers.

Mais ce n'était qu'une façade. A observer de plus près le détail des faits, on discerne sans peine dans le mécanisme de l'État et dans la société les signes de désordres prochains.

Portée au pouvoir par une équivoque et des espérances qu'elle a déçues cyniquement, la dynastie voit se retourner contre elle tous ceux qui l'avaient servie à ses débuts. Les Chiites, qu'elle avait bernés, devinrent ses pires ennemis : leur nombre, leur solidarité et leur pouvoir de dissimulation rendaient inopérante l'action de la police. Bientôt leurs adeptes furent partout : jusque dans les milieux de la Cour et les services de l'État, qu'ils espionnaient et sapaient de l'intérieur (187).

(187) L. MASSIGNON, dans *Zeitschr. d. deutsch. Morgenländ.-Gesellsch.*, t. XCII (1938, 378 sq.

L'Espagne, le Maroc, puis la Perse orientale se détachèrent de l'empire.

Devant ces redoutables facteurs de dissolution, la famille régnante restait étrangement inactive : elle les aggravait même par d'inconscientes maladresses et par des compétitions successorales. Enfermés dans leurs immenses palais, les califes ne voient plus rien qu'à travers les intrigues de la Cour et tranchent de tout avec un despotisme plein d'arbitraire : le bourreau devient bientôt leur compagnon habituel. Et c'est le plus insensé gaspillage des ressources de l'État que l'on puisse imaginer. Passe encore que l'on s'obstine, pour sauver le prestige, à entretenir contre Byzance une guerre stérile, le long d'une frontière depuis longtemps stabilisée. Mais chaque jour voit dépenser des sommes colossales en constructions nées d'une fantaisie, pour les bijoux d'une femme ou les bêtes de la ménagerie, pour récompenser un vers adroit ou un coup savant aux échecs.

La Cour est un tel gouffre pour les finances qu'on en vient très vite à affermer les charges administratives : plus rien ne compte dans le choix des titulaires que leur capacité de paiement et le chiffre de leur tribut. « L'instabilité et l'incertitude des ressources financières, l'indiscipline et la vénalité des forces militaires, l'indépendance des gouverneurs de provinces » (188) aggravent la tare congénitale dont la dynastie était atteinte.

Dès 837 — moins d'un siècle après la fondation de Bagdad — le calife va se fixer dans une nouvelle capitale : Samarra, où il vivra sous la protection de sa garde d'esclaves turcs. Ce geste annonce la liquidation prochaine d'une situation qu'il est devenu impossible de maîtriser.

II. — Le cadre historique et le développement de la ville.

Envisagée du point de vue de la répercussion qu'elle a exercée sur le développement d'Alep, la constitution de l'empire arabe apparaît comme privée de tout effet immédiat. Aucune modification du milieu culturel ne se fit jour tout d'abord.

Alep avait été occupée pacifiquement. Les Arabes du Ḥâḍér s'étaient rendus les premiers, attirés vers le parti de l'envahisseur par un sentiment instinctif de solidarité ethnique, et la population de la ville proprement dite suivit presque aussitôt leur exemple. Un pacte solennel, que souscrivit le chef des forces musulmanes, lui garantit la vie sauve, la conser-

(188) M. Gaudefroy-Demombynes, 359.

vation des fortifications, et la possession de ses églises et de ses habitations, contre l'engagement de verser l'impôt (189). La vie quotidienne de l'agglomération ne se trouvait donc pas affectée par la modification du régime politique : simple substitution aux Byzantins de nouveaux maîtres, trop peu nombreux et trop incapables pour qu'on pût attendre d'eux des initiatives décisives.

Les Omeyyades eux-mêmes faisaient en dernière analyse, figure de dynastie *syrienne*. Non seulement la Syrie leur servait de résidence, mais c'était la seule province qui fût placée sous l'obédience directe des califes et où leur autorité ne fût pas sérieusement contestée. C'était elle qui leur fournissait et l'appui militaire et les collaborateurs : son influence est alors sensible aussi bien dans les principes du droit public que dans les institutions, l'art ou le culte musulman lui-même (190). Fait capital : car cette emprise syrienne se place en un temps où l'Islam n'a pas encore dégagé de formules originales qui fassent contrepoids ; elle ne cèdera que lentement, à mesure que l'islamisation du pays se fera plus profonde. Avec elle, *c'est la norme byzantine qui se perpétue*, et le milieu social qui commande l'évolution de la ville ne se modifie que progressivement, par une transition insensible. Le seul apport positif de l'empire arabe réside dans l'introduction de l'Islam : fait gros de conséquences, puisqu'il engage définitivement l'avenir, mais qui demeure sur l'heure privé de portée pratique, au moins jusqu'à la réforme de 'Abd al-Malik. Sans elle, on exagérerait à peine en affirmant que le temps des Omeyyades aurait logiquement dû être étudié sous la rubrique « Byzance ».

« Le changement de l'orientation matérielle et morale du califat » (191) qui s'opéra avec l'avènement des Abbassides entraîne une modification totale de l'ambiance historique.

Devant l'Irak et la Perse, qui sont maintenant les centres vitaux de l'empire, la Syrie n'est plus d'aucun poids : on lui fait même payer chèrement son attachement à la dynastie déchue (192). Et surtout l'activité des milieux intellectuels de Bagdad porte immédiatement ses fruits : sous les querelles d'idées, le dogme se précise et s'affirme, *une pensée spécifi-*

(189) L. Caetani, *Ann. del l'Isl.*, III, n° 279-280, 285 et 325.

(190) Sur cet aspect de la culture omeyyade, v. les travaux de C. H. Becker : *Beitr. z. Gesch. Ägyptens ; Grundlinien d. wirtschaftl. Entwicklung Ä. ; die Entstehung von 'Ušr-u. Ḫarāǧ-Land in Ä. ; Zur Gesch. des islam. Kultus.*

(191) M. Gaudefroy-Demombynes, 271.

(192) H. Lammens, 129 sq.

quement islamique naît, qui réagit sur le milieu politique et social et, par là, sur la vie des villes dans un sens moins favorable à l'harmonieux exercice des fonctions urbaines.

Dans son horreur des privilèges d'exception, en effet, la Loi musulmane se garde bien d'accorder aux villes un statut particulier. Elle ne connaît que la *oumma*, la communauté des croyants, une par définition, et indivisible : l'organisation de l'État n'offre donc plus rien qui puisse remplacer les institutions municipales d'autrefois.

Sans doute connaît-elle un magistrat ayant autorité en matière d'urbanisme et de vie urbaine : le *moḥtasib*, auquel incombent la police des marchés et de la voie publique, le contrôle des poids et mesures, la répression des fraudes, la surveillance administrative des corporations, et la police des mœurs (193). Mais ce qui importe en l'occurrence, c'est moins l'existence d'un tel magistrat que le caractère adéquat des règlements qu'il sera chargé de faire appliquer.

Or il n'est qu'à parcourir les manuels techniques à l'usage de ces magistrats urbains (194) pour constater l'absence de toute législation particulière, édictée *spécialement* en fonction de la vie urbaine : le *moḥtasib* doit uniquement faire respecter des principes moraux ayant une portée générale, veiller à ce que les gestes de chaque individu ne lèsent pas les intérêts du reste de la communauté. Sa mission : « ordonner le bien et interdire le mal » (195) laisse à l'interprétation personnelle une marge inquiétante. Surtout il lui manque l'initiative en matière de législation. A lire les ouvrages dont j'ai parlé, on comprend sur le champ la cause initiale des faits d'évolution que nous enregistrerons bientôt : pas de principes techniques généraux ; rien que des prescriptions théoriques et vagues, ou des cas trop précis et trop concrets, et des exemples tirés de la vie de Mahomet que l'on propose à l'imitation. Fussent-ils authentiques, ceux-ci n'offrent assurément ni le caractère adéquat, ni la force coercitive d'un règlement de police urbaine quand il s'agit, par exemple, de faire respecter la voie publique.

Bref, la fonction de *moḥtasib* apparaît comme une simple survivance, capable d'agir sur le détail de la vie urbaine, mais impropre à la régir dans son ensemble et, par là, de diriger, ou simplement de contrôler effi-

(193) Bibl. dans *Enc. Islam*, art. *muḥtasib* et *ḥisba*.

(194) Sur ceux-ci, v. en dernier lieu Gaudefroy-Demombynes, *Sur quelques ouvrages de ḥisba*, dans *Journ. Asiat.* 1938, 449 sq.

(195) *Ya'mourou bil-ma'roûfi wa yanhî 'ani l-mounkar.*

cacement l'évolution de la ville. On a bien conservé, et habillé à la mode islamique, une institution reçue en héritage des régimes antérieurs, mais le retrait à la ville de toute autonomie administrative a fait perdre à cette institution et sa raison d'être et ses moyens d'agir.

Or, le *moḥtasib* — il faut le répéter — est seul à occuper une charge que l'on puisse proprement appeler une magistrature urbaine (196) : le développement de la ville ne saurait donc trouver dans le cadre des institutions une plateforme, à plus forte raison un stimulant.

Il n'en trouve pas davantage dans le cadre politique. Si mal connue que soit la vie intime de la Syrie sous les Abbassides, les rigueurs de la fiscalité (197), la propagation des doctrines hétérodoxes (198), la vigueur avec laquelle la population prend position dans les compétitions dynastiques (199), le déchaînement de nouvelles hostilités entre tribus rivales (200) suffisent à témoigner du malaise qui pèse alors sur l'édifice politique et social. On craint que la concentration périodique aux environs d'Alep (201) des troupes en marche vers la frontière byzantine n'ait pas été pour la ville un correctif salutaire à ces causes de marasme.

II. — **Les données archéologiques.**

La première mosquée. — Selon une tradition, la plus ancienne mosquée de la ville se serait élevée en face de la porte occidentale de l'enceinte fortifiée (202) ; on cherchait à justifier cet emplacement par une lé-

(196) Sur les attributions du cadi, v. Tyan, *Hist. de l'organis. judiciaire* et les remarques complémentaires de Gaudefroy-Demombynes dans *Rev. des Et. Islam.*, 1939. Quant au gouverneur, qui est chargé de la province dans son ensemble et non de la seule ville où il réside (quand il ne se décharge pas de ses fonctions sur un délégué), il a pour mission essentielle de faire régner l'ordre et de faire rentrer l'impôt : la ville ne l'intéresse que du point de vue policier et du point de vue fiscal. On n'a même pas la certitude que l'entretien des fortifications lui incombe.

(197) Denys de Tell-Maḥré, *passim*.

(198) Mouvement des Raouendites (*Selecta*, 15), exécution de *zanâdiqa* (*Selecta*, 17 ; Ṭabari, III, 499).

(199) A l'occasion de la lutte entre al-Mosta'în et al-Mo'tazz (*Selecta*, 26).

(200) Guerre entre les Qais et les Kalb au début du règne d'ar-Rachîd (*Selecta*, 17 ; Ibn 'Asâkir, II, 266 sq.) provoquant à Alep un conflit à main armée entre la population de la ville et les tribus des environs d'une part, et les Arabes du Ḥâḍér d'autre part : le faubourg est pillé et ses habitants expulsés (*Selecta*, 2 ; Fr. Nau, *Arabes chrétiens*, 108, d'après Michel le Syrien ; *Perles*, 52, n. 1).

(201) Dans la plaine de Dâbéq, à 40 km. au Nord (*Selecta, passim*).

(202) Ibn Chaddâd, I, 54 (d'après Ibn al-'Azîmi) ; *Perles*, 80.

gende (203) qui nous apporte une indication précieuse. Cette mosquée n'était rien d'autre que l'arc monumental érigé en tête de l'avenue à colonnades que les Arabes, se l'étant approprié, transformèrent en lieu de culte en murant ses baies (204).

On mesure immédiatement par cet exemple précis combien était médiocre le nombre des Musulmans introduit à Alep par la conquête arabe, et quelle était leur incapacité à exercer dès lors une influence prépondérante dans la vie de la cité.

La Grande-Mosquée. — Quatre-vingts ans plus tard, la situation s'était renversée : l'édification, aux environs de 715 (205), d'une Grande-Mosquée monumentale établit que l'élément musulman, s'il n'avait pas acquis la prééminence numérique, s'était déjà accru dans des proportions étonnantes (206).

Le parvis de la cathédrale, exproprié, servit d'assiette à l'édifice 207), qui bénéficia ainsi d'une position centrale et d'un terrain de grandes dimensions. Rien ne nous a été conservé de la construction primitive, mais

(203) *Supra*, n. 113. On reconstitue facilement le développement de la légende : le monument dans lequel était installé le lieu de culte ayant sa frise ornée d'emblèmes guerriers, la mosquée aura été appelée « mosquée des boucliers » (cf. les noms, tirés de détails de leur ornementation, de divers palais de la Citadelle : *Perles*, 43 et 45). Ces sculptures ayant ensuite disparu, on chercha à expliquer la dénomination par l'historiette invraisemblable que nous rapportent les auteurs : les conquérants arabes auraient entassé là leurs boucliers lors de leur entrée dans la ville.

(204) De semblables transformations d'arcs antiques sont attestées à Lattakieh (M. van Berchem et E. Fatio, 289) et à Tripoli de Barbarie (*Répertoire*, n° 11 bis). J'ajoute que les termes du traité interdisaient aux Musulmans de confisquer une propriété privée pour la transformer à leur usage (*supra*, 71-72) ; mais cet arc relevait probablement, comme toute l'avenue à colonnades, du domaine impérial (*infra*, n. 220) qui passait en bloc à la communauté musulmane, en propriété indivise. Cet aspect juridique de la question peut avoir eu son poids dans la décision prise de transformer l'arc en mosquée.

(205) Sous le règne d'al-Walid fils de 'Abd al-Malik (705-715), ou sous celui de son frère Soliman (715-717) : Ibn Chaddâd, 38 ; *Perles*, 56-57. Les travaux de construction ayant vraisemblablement duré plusieurs années, le second peut n'avoir fait qu'achever l'œuvre du premier. — Cf. K. A. C. Creswell, *Early Muslim Archit.*, 324 sq.

(206) En effet, le même fait se reproduit, à la même date, dans toutes les localités importantes de Syrie : la concordance chronologique incite à faire de ces fondations systématiques de grandes-mosquées une conséquence du mouvement d'islamisation qui se développe à la suite des mesures prises par 'Abd al-Malik pour imposer l'emploi de l'arabe aux services administratifs et réserver aux seuls musulmans l'accès aux fonctions publiques.

(207) Ibn Chaddâd, 37 ; *Perles*, 56. Pour l'aspect juridique de l'affaire, *infra*, 77.

divers indices (208) conduisent à lui attribuer l'ordonnance caractéristique des mosquées omeyyades (fig. 20) : à tout prendre, ce n'était qu'une réplique de la Grande-Mosquée de Damas, moins somptueuse, mais de dimensions assez amples (209) pour être exactement adaptée à son usage, et même pour réserver l'avenir.

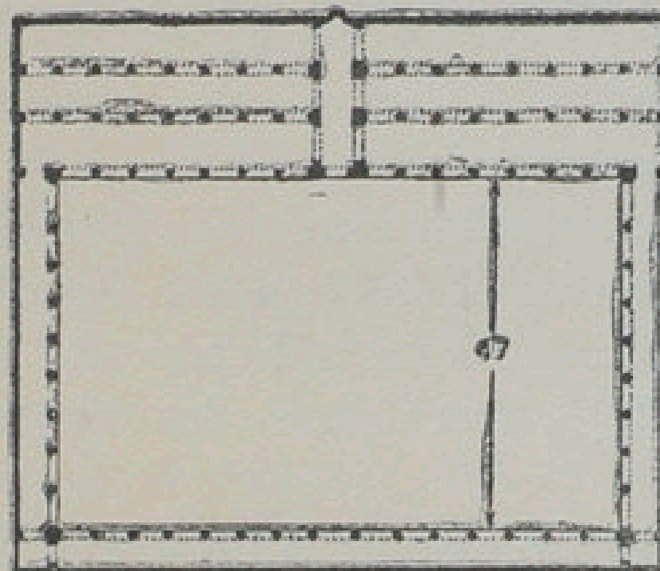


Fig. 20. — La Grande-Mosquée des Omeyyades : plan restitué (schéma).

Le Mousallâ. — C'est vraisemblablement à la même date que se sera imposé, pour la même raison qui avait dicté la construction de la Grande-Mosquée — l'accroissement du nombre des Musulmans — l'aménagement du Mouṣallâ, vaste esplanade à ciel ouvert — « munie de mihrabs, enclose et délimitée, mais en plein air » (210) — sur laquelle tous les fidèles assemblés font en commun la prière des deux Fêtes (211). Il trouva sa place sur les terrains nus de la partie orientale de la ville, au pied de la Citadelle (212).

La halle aux fruits et légumes. Le marché forain. — Le résultat le plus immédiat de la construction des deux mosquées fut un bouleversement de la topographie des marchés, s'accompagnant d'une transformation caractéristique dans leur aspect architectural.

C'est sur la place du marché que l'on avait élevé la Grande-Mosquée. De ce fait, deux rouages essentiels de la vie de la ville : le marché aux

(208) V. J. Sauvaget, *Observations sur les monuments omeyyades*, III (pour paraître prochainement dans le *Journ. Asiatique*).

(209) On peut évaluer à 1.500 m² la surface couverte par la salle de prière.

(210) J. Pedersen, art. *masdjid*, dans *Enc. Islam*, 373, avec l'historique de l'institution.

(211) Cette attribution aux Omeyyades de la fondation du *mouṣallâ* est purement gratuite (la plus ancienne mention de l'édifice que j'aie pu trouver est sous l'année 912 : *Selecta*, 37), mais elle a pour elle la logique : si le nombre des Musulmans était devenu tel qu'il fallait leur construire une Grande-Mosquée, l'aménagement d'un Mouṣallâ s'imposait pareillement. L'hypothèse n'entraîne aucun anachronisme, l'usage sur ce point ayant été fixé dès le temps du Prophète (J. Pedersen, *loc. cit.*).

(212) S. Mazloum, 39. Il était situé dans les murs, et non à l'extérieur de l'enceinte, comme le veut la coutume. Je ne sais à quoi attribuer cette localisation exceptionnelle, dont on a d'ailleurs d'autres exemples (J. Pedersen, *loc. cit.*).

victuailles et le marché forain hebdomadaire, se trouvaient évincés de leur emplacement traditionnel, en violation des engagements solennels souscrits par les conquérants musulmans (213). L'État, qui devait une compensation aux intérêts privés et publics que lésait la suppression de la place commune, prit probablement à sa charge leur transfert sur un nouveau site et l'établissement des nouveaux marchés (214).

Le commerce d'alimentation fut abrité désormais par un édifice, construit à son intention contre l'une des portes de l'enceinte, et dont le type architectural mérite de retenir l'attention. C'était en effet un « khan » (215), soit, selon une ordonnance qui n'a jamais varié au cours des siècles, une cour centrale à la périphérie de laquelle se développait une rangée de boutiques, accolées au mur d'enceinte et ouvrant sous un portique couvert régnant devant leurs portes, tout autour de la cour. Il est clair que cette ordonnance ne fait que reproduire, sous des dehors moins monumentaux, la disposition traditionnelle de l'agora (216). La nouvelle halle aux fruits et légumes n'était ainsi qu'une réplique, plus mesquine d'échelle, de la place publique qu'elle avait pour fonction de remplacer, et son nom même était tiré du grec : *Dâr Koura* (217). Son emplacement : à proximité immédiate

(213) *Supra*, 71-72. Servant de parvis à la cathédrale, la place publique devait être considérée comme relevant de l'église : il y avait donc usurpation de propriété. Il faut insister sur ce fait, qui montre que dès cet instant les intérêts de la communauté musulmane s'identifient à la raison d'État. On sait qu'il en fut de même à Damas, et que les auteurs arabes ont cherché plus tard à dissimuler par une fraude pieuse cette violation manifeste du traité. Le même procédé a été appliqué ici (Ibn Chaddâd, 37) : les Musulmans se seraient réservé dès la conquête l'emplacement de la Grande-Mosquée. Tant de faits contredisent cette exégèse qu'elle ne peut être retenue.

(214) A Damas la confiscation de l'église de Saint Jean-Baptiste donna lieu à compensation (*Esquisse*, 447). Ici même, il me semble que les frais considérables entraînés par la construction de la Halle aux Fruits n'auraient pu être couverts par des initiatives particulières.

(215) Les réf. *infra*, n. 218. L'ancienne Halle aux Fruits de Damas offrait aussi la disposition d'un khan (Ibn Ṭouloun, *Rasaïl*, II, 5). — K. Müller, *Karawanserai* donnera sur l'ordonnance usuelle des khans une documentation suffisante, bien que superficielle et très incomplète. Quelques exemples ici même, pl. LIX, LXIII-LXV.

(216) Sur les prototypes, v. P. Lavedan, 172. Pour un exemple typique, v. E. Lapalus, *L'agora des Italiens*.

(217) La dénomination est inexplicable par l'arabe. La seule étymologie possible, en rapport avec la destination de l'édifice est le grec *chôra*, qui désigne « la campagne, le plat pays » (par opposition à la ville), et que l'arabe a retenu d'autre part dans une autre acception (« district rural » ; cf. *iqlîm*, du gr. *klima*, même sens). Si cette étymologie est correcte, l'adoption dans la terminologie administrative d'un vocable tiré du grec ne peut se placer qu'à l'époque omeyyade. On rejoint ainsi les indications tirées de l'évolution topographique générale de la ville.

des jardins maraîchers qui assuraient le ravitaillement, était si judicieusement choisi qu'il est demeuré jusqu'à nos jours le centre du commerce en gros des légumes et des denrées alimentaires (218) : on peut y voir chaque jour, durant les premières heures de la journée, courtiers et peseurs s'affairer dans le tumulte des marchandages et le va-et-vient des bêtes de somme, devant des tas croulants de melons ou des outres de lait caillé entreposées sur un trottoir.

Quant au marché forain, je ne saurais dire avec précision où il fut transféré, mais je croirais volontiers que ce fut à peu de distance de son emplacement primitif : sur la « place du marché » (219) qui subsista jusqu'à une époque tardive du Moyen-Age dans la partie orientale du quartier actuel des affaires, en plein centre de l'agglomération bâtie.

Les souks. — Aucune information ne nous a été transmise sur les modifications qui purent alors intervenir dans l'aspect de l'avenue à colonnades.

Cependant, si l'on observe que tous les boutiquiers expulsés de l'ancienne agora ne pouvaient trouver place dans la nouvelle halle aux fruits, et d'autre part que la grande avenue, bloquée depuis la conquête arabe à la suite de l'obturation des baies de l'arc monumental, n'avait plus aucune raison d'être en tant qu'artère de grande circulation, on sera peut-être tenté d'attribuer aux Omeyyades, comme une nouvelle conséquence de la construction de la Grande-Mosquée, une transformation du dispositif de cette avenue. On peut supposer que sa chaussée, désormais impraticable,

(218) Voici les textes qui jalonnent l'histoire de ce marché (je les présente à l'inverse de l'ordre chronologique, afin de rendre plus sensible la stabilité topographique du fait commercial). Epoque contemporaine : marché aux légumes de Bâb el-Djnân, avec le khan Dâr Koûra (*Nahr*, II, 233), servant aujourd'hui d'entrepôt pour le commerce en gros des oignons. — Début du XIXe s. : « Khan Darkoura, entrepôt général des comestibles » (Barbier du Bocage, 243 ; Plan Rousseau, 93). — XVIIe s. : « khan des fruits » (d'Arvieux, VI, 462). — XVIe s. : « Pesage de la graisse et autres denrées à l'entrepôt de la Porte d'Antioche » (Annexe II, n° 2). — XVe s. : « le khan du Dâr Koûra » (*Perles*, 194), dans « la grande rue marchande de Bâb el-Djnân » (*Kounoûz*, f° 97 r° ; cf. *Dourr*, f° 171 r°). — XIIIe s. : « ferme des droits du Dar Koûra intra-muros » (Annexe I, n° 5), situé « en dedans de Bâb el-Djnân » (*Selecta*, 36, 39). — Xe s. : « la Porte de la Halle aux Fruits » (*Bâb Dâr al-Biṭṭîkh* : Maqdisi, 155. — Sur la valeur de l'expression Dar al-Biṭṭîkh, v. H. Zayyat, dans *Machriq*, 1929, 761 sq). Ajouter l'indication chronologique apportée par l'étymologie.

(219) *Raḥbat soûq al-Balâṭ* (Ibn al-Fourât, I, f° 90 r°). Ce n'est donc pas un souk à proprement parler, mais bien un terrain nu (*raḥba*) sur lequel se tient un marché périodique (*soûq*).

fut envahie, sur une partie au moins de son développement, par les boutiques que l'ancienne place publique, désormais impropre à des fins commerciales, ne pouvait plus abriter. Peut-être même fut-elle systématiquement lotie à cet effet par le Gouvernement (220).

Cette hypothèse, à l'appui de laquelle on ne peut produire que des indices fragiles, cadrerait assez bien avec l'évolution générale de la ville, et plus spécialement celle des lieux d'échanges.

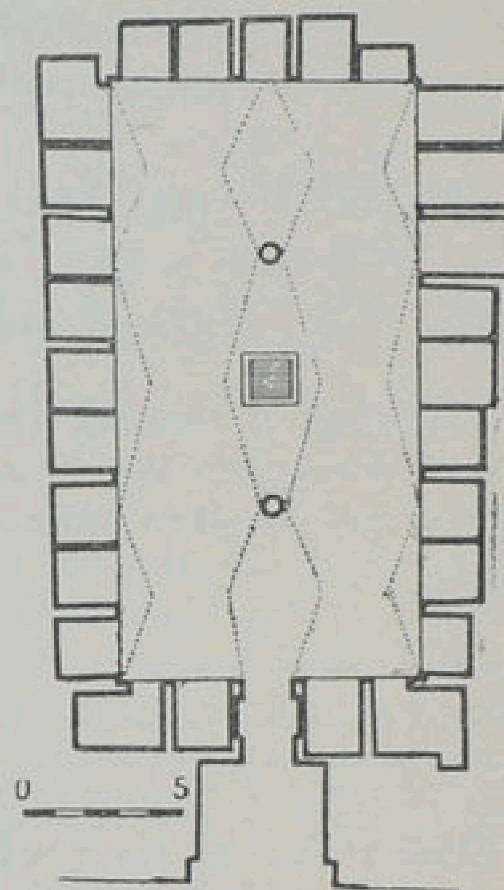


Fig. 21. — Une basilique : la qaisariya des orfèvres (état actuel, d'après les documents cadastraux).

Les basiliques. — Un seul marché se maintint sur le site de l'ancienne agora : celui des étoffes d'habillement qui forma, jusqu'au XII[e] s., une enclave dans la Grande-Mosquée (221).

La raison de ce traitement exceptionnel réside, sans nul doute, dans le fait qu'il jouait « sous une forme rudimentaire, un rôle de magasins-généraux, et presque de bourse des valeurs étoffe » (222).

Le type architectural et le nom (*qaisariya*) que conservera ce marché spécialisé apportent une indication intéressante. Pour mieux protéger les marchandises précieuses qu'il renferme, on lui donne une disposition spéciale : c'est « un endroit *clos*, avec des portes très solides, sorte de grande halle » (223). Ce type de marché fermé et couvert (fig. 21) correspond excatement à ce que l'Antiquité appelait une basilique, et comme la dénomination qui lui a été appliquée dérive à coup sûr de celle qu'avait reçue un marché bâti par César à Antioche (224), on peut considérer comme certain que l'Islam a, ici

(220) Cf. *supra*, 77 et la n. 214). L'Etat possédait la voie publique — « le chemin des musulmans » — par héritage des régimes antérieurs (un exemple typique dans Denys de Tell-Maḥré, 126). A Alep même, nous savons que les boutiques de la grande avenue appartenaient d'abord au calife (*Selecta*, 18, lign. 5-6), ce qui paraît assez significatif : ou bien elles avaient été confisquées, en tant qu'empiètements sur la voie publique (comme dans l'ex. cité par Denys de T. M.), ou bien elles avaient été construites par l'État lui-même sur son bien.

(221) Ibn Chaddâd, 39-40 ; *Perles*, 58-59.

(222) L. Massignon, *Enquête*, 71.

(223) *Ibid.* — Un bel exemple, très postérieur en date à l'époque qui nous occupe, mais reproduisant la disposition traditionnelle, ap A. Gabriel, *Voy. arch.*, fig. 32.

(224) Sur cet édifice, v. Nau, ap. Pauly-Wissowa, *Real-Enc.*, s. *basilica*. On a égale-

encore, adopté telle quelle une institution en vigueur sous la domination romaine (225). On a toute raison de croire que c'est le temps des Omeyyades qui marque la date de cet emprunt (226).

Un local en tous points semblable et contigu au premier devait abriter les orfèvres et les changeurs (227).

Les palais. — Il faut signaler enfin que quelques gouverneurs de la province, résidant à Alep ou dans sa banlieue immédiate, s'y bâtirent des palais (228). Mais la règle était loin d'être générale (229), et ces édifices,

ment envisagé un rapport avec un *kaisarion* d'Alexandrie, hypothèse plus difficilement admissible dès qu'il s'agit des qaisariyas *syriennes* et à laquelle l'exemple précité du mot *qasṭal* (*supra*, n. 108) achève de retirer toute vraisemblance.

(225) Sur l'histoire de l'institution, M. Streck, dans *Enc. Isl.*, *s. v.* et *Syrie*, 44, n. 1. Il semble que le nom, le type monumental et l'institution aient été adoptés en bloc.

(226) L'argument le plus fort réside dans l'existence, à une date postérieure, de *qaisariyas* en Espagne musulmane et au Maghreb, alors que l'institution était inconnue (au moins sous ce nom, puisque nous admettons l'équivalence *qaisariya* = basilique) dans le bassin occidental de la Méditerranée durant l'Antiquité : de Syrie, l'institution aura passé en Espagne avec les Omeyyades, pour être adoptée ensuite dans tout le Maghreb, avec le reste de la civilisation andalouse.

(227) Les orfèvres et les changeurs sont eux aussi installés dans une *qaisariya* (ainsi, à Damas, la qaisariya des Changeurs, *qais. aṣ-Ṣarf* : H. Sauvaire, *Descr. de Damas*, chap. VIII, 291 et XII, 414) en raison du caractère précieux des matières dont ils trafiquent et de la place qu'ils tiennent dans la vie économique de la ville (L. Massignon, *op. cit.*, 71). Le commerce de l'or et de l'argent est étroitement associé à certains organismes d'État (monnaie ; direction des finances, où se fixe le taux de l'impôt foncier qui influe sur le pouvoir d'achat des espèces monnayées : L. Massignon, *loc. cit.*), qu'abritait dans l'Antiquité le *demosion*, placé logiquement sur l'agora (ainsi à Damas : *Esquisse*, 443 ; — à Doura-Europos : *Prelim. Rep.*, Vth *Seas.*, 73 sq. ; d'autres ex. ap. Pauly-Wissowa, *Realenc.*, art. *Städtebau*, 2006-2007. Pour le *demosion* d'Antioche, J. Lassus, *op. cit.*, 134 sq. : le fait qu'il figure parmi les grands monuments de la ville et l'habillement du personnage qui se tient devant sa porte — un « officiel » — montrent assez qu'il ne s'agit pas là d'un bain) Le maintien de la qais. des Changeurs (*infra*, 000) aux côtés de la qais. des Marchands d'habits, comme enclave dans la Grande-Mosquée trouverait ici encore sa justification dans une survivance de l'organisation antique. J'ajoute que le *demosion* était encore connu, avec son sens de « direction des finances », des auteurs de langue syriaque des premiers temps de l'Islam (Michel le Syrien, II, 481).

(228) Palais de Soliman fils de 'Abd al-Malik au Ḥâḍér, plus tard démoli par les Abbassides (Ibn Chaddâd, 35 ; *Perles*, 51-52 et la n.), de Ṣâliḥ b. 'Ali à Biṭyâs, à 5 km. à l'Est de la ville (*Selecta*, 15 ; Ibn Chaddâd, 35 ; *Perles*, 53 et la n. ; pour la fixation du site : *Nahr*, III, 28), d'al-Faḍl, fils du précédent, au quartier de la Pente (*Selecta*, 16), de 'Abd al-Malik b. Ṣâliḥ au bord du Qoueiq (Ibn Chaddâd, 35 ; *Perles*, 53-54).

(229) D'autres gouverneurs résident à an-Na'oûra, non loin de l'Euphrate (A. Musil, *Palmyrena*, 193), à Manbidj (*Selecta*, 17) à Rakka (*Selecta*, 19). Le groupement des districts ne connaissant d'autre règle que le bon plaisir du prince, on ne saurait s'attendre à retrouver toujours dans la même localité le chef-lieu administratif d'une province.

qui n'étaient point des locaux officiels mais seulement l'habitation particulière des personnages en question, n'abritaient qu'occasionnellement les services administratifs. Leur action sur l'évolution de la ville demeura assurément fort discrète, aussi temporaire en tous cas que le maintien en fonctions de leurs constructeurs.

IV. — Caractères et évolution de la ville.

Tout comme l'analyse du milieu historique, l'archéologie amène à constater que le temps du califat recouvre en fait deux phases, similaires mais différenciées, de l'évolution de la ville.

Durant la première, qui correspond au califat de Médine et au califat des Omeyyades, le centre urbain subit des transformations qui apparaissent comme la conséquence immédiate de la fondation des lieux de culte musulmans. Mais il importe d'observer que ces transformations s'inspirent directement de modèles antiques, qu'elles témoignent nettement d'une volonté de reproduire l'aspect de ceux-ci : les caractères architecturaux de la Halle aux Fruits, des basiliques, et ceux que l'on peut, par restitution attribuer aux souks dont nous avons cru pouvoir placer la construction à cette époque (230), sont, à cet égard, parfaitement probants. Si le nouvel aspect qu'ils reçoivent n'est, en regard de l'antique, qu'une copie maladroite, il importe peu : en semblable matière, ce que l'on réalise effectivement compte moins que ce que l'on avait l'intention de faire. Ceux qui, pour remplacer l'ancienne place du marché, construisirent de toutes pièces, à leur mode, une agora en miniature, n'avaient point le sentiment de s'écarter de leur modèle autant que l'imaginent nos modernes critiques d'art, et l'essentiel pour nous est qu'ils aient cru refaire une agora. De ce point de vue, l'époque omeyyade n'apparaît que comme une prolongation pure et simple de la période byzantine : quelle que soit la portée des modifications qu'ils subissent alors, les organes fondamentaux de la vie urbaine que l'Antiquité avait mis en place sortent, du moins, de l'épreuve

(230) Cf. la recherche architecturale et la régularité d'ordonnance, visant à les rapprocher des modèles antiques, qu'on observe dans les autres souks omeyyades connus : Damas (aux portes de la Grande-Mosquée) et Ramleh (H. SAUVAIRE, *Hist. Jérus.*, 205). Il ne s'agit certainement pas là d'une formule architecturale appliquée brutalement, sans être comprise, puisqu'un manuel syrien de *ḥisba* du XIIIe s., qui utilise des textes plus anciens, écrit : « il faut que les souks aient l'ordonnance que leur donnaient autrefois les Romains (*yanbaghi 'an takoûna l-asouâq 'alâ mâ ouaḍa'athou r-Roûm qadîman*) : une chaussée et deux portiques (*ifrîz*) latéraux abritant les boutiques » (ACH-CHAIZARI).

avec des traits insuffisamment altérés pour qu'on hésite à les reconnaître : leurs caractères originels se sont atténués, appauvris, abâtardis, mais ils n'ont point été oblitérés.

La construction de la Grande-Mosquée elle-même n'affecte que superficiellement l'ordre antique. Elle n'a nullement fait disparaître la place publique : elle l'a seulement dédoublée. Des deux fonctions primordiales de celles-ci, l'une continue à s'exercer ailleurs, mais dans un cadre semblable à celui qui l'avait abritée jusqu'alors. L'autre, sous des dehors nouveaux, se maintient en place ; la Grande-Mosquée, n'est-elle pas, elle aussi, le lieu de rassemblement où se discutent les intérêts communs ? C'est alors, plus encore que le lieu du culte, une véritable maison commune, où s'accomplissent tous les actes majeurs de la vie de la communauté islamique : prestation de serment au calife, assemblées de caractère politique, audiences de justice, enseignement, conservation du Trésor public (231). Par un retour imprévu, la vie publique de la collectivité urbaine retrouve son centre au même point que jadis, sous un faciès nouveau, qui associe du moins, comme par le passé, la vie politique et la vie religieuse : le lieu de réunion et le sanctuaire.

Mais dès le temps des Abbassides la fonction religieuse de la Grande-Mosquée va prendre le pas sur sa fonction politique, devant la complexité plus grande de l'appareil gouvernemental, qui exigera une installation moins sommaire, et surtout devant l'absolutisme, qui réduira à une simple fiction l'ingérence de la communauté musulmane dans les affaires de l'État. Désormais, de nouvelles formes de vie, plus spécifiquement islamiques, prendront le pas sur les traditions des siècles passés : la ligne d'évolution dans laquelle les Omeyyades avaient engagé la ville, et qui ne faisait que prolonger l'évolution byzantine, commence dès ce moment à dévier, sous l'effet d'un nouvel idéal imposant de nouvelles manières de vivre, sous l'effet aussi du manque de sollicitude du Gouvernement et du désordre de la société.

Ainsi le temps du califat marque pour le centre urbain une période d'expectative, durant laquelle l'altération de l'ordonnance antique amorcée par Byzance se poursuit, lente et dirigée sous les Omeyyades, plus grave et plus anarchique sans doute sous les Abbassides. A l'issue de cette période, la ville n'est déjà plus tout à fait l'agglomération byzantine, mais ce n'est pas encore l'agglomération médiévale que nous allons maintenant voir naître sous les signes de la misère et de la peur.

(231) Sur cet aspect de la mosquée en tant qu'institution d'État, J. Pedersen, *op. cit.*

CHAPITRE VII

L'anarchie

(837-1128)

SOMMAIRE. — I. Le cadre historique : l'agonie du califat abbasside ; — les Hamdanides ; — Fatimides et Mirdasides ; — les Turcs ; — les Seldjoukides d'Alep ; — la Croisade ; — la crise du XIIe siècle.
II. Le cadre historique et le développement urbain : la réaction populaire ; — l'échec de la propagande sunnite.
III. Les données archéologiques : l'enceinte fortifiée ; — la Grande-Mosquée ; — la Citadelle ; — la Citadelle du Chérif ; — la canalisation ; — les souks ; — les quartiers clos ; — sanctuaires chiites et monuments sunnites.
IV. Caractères et évolution de la ville.

L'action décisive qu'ils ont exercée sur l'évolution de la ville nous obligera à nous étendre assez longuement sur les événements de cette période, quelles que soient leur complexité, leur confusion et leur monotonie.

I. — Le cadre historique.

L'agonie du califat abbasside (232). — Dès le IXe siècle, avons-nous dit, la précarité de l'édifice politique était devenue évidente : « l'abandon de Bagdad n'était pas une solution » (233). Dans leur nouvelle résidence les califes étaient entièrement livrés à leur garde turque, dont les exigences et l'insubordination créaient, dans cet État chancelant, un nouvel élément de désordre. Très tôt (908), le souverain se résigna à abdiquer en fait l'exercice de l'autorité au profit du chef de ses Turcs : ce n'était point cette soldatesque qui pouvait résoudre les graves problèmes politiques qui se posaient alors.

(232) Un excellent tableau d'ensemble de cette période : A. MEZ, *die Renaissance d. Isl.*, que complètent des sources historiques de premier ordre récemment publiées : IBN MISKAWAIH et AS-ṢOÛLI.

(233) AS-ṢOÛLI, 115.

On avait déjà connu la guerre servile : la révolte des esclaves noirs qui avait terrorisé pendant 15 ans la Basse-Mésopotamie, où elle avait établi un gouvernement « de type communiste » (234). L'agitation révolutionnaire, en corrélation avec le développement des sectes chiites extrémistes, organisées en sociétés secrètes à caractère initiatique, gagnait maintenant avec une rapidité foudroyante : les Ismaéliens et les Carmates (235) avaient élaboré un ensemble de doctrines franchement hétérodoxes qui aboutissait à la négation de toutes les idées reçues : elles apportaient « une coloration nouvelle du sentiment religieux musulman, à la fois exaspéré et déformé jusqu'au blasphème par une doctrine de messianisme social » (236). L'habileté de leurs missionnaires, et plus encore le caractère révolutionnaire des vues nouvelles qu'ils enseignaient assurèrent à ces sectes un succès immédiat auprès de toutes les classes de la société : « autour de l'an 900, les résultats de la propagande apparaissent tout d'un coup, comme en une explosion » sur toute l'étendue du monde musulman ; partout le pouvoir est débordé par l'ampleur, la profondeur et la violence d'un mouvement qui inaugure « le siècle ismaélien de l'Islam » (238).

Cependant le calife, sans argent, sans troupes sûres, était resté impuissant devant le morcellement ininterrompu de son empire : l'Égypte et la Syrie, la Perse, la Transoxiane, la Tunisie lui avaient successivement échappé, passant au pouvoir de dynasties héréditaires qui n'entretenaient plus avec la Cour de Bagdad que des rapports de convenance ; en Mésopotamie même, des aventuriers de toutes sortes s'étaient taillé des domaines. Finalement, l'autorité du calife ne s'exerça plus que sur les alentours immédiats de Bagdad et celle-ci, cent fois pillée par les soldats turcs ou deïlemites, affamée par la dévastation des campagnes, ruinée par les exigences du Trésor, infestée de voleurs, sans cesse livrée à l'émeute, présentait à elle seule un bilan exact de l'œuvre des Abbassides.

(234) L. Massignon, dans *Enc. Islam*, art. *Zandj* ; cf. Gaudefroy-Demombynes, *Monde musulman*, 445 sq.

(235) L'essentiel de la question ap. L. Massignon, dans *Enc. Isl.*, s. *Karmates* et T. J. de Boer, dans *Enc. Isl.*, s. *Ikhwân al-Ṣafâ'*.

(236) L. Massignon, dans *Mutanabbi*, 1.

(237) M. Gaudefroy-Demombynes, *op. cit.*, 427.

(238) L. Massignon, dans *Mutanabbi*, 1.

Les Hamdanides. (239). — La possession de la Syrie était pour les nouveaux maîtres de l'Égypte une nécessité vitale, et l'affaiblissement

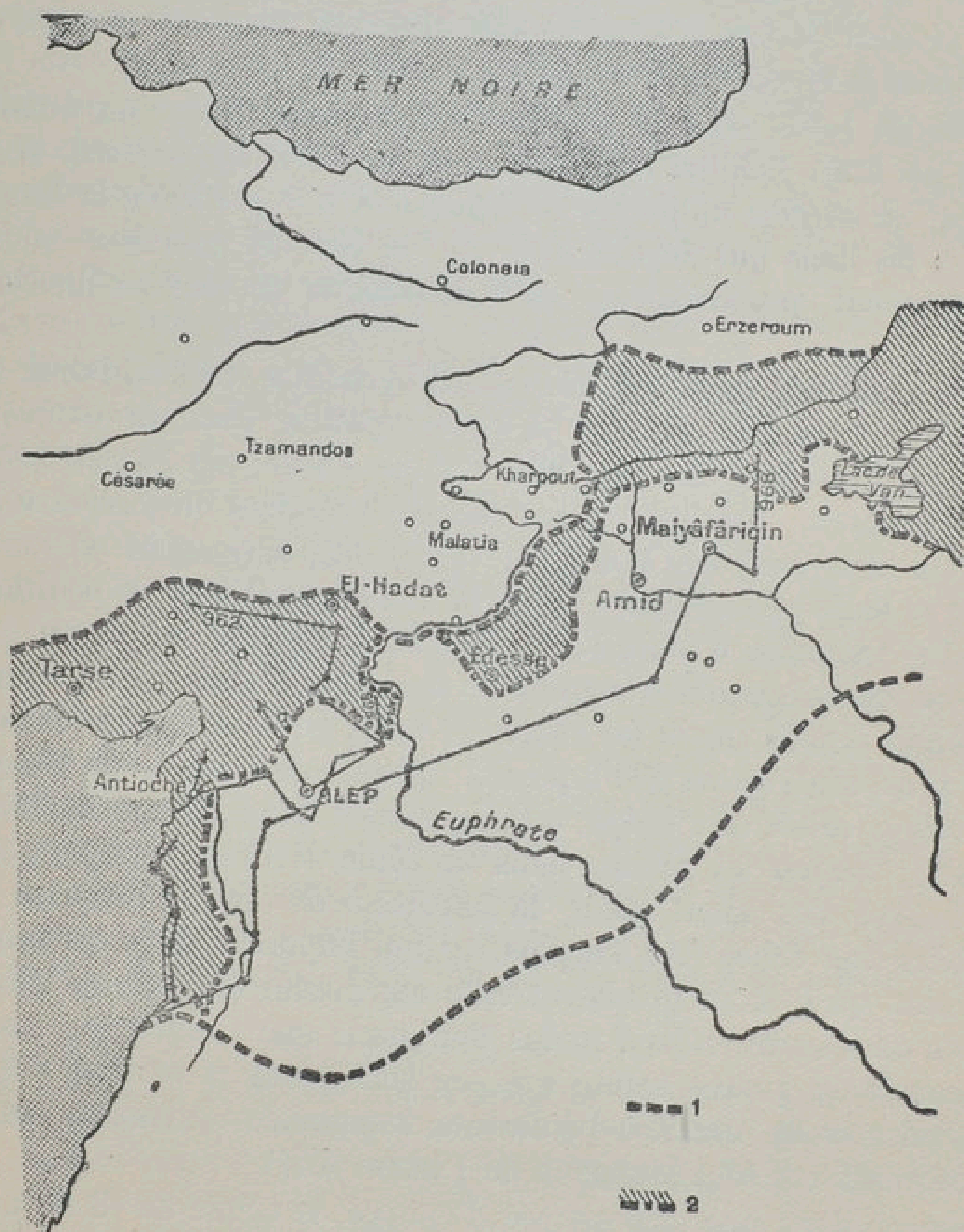


Fig. 22. — L'État hamdanide et la guerre byzantine (d'après E. Honigmann).
1. Les frontières hamdanides en 960.
2. La reconquête byzantine.
Les localités indiquées sont celles des principales rencontres entre Saif ad-Daula et les Grecs.

(239) Pour les généralités sur les Hamdanides, Freytag, *Gesch. d. Hamdan.* ; Horowitz, *die Hamdaniden* ; Gaudefroy-Demombynes, *op. cit.*, 314 sq. ; A. Mez, *op. cit.* Sur les Hamdanides d'Alep, bibliogr., n°s 107-109.

de l'autorité califienne leur avait permis de se l'assurer. Le pays se trouvait ainsi relever de l'Égypte quand, obligé de fuir l'Irak, l'émir Saif ad-Daula 'Ali, de la famille arabe des Hamdanides (Banou Ḥamdân), y vint tenter sa chance. Maître d'Alep en 944, il acquit avec elle aux dépens de l'Égypte toute la Syrie septentrionale au Nord de Homs.

Alep devint ainsi, pour la première fois depuis le temps des Hittites, la capitale d'un État. Celui-ci englobait la plaine de la Syrie Nord, la région d'Antioche, les confins militaires du Taurus et une partie de la Haute-Mésopotamie ; les liens qui rattachaient au califat le nouveau souverain étaient purement protocolaires, et n'entravaient en rien sa liberté d'action.

A peine consolidé dans ses possessions syriennes, Saif ad-Daula déclencha la guerre byzantine qui fut sa préoccupation presque exclusive et son principal titre de gloire (fig. 22). Chaque année, dès que les passes du Taurus devenaient praticables, ses troupes entraient en territoire byzantin, pillaient et incendiaient bourgs et villes, puis revenaient en hâte avec leur butin et leurs prisonniers. C'était là uniquement des expéditions de pillage, sans intention d'annexion politique, mais avec le prince hamdanide ces razzias saisonnières prirent un caractère d'audace et d'opiniâtreté que n'avaient jamais connu les coups de main des Omeyyades et des Abbassides. C'est ainsi qu'en 950 il poussa au-delà de Césarée de Cappadoce, jusque dans la vallée de l'Halys, « à 7 journées de marche de Constantinople » (240) ; surpris au retour dans un défilé, il n'échappa que par miracle au désastre des siens, mais la hardiesse de son entreprise devait faire oublier son échec. Au surplus, ce qui importait dans les innombrables combats qu'il livra pendant trente ans autour des gués de l'Euphrate et des cols du Taurus, c'était moins leur issue que l'esprit qui les inspirait : l'esprit de guerre sainte qui, en soulignant la carence des autres princes musulmans, créait à l'émir une renommée universelle et soulevait d'enthousiasme tout le monde de l'Islam (241).

Commencé dans une atmosphère d'épopée, le règne de Saif ad-Daula finit en désastre (fig. 22). La réaction de l'ennemi se fit plus vive, et la guerre tourna à son avantage : abandonnant les contre-attaques sans lendemain, Nicéphore Phocas entreprit la reconquête des territoires possédés

(240) M. Canard, 88.

(241) Dans une période de revers, la population de Bagdad manifeste pour que des renforts lui soient envoyés (M. Canard, 165 sq.) ; des volontaires viennent à lui du Khorasan (*Id.*, 167). Cf. *Id.*, 129-134.

jadis par Byzance. En 962, au cœur de l'hiver, il tomba à l'improviste sur la capitale hamdanide et l'emporta d'assaut après quelques jours de siège : lorsqu'il repartit avec des milliers de captifs, Alep, méthodiquement saccagée et incendiée pendant une semaine, n'était plus qu'un monceau de ruines (242). Et dès l'année suivante les Grecs exploitaient leur succès avec tant de décision que Saif ad-Daula ne put tenir tête. Des désordres intérieurs aggravaient encore sa situation (243) : cet État, qui ne vivait que de la guerre, et pour la guerre, chancelait dès les premiers revers militaires. Quand le prince hamdanide mourut, en 967, il était certain que son œuvre ne lui survivrait pas.

Peu de souverains ont produit sur l'Orient arabe une impression aussi vive que Saif ad-Daula : on a célébré bruyamment sa valeur guerrière, l'éclat de sa Cour, sa générosité, sa culture, ses relations avec les plus fameux littérateurs du temps. En fait nous trouvons aujourd'hui à cette admiration des mobiles moins conscients et moins objectifs (244) : si sa gloire a connu un tel caractère d'universalité, c'est surtout parce qu'un poète de génie lui a décerné sans mesure les éloges, et parce que « la tradition littéraire... retrouve avec attendrissement à sa Cour quelques traits de la vieille société arabe » (245).

Force nous est de reconnaître que derrière les incontestables talents militaires de Saif ad-Daula, et derrière la brillante activité intellectuelle qu'il entretenait dans son palais, se cachaient des procédés de gouvernement peu faits pour emporter l'approbation : extorsions d'argent, confiscations d'héritages, détournements de wakfs, abus fiscaux, vente à cours forcé de marchandises accaparées étaient des pratiques normales de l'administration hamdanide (246). Quand les Byzantins présentaient cet

(242) Sur les péripéties du siège d'Alep, *Id.*, 145.

(243) En 963, révolte de Harran et d'un lieutenant de l'émir ; — en 965, révolte d'un gouverneur des provinces maritimes ; — en 965-6, révolte d'Antioche et défection d'une partie des troupes deïlemites ; le gouverneur d'Alep est assiégé pendant trois mois dans la Citadelle ; — en 966, nouvelle défection d'Antioche (*Id.*, 247-258 ; 264-276).

(244) Sentiment religieux : aux yeux de l'Islam du temps, Saif ad-Daula est le champion de la guerre sainte par excellence ; « la foi unitaire chassant le polythéisme » (Gaudefroy-Demombynes, dans *Mutanabbi*, 97). Mystique raciale : on salue en lui les qualités maîtresses des Arabes : finesse d'esprit, distinction native, amour de la gloire et du geste théâtral. Une trace aussi de la reconnaissance des lettrés à l'égard d'un prince qui savait apprécier, et récompenser, les beaux vers.

(245) Gaudefroy-Demombynes, *Monde musulman*, 316.

(246) Nisibin, Bâlis, Rakka, saignées à blanc, sont ruinées. En Syrie Nord, l'oppression et les guerres incessantes provoquent une émigration vers l'Irak. Toute une tribu de

État comme le domaine « de la fornication, de la pédérastie, des jugements iniques et des abus d'autorité, des amendes injustifiées, de l'éviction de propriété et de la spoliation de biens » (247), ils ne faisaient que pousser au noir un tableau naturellement sombre. Il importe d'avoir ces faits présents à l'esprit, pour ne pas céder à la tentation de tracer de la capitale de Saif ad-Daula un tableau trop flatteur (248).

Fatimides et Mirdasides. — En 968, une nouvelle victoire ouvrit à Nicéphore Phocas la Syrie Nord, qu'il ravagea jusqu'à Homs, faisant plus de 100.000 captifs (249). Pour la principauté hamdanide, ce fut le coup de grâce : son histoire n'est plus désormais qu'une succession de désordres sanglants où interviennent tour à tour les Byzantins, les Nomades et les Fatimides.

Ceux-ci (250), qui avaient fondé au Caire un califat chiite, rival du califat abbasside, voyaient dans la Syrie Nord « le vestibule de l'Irak, dont la possession leur assurerait celle de tous les pays au-delà » (251) : à travers Alep, c'est Bagdad qu'ils visaient, le centre spirituel et politique de tout le monde musulman. Quand ils l'occupèrent, en 1015 (251 bis), on aurait pu croire leur politique sur le point de triompher. Mais la faiblesse du pouvoir central, qui laissait leurs déprédations impunies, attisa les convoitises des Nomades : trois confédérations de tribus se concertèrent pour se partager la Syrie et les chefs des Kilâb, des Mirdasides (Banou Mirdâs) prirent possession d'Alep en 1024 (252).

Mésopotamie préfère passer la frontière pour vivre en pays byzantin plutôt que de subir plus longtemps le joug des Hamdanides, ses parents par le sang, pourtant. M. Canard, 210-220 et *passim*. *Extraits*, 409.

(247) M. Canard, 188.

(248) La description de G. Schlumberger (*Nic. Phoc.*, 178-181) est une œuvre de pure imagination, où la réalité historique et les réalités géographiques elles-mêmes n'ont aucune part. D'aucuns s'en sont inspirés sans contrôle. J'ai même pu lire qu'Alep « marque le point optimum de sa splendeur au xe s. ». Je me permets donc d'insister sur ce point.

(249) Freytag, *Regierung*, 4.

(250) Sur la domination fatimide en Syrie : Müller, Ibn al-Qalânisi, (qui, mieux informé de Damas et de la Syrie Centrale, élargit heureusement l'horizon), E. Honigmann. — Sur l'hist. intérieure de la dynastie, G. Wiet, dans *Hist. de la Nation Egypt.*, IV, 179-308.

(251) Ibn al-Qalânisi, 33.

(251 *bis*) Leurs tentatives précédentes s'étaient heurtées à la réaction des Byzantins, alarmés pour leurs possessions d'Antioche.

(252) Malgré la résistance de la garnison égyptienne qui, bloquée dans la Citadelle, dresse une croix sur le rempart aux cris de « Victoire au basileus ! » (*Basil, ya man-*

On ne peut que renoncer à rappeler dans le détail de ses péripéties ce que fut cette domination des Bédouins : le terme d'anarchie prend ici la valeur d'un euphémisme. Ce ne sont que conspirations, trahisons, pactes caducs avant même d'être signés, serments violés ; sous la suzeraineté toute honorifique des califes fatimides, et sous la surveillance plus immédiate des Byzantins (253), les frères se battent entre eux, en appelant à l'arbitrage des Grecs, et enrôlant à l'envi des mercenaires turcs, kurdes, arméniens ou deïlemites. Alep passe de mains en mains : elle a, une fois, trois maîtres en trois jours (254).

Les Turcs. — L'entrée en scène des Turcs allait porter à leur comble le désordre et la confusion.

Sous la pression de tribus expulsées de Chine, les clans turcs fixés en Transoxiane avaient envahi la Perse au début du XIe siècle et s'en étaient assuré la possession. Un de leurs chefs, Toghril-beg, de la famille des Seldjoukides, avait chassé de Bagdad les princes chiites qui avaient fini par mettre le califat en tutelle : pour prix de ce service, il avait reçu officiellement délégation du pouvoir califien (1055), avec des titres qui consacraient juridiquement son autorité sur tout le monde islamique. Cet acte marquait la constitution légale de l'empire des Sultans seldjoukides, sur lequel nous allons revenir (255).

ṣoûr !), dans l'espoir d'être secourue par les Grecs. Les assaillants, de leur côté, ont avec eux un corps de 300 archers byzantins (E. Honigmann, 110 ; H. Zayyat, *Ṣalîb*, 48-9). On ne pourrait espérer une plus parfaite illustration de l'imbroglio politique dont je m'efforce de donner ici un aperçu.

(253) Qui ont imposé tribut aux Mirdasides : ils nommeront même l'un d'eux *magistros* (E. Honigmann, 116).

(254) Müller, 45. — Pour faire saisir sur le vif l'extrême instabilité de la situation politique, et la violence des événements qui se déroulent alors à Alep, je ne citerai ici qu'un épisode caractéristique de la domination des Mirdasides : en 1038, une armée fatimide marchant contre Alep, le prince mirdaside, Ṯimâl, s'enfuit ; la population soulevée pille son palais et les souks. D'accord avec les Alépins, les lieutenants de Ṯimâl livrent la ville et la Citadelle. A peine l'administration égyptienne est-elle installée que l'ordre arrive du Caire de rendre Alep à Ṯimâl, qui a gagné le calife en lui promettant de lui livrer son Trésor. Les habitants refusent de recevoir à nouveau un Mirdaside, mais, les soldats maghrébins des Fatimides s'étant mis à piller et menaçant d'emporter la Citadelle, ils courent aux armes et bloquent les Berbères dans le palais des gouverneurs, qui est abattu par les machines de guerre (ainsi qu'une partie du rempart de la ville). En même temps, ils appellent ce même Ṯimâl qu'ils avaient refusé de recevoir : il assiège la Citadelle, dans laquelle le commandant égyptien résiste plusieurs mois. Confirmé dans sa principauté, le prince mirdaside livre son trésor, mais en en gardant plus du tiers : en réponse, des troupes fatimides viennent attaquer Alep (Müller, 25-32).

(255) Sur ces événements, L. Halphen, 380 sq. ; Ch. Diehl et G. Marçais, 568 sq. ; R. Grousset, t. I, XXV sq.

Mais, pour l'heure, ce n'était point en qualité de troupes au service d'un gouvernement régulier que les Turcs pénétraient en Syrie : ce n'était que des bandes isolées, errant à l'aventure en quête de butin. Les Mirdasides en enrôlèrent quelques-unes, non sans dommage, car l'animosité qu'inspirait à la population, et aux princes eux-mêmes, ces auxiliaires encombrants et brutaux dégénéra souvent en conflits meurtriers (256). Laissées à leur initiative, les bandes étaient plus redoutables encore : elles parcoururent la région pendant plus de dix ans, rançonnant ou pillant les localités, créant une misère telle que les paysans émigrèrent en masse de l'autre côté de l'Euphrate (257).

Les Seldjoukides d'Alep. — Peu à peu l'emprise turque se fit assez tangible pour contraindre les Mirdasides à reconnaître l'autorité du sultan seldjoukide, et avec elle celle du calife de Bagdad (258) : peu après, le sultan Malik-Châh se fit livrer Alep (1086) et y nomma un gouverneur , l'annexant ainsi à ses domaines.

Mais dès la mort de Malik-Châh (1092) c'en fut fait de l'empire seldjoukide en tant qu'État unitaire (259) : les trois fils du souverain défunt et leur oncle se posant tous en prétendants, une longue série de guerres aux péripéties confuses finit par un partage qui créa un équilibre provisoire. Un fils du sultan reçut la Perse occidentale et l'Irak (Seldjoukides de l'Irak), un autre la Perse orientale et la Transoxiane (Seldj. de Perse) ; une branche cadette de la famille (Seldj. de Roûm) conserva l'Anatolie, qu'elle avait conquise sur les Byzantins, cependant qu'à côté d'elle se maintenaient de petites principautés turques, de statut politique incertain, nées du hasard d'entreprises individuelles (260). Enfin, les neveux du

(256) En 1069 une bagarre entre Turcs et « civils » laisse 140 morts dans les rues de la ville (Müller, 65). En 1065, un prince mirdaside, au retour d'une expédition militaire, soulève la populace contre les archers turcs qui viennent de lui assurer la victoire, et les laisse massacrer (Id., 57 sq.). Un autre, Naṣr, en 1076, jette en prison le chef de ses Turcs, Aḥmed-Châh, sans autre motif que la méfiance qu'il éprouvait à son endroit ; puis « comme c'était la Fête de la Rupture du Jeûne (*sic*), Naṣr but jusqu'au milieu de l'après-midi : l'ivresse le poussa à attaquer les Turcs, qui habitaient le Ḥâḍér, mais comme il les chargeait l'un d'eux le tua d'une flèche, et les Turcs se ruèrent dans la ville, réclamant Aḥmed-Châh » (*Extraits*, 396; Müller, 81-82).

(257) Müller, 57, 61, 63, 65, 80, 85.

(258) Id., 66 et 68 (siège d'Alep par Alp-Arslan, en 1071 ; cf. *Extraits*, 400). Sur les événements extrêmement complexes qui marquent la prise de possession d'Alep par Malik Châh, R. Grousset, I, XLIV sq.

(259) R. Grousset, I, XLIX sq.

(260) Ortokides de Mardin, Danichmendides de Sivas, etc.

sultan reçurent la Syrie, la seule province où l'autorité de leur père ait été reconnue : l'un prit Damas, l'autre Alep (1095).

Ce partage plaçait la ville dans un cadre politique aussi étroit qu'au temps des Mirdasides : Antioche, Manbidj et les autres villes de la Syrie Nord aux mains d'émirs turcs indépendants, le Moyen-Oronte à des princes arabes, le Taurus aux Arméniens, la vallée de l'Euphrate aux Bédouins (261), le nouveau souverain d'Alep voyait ses domaines restreints à la ville et à ses alentours immédiats. A l'intérieur même de ces limites, son pouvoir était encore des plus précaires, comme nous le verrons par la suite (262). Ces circonstances expliquent pour une très large part le succès de la Première Croisade.

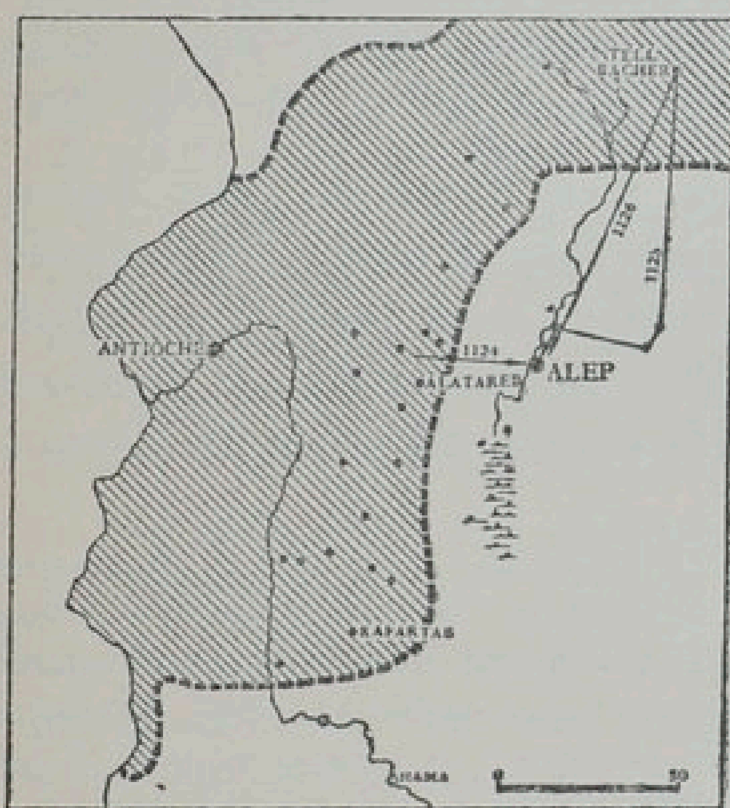


Fig. 23. — Alep et la croisade : en hachures, les Etats francs au moment de leur plus grande extension (d'après R. Grousset). Les points noirs représentent autant de localités de la plaine prises ou attaquées par les Croisés.

La Croisade (263). — En effet, ni le prince d'Alep, ni aucun de ses voisins ne disposaient de forces suffisantes pour barrer la route aux « Francs », lorsqu'ils débouchèrent du Taurus, moins de deux ans après l'instauration du nouvel ordre politique. Trop peu sûrs les uns des autres pour envisager une action commune, découragés par l'échec d'une armée de secours venue de Mésopotamie, tous se terrèrent derrière leurs murailles, laissant l'envahisseur développer ses entreprises en Syrie Nord (264).

Alep devait payer cher cette inaction (fig. 23). D'Antioche, de 'Azaz, de Tell-Bâchér, d'Edesse, les « Francs » la cernèrent bientôt de tous côtés et enlevèrent une à une les places qui la couvraient. Bientôt ils attaquèrent la ville elle-même et imposèrent à son prince un tribut annuel (265). En 1110 ils s'installaient même à demeure dans

(261) *Enc. Isl.*, art. *Anṭâkiya, Ḥimṣ, Mandbidj, Shaizar, Tall-Bâshir* ; s. les dynasties arabes de l'Euphrate et de Djazira, Zambaur, 135-138. Sur les Seldjoukides d'Alep, cf. M Zetterstéen, dans *Enc. Isl.*, art. *Riḍwân.*

(262) *Infra*, 98.

(263) R. Grousset, I, 68-125 et 369-667.

(264) Id., I, 85 et 104 sq.

(265) Attaques de 1100 et 1103 : Id., I, 377 et 400.

la plaine, à 30 km. seulement d'Alep, dont aucun obstacle ne les séparait plus (266) : la ville vécut désromais dans la terreur de leurs attaques, cependant qu'une crise politique singulièrement aiguë y éclatait, portant à leur paroxysme le désarroi et l'anxiété de la population.

La crise du XII[e] siècle. — Le meurtre du second prince seldjoukide d'Alep — un dégénéré inintelligent, sanguinaire et débauché — laissait son domaine à l'abandon (1113) (267). Livrés à eux-mêmes, sans autres chefs que leurs notables, sans troupes, sans vivres, avec l'ennemi à leurs portes, les Alépins se cherchèrent un maître, députant tour à tour auprès des princes de Syrie, à Mardin, à Mossoul, mais en vain : nul n'était assez fou pour se charger de cette ville aux murailles en ruines à l'heure où les Francs la tenaient en état de blocus permanent (268). Finalement, le prince de Mossoul : Zengi, vint en prendre possession (1128) (268 *bis*).

De toute l'histoire d'Alep, aucune période peut-être n'est plus dramatique que ces quinze années où la ville, sans prince, à bout de ressources, assiégée par les Francs (269), paraît littéralement « au bord de sa perdition » (270) : elle donne en tous cas le meilleur raccourci qui soit du chaos dans lequel le démembrement du califat abbasside avait précipité l'Orient.

(266) Prise du petit château d'al-Aṯâréb (Térib), en 1110 : Id., I, 457. De là ils peuvent apercevoir la lueur d'un incendie qui a éclaté dans la Citadelle : croyant Alep en flammes, ils accourent, massacrent quelques personnes dans la banlieue immédiate et s'avancent jusqu'au rempart (Ibn al-Fourât, I, f° 37 r°). La même année, apprenant que Bohémond est revenu de Constantinople, les Alépins sont saisis de panique : ils accumulent des vivres, ou même se disposent à quitter la ville (Id., I, f° 41 v°).

(267) *Extraits*, 402 ; S. de Sacy, 243.

(268) Sur ces événements, où interviennent les Ortokides, v. S. de Sacy, 250 sq., 273 sq., 282 ; Ibn al-Fourât, I, f° 122 v°, 179 v° et sq. ; *Hist. Crois. Or.*, III, 612, 636, 646 sq. ; Cl. Cahen, dans *Journ. As.*, 236 sq., 240 ; R. Grousset, I, 625 sq. ; *Enc. Isl.*, s. *Balak*. Cf. Ibn Chaddâd, I, 55 ; *Perles*, 82. — Un trait révélateur de la situation d'Alep à l'époque : le prince de Mardin ayant consenti à en prendre possession, y renonce parce que « le revenu d'Alep était insuffisant pour subvenir à son entretien et à celui des Turcomans qui étaient venus avec lui : on ne pouvait rien faire, et il se méfiait de la population et des *aḥdâṯ* » (*Hist. Crois. Or.*, III, 612).

(268 *bis*) Cl. Cahen, *Syrie du Nord*, 306-307.

(269) Siège de la ville par les Francs, alliés à un chef bédouin de l'Euphrate : R. Grousset, I, 625 sq. ; S. de Sacy, 282 ; *Hist. Crois. Or.*, III, 646 sq ; Ibn al-Fourât, I, 179 v° sq. ; Ibn Chaddâd, I, 55 (*Perles*, 82) ; Cl. Cahen, *Syrie du Nord*, 299 sq.

(270) *Hist. Crois. Or.*, III, 615.

II. — Le cadre historique et le développement urbain.

Le trait saillant de cette période, celui qui détermine et explique tous ses autres caractères, est assurément *l'instabilité du pouvoir politique.*

Depuis qu'elle était tombée pour la première fois, au pouvoir des Égyptiens, Alep n'avait pas cessé d'être l'objet de compétitions auxquelles leur nature conférait une gravité spéciale, car elles étaient moins l'effet d'une rivalité entre États régulièrement constitués que le fait d'initiatives individuelles. Dictées par l'intérêt personnel, ces entreprises se déroulaient dans un cadre extra-légal et si la faiblesse du califat, en lui interdisant de réagir, les faisait légitimer par une sanction officielle, elles n'en gardaient pas moins l'aspect d'aventures, avec tout ce que le terme comporte de violences, d'égoïsme, de manque de perspective et de recul en matière de gouvernement. Quelle administration régulière, quelles sources de bien-être et de progrès, attendre d'un pouvoir qui, fondé sur la force, demeure à la merci d'un coup de main, d'une révolte ou d'une querelle dynastique ? Il n'est pas nécessaire d'insister sur ce point.

Sans cette circonstance fâcheuse, certains événements auraient pu créer en faveur de la ville un élément de prospérité.

Au temps de Saif ad-Daula la présence d'une cour princière s'efforçant de reproduire tant bien que mal le faste de Bagdad et de Samarra a dû communiquer à Alep une activité commerciale nouvelle. Mais on peut croire aussi que les absences continuelles du prince et les rigueurs de l'administration ont empêché ce mouvement de prendre toute son ampleur. Et d'ailleurs, quinze ans seulement après l'installation de Saif ad-Daula à Alep, sa dévastation systématique par Nicéphore Phocas vint porter à la ville un coup fatal : comment s'en serait-elle relevée, quand l'émir transportait sa résidence en Mésopotamie, l'abandonnant à son sort, elle et ses autres possessions syriennes (271) ? Et où aurait-elle désormais trouvé de quoi soutenir son activité économique : dans la plaine environnante, périodiquement saccagée par les Grecs et désertée par ses paysans, ou dans la Haute-Mésopotamie, ruinée par les rapines gouvernementales ? Sa zone d'action, pourtant, ne pouvait dépasser ces limites : celles de la princi-

(271) M. Canard, 184, n. 2. D'autre part, on n'a pas lieu de croire que le transfert à Alep de la population de Qinnasrin, ruinée elle aussi par N. Phocas (Yaqout, IV, 185) ait pu compenser l'ampleur du désastre : tout au plus aura-t-elle empêché la ville de rester déserte.

pauté hamdanide (272). De toutes parts l'horizon était borné, et le cadre politique n'offrait par lui-même à la vie urbaine que des ressources trop rudimentaires pour favoriser le développement de la ville.

Sous les derniers Hamdanides, de même, la reprise de contact avec Byzance aurait pu être l'occasion d'une reprise de l'activité économique. Avec le traité de 969, qui établit un véritable protectorat byzantin sur Alep (273), l'état de guerre quasi-permanent prit fin : des rapports pacifiques avec les Grecs s'établirent qui ne furent pas troublés jusqu'aux derniers jours de la dynastie (274) et subsistèrent même sous les Mirdasides. Antioche connaissait alors une prospérité commerciale dont la présence sur la place de négociants italiens est un témoignage (275). Mais il n'est pas sûr qu'Alep ait profité de cette circonstance : si certains indices permettent de le supposer (276), il en est d'absolument contradictoires qui ne méritent pas moins de créance (277). Au surplus, de telles relations

(272) La région du Taurus est zone de guerre ; les relations tendues avec l'Égypte rendent précaires les rapports commerciaux avec la Syrie Centrale ; avec Byzance, les ponts sont coupés ; l'Irak, en pleine crise sociale et économique, s'effondre dans l'anarchie et la misère.

(273) Le texte arabe du traité ap. M. CANARD, 419 sq. (meilleur que l'ancienne éd. : FREYTAG ; *Regierung*, 9 sq.).

(274) L'expédition que Jean Tzimiscès pousse jusqu'en Palestine en 975 épargne les possessions hamdanides. La démonstration militaire de Bardas Phocas devant Alep en 981 n'a d'autre objet que de hâter le versement du tribut (FREYTAG, *Regierung*, 18 ; E. HONIGMANN, 104). Par la suite, les Grecs viennent périodiquement au secours des Hamdanides contre les Égyptiens (E. HONIGMANN, 104-106, 110).

(275) Des vaisseaux de Bari y apportent des marchandises ; les Amalfitains y ont un « quartier » (HEYD, I, 96 et 147). Par contre, on ne saurait tirer (comme l'a fait HEYD, I, 43 et 168) aucune conclusion favorable du texte d'IBN BOṬLÂN (v. la n. suivante), ou du traité de 969, puisque les clauses commerciales de celui-ci, loin de consacrer un état de faits, ne font qu'engager l'avenir.

(276) « C'est une ville, écrit en 1048 le médecin IBN BOṬLÂN (ap. YAQOUT, II, 307), où l'on ne trouve que peu de fruits, de légumes et de vin, mais il lui en vient des pays byzantins. Un fait étonnant, c'est que dans la basilique des marchands d'étoffes d'habillement (sur celle-ci, v. *supra*, 79) il n'y a pas moins de 20 boutiques de commissionnaires (*oukalâ'*) qui vendent chaque jour des marchandises pour une valeur de 20.000 dinars : il n'a pas cessé d'en être ainsi depuis dix ans. » L'exagération est manifeste. Comment admettre que le seul commerce des étoffes ait représenté un chiffre d'affaires annuel de 7.300.000 dinars, soit 105.850.000 fr. or, et précisément à une époque que nous savons être une des plus sombres de l'histoire de la ville ? Il se peut que l'évaluation ait sa source dans un débit de marchandises jugé hors de proportion avec les besoins locaux, qui aurait alimenté en fait un commerce d'exportation. Ce peut être une simple erreur de chiffre.

(277) Pour IBN ḤAUQAL (M. CANARD, 39) « elle reprend un peu, mais elle n'est pas le 1/20 de ce qu'elle était autrefois ». MAQDISI (p. 156) la décrit comme « une ville en ruines » ; ses habitants sont « peu nombreux » (p. 155).

commerciales se fussent-elles établies que les événements les auraient interrompues presque aussitôt : de 991 à 1086, soit *en un peu moins d'un siècle, Alep ne fut pas attaquée ou assiégée moins de vingt-deux fois* (278). Imagine-t-on une ville placée dans ces conditions qui réussirait néanmoins à se créer de toutes pièces des débouchés commerciaux chez l'ennemi de la veille, et à les conserver, malgré la raréfaction des ressources locales dues aux dévastations systématiques des armées ? (279).

L'essor d'Antioche ne peut donc nous intéresser à cette date que parce qu'il annonce, avec la renaissance du commerce international, une révolution économique dont Alep ne sera pas la dernière à profiter. Ce n'est rien qu'une promesse pour l'avenir : son action sur le développement urbain, contrecarrée par une ambiance politique trop défavorable, ne peut être encore que superficielle, et momentanée.

La réaction populaire. — Un fait, d'ailleurs, révèle sans équivoque la misère du temps : la violence avec laquelle la population intervient dans la vie publique.

Dans le domaine religieux, *l'abandon de l'orthodoxie* fut certainement en rapport avec une volonté plus ou moins consciente de réagir contre l'oppression gouvernementale. Si la diffusion des doctrines imamites et druzes à Alep et dans sa région ne fut sans doute qu'une conséquence des régimes politiques successifs — le fruit d'initiatives prises par les Hamdanides et les Fatimides (280) — il ne peut en être de même du succès des

(278) En 991 (deux fois), 992, 993, 996, 1009, env. 1011, 1015, 1017, 1022, 1038, 1048, 1050, 1060, 1064, 1065, 1071, 1078 (deux fois), 1083, 1085, 1086 (E. Honigmann, 104, 105, 106, 107, 110, 116 ; Müller, 4, 5, 11, 13, 14, 24-26, 32, 34, 42, 56, 60, 68, 86, 88 ; Ibn al-Qalânisi, 29, 34, 41, 42, 75, 86, 90, 92, 93, 99, 112, 115, 118, 119).

(279) Quelques ex. ap. Müller, 53, 60, 90; *Perles*, 16. Inutile d'accumuler les références pour montrer quelle plaie pour les campagnes, et la ville elle-même, pouvait être le passage incessant d'armées, en un temps où le soldat n'est pas précisément le représentant de l'ordre.

(280) Sur les convictions chiites des Hamdanides, M. Canard, 206 sq. et les n., et 263 ; cf. Horowitz. L'introduction à Alep de la formule chiite d'appel à la prière serait dûe à un fils de Saif ad-Daula (Freytag, *Regierung*, 17 ; — des dates différentes, d'après Maqrizi et Ibn al-Ouardi, dans *Nahr*, III, 57 ; cf. *I'lâm*, I, 279). Pour des indices du développement du Chiisme, *Extraits*, 403, 409 ; *Nahr*, III, 73 ; *infra*, 115. Plus caractéristique encore l'émeute que soulève dans la Grande-Mosquée, en 1069, la décision d'un Mirdaside de reconnaître l'autorité du calife abbasside : malgré la présence aux portes des soldats turcs, qui ont ordre de mettre à mort quiconque quittera la salle de prière pour ne pas entendre la khotba sunnite, les fidèles arrachent les nattes qui couvrent le sol : « Ces nattes-ci sont celles d'Ali : si Abou Bekr en veut, qu'il en apporte

sectes extrémistes, notamment des Ismaéliens (281) qui vinrent bientôt concurrencer le Chiisme officiel, succès auquel il faut obligatoiremnt reconnaître, comme nous l'avons dit, une valeur de protestation, de révolte sourde.

La même valeur s'attache, d'une manière plus nette et plus significative, à l'organisation de ces étranges « *sociétés de chevalerie* » dont les relations avec le mouvement carmate paraissent dès maintenant établies (282). Les « braves » professionnels qui les composaient (*fityân*, ici : *aḥdâṯ*) (283) formaient une sorte de milice (je dirais volontiers : une « garde d'assaut ») que l'on voit alors en tête de toutes les révoltes et de toutes les émeutes, appuyant ceux qui tiennent tête, sous quelque forme que ce soit, à l'arbitraire gouvernemental (284). Il est clair que l'activité de ces *aḥdâṯ* nous révèle, sous les dehors outrés et brutaux à l'excès que revêtent les manifestations du sentiment populaire, la tendance de l'opinion publique. Il s'agit là d'un mouvement insurrectionnel larvé : les classes misérables se sont armées contre le malheur des temps en dégageant, par un vrai réflexe de défense, un organisme de combat qui est un des éléments les plus caractéristiques de la vie urbaine d'alors.

d'autres ! » (MÜLLER, 66-67). A la fin du XIIe s., des chansonnettes satiriques populaires (*Extraits*, 408), compareront la sottise du souverain, à celle d'Abou Mousa al-Ach'ari, le personnage qui laissa évincer Ali de ses droits au califat (H. LAMMENS, *Mo'âwiya*, 137, n. 5, cite des faits analogues) : autre témoignage d'attachement traditionnel au Chiisme. Sur les Druzes : MÜLLER, 21.

(281) Sur les Ismaéliens, *infra*, 98.

(282) C. VAN ARENDONK, dans *Enc. Isl.*, s. *futûwa* (compléter la bibl. des ouvrages plus récents signalés dans *Rev. Et. Isl.*, 1935, p. A 259). Pour le lien entre ce mouvement et la vie corporative, L. MASSIGNON, dans *Enc. Isl.*, art. *shadd* et *ṣinf*.

(283) Littéralement, dans un cas comme dans l'autre, « jeunes hommes dans la force de l'âge ». Le sens spécial du mot *aḥdâṯ*, inconnu des dictionnaires, n'est révélé que par le caractère des scènes de désordre auxquelles prennent part ces personnages, et par la comparaison avec d'autres faits de vocabulaire. Cf. *fityân/foutoua*, et le syrien moderne (familier) *chabâb*, qui correspond à notre « les gars » (*yallâh, chabâb*, « allez-y, les gars ! » ; *marḥaba, chabâb*, « salut, les gars ! ») ; il ne s'applique jamais qu'à *un groupe* (cf. *aḥdâṯ*, usité seulement au pluriel), et à des gens appartenant aux classes *inférieures* de la société (cette valeur du terme, usuelle, manque dans BARTHÉLÉMY). Cf. encore l'égyptien moderne *foutouât*, que l'on traduirait très exactement par nos locutions argotiques « costaud, gars affranchi » (dans le même sens, le syrien emploie un mot turc : *qabaḏay*. E. SAUSSEY, 119).

(284) Je me borne ici à quelques indications générales, me proposant de revenir ultérieurement, en détail, sur cette question. Sur l'activité des *aḥdâṯ* d'Alep à l'époque considérée, MÜLLER, 10, 21, 29, 42, 43, 50, 56, 57, 79, 92 ; *Nahr*, III, 75 ; IBN AL-QALÂNISI, 92. Cf. *infra*, 103 et Cl. CAHEN, *Syrie du Nord*, 269.

Cet organisme représentait une force telle que le gouvernement devait compter avec lui : son chef était effectivement le maître de la ville, tout-puissant dans les périodes de désordre, sans la collaboration de qui il était impossible à quiconque d'asseoir son autorité : c'est à ce titre qu'on se disputait son appui à prix d'argent (285), à ce titre aussi qu'il recevait du gouvernement une investiture officielle consacrant sa situation de fait : celle de « chef de la ville » (*raïs al-madîna*, et, par abréviation : *ar-raïs*) (286). Il ne se recrutait point parmi la canaille, mais au contraire parmi les familles jouissant d'un prestige assez reconnu pour s'imposer au respect de tous, y compris le souverain (287). Ce que nous pressentons confusément derrière de pareilles collusions des notables et de la populace, que l'ambition personnelle a certainement dictées pour une très large part, c'est l'instauration d'un régime de clientèle fort comparable à celui qui, chez nous, devait donner naissance à la société féodale.

Il faut souhaiter que l'état de notre information permette un jour d'étudier au fond ces phénomènes qui semblent avoir joué un rôle de premier plan dans l'évolution de la société orientale du temps des Croisades.

L'échec de la propagande sunnite. — Loin de se traduire par un redressement, l'intervention des Turcs ne fit que prolonger, en l'aggravant, la situation scabreuse qu'avaient créée deux siècles d'anarchie. Ici encore, l'instabilité du pouvoir, l'étroitesse du cadre politique, la gravité de la menace franque concouraient à accentuer la ruine d'une agglomération qu'avaient déjà fort éprouvée les désordres antérieurs : la misère, la famine, l'épouvante qu'entretenait la proximité de l'ennemi (288) en étaient les conséquences normales.

(285) P. ex. Müller, 56 et 92.

(286) Ibn Chaddâd, 23 : *moqaddam al-aḥdâṯ, wa houa raïs al-madîna.*

(287) En 1077, p. ex., c'est un chérif : Ibn Chaddâd, *loc. cit.*

(288) Quelques témoignages : en 1123, famine et « peste » (*i. e.* typhus) ; les Bédouins ont lâché leurs troupeaux dans les emblavures, dans toute la plaine au Nord de Hama ; « la disette sévit sur tout le pays d'Alep, où il ne restait plus un grain de blé » (*Hist. Crois. Or.*, III, 588). — Même année : les Francs enlèvent plus de 500 chevaux aux environs, « si bien qu'il ne restait pas à Alep 50 cavaliers qui eussent une monture » (*Id.*, III, 639). — Un Ortokide met le feu aux moissons (*Id.*, III, 636). — Un prince de Homs enlève les récoltes de la plaine (*Id.*, III, 590). — L'insécurité oblige à mouiller le grain avant de le semer, pour hâter la germination (*Id.*, III, 650 et 722). — Pénurie de numéraire : le dinar d'or ne sert plus que de monnaie de compte ; les espèces qui circulent ne sont que des *qirṭâs* de cuivre, d'une valeur inférieure à celle du *fils* (*Id.*, III, 690 et IV, 32). — Exode de la population (*Id.*, S. de Sacy, 252). — Le niveau de vie dans la ville est

Surtout, la politique de restauration de l'orthodoxie qu'avaient adoptée les Seldjoukides introduisait dans la ville un élément de *discorde religieuse*. L'investiture accordée au sultan par le calife de Bagdad lui imposait, en contre-partie, l'obligation de défendre la cause des Abbassides, et avec elle celle de l'Islam orthodoxe, partout en recul devant l'hérésie : un tel dessein ne pouvait aller sans lutte.

A Alep même, les princes seldjoukides et leurs successeurs n'étaient pas de taille à s'imposer au populaire et, partant, à appliquer efficacement la politique des sultans. La crainte de l'assassinat leur impose à l'égard des Ismaéliens une attitude de complaisance (289), et lorsqu'ils en viennent à la rigueur, le massacre et l'arrestation des gens de la secte (290) n'obtiennent qu'un succès partiel : diminués, les Ismaéliens resteront encore un temps une menace pour la tranquillité générale (291). Cependant leur abaissement profitait aux Chiites modérés, assez puissants pour professer publiquement leurs doctrines (292) et pour que les princes, plutôt que de les heurter de front, usent de l'influence de leurs cheikhs (293). Le man-

misérable : nourritures grossières (« personne n'y connaissait les douceurs au sucre ») et vêtements de coton ou de lin donnant à ceux qui les portaient « l'apparence de Bédouins » (Ibn al-Fourât, I, f° 90 r°). — Ni Borsoqi, ni Il-Ghazi, ni Timourtach n'y trouveront des ressources suffisantes pour l'entretien de leurs troupes. Et je ne choisis là que les exemples les plus caractéristiques.

(289) Riḍouân les laisse établir à Alep un centre de propagande (*dâr da'oua*) ; il est même sur le point de leur livrer la Citadelle lorsque la pression de l'opinion publique l'oblige à les expulser (Ibn al-Fourât, I, f° 57 v° ; *Hist. Crois. Or.*, III, 590). Il en a même à son service (S. de Sacy, 240).

(290) En 1114. La mesure fut prise sur l'initiative du *raïs* et du cadi Ibn al-Khachchâb : 300 Ismaéliens furent mis à mort, 200 jetés en prison (Ibn al-Fourât, I, f° 70 v° ; *Hist. Crois. Or.*, III, 604).

(291) Ils essaient de se faire attribuer par Il-Ghazi la possession de la Citadelle du Chérif : le prince n'ose la leur refuser ouvertement, mais il fait démolir l'ouvrage en sous-main avant de le leur livrer (Ibn al-Fourât, I, f° 152 r° ; *Hist. Crois. Or.*, III, 628 ; — Ibn Chaddâd, 23 et *Perles*, 27, où il y a confusion avec des événements antérieurs). Ils assassinent le cadi Ibn al-Khachchâb, leur adversaire le plus déterminé ; une famille de notables feint d'adhérer à leur secte de peur de subir le même sort (Ibn al-Fourât, I, f° 211 r°). Un des Ismaéliens qui poignarde Borsoqi est originaire des environs d'Alep (*Hist. Crois. Or.*, III, 654). Balak les expulse à nouveau de la ville et fait arrêter le chef de leur mission (*Hist. Crois. Or.*, III, 640). — Sur les Ismaéliens à Alep au début du xii° s., v. Cl. Cahen, *Syrie Nord*, 267 sq.

(292) Le cadi Ibn Abi Djarâda juge selon la jurisprudence imamite ; le culte et l'enseignement chiites s'installent ouvertement dans la Grande-Mosquée (Ibn al-Fourât, I, f° 72 ; cf. Yaqout, II, 307). On répète le nom des Douze Imams devant les cortèges funèbres (Ibn al-Fourât, II, 159 v°). L'atabeg de Damas réprouve vivement la liberté avec laquelle se font ces manifestations d'hérésie (Id., I, f° 72 v°).

(293) Ibn al-Fourât, I, f° 72 r°, 90 r°, 162 r° ; Ibn Chaddâd, 93 (*Perles*, 108-9).

que d'autorité, d'autre part, laissait le champ libre aux notables et au *raïs*, qui décidèrent en maintes occasions du destin politique de la ville (294) : leur prestige s'en accroissait d'autant.

Aussi le temps des Seldjoukides est-il pour Alep une période d'effervescence continuelle : les manifestations de l'opinion publique, surexcitée par la passion religieuse (295), aigrie par la misère et la peur, xénophobe à l'extrême (296), sont plus violentes encore que par le passé (297), et font la préoccupation et la crainte constante des souverains (298). Si l'idéal nouveau que nous verrons bientôt triompher se manifeste, c'est d'une manière si timide, et si intermittente, qu'il demeure inopérant (299). Plus encore que par le passé, le cadre historique est ici défavorable au développement de la ville.

III. — **Les données archéologiques** (pl. LIV).

L'enceinte fortifiée. — L'attaque de la ville par Nicéphore Phocas fut marquée par d'importantes opérations de siège (300) qui endommagèrent certaines parties du rempart assez gravement pour que leur reconstruction s'imposât (301). Ce fut en particulier le cas de l'angle Sud-Est de l'enceinte qui, étant le plus rapproché de la circonvallation creusée par les

(294) C'est « d'accord avec les notables » qu'un régent offre aux princes de leur livrer Alep (*Hist. Crois. Or.*, III, 606). Refus de la population de recevoir l'atabeg de Mossoul et celui de Damas : elle appelle les Francs (*Id.*, III, 613). Cf. S. de Sacy, 252, 253. C'est le cadi Ibn al-Khachchâb qui décide la reddition de la ville à Il-Ghazi (S. de Sacy, 254 ; *Hist. Crois. Or.*, III, 615), qui appelle Borsoq (Ibn al-Fourât, I, f° 54 r°), etc. Cf. Cl. Cahen, *op. cit.*, 269.

(295) Rixes entre Sunnites et Chiites (*supra*, 98 et les n.).

(296) On ne veut « personne qui vienne de l'Orient » (*Hist. Crois. Or.*, III, 613) et pas davantage de gens de Damas (Ibn al-Fourât, I, f° 106 v°).

(297) Les Alépins vont jusqu'à Bagdad manifester contre l'inertie gouvernementale : ils interrompent la prière en communauté et démolissent le minbar (*Hist. Crois. Or.*, III, 598). Révolte à main armée (*Extraits*, 404 ; *Hist. Crois. Or.*, III, 656 ; Ibn al-Fourât, I, f° 296 v°). Massacre des Ismaéliens (*supra*, n. 290).

(298) Prise d'otages parmi les habitants (Ibn al-Fourât, I, f° 54 r° ; S. de Sacy, 240 ; *Hist. Crois. Or.*, III, 600). Un régent seldjoukide n'ose quitter la Citadelle, tant il redoute la population (S. de Sacy, 247) ; son épouvante en voyant défiler sous la Citadelle la *'arâḍa* (s. ce terme, *infra*, 139) des *aḥdâṯ* (Ibn al-Fourât, I, f° 100 v°) ; cf. Ibn al-Fourât, I, f° 107 r°.

(299) *Infra*, 122 : essai de construction de médressés et de couvents.

(300) M. Canard, 153, n. 3.

(301) Ibn Chaddâd, 20-21 ; *Perles*, 22.

Byzantins pour bloquer la Citadelle (« la Tranchée des Romains », *khandaq ar-Roûm*, comme on l'appela), avait dû être le plus éprouvé par le tir des machines de guerre (302). Le fragment qui nous a été conservé (303) de ces travaux de restauration (304) en donne une idée peu flatteuse : la médiocrité de ces ouvrages marque un recul flagrant sur les méthodes de la fortification byzantine. Les réparations d'entretien, de portée limitée, effectuées durant les siècles suivants (305) n'étaient assurément pas d'une qualité plus remarquable. De son côté, le fossé, qui était devenu le dépotoir de la ville, était périodiquement comblé par les immondices (306).

Au début du XIIe siècle, la muraille se trouvait juxtaposer des constructions d'âge et de caractères très différents : le tir des mangonneaux devait être singulièrement efficace sur ces maçonneries sans homogénéité et sans cohésion. Ainsi rapiécée en cent endroits, la ceinture fortifiée n'offrait plus qu'un échantillonnage de matériaux et de techniques, incapable d'assurer à la ville autre chose qu'une sécurité illusoire.

(302) Sur la « Tranchée des Romains », *Enceinte*, 135 sq. La reconstruction de l'angle Sud-Est du rempart me paraît établie par la topographie, qui montre qu'en ce point la muraille médiévale ne coïncidait pas avec la muraille antique : comme ce déplacement du rempart est antérieur au XIIIe s. (la Porte de l'Irak déjà en place au début du XIe s. : IBN CHADDÂD, 26 ; *Perles*, 33-34) et que l'histoire des siècles antérieurs ne révèle pas d'événements assez violents pour avoir entraîné une destruction partielle des fortifications, on est amené à y reconnaître un effet du siège de 962. Je pense que l'obturation provisoire de la Porte des Quarante (MÜLLER, 92 ; *Perles*, 34), placée par rapport à la circonvallation byzantine dans la même situation que l'angle Sud-Est de la muraille, fut motivée par les dégâts qu'elle avait subis pendant le même siège.

(303) Les deux tours de flanquement de la Porte d'Antioche, retrouvées en 1932 (*Syria*, XV, 1934, 300 et notre pl. LV, A) dans des maçonneries postérieures qui les enrobaient. L'attribution à Saif ad-Daula dérive à coup sûr des indications des sources (IBN CHADDÂD, 28 ; *Perles*, 37, lign. 32-34) et de la similitude entre l'appareil des tours et celui d'un fragment de maçonnerie hamdanide conservé en place dans un sancutaire de la banlieue (*infra*, n. 329). Le diamètre de ces tours n'excède pas 5 m.

(304) Commencés en 964, ces travaux ne furent terminés qu'en 977 (IBN CHADDÂD, 20 ; *Perles*, 22 ; FREYTAG, *Regierung*, 17) : importance du chantier, ou pénurie de ressources ?

(305) IBN CHADDÂD, 21 (*Perles*, 22, lign. 17-22), 26 (*Perles*, 33, dern. ligne) ; *Répertoire*, n° 2311 ; MÜLLER, 41.

(306) D'où la nécessité de procéder à son curage chaque fois que la ville doit être mise en état de défense (IBN AL-FOURÂT, II, f° 89, r° , *Hist. Crois. Or.*, III, 673). Il recevait notamment les déchets des abattoirs, situés dans une tour de l'enceinte, voisine de la Porte de Qinnasrin et appelée « la tour aux Moutons » (*Bourdj al-Ghanam* : IBN CHADDÂD, 156 ; *Perles*, 159 ; *Extraits*, 400). On rapprochera cette dénomination caractéristique de certains textes qui montrent le gouvernement louant les tours du rempart (DENYS DE TELL-MAḤRÉ, 103) ou qui préconisent la localisation sur le périmètre urbain des industries insalubres (AL-'ABBÂSI, p. 189) enfin de certaines pratiques que j'ai encore vues en usage. (A. GABRIEL, *Voy. Archéol.*, 86).

La Grande-Mosquée. — Depuis que les Abbassides avaient dépouillé la Grande-Mosquée de ses placages de marbre, personne — pas même Saif ad-Daula — ne s'était avisé de rétablir ce décor : « elle était demeurée en cet état » (307). Quand les Grecs eurent incendié l'édifice en 962, il fallut bien, pour le rendre au culte, que le Hamdanide le fît relever, mais « il ne répara que partiellement les dégâts » (308), se bornant sans doute à parer au plus urgent. L'adjonction à la mosquée, sous ses successeurs, d'un bassin à ablutions abrité par un édicule à colonnettes (309) n'était point suffisante pour rendre au monument sa valeur architecturale primitive.

Si, en 1090, la Grande-Mosquée reçut un minaret monumental, haut de plus de 50 mètres, qui est resté le plus beau de toute la ville (pl. XXXV, 2), ce ne fut point par les soins d'un de ces princes aux allures d'aventuriers dont cette période est si riche, mais par ceux d'un Zenguide (310) : si je classe ici cet embellissement, à sa place chronologique, c'est logiquement à la période suivante que l'honneur devrait en revenir.

La canalisation. — Le manque d'entretien et les dégradations accidentelles avaient mis la canalisation hors d'état d'assurer l'alimentation de la ville : celle-ci dépendait maintenant des citernes et de la rivière (310 *bis*).

Les palais. La Citadelle. — La seule construction hamdanide qui paraisse avoir offert quelque intérêt architectural est le palais de Saif ad-Daula (fig. 24), bâti dans la vallée du Queïq, à un kilomètre environ de l'enceinte fortifiée (311) ; l'énormité de son périmètre (7.000 coudées) laisse entendre que c'était une réplique réduite des immenses palais cali-

(307) Ibn Chaddâd, 38-39 ; *Perles*, 57.

(308) *Ibid.*

(309) Ibn Chaddâd, 39 ; *Perles*, 57 ; *Répertoire*, n° 1613 ; Freytag, *Regierung*, 17. Cet édicule apparaît sur nos pl. XXXII et XLIII tel que l'a fait une « restauration » de la fin du xix[e] s.

(310) Ibn Chaddâd, 41-42 ; *Perles*, 62 sq. L'inscr. de fondation dans *Répertoire*, n° 2783 (d'autres travaux, de peu d'importance, du même personnage : n° 3130).

(310 bis) Benjamin de Tulède, 1448 ; Yaqout, II, 307.

(311) Ibn Chaddâd, 36 (*Perles*, 55 ; cf. M. Canard, 204-205) ; Maqdisi, 155 ; Ibn Miskawaih, II, 192 ; *Selecta*, 56 et 151, n. 236 (cf. *I'lâm*, I, 256). — Les points de repère qui permettent de le localiser très exactement sont : le lieu dit *al-Faiḍ*, qui a conservé son nom (*Nahr*, II, 316), la position des lieux par rapport au Machhad de l'Estrade (Ibn Chaddâd, 59 ; *Perles* 85 en bas), enfin la dérivation du Queiq, créée sur l'ordre du prince, qui sert aujourd'hui pour l'irrigation des jardins.

fiens de l'Irak (312). A son voisinage immédiat s'étendait un hippodrome. Incendié par les Grecs en 962, moins de quinze ans après sa construction, l'édifice ne fut jamais relevé.

Faute de trouver ailleurs où se loger, le fils de Saif ad-Daula s'installa dans la Citadelle (313), lui donnant ainsi, d'une manière fortuite, un caractère nouveau qu'elle conservera durant les siècles suivants : celui de résidence du souverain.

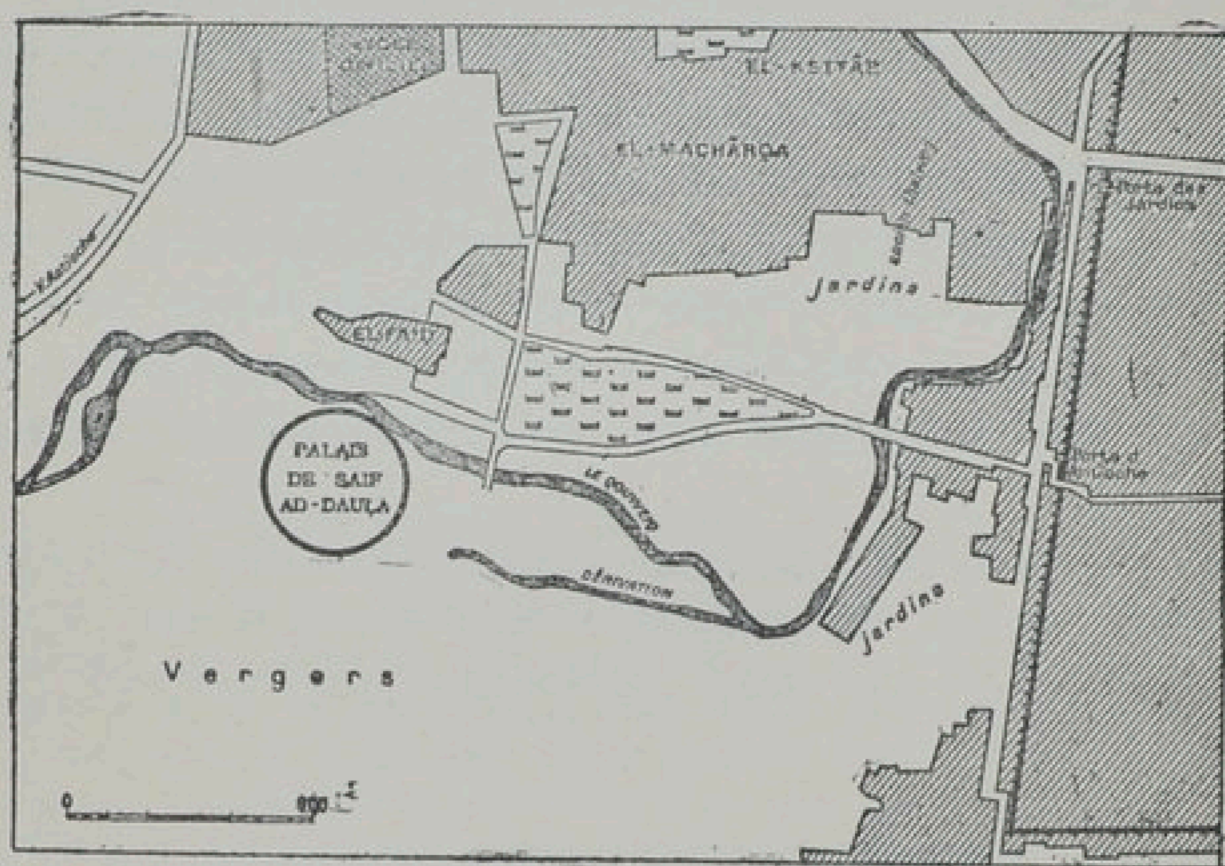


Fig. 24. — Le site du palais de Saif ad-Daula.

L'administration fatimide accentua ce caractère (314) qui se trouva définitivement acquis avec les Mirdasides : l'instabilité du pouvoir et l'hostilité de la population imposèrent à ces derniers des mesures qui firent de la Citadelle une véritable *ville royale*, interdite au commun (315) : une ville dans la ville.

(312) Nous ne savons rien du détail de sa disposition intérieure, mais les dépendances seules devaient occuper une superficie considérable : Nicéphore Phocas n'y trouvera pas moins de 1.400 mules (Ibn Miskawaih, II, 192).

(313) Ibn Chaddâd, 30 ; *Perles*, 41 ; *Kounoûz*, f° 103 v° ; cf. Freytag, *Regierung*, 6.

(314) On donne à la Citadelle un commandant particulier relevant directement du calife, pour retirer aux gouverneurs la tentation d'en faire le point d'appui de leurs révoltes (*Perles*, 46-7 ; Müller, 13).

(315) C'est à la suite du coup de main d'un Mirdaside, en 1030, que l'accès à la forteresse fut sévèrement contrôlé (Müller, 16 et 20 ; *Perles*, 47-48). Les membres de la famille régnante eux-mêmes n'y viennent habiter qu'à leur avènement (*Extraits*, 408). Dans

Cette installation des souverains s'accompagna de restaurations et d'aménagements que rendait indispensable le délabrement de la forteresse, si avancé qu'en 962 les défenseurs avaient dû boucher avec des bâts les brèches de la muraille, pour se préserver des flèches ennemies (316).

Les Seldjoukides y conservèrent leur résidence : certains, même, ne la quittèrent jamais (317). De nouveaux travaux s'efforcèrent de l'accommoder mieux à sa destination nouvelle : on y fit même une rampe d'accès souterraine, de telle sorte que le prince pût entrer ou sortir sans avoir à redouter le poignard des Ismaéliens (318).

Mais ce n'était là qu'autant de travaux engagés au hasard d'initiatives individuelles, sans plan préétabli : aucune réfection d'ensemble n'intervint. Comme le rempart, la Citadelle n'était plus qu'un assemblage de constructions hétéroclites, « sans beauté ni force défensive » (319).

La Citadelle du Chérif. — Plus encore que la transformation de la forteresse, la construction de cet ouvrage est révélatrice de l'aspect nouveau que prend la ville. Sa fondation fut en effet l'effet d'*une initiative privée :* ce fut un chérif, chef des *aḥdâṯ*, qui, dans le dessein d'assurer sa sécurité personnelle, éleva cet ouvrage sur une éminence commandant le front Sud de l'enceinte, en 1085 (320).

Aucun fait ne pourrait donner une image plus fidèle de l'effacement to-

les périodes critiques, c'est dans la Citadelle que le prince interne les otages qu'il lève parmi les habitants (*Extraits*, 396 ; Müller, 33). Les Mirdasides y ont même leur sépulture (Ibn al-Qalânisi, 74 et 91 ; Müller, 24, 53, 78).

(316) Ibn Chaddâd, 30 ; *Perles*, 41 (où la trad. est à corriger ; lire : « avec des selles et des bâts ») et 55 ; Müller, 31 ; *Répertoire*, n° 2699.

(317) *Supra*, n. 298.

(318) *Kounoûz*, f° 103 v°. La Citadelle a dès cette époque son entrée dérobée : « la Porte Secrète » (Ibn al-Fourât, I, f° 101 r°) et une loggia (*manẓara : Id.*, II, f° 14 r°) qui surmontait vraisemblablement l'entrée, suivant le dispositif traditionnel (*Syria*, 1930, 80-82 et les n.) car elle faisait face à la ville (Ibn al-Fourât, II, f° 14 r° et 195 v°). Sur la remise en état du grand puits, *Répertoire*, n° 2764 et *Inschriften*, comm. du n° 29. Sur les palais : Palais des Colonnes (Ibn al-Fourât, I, f° 72 r° ; Ibn Chaddâd, 32 ; *Perles*, 43), Palais de Riḍouân (Ibn Chaddâd, 32 ; *Perles*, 43), Palais de la Gloire (Ibn al-Fourât, III, f° 38 r° ; Ibn Chaddâd et *Perles*, *loc. cit.*). Magasins d'armes et de vivres : Ibn al-Fourât, I, f° 37 r° et II, f° 14 r°. Sur la sépulture des princes : Ibn al-Fourât, II, f° 14 r°.

(319) Ibn Ḥauqal, ap. M. Canard, 39.

(320) La colline est visible sur notre pl. XI, 1 (immédiatement au-dessus de la coupole de la mosquée). Sur la construction de la Citadelle du Chérif : Ibn Chaddâd, 23 ; *Perles*, 26. Cf. *Enceinte*, 136-137.

tal que connut alors l'autorité gouvernementale, de l'anarchie dans laquelle s'effectuait l'évolution du centre urbain. Ce rappel des conditions historiques n'était pas inopportun, au moment d'aborder la topographie des marchés et l'anatomie intime de la ville, sur lesquelles nous sommes malheureusement privés de renseignements directs.

Les souks. — Les souks avaient été incendiés par Nicéphore Phocas : sous quel aspect s'étaient-ils reconstitués ? Je l'ignore, mais je n'hésite pas à admettre que c'est alors qu'ils prirent, sous l'influence du laisser-aller général, au hasard des réfections nécessitées par les pillages répétés, l'aspect que présentent aujourd'hui les rues marchandes, aspect qui ne rappelle celui des avenues antiques à colonnades que dans la mesure où

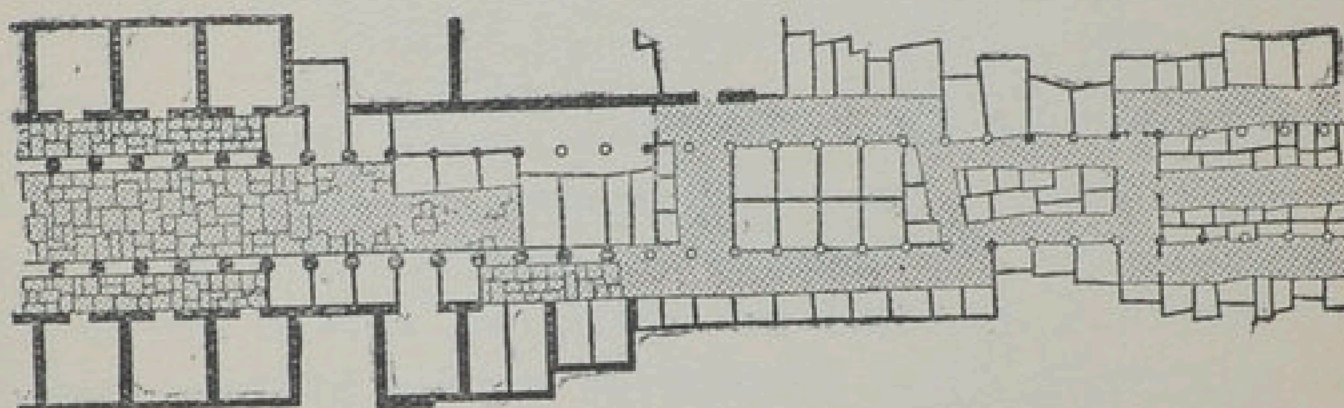


Fig. 25. — Transformation en souk d'une avenue antique : schéma montrant le processus de dégradation de l'ordonnance antique et la localisation topographique des souks médiévaux correspondants.

l'on est informé de l'évolution du type monumental. Des cloisons venant s'appuyer aux colonnes, les échoppes empiétant sur la voie publique, celle-ci se trouva réduite à une largeur médiocre et irrégulière, et marqua tantôt le site de l'ancienne chaussée, tantôt celui des portiques latéraux. De l'ordonnance antique, que les Omeyyades avaient dû suivre approximativement, il ne restait plus désormais d'autre souvenir que des épaves : matériaux de remploi et fûts de colonnes sortant du sol çà et là (fig. 25). L'avenue antique, réduite d'échelle et comprimée latéralement jusqu'à élimination de la chaussée centrale et des colonnades, était désormais méconnaissable (321).

La place chronologique que j'assigne à ce phénomène est, je le répète, purement hypothétique. Mais le milieu historique présente toutes les cir-

(321) *Plan de Laodicée*, 99-100.

constances requises pour que cette opinion ne soit pas jugée téméraire : instabilité du pouvoir annihilant les possibilités de contrôle, affaiblissement de l'autorité gouvernementale laissant plus de place aux initiatives individuelles, vénalité générale facilitant les agissements illégaux, besoin de sécurité poussant à un mode de groupement des boutiques qui les laisse moins exposées, vivacité des réactions populaires rendant difficile l'ingérence du Gouvernement, fréquence des désordres entraînant des dommages pour la ville, pauvreté des conceptions architecturales. D'autre part, tous les organes de la vie urbaine sont alors affectés d'une dégradation sensible : il serait surprenant que les marchés aient fait exception.

Les quartiers clos. — Ces considérations me paraissent imposer la même conclusion quant à la date à laquelle se sont constitués les « quartiers clos » qui allaient devenir la cellule fondamentale de la vie urbaine.

Chacun de ces quartiers englobe la totalité des habitations que dessert (généralement par l'intermédiaire de ruelles en cul-de-sac pourvues de portes : pl. XVIII, 4) une artère axiale pourvue à chacune de ses extrémités de solides vantaux (pl. XVIII, 3) qui permettent d'en interdire l'accès (322). Ces portes, qui constituent l'élément typique de l'ensemble et lui ont donné son nom (*darb*, *baouâbé*) (323), font du quartier, qui possède par ailleurs tous les organes requis pour la vie urbaine (324), une ville fortifiée en miniature, capable de vivre un certain temps par elle-même, sans communication avec le reste de l'agglomération.

(322) Sur ce mode de groupement des habitations, v. *Esquisse*, 452 sq. ; R. Thoumin, *Deux quart. de Damas*, 99 sq. ; J. Weulersse, *Antioche*, 38-62.

(323) *Darb* signifie originellement « obstacle » (cf. sa valeur en Arabie Méridionale : « muraille, rempart, digue » : Barthélemy, *s. v.*) et c'est encore avec ce sens qu'il désigne « la porte d'un quartier » (cf. l'expression technique pour désigner la fermeture de ces portes : *tadrîb ad-douroûb* : Ibn Iyâs, *passim*. Cf. aussi *tadrîbé*, « barricade », qui est devenu le nom d'un quartier d'Alep ; *Nahr*, II, et Barthélemy, *s. v.*). Par extension, l'usage du vocable a été étendu au « chemin » qui permet de franchir l'obstacle, et au « quartier » tout entier auquel on accède par la porte. *Baouâbé* a connu la même évolution. Le sens primitif est « portail, grande porte », secondairement : le « quartier » (Barthélemy, *s. v.*). — Les portes des quartiers d'Alep ont été démolies au XIXe s. (*infra*, 238) : bien peu d'entre elles ayant laissé des vestiges, il n'est pas possible de restituer leur distribution topographique.

(324) Notamment un petit souk pour la vente des denrées alimentaires et des objets de première nécessité : c'est un « souk en miniature », *soueiqa* (*Décrets*, 27 sq. — Cf. les travaux signalés ci-dessus, n. 322.

De toutes les périodes de l'histoire de la ville, il n'en est aucune qui présente au même point que celle-ci une suite ininterrompue d'événements violents, et par conséquent un besoin de sécurité assez fort pour justifier cette organisation de caractère défensif : ce temps, où l'on risque chaque jour le massacre, ou tout au moins le pillage, paraît ainsi avoir été l'occasion la plus propice à la constitution de ces quartiers clos. Si je n'ai aucune preuve à avancer de la justesse de ce raisonnement, je note du moins qu'à Damas c'est sous la domination fatimide, à la faveur de désordres identiques à ceux dont Alep était alors le théâtre, que la ville commence à se scinder en compartiments étanches, des portes s'élevant dans les rues, par les soins des habitants, pour en barrer l'accès aux soldats maghrébins (325). Les arguments que j'avais produits à propos des souks conservent toute leur valeur en cette occurrence : ils peuvent justifier la dégradation du centre urbain considéré dans son ensemble, aussi bien que celle des lieux d'échange, et le geste des princes se claquemurant dans la Citadelle — dans leur quartier propre — peut également être mis en avant comme un indice à l'appui.

Si notre conclusion est juste, ce serait alors que la ville se serait disloquée en une multitude de petites cellules autonomes, la même dégradation que nous avions relevée à propos de chaque organe de la vie urbaine ne faisant que s'étendre à l'intégralité du centre urbain.

Le faubourg. — Le seul développement de la ville que l'on trouve à enregistrer est le nouvel apport de population que connut alors le faubourg, les mercenaires turcs des Mirdasides, qui étaient des cavaliers, étant venus se fixer au Ḥâḍér, où ils pouvaient trouver tout ce qui était nécessaire à l'entretien de leurs montures : écuries, marchands de paille et d'orge, etc. (326). Ces nouveaux venus étaient d'ailleurs en nombre trop limité pour avoir pu exercer un effet appréciable sur l'activité générale de la ville.

Sanctuaires chiites et sanctuaires sunnites. — Sur la tombe miraculeusement révélée d'un fils de Hosein, Saif ad-Daula avait fait élever un

(325) Ibn al-Qalânisi, 4 sq.

(326) *Extraits*, 396 ; Müller, 82 (où la trad. est à corriger, el-Ḥâḍér n'ayant pas ici son sens usuel, mais sa valeur toponymique spéciale). Le faubourg est cité à propos du sac d'Alep par Nicéphore Phocas (*ar-rabaḍ* : Ibn Miskawaih, II, 192).

monument commémoratif : « le « Machhad de l'Estrade » (327). Malgré l'indulgence dont témoignent ses pareils à l'endroit de l'émir hamdanide, et son attachement personnel au Chiisme, le seul auteur arabe qui l'ait vu (328) ne trouve rien à en dire : devant le pan de mur qui en subsiste (329) on ne peut qu'approuver cette absence d'enthousiasme.

Les Seldjoukides, de leur côté, marquèrent d'un autre monument commémoratif un point où avait stationné Abraham, le fondateur de l'Islam (330).

Ni l'un ni l'autre de ces édifices n'était de nature à embellir la ville : ils ne sont à signaler que comme une trace matérielle des dissensions religieuses.

IV. — Caractères et évolution de la ville.

On ne s'attardera pas à épiloguer sur l'état dans lequel se trouve la ville à l'issue de cette période : pendant près de trois cents ans, chaque dynastie, chaque règne n'ont fait qu'ajouter leur propre incurie à celle de leurs prédécesseurs, cependant que les circonstances historiques devenaient toujours plus contraires à la prospérité de la ville ; la ruine de celle-ci devient ainsi d'année en année plus rapide et plus profonde. Au début du XIIe siècle, Alep n'est plus qu'*une ville à l'abandon*, dont tous les organes essentiels ont cessé d'être propres aux fins pour lesquelles ils avaient été conçus et créés, où se sont partout substituées aux mesures de portée générale des initiatives individuelles, égoïstes et incohérentes.

Mais on ne mesurerait qu'imparfaitement la déchéance du centre urbain si l'on s'en tenait à enregistrer cette dégradation matérielle de la localité : le fait d'évolution le plus grave est ailleurs.

(327) M. Canard, 206 sq., av. la bibl. L'édifice tirait son nom d'une estrade voisine, sur laquelle Saif ad-Daula prenait place pour assister à des courses de chevaux.

(328) Ibn Abi Ṭayyi', ap. Ibn Chaddâd, 60 (*Perles*, 87).

(329) J'ai écrit autrefois (*Sanctuaires*, 320) que « rien ne subsiste de la construction de Saif ad-Daula ». Je serais aujourd'hui moins affirmatif : les caractères des tours de la Porte d'Antioche, récemment découvertes, conduisent à attribuer à l'époque hamdanide le fragment de muraille en petit appareil à bossages qu'on voit dans la façade Sud du Machhad, près de son angle oriental. Jusqu'à plus ample information, je ne puis décider s'il faut aussi attribuer au Xe s. les deux planches chargées d'un décor « à défoncement linéaire » qui ont été remployées dans le cénotaphe du XIIIe s. (*Id.*, pl. LXXII).

(330) Maqâm d'Abraham hors-les-murs : Ibn Chaddâd, 56 ; *Perles*, 84 ; Yaqout, II, 308. Reconstruit par le fils d'un sultan seldjoukide : *Répertoire*, n° 2760 ; *Extraits*, 409.

La constitution des quartiers clos engage en effet la ville dans un cercle vicieux dont elle ne se dégagera plus. Les nécessités de leur commune défense, et le sentiment de leur solidarité, en rapprochant les uns des autres les habitants d'un même quartier, vont les conduire à s'organiser pour vivre comme en vase clos, sans avoir avec les quartiers avoisinants qu'un minimum de rapports. Mais en même temps, par une conséquence fatale, leur existence commune va renforcer leur particularisme ; chaque quartier va vivre ramassé sur lui-même, en garde contre tout ce qui vit en dehors de ses limites.

Dans cette nouvelle position psychologique, chaque individu se range dans un groupe restreint qui est pour lui *l'entité fondamentale*, à laquelle il appartient avant d'appartenir à la ville entière : la notion de ville, conçue en tant que collectivité humaine une et solidaire, disparaît de son esprit. A ceux qui vont vivre ainsi au coude à coude, le besoin d'un cadre plus large se fera sentir : ils n'en pourront trouver, au-dessus de leur quartier, que dans leur milieu profesionnel, ou sur le plan de leur vie spirituelle. Mais la corporation, la communauté religieuse ne sont-elles pas, à tout prendre, plus fermées encore, plus jalousement particularistes que le quartier ?

Dans cette nouvelle structure urbaine, la ville se désagrège sur le plan social, comme elle s'est disloquée dans sa topographie : ce n'est plus rien qu'un agrégat de quartiers. Chaque individu y est à quelque titre l'ennemi de tous les autres. Il manque désormais à la vie urbaine son expression la plus haute et sa plate-forme la plus stable : *l'unité morale*.

CHAPITRE VIII

La ville turque

(1128-1260)

L'investiture officielle donnée par le calife au seldjoukide Toghril-beg en 1055 marque un tournant décisif dans l'histoire du Proche-Orient musulman : partout où ils vont asseoir leur autorité, les Turcs vont acquérir dans l'État une place prépondérante, évinçant, pour 900 ans, les Arabes de la scène politique.

En Syrie même, ce ne fut point aux Seldjoukides proprement dits, mais à des dynasties issues d'eux : Zenguides et Ayyoubides, qu'il fut donné de faire triompher, en même temps qu'un nouvel idéal, cette nouvelle formule de gouvernement.

Première partie : **les Zenguides**

Sommaire. — I. Le cadre historique : Zengi et Nour ad-Din ; — la restauration de l'orthodoxie.

II. Le cadre historique et le développement urbain.

III. Les données archéologiques : la Citadelle ; — l'enceinte fortifiée ; — la Grande-Mosquée ; — la canalisation ; — les souks et les khans ; — les quartiers de Turcomans ; — les médressés et les couvents ; — le Palais de Justice ; — les lieux saints ; — l'hôpital de Nour ad-Din ; — les confiscations d'églises.

IV. Caractères et évolution de la ville.

I. — Le cadre historique.

Zengi et Nour ad-Din. — Sous l'effet des compétitions successorales, l'autorité des sultans seldjoukides d'Irak avait connu une décadence soudaine : les principaux émirs, auxquels on confiait l'éducation politique des princes impériaux (les « régents » : *atabeg*), avaient transformé en principautés quasi-indépendantes les provinces dont ils avaient le gouvernement. L'occasion qui s'offrait aux atabegs de Mossoul d'intervenir con-

tinuellement dans les affaires de l'Irak leur avait valu la place prépondérante et les domaines les plus étendus.

La prise de possession de la Syrie Nord par Zengi transformait donc le cadre politique, en annexant Alep à un État régulièrement gouverné et pourvu de larges ressources, et surtout en lui donnant un maître dont la personnalité était exactement adaptée aux exigences de l'heure : c'est à sa décision, à son énergie, à la rigueur de son autorité que Zengi dut ses succès (331). De l'avis général, lui seul était capable de tenir tête aux Francs, « les plus braves des hommes » (332).

Sous un tel chef, il n'était plus de place pour le désordre. C'en fut fait aussi de la politique de capitulation qu'avait imposée jusqu'ici aux princes d'Alep un souci excessif de leurs intérêts personnels (333) : sous l'influence de facteurs psychologiques sur lesquels nous reviendrons, la lutte contre l'envahisseur chrétien prit désormais réellement figure de guerre sainte. Pendant 20 ans Zengi la mena en personne, avec une fougue et une ténacité qui soulèvent l'admiration (334). La Syrie musulmane ne resta pas davantage à l'abri de ses entreprises, car il avait reçu du calife une investiture anticipée sur tout le pays, et quicon-

(331) Les défauts de ses qualités, aussi : sa dureté, et une totale absence de scrupules (ni serments ni traités ne l'arrêteront) qui en auraient fait un tyran sans son sens de ses devoirs de chef d'État musulman (*Hist. Crois. Or.*, III, 659 ; cf. ses recommandations à un cadi qu'il vient de nommer : *Id.*, 683). Voici quelques traits qui peignent l'homme. Un émir qui n'a pas compris un ordre donné par l'atabeg s'apprête à s'enfuir, plutôt que de lui demander de le répéter (*Hist. Crois. Or.*, II, 146). Un de ses serviteurs qui s'était endormi en l'attendant meurt de peur lorsque Zengi en personne l'éveille (*Id.*, 147). Depuis qu'il a ordonné à ses troupes de respecter les moissons, « ses soldats le suivaient comme alignés au cordeau... : personne n'aurait osé fouler aux pieds un épi » ; tout soldat qui prend à un paysan une musette de paille hachée sans la payer, ou remettre un bon de réquisition délivré par l'administration, est mis en croix (*Hist. Crois. Or.*, III, 689). Son vizir fait des réserves quant à l'opportunité d'une expédition militaire ; Zengi refuse d'entrer dans ses vues : « Si Alep est prise, il ne restera plus rien à l'Islam en Syrie » (*Id.*, II, 110).

(332) Les deux jugements sont dans *Hist. Crois. Or.*, II, 116 et 278.

(333) S. de Sacy, 245 : « Tous ces princes voyaient avec plaisir la puissance des Francs se soutenir, parce que cette puissance étrangère leur assurait à eux-mêmes la tranquille possession des États que chacun d'eux s'était formés ». — Sur les qualités des services administratifs de Zengi, *Hist. Crois. Or.*, II, 148.

(334) En 1135, il enlève al-Aṯâreb et chasse les Francs de la plaine d'Alep ; obligé de céder devant une contre-attaque byzantine, il revient à la charge et se rétablit dans ses conquêtes. En 1137, il emporte Barin. En 1144, il prend Édesse (Orfa) et libère de la domination franque toute la région à l'Est de l'Euphrate. R. Grousset, II, 62-69, 70-83, 100-111, 121-123, 179-192 · Cl. Cahen, *Syrie du Nord*, 347-373.

que ne se joignait pas à lui contre les Francs devenait son ennemi personnel (335). A sa mort (1146) Alep était dégagée de la pression franque (fig. 26) ; toute la Syrie musulmane, sauf Damas, était rassemblée sous l'autorité de l'atabeg de Mossoul ; quant aux possessions des Croisés, « c'est miracle qu'elles n'aient pas d'emblée été réduites à néant » (336).

Le partage de ses domaines risqua de compromettre son œuvre : privées de l'appui de Mossoul à l'heure où se préparait la seconde Croisade, les possessions syriennes de Zengi étaient menacées dans leur existence. Mais celui des fils de l'atabeg qui les recueillit : Nour ad-Din Maḥmoud sut rapidement améliorer leur situation : sa prudence, l'habileté avec laquelle il sut faire intervenir en sa faveur les « forces morales » nouvelles qui venaient de s'introduire dans l'Islam, le dévouement qu'il sut inspirer à ses collaborateurs firent plus pour lui que sa propre ardeur pour la guerre sainte. Harcelés, privés par l'indécision de la Seconde Croisade d'un appui qui aurait pu être décisif, les Francs durent ramener leur frontière à l'Oronte (fig. 26) (337). Damas fut annexée (1154) à la principauté zenguide, qui s'étendit bientôt à nouveau jusqu'à Mossoul (338). Enfin — fait capital — les désordres intérieurs du califat fatimide fournirent à Nour ad-Din une occasion d'intervenir en Égypte : en 1171, son délégué au Caire, le kurde Ṣalâḥ ad-Din Yousouf (Saladin) y faisait prononcer la khotba au nom du calife abbasside, rendant par cet acte symbolique à la communauté musulmane, au moins d'une manière officielle, son

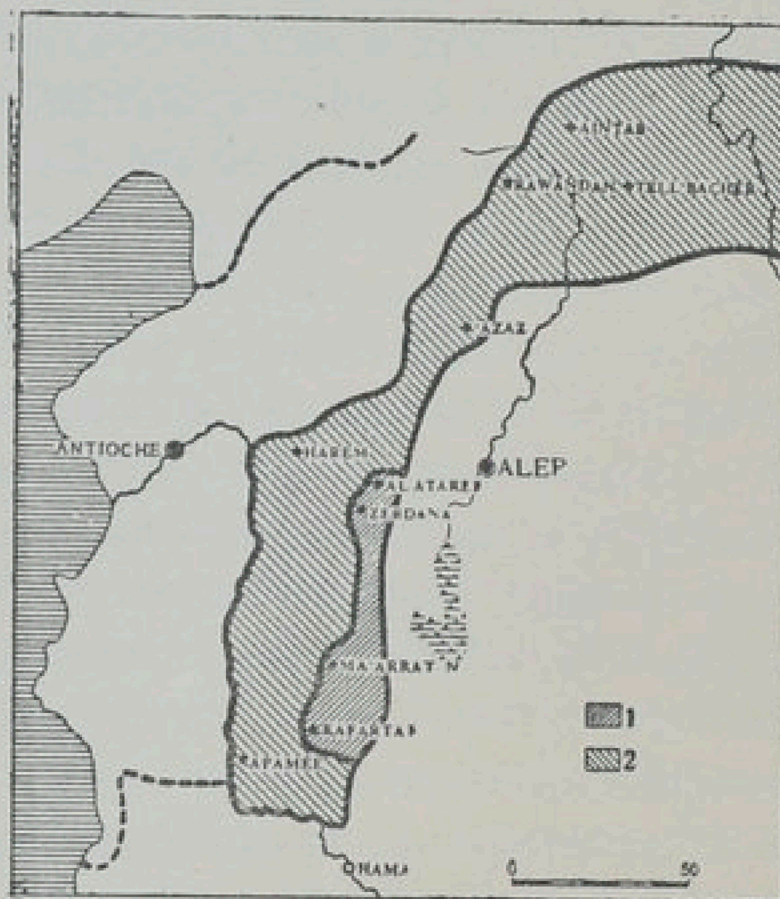


Fig. 26. — La reconquête zenguide (d'après R. Grousset) :
1. — Conquêtes de Zengi.
2. — Conquêtes de Nour ad-Din.

(335) *Hist. Crois. Or.*, III, 658. La diplomatie ou la trahison lui livrèrent Hama, Homs et Baalbekk. Damas seule lui échappa, car les Francs inquiets étaient accourus au secours de son prince. R. Grousset, 58-60, 128-130, 131-135.

(336) L. Halphen, *L'essor de l'Europe*, 201.

(337) R. Grousset, II, 196-307 ; Cl. Cahen, *op. cit.*, 374-409.

(338) R. Grousset, II, 342-346, 361-367 (où l'interprétation donnée des événements n'est pas entièrement correcte), 557.

unanimité morale (339). Lorsque Nour ad-Din mourut, en 1174, son autorité était reconnue « du fond de la Nubie à la porte de Hamadan » (340).

Face à face avec un tel empire, qui trouvait dans un nouvel idéal une puissance redoutable, les États francs de Syrie, auxquels l'Europe n'apportait plus qu'un secours intermittent et inefficace (341), étaient condamnés à périr.

La restauration de l'orthodoxie. — Mais l'œuvre politique des Zenguides le cède en importance à l'action qu'ils ont exercée sur le milieu social : avec eux le Proche-Orient fut le théâtre d'un véritable bouleversement culturel. Cette transformation ne devait rien à leurs succès militaires : bien au contraire, ce fut elle qui les rendit possibles, au moins pour une large part, en mettant au service des princes des facteurs psychologiques qui continueront à agir au cours des siècles suivants. Cette introduction de nouvelles valeurs morales est, sans contredit, l'aspect le plus fécond et le plus durable de l'activité des atabegs turcs.

Comme nous l'avons dit, les sultans seldjoukides avaient mis au service de l'Islam orthodoxe leur force militaire, et l'autorité légale que leur avait donnée l'investiture du calife. Ils ne se bornèrent pas, toutefois, à combattre par les armes les terribles sectaires ismaéliens de Perse. Sur les conseils de leurs vizirs, ils organisèrent la contre-propagande en créant systématiquement des universités spécialisées dans l'enseignement des sciences religieuses orthodoxes (*médressés*) (342). Ce renouveau des études doctrinales fortifia la position dogmatique de la communauté sunnite ; l'appui gouvernemental dont elle bénéficiait lui rendit la confiance en soi; les écoles lui préparèrent des missionnaires et fournirent à l'État des fonctionnaires sûrs (343). Plus que les mesures de rigueur des princes, ce fut l'action obscure des médressés qui triompha du Chiisme et rendit à l'orthodoxie sa suprématie et son prestige.

D'autre part, le courant de mysticisme, né d'une évolution interne de

(339) G. Wiet, dans *Hist. de la Nation égypt.*, IV, 289-308 ; R. Grousset, II, 443-458, 478-533.

(340) *Hist. Crois. Or.*, II, 289. Soit : en Egypte, en Syrie, en Djazira, au Yemen, au Diyarbekr et au Hedjaz.

(341) Pour l'arrière-plan européen de la question, L. Halphen, *op. cit.*, livre II.

(342) Prononciation ancienne : *madrasa*. L'histoire de cette institution si importante reste à faire. Le meilleur aperçu d'ensemble est celui qu'a donné J. Pedersen, dans *Enc. Isl.*, art. *masdjid*, 402-420, av. des indic. bibliogr.

(343) Sur ce point, *supra*, 70, en bas.

l'Islam qui s'était amorcée dès le VIIIe siècle dans les milieux arabes de l'Irak, avait trouvé dans les Turcs des adeptes et des propagateurs. Les doctrines et les pratiques par lesquelles on peut « trouver Dieu à tout prix » (344), cessant de paraître suspectes, bénéficièrent elles aussi de l'appui officiel et se firent leur place dans l'Islam orthodoxe ; l'étude des sciences juridiques et la mystique allèrent désormais de pair ; les sultans et les grands de leur empire fondèrent indifféremment médressés et couvents (345).

Cette « vivification » de la foi qui est un des traits spécifiques de l'empire des Seldjoukides fit de leur temps une époque intensément pénétrée de sentiment religieux. Sous l'influence de celui-ci, par une conséquence aussi de la situation créée par l'invasion franque (346), la guerre sainte retrouva sa valeur canonique de prescription d'observance obligatoire (347). Tous eurent à cœur de s'en acquitter : des associations de guerre sainte se formèrent qui n'étaient en somme que des sociétés de « chevalerie » (*foutoua*) ayant perdu leur caractère insurrectionnel pour s'orienter vers des fins plus orthodoxes (348) ; elles groupaient indifféremment la pègre avide de sang et de pillage, et des membres des dynasties régnantes (349) qui tenaient à s'assurer l'appui de leurs forces militaires et morales.

Plus que chez les Seldjoukides, qui réservèrent bientôt leur attention à leurs querelles familiales et à leurs plaisirs, ces tendances s'affirmèrent chez les dynasties turques indépendantes, et plus particulièrement chez les Zenguides, qui poursuivirent avec résolution la politique de restauration de l'orthodoxie qu'avaient affichée les premiers sultans. Cette

(344) L. Massignon, dans *Enc. Isl.*, art. *taṣawwuf*, où on trouvera l'exposé le plus substantiel et la bibliogr. du mouvement mystique en Islam.

(345) J. Pedersen, *op. cit.*, 409-410 et les sources indiquées.

(346) Je me permets d'insister sur ce point. Trop d'auteurs ont tendance à parler du « fanatisme » musulman au temps des Croisades en oubliant qu'il n'est pour sa plus large part qu'une conséquence de la Croisade elle-même : une réaction bien compréhensible du sentiment religieux islamique, blessé du succès et de la domination de l'Infidèle.

(347) Sur le *djihâd*, M. Canard, dans *Rev. Africaine*, n° 368-369 (1936). Un beau texte officiel de khotba de propagande pour la guerre sainte dans *Extraits*, 402 : la pièce est à lire, malgré les circonstances exceptionnelles dans lesquelles elle fut prononcée (préparation de l'expédition de Mantzikert) et sa forme littéraire recherchée qui laisse d'ailleurs transparaître la force de l'émotion religieuse ; cf. Cl. Cahen, *Syrie du Nord*, 377.

(348) Sur ces sociétés, M. F. Köprülü, 100 sq. et P. Wittek, dans *Byzantion*, XI (1936), 302 sq. ; Cl. Cahen, *loc. cit.*

(349) On en a un indice très sûr avec la fréquence du nom *Ghazi* chez les dynasties issues des Seldjoukides (Zenguides, Ortokides, Ayyoubides) : P. Wittek, 306, n. 1.

attitude leur fut dictée moins sans doute par leur statut juridique (350) que par la fermeté de leurs convictions religieuses (351) ; en tous cas ce fut bien cette dernière qui communiqua à leur gouvernement les qualités d'équité et de clémence qui gagnèrent à la dynastie l'attachement de ses sujets.

II. — Le cadre historique et le développement urbain.

Entre le temps des Zenguides et celui des Seldjoukides d'Alep il n'est d'autre point commun que le statut juridique des princes, qui relèvent dans un cas comme dans l'autre du sultan seldjoukide de l'Irak. Cette réserve faite, la période de cinquante années que nous venons de parcourir s'oppose de la manière la plus irréductible à la précédente.

Là où des souverains incapables ou indifférents, et toujours incertains de leur autorité, ne pouvaient que laisser la ville glisser vers sa ruine, nous trouvons de vigoureuses personnalités : celles de Zengi et de Nour ad-Din, conscients de leurs devoirs de chefs d'État, soucieux de l'ordre et du bien publics, qui vont freiner ce mouvement de décadence. Alep est maintenant à l'abri des tentatives ennemies. Elle est rattachée à un cadre politique solide et de plus en plus vaste. Elle est gouvernée : elle reçoit un commissaire gouvernemental (*chiḥna*), véritable préfet qui l'administre et la tient constamment sous sa surveillance (352). Elle retrouve ainsi, avec une ambiance plus normale, la possibilité de se relever. La conjoncture historique lui offre même une opportunité favorable, en faisant d'Alep le point d'appui de la guerre sainte, et la base d'opérations des armées venues de Mésopotamie (353). La présence de ces troupes, celle du prince et de son entourage (occasionnelle sous Zengi, plus fréquente et plus durable

(350) La seule source légale de leur autorité est une délégation de pouvoir du calife et du sultan : ils doivent donc obligatoirement suivre la politique des souverains dont ils ne sont en droit que les représentants.

(351) Attestée indifféremment pour Borsoqi (*Hist. Crois. Or.*, III, 724-5 ; *Extraits*, 400), Zengi (*Id.*, II, 136, 141, 110 ; III, 683, 689, 659), Ismaïl (*Extraits*, 398). Quant à Nour ad-Din, un livre entier a été consacré à célébrer ses vertus : *K. er-Rauḍatain* (dans *Hist. Crois. Or.*, IV).

(352) J'en traiterai ultérieurement, en même temps que du *raïs*.

(353) V. le détail des opérations militaires mentionnées *supra*, n. 334 sq. Cf. la réponse de Borsoqi à un Alépin qui le pousse à poursuivre les Francs : « Sois raisonnable ! Ne sais-tu donc pas que votre ville est l'unique ressource de vous-même et de mes troupes si (ce qu'à Dieu ne plaise !) nous étions vaincus ? » (*Hist. Crois. Or.*, III, 722).

sous Nour ad-Din), l'ouverture de l'horizon politique, qui autorisait les relations avec Damas, Mossoul et l'Irak (354), l'essor du sommerce européen qu'avait provoqué l'occupation de la Syrie par les Francs (355) sont pour la vie économique autant d'éléments de reprise.

Enfin, leur autorité mieux assise et leur sentiment religieux moins équivoque incitent les Zenguides à entreprendre d'une manière méthodique la restauration de l'orthodoxie qui s'effectuera après une courte lutte, supprimant tout motif de dissensions religieuses entre Musulmans.

Ce fut principalement l'œuvre de Nour ad-Din, plus pieux que son père et moins exclusivement retenu par la guerre contre l'Infidèle. Il disposait à cet effet d'appuis assez sûrs pour lui permettre d'imposer sa volonté : d'une part ses troupes, dont la fidélité n'était pas douteuse, puisqu'elles étaient composées de « mamelouks », esclaves ou affranchis que liaient à la personne de leur maître des liens juridiques et moraux (356), d'autre part les « enturbannés », les hommes de science et les soufis chargés de la propagande sunnite, qui créaient en faveur du souverain qu'ils servaient un puissant courant d'opinion (357). L'attitude conciliante des Seldjoukides d'Alep à l'endroit de l'hérésie fut abandonnée : les manifestations publiques de Chiisme furent proscrites avec sévérité (358), arrestations et déportations se multiplièrent (359), la propagande orthodoxe fut organisée et soutenue (360). L'échec du coup de force tenté en 1155 par l'élément chiite pour reprendre la prééminence (361) marqua la dernière

(354) Cf. arrivée à Alep d'un marchand irakien ou persan (al-Khodjandi) avec 500 charges de marchandises diverses (Ibn al-Fourât, I, f° 57 v°).

(355) Sur le commerce européen du Levant à cette époque, Heyd, I, 131-189. Des marchands alépins arrêtés à Antioche par les Francs (*Hist. Crois. Or.*, III, 675).

(356) C'est déjà l'ébauche du système de recrutement qui sera généralisé plus tard (*infra*, 156 sq.), mais ici il existe une dynastie régulièrement constituée, et un légitimisme dynastique. Les chroniques sont pleines d'exemples de dévouement et de fidélité de ces mamelouks : je renvoie simplement à *Histoire*, 27 et *Extraits*, 397.

(357) P. ex. *Histoire*, 31 ; *Hist. Crois. Or.*, II, 312, 220, 211 ; S. de Sacy, 256 ; Cl. Cahen, *op. cit.*, 376.

(358) Tout muezzin qui prononce la formule chiite d'appel à la prière est précipité du haut du minaret : Ibn al-Fourât, f° 160 r° ; *Hist. Crois. Or.*, IV, 16 ; *Histoire*, 10 ; *Kounoûz*, f° 29 v° sq. ; cf. Cl. Cahen, *op. cit.*, 377.

(359) Ibn al-Fourât, II, f° 195 r°.

(360) *Infra*, 122 sq.

(361) Essai d'intronisation d'un frère de Nour ad-Din : Amîr-é Amirân, durant une maladie de l'atabeg. C'est le chef des Chiites qui lui fait prêter serment par la population et qui lui donne l'investiture ; les muezzins clament la formule chiite d'appel à la prière ;

réaction violente de l'hérésie, et en même temps la fin de l'agitation sociale : la diffusion des doctrines orthodoxes, et plus de bien-être et de sécurité achevèrent de désarmer l'opposition antigouvernementale, si bien que dès la mort de Nour ad-Din la population était dans sa grande majorité ralliée aux Zenguides et à la cause dont ils s'étaient faits les protagonistes (362).

III. — Les données archéologiques.

L'enceinte fortifiée. — Elle fit l'objet d'une restauration *d'ensemble*, ordonnée par Nour ad-Din. A la suite d'un tremblement de terre qui avait démantelé la plupart des places fortes syriennes (363), il rebâtit de fond en comble l'avant-mur (364), probablement aussi la muraille elle-même (365) dans laquelle on ouvrit une nouvelle porte (366). Les défenses urbaines étaient ainsi à même de parer à toutes éventualités.

La Citadelle. — Ici encore, Nour ad-Din fit procéder à une réfection

dans la Grande-Mosquée, le khatib, habillé de blanc, récite la formule de bénédiction sur « l'imam attendu » (Ibn al-Fourât, III, 110 r° ; cf. *Histoire*, 23). Sur ce caractère du mouvement, Cl. Cahen, dans *C. R. Acad. Inscr. et B. L.*, 1935, 258 sq.

(362) *Extraits*, 398 et 407-408 ; *Kounoûz*, 62 v°.

(363) En 1157 ; sur ce séisme et sa gravité, M. van Berchem et E. Fatio, 161, 172, 176, 184 et 192.

(364) Les travaux furent faits aux frais de la Grande-Mosquée (Ibn al-Fourât, III, 118 r°). L'emploi des revenus des wakfs pour la reconstruction du rempart était légitimé par le caractère d'intérêt général (*maṣlaḥa*) que présentait celle-ci. C'est à ce titre qu'à la même date Nour ad-Din avait été autorisé par fetoua à consacrer les fonds des wakfs à la restauration des défenses de Damas.

(365) La plupart des textes ne font état que d'une réfection d'ensemble de l'avant-mur (Ibn al-Fourât, III, 118 r° ; Ibn Chaddâd, 21 ; *Perles*, 22). Un autre (*Histoire*, 41) attribue à Nour ad-Din non seulement la reconstruction de la lice, mais aussi celle du rempart lui-même. On n'a actuellement aucun moyen de décider entre ces indications contradictoires, émanant d'auteurs également dignes de foi : il est cependant à noter que la muraille fit alors l'objet d'une mensuration d'ensemble (*Métré*, f° 58 r°). Pour les circonstances qui ont pu faire limiter les travaux à une réfection de la lice, sans doute accompagnée de réparations aux parties les plus endommagées du rempart proprement dit, *Enceinte*, 138-9. Même limitée de la sorte, l'intervention de Nour ad-Din, en substituant à des maçonneries vétustes et hétéroclites un avant-mur neuf, aurait considérablement renforcé la valeur défensive des fortifications.

(366) La « Petite Porte » ou « Porte de la Délivrance » (Ibn al-Fourât, III, 118 r°) ; sur son emplacement, *Enceinte*, 143 sq.

d'ensemble : il rebâtit entièrement la muraille (367), les mosquées (368), créa sur le terre-plein un hippodrome (369), et éleva sur l'emplacement d'un vieux palais son « Palais d'Or » (370).

Son fils améliora les défenses de l'entrée (371) et aménagea un jardin (372).

La Citadelle possédait ainsi désormais, sous la forme la plus appropriée, tout ce qui était nécessaire à la vie du prince, à l'exercice du gouvernement et aux nécessités du cérémonial (373).

La Grande-Mosquée. — Incendiée en 1169, la Grande-Mosquée fut reconstruite *de fond en comble* par Nour ad-Din : la disposition originelle fut conservée, mais le souk des Marchands d'étoffes, exproprié et jeté bas, fut incorporé à la salle de prière, qui fut en outre dotée d'un mihrab et d'un minbar en menuiserie d'art incrustée d'ivoire et d'ébène (374).

S'ajoutant à ceux qu'avait précédemment entrepris le père de Zengi (375), ces travaux laissaient le monument agrandi, rajeuni et embelli, plus digne d'abriter les cérémonies essentielles du culte.

(367) Le fait est attesté par l'étude archéologique et l'épigraphie. La discussion déborderait le cadre de ces pages : je me borne à renvoyer à l'article que je publierai ultérieurement sur la question.

(368) Ibn Chaddâd, 47-48 ; *Perles*, 73-74 ; Ibn al-Fourât, I, 58 r° ; *Répertoire*, n° 3275 ; *Inschriften*, 38 sq.

(369) « L'Hippodrome vert », ainsi nommé parce qu'il était couvert de gazon : Ibn Chaddâd, I, 30 ; *Perles*, 42 ; *Métré*, f° 58 r° ; cf. Yaqout, II, 310.

(370) Ibn Chaddâd, 32 ; *Perles*, 43.

(371) Construction de la barbacane (*bachoura*) : *Kounoûz*, 103 v° ; Ibn Chaddâd, 30 ; *Perles*, 42.

(372) *Kounoûz*, 103 v°. — Du même, travaux indéterminés au maqâm d'Abraham (*Répertoire*, n° 3345), correspondant sans doute à la mise en état définitive de l'édifice.

(373) Elle abrite notamment l'arsenal et le trésor (*Histoire*, 68, 69) ; ce qu'ils renferment est la propriété *personnelle* du prince (*Extraits*, 407). De même, c'est la possession de la Citadelle qui est la marque de souveraineté sur la ville. Ces faits soulignent bien le caractère de forteresse *royale* qu'a acquis la Citadelle. — Notons encore que ces travaux permirent de démolir sans inconvénient le vieux palais situé au pied de la Citadelle, que la disposition des anciens locaux avait obligé jusque là à utiliser dans certaines circonstances (Ibn al-Fourât, I, 106 r°, 226 v° ; III, 49 r° et 118 r°) : tous les bâtiments utilisés par le prince sont désormais sous la protection de la muraille de la Citadelle, sur le terre-plein.

(374) L'incendie aurait été accidentel, selon la version la plus vraisemblable (Ibn al-Fourât, IV, 25 r°), mais il fut aussi attribué aux Ismaéliens (Ibn Chaddâd, 39 ; *Perles*, 58). — Sur ces travaux de Nour ad-Ḍin : Ibn Chaddâd et *Perles*, *loc. cit.* Ibn al-Fourât, *loc. cit.* ; *Kounoûz*, 29 v° sq. ; *Métré*, f° 58 v°. Le mihrab et le minbar sont décrits ap. Ibn Djobair, 253

(375) *Supra*, 101.

La canalisation. — On a vu qu'elle était devenue hors d'usage. Nour ad-Din remit en état son branchement principal : celui qui amenait l'eau vers la Grande-Mosquée et la porte Ouest de l'enceinte. En même temps il créait de toutes pièces une nouvelle dérivation, pour amener l'eau vers les quartiers neufs qui se formaient en dedans de la porte méridionale (376).

Les quartiers de Turcomans. — Avec l'installation définitive des Zenguides, la population d'Alep s'était accrue, en effet, des troupes de Turcomans qui formaient l'armée du prince (377).

Tout d'abord ils campèrent sous des tentes aux abords immédiats de la ville (378). Mais dès que la situation politique se fut stabilisée ils s'établirent à demeure, les uns dans le Ḥâḍér, où leur quartier prit le nom du corps de troupes qui l'occupait (*al-Yarouqiya*) (379), les autres à l'intérieur de l'enceinte, sur un terrain loti à leur intention par le gouvernement : ils créèrent ainsi un quartier nouveau qui garda leur nom : *le quartier des Turcomans* (380). L'esplanade sur laquelle ils s'exerçaient à tirer de l'arc se situa naturellement à son voisinage immédiat (381).

(376) Ibn Chaddâd, 149 ; *Perles*, 154.

(377) Sur l'installation de Turcomans en Syrie Nord par Zengi en vue de la guerre sainte : *Hist. Crois. Or.*, II, 143 ; Cl. Cahen, *op. cit.*, 378. L'origine des troupes des Zenguides est d'ailleurs suffisamment établie par les noms et surnoms spécifiquement turcs de leurs émirs.

(378) Zengi leur refuse l'autorisation de construire des maisons, en raison de la situation précaire de la ville : ils campent sous des tentes (*khargahât*) en dehors de la Porte de Qinnasrin (Ibn al-Fourât, II, 89 r°). En cas d'attaque on les ramène « sous la protection du rempart (*fi ẓilli s-soûr*), entre le fossé et la lice » (*sic*) et leurs femmes sont mises à l'abri à l'intérieur de l'enceinte (Id., II, 93 v°).

(379) Du nom de Yarouq, chef des Turcomans de Zengi (Yaqout, s. *Yarouqiya ;* une interprétation différente, ap. Cl. Cahen, *op. cit.*, 378). Un émir a sa maison et son écurie au Ḥâḍér (*Extraits*, 407). Cf. d'autre part le grand nombre de monuments construits dans ce faubourg par des Turcs : khan, mosquée et tombeau de Souar (*infra*, n. 392 et Ibn al-Fourât, II, 78 v°), mosquée d'Asad ad-Din Youlouk (Ibn Chaddâd, 80), d'Ibn Dizmich, de Ṣârim ad-Din Kilidj, d'Ibn Kechtamour etc. (Ibn Chaddâd, 81). Sur les causes de ce groupement des cavaliers au Ḥâḍér, *supra*, 106.

(380) *Perles*, 186. Sa position est fixée par celle de la mosquée de Taghri-Birdi (*Perles*, 69 et la n.) et de la « Grande place de la Porte de Qinnasrin » (Ibn Chaddâd, 149 ; *Perles*, 155 et 186) dont l'actuelle Sâḥat Bézé est le dernier reste. Il correspond donc au quartier appelé par Ibn Chaddâd (75) *al-Qaṭî'a* « le terrain concédé ». La date de sa formation est indiquée par ce fait que c'est précisément vers ce point que Nour ad-Din amène une canalisation d'eau (*supra*, n. 376), et dans une mesure moindre par la date de l'hippodrome de la Porte de l'Irak (*infra*, n. 383).

(381) *al-Marmâ* (turc : *ok-meïdani*) : Ibn al-Fourât, III, 37 v° ; Ibn Chaddâd, 74.

Les terrains de polo. — De même, les hippodromes (*maïdân*) où ces cavaliers venaient jouer au polo, sous le prétexte d'entraîner leurs montures et de se tenir eux-mêmes en forme (382), se placèrent (hors-les-murs, à cause de leur grande étendue) à proximité des quartiers où logeaient les soldats (383). Un autre — « l'Hippodrome vert » (384) — se situa dans la vallée du Queiq, à plus d'un kilomètre au Nord-Ouest de la ville : le gazon qui le recouvrait et les jardins des alentours en faisaient, malgré son éloignement, un terrain de sport plus agréable que les espaces poussiéreux des abords immédiats de la ville.

Ces vastes esplanades étaient tout naturellement désignées pour servir de théâtre aux cérémonies qui s'accompagnaient de grands déploiements de troupes (385).

Les souks. — Incendié en 1169 et exproprié au bénéfice de la Grande-Mosquée, le souk aux Étoffes fut reconstruit et reçut une nouvelle disposition qui n'avait plus rien de commun avec une qaisariya : trois nouveaux souks bâtis le long des faces Est, Sud et Ouest de la mosquée abritèrent désormais les uns le commerce des étoffes d'habillement proprement

(382) Telle est la justification officielle du jeu de polo (*Hist. Crois. Or.*, II, 299). On sait qu'il s'agit dans la réalité d'un vieil usage turc, qui prend dans certaines circonstances une valeur rituelle (*Syrie*, XCVIII).

(383) L'un devant la Porte de l'Irak, à l'usage des Turcs du quartier neuf intra-muros : il fut aménagé par Nour ad-Din en 1153 (Ibn Chaddâd, 26 ; *Perles*, 30). On l'appelait « l'hippodrome noir » (*Perles*, 67). Dimensions : 393 coudées 1/2 de long sur 166 c. de large (*Métré*, f° 58 v° ; Ibn Chaddâd, 24 et *Perles*, 30 donnent des chiffres différents qui se rapportent bien à un même état des lieux, mais s'expliquent sans doute par l'usage d'une autre sorte de coudée ; cf. Ibn al-Fourât, III, 118 v°). — Un second hippodrome s'étendait devant la Porte de Qinnasrin, à l'usage des Turcs du Ḥâḍer : plus ancien (il existait dès 1110 au moins : Ibn al-Fourât, I, 47 r°, où il est cité sous le nom d'hippodrome Ouest), il était aussi plus vaste (long. d'Ouest en Est : 789 c. 1/2 ; larg. à l'Est : 225 c. ; larg. à l'Ouest : 100 c. : *Métré*, f° 58 v°). Zengi y avait construit un pavillon où il changeait de vêtements quand il venait jouer au polo ; il y avait amené l'eau de la rivière et fait des plantations qui lui donnaient l'aspect d'un jardin : « les Turcomans campaient tout autour sous des tentes, et leurs femmes venaient à l'hippodrome danser devant l'atabeg » (Ibn al-Fourât, II, 89 r°). Cf. Ibn Chaddâd, 24 ; *Perles*, 30.

(384) *Extraits*, 408 ; *Histoire*, 79. C'est cet hippodrome (qu'on se gardera de confondre avec le terrain du même nom situé dans la Citadelle : *supra*, n. 369) qui a laissé son nom à l'actuel quartier d'el-Midân.

(385) Réception et logement des ambassades (Ibn al-Fourât, I, 47 r°), réception de la *khil'a* d'investiture (Id., II, 157 r°) ; présentation des cadeaux des souverains (Id., II, 92 r°).

dites, l'autre les fripiers (386). C'était l'ensemble de ces rues marchandes qui formait la qaisariya. Le souk des Orfèvres fut également reconstruit sur un nouvel emplacement (387).

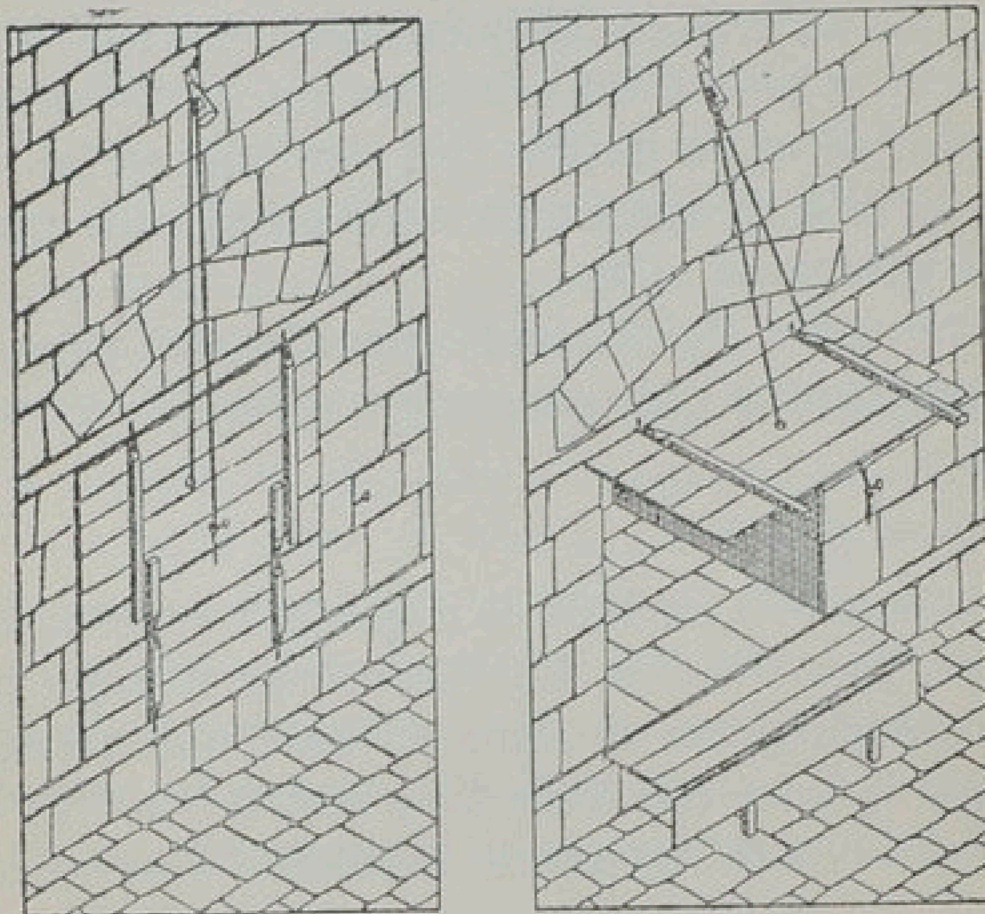


Fig. 27. — MODE DE FERMETURE DES BOUTIQUES DES SOUKS. — Le volet supérieur, relevé, forme auvent ; le volet inférieur, articulé, sert d'étalage et de siège pour les clients. — Cf. pl. XXIII, 3.

(386) Le document de base est la description, postérieure de quelques années seulement, d'IBN DJOBAIR, 252 : « Ses souks sont vastes. Le principal se développe tout en longueur en juxtaposant ses boutiques les unes à la suite des autres (*kabirouhâ moutaṣilat al-intiẓâm, moustaṭila* : c'est le grand souk rectiligne correspondant à l'avenue antique)... Quant à sa qaisariya... elle entoure la Grande-Mosquée ;... chacun de ses souks (*simâṭ*) est attenant à une des portes de la Mosquée ». Les noms et la position de ces souks sont donnés par *Kounoûz*, 102 v° : « le grand souk aux Étoffes », « le souk de Madjd ad-Din, aménagé pour la vente des étoffes » et « le souk des Fripiers » (*s al-Bazz al-khalt'*). Celui-ci occupait l'emplacement de l'actuel souk aux Cordes ; le souk aux Étoffes le prolongeait vers l'Ouest (il a conservé jusqu'à nos jours quelques boutiques de tailleurs, mais ces derniers ont été refoulés vers l'Ouest par le développement du commerce des cordes et des sacs : *infra*, n. 826). Quant au souk de Madjd ad-Din, je le place là où est aujourd'hui le souk des Cordonniers (*s. eṣ-Ṣaramâtiyé*) en tenant compte : 1° de l'indication d'IBN DJOBAIR ; 2° du fait que ce point est contigu à la partie de la Grande-Mosquée construite de toutes pièces par Nour ad-Din sur l'emplacement de l'ancien souk aux Étoffes , 3° de son nom qui ne peut, à l'époque considérée, se rapporter qu'à l'émir Madjd ad-Din Ibn ad-Dâya, frère de lait de Nour ad-Din : en sa qualité de gouverneur d'Alep celui-ci aura dirigé pour le compte de l'atabeg (comme il avait dirigé les travaux du rempart : IBN AL-FOURÂT, III, 118 v°) la reconstruction de la Grande-Mosquée et le transfert concomitant des marchands d'habits dans un nouveau souk, qui aura gardé son nom.

(387) Nour ad-Din le constitue wakf en faveur d'une médressé (*Kounoûz*, 102 v°), ce

Les boutiques de ces nouveaux marchés, en menuiserie (388), répondaient vraisemblablement au type aussi simple qu'ingénieux qui est encore aujourd'hui en usage (fig. 27, pl. XIX, 2 et pl. XXIII, 3) ; les rues elles-mêmes étaient couvertes en bois (389), selon une formule dont la ville actuelle offre des applications variées.

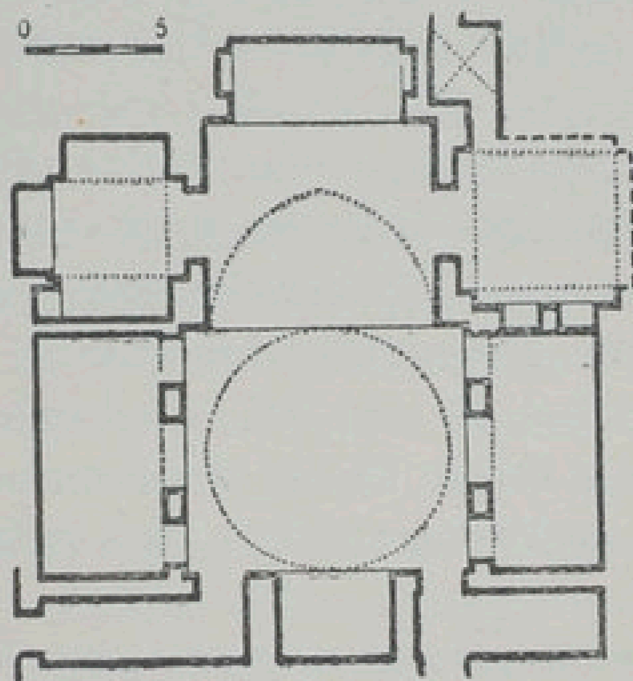


Fig. 28. — Maison de Madjd ad-Din Ibn ad-Dâya : la salle de réception (*qâ'a*) : plan.

La position de ces nouveaux souks, qui se situaient tous en dehors de l'emplacement de l'avenue antique, atteste que les marchés connurent alors une extension topographique que l'on doit évidemment mettre en corrélation avec une plus grande activité commerciale. L'existence à cette date d'un souk des Verriers (390), le déplacement du souk des Selliers (391), la présence au Ḥâḍér de khans monumentaux servant d'entre-

qui semble indiquer qu'il en était le fondateur (un cas identique dans *Ars Islam.*, VI, 1939, 49). Sur les motifs de son transfert, *supra*, n. 227.

(388) Ibn Djobair, 252. Je pense que les *choraf* (« couronnements ») en menuiserie artistique dont il est question dans ce texte ne sont rien d'autre que les auvents (pl. XIX, 2) dont la face intérieure, exposée aux regards lorsque la boutique était ouverte, avait reçu une ornementation : les souks actuels conservent quelques exemples de cette disposition traditionnelle.

(389) *Ibid.* Cette abondance du bois dans la construction des souks rend compte de la gravité et de la fréquence des incendies.

(390) Celui qui a donné son nom à la médressé Zadjdjâdjiyé (Ibn Chaddâd, 93 ; *Perles*, 108 sq.). Localisation : *Kounoûz*, f° 41 v°.

(391) Emplacement indiqué par l'ancien nom de la médressé Ḥallâouiyé (mosq. des Selliers, *m. as-Sarrâdjîn* : Ibn Chaddâd, 112 ; *Perles*, 120) et *Kounoûz*, 102 v°.

pôts aux grossistes (392) s'accordent avec l'étude des conditions historiques pour en faire attribuer l'honneur au train de vie somptueux (fig. 28) de l'entourage du prince (393), à l'importance de la garnison (394) et à la reprise du trafic à longue distance (395).

Les médressés et les couvents. — La fondation de la première médressé d'Alep, en 1122, s'était heurtée à l'opposition ouverte des Chiites (396).

Il fallut attendre près de 30 ans pour qu'on vît de nouvelles universités s'élever. Mais à partir de 1149 Nour ad-Din développa l'enseignement des sciences orthodoxes, et particulièrement de la doctrine hanéfite, avec toute l'énergie que lui imposait la fermeté de ses convictions : à lui seul, il n'en fonda pas moins de six (397) et il confia leur direction à des jurisconsultes, appelés par lui de l'Irak, dont certains comptent parmi les sommités intellectuelles de l'époque (398). Ses émirs imitèrent son exem-

(392) Caravansérail de Souar, à deux étages : Zengi le fait démolir en partie, n'en laissant subsister que le rez-de-chaussée, de peur de le voir servir de point d'appui à des assaillants (Ibn al-Fourât, II, 78 v° et 89 r°). Ibn Djobair (253) loge dans le faubourg dont il mentionne les « nombreux khans ». Les Francs enlèvent des bêtes de somme dans les fondouks du Ḥâḍér (*Hist. Crois. Or.*, III, 627). Sur le rôle et le fonctionnement du khan, *infra*, 172.

(393) Cf. la somptuosité de la maison de Madjd ad-Din Ibn ad-Dâya (l'identification dans *Nahr*, II, 189 ; *Inventaire*, n° 19 ; sur le personnage lui-même, *supra*, n. 386). L'existence d'un souk des Verriers est par ailleurs probante, la verrerie étant à cette époque une industrie de luxe.

(394) D'où le développement des industries en rapport avec l'armement et l'équipement des troupes ; cf. *supra*, n. 391.

(395) Cf. *supra*, n. 354 et 355.

(396) Fondation d'une médressé dans le souk des Verriers par l'ortokide Soliman : les Chiites envahissent le chantier et démolissent la construction, à peine arrivée à sa dixième assise (Ibn Chaddâd, 92 ; *Perles*, 108 ; *Extraits*, 399 ; Ibn al-Fourât, I, 162 r° ; *Kounoûz*, 41 v°). De même, durant la révolution chiite de 1155 les insurgés saccageront les médressés (*Histoire*, 23).

(397) Médr. Nouriyé, chaféite, 1149 (Ibn Chaddâd, 98 ; *Perles*, 111 ; *Kounoûz*, 45 r°). — Médr. Hallâouiyé, hanéfite, 1149 (Ibn Chaddâd, 112 ; *Perles*, 120 ; *Kounoûz*, 58 v° ; Ibn Djobair, 253 ; *Inventaire*, n° 15 ; *Répertoire*, n° 3137). Médr. Cho'aibiyé, chaféïte, 1150 (Ibn Chaddâd, 105 ; *Perles*, 113 ; *Kounoûz*, 50 v° ; *Inventaire*, n° 16 ; *Répertoire*, n° 3149). — Médr. 'Oṣroûniyé, chaféïte, 1155 (Ibn Chaddâd, 95 ; *Perles*, 110 ; *Kounoûz*, 43 v° ; *Nahr*, II, 141). Deux chaires dans la Grande-Mosquée pour l'enseignement malékite et hanbalite (Ibn Chaddâd, 129 ; *Perles*, 133 ; *Kounoûz*, 67 r°).

(398) Raḍy ad-Din as-Sarakhsi (C. Brockelmann, I, 374 et Suppl., I, 641). — 'Alâ' ad-Din al-Kachani (Id., I, 375 et Suppl., I, 643). — Ḥosâm ad-Din ar-Râzi (Id., Suppl., I, 649). — Qoṭb ad-Din an-Nisabouri (sa carrière ap. Ibn Chaddâd, 98 ; son rôle dans la lutte contre

ple (399), si bien qu'à la fin de la dynastie Alep possédait déjà une dizaine d'universités, pourvues de wakfs constitués par leurs fondateurs pour assurer à perpétuité leur fonctionnement et leur entretien.

Les monuments qui les abritaient offraient déjà la même disposition et la même importance que les médressés du XIIIe siècle, dont on trouvera plus loin des exemples (400) : c'est tout au plus si les médressés zenguides se distinguent par le caractère un peu moins raffiné de leur architecture, dont les dehors lourds et rudes dissimulent d'ailleurs une recherche de la solidité et du confort.

D'autres fondations plus modestes entretinrent des chaires d'enseignement de la tradition prophétique (*hadith*), base de la doctrine orthodoxe : elles constituaient une innovation dont on fait honneur à l'atabeg Nour ad-Din en personne (401).

La construction du premier couvent, en 1115, avait elle aussi suscité l'hostilité des Chiites (402). Dans ce domaine encore ce fut Nour ad-Din qui reprit l'action des premiers princes turcs, avec infiniment plus de décision : il fonda trois couvents, dont un pour les femmes (403) ; six autres au moins furent construits par sa famille et ses émirs (404). Tous se grou-

les Chiites dans *Hist. Crois. Or.*, IV, 19). - Pour le seul Ibn Abi 'Oṣroûn, qu'il fait venir de Sindjar, Nour ad-Din ne bâtit pas moins de six médressés (Alep, Hama, Homs, Baalbekk, Damas, Manbidj) en lui laissant le choix de celle où il enseignerait (IBN CHADDÂD, 97 ; *Perles*, 111).

(399) Médr. Asadiyé, de l'oncle de Saladin, hanéfite, av. 1169 (IBN CHADDÂD, 102 ; *Perles*, 113 ; *Kounoûz*, 49 r° ; *Nahr*, II, 101). — Médr. Moqaddamiyé, hanéfite, 1169 (IBN CHADDÂD, 121 ; *Perles*, 124 ; *Kounoûz*, 62 v° ; *Nahr*, II, 70 ; CRESWELL, *Cruciform plan*, 8 ; *Inventaire*, n° 18 ; *Répertoire*, n° 3284 ; M. ECOCHARD, 83). Médr. Ḥaddâdiyé, hanéfite, av. 1174 (IBN CHADDÂD, 119 ; *Perles*, 123 ; *Kounoûz*, 61 v° ; *Nahr*, II, 110). — Médr. Ṭoumaniyé, hanéfite, av 1189 (IBN CHADDÂD, 122 ; *Perles*, 125 ; *Kounoûz*, 62 v°).

(400) *Infra*, 148 sq.

(401) IBN CHADDÂD, 129 ; *Perles*, 133. — L'attribution à Nour ad-Din de la création du premier *dâr al-ḥadith* est d'IBN AL-AṮIR, dans *Journ. Asiat.*, mars-avr. 1894, 281.

(402) IBN AL-FOURÂT, I, 90 r° : c'est le « couvent d'al-Balâṭ », fondé dans le quartier du même nom par le premier seldjoukide d'Alep (IBN CHADDÂD, 89 ; *Perles*, 99 ; *Kounoûz*, 70 r°).

(403) IBN CHADDÂD, 89, 99, 91 ; *Perles*, 98, lign. 3 et 7, et 105, lign. 2 ; *Kounoûz*, 71 r°, 72 r°, 75 r°.

(404) IBN CHADDÂD, 98, 90, 90, 90, 90 ; *Perles*, 99, ligne 1 ; 101, ligne 1 et 7 ; 104, ligne 10. Sans doute aussi le couvent de femmes fondé par une princesse de Chaizar (IBN CHADDÂD, 91 ; *Perles*, 106 ; *Kounoûz*, 75 r°). Ajouter le couvent d'Ibn al-Moqaddam, omis par les listes. Sa fondation est mentionnée par IBN AL-FOURÂT, (III, 13 r°) qui en indique en outre l'emplacement : en face de la médressé du même personnage, dans la rue des Marchands de bois. IBN CHADDÂD en fait d'ailleurs état incidemment (90 et 126).

paient « sous la Citadelle », à proximité des princes et des officiers turcs qui protégeaient les soufis, les fréquentaient, et assistaient volontiers à leurs exercices (405).

Tous ces couvents étaient destinés à héberger les « pauvres » (*faqîr*, plur. *fouqarâ*), ceux qui renonçaient aux biens de ce monde pour vivre dans le dénuement (406) : on trouvera plus loin un exemple caractéristique de leur agencement (407).

Couvents et médressés témoignent par certaines de leurs particularités de la mentalité nouvelle que les Turcs propageaient alors dans le Proche-Orient : ils abritent fréquemment le tombeau du fondateur ou de l'un de ses parents (408). L'âme du défunt profitait ainsi « de la récompense dûe à l'enseignement et à l'étude des sciences islamiques, et de la bénédiction qui s'attache à la récitation du Coran » (409). Souvent même, en échange des avantages dont ils jouissaient (enseignement et bourses d'études ; traitement, dans le cas des professeurs) les conditions du wakf imposaient au personnel de la médressé la récitation de prières à l'intention d'une personne chère au fondateur, ou du fondateur lui-même (410).

Les lieux saints. — Une autre forme de dévotion se développait en même temps, tant sous l'effet du mysticisme que sous celui de l'attitude religieuse des princes : d'une part, ceux-ci attachaient une valeur sentimentale très précise aux lieux qu'avaient illustrés les grands personnages de la tradition sunnite ; d'autre part, on considérait de plus en plus ces mêmes personnages comme des intercesseurs auprès de la divinité, de saints « protecteurs » (*oueli*) dont on recherchait le patronage (411).

Les Zenguides s'attachèrent donc à embellir de monuments commémoratifs les souvenirs d'Abraham (412), l'emplacement de la première mosquée de la ville — celle des Compagnons du Prophète (413) — un auto-

(405) *Extraits*, 399 ; la femme de Nour ad-Din choisit comme lecteurs du Coran pour son couvent des aveugles, afin de pouvoir assister à leurs récitations (*Kounoûz*, 72 r°.)

(406) Couvents du type *khânqâh* (*Kounoûz*, 70 r°).

(407) *Infra*, fig. 37.

(408) P. ex. Ibn Chaddâd, 112 et 122 ; *Perles*, 120-121 et 125.

(409) Inscr. de la médr. funéraire de Ghazi (*Nahr*, II, 125).

(410) Ainsi un émir de Nour ad-Din stipule que le personnel de sa médressé devra prier pour l'âme de l'atabeg avant même de prier pour celle du fondateur (*Kounoûz*, 62 v°).

(411) Carra de Vaux, dans *Enc. Isl.*, art. *wali*.

(412) Maqâm d'Abraham hors-les-murs (*supra*, 107) et maqâm de la Citadelle.

(413) *Supra*, 74-5. Transformée en médressé par Nour ad-Din (médr. Cho'aibiyé : *supra*,

graphe d'Ali (414), les tombes de saints inconnus (415), et plus systématiquement encore la sépulture de l'arrière petit-fils de Mahomet (416) : le grand sanctuaire chiite de la ville. Cependant ce fut Abraham, l'ancêtre de l'Islam, dont un calembour faisait aussi le fondateur d'Alep (417), qui était pour eux le « oueli » par excellence, et les tombes des Turcs, souvent fort belles (pl. XLVI, 1-3), se multiplièrent autour du « maqâm » qui lui était consacré au Sud de la ville.

Leur principal lieu de dévotion homologué par l'orthodoxie, les Chiites ripostèrent aussitôt en s'en créant un autre tout à côté : la construction par souscription publique, à 500 m. à peine du premier, d'un « monument commémoratif » (*machhad*) dédié à Hosein, et manifestement apocryphe, était tout à la fois une protestation et un défi (418). D'autres lieux de culte du même genre (419) durent avoir pareillement leur origine dans une réaction de la communauté chiite menacée dans son existence, mais d'autres « ouelis » d'une coloration confessionnelle moins agressive servaient aux manifestations les plus naïves et les plus spontanées de la dévotion populaire.

n. 397 ; des détails de l'ornementation qu'elle reçut à cette occasion : pl. IX, 4 et *Inventaire*, n° 76).

(414) Ibn Chaddâd, 51-52 ; *Perles*, 78, n. 1.

(415) Ibn Chaddâd, 52, 57 ; *Perles*, 79 et 84, ligne 25.

(416) Moḥassin, fils de Hosein : *Supra*, 106-7. — Travaux d'Ak-Sonkor (Ibn Chaddâd, 59 ; *Perles*, 87), de Zengi (*Répertoire*, n° 3112 et 3128), de Nour ad-Din (Ibn Chaddâd, 60 ; *Perles*, 87, ligne 19 ; *Sanctuaires*, 321-322). Ce dernier, au cours d'une visite au tombeau, écrit de sa main sur le mur des vers pieux (Ibn al-Fourât, II, 159 r°-v°).

(417) Ibn Chaddâd, 18 ; *Perles*, 17 ; Yaqout, II, 306. — C'est autour du maqâm d'Abraham que se groupent la tombe de l'ortokide Balak (*Ars Islam.*, V, 1938, 207-215) et un nombre assez considérables de pierres tombales datées de cette époque par des épitaphes.

(418) Ibn Chaddâd, 61-63 ; *Perles*, 88-90. — Yaqout (II, 308) ignore son nom, mais sait lui aussi qu'il a été bâti solidairement (*ta'aṣṣaboû*) par les fidèles. Il semble qu'on lui ait d'abord appliqué une dénomination tombée ensuite en désuétude (d'où les hésitations de certains auteurs : p. ex. *Perles*, 89, ligne 12) : « le machhad de la Goutte », à interpréter : « la Goutte de sang tombée de la tête coupée de Hosein » (cf. le nom ultérieur : machhad de Hosein, et la tradition rapportée par Ibn Chaddâd, 59 ; *Perles*, 86, lign. 14-17) ; mais l'imposture est flagrante, car les pérégrinations imposées à la tête de Hosein sont connues (v. G. Wiet, *Notes d'épigr.*, 225). On ne peut voir dans la construction de l'édifice qu'un procédé dont toutes les religions de l'Orient ont usé pour conserver un lieu saint dont elles étaient évincées : on bâtit un nouveau lieu de culte aussi près que possible de l'ancien. L'attachement de la tradition chiite pour cette colline est bien marqué par le nombre des inscriptions au nom des Douze Imams qu'on y relève, et par diverses traditions (*Sanctuaires*, 225-226).

(419) Machhad d'Ali à la Porte des Jardins, « révélé » en 1128 (Ibn al-Fourât, I, 225 v° ; Ibn Chaddâd, 58 ; *Perles*, 85 et 93 ; Yaqout, II, 308).

L'hôpital de Nour ad-Din. — Alep possédait « un petit hôpital » de date incertaine (420) : Nour ad-Din en fit élever un nouveau, d'aspect monumental, en faveur duquel il constitua un wakf considérable (421).

Le Palais de Justice. — Le scrupule avec lequel Nour ad-Din s'acquittait de ses devoirs de chef d'État lui inspira une initiative que les régimes suivants ne purent se dispenser de suivre : conjointement au tribunal du cadi, qu'abritait toujours la Grande-Mosquée (422), il institua un Palais de Justice (*Dâr al-'Adl*) où il venait en personne tenir audience deux fois la semaine. C'était une véritable cour d'appel, ouverte à tous, où le souverain mettait au service de l'équité le poids de son autorité légale, inaccessible à la vénalité et à la complaisance (423).

Un bâtiment fut spécialement construit pour le recevoir : on le plaça naturellement au pied de la Citadelle (424), devant la résidence souveraine dont il constituait en quelque sorte une annexe publique. Les notaires vinrent, bien entendu, grouper leurs échoppes à sa porte (425).

(420) Ibn Boṭlân, dans Yaqout, II, 307 (cf. *Nahr*, II, 66).

(421) *Perles*, 168 ; *Kounoûz*, f° 86 r° ; *Nahr*, II, 64 sq. ; *I'lâm*, II, 77 ; *Inventaire*, n° 17 ; *Répertoire*, n° 3312. — A. Issa bey, 109 n'apporte aucune indication complémentaire. L'édifice a été remanié à une date postérieure (*infra*, 178) et se trouve dans un état avancé de ruine : ses restes sont cependant assez explicites pour montrer que son agencement était analogue à celui du fameux hôpital de Nour ad-Din à Damas. Je pense que dans les hôpitaux de ce type seuls les aliénés et les malades souffrant de certaines maladies spéciales (yeux) étaient soignés en clinique interne ; les autres venaient consulter les médecins et se faire délivrer des remèdes pour se soigner à domicile. Cette interprétation est la seule compatible avec la disposition des locaux, et avec les textes (A. Issa bey, *passim*).

(422) Ibn Chaddâd, 44.

(423) Sur la création du Palais de Justice, qui aurait été dirigée contre les abus d'autorité de certains émirs, *Hist. Crois. Or.*, II, 305-306. Elle produisit une impression considérable : plus tard, à Damas, un homme qui ne pouvait obtenir justice de Saladin s'écrie : « O Nour ad-Din, nous te ferions pitié si tu pouvais voir comme nous sommes opprimés ! Où est ton équité ? », et il se rend au tombeau de l'atabeg ; la foule s'amasse, si menaçante que l'homme obtient satisfaction et « pleure sur ce prince qui a rendu justice jusqu'après sa mort » (*Hist. Crois. Or.*, II, 304). A son audience, le prince est assisté d'un cadi (*Ibid.*).

(424) « Le Palais de Justice construit par Nour ad-Din sous la Citadelle » (*Kounoûz*, 71 r°). Les autres textes attribuent la fondation de l'édifice au xiiie s. (*infra*, 146) ; je pense qu'il ne s'agit là, en fait, que d'une reconstruction sur le même emplacement de l'édifice zenguide, en rapport avec le développement du cérémonial. Il n'est en effet aucune raison de croire qu'Alep — le berceau de la dynastie — ait fait exception à une règle qui fut appliquée à toutes les villes soumises à l'autorité de Nour ad-Din.

(425) « Rue des Notaires » : *darb al-'Odoûl* (Ibn Chaddâd, 153 ; *Perles*, 106, n. 1). C'est l'actuel *soûq eḍ-Darb* (*Kounoûz*, 75 r°).

Les églises confisquées. — Durant leur attaque contre Alep en 1124, les Croisés avaient trouvé plaisir à profaner les tombes et les sanctuaires musulmans de la banlieue, et à insulter l'Islam de diverses manières : des représailles avaient frappé les Chrétiens d'Alep, légalement solidaires de leurs coreligionnaires d'Europe, et par conséquent responsables. Des six églises qu'ils possédaient, le cadi leur en avait confisqué quatre, dont la cathédrale, et en avait fait des mosquées (426).

Sous Nour ad-Din, trois d'entre elles furent transformées en médressés (427) : on signifiait par là non seulement que la confiscation était irrévocable, mais surtout que l'on considérait la nouvelle institution qui venait de s'introduire comme la plus propre à assurer le triomphe de l'Islam.

IV. — Caractères et évolution de la ville.

Ce trait de mentalité est au plus haut point significatif, et digne d'être noté.

A ne s'en rapporter qu'aux apparences, l'œuvre des Zenguides mérite tous les suffrages : là où ils avaient pris en mains une localité au dernier degré de la déchéance, ils laissent une ville en plein essor. En cinquante ans seulement, les ruines matérielles ont été relevées : pas un des organes essentiels de la vie urbaine (rempart, Citadelle, Grande-Mosquée, souks, canalisation d'eau) qui n'ait été entièrement remis à neuf ; de nouveaux quartiers se sont créés ; des monuments nouveaux s'élèvent en grand nombre. Plus encore : Alep est devenue la capitale d'un empire policé et puissant ; elle a retrouvé la sécurité, la justice, la prospérité économique, l'ordre dans la rue. Elle est même devenue un foyer d'activité intellectuelle et artistique (428). Ce redressement, prodigieux de rapidité et d'ampleur, est l'œuvre de quelques hommes, et plus particulièrement de Nour ad-Din : à s'en tenir à ces faits, on appliquerait à celui-ci, plus justement encore qu'à son grand-père, le jugement d'un historien : « il traita les Alépins d'une manière telle que c'est pour eux un devoir que d'implorer sans

(426) Ibn Chaddâd, 54-56 ; *Perles*, 82 ; R. Grousset, II, 876 ; Ibn al-Fourât, I, 180 r° ; *Hist. Crois. Or.*, III, 638.

(427) Médr. Ḥallâouiyé, Moqaddamiyé, Ḥaddâdiyé, (*supra*, n. 397 et 399).

(428) Minbar de la mosquée de Jérusalem, exécuté à Alep sur l'ordre de Nour ad-Din : v. M. van Berchem, *Corpus*, *Jérusalem-Ḥaram*, 393-402 et pl. XXIX-XXX. Sur les caractères propres de l'école artistique d'Alep à l'époque considérée, J. Sauvaget, *Architecture*, 37.

cesse, jusqu'à la fin des temps, la miséricorde divine en sa faveur » (429).

Il est pourtant une ombre au tableau : l'évolution psychologique que nous avons observée. Tout alors s'accorde pour renforcer chez la communauté musulmane sunnite la conscience de sa supériorité : sa longue lutte contre l'hérésie et son triomphe final, le contact avec l'Infidèle, l'appui officiel des princes, la diffusion de l'enseignement doctrinal, la vague de mysticisme, l'unité de doctrine retrouvée, autant de preuves, pour chaque Musulman, de la précellence de la foi, autant de motifs à l'exaltation du sentiment religieux. Aussi l'Islam devient-il dominateur ; il se fait plus méprisant et plus dur, il prend plus volontiers une attitude de combat. Lui seul a désormais droit de cité dans la ville : celle-ci devient, dans toute la force du terme, *une ville musulmane*. En face de la Grande-Mosquée magnifiquement restaurée, des médressés, des couvents, des lieux saints islamiques qui se multiplient chaque jour, deux églises seulement subsistent, et deux synagogues. Et il en va de même des hommes : quiconque n'appartient pas à la communauté islamique officielle n'a plus végéter dans le silence, la crainte, et le sentiment de son abjection (429 *bis*). Un pas de plus est fait vers la ruine de l'unité morale de la ville.

D'autre part, l'arrivée des Turcs introduit dans la ville un élément étranger que son nombre, sa cohésion, et la place privilégiée que lui accordent les institutions politiques amènent à vivre en marge de la société locale. La communauté musulmane sunnite, qui s'attribue alors la place prépondérante dans la vie urbaine, est ainsi la première à perdre son unité : elle se scinde en deux groupes, groupes sociaux autant que linguistiques ou ethniques : les maîtres turcs en face de leurs sujets arabes.

Dans la réalité, le mal interne dont souffre la ville connaît donc alors une aggravation. Il est vrai que nous n'en notons ici que les symptômes : c'est aux Ayyoubides qu'il appartiendra, en poursuivant logiquement et en consolidant l'œuvre des Zenguides, de faire définitivement leur place dans la vie urbaine à ces nouveaux facteurs de désagrégation.

(429) Ibn al-'Azîmi, dans *Hist. Crois. Or.*, III, 714-715.
(429 bis) Cf. Cl. Cahen, *op. cit.*, 377.

Deuxième partie : **les Ayyoubides.**

Sommaire. — I. Le cadre historique : Saladin ; — les royaumes ayyoubides ; — le royaume ayyoubide d'Alep.
II. Le cadre historique et le développement urbain.
III. Les données archéologiques : l'enceinte fortifiée ; — la canalisation ; — la Grande-Mosquée , — la Citadelle ; — le Palais de Justice ; — les faubourgs des Turcs ; — les médressés et les couvents ; — la vie économique.
IV. Caractères et évolution de la ville.

Le chapitre que nous ouvrons maintenant correspond à la période la plus brillante de l'histoire médiévale d'Alep : devenue une capitale politique, la ville connaît, dans tous les domaines, une activité soutenue qui fait d'elle l'égale des plus grands centres citadins qui fussent alors dans les pays d'Islam.

C'est pourquoi il a paru préférable de consacrer une étude spéciale à cet épisode, même au prix de quelques redites, car les souverains ayyoubides, en prenant la succession des Zenguides, ont adopté et suivi la même politique qu'eux : si les circonstances historiques portent ici à une plus grande efficacité les facteurs d'évolution que nous avons examinés dans la première partie de ce chapitre, on n'en verra point de nouveaux s'introduire, à l'exception d'un seul qui ne produira point immédiatement toutes ses conséquences.

I. — Le cadre historique.

Saladin. — Nour ad-Din ne laissait pour lui succéder qu'un enfant : son cousin de Mossoul se saisit immédiatement de ses possessions mésopotamiennes et Saladin, dont l'ambition et les velléités d'indépendance s'étaient déjà manifestées du vivant même de Nour ad-Din, vint s'annexer la Syrie. Alep seule lui résista : le souvenir du grand atabeg y créait en faveur de son fils un courant d'opinon trop fort pour que l'agresseur osât passer outre (430). Mais dès la mort du jeune prince, malgré les manifestations de réprobation des habitants, Saladin s'assurait la possession

(430) Sur ces événements, R. Grousset, II, 620-633 ; G. Wiet, dans *Hist. nat. égypt.*, IV, 318-19 ; *Extraits*, 398.



d'Alep (1183), reconstituant à son profit l'empire de Nour ad-Din (431).

C'est contre les Croisés qu'il en tourna les forces. En 1187, l'armée franque, cernée sur la colline de Ḥaṭṭîn, subissait une défaite irréparable : le roi de Jérusalem et tous ses chevaliers faits prisonniers, Saladin pouvait à loisir emporter toutes les villes et forteresses de Terre-Sainte, et Jérusalem elle-même, puis les places qui couvraient Antioche (432). « Du royaume de Jérusalem, il ne restait que Tyr ; ... du comté de Tripoli que sa capitale, la citadelle de Tortose, le Krak des Chevaliers et quelques autres points secondaires. De la principauté d'Antioche, que sa capitale, cernée de tous côtés, l'embouchure de l'Oronte et la forteresse du Marqab » (433).

La reprise d'Acre par la IIIe Croisade (1191) ne pouvait compenser un tel désastre (434) : réduits à quelques districts côtiers sans arrière-pays et sans moyen de communication directe, les débris des États francs de Syrie paraissaient voués à une disparition prochaine, quand la mort de Saladin (1193) vint les sauver.

Les royaumes ayyoubides. — Il laissait en effet 17 fils et une parenté nombreuse : des cousins et des frères dont l'un, al-Malik al-'Âdil, n'avait pas lui-même moins de 16 fils (435). Des conflits d'intérêts et d'ambitions les dressèrent les uns contre les autres pendant plus d'un demi-siècle, leur faisant négliger la guerre sainte au point de permettre aux Francs de se consolider sur leurs positions.

Une première période d'hostilités mit aux prises les fils de Saladin, en lutte pour la possession de Damas qui était, pour eux, ce qu'était Alep pour les Zenguides : « la mère des villes » (436), le berceau de la famille et le symbole de la prééminence. Leur oncle, al-Malik al-'Âdil, sut s'immis-

(431) Il conquiert en premier lieu les villes de la Haute-Mésopotamie, et les Zenguides de Mossoul, qui avaient reçu Alep en héritage, sont trop heureux de la lui céder pour récupérer leurs anciens domaines. Une seconde campagne poussée au-delà de l'Euphrate jusqu'en Arménie lui assure la soumission de tous les princes de Haute-Mésopotamie. — Sur l'occupation d'Alep par Saladin : R. Grousset, II, 683-5 ; G. Wiet, *op. cit.*, 319-20 ; *Extraits*, 407 ; Cl. Cahen, *op. cit.*, 421.

(432) R. Grousset, II, 699-713, 723-740 et 776-835 ; G. Wiet, *op. cit.*, 320-326 ; Cl. Cahen, *op. cit.*, 428-434.

(433) R. Grousset, II, 834.

(434) R. Grousset, III, 8-122 ; G. Wiet, *op. cit.*, 327-8.

(435) Zambaur, p. 100-101 et tableau hors-texte, H.

(436) *Histoire*, 52 (Freytag, *Chrestomathia*, 117).

cer continuellement dans leurs rivalités, jouant avec la même habileté de l'arbitrage, de la corruption et de l'intimidation : en 1207 il obtint à titre personnel l'investiture officielle du calife et procéda à un nouveau partage qui, sauf à Alep, évinça partout la descendance de Saladin au profit de la sienne (437).

L'inquiétude née du débarquement de la V° Croisade (prise de Damiette, 1218) créa une accalmie (438). Mais, le danger passé, la guerre reprit, pour la succession d'al-Malik al-'Âdil, cette fois. Pendant 50 ans ce ne fut qu'une suite de combinaisons diplomatiques instables et d'hostilités indécises, où les villes changeaient sans cesse de prince, et les princes de suzerain et d'alliés, chacun se donnant au plus offrant, quand il n'achetait pas l'appui des Croisés. Dans ce chaos politique, trois royaumes seulement connurent un caractère permanent et une force certaine : l'Égypte, Damas et Alep. Autour d'eux c'était un foisonnement d' « empereurs » (*soulṭân*) régnant sur des principautés minuscules : autant de constructions politiques inconsistantes, créées pour des raisons d'opportunité, que la ruée mongole de 1260 effacera incontinent de la carte (439).

Le royaume ayyoubide d'Alep. — C'est aux « éminentes qualités d'homme d'État » (440) de son premier souverain : al-Malik aẓ-Ẓâhir Ghazi, fils de Saladin, qu'il faut attribuer le développement de ce royaume, et le renforcement de sa position en face de l'Égypte et de Damas. L'ambition personnelle de Ghazi, sa volonté d'acquérir la prééminence sur tous les autres souverains ayyoubides s'affirmèrent dès son avènement : le premier de la famille il s'arrogea le titre de « sultan », jusque-là réservé aux Seldjoukides (441). Peu scrupuleux sur le choix des moyens, il trouva dans les rivalités qui opposaient les uns aux autres ses frères et ses cousins l'occasion d'agrandir ses domaines, exigeant d'importantes cessions

(437) G. Wiet, 335-345 ; R. Grousset, III, 139-143 ; C. H. Becker, dans *Enc. Isl.*, art. *Aiyubides* ; Cl. Cahen, *op. cit.*, 579-581, 596-598.

(438) R. Grousset, III, 196-246 ; G. Wiet, *op. cit.*, 345-350 ; Cl. Cahen, 624-628.

(439) Royaumes de Baalbekk, Homs, Hama, Kérak, Banias, Bosra, Mayyafarkin, Ḥiṣn Kaifa. G. Wiet, 350-386 ; R. Grousset, III, 282-7, 295-9 et 366-485 ; Cl. Cahen, 636-640, 644-650.

(440) K. V. Zetterstéen, dans *Enc. Isl.*, art. *al-Ẓâhir Ghâzi* (bon tableau du règne).

(441) G. Wiet, *Inscr.*, 281. — Établi dans la principauté d'Alep dès son jeune âge par son père Saladin, puis dépossédé par celui-ci au profit d'al-Malik al-'Âdil, Ghazi reçut à nouveau la ville à titre définitif après la prise de Jérusalem (G. Wiet, *Inscr.*, 277, av. les références).

territoriales en échange de son appui, sans jamais engager à fond ses forces ou s'attacher définitivement à un parti. De la longue série de guerres où s'épuisaient les autres princes de Syrie, il fut le seul à retirer quelque bénéfice (442). Quand son oncle al-Malik al-'Âdil manifesta ses prétentions à l'hégémonie, Ghazi était devenu assez puissant pour lui tenir tête et l'amener, après quelques années d'hostilités, à un compromis : contre la reconnaissance d'une vassalité de pure forme, le prince d'Alep conservait la totalité des domaines qu'il s'était acquis (1202) (443).

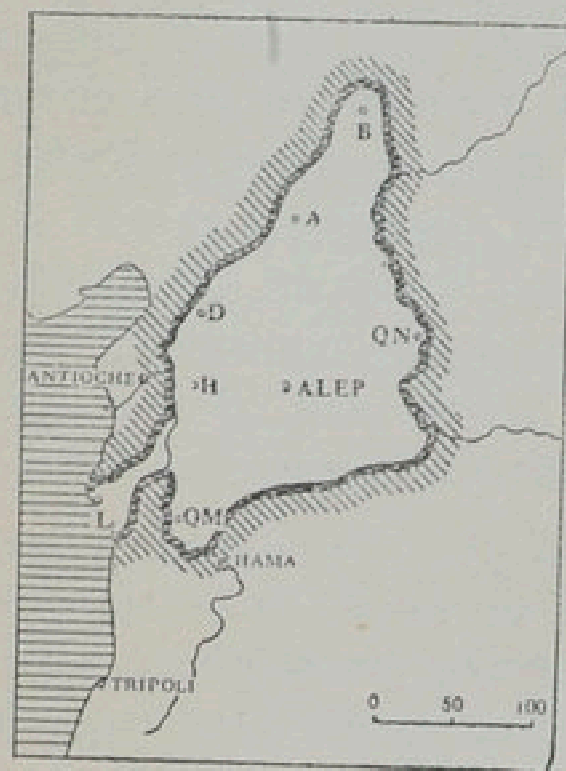


Fig. 29. — Le royaume ayyoubide d'Alep
A. — Aïntab.
B. — Behesni.
D. — Darbsâk.
H. — Ḥârém.
L. — Lattakieh.
QM. — Qal'at el-Mouḍîq.
QN. — Qal'at en-Nedjm.

Ceux-ci englobaient maintenant toute la Syrie Nord, du voisinage de Taurus aux abords de Hama (fig. 29). Leur revenu suffisait à l'entretien d'une armée respectable, à laquelle s'adjoignaient en temps de guerre les contingents des Nomades arabes et Turcomans (444). Sur leurs frontières s'échelonnaient des forteresses qui pouvaient passer pour inexpugnables, tant les travaux qu'y avait effectués le sultan avaient développé les avantages naturels de leur assiette (445). Enfin, la position géographique de

(442) Il accorde son assistance au prince de Damas, contre cession de Djeblé, Lattakieh, Balaṭonos et Ṣahyoun, puis arbitre le différend entre les belligérants, contre reconnaissance de sa suzeraineté par le prince de Hama. Son alliance avec le roi d'Égypte contre celui de Damas, puis avec Damas contre l'Égypte, etc. : v. G. Wiet, *Inscr.*, 284 sq.

(443) Bon résumé des événements ap. G. Wiet, *Inscr.*, 285, av. réf.

(444) Le revenu des 820 villages du royaume (non compris celui de la ville elle-même et celui des districts dépendant d'une forteresse) suffisait à l'entretien de 5.000 cavaliers et c'était là un chiffre minimum (Yaqout, II, 309). — Sur les Turcomans et les Arabes, *Histoire*, 153 et 168.

(445) Balaṭonos, Ṣahyoun, Choghr et Bakas, Qal'at el-Moudiq, Chaïzar, Harim, Qal'at

ce royaume lui permettait de prendre contact avec le monde extérieur, privilège que Ghazi ne manqua pas d'exploiter : loin de réserver son attention aux mesquines querelles de famille dont la Syrie était alors le théâtre, il sut se hausser sur le plan de la politique internationale, nouant des relations amicales avec les Francs d'Antioche (446), avec Venise (447), avec les princes de Tebriz (448), et surtout avec les Seldjoukides de Konia, dont l'appui lui fut un secours précieux dans sa lutte contre al-Malik al-'Âdil (448 *bis*).

Bien avant la mort de Ghazi (1215) son royaume était devenu une grande puissance politique, militaire et économique : l'un des États les plus solidement constitués qui fussent dans l'Orient musulman d'alors.

Le bon sens, la droiture et le dévouement d'un esclave turc, Toghril, qui servit de régent au fils mineur de Ghazi : Moḥammed, sauva ses possessions des convoitises qu'elles éveillaient (449). Au nom du jeune prince, il contracta avec un Ayyoubide de Haute-Mésopotamie une alliance à laquelle il resta obstinément fidèle, quelles que fussent les sollicitations et les intrigues dont il fut l'objet (450). Forts de leur union contre des adversaires communs (451), appuyés par les Seldjoukides de Konia qui avaient renoué avec Alep des relations amicales (452), les deux États voisins formèrent un bloc politique qui en imposa aux Ayyoubides de Syrie et d'Égypte, et demeura parfaitement stable au milieu des modifications incessantes de la carte. Grâce à l'attitude de Toghril, l'héritage de Ghazi se transmit intact à sa descendance.

en-Nedjm. Sur ces forteresses, M. van Berchem et E. Fatio, 181 sq., 192 sq., 229 sq., 251 sq.

(446) Sur l'alliance de Ghazi avec les Francs d'Antioche contre les Arméniens de Cilicie : R. Grousset, III, 247 sq. ; Cl. Cahen, 600 sq., 609 sq.

(447) *Infra*, 136.

(448) Ibn Chaddâd, 117-118.

(448 bis) *Histoire*, 149, 152 ; Cl. Cahen, 625.

(449) Sur l'élévation de Toghril à la régence, après une brève période de flottement, créée par la rapidité avec laquelle s'était ouverte la succession de Ghazi : *Histoire*, 153, 151-2 et 154.

(450) Sur le rôle d'al-Achraf Mousa, prince de Mayyafarkin puis de Damas, dans l'organisation du royaume d'Alep après la mort de Ghazi, et ses rapports avec Toghril : *Histoire*, 157, 159, 164, 167-8, 171, 176.

(451) *Histoire*, 167-8, 176, 178.

(452) Après une tentative pour mettre la main sur la ville et ses dépendances (*Histoire*, 156 ; Cl. Cahen, 627). Un nouveau traité d'amitié est signé entre les deux États à l'avènement de Kaiqobâd (*Id.*, 162). Pour leurs rapports ultérieurs sous le règne de Mohammed, *Id.*, 178 et 186.

Le fils de Mohammed, an-Nâṣir Yousouf II, ne devait témoigner ni de la même prudence, ni de la même énergie (453).

Au début de son règne, sous la régence de sa grand'mère — Ḍaifa-khatoun, la veuve de Ghazi, — la politique du royaume se maintint dans la ligne que lui avaient assignée les deux souverains antérieurs : même réserve devant les rivalités qui divisaient les princes syriens (454), même alliance avec les sultans de Konia, qu'un mariage et une reconnaissance formelle de la suzeraineté seldjoukide vinrent bientôt renforcer (455).

Mais aussitôt que Yousouf II prit personnellement en mains le pouvoir (1242), sa jeunesse (456) et l'influence d'un mauvais conseiller (457) lui firent multiplier les erreurs : il dilapida les revenus de l'Éat au profit de ses créatures (458), prit parti dans les querelles de ses cousins d'Égypte et de Syrie (459), se comporta en ennemi à l'égard du prince de Mossoul qui aurait pu l'appuyer (460). En dépit des apparences, l'annexion de la Syrie Centrale marqua une nouvelle étape vers le déclin. En acceptant le trône de Damas (1250), Yousouf II se risquait en dehors de la solide plateforme que lui avait ménagée la politique de ses pères ; il devait aussi, fatalement, entrer en conflit avec l'Égypte. Et l'heure n'était point à une pareille politique d'aventure : fuyant devant les Mongols, des bandes de Kharezmiens parcouraient depuis 25 ans la Haute-Mésopotamie et la Syrie elle-même en saccageant tout sur leur passage, obligant les princes à entreprendre contre eux de véritables opérations militaires et la ville même d'Alep à se mettre en état de défense (461). Il était clair qu'un danger des plus graves menaçait du côté de l'Orient.

Insoucieux du péril, Yousouf II engagea contre l'Égypte (462) des hostilités qui tournèrent à son désavantage (463) et que le calife arrêta bientôt en imposant la paix aux deux parties (1253). Par sa politique inconsidérée,

(453) Excellent tableau de son règne, par K. V. Zetterstéen, dans *Enc. Isl.*, s. *an-Nâṣir*.
(454) *Histoire*, 191 sq., 207-8.
(455) *Id.*, 194, 200, 204.
(456) Il est alors âgé de 12 ans.
(457) Iqbâl aẓ-Ẓâhiri (*Extraits* 388 ; *Histoire*, *passim*).
(458) *Histoire*, 223-224.
(459) K. V. Zetterstéen, *loc. cit.*
(460) K. V. Zetterstéen, dans *Enc. Isl.*, art. *Lu'lu'* et *an-Nâṣir*.
(461) En 1240 (*Histoire*, 203). Sur les Kharezmiens, *Histoire*, *passim* ; R. Grousset, *Emp. steppes*, 286 sq. ; G. Wiet, *Nat. égypt.*, 358 sq. ; Cl. Cahen, 636-638, et la suite.
(462) Sur le bouleversement politique survenu entre temps en Égypte, *infra*, 156.
(463) Ses défaites à Ghazza (1250), à al-'Abbâsa (1251) : G. Wiet, *op. cit*, 405.

il avait compromis sa puissance militaire, et affaibli la position diplomatique de son royaume, incapable désormais de tenir tête à l'assaut mongol.

II. — Le cadre historique et le développement urbain.

Ce n'est point d'après les dernières années du règne de Yousouf II qu'il nous faut juger des possibilités offertes par cette période au développement d'Alep.

Avant lui, Ghazi, Toghril, Ḍaifa-khatoun avaient gouverné, pendant plus d'un demi-siècle, avec tant de lucidité et de prudence que leur œuvre (qui justement prolongeait dans le temps l'heureuse action des Zenguides) n'avait pu être annihilée par ces quinze années de maladresses. Or durant toute cette première période de la domination ayyoubide le milieu historique s'avère éminemment favorable à la prospérité de la ville.

Cette dernière est maintenant la résidence *permanente* d'une cour souveraine que l'on ne saurait sans injustice comparer à l'entourage médiocre des Seldjoukides d'Alep, ou même à celui des Zenguides, plus brillant sans doute, mais nomade. Leurs ressources financières, qui nous sont connues (464), la splendeur de leurs constructions, certains des objets d'art fabriqués pour eux (465) nous sont autant de témoignages de la richesse des sultans d'Alep et du luxe dont ils s'entouraient (466). Largement dotés (467), leurs parents et leurs émirs devaient également entretenir un train de vie magnifique. La présence du souverain, de sa Cour et de ses troupes offrait ainsi un stimulant à la vie économique.

L'élargissement de l'horizon politique, qui fut la conséquence la plus remarquable de la politique suivie par Ghazi, ne fut pas moins efficace sur l'essor du commerce et de l'industrie. D'une part, les relations confiantes avec les Seldjoukides de Konia et la Haute-Mésopotamie favorisaient le

(464) *Infra*, Annexe I ; cf. YAQOUT, II, 308-309. Sur la ferme des salines du Djabboul, cf. *Histoire*, 223 ; sur la dîme des troupeaux des Nomades, *Id.*, 138. Le Trésor possède aussi des terres cultivées (norias mentionnées par *Histoire*, 224).

(465) Vase Barberini et aiguière du Musée du Louvre : bibliogr. ap. G. WIET, *Catal. des obj. en cuivre*, p. 181 (n° 77) et 179 (n° 73).

(466) Cf. *Histoire*, 145.

(467) Sur l'importance des dotations attribuées aux émirs pourvus de grands commandements dans l'armée, *Histoire*, 80, 122, 124-5, 130, 131, 134, 136, 137, 151, 153. Les constructions élevées par ces officiers sont d'autre part un garant de leur richesse.

mouvement d'échanges avec les pays voisins (468). D'autre part — fait infiniment plus important — les rapports entre les Musulmans et les Croisés avaient perdu leur premier caractère d'hostilité : sollicité par d'autres soucis, chaque camp avait pris son parti de la présence de l'autre. Cette période d'inaction militaire permit aux Vénitiens de négocier avec les souverains d'Alep des traités de commerce qui les les autorisaient à créer dans la ville un comptoir permanent (469) : par leur entremise, c'était le marché européen (470) qui s'ouvrait aux produits de la Syrie Septentrionale (471) et aux marchandises importées des pays avoisinants (472). Pour la première fois depuis l'Islam, Alep recommençait à jouer un rôle actif dans le trafic international.

Ces facteurs d'enrichissement trouvèrent dans l'action gouvernementale un adjuvant énergique. Capitale de l'État, la ville était placée sous le contrôle immédiat du souverain (473) qui lui épargnait exactions et abus d'autorité. Sa vie désormais s'écoule dans la tranquillité et l'ordre (474) :

(468) « L'alun d'Alep » paraît alors, en grandes quantités parfois, sur le marché de Marseille (A. Schaube, 215 ; Cl. Cahen, *Syrie Nord*, 476 et la n. 42) : il ne pouvait provenir que des gisements de l'Anatolie, exploités dès le Moyen-Âge (Heyd, II, 565). D'autre part, Alep importe alors du poivre, et de l'acier des Indes (Saadi, ap. Heyd, I, 166) : la voie de ce trafic avec l'Orient doit être cherchée dans la Haute-Mésopotamie, qu'unissent alors à Alep des relations intimes et anciennes (établies dès le temps des Zenguides : *supra*, 109 sq. et n. 354-5.

(469) Traités de 1207-8, novembre 1225, décembre 1229 et 1254 (Tafel et Thomas, n° 185, 270, 276 et 302 ; Mas Latrie, dans *Bibl. Ec. des Chartes*, IIIe sér., II, 527). On n'en a conservé que les versions en langues européennes (vénitien pour les deux premiers, latin pour le troisième, français pour le dernier), mais elles sont exactement calquées sur le texte arabe, comme le prouve la comparaison avec les documents d'archives orientaux de l'époque. — Yaqout (II, 309) connaît lui aussi les « Francs » d'Alep.

(470) Sur l'extension du commerce vénitien à cette époque, Heyd, II, 713 sq. ; H. Pirenne, G. Cohen et H. Focillon, 123 sq.

(471) Notamment le coton (*bambasi, cotton*).

(472) *Supra*, n. 468. — Alep a pu aussi dès cette époque exporter vers l'Europe quelques produits de son industrie, en particulier du verre (exportation de verre d'Alep vers le Yemen : Saadi, *loc. cit.*). On sait en effet combien l'Europe occidentale de l'époque recherchait les verreries d'Orient, articles de haut luxe.

(473) Elle forme dans le royaume un district spécial (Ibn Chaddâd, 159 ; *Perles*, 163) qui n'avait pas de gouverneur, mais seulement un *ouâli* chargé de la police urbaine (*Histoire*, 69, 70, 80, 181). La participation du souverain à l'administration de la ville est suffisamment établie par ce fait que c'est sur l'ordre du sultan lui-même que sont engagés les grands travaux d'amélioration urbaine (*infra*, 140-1, 143.

(474) Des incidents comme les émeutes de 1232, dirigées contre le *moḥtasib* une année de « vie chère » (*Histoire*, 181) ne sont que des cas isolés, n'ayant aucune portée générale.

si les changements de règne sont pour quelques émirs l'occasion de manifester leur ambition, ou leur désir d'indépendance, d'ailleurs promptement réprimés, ces intrigues politiques n'intéressent que les sphères gouvernementales. Elles se déroulent exclusivement entre Turcs, ne troublent en rien l'existence quotidienne de la cité, ne trouvent dans les milieux populaires aucune espèce de résonance (475).

La paix religieuse elle-même est venue. Sur ce terrain, Ghazi et ses successeurs poursuivent avec décision la politique des Zenguides ; les médressés chargées de la propagande sunnite continuent à s'élever sur un rythme qui surprend (476), et leur succès s'affirme d'autant plus que l'adhésion et l'attachement à l'orthodoxie assurent désormais des honneurs et des profits (477) auxquels il est difficile de rester insensible. Les conversions se succèdent (478) et le Chiisme n'est plus que la doctrine d'une minorité faiblement agissante, destinée à se résorber obscurément à bref délai (479).

La multiplication des médressés introduit dans la vie de la cité un élément nouveau : elle s'ouvre franchement à l'activité intellectuelle. Parmi les savants que les Zenguides avaient fait venir pour propager l'étude des sciences orthodoxes, il était des esprits originaux, capables d'un effort d'interprétation personnelle : ils ne formèrent pas seulement des jurisconsultes dont certains ont acquis quelque renom (480), mais encore des hommes

(475) Pour des exemples de ces tentatives d'émirs, favorisées par le jeune âge des successeurs de Ghazi, *Histoire*, 125-6, 134-5, 162.

(476) Leur liste ap. Ibn Chaddâd, 92-129 ; *Perles*, 108-134.

(477) *Infra*, 138.

(478) Ainsi celle des Banou Saouâda : *Kounoûz*, 83 v°.

(479) On a des preuves de la persistance de noyaux chiites en Syrie Nord à cette époque : inscriptions de Bâlis et d'Alep (s. ces dern. Fr. Sarre et E. Herzfeld, I, n° 1 ; *Répertoire*, n° 3484-5 et *Sanctuaires*, 226, n. 4) et témoignages des historiens (chiites du Djebel es-Sommâq : *Histoire*, 59). Une communauté chiite importante subsistera même à Sermin jusqu'au xive s. (Ibn Baṭṭouta, I, 145). A Alep même, il existe encore sous les Ayyoubides au moins un jurisconsulte chiite, un chérif, élève du père de l'historien Kamâl ad-Din (*Extraits*, 403). Mais la lecture des chroniques, où on ne relève plus d'incidents comme par le passé, montrent que les Chiites ne jouent plus, dès ce moment, un rôle actif dans la vie de la ville.

(480) P. ex. Ibn Ṣalâḥ ach-Chahrazouri (C. Brockelmann, I, 358 et Suppl., I, 610), fils d'un professeur de la médressé Asadiyé (Ibn Chaddâd, 103). Aussi longtemps que leurs œuvres n'auront pas été publiées et soumises à la critique, il serait naturellement vain de vouloir apprécier l'originalité intellectuelle des nombreux professeurs de médressés qu'énumère Ibn Chaddâd. L'un d'eux au moins, en tous cas, est un esprit curieux : Ali al-Haraoui (C. Brockelmann, 478 et Suppl., I, 879 ; cf. *Perles*, 116-7, dans les n.).

possédant une large culture, tels que Bahâ' ad-Din Ibn Chaddâd, le biographe de Saladin (481), et Kamâl ad-Din Ibn al-'Adîm, le meilleur historien d'Alep (482).

C'est parmi ces « enturbannés », qui représentaient l'élite intellectuelle de la société (les Turcs, eux, n'étaient et ne restaient que des soldats : des « hommes de sabre ») que le sultan choisissait ses conseillers pour toutes les affaires qui n'étaient pas exclusivement d'ordre militaire : le vizirat (483), comme les missions diplomatiques (484) furent désormais des fonctions réservées à des cheikhs, à côté de celles qui exigeaient des connaissances juridiques précises : judicature et *ḥisba* (485). Eux-mêmes prirent soin de conserver à leurs parents les charges lucratives qu'ils exerçaient dans les médressés (486) : la fonction de cadi, la gestion des wakfs et l'enseignement devinrent très vite le monopole de quelques familles chez lesquelles la science n'était pas seulement une tradition honorable, mais aussi un héritage fructueux. De l'aveu du souverain (487) il se constitua ainsi une véritable classe de « lettrés » qui accapara tous les offices publics pour l'exercice desquels un minimum d'instruction était de rigueur. Bien plus que les émirs, qui restaient étrangers au pays, dont ils ignoraient le plus souvent la langue, et qui ne fondaient point de famille (488), c'était là les véritables notables, forts de l'autorité morale que leur conférait leur science religieuse, et du prestige que leur assuraient l'hérédité de leur charge et la faveur du souverain.

Entre eux éclataient parfois des querelles : luttes d'influence entre deux familles (489) ou écoles juridiques rivales (490), conflits d'origine eth-

(481) *Enc. Isl.*, art *Ibn Shaddâd* ; C. Brockelmann, I, 316 et Suppl., I, 549.

(482) C. Brockelmann, I, 332 et Suppl., I,568 ; *Histoire*, 1-3. — Notons encore que c'est à cette époque que se place le passage sur le siège épiscopal d'Alep du fameux écrivain syriaque Bar Hebraeus (bibl. ap. C. Brockemlann, dans *Enc. Isl.*, *s.v.*).

(483) *Histoire*, 119, 137, 180.

(484) *Id.*, 124, 149, 170, 171, 176, 190, 194, 196, 207, 213 ; Ibn Chaddâd, 97.

(485) *Id.*, 181

(486) V. les deux tableaux, annexes IX et X.

(487) Celui-ci trouve en effet dans l'appui qu'il prête à ces pratiques une occasion facile de « se gagner des cœurs ». — V. *Histoire*, 78, 187, 193-4.

(488) Ce sont en effet des esclaves affranchis, très souvent des eunuques (*khâdim*).

(489) P. ex. entre les Banou l-'Adjami et les Banou l-Khachchâb : Ibn al-Fourât, II 214 r°. Cf. la ligue des jurisconsultes d'Alep contre Rady ad-Din es-Sarakhsi (Ibn Chaddâd, 115).

(490) Lutte entre Hanéfites et Chaféïtes (Freytag, *Chrestomathia*, 113 ; *Histoire*, 82-83).

nique (491) ; mais, comme les tentatives des émirs, ces incidents n'intéressaient qu'une classe sociale, et non l'ensemble de la population : l'ordre public ne s'en trouvait pas compromis.

Le mouvement de mysticisme se propagea dans la même mesure que l'enseignement des sciences islamiques. De plus en plus ses adeptes tendaient à se grouper en congrégations (*ṭarîqa*) (492), qui connaissaient la faveur des Turcs, aussi bien des souverains que des émirs. Sans doute les doctrines des « soufis » étaient parfois trop étranges pour ne pas éveiller la réprobation des hommes de science, inquiets pour l'intégrité du dogme et l'unité de la foi. C'est ainsi qu'en 1191 ils firent exécuter, malgré l'affection que lui portait Ghazi, le protagoniste de la philosophie « illuminative » : Chihâb ad-Din as-Sohraouardi (493). Mais ici encore il serait dangereux d'exagérer la portée de pareils incidents.

Un fait, d'ailleurs, montre bien la véritable atmosphère de la ville : une atmosphère de bien-être et de paix. C'est la disparition des *aḥdâṯ*, ou tout au moins leur effacement total : c'est à peine si l'on en trouve mention durant cette époque, et encore dans une circonstance qui ne rappelle en rien les scènes de violence auxquelles ils se livraient jadis (494). Le *raïs*, de même, a cédé le pas au préfet de police officiel (495). Le progrès de l'autorité gouvernementale, la sécurité et l'aisance ont rendu sans objet la vieille organisation insurrectionnelle, et la « montre » (*'arâḍa*) des *aḥdâṯ* n'est plus dès cette époque que ce qu'elle est de nos jours : une parade guerrière, désuète et inoffensive, par quoi se manifeste, les jours de liesse populaire, la solidarité des gens d'un même quartier (496).

Ainsi l'œuvre des dynasties issues des Seldjoukides a abouti à une rénovation totale de la vie urbaine : rénovée dans sa vie administrative, dans sa vie économique, dans sa vie religieuse, dans sa vie intellectuelle, dans sa vie sociale, la capitale de Ghazi n'a plus rien de commun avec la ville « au bord de sa perdition » dont Zengi avait pris possession un

(491) Lutte entre jurisconsultes « kurdes » et « arabes » (*Hist. Crois. Or.*, IV, 28).

(492) L. Massignon, dans *Enc. Isl.*, art. *ṭarîḳa*.

(493) Sur ce personnage, H. Corbin. Cf. *Perles*, 99, n.

(494) *Histoire*, 87 ; Freytag, *Chrestomathia*, 116. Il s'agit là d'un prince ayyoubide de Homs qui, passant à Alep, fait largesse aux *aḥdâṯ*.

(495) *Histoire*, 69 : dernière mention du *raïs* (du temps du fils de Nour ad-Din).

(496) Sur ce genre de manifestation populaire, J. Lecerf et R. Tresse, *Les 'arâḍa de Damas*. Les auteurs ont dégagé parfaitement la valeur sociale de la *'arâḍa*, mais son substrat historique a été très insuffisamment pressenti.

siècle plus tôt. L'étude archéologique va nous la montrer pareillement rénovée dans son aspect matériel.

III. — Les données archéologiques (pl. LVIII).

L'enceinte fortifiée. — Les travaux effectués au rempart donnent immédiatement la mesure des transformations subies par la ville : on voit alors intervenir une reconstruction *intégrale* des défenses urbaines, conçue suivant un plan d'ensemble et poursuivie *méthodiquement* pendant

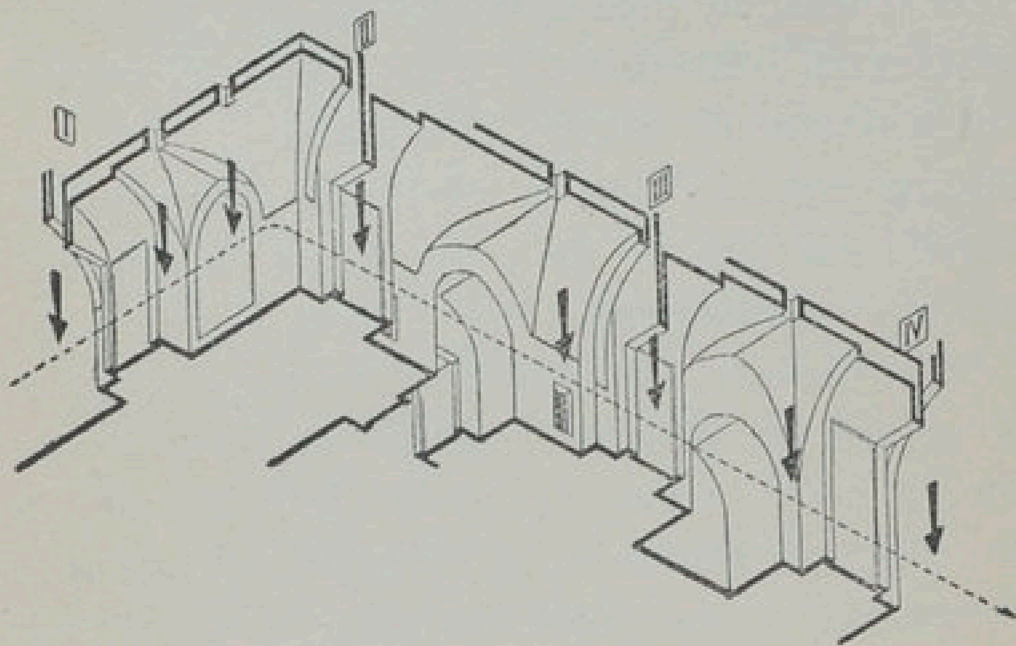


Fig. 30. — La Porte de Qinnasrin : coupe longitudinale du rez-de-chaussée, montrant les quatre portes successives et les assommoirs. — Cf. pl. XIII, 1 et LV, C.

plus de cinquante ans (497). Les faces Nord, Ouest et Sud du rempart furent entièrement rebâties, ainsi que les portes dont elles étaient pourvues (498). Une nouvelle porte fut ouverte (499). A l'Est, la vieille mu-

(497) Pour la discussion, *Enceinte*, 144-152.

(498) Chronologie des travaux : 1°) règne de Ghazi : démolition de la lice de Nour ad-Din, reconstruction du rempart de la Porte des Jardins à la Porte des Juifs, reconstruction de la P. des Juifs (appelée désormais, pour le bon augure, « Porte de la Victoire »), approfondissement de la « Tranchée des Romains » (pl. IX, 5). — 2°) règne de Moḥammed : construction d'un mur sur la « Tranchée des Romains ». — 3°) règne de Yousouf II : réfection du rempart de la P. des Jardins à la P. de Qinnasrin, reconstruction de la P. d'Antioche et de la P. de Qinnasrin. Bien que les sources soient muettes là-dessus, la grosse tour qui marque l'angle Nord-Est de l'ancienne enceinte doit également être attribuée à Yousouf II, car elle porte des marques de tâcherons (*Enceinte*, p. 155, fig. 4) identiques à celles de la P. de Qinnasrin.

(499) La Porte de la Félicité : Ibn Chaddâd, 28 ; *Perles*, 38.

raille fut laissée en l'état, mais sur la lèvre de la circonvallation de Nicéphore Phocas, approfondie à cet effet (pl. IX, 5) s'éleva un nouveau mur, de brique crue d'abord, puis de pierre, qui forma une ligne de défense avancée et délimita la zone d'extension future de la ville (500).

Ces fortifications ne se laissent nullement comparer, sous le rapport de la puissance, à celles qui les avaient précédées. Délabrées aujourd'hui, et découronnées de leurs parapets crénelés, elles n'en saisissent pas moins par l'énormité de leurs saillants (pl. XIII), le fini de leur construction et la perfection de leurs défenses qui fait d'elles de vrais chefs-d'œuvre de la fortification médiéva'e (fig. 30 et pl. LV). Dès le milieu du XIII[e] siècle, Alep se trouvait protégée de toutes parts par des ouvrages neufs, construits selon les procédés les plus modernes, tels qu'aucune ville n'en possédait de pareils (pl. LV).

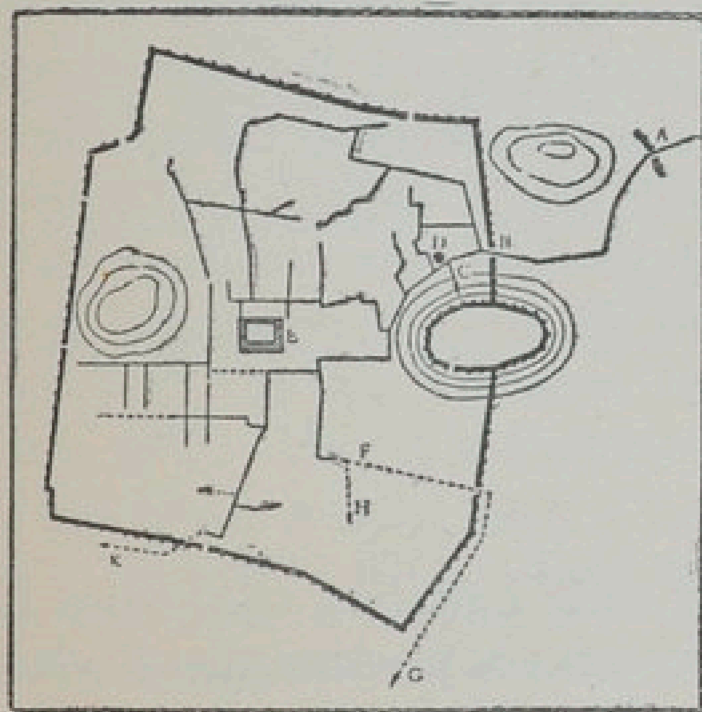


Fig. 31. — La canalisation de Ghazi : état actuel, d'après S. Mazloum.
A. — Porte de la Canalisation.
B. — Porte des Quarante.
C. — La *satoura* de la citadelle.
D. — Le bain du Sultan.
E. — La Grande-Mosquée.
F. — Canalisation de la Porte de l'Irak.
G. — Canal. vers la médressé hors-les-murs de Ghazi.
H. — Can. vers la Grande Place.
K. — Can. vers le Ḥâḍér.

La canalisation ; les bains. — L'adduction d'eau subit elle aussi une réfection *totale*. Des sources de Ḥailân jusqu'aux portes d'Alep le canal fut remis en état par Ghazi et couvert de dalles de pierre (pl. VII, 3). Dans l'agglomération elle-même, un réseau de canalisations nouvelles fut établi (fig. 31) qui distribua l'eau jusque dans le faubourg, au moyen de 64 fontaines publiques édifiées de toutes pièces par Ghazi (501). Engagés sur l'ini-

(500) Sur ce mur : *Enceinte*, 149-150 et *Kounoûz*, 111 r°.

(501) Ibn Chaddâd, 149-157 ; *Perles*, 153-160 ; S. Mazloum, 8 et plan 3. — C'est par la comparaison entre les indications topographiques d'Ibn Chaddâd, et l'état actuel du réseau qu'a été établi le schéma de la fig. 31. Une seule des fontaines de Ghazi s'est conservée intacte (au voisinage du tombeau des Banou l-Khachchâb), encore est-elle hors d'usage :

tiative personnelle du sultan, exécutés sous sa surveillance immédiate (502), ces travaux furent parachevés sous Yousouf II par l'installation de quelques conduites supplémentaires dans les faubourgs (503).

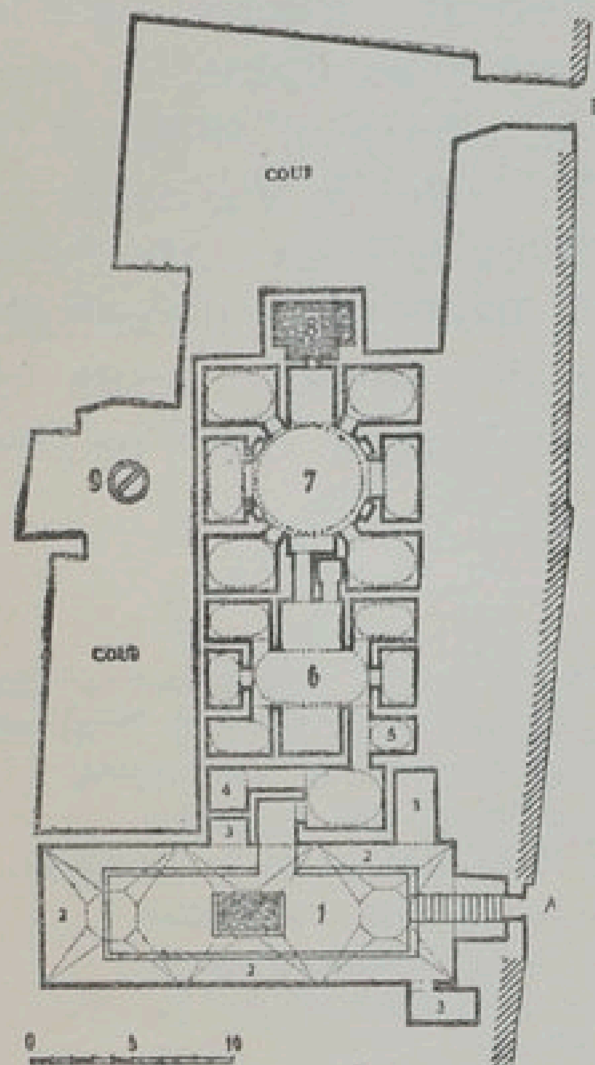


Fig. 32. — Le bain du souk des Chaudronniers : plan (d'après les documents cadastraux).

A. — entrée des clients.
1. — salle de déshabillage et de repos.
2. — banquette surélevée pour le déshabillage.
3. — cabinets particuliers pour le déshabillage.
4. — latrines.
5. — cabinet d'épilation.
6. — salle tiède.
7. — étuve.
8. — chaudière (production d'eau chaude et de vapeur) ; le foyer en sous-sol.
9. — machine élévatoire alimentant la chaudière et les conduites d'eau froide.
P. — entrée pour le service du foyer.

L'hygiène profita immédiatement de cette initiative : les bains se multiplièrent. A l'exemple de Ghazi (504), les grands personnages élevèrent des

elle offre déjà l'aspect traditionnel du *qasṭal* alépin (pl. XLV, 3) ; mais ses dimensions sont très réduites. Son arc était primitivement aveuglé par une cloison de planches qui empêchait la pollution de l'eau.

(502) Ibn Chaddâd, 150 ; *Peries*, 155. De même un wakf fut constitué par le sultan pour subvenir à l'entretien des ouvrages.

(503) Ibn Chaddâd, 157.

(504) Celui-ci fonde, comme propriété de la Couronne (Ibn Chaddâd, 139 ; *Perles*, 139), un bain près de la Citadelle. Il existe encore et a conservé son nom originel de « bain du Sultan » (*Inventaire*, n° 114). Le fait que c'est là le bain de Ghazi n'est pas établi seulement par les indications topographiques des textes, mais encore par le statut privilégié qui lui est réservé sous le rapport du « droit d'eau » (S. Mazloum, 45) : c'est *le seul* immeuble de toute la ville qui puisse s'approvisionner en eau de la canalisation « jusqu'à la limite de ses besoins » (*qadr al-kifâya*). Il est évident que ce droit n'a pu lui être octroyé que lors de l'établissement de la canalisation, c'est-à-dire, comme on le sait, sous le règne de Ghazi.

hammams publics (fig. 32), en qualité d'immeubles de rapport (505) et dotèrent leurs habitations d'un bain privé (506). L'usage s'en développa à ce point que les jardins de plaisance eux-mêmes en furent pourvus (507).

Au milieu du XIIIe siècle, le nombre total des bains d'Alep n'était pas inférieur à 194 (508).

La Grande-Mosquée. — Récemment reconstruite (509), la Grande-Mosquée ne nécessitait pas de travaux d'entretien d'une pareille envergure : du moins lui rendit-on alors l'intégrité de ses revenus, dont une partie avait été aliénée, sous la pression des circonstances, au profit de l'arsenal, c'est-à-dire de la guerre sainte (510).

La Citadelle. — Plus encore que la réfection de l'enceinte et de la canalisation, la transformation de la Citadelle est significative de l'ampleur des desseins poursuivis par Ghazi. Bien que Nour ad-Din en eût rajeuni les défenses moins de 40 ans auparavant, il y rouvrit le chantier, tant pour mettre ses ouvrages en harmonie avec les progrès de la science militaire que pour mieux l'adapter aux exigences de la Cour royale à laquelle elle servait d'abri.

Sur le terre-plein, il multiplia les palais (511), créa des citernes, un bain, un jardin (512), aménagea des locaux pour les services de l'administration (513). Une grande-mosquée, bâtie de toutes pièces et pourvue

(505) Bains d'Ibn al-'Adîm, des B. l-'Adjami, d'al-'Afîf, du cadi Bahâ' ad-Din (Ibn Chaddâd), d'Ibn al-'Oṣroûn, d'Ibn al-Khachchâb (IBN CHADDÂD et *Perles, loc. cit.*), pour m'en tenir aux seuls quartiers intra-muros.

(506) IBN CHADDÂD, 140-1 ; *Perles*, 147-9.

(507) IBN CHADDÂD, 143 ; *Perles*, 146-7.

(508) Ce total se décompose comme suit : quartiers intra-muros, 68 ; bains privés, 31 ; faubourgs, 70 ; jardins, 25. Le décompte a été fait d'après la liste d'IBN CHADDÂD (un total peu différent : 195, dans *Perles*, 139). L'étude archéologique des hammams d'Alep restant entièrement à faire, il n'est pas possible aujourd'hui de préciser le nombre de ces bains ayyoubides qui demeure en service : à Damas, par contre, MM. ECOCHARD et CL. LE CŒUR ont établi qu'une forte proportion des bains encore en usage remonte au XIIe et au XIIIe s.

(509) *Supra*, 117.

(510) FREYTAG, *Chrestomathia*, 113.

(511) Palais de la Gloire, P. des Colonnes, P. des Images (IBN CHADDÂD, 32, 33 ; *Perles*. 43-5). Un autre palais bâti par Moḥammed en 1230 (IBN CHADDÂD, 34 ; *Perles*, 45). V. aussi *Kounoûz*, 104 v° et 105 r°. — C'est certainement pour servir d'assiette à l'un de ces palais, en un point où une ancienne citerne se creusait dans le terre-plein, qu'ont été édifiées les puissantes substructures (fig. 33) qui demeurent l'un des ouvrages les plus saisissants de la Citadelle (v. PLOIX DE ROTROU, 80 sq. : « grande salle souterraine »).

(512) IBN CHADDÂD, 33 ; *Perles*, 44. — IBN CHADDÂD, 32 ; *Perles*, 43 ; S. MAZLOUM, 47.

(513) *Ibid.*

d'un minaret (pl. XIV, 1) qui servait en même temps de poste d'observation, remplaça l'un des deux maqâms (514). Ces nouveaux bâtiments achèvent de préciser la véritable fonction dévolue à la Citadelle : celle de résidence royale. Elle renferme maintenant tout ce qui est nécessaire au fonctionnement régulier de la Cour et du gouvernement, et même à la vie d'un particulier (515) : aussi certains princes peuvent-ils demeurer plusieurs années sans en sortir (516). Plus qu'une forteresse, c'est la ville royale, distincte de l'agglomération, ayant son existence autonome, en marge de celle de la cité (517).

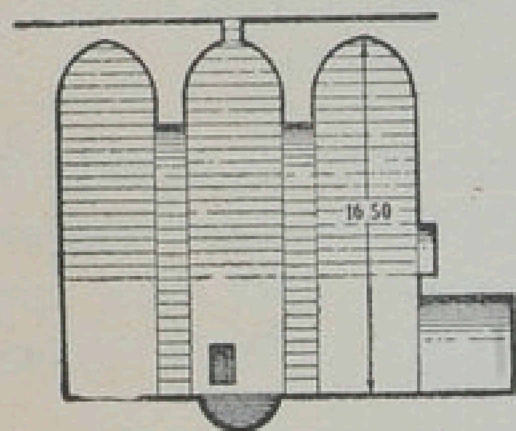


Fig. 33. — Citadelle. — Les substructures du palais de Ghazi : coupe transversale.

D'un autre côté, les vestiges conservés de ces constructions nouvelles (518) affirment hautement leur magnificence (fig. 33) : elles comptaient parmi les productions les plus vigoureuses de l'école architecturale qui se développait alors à Alep et qui nous a laissé tant d'œuvres remarquables (519).

Aux deux anciennes portes de la forteresse, Ghazi substitua une nouvelle entrée (fig. 34 et pl. LVI), unique, que protégeaient deux puissantes tours de flanquement et dont la rampe à degrés n'opposait pas à l'assaillant éventuel moins *de cinq coudes* à angle droit, trois portes à vantaux de fer et plusieurs assommoirs ménagés dans les voûtes (520).

(514) *Inschriften*, 46 sq. ; Ploix de Rotrou, 77 ; Ibn Chaddâd, 48 ; *Perles*, 73.

(515) Sur l'hippodrome, l'arsenal, le trésor, *supra*, 117, et *Histoire*, 73, 76, 77, 78, 150. Sur la sépulture provisoire des souverains dans la Citadelle : *Histoire*, 151, 223.

(516) Ainsi Toghril ne quitte pas la Citadelle de la mort de Ghazi à la majorité de Moḥammed (*Histoire*, 180).

(517) Elle a naturellement son commandant (*Histoire*, 69, 70, 80, 82, 150, 153) et son *khatib* spécial (*Id.*, 180). C'est dans la Grande-Mosquée de la Citadelle, et non dans celle de la ville, que le sultan prend part à la prière en communauté (Ibn Chaddâd, 48 ; *Perles*, 74). Il est à remarquer que les auteurs arabes de l'époque ont eu le sentiment de cette extraterritorialité de la Citadelle : ils la classent toujours « hors-les-murs », et la distinguent soigneusement de la ville.

(518) Portail et hall d'entrée du palais (Ploix de Rotrou, 86 et la fig. corresp.) très probablement, si l'on en juge d'après sa position par rapport à l'entrée et aux constructions avoisinantes, le palais principal, celui qui renfermait la salle d'audience. Quelques chapiteaux mutilés, pareils à ceux de la médressé hors-les-murs de Ghazi.

(519) J. Sauvaget, *Architecture*, 38-39.

(520) Descr. ap. Ploix de Rotrou, 63-73 ; *Inschriften*, pl. III, fig. 3 et n° 20-21 ; M. van Berchem et E. Fatio, 210 sq. ; Ibn Chaddâd, 31; *Perles*, 42 ; Freytag, *Chrestomathia*, 113.

Pour la construction de cette entrée et des édifices érigés sur le terre-plein, on utilisa comme carrière les flancs de la colline même qui porte la Citadelle (521). Cette exploitation méthodique isola la butte, en la resé-quant de la croupe rocheuse à laquelle elle était naturellement rattachée, et lui donna une forme géométrique : celle d'un tronc de pyramide aux parois fortement déclives (pl. XII, 1-3). A son pied on creusa un fossé, que la nouvelle canalisation pouvait inonder en cas d'attaque, et qu'enjambait un pont de huit arches, barré par une porte de fer et donnant accès à la rampe de l'entrée (522). Du fond du fossé à la base du rempart, un glacis de pierre d'appareil (pl. XII, 3) habilla entièrement le flanc de la colline, s'opposant à la fois aux tentatives de sape, à l'escalade, et aux éboulements (523) ; il abritait deux passages dérobés qui permettaient à la forteresse de communiquer secrètement avec l'extérieur de la ville (524).

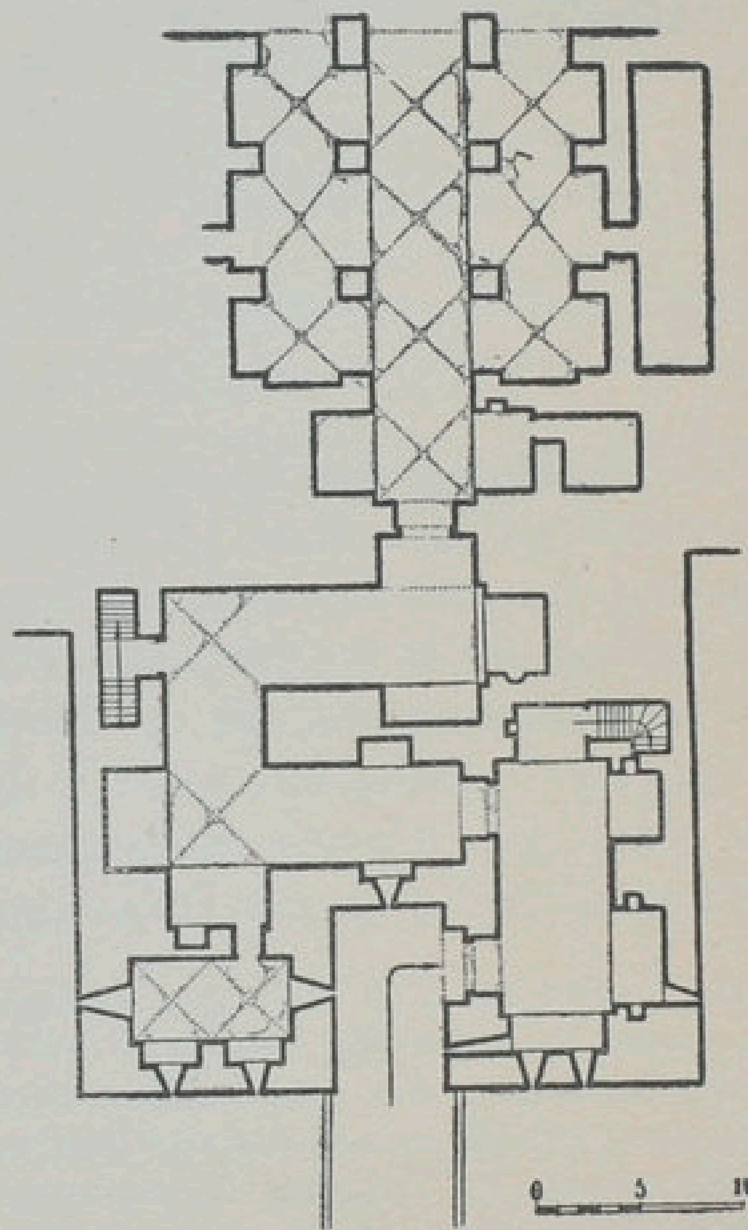


Fig. 34. — CITADELLE. — L'entrée construite par Ghazi : plan. — Cf. pl. X et LVI.

Si j'ai insisté sur ces travaux, c'est que cet ensemble constitue à coup sûr le plus prodigieux ouvrage de fortification que nous ait laissé l'architecture militaire du Moyen-Âge (pl. X). Mais pour l'apprécier pleinement il faut, par un effort d'imagination, essayer de se représenter le monument tel que le connurent les Alépins du XIIIe siècle :

(521) *Kounoûz*, 103 v° en marge, où l'on trouve une description détaillée, unique, de la marche du chantier ; cf. IBN CHADDÂD et *Perles*, *loc. cit.*

(522) Les vantaux de fer ont été partiellement conservés : *Inschriften*, n° 10.

(523) Cf. IBN CHADDÂD, 34 ; *Perles*, 45.

(524) Vers le Nord, la « Porte Secrète » (IBN CHADDÂD, 32 ; *Perles*, 43 ; v. ici pl. XIV, 1, à gauche) ; vers le Sud, « la Porte de la Montagne » (IBN CHADDÂD, 31 ; *Perles*, 43 ; *Kounoûz*, 104 r°), dont il existe encore des traces dans le rempart. Les escaliers de sortie, ménagés sous le revêtement d'appareil du talus, ont été retrouvés (PLOIX DE ROTROU, 84-85).

un colossal paysage de pierre nue (pl. XX, 1) étageant ses assises sur une hauteur totale de 50 mètres, éblouissant de blancheur sous le grand soleil, avec ses arêtes vives, et l'inscription de fondation (fig. 35) se détachant en énormes caractères de basalte noir à mi-hauteur du glacis (525).

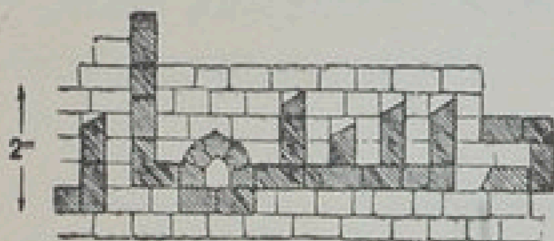


Fig. 35 .— CITADELLE : les restes de l'inscription du talus.

Le Palais de Justice. — Ici aussi Ghazi fit entreprendre des travaux : ils semblent avoir été considérables, mais nous ne saurions les définir exactement (526). Il est en tous cas certain qu'il isola le Palais de Justice en l'entourant d'un mur et qu'il le réunit à la Citadelle par un passage réservé au souverain (527), marquant ainsi avec netteté son caractère d'annexe de la résidence royale.

Les faubourgs des Turcs. — S'ils avaient gardé à leur service les soldats turcs des Zenguides, les sultans d'Alep n'avaient pas manqué de leur adjoindre un nouveau corps de troupes : des mamelouks turcs, achetés par eux-mêmes, sur la fidélité desquels ils pouvaient compter. Ceux-ci se fixèrent naturellement auprès de leurs congénères. Les mamelouks de Ghazi, les Ẓâhiriya, doublèrent ainsi le Ḥâḍér d'un nouveau quartier qui garda leur nom (528) ; d'autres créèrent non loin de là deux agglomérations suburbaines (529). Avec ces Turcs vinrent habiter quelques membres de la fa-

(525) Inédite. Il n'en reste que quelques lettres, correspondant au dernier mot de la date, contre le bastion de l'entrée.

(526) Selon les textes, Ghazi aurait « construit » de toutes pièces le Palais de Justice, mais cette assertion est en contradiction avec ce que nous avons exposé plus haut (*supra*, n. 424) et avec un fragment épigraphique (*Perles*, 24, n.).

(527) *Perles*, 24, 34, 49. Sur la « Porte du Palais de Justice » : IBN CHADDÂD, 26 et 31 ; *Perles*, 34 et 43.

(528) De même que les Yarouqiya sont les mamelouks de Yarouq (YAQOUT, *s. v.* ; cf. *Histoire*, 117), les Ẓâhiriya sont les mamelouks d'al-M. aẓ-Ẓâhir Ghazi (*Histoire*, 153). Il existe aussi des mamelouks Nâṣiriya, qui sont ceux d'al-Malik an-Nâṣir (*Id.*, 117, 128). Je ne sais d'où Blochet (*Id.*, 151, n. 1) a tiré qu'al-Yarouqiya avait été détruite en 612 H. « à cause des travaux de fortification qu'y avait fait Ghazi » : on a tout lieu de craindre une confusion avec la répression des menées anti-ayyoubides des mamelouks zenguides (*Id.*, 117). — Le rapport topographique entre le Ḥâḍér et aẓ-Ẓâhiriya est établi par les listes de mosquées et de fontaines données par IBN CHADDÂD, la nature de la population de ces nouveaux quartiers étant fixée par les noms typiques des fondateurs.

(529) « La Croupe », *er-Râbiyé* (pour la localisation, *Kounoûz*, 111 r°) et « le Trou de Djaffâl », *Djoûrat Djaffâl*, ce dernier ne pouvant être que la profonde dépression de terrain (ancienne carrière) qui s'étend au pied de la Citadelle du Chérif.

mille régnante pourvus de commandements dans l'armée (530), des Kurdes (531), des « Orientaux » attirés de Haute-Mésopotamie par le trafic caravanier (532), et tous ceux qui vivaient de la clientèle des soldats ou des caravanes : fabricants d'armes (533), marchands de paille (534), cabaretiers (535), gueux prêts à tous les métiers (536). Selon l'ordre normal des choses, c'est là aussi que se tint le marché aux chevaux (537) et que se groupèrent les khans, notamment celui qui appartenait à la Couronne (538), et le « fondaco » des marchands vénitiens (539)

En un sens, cette évolution accentue la spécialisation antérieurement acquise par le Ḥâḍér, mais d'un autre côté elle atténue son caractère de faubourg, de quartier suburbain de la ville. Avec sa population de Turcs et d'étrangers, ses 352 oratoires (540), ses 40 bains (541), ses souks particuilers (542), sa halle aux fruits particulière (543), sa grande-mosquée particulière (544), et son préfet de police spécial (545), il fait davantage figure d'agglomération urbaine autonome. Le centre urbain se dédouble : en face de la ville dans les murs, où les habitations des artisans et des notables autochtones (546) entourent la Grande-Mosquée et les vieux souks, se

(530) *Histoire*, 151, 159.

(531) Ibn Chaddâd, 80 : *masdjid ḥârat al-Akrâd.*

(532) *Ibid. : m. al-Machâriqa.* A l'époque, « l'Orient » (*ach-Charq*) par excellence est la Haute-Mésopotamie.

(533) *Ibid. : m. al-Qaouâsin.*

(534) Ibn Chaddâd, 142 et 157 : *soûq at-tibn* (cf. *Perles*, 145).

(535) Ibn Chaddâd, 82 : *al-foqqâ'iyin.*

(536) *Ibid. : s. al-Ḥarâficha.*

(537) Id., 157-8.

(538) Id., 81 (*kh. as-Sabil*), 156 (*kh. de Saif ad-Din Djandar*), 157 (*fondouq al-khâṣṣ al-kabîr. Perles*, 115, n. 1 ; cf. Annexe I, n° 28 : « le khan du sultan) et *Kounoûz*, 64 r°.

(539) Tafel et Thomas, n° 276 : de omnibus mercibus ad *fondicum, qui extra civitatem est.*

(540) Dénombrés d'après la liste d'Ibn Chaddâd, 82-86 (*Perles*, 97, donne un chiffre différent, qui reproduit les totaux erronés donnés par Ibn Chaddâd lui-même).

(541) Ibn Chaddâd, 142.

(542) Id. 82 (s. des Marchands de coton ; s. des Turcomans), 83 (marché aux moutons — cf. annexe I, n° 13 — à mettre sans doute en rapport avec les Hauranais fixés dans ce quartier : Id., 82, 142), 157 (« le souk qui va de la porte d'er-Râbiyé jusqu'au Ḥâḍér »). Cf. *Perles*, 115, n. 1 ; 116, 144, 164.

(543) Id., 163 : « la Halle aux fruits extra-muros » ; cf. Annexe I, n° 7.

(544) Id., 46 ; *Perles*, 66 ; *Kounoûz*, 64 r°.

(545) Ibn Chaddâd, 81 (*'arîf er-Râbiyé*).

(546) Ibn Chaddâd, 74 (maisons des B. l-Qaisarâni, des B. l-'Adîm) ; *Kounoûz*, 95 v° (m. des B. l-Khachchâb ; cf. *Inventaire*, n° 87), 89 v° (m. des B. Saouâda, des B. s-Saffâḥ), 97 r° (m. des B. Zohra), 97 v° (m. des B. l-'Adjami). Cf. *Perles*, 103-104.

constitue une ville extra-muros : celle des conquérants turcs. Avec des contours plus indécis, et sous une forme embryonnaire, c'est la répétition du même phénomène que l'époque hellénistique nous avait permis d'enregistrer.

Les médressés et les couvents. — Les médressés nouvelles, au nombre de 35 environ (547), rappellent par leur ordonnance celles qu'avaient fondées les Zenguides : c'est tout au plus si le détail de leur agencement paraît avoir été étudié avec plus de soin (pl. LVII).

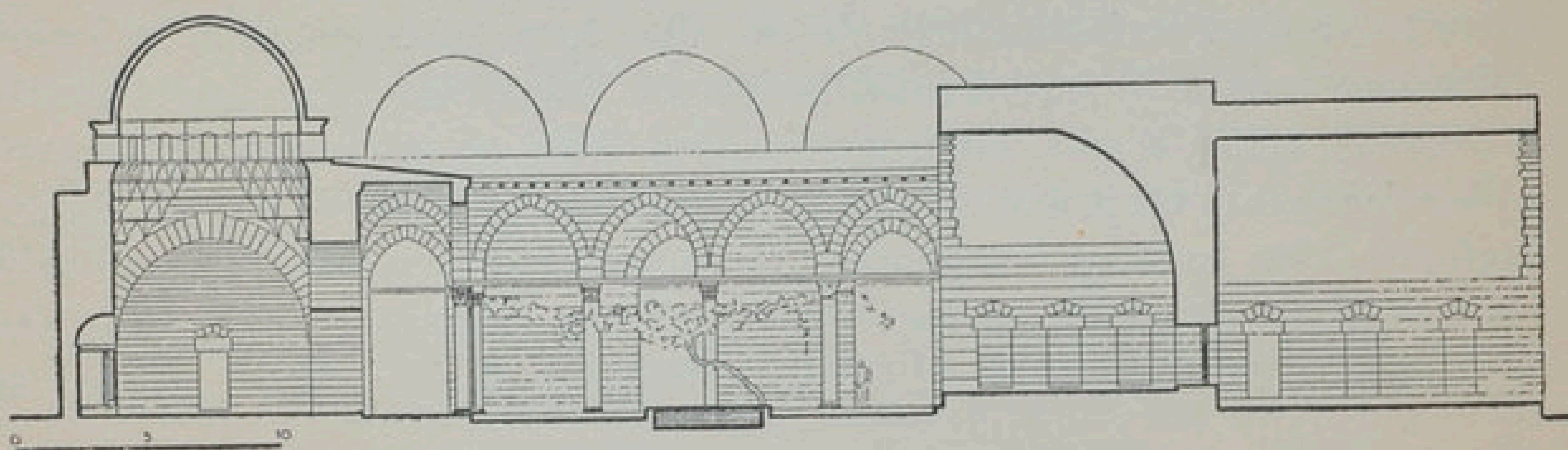


Fig. 36. — La médressé du Paradis (*médr. el-Firdaus*) : coupe longitudinale d'après un relevé de Kh. Moaz.

Si elles servent de support à une vie intellectuelle digne d'attention, il faut reconnaître que leur multiplication n'exerce pas une action notable sur l'esthétique de la ville. Leurs cours intérieures (pl. XXXIII-XXXIV) séduisent assurément par la robustesse et la sobriété de leur architecture, et l'harmonie de leur composition (fig. 36) ; isolées des bruits du dehors par la masse des bâtiments qui les entourent, elles offrent à l'étude le cadre le plus favorable qui soit, plein d'une paix silencieuse qu'animent à peine le murmure des récitations coraniques et le bruissement du vent dans les treilles. Mais leur extérieur demeure pauvre : avec leurs longs murs aveugles et nus, où seul le portail reçoit quelque discrète ornementation, et les coupoles écrasées qui coiffent leur terrasse, ces médressés ne sont que des masses cubiques, lourdes et disgracieuses (pl. XXXII, 2-3 ; pl. XXXV, 1, 3). Loin d'égayer le paysage urbain, elles renforcent son austérité.

La plupart étaient des médressés funéraires : aussi s'élevèrent-elles le

(547) Ibn Chaddâd, 92-129 ; *Perles*, 108-133.

plus souvent en dehors de l'enceinte fortifiée, et de préférence sur la lisière du cimetière entourant le maqâm d'Abraham. Les grands personnages, même, n'hésitaient pas à fonder deux médressés funéraires à la fois : l'une dans les murs, l'autre hors-les-murs (548), de telle sorte que leur sépulture fût assurée dans les conditions qu'ils souhaitaient, quel que fût le lieu où ils trouveraient la mort (549). Dans ce cas, il est normal que chacune d'elles soit affectée à l'une des deux écoles juridiques auxquelles allait la faveur gouvernementale : l'école hanéfite et l'école chaféïte.

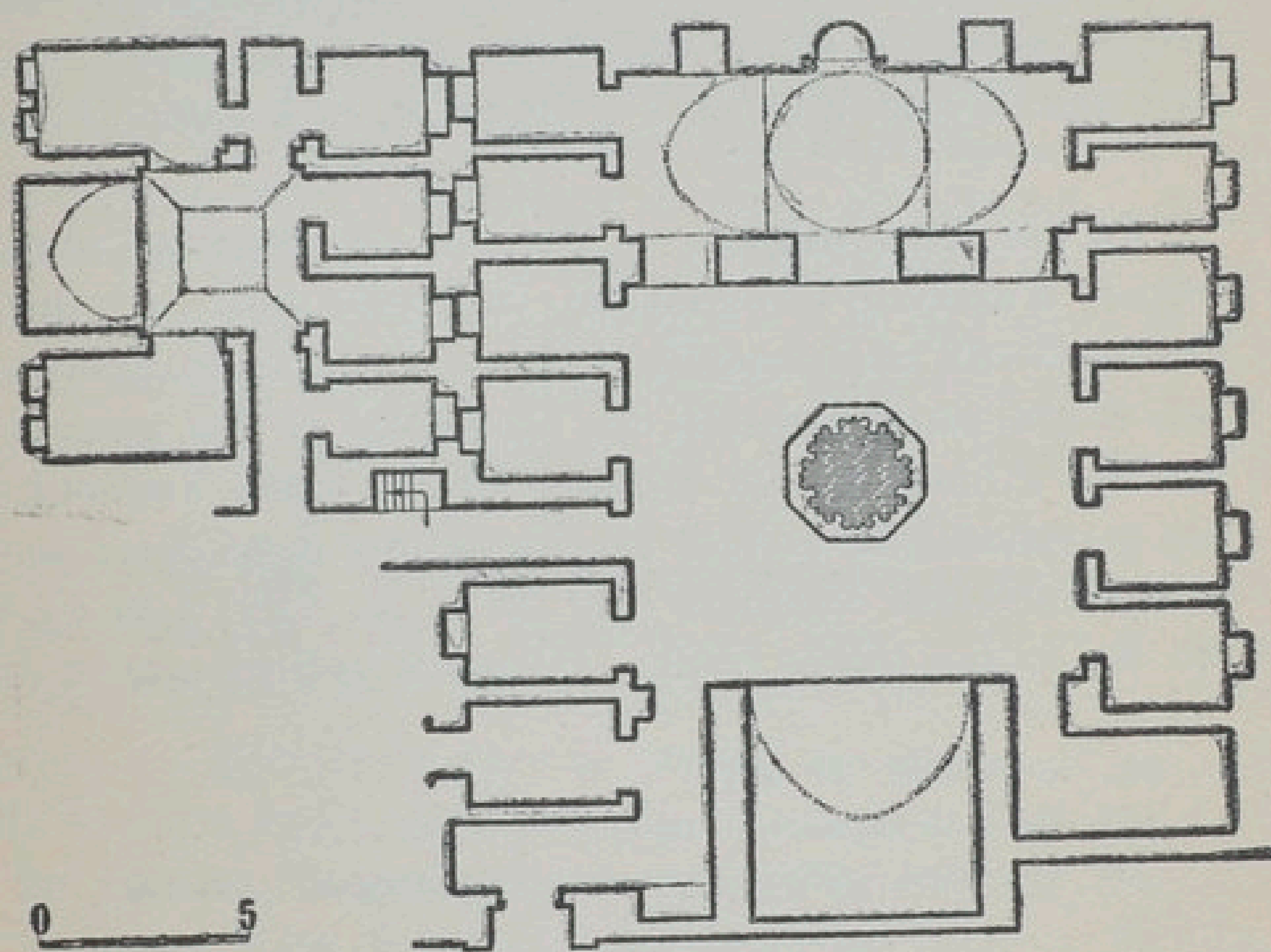


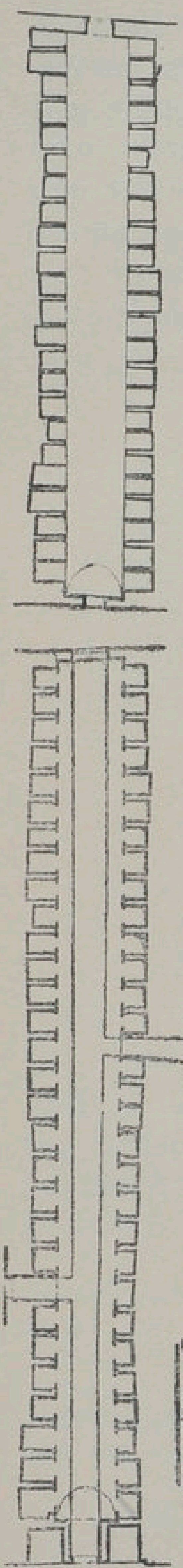
Fig. 37. — Le couvent de Yousouf II : plan.

Les nouveaux couvents — une vingtaine, dont quatre pour les femmes (550) — se distribuent au contraire à l'intérieur de l'enceinte, sauf deux d'entre eux, destinés aux Turcs du faubourg. Ce sont en général des *khanqah* où les soufis trouvent en même temps des locaux où se livrer à

(548) P. ex. le sultan Ghazi, l'eunuque Chadbakht, le régent Toghril, l'émir Saif ad-Din 'Ali, l'émir Madjd ad-Din Ibn ad-Dâya (Ibn Chaddâd, 101 et 108 ; 117 et 124 ; 118 et 128 ; 107 et 125 ; 124 ; — *Perles*, 112 et 115 ; 121 et 129 ; 122 et 132 ; 115 et 130 ; 128-9).

(549) Cf. l'inscr. de l'Atabakiyé hors-les-murs (*Répertoire*, n° 3894) : « il l'a fondée... pour qu'il y fût enseveli si Dieu décrétait qu'il mourût en dehors de la ville d'Alep ». La crainte du mauvais augure s'opposait en effet à ce qu'un cadavre fût introduit dans la ville par les portes de l'enceinte.

(550) Ibn Chaddâd, 90-92 ; *Perles*, 100-107 ; *Kounoûz*, 72 r°-75 v° et 81 r°.



leurs pratiques, et un logement : aussi leur agencement et leurs caractéristiques sont-ils, logiquement, ceux des médressés (fig. 37). Mais dès cette époque le prestige des grands cheikhs de confréries était assez assis pour qu'ils fussent considérés eux aussi comme de saints « patrons » (*oueli*) : c'est ainsi que la tombe de tel « sultan de la voie vers Dieu, et cheikh de la Vérité » fut surmontée au début du XIIIe siècle d'un édifice où ses disciples pouvaient se rassembler (551).

Enfin les deux machhads chiites de la banlieue furent rebâtis de fond en comble sous un aspect monumental (552) : cette reconstruction, ordonnée par les sultans eux-mêmes, attestait le triomphe de l'orthodoxie, et le consacrait.

La vie économique. — Par une conséquence immédiate du regain d'activité économique, les souks centraux firent l'objet de nouveaux aménagements. Ghazi en bâtit un nouveau (553) ; ses émirs construisirent des boutiques et des qaisariyas (554) comme immeubles de rapport (555) ; enfin Yousouf II établit les marchands de soie et les dinandiers dans deux beaux souks à l'ordonnance régulière (fig. 38 et pl. XIX, 1 et 4), créés par lui de toutes pièces (556). D'autres indices encore (557) mon-

(551) *Répertoire*, n° 3600.

(552) Pour le détail des travaux, v. *Sanctuaires*.

(553) Constitué wakf en faveur de sa médressé : *Kounoûz*, 102 v° ; *Perles*, 116, n.

(554) Le terme de qaisariya ne correspond sans doute plus, dès cette époque, au type monumental qu'il désignait primitivement (*supra*, 79 ; cf. *infra*, n. 831).

(555) Ibn Chaddâd, 36 ; *Perles*, 55.

(556) Ibn Chaddâd, 18 ; *Perles*, 14. L'identification des souks de Yousouf II me semble assurée par les dénominations appliquées de nos jours à deux souks d'Alep dont l'ordonnance montre précisément qu'ils ont été bâtis d'un seul jet : *s. el-Bâṭiyé* « le s. aux Chaudrons de cuivre », et *s. ed-Drâ'*, « le s. de la Coudée, » ce dernier étant encore occupé par les marchands de soieries, d'où les plaques de fer qui renforcent les portes de ses boutiques (pl. XIX, 1), pour préserver plus efficacement du vol les marchandises précieuses qu'elles renferment.

(557) Site d'une boutique portant l'inscr. *Répertoire*, n° 3567. L'édition donnée dans ce recueil est défectueuse : le texte est complet et doit être interprété : « Cette boutique est constituée wakf au profit des latrines (de la Grande-Mosquée) ».

Fig. 38. — Les deux souks de Yousouf II : plan (état actuel : d'après les documents cadastraux).

trent que la surface réservée au commerce au centre de la ville connut alors une extension qui n'était pas négligeable.

D'autre part, le bugdet des recettes du royaume ayyoubide d'Alep (558) nous apporte, indirectement, un complément d'information. Si la plupart des taxes qui alimentaient alors le Trésor portaient sur le commerce d'alimentation, plus propre que tout autre à assurer aux revenus du fisc la stabilité requise, d'autres rubriques se rapportent à des corps de métier qui se trouvaient redevables envers l'État de sommes élevées, évidemment en relation directe avec leur chiffre d'affaires. Ce sont, pour leur majorité, celles qui profitaient de la présence de la Cour souveraine et de l'armée : industries de la soie, marchands d'esclaves ou de chevaux, armuriers et tanneurs auxquels les fournitures militaires offraient un débouché de premier ordre, tenanciers de lieux de débauche (559). Mais ce sont aussi des industriels qui tiraient un supplément de recettes de l'activité générale — savonneries et bains (560) — ou des corporations qui, travaillant pour les caravanes, profitaient de l'ouverture des routes commerciales vers l'Anatolie, la Mésopotamie et l'Europe : moucres, tanneurs et cordiers (561).

On trouve ainsi une explication péremptoire aux dénominations nouvelles qui commencent alors à désigner certaines régions de la ville : « la Tannerie » (*ed-Dabbâgha*), « les Savonneries » (*el-Maṣâbén*) (562) ne sont que des quartiers spécialisés dans le travail des peaux et la fabrication du savon. Tout comme les potiers constituent un petit faubourg au bord de la rivière (563), comme les entrepôts de bois et de céréales, trop encombrants pour trouver place dans la partie enclose de la ville, se groupent devant les portes du rempart (564), la multiplication des établissements indus-

(558) *Infra*, Annexe I.

(559) Annexe I, n° 11, 42 (soie), 10 (esclaves), 4 (chevaux), 40 (fer), 15 (cordes d'arc), 9 (tannerie), 34 (vin et lieux de débauche).

(560) *Ibid.*, n° 24 (savonneries), 29 (soude), 17 (terre à foulon, usitée au bain), 44 (ordures).

(561) *Ibid.*, n° 30 (moucres), 9 (tannerie), 41 (chanvre).

(562) Ibn Chaddâd, 78 et 140 ; *Perles*, 139, 140 (le quartier est aujourd'hui appelé « la vieille Tannerie », *ed-Dabbâghat el-ʿatîqa* — *Nahr*, II, 197 — pour éviter une confusion avec la tannerie du XVIe s., encore en usage : v. *infra*, 222). — Ibn Chaddâd, 76 (rue de la Soude) ; *Nahr*, II, 203.

(563) « La Poterie », *el-Fakhoûra* (Ibn Chaddâd, 88). Le quartier a conservé ce nom, et plusieurs fours de potiers y sont encore en fonctionnement.

(564) Sur l'emplacement de l'ancien cimetière juif, nivelé par Ghazi lors de la reconstruction de l'enceinte (Ibn Chaddâd, 27-28 ; *Perles*, 36-37). D'autres entrepôts de bois en dehors de la P. d'Antioche (Ibn Chaddâd, 88).

trielles a abouti là à une spécialisation, signe certain d'une grande activité économique. On croit pouvoir attribuer la même origine et la même date de formation au quartier des Tailleurs de pierre (*soueiqat el-Ḥadjdjârin*) (565), car la capitale des sultans ayyoubides ne fut, pendant trois quarts de siècle, qu'un grand chantier de construction.

On n'oubliera pas, enfin, que cet équipement commercial et industriel déjà très développé se trouvait complété par les souks et les khans du Ḥâḍér. Les souks centraux restaient cependant le centre de gravité de la vie économique : c'est là que siégeait le *moḥtasib* (566).

IV. — Caractères et évolution de la ville.

Comparée à la précédente, cette période n'accuse aucune originalité foncière : les facteurs d'évolution restent les mêmes, les modalités de l'évolution les mêmes, les résultats de l'évolution sont presque identiques, et si l'œuvre de reconstruction nous apparaît ici plus complète, elle profite du moins largement de ce qui avait été réalisé précédemment.

Entre l'action des Ayyoubides et celle des Zenguides il n'y a ainsi, en définitive, qu'une différence de degré dans l'efficience, et non une différence de nature : les sultans n'ont fait que transformer en un mouvement continu l'élan initial donné par les atabegs.

Quelle que soit leur valeur intrinsèque, les transformations d'Alep sous les Ayyoubides, préparées et amorcées dès l'époque précédente, n'offrent pour nous à cette place d'autre intérêt que de nous donner (grossie et clarifiée jusqu'à être un vrai schéma de démonstration) une image de l'œuvre accomplie par tous les princes qui, successivement, ont ici mis en action la politique des Seldjoukides : elles nous permettront de faire clairement le bilan d'un siècle et demi de domination turque.

* * *

Le résultat saillant est la reconstruction et la régénérescence de la ville. Son rempart, sa canalisation, sa Grande-Mosquée, sa Citadelle ont

(565) *Kounoûz*, 101 r° ; aujourd'hui « la fontaine des Tailleurs de pierre » (*qasṭal el-Hadjdjârîn*).

(566) Ibn Chaddâd, 79 : *m. al-ḥisba* (dans la rue longeant la façade Ouest de la Grande-Mosquée).

été entièrement rebâtis ; ses souks se sont améliorés et agrandis ; elle est pourvue de bains neufs, de médressés neuves, de couvents. Elle est un centre politique et administratif de premier ordre. Sa zone d'action économique s'est élargie au-delà de toute attente ; les fabriques s'y multiplient, et des faubourgs poussent devant les portes de l'enceinte. Elle s'éveille même à la vie intellectuelle et aux arts.

Il serait à peine exagéré de parler ici d'une seconde fondation d'Alep : sachant dans quel état de déchéance les Turcs avaient trouvé la ville, le parallèle avec l'époque hellénistique s'impose immédiatement à l'esprit.

D'ailleurs, ce n'est pas là le seul trait commun à ces deux périodes si éloignées l'une de l'autre dans le temps. Comme sous les Séleucides, il s'est produit un apport massif d'allogènes auxquels échoit la première place dans la société, et à la vie particulière desquels le centre urbain s'adapte, en reprenant le même caractère de dualité qu'autrefois. Comme Bérée à ses débuts, l'Alep du temps des Croisades n'est que la juxtaposition de deux villes jumelles, faites pour deux groupes ethniques qui cohabitent sans s'interpénétrer, ayant chacun leur langue, leurs mœurs, et leur rôle distinct dans la société et dans l'État ; et comme la citadelle séleucide, la forteresse du souverain coiffe l'ensemble, sans s'intégrer à proprement parler dans le centre urbain.

Mais il est impossible de pousser plus loin le parallèle : alors que la ville hellénistique avait évolué dans le sens d'une plus grande cohésion, la ville médiévale perd toujours plus de son unité.

Il ne se produit, ici, en effet, rien de comparable à la diffusion de l'hellénisme ; il n'y a pas introduction d'une culture de qualité supérieure qui gagne les populations autochtones. L'évolution se situe à l'intérieur d'un seul et même cadre culturel : l'Islam. L'arrivée des Turcs ne fait que surimposer à des faits sociaux préexistants une nouvelle formule de gouvernement, et une forme définie de croyance religieuse.

Quelle que soit leur force, quel que soit leur nombre, les Turcs ne se fondent point dans la masse de la population. Ils n'imposent point davantage leur langue ou leurs mœurs. Ils restent des étrangers : *une minorité sociale*. Avec eux, c'est un nouvel élément de diversité qui s'introduit dans une ville où la tendance au particularisme, au cloisonnement social s'est déjà trop affichée.

En même temps, le triomphe de l'orthodoxie, en avivant chez la communauté musulmane la conscience de sa force et le sentiment de sa supériorité, la fait se fermer à tout ce qui n'est pas elle-même : sous les Ayyou-

bides plus encore que sous les Zenguides, tout ce qui n'appartient pas à l'Islam officiel est rejeté avec mépris à l'arrière-plan de la vie urbaine (567). Après le cloisonnement topographique, ethnique, social, on est en marche vers *un cloisonnement communautaire* qui achèvera la dislocation du centre urbain.

Si l'action de ces nouveaux facteurs de désagrégation se trouve ici tempérée par les qualités des hommes au pouvoir, il suffira (le chapitre suivant en apportera la preuve) d'un fléchissement de l'autorité pour qu'on les voie prendre tous leurs effets.

Il est un point, cependant, sur lequel le temps des Ayyoubides accuse une innovation qui ne doit rien à un précédent créé par les atabegs : *la reprise des relations commerciales avec l'Europe*. Nous assistons là à l'événement capital de l'histoire d'Alep depuis la fondation de Bérée : celui qui engage l'avenir de la ville jusqu'à l'époque contemporaine. Sans doute ses conséquences immédiates furent-elles limitées, et son action sur le développement urbain interrompue à bref délai, mais un nouveau régime politique va reprendre sur ce point la tradition des Ayyoubides et la développer, comme il développera leurs autres formules de gouvernement : suprématie des Turcs, caractère musulman de l'État.

(567) Destruction des cimetières juifs par Ghazi (*supra*, n. 564) et utilisation des dalles funéraires comme matériaux de construction pour la Citadelle (cinq épitaphes au moins, inédites à ma connaissance, remployées dans les mâchicoulis des tours flanquant l'entrée). Ailleurs, de même, les usurpations d'édifices cultuels (à Damas, confiscation pure et simple, sans motif plausible, de l'église du Carrefour : *Journ. Asiat.*, mai-juin 1896, 406) et les gestes de fanatisme (massacre des prisonniers de Ḥaṭṭîn par les soufis : R. Grousset, II, 799) apportent des indices difficilement récusables du durcissement du sentiment religieux musulman.

CHAPITRE IX

Les Mamelouks

(1260-1516)

Sommaire. — I. Le cadre historique : les Mongols ; — les Mamelouks Bahrides ; — l'anarchie ; — les Ottomans.

II. Le cadre historique et la vie urbaine : le commerce européen.

III. Les données archéologiques : l'enceinte fortifiée ; — la Citadelle ; — le Palais de Justice ; — le Marché aux Chevaux ; — les souks ; — les nouveaux quartiers ; — les mosquées ; — les zaouias et les médressés ; — les hôpitaux ; — le faubourg des Chrétiens ; — l'eau.

IV. Caractères et évolution de la ville.

Envisagée du point de vue spécial auquel nous nous plaçons ici, la période des Mamelouks ne connaît d'autre élément d'unité que le régime gouvernemental auquel est soumise la Syrie Nord : lien factice, puisque les facteurs décisifs de l'évolution urbaine doivent être cherchés en dehors du cadre politique. Les événements survenus entre 1260 et 1516, et les transformations de la ville dont ils s'accompagnent, auraient dû, rationnellement, être répartis entre deux chapitres distincts : si on les a groupés ici, c'est seulement pour la commodité de l'exposé.

I. — Le cadre historique.

Les Mongols. — A la fin du XIIe siècle, un petit chef nomade de la région du Lac Baïkal, s'étant fait proclamer empereur des Mongols sous le titre de Tchingiz-khan, avait commencé une série de conquêtes que ses successeurs avaient développées jusqu'à constituer le plus vaste empire que le monde eût connu : Chine, Perse, steppes de la Sibérie du Sud et de la Mer d'Aral, de la Russie du Sud et de l'Ukraine (568).

(568) Sur les Mongols, v. en dernier lieu R. Grousset, *Emp. des Steppes*, av. la bibliogr.

C'est avec cet empire que la Syrie musulmane se trouva subitement aux prises au milieu du XIIIe siècle.

En 1258, le khan mongol de Perse avait enlevé Bagdad et fait fouler le calife aux pieds des chevaux. L'année suivante, il se mettait en marche à travers la Haute-Mésopotamie, rasant les villes une à une, semant à son approche une telle épouvante que la population s'enfuit au Caire : Alep, prise d'assaut après quelques jours de siège (24 janvier 1260) fut, pendant une semaine, méthodiquement livrée au massacre, au pillage et à l'incendie (569). Damas occupée, les Mongols pénétrèrent en Palestine, mais là ils se heurtèrent à l'armée égyptienne, qui les força à reculer après une bataille mémorable ('Aïn Djalout, 3 septembre 1260).

Les Mamelouks Bahrides (570). — A cette date l'Égypte avait cessé d'être au pouvoir des Ayyoubides : en 1250, les mamelouks turcs de la garde du sultan (571), soulevés, l'avaient assassiné et, après quelques années d'incertitude durant lesquelles ils lui avaient en vain cherché un successeur et avaient dû s'opposer aux tentatives de Yousouf II d'Alep (572), ils avaient fini par mettre l'un d'eux sur le trône (1259).

Ce coup d'État, qui plaçait l'Égypte au pouvoir d'une troupe d'esclaves sans culture et sans traditions administratives, n'aurait pas manqué d'avoir les conséquences les plus désastreuses pour le pays si le trône n'était échu, au lendemain même de la défaite mongole, à l'une des personnalités les plus vigoureuses qu'ait connues l'histoire de l'Islam : Baibars (573).

Sous son impulsion, la guerre sainte contre les Croisés prend un caractère de résolution farouche : ses assauts répétés amenuisent sans cesse les États francs, dont il ne reste bientôt plus que des débris épars, voués à une disparition prochaine (évacuation de Château-Pélerin, 1291) (574).

(569) Quatremère, I^1, 90 sq. Cf. *infra*, n. 585.

(570) Je suis ici l'exposé d'ensemble de G. Wiet, *Hist. nat. Egypt.*, IV, 387-636.

(571) Appelés mamelouks « Bahrides », à cause de leur caserne, située dans une île du Nil (*el-Baḥr*).

(572) *Supra*, 134.

(573) Résumé de son règne et bibliogr. dans *Enc. Isl.*, *s. v.*

(574) En 1265 : prise de Césarée, de Haïfa et d'Arsouf ; — 1266 : prise de Safad, du Toron et de trois forteresses couvrant Tripoli, pillage du royaume arménien de Cilicie, coupable de collusion avec les Francs et les Mongols ; — 1268 : prise de Jaffa et de Beaufort, d'Antioche et de toutes les places environnantes ; — 1271 : prise des trois puissantes forteresses commandant la trouée de Tripoli : le Crac, Safita, Akkar. (Sur ces événements.

Parallèlement, la guerre contre les Mongols se poursuit sans trêve : restés maîtres de la Haute-Mésopotamie, ils ne cessaient d'attaquer la Syrie, par vagues successives. S'ils ne purent fixer l'ennemi sur le front de l'Euphrate, les Mamelouks réussirent du moins à préserver l'Égypte de l'invasion (575). Ils purent même passer à leur tour à l'offensive : aux confins du Taurus, où la configuration du terrain et l'imbroglio politique qu'elle avait favorisé laissaient indécis le tracé de la frontière (576), ils multiplièrent leurs tentatives contre la Cilicie arménienne et contre les petits émirats turcomans (577). A partir du milieu du XIVᵉ s., les Mongols, tenus en respect et perdant leur combativité première, cessèrent, pour un demi-siècle, d'être un danger sérieux pour l'État mamelouk.

A celui-ci Baibars avait imposé, dès l'origine, les principes de gouvernement qui allaient le régir jusqu'au XVIᵉ siècle. Centralisation rigoureuse : la Syrie, que Yousouf II, prisonnier des Mongols, avait laissée en déshérence, fut rattachée à l'Égypte, perdant toute autonomie administrative. Prédominance de l'élément militaire : l'armée, qui a instauré le régime, intervient sans cesse dans les affaires publiques. Caractère musulman de l'État syro-égyptien : l'autorité de fait qu'exerçait le sultan mamelouk est légitimée par une sanction légale : l'investiture du calife, réfugié au Caire (578).

R. Grousset, *Hist. Crois.*, III, 623-658). Achèvement de l'œuvre de Baibars par ses successeurs : prise du Marqab en 1285, de Lattakieh en 1287, de Tripoli en 1289 ; en 1291 la prise d'Acre et de Tortose entraîne la reddition des autres places de la côte (R. Grousset, *op. cit.*, III, 703-763). Cf. Cl. Cahen, 714-721.

(575) En 1280, une nouvelle invasion mongole n'est arrêtée qu'à grand'peine aux portes de Homs. Suit une nouvelle période d'offensives vigoureuses qui amènent à trois reprises (1299, 1300, 1303), les Mongols jusqu'au Sud de Damas (R. Grousset, *Emp. Steppes*, 445, 457 ; Quatremère, II[1], 24, 144, 175, 197 ; Moufazzal, 319, 324, 470 sq., 591.

(576) *Syrie*, 86 sq.

(577) Ḏou l-Qadr d'Albistan et Ramaḍân-Oghlou d'Adana (v. *Enc. Isl.* s. *Dhûl-Ḳadr* et *Ramaḍân-Oghullari*). Chronologie sommaire des expéditions : contre l'Arménie cilicienne en 1320, 1359, 1374, 1379 ; contre les Ḏou l-Qadr en 1366, 1381, 1407, 1418, 1432, 1466 ; contre Sivas en 1389 ; contre les Ramaḍân-Oghlou en 1383 (Résumé des sources dans *Nahr*, III, 176, 190, 191, 194-197, 199, 222, 225, 227 ; cf. G. Wiet, *op. cit.*, 546-7, 559-565, 590-593).

(578) En outre, devenu maître du Hedjaz, le sultan d'Égypte a le privilège de « vêtir » la Kaaba de La Mecque et d'organiser le Pèlerinage (s. le rôle symbolique et l'origine du *maḥmal*, v. Gaudefroy-Demombynes, *Pèlerinage* 159 sq. ; sur les titres officiels des sultans se rapportant à leur qualité de délégué du calife et de « serviteur des deux sanctuaires du Hedjaz », v. M. van Berchem, *Corpus*, *Égypte* I, *passim*.).

L'anarchie. — Mais à la fin du XIIIe siècle, les souverains s'étaient composé une garde d'esclaves circassiens (Tcherkesses) : en 1382, l'un d'eux avait évincé à son profit le dernier descendant des anciens sultans.

Ce nouveau coup d'État vouait la Syrie et l'Égypte au pire désordre.

La tradition dynastique, qui avait opposé jusque-là un frein aux ambitions des émirs, en leur interdisant d'accéder au pouvoir suprême, cessait d'être respectée ; chacun put désormais aspirer au sultanat : la déposition, l'abdication ou l'assassinat devinrent l'issue normale de chaque règne. Seul le nombre de ses mamelouks laissait au sultan l'espoir d'asseoir, ou de sauvegarder son autorité : on rafla donc pour lui tout ce qui s'offrait sur les marchés d'esclaves (579). L'armée, qui était l'élément essentiel de l'État et lui fournissait ses dirigeants, ne fut plus ainsi qu'une tourbe de soudards, dont les exigences amenèrent aussitôt une multiplication exagérée des fonctions d'État et des dignités de Cour. A ces charges nouvelles, les impôts légaux et le produit des douanes ne pouvaient suffire : le Trésor dut recourir à des expédients misérables pour faire face à ses échéances (580).

Dès le second tiers du XVe siècle, il était évident que le régime ne se maintenait plus que par la vitesse acquise et qu'il était destiné à s'écrouler au premier choc : en 1400, déjà, le hasard seul lui avait épargné une rencontre avec Tamerlan, maître de toute la Syrie jusqu'à Damas.

Mais à partir de cette date, si le péril mongol est définitivement écarté, si les entreprises des Portugais dans la Mer Rouge ne constituent pas une menace sérieuse, l'État mamelouk voit se dresser devant lui des rivaux redoutables : les Turcs Ottomans.

Les Ottomans. — A la faveur de l'invasion mongole, les émirs turcs que les Seldjoukides de Konia avaient établis sur leurs frontières, en vue

(579) Turcs, Circassiens, Mongols, Afghans, Slaves, Kurdes, Grecs, Serbes, Hongrois. Des aventuriers de toutes provenances (Allemands, Génois, Vénitiens, Catalans, Aragonais) se firent aussi enrôler d'eux-mêmes (G. Wiet, *op. cit.*, 390) : on savait bien que, la chance aidant, la carrière de mamelouk pouvait conduire jusque sur le trône d'Égypte (un trait typique : *Syrie*, XXXIII, n. 2).

(580) Les mêmes que nous avions vus en œuvre durant l'anarchie du haut Moyen-Âge : taxes imposées aux corps de métiers, prestations en nature, confiscations de fortunes, amendes arbitraires, extorsion de fonds aux particuliers et aux wakfs, vénalité des charges publiques, institution de monopoles commerciaux, vente à cours forcé de marchandises accaparées, spéculation sur le change, altération de la monnaie. Pour des exemples de ces pratiques, *Décrets*.

de la guerre sainte, s'étaient érigés en princes indépendants (581). Plus que toutes les autres, une de ces principautés, constituée à la fin du XIIIe siècle dans la région de Brousse : celle des Ottomans, sut faire sa fortune politique. Vers 1400, elle englobait pratiquement la totalité de l'Anatolie et de la Péninsule balkanique, où quelques enclaves seulement restaient sous l'autorité de l'Empereur byzantin. Abattu par Tamerlan, mais aussitôt reconstitué, le nouvel État remporta 50 ans plus tard un succès moral d'importance mondiale par la conquête de Constantinople (29 mai 1453) ; en même temps, ses possessions s'étendirent en Europe aussi bien qu'en Asie, où sa frontière atteignit les abords du Taurus (582).

C'est là que les Ottomans allaient se heurter aux Mamelouks avec lesquels ils avaient entretenu jusqu'alors des rapports cordiaux (583).

Dès 1468 un conflit éclata, à propos d'une principauté turcomane placée en zone d'influence égyptienne (584) : lutte de prestige, bien plus que compétition territoriale, qui entraîna des hostilités ouvertes. En 1515, le sultan ottoman Selim Ier tombait à l'improviste sur la principauté contestée et l'annexait à ses domaines : mobilisant en toute hâte, le sultan mamelouk vint se faire écraser dans la plaine de Dâbéq (1516), ouvrant la Syrie et l'Égypte à l'ocupation ottomane.

II. — Le cadre historique et le développement urbain.

On ne saurait trop insister sur la gravité de la catastrophe que fut pour Alep l'invasion mongole de 1260 : ses fortifications abattues, ses souks, sa Grande-Mosquée, tous ses monuments pillés et incendiés, des quartiers entiers détruits par le feu, ses rues encombrées par les cadavres de tous ceux qui n'avaient pu fuir à temps, elle n'était plus qu'une ruine déserte quand les Mamelouks en prirent possession (585). Il faut remonter jusqu'aux dévastations systématiques de Nicéphore Phocas pour trouver dans l'histoire de la ville médiévale une aussi terrible épreuve,

(581) M. F. Köprülü, et P. Wittek, *Rise of the ott. empire.*

(582) Sur cette période de l'histoire ottomane, P. Wittek, dans *Rev. Ét. Islam.*, 1938, 1-34.

(583) Sur la cordialité des rapports entre les Ottomans et les Mamelouks, née de l'existence d'ennemis communs (chevaliers de Rhodes et princes de Karaman) et du sentiment de la solidarité islamique, G. Wiet, *op. cit.*, 584 et 587.

(584) Celle des Ḏou l-Qadr. Sur le développement du conflit, G. Wiet, *op. cit.*, 590 sq.

(585) Ibn Chaddâd, 25, 44 ; *Perles*, 28, 33, 48, 65 (cf. 46, 74, 88, 90, 114, 116 n., 122, 124, 132) ; *Syrie*, 82 ; Cl. Cahen, 706.

mais plus encore qu'au xe siècle, la suite des événements devait s'opposer au relèvement immédiat de la localité : si les fugitifs y revinrent, ce fut pour y vivre en état de perpétuelle alerte pendant 50 ans encore. Car dans cette ville trop voisine de la frontière et privée de la protection de ses remparts, l'annonce du moindre mouvement mongol provoquait une panique : en 1262, comme en 1280, en 1299, et en 1312, la terreur du massacre jette à nouveau la population sur la route de Damas et de l'Égypte (586), et les nouveaux envahisseurs mongols achèvent de détruire ce qui avait échappé à leurs prédécesseurs. Pendant un demi-siècle, la vie urbaine est ici impossible. Alep, que les Ayyoubides avaient laissée en pleine croissance, est comme rayée de la carte : le temps des grandes offensives mongoles correspond à un hiatus dans son développement, à une solution de continuité nette et prolongée de la vie urbaine sur le site.

Son incorporation à l'empire des Mamelouks, d'autre part, n'offre point à Alep de motifs suffisamment forts pour lui faire retrouver, les ruines une fois réparées, la place de premier rang qu'elle occupait dans le Proche-Orient.

Sans doute devient-elle le chef-lieu administratif d'une grande province dont les limites correspondent approximativement à celles du royaume ayyoubide (587). Sans doute aussi trouve-t-elle dans la situation internationale l'occasion d'une certaine reprise : située à proximité immédiate de la frontière la plus exposée de l'empire, point d'appui nécessaire de toutes les expéditions militaires, quel que fût l'ennemi qu'il fallait contenir ou attaquer (588), elle devient une grande place de guerre, pourvue d'une grosse garnison (589).

(586) Quatremère, I[1], 178 ; II[1], 25, 144 ; Moufazzal, 319, 324, 470 sq., 730. Nouveaux massacres en 1261 (Moufazzal, 418) ; sur les scènes de désordre qui accompagnèrent l'évacuation de la ville par les Mongols, et le traitement infligé aux habitants survivants par les troupes égyptiennes, Moufazzal, 422-3.

(587) *Syrie*, 85 sq et 202 sq.

(588) C'est elle qui pouvait barrer le passage aux Mongols venant des gués de l'Euphrate, et aux Ottomans débouchant des cols du Taurus. Inversement, c'est elle qui commandait les routes par lesquelles on pouvait atteindre en Haute-Mésopotamie les Mongols ou les Turcomans du Mouton Blanc, en Cilicie et dans le Taurus les Arméniens et les émirats turcomans. Aussi est-ce régulièrement la garnison d'Alep qui est chargée de ces expéditions (Ibn Ṯaghribirdi, VII-VIII, *passim*), lorsque leur importance n'est pas disproportionnée au chiffre de ses effectifs.

(589) L'importance de celle-ci a varié suivant les époques et les conjonctures : au temps d'az-Ẓâhiri (*Zoubda*, 133), elle n'est pas inférieure à 6.000 hommes. A la fin du xve s. (*Perles*, 204), on y compte 8 émirs-commandants possédant chacun une centaine de mame-

Mais, en ce temps, la présence des troupes et des agents de l'administration est pour la ville moins une occasion de richesse qu'une source de désordres et d'exactions. Des documents épigraphiques nous révèlent, plus clairement encore que les chroniques, avec quelle cupidité, et quel cynisme, les grands émirs mettaient à profit leur séjour dans cette préfecture lointaine pour faire leur fortune aux frais de leurs administrés (589 *bis*), mettant en œuvre à cet effet toutes sortes de pratiques condamnables, dont la suppression par l'autorité royale n'avait jamais qu'un effet momentané (590). Par surcroît, les querelles entre les factions rivales qui se sont formées dans l'armée, les révoltes d'émirs aspirant au pouvoir suprême transforment fréquemment la ville en champ de bataille : on se bat à main armée dans ses rues, on tire le canon contre la Citadelle ; autant d'occasions de brutalités, et de dommages pour la population (591).

La réaction de celle-ci, très vive (592), emprunte aux conditions sociales de l'époque un caractère nouveau.

Il n'est personne qui puisse s'interposer entre le peuple et ses maîtres. Ceux-ci ne sont sensibles qu'à la force, ou à l'argent : auprès d'eux, toute intervention qui ne s'appuierait que sur des considérations d'ordre moral est vouée d'avance à l'échec (593). Les familles de lettrés qui faisaient précédemment figure de notables ont disparu, tuées ou dispersées par les Mongols (594), et l'heure se prête mal à leur reconstitution : les « enturbannés » ne jouissent plus d'aucun crédit auprès de la soldatesque illettrée qui détient maintenant le pouvoir. Plus que la science, ce sont les

louks. Le préfet rebelle Djakam a à lui seul 1.500 mamelouks (Aẓ-Ẓâhiri, 132). Le rôle d'Alep comme place de guerre est bien illustré par la hiérarchie administrative qui donne à son préfet le second rang parmi les gouverneurs des provinces (*Syrie*, 83 et 203 ; *Perles*, 203).

(589 bis) Un seul exemple, qui en dira long : en 1453, on interdit au commandant de la Citadelle d'exiger un cadeau à l'occasion de l'enterrement de l'un des mamelouks placés sous ses ordres (*Décrets*, n° 31).

(590) Pour un ex. significatif, *Décrets*, n° 30 et p. 16, n. 4.

(591) Révoltes de Yelbogha, de Taghrivermich, de Mintach, de Djakam : bibl. ap. G. Wiet, *Manhal*, n° 2677, 757, 772 et 839 ; *Kounoûz*, 106 r°, 109 v°-110 r°.

(592) Sur ce point, A. N. Poliak, dans *Rev. Et. Islam.*, 1934, 251 sq.

(593) Les exemples sont innombrables ; je n'en citerai que deux. Un paysan de Tripoli, bâtonné par un émir, implore sa clémence au nom du Prophète : « Je te rosserai, répond l'autre, jusqu'à ce que Mahomet en personne vienne t'arracher de mes mains ! » (*Dourr*, 192 r°). Au Caire, un juif, sous la bastonnade, fait profession de foi islamique pour échapper aux coups. Le sultan : « Frappez ! Les Musulmans sont déjà nombreux : l'Islam n'a pas besoin de cet individu » (Ibn Iyâs, IV, 481).

(594) Ce point est attesté par les notices biographiques succinctes sur les professeurs des médressés données par Ibn Chaddâd.

doctrines mystiques qui ont maintenant la faveur (595), mais si les « pauvres » (*faqîr*, *dervich*) aiment à se réclamer de l'enseignement des premiers soufis, ils n'en ont généralement pas retenu la haute spiritualité : les pratiques, parfois franchement excentriques, auxquelles ils se livrent en commun dans leurs confréries ne sont plus que des exercices corporels propres à provoquer mécaniquement l'extase. Séduisante pour la foule (596), leur grossièreté repousse les rares esprits cultivés que compte encore ce temps de nullité intellectuelle.

Hormis le cas où des intérêts professionnels étaient en jeu (597), le recours à la force restait donc le seul moyen de tenir tête à l'oppression : comme aux plus mauvais jours du XIe siècle, l'émeute fit désormais partie de la vie quotidienne de la cité, mais ici aucune réaction *d'ensemble* ne se fit jour.

La disparition des anciens cadres sociaux, la diversité des groupes ethniques qui avaient repeuplé la ville (598), l'importance accrue que prenait la vie du quartier s'y opposaient : chaque groupe social agit désormais pour son propre compte, utilisant les circonstances au mieux de ses desseins propres, n'hésitant pas au besoin devant une collusion avec tel parti d'émirs qui lui paraissait pouvoir servir ses desseins (599). Les conflits d'intérêts particuliers, auxquels s'ajoutaient très vraisemblablement de vieilles querelles tribales (600) et des jalousies nouvelles nées de l'actualité, aboutirent de la sorte à cliver la masse populaire en clans rivaux, incapables d'une action concertée. Deux partis hostiles, dont nous ne connaissons que les noms, au demeurant énigmatiques, se sont formés dans la pè-

(595) Parmi les grandes confréries représentées à Alep, on peut citer : les Qâdiriya, les Ḥaidariya, les Qalandariya (*Kounoûz*, 77 r°-v°), les Hamadâniya (*Dourr*, 6 r°). Construction d'un monument sur la tombe de Sohraouardi (*Dourr*, 94 r°). Couvent de Baba Baïram (*Nahr*, II, 408). — Pour un exemple de wakf en faveur d'une zaouïa des Rifâ'iya, *infra*, Annexe VII. Pour un ex. des relations entre les émirs mamelouks et les soufis : AL-DJIBRÎNI, 100 v° sq.

(596) D'où leur multiplication dans les quartiers populaires, plutôt que dans la vieille ville : *infra*, 178. — Sur les pratiques de certaines confréries, et l'attitude à leur égard de l'Islam orthodoxe : QUATREMÈRE, MOUFAZZAL, 618 sq. ; sur l'emploi des stupéfiants par les « pauvres », M. MEYERHOF, dans *Enc. Isl.*, Suppl., s. *ḥashîsh*.

(597) Dans ce cas, l'intervention des chefs des corporations se justifie : p. ex. *Décrets*, n° 34.

(598) *Infra*, 174.

(599) Ainsi les gens de Banqousa prennent à l'occasion parti pour des émirs en révolte : (IBN TAGHRIBIRDI, V, 525-6 ; AL-DJIBRÎNI, 112 v°, 113 r°).

(600) Très symptomatique à cet égard l'hostilité entre les Hauranais et les gens de Banqousa, les uns et les autres d'origine nomade (*infra*, n. 603).

gre (601), et tels bouchers hauranais qui se targuent « d'égorger les fauteurs d'oppression et de s'acquitter en mou (*ma'lâq*) du prix de leur sang » (602) se montrent en même temps les ennemis irréductibles des caravaniers de Banqousa, plus prompts pourtant à la révolte que tous les autres (603). L'individualisme domine toute la vie de la ville.

Pour parfaire le tableau, il faut dire encore que le fanatisme religieux — au sens strict du terme — fait alors son apparition. Non point seulement comme une conséquence de la brutalité de l'époque et de la vogue des confréries. En face des autres pays musulmans, vassalisés ou amoindris, l'Égypte, centre du califat et du pèlerinage, centre de la guerre sainte victorieuse, est le seul État où le prestige de l'Islam ne soit pas en recul (604) ; son souverain « l'associé du Prince des Croyants », le maître du Hedjaz, est devenu, à la lettre, « le sultan de l'Islam et des Musulmans » (605). La conscience de tous le sent trop profondément pour que Chrétiens et Juifs, indigènes ou étrangers, soient autre chose que des citoyens de deuxième zone, suspects a priori, envers lesquels aucun mauvais traitement n'est déplacé (606).

Dans tout ce que nous venons d'exposer, on n'entrevoit rien qui apporte à la ville un facteur certain de prospérité : la place se dérobe aux activités paisibles, et fécondes. Des épreuves passagères comme la « peste noire » de 1348 (607) ou le sac de la ville par Tamerlan (608) ont assurément moins lourdement pesé sur son développement que ces deux siècles d'insécurité quotidienne, de désordre administratif et d'exactions. Il est clair que

(601) Les *Ḥoww* et les *Ḥâs*, qui auraient été « l'analogue des Qais et des Yéménites » en Égypte (*Dourr*, 129 r°).

(602) *Id.*, 49 r°.

(603) *I'lâm*, III, 50 ; *Nahr*, III, 234. — Sur la turbulence des gens de Banqousa, imputable autant à leur origine nomade qu'à leur condition sociale, *I'lâm*, II, 469 ; *Nahr*, III, 200 ; Ibn Taghribirdi, V, 479 ; VII, 63 ; VIII, 860 ; cf. *Kounoûz*, 109 v°.

(604) Les Mongols détiennent, directement ou par l'intermédiaire de petites dynasties qui leur sont inféodées, tout le domaine oriental de l'Islam. Le Maghreb est aux mains de princes sans grandeur et sans force. En Espagne, la « reconquête » (Las Navas de Tolosa, 1212 ; prise de Grenade ; 1492).

(605) M. van Berchem, *Corpus*, *Égypte*, I, *index*, *s. v.*

(606) Traits typiques de mentalité dans *Kounoûz*, 1 r°. Cf. *infra*, n. 651 ; Moufazzal, 295 ; 544-45 ; 749. *Syrie*, CXI sq. ; G. Wiet, *Hist. Nat. Égypt.*, 484 sq.

(607) Les références ap. A. N. Poliak, dans *Rev. Et. Islam.*, 1935, 231.

(608) Il ne laisse derrière lui, avec les pyramides de têtes coupées qui sont ses trophées de victoire, que 2.000 personnes réfugiées sous sa sauvegarde dans le machhad de Hosein, d'où elles regardent l'incendie ravager la ville (Ibn 'Arabchâh, 132 sq. ; cf. *Perles*, 24, n. 4 ; 68 ; 110, n. ; 111, n. 2 ; 112, n. 1 ; 113, n. 1-2 ; 123, n. 2 ; 128 ; 188).

l'agglomération aurait été vouée à la ruine, si elle n'avait trouvé en dehors du cadre politique prétexte à un enrichissement étonnant de rapidité : ces mêmes invasions mongoles qui avaient eu pour Alep les conséquences les plus funestes se trouvèrent en même temps, par un détour imprévu, assurer sa fortune, en provoquant un bouleversement des grandes voies du commerce international.

Le commerce européen. — Au milieu du XIVe siècle, Venise avait négocié avec les sultans du Caire des traités de commerce qui rouvraient à ses nationaux l'accès de l'Égypte et de la Syrie (609). Gênes, se tournant du côté des Mongols, s'était assuré le marché de Tauris (résidence des khans de Perse, où affluaient toutes les richesses de l'Asie Antérieure), qu'elle atteignait soit par la voie de la Mer Noire, soit par Chypre, l'Arménie cilicienne (Ayas) et le Kurdistan (610).

Moins de cinquante ans plus tard, une évolution se dessine. La suppression du royaume chrétien de Petite-Arménie, qui formait un relais commode entre Chypre et les pays soumis aux Mongols, et le développement de la puissance ottomane entravaient déjà le commerce génois avec la Perse. Quand Tamerlan ruina les colonies de la République en Mer Noire, et que se substituèrent aux Mongols de petites dynasties incapables d'accorder aux négociants européens une protection efficace, il se trouva réduit à néant (611).

Devant la disparition de ces deux routes commerciales, les marchés syriens prirent un intérêt nouveau, et un nouvel essor, au plus grand bénéfice de Venise, qui se trouva détenir en fait le monopole du trafic avec l'empire mamelouk aussitôt qu'elle eut réussi à placer Chypre sous son emprise politique (1489) : ses convois réguliers — « les galères de Beyrouth » — fréquentèrent de plus en plus assidûment les ports de la côte syrienne (612).

Servie par sa position géographique, mettant à profit l'existence à son voisinage des principautés turcomanes vassales des Mamelouks — qui offraient une voie commode de pénétration vers le Nord et vers le Nord-Est — Alep, qui vendait déjà aux Européens son coton, ses pistaches et ses dro-

(609) Traités de 1344, 1355, 1361 (Heyd, II, 42).
(610) Id., II, 42, 61, 64 sq.
(611) Id., II, 259 sq.
(612) Id., II, 427 sq., 456 sq., 460.

gues médicinales (613), étendit progressivement sa zone d'action économique au-delà des frontières de l'empire : au Diyarbekr et au Kurdistan d'une part, à l'Irak d'autre part (613 *bis*). L'ancienne route génoise de la Perse se rouvrit ainsi au trafic. Mais, cette fois, remplaçant Antioche détruite et la Petite-Arménie annihilée, c'était *Alep elle-même* qui constituait son aboutissant en pays méditerranéen : la ville devint de la sorte *le grand marché de la soie*, principal objet du commerce avec la Perse du Nord (614). Venise, qui y possédait un établissement, fournit le marché local, et par son entremise la Perse elle-même, de draps flamands et de velours italiens, expédiant en retour vers l'Europe, par la voie de Tripoli, des balles de coton et de soie grège, et certains tissus de luxe orientaux (615).

La ville trouva dans ce trafic, qui connut un accroissement ininterrompu du milieu du XVe siècle à la conquête ottomane, une source considérable de profits, et par là un élément de redressement. C'était le seul support ferme, et durable, que le cadre historique offrît à son activité : du moins fût-il assez puissant, comme le montre l'étude archéologique, pour enrayer à la fin les effets du désordre, et même provoquer un brusque essor de l'agglomération.

(613) Coton : Heyd, II, 611. — Pistaches : *Perles*, 197. — Scammonée : Heyd, II, 669.

(613 bis) Marchands alépins venus de Crimée (A. N. Poliak, dans *Rev. Ét. Isl.*, 1935, 231). Exportation de savon vers Byzance, l'Irak et le Diyarbekr (*Perles*, 199). Trafic des marchandises d'importation : étoffes persanes, marchandises de l'Inde, articles de luxe du Caucase, etc. (*Perles*, 199). J. Chesneau, 100 : « Halep qui est... fort marchande, car elle est l'apport de toutes drogues, soyes, espiceries et autres choses qui viennent des Indes par la mer de Perse et de Balsera ». Cf. *Syrie*, 84 en bas.

(614) « Cent charges de soie apportées à Alep y seront vendues le jour même, argent comptant, tandis que dix charges apportées au Caire, qui est pourtant la plus grande des villes, n'y seront vendues qu'au bout d'un mois » (*Perles*, 199). « La charavane di sede di Aleppo » (*Diarii*, V, 779) ; « era zonta una caravana in Alepo con somme 150 di seda » (*Id.*, VI, 487) ; « una caravana de some 50 sede venia verso Aleppo » (*id.*, XVI, 437). Cf. J. Chesneau, 100. Sur la provenance de ces soies, v. Heyd, II, 670 sq. — Sur le commerce des étoffes, témoignages épigraphiques : Bischoff, p. 133 ; *Décrets*, nos 30, 32.

(615) « Toutes sortes de marchands y abordent. Il y en avait beaucoup du pays des Vénitiens... autres marchandises de draps et soie qui viennent de Venise et autres lieux d'Italie » (J. Chesneau, *loc. cit.*). Lorsque les Ottomans entrent à Alep, les commerçants vénitiens offrent à un pacha « une veste de satin » (*Diarii*, XXIII, 328) et au sultan « 30 picchi de raso et damaschini sotto » (*Ibid.*) ; « ... per comprar panni rossi per el Sophi » (*Id.*, VI, 57). Un marchand vénitien d'Alep « andava in Tauris » (*Id.*, XI, 470). — Cf. Heyd, II, 463, 693 sq. et 706 sq.

III. — **Les données archéologiques** (pl. LXII).

L'enceinte fortifiée. — Démantelée par les Mongols, en 1260, la muraille resta *pendant cent trente ans* à l'état de ruine dépourvue de valeur militaire : c'est seulement en 1390 qu'elle fit l'objet d'une restauration dont les frais furent couverts par une souscription publique (616). Rien ne marquerait plus énergiquement que ce long délai combien l'avenir de la ville restait encore précaire, trop exposé aux tentatives ennemies, trop peu soutenu par la sollicitude du gouvernement.

Endommagé à nouveau par Tamerlan, le rempart fut relevé à partir de 1417 sur l'ordre même du sultan, venu en personne procéder à l'examen de ces ouvrages désormais indispensables à la sécurité de l empire (617).

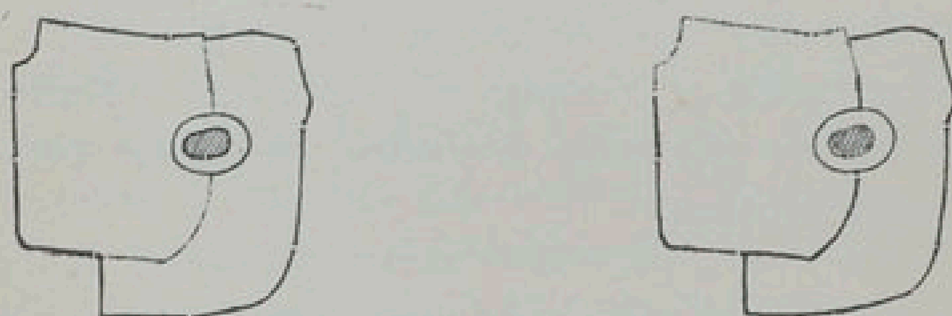


Fig. 39. — Le déplacement de l'enceinte sous les *Mamelouks*.
A gauche, l'enceinte de Chaikh (1417 : en pointillé, les parties du rempart ayyoubide laissées en l'état primitif). — A droite, l'enceinte de Barsbay (1428 : en pointillé, les parties démolies de l'ancien rempart).

Comme les premiers, ces travaux, qui utilisaient largement les restes et les matériaux des maçonneries ayyoubides (618), ne modifiaient l'aspect des défenses urbaines que sur des points de détail : ils conservaient l'ancien dispositif, tant dans son principe que dans sa réalisation.

Mais dès 1428, avant même la fermeture du chantier, on imposa à la ceinture fortifiée un nouveau tracé (fig. 39). Toute la face orientale de l'ancien rempart, qui venait d'être d'être reconstruite en partie, fut démolie, et on la reporta (pl. IX, 5) sur l'escarpe de la « Tranchée des Ro-

(616) *Perles*, 28 ; *Syrie*, 82 ; *Kounoûz*, 79 r°, 84 v° ; 110 r° ; L. A. Mayer, 116 et 117 ; Ibn Ṭouloun, II, 15.

(617) *Kounoûz*, 110 r° ; *Perles*, 28-29. Inscr. commémoratives des travaux à la Porte d'Antioche et sur plusieurs tours du rempart (*Nahr*, II, 17 sq.).

(618) Le fait est établi par l'examen des tours reconstruites par al-Mou'ayyad Chaikh entre la Porte des Jardins et la Porte de Qinnasrin, et par celui de cette porte elle-même

mains » (619), de telle sorte qu'elle englobât la Citadelle et les nouveaux quartiers qui commençaient à se développer à ses alentours. Du fait de cette décision, la forteresse perdait la plus grande partie de sa valeur militaire, mais l'agglomération se trouvait tout entière protégée, bien que la puissance du nouveau mur se ressentît de la gêne financière de l'État (620).

Aux derniers mamelouks, enfin, la menace ottomane et l'adoption de l'artillerie imposèrent des remaniements importants du rempart : en 1465, puis en 1514, plusieurs portes (pl. XIV, 2) furent réédifiées de telle sorte qu'elles pussent recevoir des canons (621).

La Citadelle. — Comme le rempart, la Citadelle demeura longtemps à l'état de ruine : ce fut seulement en 1292 — *trente-deux ans* après les dévastations des Mongols — que l'on s'occupa de relever ses défenses, sans modifier, d'ailleurs, le dispositif ancien (622).

C'était moins, toutefois, en sa qualité d'ouvrage militaire qu'en sa qualité de résidence royale qu'elle retenait l'attention des dirigeants : le caractère de point d'appui et de symbole de l'autorité souveraine qu'elle avait acquis précédemment s'affirme ici avec la dernière vigueur. La Cour étant au Caire, la Citadelle n'est plus qu'un bâtiment *vide*, où un commandant, représentant personnel du sultan, et une petite garnison, composée de mamelouks royaux (623), n'ont d'autre fonction que de garder les attributs de la souveraineté : insignes sultaniens et hôtel de la Monnaie (624). En cas de révolte d'un émir ils n'ont qu'un rôle négatif : interdire au rebelle l'accès de la salle du trône, qui consacrerait son usurpation. La Citadelle n'est ainsi qu'une réplique provinciale de la Citadelle du Caire, et le cérémonial est établi de manière à mettre en vedette cette qualité (625) qui eut, comme on le verra bientôt, sa part d'influence sur l'évolution topographique de la ville.

Pareillement, c'est par le souci d'accuser ce caractère que l'on peut

(619) *Perles*, 29-30 ; *Kounoûz*, 111 v° ; cf. *Enceinte*, 152.

(620) Sur les caractères des maçonneries, *Enceinte*, 156.

(621) Travaux de Qaitbay à la Porte de la Délivrance (*Rev. Arch. Syrienne*, 1931, 92), de Qanṣouh al-Ghauri à la Porte de la Canalisation (*Id.*, 1932, 111). Les autres portes sont trop dégradées pour qu'on puisse décider si on leur a fait subir en même temps des remaniements.

(622) *Inschriften*, n° 13-14 ; Quatremère, II[1], 53 et 690 ; *Perles*, 48 ; Ibn Ṭouloun, II, 15.

(623) *Syrie*, 204 ; *Perles*, 206 ; *Décrets*, n° 31.

(624) *Perles*, 144. — Cf. pour la Citadelle de Damas, *Syria*, 1930, 81.

(625) *Syrie*, 211 ; *Perles*, 203-4.

justifier les travaux qui y furent effectués durant le xv° siècle, travaux qui modifièrent, pour la première fois l'aspect de la forteresse ayyoubide : construction sur le talus de deux tours isolées (pl. XIV, 1 et 3) protégeant par leur feu deux points jusque-là trop exposés (626), établissement sur la plate-forme des deux tours de l'entrée, et sur une voûte qui fut jetée entre elles, d'une vaste salle d'audience, destinée à remplacer l'ancienne résidence de Ghazi, détruite par Tamerlan (627) : constamment amélioré (628), ce « palais » (*qaṣr*) couvert de neuf coupoles (629), décoré de peintures murales, découvrant un beau panorama sur la ville (pl. XI, 1), mettait en relief la majesté du trône et offrait aux audiences solennelles du sultan, lors de ses séjours à Alep, un cadre digne de leur magnificence (630).

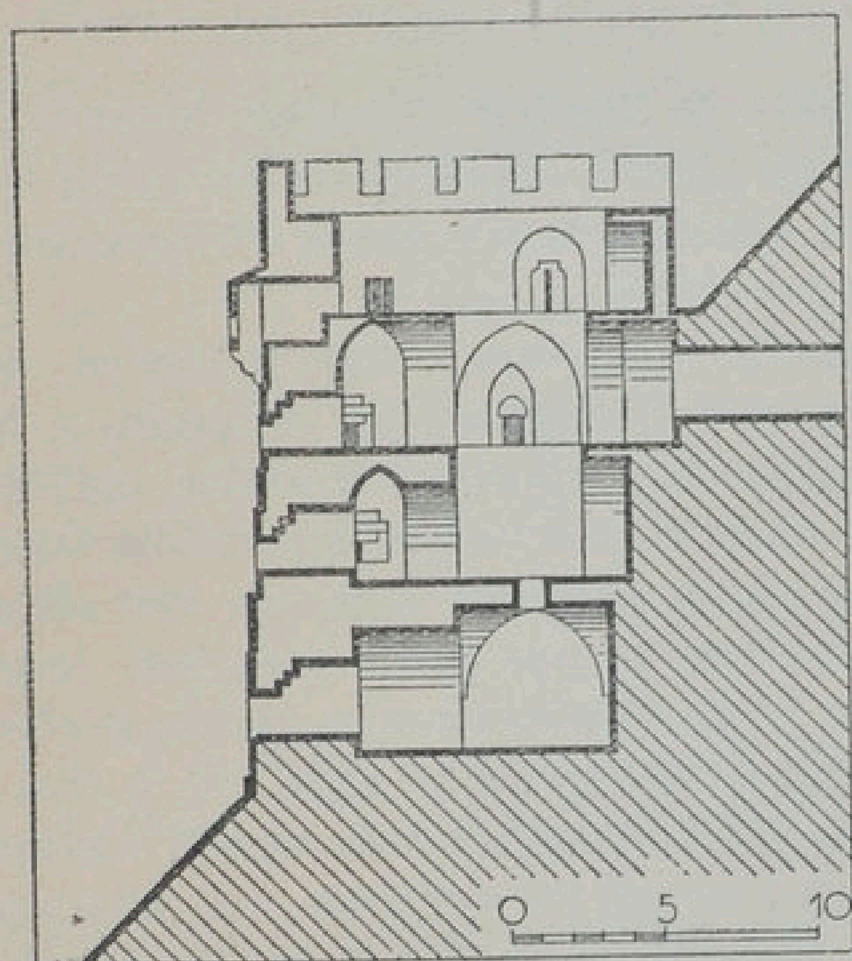


Fig. 40. — Une des tours du talus de la Citadelle (tour Nord). — Etat au début du xvi° s. : coupe. — Cf. pl. XIV, 1.

Enfin, sous les derniers Mamelouks la Citadelle fut adaptée aux nouveaux moyens de combat : la barbacane de l'entrée et les deux tours du talus (fig. 40) furent rebâties de fond en comble pour recevoir des bouches à feu (pl. X, à droite, et pl. XIV, 1 et 3) (631). Mais il est clair qu'à cette époque, débordée de toutes parts par l'agglomération et privée d'issue sur la campagne, la forteresse n'était plus d'aucun secours comme réduit de la défense : en mo-

(626) Ceux où le rempart de la ville venait rejoindre le fossé de la Citadelle. Sur leur construction : *Perles*, 49, *Enceinte*, 142-3.

(627) *Perles*, 49 ; *Kounoûz*, 106 r°.

(628) *Inschriften*, n° 22 à 26 ; *Kounoûz*, 106 r° ; *Perles*, 49-50.

(629) Aujourd'hui écroulées, elles sont visibles sur d'anciennes représentations (nos pl. XLVII-XLVIII).

(630) C'est depuis ces travaux que l'entrée de la Citadelle présente l'aspect insolite d'un cube à la base duquel s'ouvre l'entrée.

(631) *Inschriften*, n° 5, 7-9, 11, 26, 27 (un texte inédit au nom de Qanṣouh al-Ghauri a été découvert depuis). Pour d'autres travaux *Id.*, n° 15, 28, 32 ; *Kounoûz*, 104 v°.

dernisant ses ouvrages, ce n'était rien d'autre que les attributs de la souveraineté que l'on entendait protéger.

Le Palais de Justice. — Le Palais de Justice, au contraire, avait été mis à la disposition du préfet de la province pour y tenir ses audiences publiques : gardant pour lui, avec la possession éminente de l'autorité souveraine, la Citadelle qui en était le symbole, le sultan déléguait à son représentant — « le sultan présent » (632) — avec l'exercice quotidien de cette autorité et la mission de le remplacer dans le devoir essentiel de sa charge, le local idoine : l'annexe publique de la résidence royale, le Palais de Justice des Ayyoubides, qui prit désormais le nom officiel de « Palais du Gouvernement » (633).

Incendié par les Mongols, puis à nouveau par Tamerlan, l'ancien bâtiment fut donc reconstruit, sur un emplacement voisin de celui que lui avait donné Ghazi (634) ; il fut même agrandi, pour recevoir, à côté des locaux de service, l'hôtel particulier du gouverneur (635) ; il fut même pourvu d'une grande-mosquée (636).

Deux fois la semaine, le préfet y tenait son audience solennelle de justice : c'était pour la garnison de la ville l'occasion d'une parade qui se déroulait devant la porte de la Citadelle (tenant ici, symboliquement, la place du sultan), pour s'achever à l'entrée du Palais du Gouvernement (637).

En même temps que le Palais de Justice devenait le centre de l'administration, l'esplanade libre de constructions qui s'étendait devant sa porte : la place « sous la Citadelle » (*taḥt el-Qal'a*), devenait donc le point habituel de rassemblement des soldats. Devant la primauté que ces derniers avaient acquise dans la société, il n'en fallait pas plus pour que ce point de la ville prît une grande puissance d'attraction vis-à-vis des aspects de l'activité urbaine qui étaient particulièrement en rapport avec la vie de l'armée (638).

(632) *Syrie*, 140, en bas.
(633) Appelé aussi, pour le bon augure : « Palais de la Félicité » (*Dar as-Sa'âda*).
(634) *Perles*, 24, n. 4 ; 188. Son emplacement est fixé approximativement par *Perles*, 193, ligne 20, et 189-190 (cf. 172).
(635) Détail des travaux et indications sur sa disposition intérieure : *Syrie*, 211 sq. et *Perles*, 204 sq.
(636) *Perles*, 68.
(637) *Syrie*, 211 sq. ; *Perles*, 204 sq.
(638) Même fait à Damas : *Décrets*, 13 sq. ; *Esquisse*, 464 sq.

Le Marché aux Chevaux. — La place « sous la Citadelle » tendit ainsi à remplacer l'ancien Ḥâḍér, incendié par les Mongols. Le marché aux chevaux, indispensable à une armée qui ne comptait que des cavaliers (639), vint s'y fixer (640), et avec lui les marchands de paille et les fabricants de selles et de bâts (641). A proximité immédiate, le souk qu'occupaient jadis les notaires fut désormais dévolu aux fabricants d'arcs et de flèches et un stand de tir fut aménagé à son voisinage (642).

Sur la place elle-même, un marché forain hebdomadaire se créa à l'usage des soldats : brocanteurs, marchands de victuailles, menus artisans recherchant la clientèle de la troupe y installèrent leurs éventaires, comme ils ont continué depuis à le faire (pl. XX), cependant qu'à son pourtour se construisaient des boutiques, des gargotes certainement, et aussi les cabarets et les lieux de débauche dont les Mamelouks ne pouvaient se passer (643).

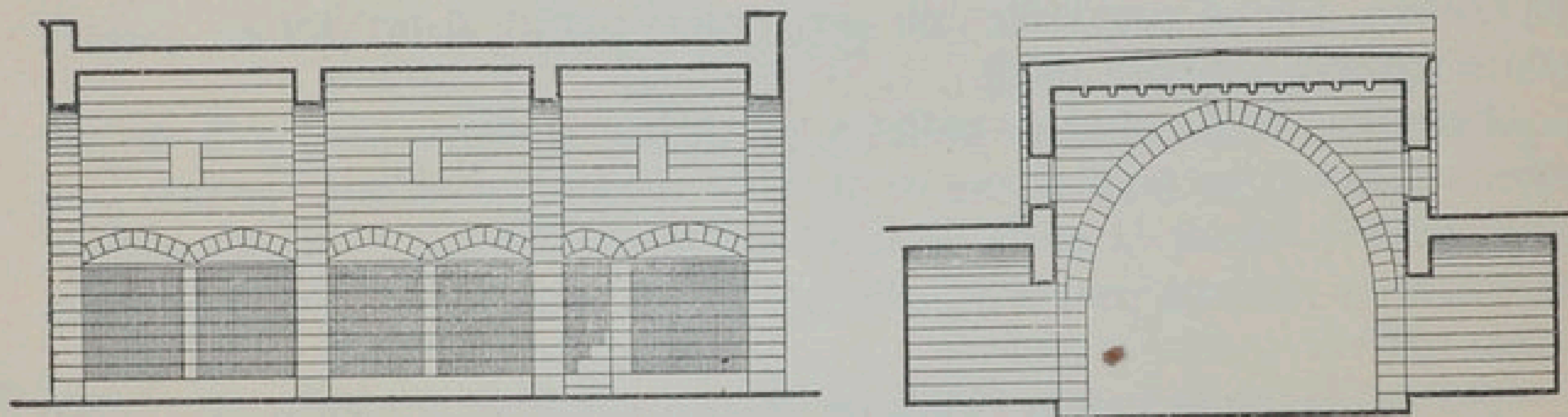


Fig. 41. — La soueïqa d'Abrak dans le souk du vent (1510) : coupe longitudinale et coupe transversale (longueur hors-œuvre : 18 m.). — Cf. pl. XXI, au premier plan.

Les souks. — Sur les souks proprements dits, notre information est misérable : nous ne disposons que de noms, que nous sommes bien empê-

(639) Sur les piétons, qui ne sont pas des mamelouks, v. *Décrets*, 22 et les n.

(640) *Perles*, 49 ; 173, n. 1.

(641) *Perles*, 173, n. 1 et 69, n. 2.

(642) *S. an-Nachchâbin* : *Kounoûz*, 84 v°, 88 v°, 102 r° ; *Perles*, 172.

(643) Brocanteurs : *Kounoûz*, 78 r°. — Khan aux Œufs : *Perles*, 68, n. 3 ; — Souk au Filé, *s. el-Ghazl* : *Perles*, 48 (sur son caractère, L. Massignon, *Enquête*, 71). — Des « qisariyé » sous la Citadelle : *Kounoûz*, 85 r° (pour le sens du mot, *infra*, 222). — Le marché aux Moutons se place lui aussi sur cette esplanade : *Perles*, 69 et 191 ; al-Djibrîni, 94 v°. — Ces indications peu explicites par elles-mêmes ne prennent toute leur valeur que par comparaison avec le Marché aux Chevaux de Damas, qui nous est mieux connu (*Décrets*, *loc. cit.*) : les mêmes causes s'appliquant ici et là ont dû produire partout les mêmes effets (de même au Caire : Ibn Taghribirdi, VII, 516).

chés d'inscrire à leur place sur un plan. Des signes certains nous laissent cependant entrevoir un foisonnement des boutiques que l'on doit évidemment attribuer à l'activité toujours plus impérieuse du trafic commercial.

On construit *a fundamentis* de nouvelles rues marchandes (644) ; d'autres sont reconstruites, ou élargies (645). Ceux de ces nouveaux souks qui nous sont parvenus en bon état de conservation montrent qu'ils pouvaient, sous un aspect d'une grande simplicité, atteindre à un certain effet architectural (fig. 41 et 42), et certains d'entre eux offraient des commo-

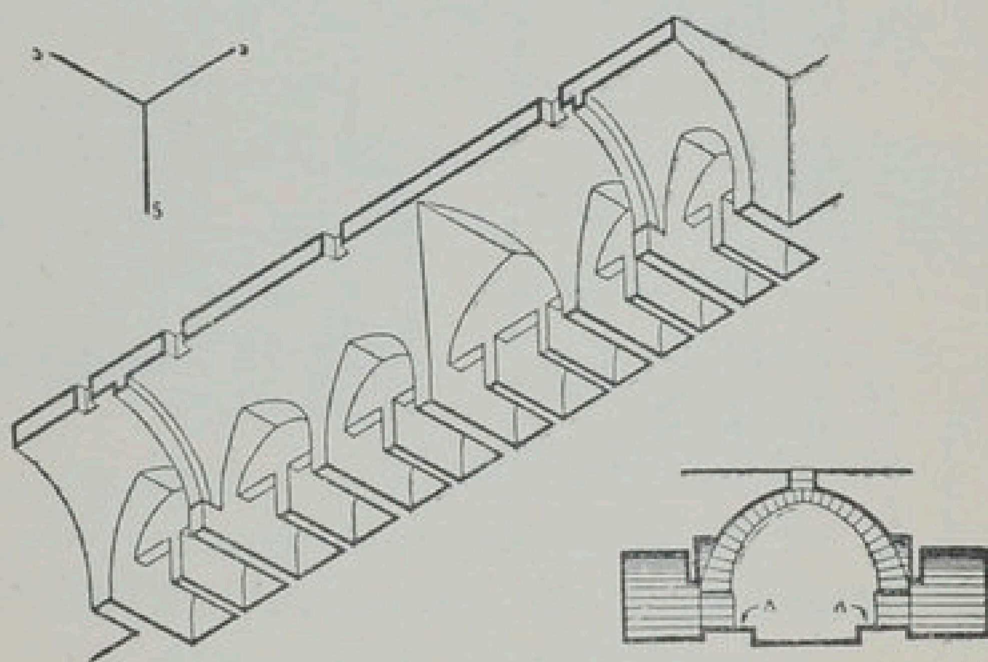


Fig. 42. — La voûte des Fabricants d'alènes (*qabou el-Msallâtiyé*). En bas : coupe transversale (A : banquette ajoutée postérieurement, pour l'installation de fabricants d'instruments aratoires).

dités nouvelles (fig. 43) dont on n'aurait guère conçu la nécessité si l'animation n'y avait été considérable.

D'autre part, des changements de dénomination se font jour qui ne peuvent se justifier que par un bouleversement de la topographie artisanale, un glissement de certains corps de métier, refoulés progressivement par l'extension nouvelle des corporations occupant les souks voisins. C'est ainsi que l'on vend du savon, dans un souk construit à cet effet, sur l'emplacement de l'ancien marché forain (646), celui-ci disposant maintenant de la place « sous la Citadelle ». On vend des objets en cuivre dans l'an-

(644) S. ed-Dahché, souks de Yachbak, de Doqmaq, d'Altounbogha (*Kounoûz*, f° 47 v° ; *Dourr*, 61 r°, 122 r°, 177 v° ; *Perles*, 172).

(645) Elargissement de souks : Ibn al-Ouardi, dans *I'lâm*, II, 398.

(646) Ancien s. al-Balâṭ (*supra*, 78).

cien souk de la soie, et le commerce des fourrures (647) et des étoffes précieuses a cessé de se tenir exclusivement dans le souk que Ghazi avait bâti à son intention (648).

De leur côté, les khans des souks centraux prennent une superficie et une magnificence (pl. XXI-XXIII) bien significatives de l'ampleur du trafic.

Leur ordonnance est rigoureusement uniforme dans son principe (pl. LIX) : autour de deux cours de dimensions inégales se juxtaposent,

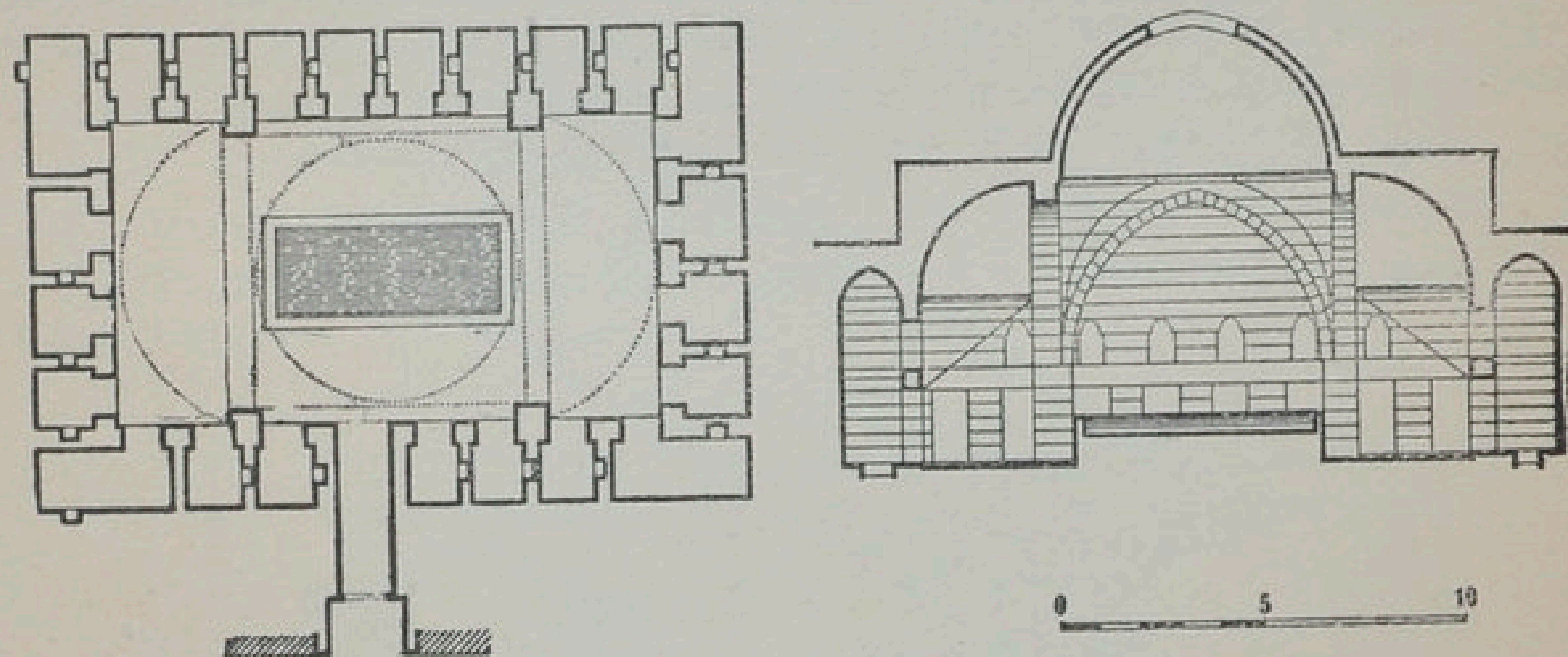


Fig. 43. — Les latrines publiques de l'émir Tâz (souk aux Foulards ; 1357). — Plan et coupe longitudinale.

sous un portique couvert, les boutiques que louaient les négociants étrangers habitant, à l'étage, des chambres ouvrant sur une galerie ; un entrepôt voûté mettait à l'abri du vol et des intempéries les stocks de marchandises. Mais la rigidité de cette formule-type se tempère de maintes recherches de détail : loggias (pl. XXIII, 5), salles de réunion, fontaines, cheminées où cuire les aliments, grands panneaux sculptés d'entrelacs (pl. XXII et XXIII, 4). A la sobriété utilitaire de l'ensemble s'ajoutent ainsi une recherche du confort et une note de fantaisie architecturale dont on peut croire qu'elles avaient avant tout pour objet d'attirer et de retenir le client : car ces khans sont autant d'immeubles de rapport (649).

(647) Très important à l'époque, en raison de la place que tenaient les pelleteries de luxe dans l'habillement de cérémonie des émirs : *Syrie*, LXXXIX, *Perles*, 199.

(648) Sur ces déplacements, v. *Kounoûz*, 83 v° ; *Perles*, 100, n. 1 ; *Dourr*, 238 v°. Cf. *Perles*, 102, n. : « le souk qu'on appelle *aujourd'hui* le souk aux Cordes ».

(649) Leur liste dans *Perles*, 193-5 (cf. 105, n. 4). Les plus considérables d'entre eux sont fondés par des émirs : Abrak (*Inventaire*, n° 57 ; *Nahr*, II, 232), Khâïr-beg (*Inventaire*, n° 96:

La spécialisation qui leur est donnée est d'autre part caractéristique du volume du trafic : chacun d'eux reçoit plus spécialement les grossistes en une marchandise déterminée, ou les négociants étrangers venant de telle région (650). L'un d'eux, voisin de la Grande-Mosquée, est occupé entièrement par les marchands vénitiens, auquel le Ḥâḍér dévasté ne pouvait plus servir de résidence : des reconstructions successives ne lui ont plus laissé d'ancien que son nom de « khan des Vénitiens » (*kh. el-Banâdqa*) (651).

Parallèlement, les savonneries, dont les produits s'exportaient maintenant au loin, virent elles aussi augmenter leur nombre : le quartier intra-muros où elles s'étaient groupées n'en comptait pas moins d'une vingtaine (652).

Toutes ces grandes constructions à usage commercial recoupent heureusement, par leur date, les indications apportées par l'étude du cadre historique ; toutes remontent à la seconde moitié du XV[e] siècle, ou aux premières années du siècle suivant.

Les nouveaux quartiers. — L'extension des souks s'effectuant au détriment de la superficie occupée par les habitations, le dernier espace non construit qui subsistait à l'intérieur de la vieille ville se lotit à son tour, « la Grande Place » s'amenuisant jusqu'à n'être plus qu'un carrefour de largeur inaccoutumée (653).

L. A. MAYER, 137 ; *Nahr*, II, 196), Ouzdamour (*Inventaire*, n° 62 ; *I'lâm*, III, 8 ; *Nahr*, II, 196).

(650) D'où les noms qu'ils ont pris dans l'usage : « khan au Savon » (*kh. eṣ-Ṣaboun*, bâti par Ouzdamour), « kh. des Fabricants de fil d'or » (*kh. el-Qaṣṣâbiyé*, bâti par Abrak).

(651) *Nahr*, II, 225 ; CARALI, 72. Cf. *Dourr*, 121 r° : un substitut du cadi, devenu possesseur d'un immeuble attenant à la médressé Ḥallaouiyé (telle est bien la situation de l'actuel « kh. des Vénitiens ») le transforme en khan « pour les Francs et leur consul ». C'est un scandale, car la médressé en question est une ancienne église (*supra*, 127), et en outre « une fois qu'Alep était pavoisée, ils ornèrent la porte de leur khan en y suspendant des toiles sur lesquelles on voyait une croix ». Autre cause de scandale : « alors qu'autrefois ils n'habitaient que dans des khans, quelques Francs habitent maintenant des maisons » (*Ibid.*). — Sur le khan des Vénitiens, cf. *Diarii*, XXIII, 329.

(652) DEVONSHIRE, 18 ; *Perles*, 193 et la n. 4 (cf. *Dourr*, 50 r° : fondation du kh. d'Ouzdamour) ; 186, ligne 25 ; 198 ; *Kounoûz*, 101 r°, qui donne le chiffre. D'où la construction dans ce quartier, par Khâïr-beg, d'un « khan aux Huiles », qui est conservé (*Perles*, 194, l. 21 ; *Nahr*, II, 58 et 205, où il est attribué à al-Malik al-Achraf Kutchuk, contre l'indication fournie par le blason de la façade.

(653) Elle n'est déjà plus que « la Place de Bézé » (*Sâḥat Bézé* : *Perles*, 186, ligne 12 ; 128, n. 5 ; 72 ; *Kounoûz*, 102 r°). — La diminution de sa superficie, qu'implique ce chan-

En même temps, poussée à la fois par le manque d'espace et par la malveillance, la communauté musulmane tendait à refouler les Juifs vers la lisière de l'agglomération : la synagogue qu'ils conservaient au pied de la Citadelle fut confisquée et transformée en mosquée, et les outrages variés dont la minorité israélite devint l'objet l'incitèrent à se serrer plus étroitement qu'autrefois dans son quartier (654).

A côté de ce mouvement intérieur de redistribution d'une partie de la population, de nouveaux quartiers se créèrent de toutes pièces dans la zone comprise entre le front oriental du vieux rempart et la « Tranchée des Romains ». Entre les terrains nus qui l'occupaient, et qui s'y maintinrent en partie (655) se formèrent des îlots d'habitations qui se trouvèrent effectivement incorporés du fait de la construction de la nouvelle enceinte fortifiée. Peuplés d'immigrés besogneux — fabricants de fuseaux, blanchisseurs de toiles, fabricants d'alènes (656), — mal bâtis, et contrastant sous ce rapport aussi (pl. XV) avec la vieille ville où continuaient à résider les gens fortunés (657), ils n'en conservaient pas moins le caractère de faubourgs.

Mais devant les portes de la nouvelle enceinte elle-même, vers le Nord et le Nord-Est, le long des routes des caravanes (fig. 44), la ville poussa bientôt de véritables faubourgs, spécialisés dans les « à côté » du trafic international, où afflua la masse hétéroclite de palefreniers, de portefaix, de convoyeurs bédouins que nous avons appris à connaître. Des Kurdes, des gens de Mar'ach et de Killis se fixèrent devant la porte septentrio-

gement de dénomination (cf. *Kounoûz*, 95 r° : « rue de la Place ») est certainement à mettre en corrélation avec l'extension des quartiers circonvoisins (leur liste dans *Perles*, 186).

(654) Confiscation d'une synagogue : *Perles*, 67 en bas ; *Kounoûz*, 1 r°. État actuel de l'édifice : *Nahr*, II, 139 ; *Inventaire*, n° 84. — Sur le quartier juif, cf. *Kounoûz*, 101 v° ; *Perles*, 186 ; à noter que sa population s'augmente alors (1490) de Juifs immigrés, chassés d'Espagne (Rosanes, dans *Enc. Jud.*, 183). Cf. *infra*, n. 852.

(655) Marché aux Chevaux, hippodrome (lui-même en partie au moins envahi par les habitations, puisqu'un quartier entoure déjà la mosquée d'Altounbogha, construite « au fond et dans l'axe » de l'hippodrome : *Perles*, 67 et 186), cimetière de la Colline (*Kounoûz*, 101 v°).

(656) Hauranais (*Perles*, 186 ; *Dourr*, 49 r°). « Étrangers » d'origine imprécise (Persans ? *Ḥârat el-A'djâm* : *Kounoûz*, 102 r° ; *Nahr*, II, 361). Fabricants de fuseaux : quart. *el-Maghâzlé* (*Nahr*, II, 369). Blanchisseurs de toiles : quart. *el-Bayyâḍa* (*Perles*, 186 ; *I'lâm*, II, 469 ; *Dourr*, 184 r°, 209 v° ; pour le sens, Barthélemy, *s. v.*), Fabricants d'alènes : *qabw el-Msallâtiyé*, près de la Porte de la Canalisation, aujourd'hui occupée par des fabricants d'instruments aratoires (v. fig. 42 ; date : env. 1500).

(657) Localisation des maisons des émirs : *Perles*, 187 sq.

nale, autour des khans (658). Vers le Nord-Est, sur la route du Diyarbekr et de la Perse, par laquelle arrivaient les convois les plus importants, les

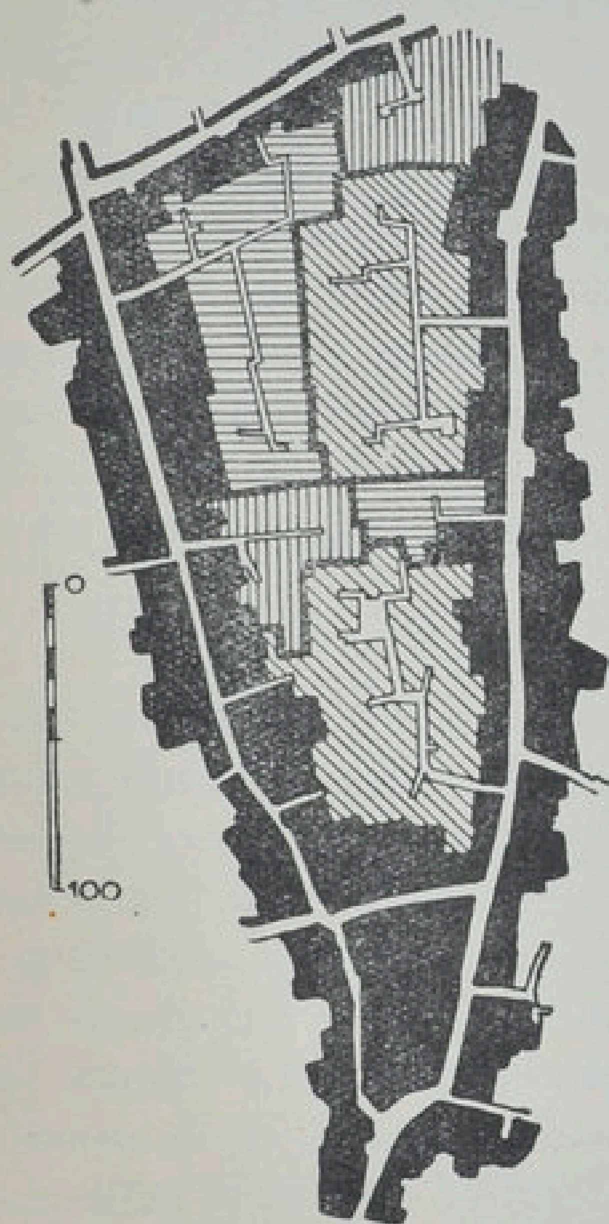


Fig. 44. — Rôle des routes dans la formation des faubourgs Nord (d'après les documents cadastraux) : en noir, les maisons ouvrent directement sur la rue ; en hachures, celles qui ne communiquent avec la rue que par l'intermédiaire d'une impasse.

boutiques et les khans se portèrent toujours plus loin au devant des caravanes, formant une longue antenne qui garda le nom d'un village de banlieue qu'elle avait absorbé : *Banqousa* (659). Ce fut là, bien entendu,

(658) Quartier des Kurdes (*el-Akrâd : Nahr*.II, 449 ; *Perles*, 187, 193). Quart. d'Ibn el-Mar'achi (*Nahr*, II, 431 ; *Perles*, 176 et la n. 2 ; cf. 195). Quart. des gens de Killis : *ḥârt el-Kalâlzé*. — Liste des khans : *Perles*, 195. Des bains s'élèvent aussi en cet endroit (*Perles*, 193) ce qui démontre la présence d'habitations (cf. *Nahr*, II, 429). Les mosquées : *Nahr*, II, 331, 414, 421, 452 ; *Inventaire*, n° 101-103. Un bureau de notaire dans ce faubourg : *Dourr*, 205 v° (pour la position de la mosquée citée, *Nahr*, II, 452).

(659) *Perles*, 187 et surtout 36 en haut ; *Kounoûz*, 66 v°, 102 r°. Ses mosquées : *Inventaire*, n° 104-106 ; *Nahr*, II, 325, 333, 396 ; III, 182. Ses bains : *Perles*, 193 (cf. *Inventaire*, n° 111). Ses khans : *Perles*, 195. Son souk au savon : *Kounoûz*, 102 r°. Destruction du quartier à l'occasion d'une révolte : *Id.*, 109 v°. J'annexe à Banqousa, pour la commodité de l'exposé, le faubourg qui s'était développé le long d'une voie secondaire de dégagement en

que l'on établit la douane (660). Vers le Sud-Est, enfin, un long souk se créa à l'usage des Nomades, le long de la route qui les amenait du désert (661).

Quelle que soit leur dispersion topographique, ces faubourgs ne sont en définitive qu'un nouvel avatar de l'ancien Ḥâḍér, reconstitué sous l'action de l'activité commericale, selon une nouvelle formule en harmonie avec les modalités nouvelles du trafic et l'importance accrue des transactions : ni la situation topographique de ces quartiers, ni le nombre de leurs khans, ni leur histoire ultérieure ne permettent d'en douter.

A côté de ces faubourgs animés et populeux, qui participent étroitement à l'activité essentielle de la ville, les misérables hameaux suburbains des « Orientaux » (662), des chaufourniers attirés par les bancs de craie (663), et des maraîchers du Maqâm (664) n'offrent qu'un intérêt épisodique.

Les mosquées. — Le triomphe définitif de l'orthodoxie ne laissant plus de place pour la propagande contre le Chiisme, les anciens cadres de l'enseignement ayant d'autre part été désorganisés par l'invasion mongole, la médressé n'offrait plus un intérêt d'actualité. Les seuls grands personnages dont on pouvait attendre maintenant des fondations pieuses : les émirs mamelouks, trop frustes pour s'intéresser aux choses de l'esprit, préféraient enfin aux discussions théologiques et aux études juridiques des formes plus immédiates, plus spectaculaires aussi, de dévotion.

La médressé cessa donc d'être la formule-type de la fondation pieuse : la construction d'un local « où serait mentionné le nom du Très-Haut » créant par elle-même des titres suffisants à la miséricorde divine, on bâtit de préférence des grandes-mosquées (*djâmé'*) destinées à la prière en

direction d'Aïntab : le quartier du Chemin Blanc (*Ak-Yol : Perles*, 193 ; on prononce aujourd'hui *Aghyôr : Nahr*, II, 407). On y voit encore deux khans mamelouks portant des décrets relatifs au commerce caravanier. Ce n'est là qu'une annexe et une dépendance de Banqousa.

(660) *Kounoûz*, 40 v°, en marge.

(661) Boutiques au voisinage de la mosquée d'Ichiktamour (*Perles*, 170). Grand nombre des fontaines mameloukes jalonnant la rue qui sort de la Porte de Neirab (*Inventaire*, n° 42 et p. 114 ; *Nahr*, II, 351, 352, 365). L'extrémité de cette rue prit le nom, que je ne puis expliquer, de « Porte du Roi » (*B. el-Malék : Dourr*, ; la localisation est donnée par le plan Rousseau).

(662) *H. el-Machârqa* (*Perles*, 177, n. 1 ; 187 ; *Dourr*, 11 r° ; cf. *Nahr*, II, 313).

(663) *H. el-Kallâsé* (*Perles*, 187 ; cf. *Nahr*, II, 275).

(664) *Perles*, 187 ; cf. *Nahr*, II, 296.

communauté, flanquées parfois d'une petite salle à coupole abritant le tombeau du fondateur (fig. 45 et pl. XXXVII, 1), mais le plus souvent simples édifices cultuels, privés de tout caractère funéraire (pl. XXXVI et LX).

La ville étant devenue trop vaste pour que l'ancienne Grande-Mosquée fût accessible à tous, et offrît à tous la place nécessaire, les nouveaux

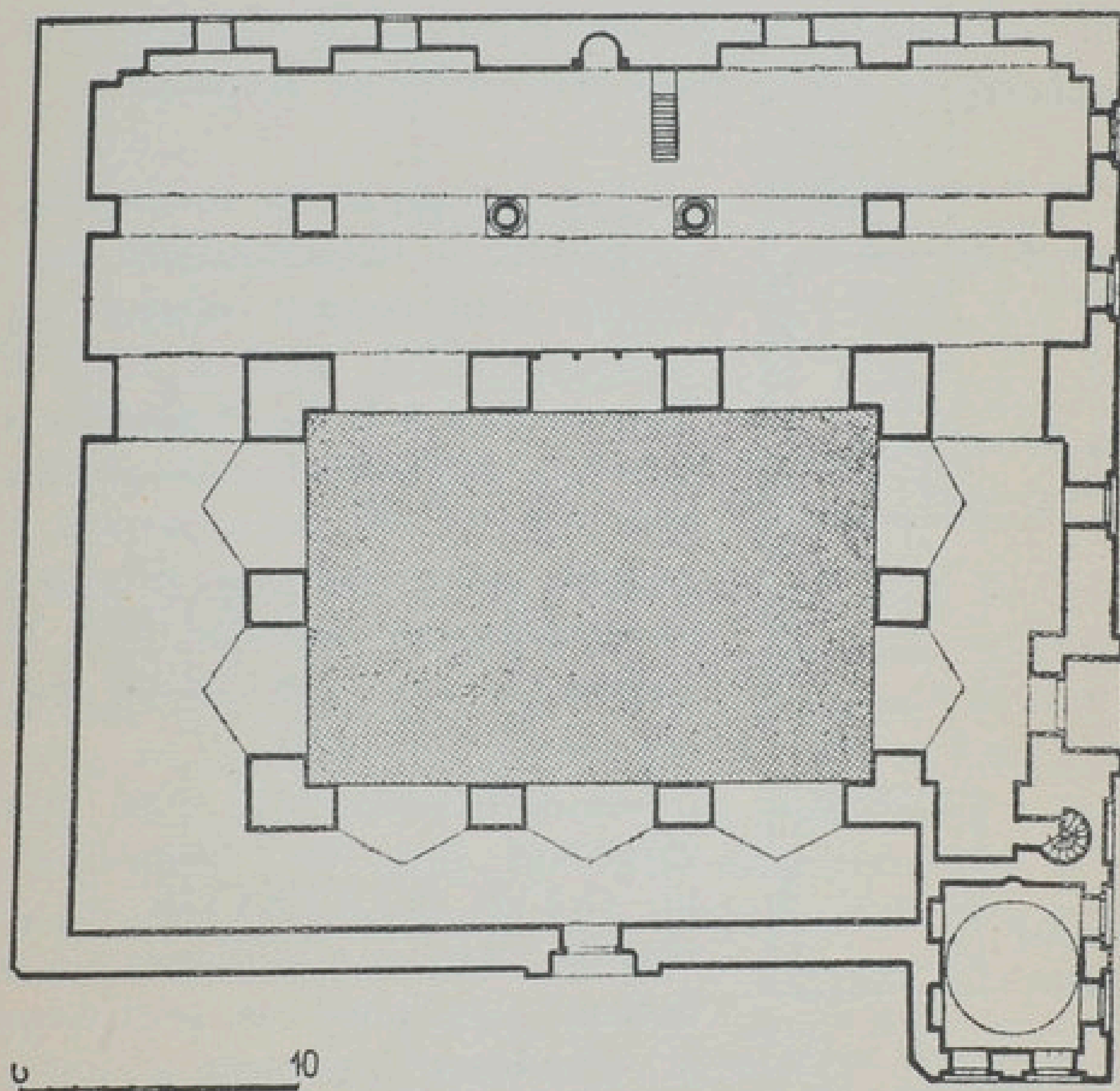


Fig. 45. — La mosquée funéraire d'Akbogha le Sourd (1410), d'après un relevé de Kh. Tabba.
Au pied du minaret, la salle à coupole abritant le tombeau.

quartiers qui se créaient furent pourvus chacun de sa grande-mosqué, par les soins d'émirs soucieux de s'acquérir des mérites (665).

La ville entière en profita sous le rapport de l'esthétique. Leurs façades, où se creusent autour de chaque fenêtre des défoncements qui accrochent des ombres sur les parois, leurs hauts portails couronnés d'alvéoles à stalactites, relevés parfois d'une polychromie discrète, composent des en-

(665) Leur liste : *Perles*, 67 sq. ; *Kounoûz*, 33 r° à 41 r° ; *Inventaire*, n°s 36, 40, 41, 45, 46, 78, 84, 90, 94, 95, 97, 101 à 106, 118 ; cf. al-Djibrîni, 94 v° et 97 v°.

sembles pittoresques qui égaient la rue (pl. XXXVI-XXXVIII). D'autre part, à l'encontre des médressés ayyoubides, ces mosquées sont régulièrement pourvues *de minarets* construits suivant un type nouveau, les tours carrées et trapues des siècles passés (pl. XXXV, 4) faisant place à de sveltes fûts polygonaux ou cylindriques d'une grande hauteur. A la fin de la période mamelouke, une vingtaine de ces minarets, divers quant à leur forme, leur ornementation et leur élévation (pl. XXXVI-XXXIX), animaient le panorama d'Alep d'une note inconnue jusque-là.

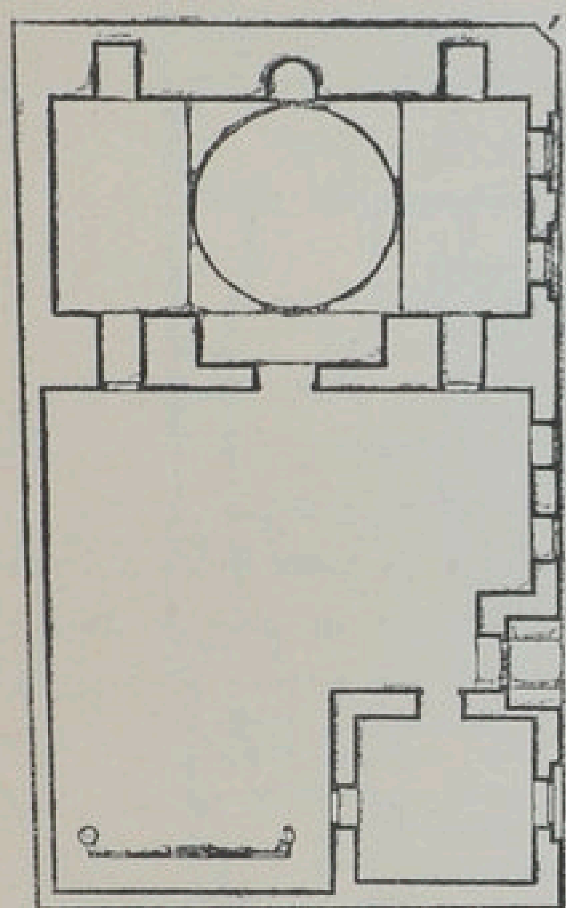


Fig. 46. — UNE ZAOUÏA MAMELOUKE : « la mosquée de l'Escalier » (*Dj. ed-Daradj*, xv[e] s.), d'après un relevé de Kh. Tabba.

Les zaouias et les médressés. — Les zaouias où se rassemblaient les confréries étaient généralement dépourvues d'intérêt architectural (fig. 46 et pl. XXXVII, 2) : une salle servant à la fois d'oratoire et de local pour le « zikr » (*ḏikr*), une petite cour, quelques cellules, où les « pauvres » venaient périodiquement faire une retraite spirituelle, en constituaient l'essentiel (666). Elles étaient particulièrement nombreuses dans les faubourgs de l'est (667).

Les médressés (668) s'en rapprochèrent désormais par leur disposition (fig. 47 ; pl. XXXVII, 2-3 et XXXVIII, 3), qui n'a plus rien de commun avec l'agencement des fondations ayyoubides : on peut mesurer par là la décadence que connut alors l'institution.

Les hôpitaux. — Au contraire, les hôpitaux, certainement à l'imitation de celui du Caire (669), reçurent une ordonnance plus complexe, imposée par le désir d'assurer le traitement des malades en clinique interne. L'ancien hôpital de Nour ad-Din fut complètement transformé à cet ef-

(666) C'est le type monumental appelé autrefois *ribâṭ*. Liste des zaouias : *Kounoûz*, 77 r° et sq. — Pour un exemple, *infra*, Annexe VI.

(667) Le même fait se reproduira plus tard, pour la même raison (v. *infra*, 230).

(668) Liste des médressés : *Perles*, 171 sq. ; *Kounoûz*, 57 r° à 58 v° et 66 v°-67 r°.

(669) L'Hôpital de Qalaoun : sur cette fondation célèbre, A. ISSA-BEY, 40 sq., et HERZ-PASCHA, *Baugruppe*.

fet (670). En 1344 un préfet en fonda de toutes pièces un nouveau, charmant d'intimité (pl. XXXVIII, 1 et LXI), qui s'est conservé intact jusqu'à nous (671).

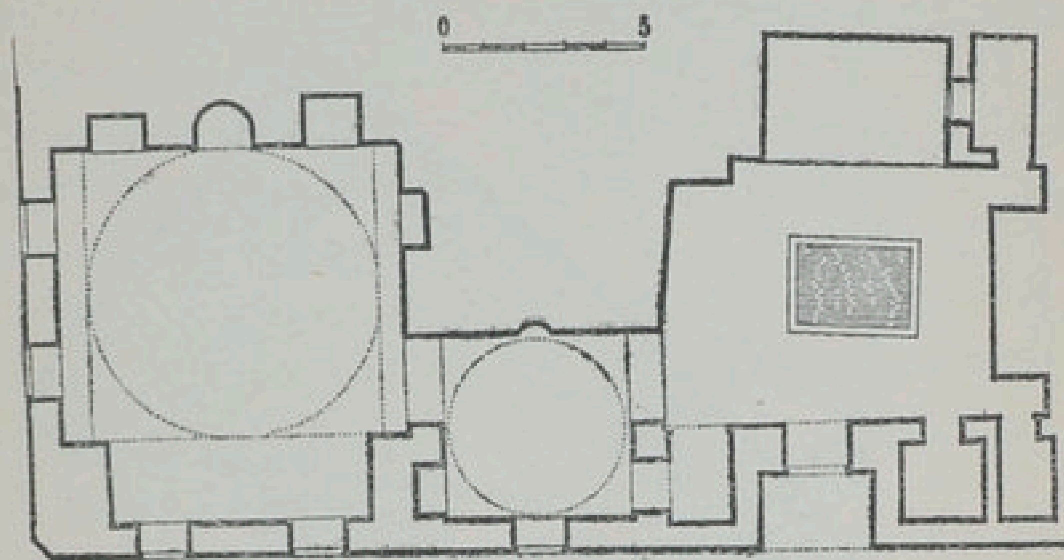


Fig. 47. — UNE MÉDRESSÉ MAMELOUKE : la médr. Ṣâḥibiyé, d'après un relevé de Kh. Moaz.

Le faubourg chrétien. — Devant l'angle Nord-Ouest de l'enceinte se développa un faubourg : « le quartier Neuf » (*el-Djdaidé*), entièrement peuplé de Chrétiens (672). Les Arméniens et les Maronites y avaient la majorité (673), preuve que c'étaient là des immigrés venus se fixer à Alep pour y servir de courtiers et d'intermédiaires entre les « Francs » et les négociants du pays (674) ; c'est donc à l'activité commerciale qu'il faut attribuer la constitution de ce faubourg, tout comme celle des quartiers de l'Est.

(670) *Nahr*, II, 64 sq. ; *Inventaire*, n° 17.

(671) Maristân d'Arghoun. Bibliogr. in *Perles*, 176 ; cf. *Syrie*, 208. Ses wakfs furent bientôt usurpés, et il fallut des décrets royaux pour le maintenir en fonctionnement : *Décrets*, n°s 28-29.

(672) *Perles*, 187.

(673) Une inscription commémorant la restauration de l'église arménienne en 1499 (A. SURMÉYAN, *Vie et culture*, 167 ; cf. DU MÊME, *Hist. cim. arm.*, 7 sq.). C'est dans cette église que les Vénitiens assistaient aux offices (HEYD, II, 463). Pour l'histoire des églises du quartier : *Nahr*, II, 471 sq. — Les Chrétiens ayant la faculté de fabriquer du vin, c'est dans ce faubourg que viennent s'enivrer les émirs mamelouks (*Dourr*, 49°).

(674) Les églises auxquelles ils appartiennent comptent en effet alors la majorité de leurs ressortissants dans le Liban Nord (aux environs de Tripoli, le port par lequel Alep commerçait avec l'Europe) et dans les régions septentrionales et orientales (à travers lesquelles s'effectuait le trafic avec la Perse). On peut croire de même que les Juifs récemment venus d'Espagne (v. n. 654) jouaient dès ce moment un rôle d'intermédiaires dans le commerce avec l'Europe.

Le fait que sa population appartenait à une communauté minoritaire ne le différenciait que faiblement de ces derniers. Si c'était là un quartier clos, fermé de portes (fig. 48 et pl. XVIII, 4), c'était là la caractéris-

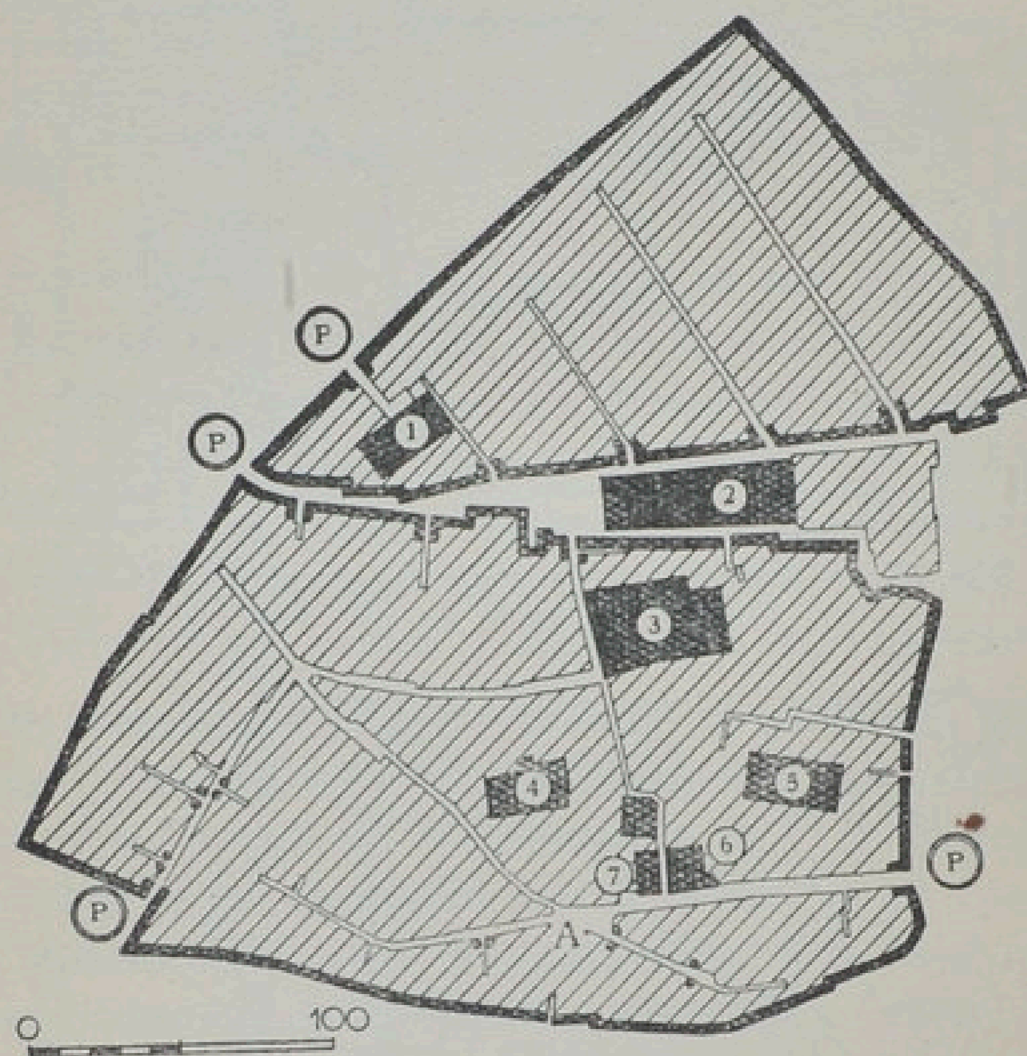


Fig. 48. — LE FAUBOURG DES CHRÉTIENS (état actuel).
P. — Porte extérieure.
A. — Le carrefour (*eṣ-Ṣalibé*).
1 à 7. — Les églises et évêchés des différents rites (4 : église arménienne des Quarante Martyrs).
Pas d'autre issue sur l'extérieur que les portes P ; des vantaux ferment en outre l'entrée des impasses, notamment le long de la grande rue.

tique commune de tous les nouveaux îlots d'habitation (pl. XVIII, 3) (675). Les églises qui se groupaient autour du carrefour central (676) trouvaient, *mutatis mutandis*, leur équivalent dans les mosquées des nouveaux quar-

(675) La porte de quartier que l'on voit sur cette photographie, située dans le quartier des Blanchisseurs de toiles, remonte aux derniers temps de l'époque mamelouke, comme le montrent le profil de l'arc et les caractéristiques de la maçonnerie. Il en est de même des quelques autres portes de quartier qui subsistent dans cette région de la ville.

(676) Le quartier tout entier a parfois emprunté le nom de ce carrefour (*es-Ṣalîbé*, « le carrefour »).

tiers extra-muros (677). Entre ce faubourg et ceux que peuplaient des Musulmans, il n'existait ainsi aucune différence foncière de structure (fig. 49). Nous sommes seulement ici devant un cas particulier d'application d'une loi générale : la crainte plus grande du massacre, et les mœurs plus différenciées des habitants n'ont fait qu'accuser des caractères qui se retrouvent à un degré moindre dans les autres régions de la ville.

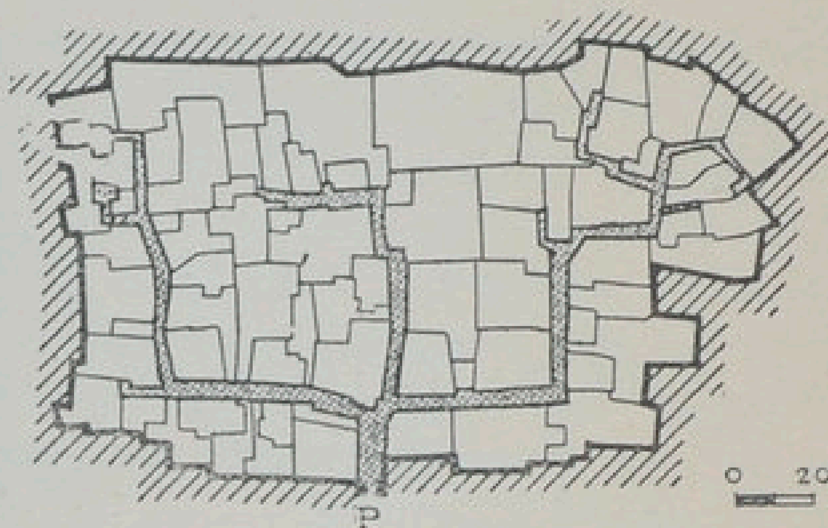


Fig. 49. — Le groupement des habitations dans le quartier des Blanchisseurs de toiles (d'après les documents cadastraux).
P : la porte d'entrée du quartier (pour son aspect, v. pl. XVIII, 3).

L'eau. — L'extension ininterrompue de la ville et les besoins de l'industrie faisaient du problème de l'alimentation en eau une question d'actualité d'une importance capitale (678). Elle fut résolue par la voie d'initiatives privées visant à réaliser une œuvre pie (679).

Dès les premières années du XIV[e] siècle les sources du Sadjour furent partiellement captées au profit de la ville et vinrent se déverser dans la canalisation de Ghazi (680). Améliorés par la suite, et attentivement entretenus (681), ces travaux rendirent possible l'approvisionnement en eau des nouveaux quartiers (fig. 50) au moyen de saignées successivement pratiquées à la canalisation urbaine (682). A la fin du XV[e] siècle, un riche négociant prit d'autre part à son compte l'établissement complet d'un réseau d'adduction et de distribution d'eau pour les faubourgs Nord (683).

(677) Sur leur rôle, *infra*, 183 sq.

(678) D'autant plus que la canalisation est périodiquement endommagée, le premier soin des émirs révoltés étant de la couper pour priver d'eau les défenseurs de la Citadelle (p. ex. Ibn Taghribirdi, VII, 96 en bas).

(679) Dans les idées du Proche-Orient musulman, procurer de l'eau est une des œuvres les plus charitables qui se puissent accomplir.

(680) Elles empruntaient tour à tour un canal expressément creusé à cet effet, et le lit même du Queiq (S. Mazloum, 8-9). Sur l'adduction d'eau du Sadjour : *Syrie*, 81, en bas ; *I'lâm*, II, 382-3 ; *Nahr*, III, 177 ; *Kounoûz*, 112 v° et 113 r° ; Moufazzal, 741.

(681) Décrets relatifs à la dérivation du Sadjour : *Nahr*, III, 238.

(682) Dates des principales fontaines ap. L. A. Mayer, 185, 111, 180, 125, 250, 184. Sur les dérivations de la canalisation, S. Mazloum, 13.

(683) Canalisation du « marchand de mamelouks » Bourd-beg : description d'ensemble dans *Nahr*, II, 424-5.

Les bains, dont une dizaine seulement fonctionnait encore au lendemain de l'invasion mongole (684), purent à nouveau se multiplier : chaque quartier en compta au moins un (pl. XVIII, 6) (685).

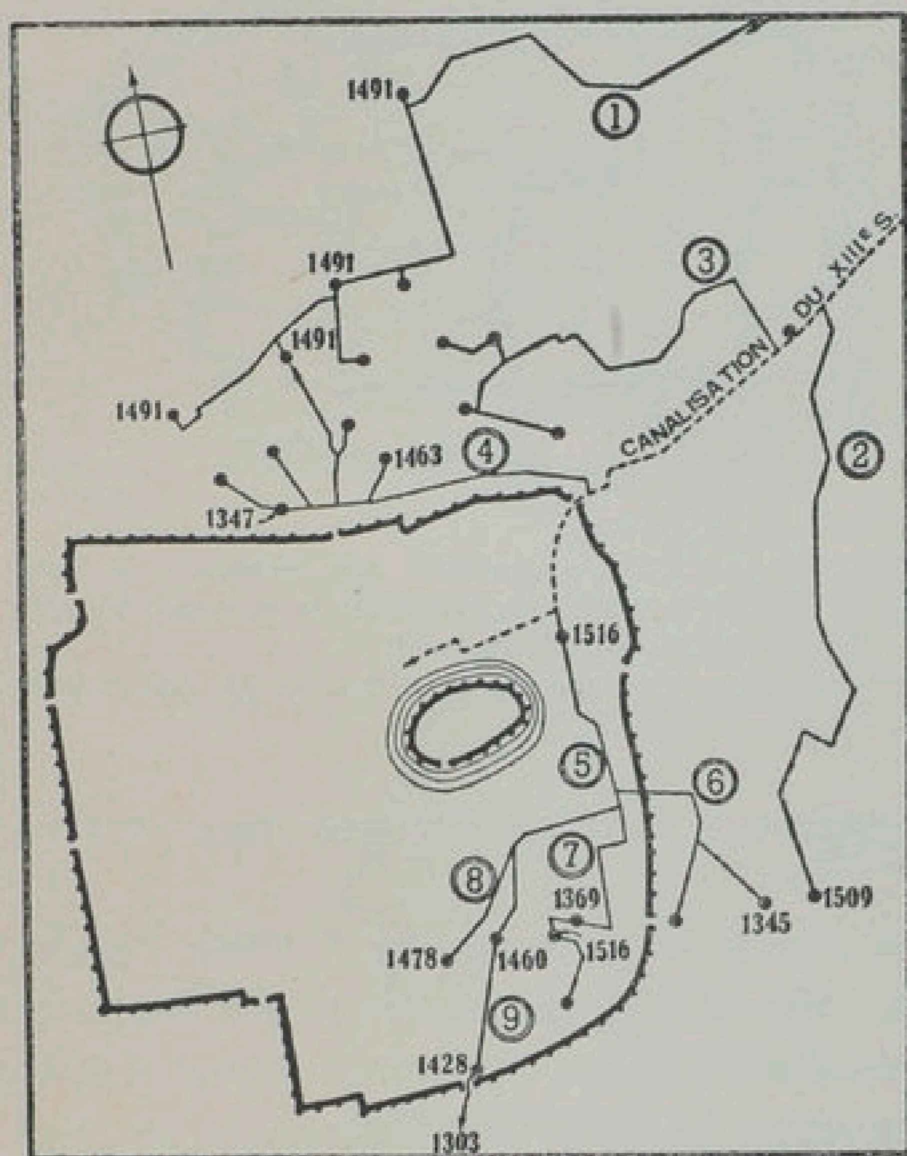


Fig. 50. — Les canalisations mameloukes (d'après S. Mazloum).

1. — La canalisation de Bourd-beg.
2. — » d'Ali-beg.
3. — » d'Ak-Yol.
4. — » d'el-Mar'achi.
5. — » d'el-Moustadâmiyé (6. can. de la Porte de Neirab ;— 7. can. d'el-Qaṣîlé ; — 8. can. de la Place de Bézé ; 9. can. de la Porte du Maqâm).

Les dates assignées aux frontières sont celles qu'indiquent leurs inscriptions.

Les institutions judiciaires. — La création de quatre juges suprêmes (686), le développement de la bureaucratie, l'activité plus grande de la ville, qui multipliait les causes de procès, amenèrent à retirer de la Grande-Mosquée l'audience du cadi pour lui affecter un édifice spécial : le Tribunal (*el-Maḥkamé*) (687). Pareillement, le nombre déjà considérable des transactions commerciales qui nécessitaient leur intervention conduisit les notaires à disséminer leurs bureaux dans toute l'agglomération (688).

(684) Ibn Chaddâd, 144.

(685) Liste : *Perles*, 190 sq. (cf. 189 : liste des bassins dans les maisons et les jardins).

(686) Initiative de Baibars : *Syrie*, LXXVI (sur les quatre cadis d'Alep : *Id.*, 209).

(687) *Perles*, 70 et 192 ; sur la mosquée de Baktamour, qui fixe son emplacement, *Nahr*, II, 171. Les audiences du cadi, qui connaît de toutes les causes, quelles que soient leur nature ou leur origine, sont naturellement distinctes de celles du préfet ; à ces dernières assistent, outre les cadis, les cadis à l'armée : *Syrie*, 209 et 213 ; *Perles*, 205.

(688) Des bureaux (*marâkéz*) de notaires dans la Soueiqa de Ḥâtém (*Dourr*, 6 v°), dans

IV. — Caractères et évolution de la ville.

Insignifiants par eux-mêmes, ces derniers faits sont typiques de la portée de l'évolution qui a affecté la ville depuis que, les ruines causées par l'invasion mongole une fois réparées, elle a pu reprendre son activité d'autrefois : *pour la première fois depuis les temps hellénistiques nous enregistrons, à travers une modification profonde de la topographie urbaine, un bouleversement de l'équilibre traditionnel du centre urbain.*

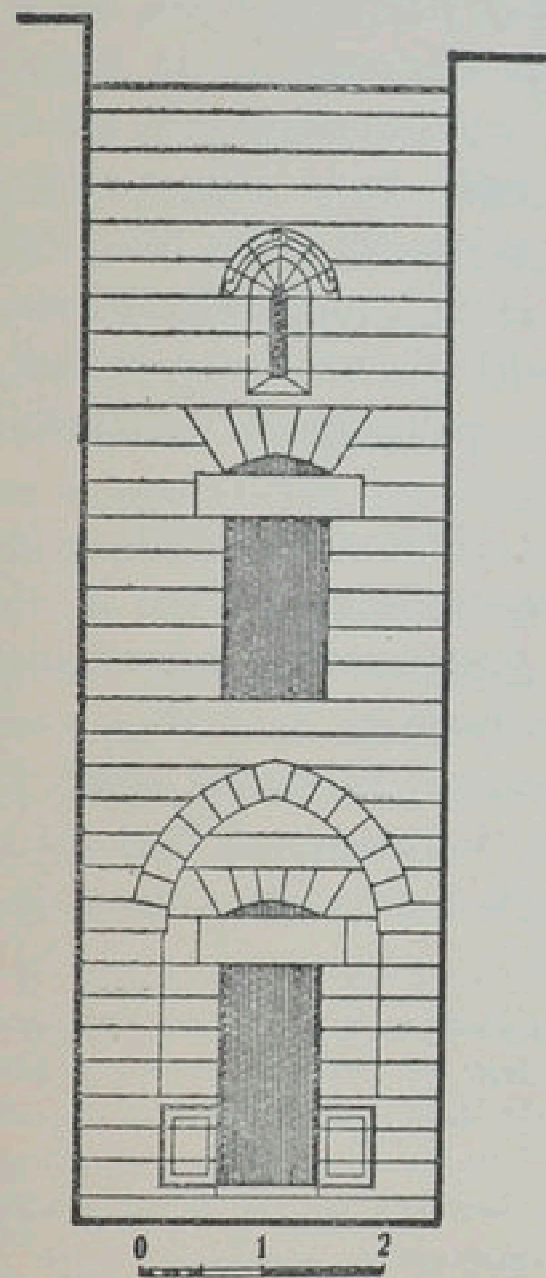


Fig. 51. — Façade de maison mamelouke (xve s.). — Noter l'étroitesse de la façade, en rapport avec celle de la voie d'accès.

Si les nouveaux faubourgs se trouvent répondre à l'ancien Ḥâḍér, dont ils ne font que reprendre le rôle, correspondant à des fonctions que n'assurait pas la vieille ville dans les murs, si c'est en définitive au profit de cette dernière — des souks centraux — que s'exerce leur activité spécialisée, ils sont cependant trop vastes, trop peuplés, trop actifs, pour n'être considérés que comme de simples annexes de la « Cité », pour qu'on refuse de leur reconnaître une individualité. Non seulement ils sont des rouages indispensables de la vie économique de la ville, mais ils acquièrent une sorte de personnalité d'autonomie morale.

Les mêmes circonstances qui avaient motivé jadis la constitution des quartiers clos s'aggravent ici de la multiplicité des groupements ethniques qui ont concouru au repeuplement de la ville, chacun tendant à se faire son quartier. Les nouvelles mosquées, d'autre part, jouent leur rôle : c'est sous leurs voûtes, et non plus à la Grande-Mosquée, que la population des faubourgs prend part à la prière en communauté, que les

le souk du Vent (*s. el-Haouâ, i. e.* devant le khan d'Abrak : *Id.*, 30 r°), à Baḥsitâ (*Id.*, 63 v°), dans le souk au Savon (*Id.*, 89 r°), près du souk des Fabricants de boîtes et de vases à traire (*s. el-'Olabiyé : id.*, 109 r°), etc.

gouverneurs eux-mêmes viennent tenir la place du souverain (689). Le vendredi et les jours de fête, la Mosquée des Omeyyades ne reçoit plus que les Musulmans de la vieille ville et des souks : si un lustre particulier s'attache à elle, comme à un témoin des premiers temps de l'Islam (690), elle cesse d'être le théâtre exclusif des manifestations religieuses qui rassemblent toute la communauté ; elle cesse dès ce moment d'être « la Grande-Mosquée » par excellence, pour n'être que la plus grande des mosquées de la ville : seules ses dimensions plus vastes et sa valeur sentimentale la distinguent des mosquées des faubourgs. Le Mouṣallâ, de même, et pour la même raison, cesse dès lors d'être en usage (690 *bis*). L'unité de la ville s'effrite jusque sous le rapport du rituel religieux : les nécessités du culte elles-mêmes s'y trouvant assurées, chaque quartier devient une cellule rigoureusement autonome qui offre à la vie sociale de ses habitants un cadre parfait. Toute leur existence peut désormais s'écouler sans qu'ils aient l'occasion d'en franchir les limites.

Cette décentralisation de la vie urbaine, nous la retrouvons dans tous les domaines, et non pas seulement sur le plan social ou religieux. Dans la vie administrative, avec le foisonnement des bureaux de notaires et le transfert de la douane à Banqousa. Dans la vie économique, avec la formation autour du Marché aux Chevaux d'un noyau secondaire de souks, avec la naissance des quartiers industriels spécialisés, des faubourgs à Bédouins, des faubourgs à caravaniers. Il n'y a plus un quartier de souks autour du-

(689) Quand ils daignent prendre part à la prière, le vendredi et à l'occasion des deux Fêtes, dans une mosquée publique (sur la mosquée du Palais du Gouvernement, *supra*, n. 636), c'est de préférence dans une de celles qui avoisinent le Marché aux Chevaux (*Perles*, 68 en bas, 69 en bas). Question de commodité, de sécurité et de goût : ils s'y mêlent moins à leurs administrés qu'à leurs propres congénères. — Certains préfets (p. ex. Khâïrbeg : *Dourr*, 106 v° ; Aydoughdi : inscription inédite) font néanmoins aménager dans la Grande-Mosquée des enceintes grillagées (*maqṣoûra*).

(690) On l'entretient (sa restauration après les dévastations mongoles : *Perles*, 59 sq. ; 75, n. 1 ; *I'lâm*, III, 115 ; Quatremère, II[1], 53 ; *Kounoûz*, 27 r°-32 r° ; les inscriptions commémoratives ap. Bischoff, 127 sq. ; c'est à ces travaux que la salle de prière doit son aspect actuel). L'Etat veille à ce qu'elle conserve ses wakfs et à ce que le culte y soit célébré (sur les mesures administratives prises à cet effet : *Syrie*, 208, n° 6 ; 210, n° 8-9). C'est toujours là que sont affichés les décrets portés à la connaissance de la population (Bishoff, 130 sq.).

(690 *bis*) *Perles*, 69, l. 19-20. M. W. Marçais me fait observer que l'abandon du Mouṣallâ fut sans doute dû pour une part au triomphe de la doctrine hanéfite, celle-ci autorisant la célébration à la Grande-Mosquée de la prière des deux Fêtes. Et, de fait, il semble bien que son envahissement par les constructions ait commencé dès l'époque ayyoubide : v. *Histoire*, 213, en haut.

quel gravite toute la vie économique de la ville : l'activité économique se répartit au contraire sur toute la superficie de l'agglomération. Il n'y a plus une canalisation d'adduction d'eau : il y a tout un réseau d'alimentation urbaine, dont l'ancienne canalisation n'est plus que l'un des éléments. Il n'y a pas davantage un centre vital unique, et des satellites, mais un système de centres spécialisés, également actifs, dont la réunion constitue le centre urbain, et où l'enceinte fortifiée ne subsiste déjà plus que comme un vestige du passé. La cellule-mère : la vieille ville, celle qui correspondait à la colonie séleucide, a éclaté et prolifère. *Nous assistons à la naissance d'une grande ville*. L'époque ayyoubide nous avait déjà montré les prodromes d'un semblable phénomène, mais si timides, si vite interrompus dans leur développement, si radicalement oblitérés par les dévastations des Mongols qu'il est difficile d'en tenir compte dans l'évolution générale de la ville : au contraire, le mouvement qui s'amorce à cette période de l'histoire va se poursuivre, en s'amplifiant encore, jusqu'à une époque toute voisine de la nôtre.

On n'aura garde d'oublier, par ailleurs, que ce n'est point le cadre politique local qui fournit à Alep l'occasion de cette croissance rapide, mais bien un agent extérieur à ce cadre : l'essor des puissances de l'Europe occidentale. C'est la grandeur de Venise qui, par ricochet, assure celle d'Alep : la répétition du même fait — avec une tout autre ampleur — à l'époque ottomane nous oblige à en rechercher la cause dans le déclin d'une civilisation à bout de sève, qui déjà ne produit plus rien que sous l'impulsion de l'étranger.

CHAPITRE X

La ville ottomane

(1516-1831)

SOMMAIRE. — I. Le cadre historique : l'expansion ottomane ; — les pachaliks ; — le commerce européen ; — décadence de l'empire ottoman.

II. Le cadre historique et le développement urbain : Chérifs et Janissaires ; — le commerce européen ; — les Chrétiens et les Juifs ; — les missions catholiques ; — le pèlerinage à La Mecque.

III. Les données archéologiques : l'enceinte fortifiée ; — la Citadelle ; — les grands wakfs ; — « la Cité » ; — l'industrie ; — les quartiers industriels ; — le faubourg chrétien ; — les Juifs ; — les quartiers de caravaniers ; — les bâtiments administratifs ; — l'adduction d'eau ; — les édifices cultuels ; — la police urbaine.

IV. Caractères et évolution de la ville.

L'empire des sultans de Constantinople, auquel Alep avait été incorporée en 1516, devait s'avérer la plus stable de toutes les constructions politiques qu'ait connues l'Asie antérieure : fondé dans les premières années du XIV[e] siècle, il ne devait disparaître qu'en 1922.

Il ne nous retiendra que jusqu'à la conquête de la Syrie par Méhémet-Ali, en 1831. A partir de cette date, en effet, l'influence de plus en plus marquée de l'Europe détourne l'Orient de ses voies traditionnelles : de nouvelles manières de penser et de vivre, qui ne sont plus spécifiquement orientales et musulmanes, s'imposent. L'étude de la civilisation composite qui se développe alors dans le Proche-Orient est, pour cette raison, moins une suite absolument nécessaire à l'analyse que nous avons entreprise, qu'une introduction à la compréhension des faits contemporains. Elle est du ressort du géographe plus que de l'historien.

D'autre part, dès le début de la période que nous allons suivre, les destinées de l'empire ottoman dépendent étroitement de l'Europe : le lecteur trouvera aisément à se documenter sur son évolution politique. Je me bornerai donc à en rappeler les traits essentiels.

I. — Le cadre historique.

L'expansion ottomane (691). — Durant tout le xv[e] s., l'État ottoman était resté exclusivement anatolien et balkanique : la prise de possession de la Syrie et de l'Égypte allait marquer le début d'une nouvelle période d'expansion.

Ce fut principalement l'œuvre de Soliman « le Magnifique » (1520-1566) qui, par la conquête de Bagdad et de l'Irak sur les Persans, de Rhodes sur les Hospitaliers, la soumission de la Hongrie et du Yemen, l'établissement de garnisons à Tunis et à Alger, et plus encore, peut-être, par la solide armature administrative et militaire qu'il sut donner à son empire, porta la puissance turque à un degré qu'elle ne devait plus connaître par la suite (692).

Mais en Méditerranée occidentale, en Adriatique et sur le Danube, les Turcs se trouvaient désormais au contact d'États capables de s'opposer à leur expansion : Venise, et surtout l'Autriche. Les insuccès répétés des armées des sultans dans leurs sièges de Vienne (1529, 1683), la défaite navale de Lépante (1571), la perte de la Hongrie (1688) annoncèrent à la fois la fin des conquêtes ottomanes et le début de la réaction victorieuse des puissances européennes. En Asie, de même, la Perse des Chahs séfévis se dressait devant eux, non seulement comme une rivale politique, mais aussi comme le champion de la doctrine chiite (693).

Or l'empire turc ne fut bientôt plus en état de résister avec succès à cette double pression, paralysé par une crise intérieure qui allait atteindre sa plus grande acuité durant le siècle suivant.

Les sultans, abandonnant le commandement des armées, et la direction effective des affaires de l'État, ne quittent plus leur Sérail : c'est des caprices des femmes du harem, et des intrigues de la vie de Cour, que dépendent désormais leurs décisions et le sort du Grand-Vizir, sur qui repose

(691) Faute de mieux, on se reportera à Hammer, *Hist. emp. ott.*, et N. Jorga, *Gesch. d. osm. Reiches*, qui devraient être repris l'un et l'autre en utilisant les pièces d'archives. La même observation s'impose à propos du suggestif tableau de F. Grenard, *Grandeur et décadence de l'Asie* (Paris, 1939). Bon résumé dans *Enc. Isl.*, s. *Türks*.

(692) Bon résumé de son règne, par J. H. Kramers, dans *Enc. Isl.*, s. *Sulaimân I.*

(693) Dès la prise de possession de l'Égypte, le sultan ottoman se pose, en sa qualité d'héritier des Mamelouks, en chef de l'Islam orthodoxe : c'est lui désormais « le serviteur des deux augustes sanctuaires ». Au début du xvii[e] s., Ahmet I[er] affirme ce privilège en faisant fabriquer à Stamboul le « vêtement » de la Kaaba. Sur l'organisation officielle du pèlerinage à La Mecque, qui est la manifestation essentielle des prétentions du sultan, v. Tresse, *Pèlerinage*.

tout le poids du gouvernement. Par une conséquence fatale, un régime de complaisance s'établit : la corruption et l'indiscipline gagnent de proche en proche tous les échelons de la hiérarchie administrative et se font sentir particulièrement dans l'administration provinciale.

Les pachaliks. — Tout en conservant dans leurs nouvelles provinces les circonscriptions territoriales instaurées par les Mamelouks, les Ottomans avaient notablement modifié le mécanisme de l'administration. Les préfets (*pachas*) n'étaient plus nommés que pour un an. Ils n'avaient point d'autorité sur les troupes, et il leur était adjoint un cadi et un directeur des finances envoyés chaque année de Stamboul avec le pacha lui-même (694). Le grand dessein poursuivi par cette politique était de prévenir les révoltes, en empêchant les pachas de prendre dans leur gouvernement trop d'autorité. Mais limiter aussi étroitement leurs attributions, c'était aussi les réduire à l'impuissance en matière d'administration (695) ; restreindre pareillement le temps où ils devaient rester en charge, c'était leur interdire de rien entreprendre qui exigeât quelque continuité dans l'action (696). En outre, l'habitude de donner à ferme les fonctions d'État devint rapidement une source inépuisable d'exactions.

La pénétration européenne accentuait dangereusement, de son côté, les effets des vices de l'administration.

Le commerce européen. — Le bouleversement politique qu'avait introduit la conquête du Proche-Orient par les Ottomans avait rendu caducs les traités accordés aux commerçants européens par les dynasties antérieures. A la faveur de ce nouvel état de faits, un nouveau régime de transactions s'instaura, dans lequel les États européens qui avaient détenu au Moyen-Âge le quasi-monopole du trafic avec le Levant cessèrent de jouer le premier rôle.

(694) Pour l'organisation du pachalik d'Alep, qui peut servir d'exemple, D'ARVIEUX, VI, 428 sq. ; DEVEZIN ; VOLNEY, II, 43 sq.

(695) Les affaires de la province sont débattues chaque semaine en conseil (*divan*), mais le pacha n'a qu'une autorité toute nominale sur le directeur des finances (*defterdar*, ou *muhassil*) qui détient sa charge directement de l'autorité impériale.

(696) Réponse d'un pacha de Tripoli aux commerçants européens qui lui proposaient de remettre en état à leurs frais le port de Lattakieh, contre exonération de droits de douane pendant dix ans : « Hé que m'importe la suite du temps ? J'étais hier à Marach, je serait peut-être demain à Djeddah ; pourquoi me priverais-je du présent qui est certain pour un avenir sans espérance ? » (VOLNEY, II, 61).

Venise, en effet, s'était vu arracher par les Ottomans la majorité de ses possessions orientales, et les hostilités incessantes qu'elle entretenait contre les Turcs dans l'espoir de les recouvrer ne lui permettaient pas, malgré ses efforts, d'attendre des sultans un traitement de faveur : sa puissance et son influence ne cessent plus, dès ce moment, de décliner. Progressivement elle cède la place à des puissances nouvelles qui n'étaient intervenues jusque-là dans l'activité commerciale en Méditerranée orientale que d'une manière épisodique.

Ce fut en premier lieu le cas de la France (697). Elle noua des relations avec l'Empire ottoman qui représentait pour elle un appui, au moins moral, dans sa lutte contre la Maison d'Autriche. Dès 1535 elle obtint la signature d'un traité de commerce, connu sous le nom de « Capitulations », qui ouvrait à ses négociants les ports turcs et leur y assurait des garanties (698). Renouvelé en 1569, puis en 1581, avec des clauses de plus en plus favorables à la France, cet accord consacra l'éviction de Venise, qui se trouva effectivement supplantée par Marseille, dans le commerce du Levant, dès la seconde moitié du XVIe siècle.

L'Angleterre, de son côté, négocia des « Capitulations », qu'elle obtint en 1580 : ses bonnes relations avec le gouvernement ottoman, ennemi comme elle-même des rois d'Espagne, et l'organisation méthodique qu'elle sut donner à son commerce (création de la Cie du Levant : 1581) lui permirent de distancer aisément la France, bientôt ruinée par les Guerres de Religion (699).

Enfin, en 1612 la Hollande obtenait elle aussi ses privilèges commerciaux et s'assurait vite une place importante au Levant (700).

Durant tout le XVIIe s., ces trois puissances entretinrent une active concurrence, avec des succès divers dépendant pour une large part de la

(697) PIGEONNEAU, *Hist. comm. Fr.* ; P. MASSON, *XVIIe s. et XVIIIe s.*

(698) En raison du caractère de privilège d'exception que prit plus tard, pour des motifs que l'on exposera plus loin (*infra*, 191-2), la protection accordée aux Européens par les « Capitulations », il faut insister sur le fait qu'à l'origine ces traités ne visaient qu'un but commercial. Les privilèges juridiques qu'ils renferment ne font que reproduire *grosso modo* les stipulations des traités antérieurs, stipulations que rendaient nécessaires les différences fondamentales entre le droit musulman et le droit européen : pour la dévolution des héritages, pour l'administration de la preuve juridique (ici testimoniale, là écrite), etc. Question de sécurité du commerce et rien d'autre. — Pour une analyse substantielle des premières Capitulations, P. MASSON, *XVIIe s.*, XII sq.

(699) A. C. WOOD, *Hist. Lev. Comp.* ; P. MASSON, *op. cit.*, XVII sq.

(700) H. WÄTJEN, *Niederländer* ; P. MASSON, *op. cit.*, 118 sq.

politique internationale. Vers la fin du siècle, cependant, les Anglais et Hollandais délaissèrent le Levant au profit des Indes Orientales et de la Perse, cependant que le commerce français, stimulé par les réformes de Colbert, reprenait la prééminence : à la veille de la Révolution, les 3/5 du trafic européen avec l'Empire ottoman étaient aux mains des Français.

Ils perdirent vite cette place privilégiée : les troubles de la Révolution, l'expédition d'Égypte, qui refroidit un temps les relations franco-turques, enfin les guerres de l'Empire, qui détournèrent vers d'autres objets l'activité de la France, ruinèrent son commerce dans le Levant. Aucune nation, toutefois, ne sut prendre la place qu'elle laissait libre. Les Anglais et les Hollandais étant de plus en plus sollicités par leurs colonies, Venise étant frappée d'un irrémédiable déclin, aucune puissance européenne n'était capable d'accaparer à son profit exclusif le marché du Levant : tous les États (Livournais, Messinois, Sardes, Autrichiens, Russes, Suédois, Danois, Prussiens) obtinrent des sultans l'autorisation d'établir dans les « Echelles » (701) des comptoirs et des consuls. Ils concurrencèrent les anciennes puissances commerciales, mais sans réussir à les supplanter, ou même à tenir une place équivalente à la leur (702).

Ces rapports avec l'Europe furent pour l'Empire ottoman un élément primordial de prospérité économique, mais en même temps ils exercèrent une action appréciable sur son décin en tant que puissance politique.

Décadence de l'Empire ottoman. — Avec le début du XVIIIe s., le recul des frontières turques s'était accéléré. Si l'Autriche avait cessé, après la conquête de la Hongrie et de la Transylvanie (traité de Passarowitz, 1718), de se montrer agressive à l'endroit de l'Empire ottoman, celui-ci trouva bientôt son ennemi le plus redoutable dans la Russie : les hostilités entre les deux États voisins furent ininterrompues pendant tout le XVIIIe s., et se soldèrent par la cession aux tzars d'Azov, de la Crimée et de la Bessarabie (traité de Kutchuk Kaïnardji, 1774 ; traité de Bucarest, 1812). En même temps, les Balkans étaient secoués de terribles révoltes, dont une devait aboutir à l'indépendance de la Grèce (1830).

Les puissances de l'Europe occidentale eurent peu de part dans ces

(701) Terme de « langue franque » (turc *iskelè*, dérivé du gr. ; ital. *scala*) désignant un quai de débarquement, et par extension un port de mer ; étendu postérieurement à toutes les places, maritimes ou non (p. ex. Alep), où les « Francs » possédaient un établissement.

(702) P. MASSON, XVIIIe *s.*, 363-406.

événements et leurs relations avec les sultans demeurèrent presque constamment amicales, mais la nature de leurs rapports avec le Levant fit d'elles de pernicieux agents de désagrégation interne : plus peut-être qu'aux revers militaires, c'est à l'influence dissolvante qu'elles exercèrent sur l'économie et la société orientales qu'il faut attribuer l'effondrement final de l'empire turc.

Au moment de la conquête ottomane, l'Europe et l'Orient musulman commerçaient sur un pied d'égalité : les deux civilisations étaient d'une valeur comparable et, si l'on peut ainsi s'exprimer, d'un « tonus » équivalent. Deux cents ans plus tard, il n'en va plus de même. L'Islam a cessé de progresser, comme frappé de sclérose ; l'Europe, en pleine fermentation intellectuelle, multipliant et perfectionnant inlassablement ses ressources et ses techniques industrielles et commerciales, l'a dépassé d'un mouvement irrésistible. Dès le début du XVIII[e] s., le Levant n'est plus guère pour elle qu'une sorte de colonie d'exploitation : une source de matières premières et un débouché pour les produits de son industrie (703). Il ne joue bientôt plus dans les échanges commerciaux qu'un rôle passif. Devant l'afflux des « manufactures » occidentales, les artisans orientaux sont condamnés à abandonner leurs procédés traditionnels, maintenant largement surclassés, et à servir aux Francs de courtiers et de dépositaires : ils ne sont plus que de simples revendeurs de marchandises d'importation.

Cette emprise économique de l'Europe s'accompagne naturellement d'une action politique plus vigoureuse, à laquelle elle sert de tremplin : l'autorité des consuls s'accroît en proportion du volume du trafic, et ils l'emploient à développer les avantages acquis par leur gouvernement au

(703) Les tableaux que je produis plus loin (Annexes III-IV) sont assez éloquents pour me dispenser d'insister. Je me bornerai donc ici à citer un fait qui illustre bien la révolution commerciale à laquelle on assiste alors. En 1573 un médecin allemand de passage en Syrie y voit du café pour la première fois de sa vie (RAUWOLF, 102. Je traduis : « entre autres, ils ont une bonne boisson, qu'ils prisent hautement et qu'ils appellent *chaube* — *sic ;* lire : *qahvè* — ; elle est presque aussi noire que de l'encre », etc.). Moins de cent cinquante ans plus tard, les Marseillais expédient au Levant de grosses quantités de café provenant *des plantations européennes des Antilles* (*Aff. Etr.*, B[1] 83 : lettre du consul d'Alep au ministre, du 4 févr. 1737, préconisant une diminution des droits « sur le café des îles d'Amérique, aujourd'hui que cet article est devenu très considérable ». L'état joint à la lettre précise que le seul port de Marseille avait introduit sur la place d'Alep, en 1736, 499 balles de café valant 92.247 piastres. Corriger en ce sens les indications chronologiques de P. MASSON, XVIII[e] *s.*, 502 sq.).

détriment de l'Empire ottoman : ils sont désormais des agents politiques bien plus que des agents commerciaux.

La défense des minorités chrétiennes leur offrait encore un autre moyen de pression. En 1604, le roi de France s'était fait attribuer un droit de protection sur les Lieux Saints chrétiens de Jérusalem : nouveau prétexte à intervention dans les affaires intérieures de l'État turc. En outre les traités autorisaient les commerçants des Échelles à pratiquer librement leur religion : les prêtres qui leur furent envoyés devinrent autant de missionnaires. Activement travaillées par eux, les communautés chrétiennes d'Orient se rapprochèrent de l'Église catholique, abandonnant volontiers pour la clientèle et la protection de Sa Majesté très chrétienne la situation méprisable où les avait reléguées l'Islam : elles se plaçaient ainsi, de propos délibéré, dans un cadre extra-national. Pour ces communautés catholiques seront bientôt créées des écoles, par l'intermédiaire desquelles les idées nouvelles qui se propageaient en Europe pénétreront peu à peu l'Orient, préparant le réveil à la vie nationale des populations arabes auxquelles les Turcs avaient imposé leur domination.

En face d'une Europe toujours mieux outillée, toujours plus entreprenante et plus audacieuse, l'Empire ottoman se présente ainsi comme un État moralement divisé, affaibli dans sa structure économique comme dans son organisation administrative, amoindri dans sa force de résistance à l'ingérence de l'étranger.

Dès 1831 la conquête de la Syrie par les troupes, organisées à l'européenne, du pacha d'Égypte Méhémet-Ali révéla la décrépitude de cet empire, le désignant à l'Europe comme un terrain d'élection pour des offensives diplomatiques de grand style.

II. — Le cadre historique et le développement urbain.

Le nouveau régime n'apportait aux conditions offertes à la vie urbaine aucune amélioration notable : l'élimination de la caste militaire qui avait ensanglanté de ses désordres l'Égypte et la Syrie se trouvait elle-même compensée, comme on le verra, par la constitution d'une catégorie sociale similaire. Si les bureaux, restés aussi méthodiques et aussi paperassiers que par le passé, poursuivaient leur œuvre avec le même scrupule, celle-ci participait du moins à toutes les tares de l'administration. Sur un point seulement le cadre politique présentait sur l'époque des Mamelouks un

avantage marqué : le recul des frontières la mettant à l'abri des tentatives ennemies, la Syrie Nord ne connaîtrait plus l'invasion.

Alep était naturellement restée dans la nouvelle organisation des provinces, le chef-lieu administratif de la Syrie Nord : devenue résidence d'un pacha, elle était appelée à subir sans atténuation les effets des vices du régime.

Ce que nous savons de ses gouverneurs nous les montre fort attentifs à récupérer le prix de leur charge (704), et même au-delà, en mettant en œuvre les procédés déjà classiques : création de taxes illégales perçues à leur profit personnel (705), « avanies » (706), accaparement du blé (707), extorsion de « cadeaux » (708), altération de la monnaie (709). Sans doute Alep connut-elle des administrateurs intègres, soucieux du bien-être de la population et dévoués à la chose publique : ceux dont on ne parle pas (709 *bis*).

(704) Quelques chiffres : en 1596 la charge de pacha vaut de 80 à 100.000 ducats vénitiens, celle de defterdar de 40 à 50.000 (*Relazioni*, 89). D'Arvieux (VI, 450) estime à 400.000 piastres la ferme des impôts d'Alep, et à 7.000 piastres le montant des différents cadeaux que le defterdar doit faire à son entrée en fonctions. Volney (II, 43) donne le même chiffre, mais « il faut y joindre un pot-de-vin de 80 à 100.000 fr. dont on achète la faveur du vizir et des gens en crédit » ; il est vrai qu'à son époque la ferme des impôts avait été jointe à la charge de pacha.

(705) P. ex. : « le gouverneur d'Alep retirait autrefois un ratl de coton filé sur chaque quintal qu'on en vendait au marché » (*Aff. Étr.*, B[1] 79, mém. du 1[er] nov. 1723). « Abdi-pacha... enleva dans quinze mois plus de quatre millions de livres en rançonnant tous les corps de métiers, jusqu'aux nettoyeurs de pipes » (Volney, II, 44).

(706) Dans le jargon des Échelles le terme d'avanie désigne proprement une somme d'argent dont un fonctionnaire impose le versement, afin de le soustraire aux rigueurs de la Loi, à quelqu'un qui s'est rendu coupable d'un délit. Pour des exemples de la fantaisie qui règle le choix des prétextes invoqués, P. Masson, XVII[e] *s.*, *index*, *s. v.*, et mieux encore l'anecdote des plus édifiantes rapportée par Volney, II, 143 sq.

(707) Russell, I, 327 sq. ; cf. 404-5. Cf. *Aff. Étr.*, B[1] 87, f° 376. En 1709 contre versement au pacha de 2 piastres par makkouk exporté, et à son secrétaire d'1/2 piastre, le consul de France obtient l'autorisation (contraire aux ordres du sultan) de faire passer du blé dans le royaume, où sévit alors la fameuse famine : « le grand-douanier en a 20.000 charges en son particulier,... le pacha d'Ourfa en a 30.000 charges à vendre » (*Aff. Étr.*, B[1] 77, lettre du 20 nov. 1709).

(708) Surtout aux commerçants européens (P. Masson, *op. cit.*, n. 9 sq.). Étoffes d'habillement, boissons, confitures, papier, cire à cacheter, vitres, tout leur est bon : « si on voulait leur accorder tout ce qu'ils demandent, eux et leurs gens seraient nourris et entretenus toute l'année aux dépends des Francs » (d'Arvieux, VI, 309). Ces « présents » figurent normalement dans le budget de dépenses des consulats (p. ex. *Aff. Étr.*, B[1] 78, f° 225 et 228).

(709) *Nahr*, III, 287.

(709 *bis*) Ainsi Kara Mehmet-pacha (d'Arvieux, VI, 276), As'ad-pacha al-'Azm, le fondateur du bel hôtel qui abrite aujourd'hui l'Institut français de Damas (*Aff. Etr.*, B[1] 87, f° 334 :

Mais ce ne fut qu'autant d'exceptions passagères : en règle générale, c'est sous le signe de l'instabilité (710), de l'imprévoyance, de l'oppression fiscale et de la corruption que se déroulait sa vie quotidienne. Ce que pouvaient être les résultats d'une telle gestion (moins funestes, à vrai dire, que les guerres incessantes du Moyen-Âge), on l'imaginera sans peine, mais le tableau serait incomplet si l'on omettait les brigandages impunis des Kurdes, des Arabes et des troupes (711), qui rivalisaient avec les exactions gouvernementales pour faire déserter les campagnes (712). Ses alentours revenus à l'état de friche, Alep souffrit périodiquement de la famine (713).

les habitants « ne peuvent assez se louer de son désintéressement » ; — *Ibid.*, B[1] 87, f° 335 et 352 : soulèvement de la population au bruit de son transfert en Égypte ; cf. VOLNEY, II, 142 sq.). *Aff. Étr.*, B[1] 89, lettres du 14 août 1764 et du 15 juin 1763.

(710) La perfection dans cet ordre d'idées fut sans doute atteinte en 1752, où Alep n'eut pas moins de trois pachas en six mois (*Aff. Étr.*, B[1] 86, f° 227 v°).

(711) Brigandages des Kurdes de Killis : *Aff. Étr.*, B[1] 86, f° 64, 72 v°, 94-95, 179 v°, 213 v°, 296-301 ; B[1] 87, f° 376 ; B[1] 88, f° 472, etc. ; cf. P. MASSON, XVIII[e] s., 284-7. — *Aff. Étr.*, B[1] 76, doc. du 20 sept. 1684, du 25 juin 1686 ; B[1] 86, f° 207 ; B[1] 89, doc. du 30 mai, 29 août et 19 nov. 1765. — *Aff. Étr.*, B[1] 88, f° 131, 138, 219 v° : maraudage de « brouillons » (appelés *capsiz*, *i. e.* turc *tchapki*, «razzia »). — « Nous n'avons aucune nouvelle certaine de ce qui se passe dans les armées othomanes. Les déserteurs sont devenus voleurs de grand chemin, les courriers sont dépouillés, et la consternation est aussi grande que le secret » (*Id.*, B[1] 76, lettre de d'ARVIEUX du 4 oct. 1685). Pillage et incendie de Sfiré et des villages voisins, en 1763, par 400 cavaliers licenciés par le pacha d'Alep (*Ibid.*, B[1] 89, lettre du 1[er] mars 1763). — A Alexandrette, les pirateries des corsaires d'Alger qui viennent impunément attaquer les navires en rade (P. MASSON, XVII[e] *s.* et XVIII[e] *s.*, *passim* ; *Aff. Étr.*, *passim*).

(712) VOLNEY, II, 49 : « Ceux de nos négociants qui ont 20 ans de résidence ont vu la majorité des environs d'Alep se dépeupler. Les cultivateurs ont fui dans les villes » ; le nombre des villages du pachalik est tombé de 3.200 à 400. D'ARVIEUX, VI, 444 : 1.200 villages, dont 300 ruinés et abandonnés. *Aff. Étr.*, B[1] 76, du 20 sept. 1684 ; « les Arabes sont les maîtres de la campagne : les villages sont déserts ». Cf. H. GUYS, *Esquisse*, 156.

(713) Je ne prends pas ici en considération les doléances déclamatoires qui reviennent constamment sous la plume des consuls, mais seulement les faits précis qu'ils signalent. En 1714 : « on a bien de la peine à trouver ici du blé, et il y a 3 ou 4 jours que le pain manque dans la ville » (*Aff. Étr.*, B[1] 77, du 27 mars). En 1729 : disette de blé depuis deux ans : le makkouk de froment à 60 p. au lieu de 12 (*Ibid.*, B[1] 81, du 10 juillet). En 1730 : émeute « pour obliger les grands à faire diminuer le prix du pain » (*Ibid.*, f° 177). En 1751 : émeutes « à l'occasion de la cherté et de la mauvaise qualité du pain » ; grève générale ; 30 à 40 femmes montent au minaret de la Grande-Mosquée, « sur les 10 h. du matin, et vomirent de là jusqu'à 1 h. de l'après-midi les injures les plus atroces contre le pacha qui en fit pendre trois le lendemain et bâtonner quelques autres » (*Ibid.*, B[1] 86, f° 72 v°). En 1752 : la récolte paraît devoir être bonne « ce qui sera un grand bien pour soulager la misère » (*Ibid.*, f° 312). Août 1757 : « nous sommes menacés ici d'une famine... La disette est aussi à Mossoul, Diarbekir et Orfa. La plus grande partie des habitants de ces villes

Quoi qu'ils aient valu par eux-mêmes, les pachas se montraient toujours de loyaux serviteurs des sultans : ils firent de leur mieux pour imposer leur autorité à une population devenue frondeuse et volontiers violente (714), qu'exaspérait la misère du temps. Ce ne fut point chose facile. Il n'était pas impossible aux Alépins d'obtenir, à prix d'or, le rappel des gouverneurs qu'ils jugeaient indésirables (715), mais ils eurent plus souvent recours à la force : en période de disette, notamment, la ville fut secouée de manifestations furieuses qui tournèrent souvent à l'émeute, voire à l'insurrection (716). La plus mémorable de ces révoltes fut celle de 1818 durant laquelle Alep, assiégée par trois pachas et bombardée de toutes les hauteurs environnantes, résista pendant quatre mois aux troupes gouvernementales (717). Comme toujours, la répression fut sévère, mais il ne suffisait pas de couper des têtes pour calmer un esprit d'insubordination qui trouvait son origine aussi bien dans des habitudes anciennement établies, que dans un réel malaise économique et social, et que l'instabilité du pouvoir contribuait d'ailleurs à entretenir (718).

les ont abandonnées... Il en passa ici un grand nombre il y a un mois : les pères et les mères vendirent presque tous leurs enfants, et surtout les filles, à moins de deux, une et une demi-piastre tête : jamais on n'a vu une telle désolation » (*Ibid.*, B[1] 87, f° 376). Décembre 1757 : « les rues de cette ville sont jonchées de pauvres dont il meurt 15 à 20 tous les jours, de faim et de froid » (*Ibid.*, f° 391). Mai 1758 : « il meurt journellement, depuis plus de deux mois, plus de 50 à 60 personnes par jour de faim » (*Ibid.*, B[1] 88, f° 32 et 35). Mêmes faits en 1759, 1765 : il faut faire garder les boulangeries par la police (*Ibid.*, B[1] 88, f° 82 ; B[1] 89, du 20 juin, du 5 mai, du 30 mai, du 18 oct.). — Cf. *Nahr*, III, 293, 297, 300, 301, 307, 308.

(714) *Supra*, 162.

(715) P. ex. Separech-pacha en 1642, Émir Mehmet-pacha en 1752, Osman-bey-zadè Mehmet-pacha en 1775 : *Nahr*, III, 281, 300, 307.

(716) En 1528, un inspecteur des domaines impériaux qui a la prétention « de faire vendre le sel du Djabboul plus cher que le poivre » et empêche la vente du blé emmagasiné dans les greniers du sultan est assommé dans la Grande-Mosquée par la populace (*Nahr*, III, 255). En 1681, grève générale à l'occasion de l'institution de nouvelles taxes (D'ARVIEUX, VI, 61). Pour d'autres incidents analogues, *Nahr*, III, 291, 297, 298. — En 1656 Ṭayyâr-zadè Ahmet-pacha arrive précédé d'une telle réputation que les Alépins refusent de le recevoir : il lui faut assiéger la ville pendant deux mois (*Nahr*, III, 285). Deux ans plus tard, expulsion d'Abaza Hasan-pacha, d'ailleurs lui-même en conflit avec l'autorité impériale (*Ibid.*, III, 286). En 1791, le pacha est assiégé pendant 4 jours dans son Sérail, puis chassé de la ville (*Ibid.*, III, 309). Nouvelle révolte en 1804 (*Ibid.*, III, 316).

(717) CARALI, 36 sq.

(718) *Aff. Étr.*, B[1] 84, f° 311 sq. : « la longue absence des pachas, retenus à l'armée par la guerre contre les Persans, a laissé prendre au peuple... un esprit d'arrogance et d'insubordination qui les a rendus aussi insolents que déraisonnables ». A Biredjik, de même,

D'autre part, d'aucuns surent se prémunir contre les risques que leur faisait courir leur attitude d'opposition, en accédant à certains privilèges consacrés par la Loi : ainsi rendus intangibles par les institutions gouvernementales elles-mêmes, il leur était plus facile, et moins dangereux, de tenir tête aux pachas.

Chérifs et Janissaires. — Ce fut le cas des descendants de Mahomet (*chérifs*), auxquels les Ottomans réservaient plus d'égards qu'aucune dynastie antérieure (719), circonstance qu'ils n'omirent pas de mettre à profit.

Très anciennement pourvus d'un syndic (*naqîb*) (720), ils formaient dans la société un groupe étroitement uni, s'imposant aux gouvernants aussi bien qu'à la foule par la noblesse de son ascendance (721), et qui se montra capable de faire respecter ses droits : parmi ceux-ci les plus appréciés étaient assurément l'exonération de taxes immobilières (722), et le privilège de ne pouvoir être châtiés sans l'assentiment préalable de leur syndic (723).

Au commun peuple, l'armée offrit bientôt les mêmes avantages. En sus de la solde, le corps des Janissaires assurait à ses membres la franchise d'impôts et le droit de n'être jugé et puni que par ses chefs. Aussi, dès

Sestini (p. 266) note que « l'autorité et les firmans du Grand-Seigneur sont assez mal reconnus... Quand on présente aux Syriens quelque firman qui leur déplaît, leur réponse proverbiale est : « Je me torche le derrière avec la barbe du sultan » ou « La sultane favorite est réservée à mon baudet ».

(719) Cf. les nombreux faits témoignant de la vénération particulière des Turcs ottomans pour le Prophète : célébration solennelle du *maulid*, officiellement introduite par Mourad III en 1588 (H. Fuchs, dans *Enc. Isl.*, art. *mawlid*) ; fréquence des noms Mehmet, Ahmet et surtout Moustafa (ce dernier étant presque une innovation) ; vogue de la récitation des « Preuves manifestes de la piété » (*Dalâïl al-khairât*) de Soliman al-Djazouli comme pratique pieuse (un exemple *infra*, Annexe VIII, n° xi) ; traitement particulier réservé au syndic des chérifs par le cérémonial de la Cour impériale (il partage avec le mufti la prérogative de saluer le sultan en le baisant à la poitrine, au lieu de se prosterner). Un autre témoignage, plus naïf, de ce respect pour le sang du Prophète : lorsqu'un chérif doit être bâtonné, on commence par lui enlever cérémonieusement son turban vert distinctif, qui lui est rendu après l'exécution de la sentence.

(720) C. van Arendonk, dans *Enc. Isl.*, art. *sharîf*.

(721) Avec d'autant plus de force que, comme nous l'avons dit (n. 719) la vénération du Prophète est alors devenue une pratique universelle, et que c'est à lui que la « chaîne » de l'initiation fait remonter l'origine de toutes les corporations et de toutes les confréries.

(722) Russell, I, 47.

(723) Olivier, II, 308.

que les sultans, renonçant à le constituer d'enfants de tribut, ouvrirent le corps à tout venant, on trouva pour s'y enrôler plus de candidats qu'il n'était nécessaire ; mais une solution fut adoptée qui donna satisfaction à tous : il n'en coûta que d'acheter des officiers son inscription sur les rôles, et de leur abandonner sa solde, pour se prévaloir en droit du titre de janissaire, et des privilèges qui y étaient attachés (724).

Plus encore que celle de la capitale, la population des provinces, sur qui pesait lourdement l'autorité des pachas, recourut à ces refuges légaux contre l'arbitraire et l'oppression fiscale. Les généalogies les plus suspectes pouvant être facilement homologuées contre quelque argent, Alep finit par compter 3 à 4.000 familles de chérifs (725). Les Janissaires se multiplièrent plus vite encore (726), car le métier des armes sollicitait tout naturellement les éléments les plus violents et les plus brutaux de la populace (727). Ce fut au préjudice de la valeur militaire du corps : mal payés, contraints de s'armer, de s'équiper et de s'habiller de leurs deniers (728), les Janissaires ne pouvaient subsister qu'à la condition de suppléer à l'insuffisance de leur solde par l'exercice de quelque métier (729) ; en fait, ils ne furent bientôt plus que « des artisans et des paysans aussi ignorants que les autres, mais beaucoup moins dociles » (730), qui ne figuraient plus que pour ordre sur les contrôles de l'armée, et qu'il était le plus souvent impossible de décider à partir en guerre (731). Les Janissaires d'Alep étaient moins des soldats qu'un corps privilégié d'artisans.

(724) Pour les lignes générales de l'histoire du corps, Cl. Huart, dans *Enc. Isl.*, *s. v.*, avec la bibliographie.

(725) Olivier, II, 308 (cf. II, 301 : de 5 à 6.000 personnes). Devezin (p. 8-9) et H. A. Chihab (416) estiment leur nombre à 12.000.

(726) Devezin (*loc. cit.*) avance le chiffre de 12.000, Olivier (II, 301) celui de 7 à 8.000. L'organisation d'un corps de Janissaires spécial à Alep n'est pas antérieure à l'année 1600 : auparavant la garnison était constituée par les Janissaires de Damas (*Nahr*, III, 266 sq., avec le récit des troubles qui provoquèrent la réforme).

(727) Ce fait étant établi par le caractère des quartiers où se recrutaient de préférence les Janissaires : *infra*, 230-1.

(728) Ceux-là seuls qui avaient servi en guerre ou descendaient d'anciens combattants recevaient une solde de 3 aspres par jour, soit 9 piastres par an, sur lesquelles ils devaient en verser 3 pour conserver le bénéfice de leur solde. Aucun équipement ne leur était fourni : ils s'habillaient et s'armaient comme ils pouvaient (Devezin, 40).

(729) On en connaît qui furent bergers (d'Arvieux, VI, 343), mais ceux qui habitaient la ville étaient presque tous bouchers (*Nahr*, III, 350), naturellement.

(730) Volney, II, 46.

(731) Lors d'une guerre contre la Russie, les Janissaires d'Alep se battent entre eux et désertent à moins de 30 milles de la ville. Depuis, on les convoque plus fréquemment, mais

Ainsi, sous la pression des circonstances, et grâce à un biais offert par l'organisation administrative, deux corps privilégiés se constituent, dont les membres jouissent d'une immunité relative qui leur permet tous les excès. Les Janissaires, en particulier, d'une indicible turbulence (732), « sont toujours les premiers à lever l'étendard de la sédition » (733) : à maintes reprises ils expulsent par la force des armes les pachas qui n'ont pas su estimer à leur valeur leur force et leur esprit de rébellion (734).

Mais rien ne serait plus faux que de considérer de tels mouvements comme le sursaut de classes déshéritées, avides de plus de bien-être et de justice : Chérifs et Janissaires visaient moins à soulager le sort du populaire, qu'à obtenir une liberté d'action qui leur permît de développer au maximum, au détriment de leurs compatriotes non privilégiés, les avantages que leur assurait leur propre statut. En ce temps de corruption, et de décadence de l'autorité gouvernementale, il ne fallait pas grande ingéniosité pour transformer en une source de profits la moindre parcelle de prestige ou de pouvoir : Chérifs et Janissaires rapinaient à l'envi (735).

ils trouvent toujours un moyen de ne pas partir (Devezin, 41). « Pendant la dernière guerre de Russie, le contingent d'Alep était de 6.000 hommes, mais le pacha put à peine en faire partir un très petit nombre, qui rejoignirent l'armée avec bien de la répugnance, et qui ne tardèrent pas à revenir, maudissant les Turcs et faisant des vœux pour le renversement de leur empire » (Taylor, I, 191).

(732) Impossible de citer ici tous ceux qui ont signalé leurs méfaits : je renvoie à titre d'exemple à Devezin, 40.

(733) Volney, II, 46. — Cf. A. H. Chihab, 186 et 523.

(734) Volney, *ibid.* — En d'autres circonstances, ce sont les Chérifs qui ferment les portes de la ville devant un nouveau pacha (Olivier, II, 309 ; *Nahr*, III, 307). — Deux témoignages plaisants sur le privilège d'immunité que l'opinion publique attribuait aux Janissaires : en 1764 un cadi emprunte leur costume « pour courir les rues et les cafés » ; le scandale est trop flagrant, on le destitue (*Aff. Étr.*, B[1] 89, du 13 juin 1764). En 1814, on découvre que des chrétiens ont pris l'habitude de s'habiller en Janissaires pour en imposer à la foule (*Nahr*, III, 321).

(735) En 1765, pendant une disette de blé, « on assure qu'il y a des grains pour plus de deux ans dans les magasins des principaux aghas (*i.e.* les officiers des Janissaires), mais ils le tiennent resserré » (*Aff. Étr.*, B[1] 89, du 20 juillet). Au lieu de multiplier les références, je citerai simplement Olivier (II, 309) : « le sang a souvent coulé de part et d'autre dans les rues pour savoir à qui resterait le pouvoir odieux de mettre à contribution le pacha qui veut asseoir son autorité, les riches qui veulent vivre en paix, et les habitants des villages ». Du même encore (II, 312) : Comme les Chérifs, les Janissaires « ont mis à contribution les particuliers ; ils ont taxé les marchandises ; ils ont accaparé les denrées de première nécessité ; ils ont soutenu en place les hommes qui les favorisaient... C'est par l'influence des Janissaires qu'un personnage de leur corps est venu à bout de réunir les douanes du pachalik, la ferme générale des impôts, et qu'il a obtenu le titre de *mutsellim* » (*i.e.* vicaire par interim du pacha).

Il était dans l'ordre normal des choses qu'ils entrassent en compétition : de fait, ils ne tardèrent pas à constituer deux factions rivales, engagées dans une lutte d'influence qui devait atteindre le dernier degré de la violence et se prolonger en une longue série de bagarres sanglantes jusqu'au début du XIXe s. (736).

Cette interminable rivalité fut à la fois le cauchemar des pachas et le ressort essentiel de leur politique : soutenant toujours le parti le plus faible pour se retourner contre lui dès qu'il avait pris le dessus, usant tour à tour de la perfidie et de la brutalité sans jamais réussir à imposer complètement leur autorité, ils ne connurent de repos que lorsque le corps des Janissaires fut officiellement dissous par le sultan : l'exécution en masse à laquelle ils procédèrent alors les délivra de ces sujets spécialement indociles, en même temps qu'elle consacra d'une manière imprévue le triomphe des chérifs (1825).

Ainsi, l'intervention de l'autorité gouvernementale dans la querelle n'avait fait qu'apporter une cause supplémentaire de désordres : en maintes occasions de véritables batailles de rues avaient mis les factieux aux prises avec les fusiliers maghrébins ou albanais à la solde des pachas (737).

(736) L'histoire détaillée de cette lutte reste à faire. Je n'en citerai qu'une péripétie caractéristique : en 1797, les Janissaires viennent égorger des Chérifs jusque devant le mihrab de la Grande-Mosquée, pendant la prière ; ils en assiègent d'autres dans la mosquée d'el-Oṭrouch et les massacrent jusqu'au dernier après leur avoir donné une sauvegarde (*Nahr*, III, 312 ; H. A. Chihab, 186). — Un détail aussi, qui donnera bien l'atmosphère : une plaisanterie coutumière des Janissaires consiste à promener dans les souks un chien coiffé d'une pastèque, allusion caricaturale (on mesurera son insolence d'après les faits repris *supra*, n. 719) au turban vert des Chérifs (*Nahr*, III, 350). Il n'est pas de voyageur européen qui ne donne quelque indication sur cette longue rivalité : l'exposé le plus détaillé de la situation au début du XIXe siècle est dans Burckhardt, 648 sq.

(737) Ici encore je ne puis que rappeler quelques épisodes typiques. A la fin du XVIIIe s., l'agha de Beïlan, Abdurrahman, est nommé pacha d'Alep, avec mission expresse de châtier les Chérifs, dont l'insolence a fini par émouvoir le sultan. Il lui faut une semaine de négociations pour se faire ouvrir les portes de la ville. Il se concilie les Janissaires, groupe secrètement des troupes, et tombe inopinément sur les Chérifs : 800 sont tués et un même nombre jeté en prison en un seul jour. Les autres sont expulsés ; mais des gens apostés intentionnellement sur les routes en saisissent 1.500 qui sont livrés au pacha et mis à mort, précipités un à un sur des crampons de fer plantés dans les tours de la Citadelle (Olivier, II, 309-311). En 1813, Djabbâr-zadè Djalâl ad-Din Mehmet-pacha gagne à force de prévenances l'amitié du chef des Janissaires ; il invite à un banquet 18 des principaux aghas, et les fait décapiter un à un à mesure qu'ils se présentent ; le commun des Janissaires est ensuite pourchassé à travers la ville (*Nahr*, III, 318 sq.). — Sur les troupes à la solde personnelle du pacha : Devezin, 33-34 ; d'Arvieux, VI, 443 , Volney, II, 46-49.

Sous ces rapports, donc, aucune différence foncière entre le temps des Mamelouks et celui des Ottomans : mêmes tares de l'administration, même réaction brutale des administrés, même division dans le populaire. Ici encore le seul élément d'activité que trouve la ville réside dans le développement du commerce européen.

Le commerce européen. — En reportant jusqu'au Caucase et aux montagnes bordières de l'Iran les frontières de l'empire turc, la conquête ottomane avait placé entièrement sous le contrôle des sultans de Constantinople, c'est-à-dire *dans le même cadre politique qu'Alep elle-même*, les grandes routes du trafic international d'où la ville tirait l'essentiel de ses ressources. Des facilités nouvelles s'offraient aux caravanes, le nombre des frontières politiques qu'elles avaient à franchir se trouvant désormais réduit au minimum (738).

En outre, le faste de la Cour Impériale faisait de Constantinople un marché de choix pour les marchandises de luxe venues du Golfe Persique et des Indes (739) : entre Bassorah ou Bagdad, et Stamboul, Alep se présentait comme une étape inévitable.

L'activité commerciale ne devait donc subir aucun ralentissement du fait du nouveau statut de la ville : elle y gagnait au contraire plus de facilités d'importation, et un nouveau débouché.

A ces circonstances heureuses vint presque immédiatement s'ajouter l'ouverture des ports turcs aux négociants européens : l'importance d'Alep dans le grand commerce international était, dès cette date, suffisamment affirmée pour que les nouvelles puissances qui entraient en relations avec l'Empire ottoman ne pussent négliger de s'y établir. Effectivement, à côté des Vénitiens, confirmés dans leurs privilèges (740), les Français dès

(738) Une seule frontière : la frontière turco-persane, dans le cas du trafic avec le Guilan et l'Azerbeidjan. Plus de frontière dans le cas du Kurdistan ou de l'Irak. L'inconvénient que présentait le passage des frontières était moins dans le paiement des droits de douane (car à côté de ceux-ci subsistaient des péages intérieurs) et la diversité des espèces monétaires, que dans la perte de la protection de son souverain. Pour le tracé des routes commerciales, les formalités, et les usages du commerce caravanier, TAVERNIER, I, 6-438.

(739) Perles et plumes d'autruche du Golfe Persique, gemmes des Indes, « calicots » et « cachemires », porcelaine de Chine (particulièrement recherchée à la Cour de Stamboul). Cf. Annexe V.

(740) Transfert définitif de Tripoli à Alep, par décret du 10 décembre 1548, de la résidence principale de la colonie vénitienne, et du consulat (*Relazioni*, 19).

1562 (741), les Anglais en 1583 (742), les Hollandais en 1613 (743) y créaient des consulats et des comptoirs permanents, auxquels leur esprit d'initiative (744) et leurs méthodes commerciales assurèrent très vite un chiffre d'affaires considérable (745).

Il ne saurait être question de suivre ici dans tous leurs détails les fluctuations de ce commerce, mais il nous faut retenir qu'*Alep demeura jusqu'au milieu du* XVIIe *s. le principal marché de tout le Levant*, supérieur en importance à Alexandrie, qu'avait ruinée l'ouverture de l'Océan Indien aux marines européennes, et à Stamboul elle-même, qui ne bénéficiait pas d'une position aussi anciennement établie (746).

(741) *Aff. Étr.*, B[1] 81, f° 81 : « Mémoire tiré des archives de la chancellerie du consulat d'Alep, touchant les dépôts qui y sont entrés et qui en sont sortis *depuis l'établissement de la Nation en cette Échelle, c'est-à-dire depuis l'an 1562.* » D'autre part KRAFFT (p. 120-121) et RAUWOLF (p. 33) citent déjà vers 1575 le consul français à Alep. On corrigera en ce sens les indications de P. MASSON, XVII[e] *s.*, XIV-XV.

(742) Date hypothétique : le premier consul anglais à Alep mourut en 1586 (A. C. WOOD, 15).

(743) H. WÄTJEN, 110.

(744) Jusque-là le port d'Alep avait été Tripoli (p. ex. BELON DU MANS, 353) : en le transférant à Alexandrette les commerçants européens s'épargnèrent un long trajet par terre ; en même temps, Alexandrette dépendant du pachalik d'Alep, ils groupaient l'escale et le comptoir dans le ressort d'un seul et même pacha, ce qui leur évitait maintes complications, sans parler des avanies. L'adoption d'Alexandrette comme port d'Alep s'est certainement placée à une date antérieure à celle qui est communément admise (1612 : p. ex. H. WÄTJEN, 138). Dès 1596, le consul vénitien Al. Malipiero écrivait : « Fu ritrovato il porto di Alessandretta nel tempo del mio clarissimo precessore per fuggire la scala di Tripoli alla tirannide che usavano alcuni emiri » (*Relazioni*, 85). Le prédécesseur en question, T. Contarini, annonçait de son côté en 1593 qu'il négociait à Stamboul le droit de « faire escale » (*scandagliare*) à Alexandrette (*Ibid.*, 76). En 1597, la C[ie] anglaise du Levant y bâtissait un dock en pierre de taille (A. C. WOOD, 24).

(745) Dès 1574, douze ans seulement après la fondation d'un consulat français à Alep, le consul de Venise se plaint déjà du grand préjudice que cause au commerce vénitien la concurrence française (*Relazioni*, 61) ; celle-ci est plus marquée encore en 1612 (*Ibid.*, 146). En 1614, le commerce de l'Europe avec Alep est ainsi réparti, au témoignage du consul vénitien : Venise, 800 à 900.000 ducats par an en lainages, soies, « marchandises de fondaco » ; France, 3.500.000 réales d'Espagne, en draps et tabacs ; Hollande, 1 million de réales en ambre, mercure, cinabre, fer, laiton, fils de cuivre ; Angleterre, 500.000 r. en étain et réexportations de Constantinople (*Ibid.*, 158). Cf. l'importance significative du montant de la ferme des droits de douane et de courtage relatifs au commerce européen : Annexe II, n[os] 12 et 56.

(746) P. MASSON, XVII[e] *s.*, 371 et *passim*. C'est cette importance universellement reconnue d'Alep qui explique qu'elle ait pu être citée par Shakespeare (*Macbeth*, a. I, sc. 3 : Her husband's to Aleppo gone, master o' the « Tiger ») comme un nom d'actualité, témoignage inattendu de la notoriété acquise par la ville, qui me dispensera de multiplier les références.

La concurrence de la capitale, et celle de Smyrne, dont le commerce anglais allait faire l'une des plus grandes villes de la Méditerranée (747), les guerres continuelles contre la Perse, qui appauvrissaient la Haute-Mésopotamie et l'Irak et entravaient la circulation des caravanes (748), enfin l'activité des Anglais et des Hollandais, qui surent détourner vers la Russie et le Golfe Persique le trafic avec l'Iran (749), enlevèrent à Alep cette place de premier plan. Elle n'en restait pas moins, à la fin du XVIIe s. et au début du siècle suivant, l'un des marchés les plus achalandés de l'Asie Antérieure, qu'animait un double courant commercial : réception et redistribution vers l'Orient des produits manufacturés importés d'Europe, stockage et réexpédition vers l'Europe des matières premières fournies par son hinterland, surtout par la région du Taurus et le Kurdistan (750). A ces

(747) Sur le rapide développement de Smyrne, A. C. WOOD, 73 ; P. MASSON, XVIIe *s.*, 416 sq. ; SESTINI, 273.

(748) P. MASSON, *op. cit.*, 372-3. En 1747 le consul de France attribue l'absence de transactions depuis six mois « aux troubles qui désolent le Royaume de Perse où le commerce est détruit, à ce que l'on dit, de manière à ne plus rien attendre de ce pays-là qu'après la mort de Thamas Kouli Khan » (*Aff. Étr.*, B[1] 85, du 5 mars 1747). Désordre jeté dans le commerce par la guerre de Perse : *Ibid.*, B[1] 86, du 24 nov. 1751, f° 177, 223 ; B[1] 89, *passim*.

(749) P. MASSON, *op. cit.*, 372-3 et 135 ; A. C. WOOD, 48, 103 sq., et 145 sq. ; H. WÄTJEN, 146 sq. La déviation du trafic persan vers Hormuz est attestée implicitement par les rapports consulaires qui, depuis 1746, cessent de faire état de l'arrivée de marchandises persanes pour ne plus signaler que des caravanes de Bagdad, Bassorah et Haute-Mésopotamie (*Aff. Étr.*, B[1] 85 et sq.). Les désordres consécutifs à la conquête de la Perse par les Afghans (prise d'Ispahan : 1722) ne furent certainement pas étrangers, d'autre part, à la suppression des relations commerciales avec la Syrie.

(750) *Aff. Étr.*, B[1] 78, f° 108 (mémoire sur le commerce d'Alep, adressé le 25 nov. 1716 au Conseil de régence) : Alep consomme beaucoup de draps et en fournit à Orfa, Diyarbekir, Mossoul, Adana, Erzeroum, Bagdad et Damas ; elle en envoie aussi en Perse, aux Indes et à La Mecque (consommation moyenne annuelle : 2.250 à 2.850 balles, de chacune 10 demi-pièces de 28 pics). La « base » de son commerce d'exportation est constituée par les noix de galle, la laine de chevron (poil de chèvre d'Angora, alors recherché par l'industrie européenne pour la fabrication de manteaux imperméables) et les toiles de cotonnade (« on en envoie même de blanches, qu'on peint en France en indiennes »). — *Ibid.*, B[1] 80, du 15 janv. 1728, à propos d'une demande d'achat de maroquins pour la bibliothèque du Roi : « on apporte à Alep de beaux maroquins rouges de Diyarbekir, des jaunes d'Ourfa et de Caïssarié, des noirs et des violets de Tocat, qui sont les endroits les plus renommés pour les peaux. » — *Ibid.*, B[1] 83, f° 365 (mém. sur le commerce d'Alep envoyé à Lyon le 12 juin 1742) : envoi de cochenille en Perse ; l'importation d'indigo de Saint-Domingue doit suffire non seulement aux besoins de la place, mais aussi à ceux d'Ourfa, Diyarbekir, Mossoul, Kerkouk, Bagdad, Kharpout et Erzeroum. — *Ibid.*, B[1] 85, du 15 janv. 1746 : « La plus grande partie des marchandises qu'on apporte d'Europe ne se consomment pas ici : elles sont enlevées par les caravanes de Bagdad, Mossoul, Diyarbekir, et Bassorah ». *Ibid.*, B[1] 78, f° 201 : exportation de cotonnades de Hama, Killis, Bab, Diyarbekir, Malatia et Biredjik. — Exportation de moutons kurdes (BURCKHARDT, 26). — Sur le commerce avec la Haute-Mésopotamie, cf. Annexe V.

sources de richesse s'ajoutait celle que lui apportait son industrie, stimulée par l'activité des échanges (751). En 1775, la valeur globale annuelle du commerce d'Alep se chiffrait à près de 18 millions de francs (752).

A partir de cette date, il ne cessa plus de décliner. Le ralentissement de l'activité industrielle et maritime de la France, qui s'était assurée sur la place un monopole de fait, l'anarchie intérieure, le terrible tremblement de terre de 1822 (753), et surtout la place toujours plus grande que tenaient dans l'économie mondiale les pays neufs d'Asie et d'Amérique, récemment mis en valeur (754), furent pour Alep autant de motifs de marasme : de 18 millions, son commerce tomba à 9.730.000 fr. (1783-1792), puis à 4.683.000 (1815-1822), puis à 2.292.000 (1835-1840), pour ne plus dépasser finale-1.791.000 (1841-1846) (755). Si réduit qu'il fût alors, comparativement à ce qu'il avait été un siècle plus tôt, le volume des échanges restait encore assez important pour freiner le mouvement de régression où le désordre politique et social avait engagé la ville.

C'est là le principal intérêt que présentait ce trafic à partir de la fin du

(751) *Aff. Etr.*, B[1] 76, du 25 juin 1686 : « quant aux étoffes de soie, il s'en fabrique beaucoup dans cette ville » ; du 6 juillet 1691 : importance comme objet de commerce des cotonnades locales « qui sont de grosses toiles qu'on teint en fleurs appelées ajamis (*'adjami*, « persan »), oquillis (de Killis ?), et aman (de Hama) et dont la grande débite se fait en Catalogne et à la côte d'Espagne » ; cf. B[1] 76, f° 356 sq. — En 1716, hausse sur le prix des cotons filés à cause de la grande consommation « des fabriques qui se sont établies dans le pays et qui s'y multiplient tous les jours. On fabrique à Alep quantité d'indiennes façon de Chafercanis » (*Ibid.*, B[1] 78, mém. du 25 nov. 1716). Exportation de savon en Mésopotamie, « Chaldée », Perse et dans le désert (Tavernier, I, 181). Développement du tissage de la soie et des étoffes de luxe, unies et à fleurs, en soie, en argent et en or, — ces dernières valant jusqu'à 200 p. le pic, — qui connaissent une grande vogue à Stamboul (Morana, 13-14) ; à la fin du xvi[e] s. le nombre des métiers à tisser la soie a été évalué à 5.000 (*Relazioni*, 23) ; il triplera par la suite (H. Guys, *Esquisse*, 102). En 1556, l'anonyme vénitien (p. 254) estimait à 100.000 ducats l'exportation annuelle des soieries tissées à Alep, et à 200.000 ducats la production annuelle de savon. En 1675, une caravane de 100 à 120 bêtes porte du savon à Diyarbekir (*Lettres édif.*, II, 428). Sur la fabrication des tapis : d'Arvieux, VI, 422 ; A. M. Myller, 653 ; Fr. G. Schillinger, 48 ; U. Krafft, 116. — Cf. tableau d'ensemble de Barbier du Bocage, 242 sq.

(752) Dont 8.531.544 fr. pour les importations et 9.162.639 fr. pour les exportations (H. Guys, *Esquisse*, 157).

(753) *Arch. Cons.*, lettres du consul de Lesseps au Révérendissime de Terre-Sainte (du 21 août 1822), à l'agent consulaire de Damas (du 13 sept.), au vicaire apostolique, au vice-consul à Lattakieh, au consul général à Smyrne ; cf. R. Galles et *Nahr*, III, 329 sq.

(754) Cette cause de l'effacement progressif du Levant a, bien entendu, échappé aux contemporains.

(755) H. Guys, *Esquisse*, 157.

XVIII[e] s. Mais, antérieurement, le chiffre des affaires s'était maintenu en progression constante (756), et il est certain qu'Alep trouvait alors dans ses relations avec l'Europe une source inappréciable d'activité et de profit.

Les contemporains, d'ailleurs, en ont eu conscience. Les « Francs » étaient justifiés à prétendre que leur commerce avait « comme fondé la ville d'Alep » (757), et cette conviction leur fournissait une arme contre la rapacité des pachas (758). La population, de son côté, était accoutumée de trop longue date à cohabiter avec des étrangers qui maniaient l'or à profusion, pour se montrer impatiente de leur présence : quelques incidents sans lendemain mis à part, les relations entre les deux parties étaient excellentes ; on les vit même se colorer d'une nuance de smypathie (759).

D'autre part, ces rapports avec l'Europe agirent puissamment sur l'évolution sociale des communautés minoritaires, dans des conditions que nous allons préciser.

Les Chrétiens et les Juifs. — Le durcissement du sentiment religieux musulman, que nous avons précédemment vu s'annoncer, puis s'affirmer,

(756) Statistiques : annexes III-IV.

(757) *Aff. Étr.*, B[1] 76, lettre de D'ARVIEUX, du 2 mai 1680. Cf. *Ibid.*, B[1] 86, f° 177 : « Le commerce des Français, des Anglais et celui de Bassorah font subsister plus du tiers des habitants. »

(758) La menace de transporter ailleurs les comptoirs européens suffisait généralement à rendre plus traitables ceux qui se montraientpar trop prodigues d' « avanies » (P. MASSON, *op. cit.*, *passim*).

(759) Les anciens voyageurs européens ne manquent pas de rendre hommage à la courtoisie des Alépins. Ceux-ci entretenaient des relations particulièrement cordiales avec les Français (D'ARVIEUX, VI, 249 ; *Aff. Étr.*, B[1] 76, du 30 sept. 1682 : « Les Turcs — *i.e.* musulmans — naturels de ce pays aiment extrêmement les Français et sont fort opposés en cela à tout ce que j'en ai connu dans les autres endroits de cet empire »). Ceux-ci étaient d'ailleurs leurs meilleurs clients, et c'est à ce titre que certains corps de métier viennent rendre visite au nouveau consul de France (D'ARVIEUX, III, 534-5). Voici quelques opinions autorisées : les Alépins sont « les plus doux, les moins malfaisants et les plus traitables de tout ce vaste empire » (D'ARVIEUX, VI, 414), etencore : « Ce sont de bonnes gens, qui d'eux-mêmes ne sont pas capables de faire du mal à leur prochain, mais qui s'y portent volontiers quand ils y sont excités. Ils aiment les étrangers, et les Francs plus que les autres. Ils sont adroits dans le commerce, mais de bonne foi » (ID., VI, 440). Les Alépins « musulmans ou chrétiens, passent avec raison pour les plus civilisés de toute la Turquie. Les négociants européens ne jouissent dans aucun lieu d'autant de liberté et de considération de la part du peuple » (VOLNEY, II, 54). D'un missionnaire jésuite : « le peuple y est très doux, plus poli qu'ailleurs, et spirituel » (*Lettres édif.*, I, 120). Cf. OLIVIER, II, 313 ; DE TOTT, IV, 146 ; BIDDULPH, 1339 ; PETIS DE LA CROIX, 87. — *Aff. Étr.*, B[1] 86, f° 43 sq. : relation d'une fête offerte aux Français par le pacha en 1750.

avait eu pour effet d'évincer les Chrétiens et les Juifs de la vie publique : à l'époque ottomane, il y avait longtemps qu'on avait cessé de voir en eux des « protégés légaux » (*ḏimmi*) pour ne plus se souvenir que de leur qualité d'infidèles (*gyavour*). Ils faisaient dès ce moment, au strict sens du terme, figure de « sujets » (*ra'iya*).

Obligés de tenir compte de l'opinion de la communauté musulmane et de ménager ceux de ses membres qui avaient su se pourvoir de privilèges, les pachas avaient au contraire toute liberté d'action à l'égard de cette catégorie d'administrés, privés de moyens légaux de protection et méprisés du plus grand nombre : Chrétiens et Juifs devinrent les victimes ordinaires de leurs exactions (760).

Le même réflexe de défense qui poussait les Musulmans à se faire immatriculer comme chérifs ou comme janissaires, attira les non-musulmans dans la clientèle des Européens. A ceux-ci, qui la plupart du temps ne se donnaient pas la peine d'apprendre l'arabe (761), ils servirent plus volontiers encore qu'auparavant de courtiers (762), de drogmans (763) ou de valets (764), bénéficiant ainsi dans une certaine mesure de la protection officielle des consuls. Ceux-ci, pour leur part, favorisaieent ces agissements, dans le dessein d'asseoir plus solidement leur influence (765).

(760) Impossible de citer tous les témoignages, tant ils sont nombreux. En voici deux, inédits ou peu connus : « Deux chrétiens du pays, accusés d'avoir volé de jeunes enfants et de les avoir été vendre hors de la ville, ont été condamnés à être brûlés. Le pacha a fait demander à toutes les maisons chrétiennes le prix du bois nécessaire à cette exécution et a taxé les unes à demi-piastre, les autres à 1/4, et d'autres à une izelotte. On compte que cela lui rendra 5 ou 6.000 piastres, sans ce qu'il retirera encore de ces mêmes chrétiens pour que les malheureux ne soient pas exécutés à la porte de leur église, comme il les en a menacés » (*Aff. Étr.*, B[1] 79, du 25 mai 1722). — En 1670, au cours d'une cérémonie publique, une querelle de préséance éclate entre prêtres et rabbins : trois de ces derniers sont tués à coups de couteau. Les Juifs, appuyant leur requête d'un « présent » de 500 piastres, se plaignent au pacha qui fait jeter en prison le patriarche syrien. Les Chrétiens, à leur tour, font un « présent » de 1.000 p. au cadi, qui condamne les Juifs à 600 p. d'amende (PETIS DE LA CROIX, 84 sq.). — Cf. ap. DEVEZIN, 54 sq., la liste des taxes pesant sur les Chrétiens et les Juifs (total : 69.834 p.).

(761) « The Europeans... chiefly depend, for information, on the Christians and Jews, few taking the trouble of learning the Arabic language » (RUSSELL, I, 227).

(762) D'ARVIEUX, VI, 176 ; P. MASSON, XVII[e] *s.*, 490 et 419-20.

(763) En 1680, le premier drogman du consulat de France est un Juif (D'ARVIEUX, VI, 21).

(764) Spécialement les Arméniens : OLIVIER, II, 307 et *Aff. Étr.*, B[1] 77, du 15 avr. 1712 : Arméniens d'Arabkir coupeurs de chevron, muletiers, ou palefreniers et valets au service des Francs.

(765) On les fait bénéficier, abusivement, des privilèges réservés aux Européens en les faisant nommer, pour la forme, drogmans des consulats par patente (*berat*) du sultan, d'où le

Mais en même temps qu'ils servaient les Francs, Chrétiens et Juifs négociaient pour leur propre compte (766) : si les communautés minoritaires étaient composées pour leur majorité de petits artisans (767), elles comprenaient aussi des familles aisées, voire fortunées, enrichies par le grand commerce. Celles-ci étaient particulièrement nombreuses chez les Arméniens, auxquels la présence de leurs pareils à Erzeroum, Diyarbékir et Ispahan (768) avait permis de monopoliser le trafic avec la Haute-Mésopotamie et la Perse : dès le XVII[e] s., la colonie arménienne d'Alep apparaît comme une communauté nombreuse et active, assez élevée au-dessus de la condition commune pour faire preuve de préoccupations intellectuelles (769). Les Juifs, de leur côté, tiraient le plus large bénéfice du trafic avec Livourne, où leurs coreligionnaires tenaient la première place dans la banque et dans le commerce d'importation et d'exportation (770) ; attirés par les possibilités d'affaires qu'offrait Alep, des Israélites de divers pays méditerranéens vinrent même s'y fixer (771).

nom de « drogmans barataires » qui est donné aux protégés des puissances européennes (Volney, II, 288).. Pour leur nombre toujours croissant et les efforts des autorités turques pour empêcher cet abus : Devezin, 58-62 et *Nahr*, III, 311. Ils se distinguent par leur coiffure spéciale : le *kalpak* de fourrure (Devezin, *loc. cit.* ; Neale, II, 93).

(766) A la fin du XVIII[e] s. ils percevaient un droit de 25 % sur chaque transaction faite par eux pour le compte d'un Européen (Olivier, II, 307). Sur l'activité commerciale des « protégés », cf. E. de Salle (I, 200) dont l'appréciation sévère n'était peut-être pas dépourvue de fondement, si j'en juge d'après certaine opinion de d'Arvieux (VI, 440), à l'ordinaire plus indulgent : « On dit que les Chrétiens du pays sont un peu meilleurs que les Turcs (*i.e.* : Musulmans) : la charité m'ordonnerait de le croire, si l'expérience ne me prouvait le contraire, etc. »

(767) Biddulph, 1342-3 ; A. Myller, 653 ; Olivier, II, 306-7.

(768) Bien des voyageurs signalent l'activité et la richesse des Arméniens, qu'ils opposent à la pauvreté des Grecs : Olivier (II, 306) les présente comme « beaucoup plus nombreux et bien plus riches que les Juifs » ; ils sont spécialisés dans le commerce de la Perse et de l'Inde. Biddulph (p. 1343) mentionne les « Cheftalins », chrétiens de « Chelfa », sur la frontière irano-irakienne, qui apportent à Alep de la soie et sont réputés pour leur probité : il s'agit sans aucun doute de « Djoulfalis », c'est-à-dire d'habitants de Djoulfa, le faubourg arménien d'Ispahan. — Cf. Troilo, 608 et la n. suivante.

(769) A. Surmeyan, *Cult. arm.* — De même, plus tard, des Maronites : v. I. Kratchkovsky, dans *Enc. Isl.*, Suppl., *s. Farḥât.*

(770) Sur le rôle des Juifs de Livourne et leurs relations avec ceux d'Alep : P. Masson, *XVIII[e] s.*, 383-7 ; Sestini, 274 ; S. A. Rosanes, dans *Enc. Jud.*, 183. *Aff. Étr.*, B[1] 76, du 10 juillet 1699 : « Ce sont eux qui chargent et qui emploient tous les bâtiments portant le pavillon de France qui terminent leur voyage en Italie. »

(771) De Livourne (d'Arvieux, VI, 168-172), d'Espagne (A. Myller, 749) du Portugal (*Aff. Étr.*, B[1] 76, du 10 juil. 1699), de Salonique et du Maroc (S. A. Rosanes, dans *Enc. Jud.*, 183).

Ainsi, grâce aux relations avec l'Europe, les communautés minoritaires s'enrichissaient, se haussant en même temps sur l'échelle sociale, malgré le mépris et les mauvais traitements auxquels elles étaient en butte de la part de leurs compatriotes musulmans. Mieux encore : devenus les agents exclusifs des Francs, Chrétiens et Juifs étaient plus au fait que quiconque des conditions et des modalités du trafic international (772). Quand les Européens, sollicités par d'autres champs d'action, commencèrent à délaisser le Levant, les communautés minoritaires, formées à leur école, recueillirent tout naturellement leur héritage : elles accaparèrent tout le commerce avec l'étranger (773).

Les missions catholiques. — Loin de se borner à assurer la vie spirituelle des marchands européens, les religieux, italiens et français, qui avaient été envoyés à Alep dès la création des établissements commerciaux, tournèrent immédiatement leur apostolat vers les communautés chrétiennes locales, s'efforçant de les rallier à l'Église romaine : avant même la fin du XVIIe s., les Franciscains et les Jésuites (774) avaient pu gagner au ca-

Ce sont les « Juifs de Chrétienté » des rapports consulaires, les « Juifs francs » (*farandj al-yahoûd*) des auteurs arabes (*Dourr*, 78 v°). Sur leur part dans le commerce : *Aff. Étr.*, B[1] 76, du 20 juin 1698, du 10 juil. 1699.

(772) Voici quelques chiffres qui préciseront la place qui revient aux minoritaires dans le trafic. En 1778, les marchands de cotonnades d'Aïntab s'engagent à ne livrer aux Français que des toiles de dimensions déterminées ; sur les 35 signatures, on relève 20 noms de Juifs, 4 d'Arméniens, 4 de Musulmans, 3 de Chrétiens (*Arch. Cons.*, pièce du 17 mars 1778). En 1810, dans 56 transactions commerciales enregistrées à la chancellerie du consulat de France, j'ai relevé 28 interventions de Juifs, 6 de Musulmans, et 5 de Chrétiens (*Arch. Cons.*, Registres de toutes les marchandises d'exportation d'Alep en France et en Italie ; reg. B).

(773) A la fin de la période qui nous occupe, les établissements européens ne sont plus que des « maisons de commission » qui servent de prête-nom à des négociants du pays, subterfuge qui permet à ces derniers de profiter des privilèges capitulaires en matière de douane (H. GUYS, *Esquisse*, 157). Ces commerçants du pays recherchent, dans le même but, la gestion des agences consulaires (VOLNEY, II, 53). Les membres d'une même famille juive arriveront à détenir les consulats d'Autriche, Russie, Suède, Hollande, Toscane et États-Unis (NEALE, II, 105). Sur la substitution des Syriens aux Européens dans le grand commerce, v. AUCHER-ÉLOY, I, 178. Je me borne ici à ces indications, le dernier stade de l'évolution étant effectivement (comme on le verra d'après ces références) postérieur à la limite chronologique que je me suis assignée.

(774) C'est à partir de 1560 que les Franciscains eurent une mission permanente à Alep (GOLUBOVICH, 225). Pour les Jésuites, définitivement installés en 1627, v. LEVENCQ, *Prem. Miss.* D'autres ordres encore ont entretenu des missions à Alep : Capucins, Carmes, etc. (*Aff. Étr.*, B[1] 76, lettre du 19 juin 1680 ; B[1] 78, mém. de mars 1716 ; — cf. LEVENCQ, *op. cit.* ; NIEBUHR, 8 ; A. MYLLER, 655 ; D'ARVIEUX, VI, 2 ; SESTINI, 272), sans avoir eu le même rôle dans la conversion des chrétiens au catholicisme. La pieuse émulation dont firent preuve

tholicisme une fraction importante des « Syriens » (Jacobites), des Arméniens et des Grecs (775).

Cette action se heurta naturellement à la résistance du clergé oriental, irrité de voir ses ouailles échapper à son obédience (776). L'administration ottomane, de son côté, ne voyait pas sans animosité s'exercer parmi ses sujets un prosélytisme religieux qui plaçait certains d'entre eux sous l'influence de l'étranger (777). De connivence avec les évêques orientaux, servies par « le zèle mal réglé » des missionnaires qui leur offrait de multiples occasions de sévir (778), les autorités turques essayèrent à maintes reprises d'enrayer le mouvement de conversion (779). Ce fut peine perdue : la protection du consul de France, officiellement chargé de la sauvegarde des catholiques, offrait tant d'avantages que les mesures de rigueur n'avaient qu'un effet momentané. Les gouvernants, en outre, devaient compter toujours davantage avec la volonté des puissances européennes. Si bien qu'au début du XIXe s. les Chrétiens ralliés à Rome avaient acquis à Alep la majorité numérique (780).

Jésuites et Franciscains dans leur œuvre d'évangélisation dégénéra vite en une rivalité aiguë qui fit le désespoir des consuls et des marchands français d'Alep : les Franciscains, comme en une autre occasion le Patriarche maronite (*Aff. Etr.*, B1 86, f° 228 v°) n'hésitèrent pas à excommunier les Jésuites (*Id.*, B1 77, du 17 mars 1708). Pour leur différend à propos de la chapelle du consulat de France : *Id.*, B1 76, 39 r° et sq. ; D'ARVIEUX, VI, 3 sq.

(775) Sur la conversion des Jacobites, qui fut l'œuvre du consul de France Fr. Picquet, MERCIER, 55. L'acte officiel de conversion au catholicisme du Patriarche arménien est du 29 mai 1690 (*Aff. Étr.*, B1 76, f° 235 ; — sa lettre à Louis XIV à cette occasion : *Ibid.*, f° 238 sq.). Pour les Grecs : *Ibid.*, B1 81, f° 150 sq. ; B1 88, f° 34 r°. — Cf. *Ibid.*, B1 76, f° 222 et f° 227 (lettres adressées à Louis XIV par le Patriarche chaldéen d'Alep et le patriarche syrien de Diyarbekir).

(776) Pour un incident typique, CARALI, 5 sq. (cf. *Arch. Cons.*, lettre n° 71, du 25 avr. 1818).

(777) Le grief mis en avant par les Turcs est que les missionnaires veulent soustraire les Chrétiens du pays à « l'obéissance du Grand-Seigneur pour les faire sujets du Pape, son ennemi » (*Aff. Étr.*, B1 76, du 22 mars 1681).

(778) Les consuls ne cessent de protester contre les imprudences des religieux qui persistent à agir « avec la même liberté que s'ils étaient en chrétienté » (*Ibid.*, B1 77, du 20 nov. 1709). En 1732, le consul quitte l'église des Franciscains, le jour de la Fête-Dieu, tant est grand le nombre des femmes syriennes admises à l'office, malgré les ordres du pacha (*Id.*, B1 84, du 3 août 1745).

(779) Le moyen normalement adopté est l'interdiction aux prêtres francs d'entrer dans les maisons des Chrétiens du pays, complétée par la défense à ces derniers de fréquenter les églises latines (*Ibid.*, B1 76, du 12 juill. 1696, etc.). Des « avanies » pour contravention et des tribulations diverses rappellent périodiquement ces interdictions à l'attention des intéressés (*Ibid.*, B1 76, du 22 mars 1681, etc.).

(780) En 1709 les catholiques sont déjà plus de 4.000 (*Ibid.*, B1 77, du 8 mai 1709). Au

Les communautés chrétiennes de la ville n'eurent pas uniquement à se louer de cette action des missions européennes : la scission qu'elle créait dans les églises orientales, s'accompagnant de frictions entre unis à Rome et non-unis, diminuait leur capacité de résistance à l'égard des agissements pleins de malveillance dont les non-musulmans étaient devenus l'objet habituel. En même temps, si leur rattachement à l'Église catholique valait à certains Chrétiens un statut privilégié, il les désignait aussi particulièrement, en tant qu'agents présumés de l'étranger, à l'hostilité de l'administration ottomane ; tandis que — par un choc en retour — les mauvais traitements qu'ils subissaient de ce chef achevaient de les désolidariser de leurs compatriotes, et de les rapprocher de leurs protecteurs européens. Ce cercle vicieux devait conduire au développement de cette mentalité très spéciale qu'on a appelée « le complexe minoritaire », et que l'on peut à bon droit considérer comme l'une des causes essentielles de l'effondrement de l'empire ottoman.

De même qu'elle jetait une perturbation grave dans la vie économique de l'Orient, l'ingérence de l'Europe agissait ainsi également sur le milieu social, en accentuant et en multipliant, par une voie indirecte, les causes de conflits internes que l'empire turc avait trouvées dans l'héritage des régimes antérieurs, et qu'il avait pour sa part contribué à aggraver.

Le pèlerinage à la Mecque. — En marge de tous les facteurs de prospérité ou de désordre que nous venons d'énumérer, le pèlerinage à la Mecque a lui aussi joué son rôle, plus modeste, il est vrai, dans les destinées de la ville.

Soumis jusque-là à des dynasties ennemies des Mamelouks, les Musulmans de la Haute-Mésopotamie, du Kurdistan et de l'Arménie, incorporés maintenant à l'Empire ottoman, se voyaient ouvrir l'accès de la Syrie au moment même où les sultans de Constantinople, en donnant à l'organisation du Pèlerinage un caractère officiel et une solennité inusitée, s'efforçaient d'affirmer leur qualité de maîtres des sanctuaires du Hedjaz (781). Sur la route de ces pèlerins venus du Nord et du Nord-Est (la même que suivaient les caravanes) (782), Alep constituait une étape obli-

milieu du XIXe s., leur nombre atteint 14.478 contre 2.638 chrétiens relevant des églises orientales autonomes (H. GUYS, *Statistique*, 50-51, av. la répartition par rites).

(781) Sur l'importance de cette organisation et son importance dans la vie de la Syrie ottomane, J. SAUVAGET, *Caravansérails... du ḥadjdj*, et *Esquisse*, 468 sq.

(782) Sur cette route, NIEBUHR, III, 1 sq. Le dernier tronçon de l'itinéraire est jalonné

gatoire : l'exemple de Damas, où l'afflux annuel des pèlerins entretient alors une activité intense (783), invite à faire à cette manifestation annuelle sa place dans l'évolution du centre urbain (784).

C'est là le seul apport positif du cadre politique à la prospérité de la ville : pour tout le reste, il lui oppose au contraire des vices de structure, que les relations commerciales avec l'Europe viennent heureusement contrebalancer. Avec l'affaiblissement graduel de la puissance turque, depuis 1650 environ, l'activité de la ville ne dépend plus — indirectement sans doute, mais dans une très large mesure — que de facteurs qui ont leur origine dans l'histoire des puissances occidentales, bien plus que dans celle de l'Empire ottoman lui-même.

III. — **Les données archéologiques** (pl. LXX).

L'enceinte fortifiée. — Les défenses urbaines sont alors abandonnées. Il faut attribuer ce fait moins à l'impéritie des gouvernants qu'à des motifs précis, qui faisaient de cet abandon une mesure pleinement justifiée : le perfectionnement de l'artillerie, qui retirait à ces maçonneries vétustes ou débiles leur ancienne puissance défensive (785), et l'extension de l'agglomération, qui rendait inutilisables pour des bouches à feu des ouvrages qu'environnaient de toutes parts des habitations (786).

Il était superflu d'entretenir cette muraille démodée (787) : si quelques réparations y furent faites çà et là à titre épisodique (788), on l'abandonna

par le caravansérail d'Akhterin, Alep, les caravansérails de Khan Touman, Khan es-Sebil, Ma'arrat en-No'mân, Khan Chaikhoun et Hama, où l'on rejoint la route des pèlerins de Stamboul.

(783) *Esquisse*, 470-1.

(784) Restant entendu qu'à Damas, point de concentration des pèlerins pour la traversée du désert, le mouvement offrait une tout autre ampleur. Sur le passage des pèlerins à Alep *Relazioni*, 102 (richesse des caravanes de la Mecque) ; Sestini, 274.

(785) Construites avec une certaine négligence et en matériaux de petit calibre, les maçonneries mameloukes ne pouvaient résister au choc des boulets. Quant au rempart ayyoubide, infiniment plus robuste, il ne pouvait jouer qu'un rôle passif, par sa masse et sa solidité, ses meurtrières étant inutilisables pour des canons.

(786) C'est ainsi que pendant la révolte de 1818 ce ne sont pas les portes de l'enceinte fortifiée, mais les portes des faubourgs ouvrant sur la campagne, qui servent à la défense (Carali, *passim*).

(787) *Relazioni*, 59 : murailles hautes « mais sans terre-plein ni boulevards ni autres choses qui pourraient la rendre forte » (rapport de 1574). Cf. Olivier, II, 303.

(788) *Nahr*, II, 22.

en fait à la ruine (789). Les maisons particulières envahirent le rempart (790) ; le fossé, loué ici aux maraîchers au bénéfice du Trésor (791), là comblé par les immondices (792), ne fut plus qu'une voie de circulation, dont le tracé marquait dans la topographie urbaine le tracé de l'ancienne muraille vouée à la disparition. Seules les anciennes portes fortifiées conservaient quelque utilité, comme des points de passage obligé où les douaniers pouvaient percevoir les taxes (793).

Avec la ruine de l'enceinte, ce n'était pas seulement un des traits caractéristiques de la ville médiévale qui disparaissait, mais encore le plus remarquable indice matériel de la discrimination ancienne entre les vieux quartiers et les faubourgs récemment créés. A ce titre, la démolition progressive du rempart consacre l'affirmation d'une tendance que nous avons déjà signalée (794).

La Citadelle. — L'histoire de la Citadelle en sa qualité de forteresse suit exactement celle du rempart, pour des raisons évidentes : manque d'adaptation aux nouveaux moyens de combat, impossibilité de l'y adapter puisqu'elle se trouvait désormais au centre de la ville. Ici aussi, en dépit de quelques travaux de détail (795), les anciennes fortifications se dégradent peu à peu sans être relevées (796) : le tremblement de terre de 1822, en y ouvrant de larges brèches, privera la Citadelle de ce qui pouvait lui rester de valeur militaire.

Aussi bien, son intérêt reste-t-il dans le caractère d'extraterritorialité qu'elle conserve en sa qualité de forteresse impériale (797), véritable en-

(789) D'ARVIEUX, VI, 442 ; DEVEZIN, 5 ; OLIVIER, II, 303 ; RUSSELL, I, 6-7.

(790) P. ex. la maison d'Osman-pacha (pl. LXVIII, carton) ; nombreuses maisons anciennes sur le front Nord du rempart. Cf. RUSSELL, I, 7-8.

(791) *Infra*, Annexe II, n°s 50-52. Cf. D'ARVIEUX et OLIVIER, *loc. cit.* ; BARBIER DU BOCAGE, 231.

(792) *Nahr*, II, 23 ; TROILO, 603 ; D'ARVIEUX et OLIVIER, *loc. cit.*

(793) RAUWOLF, 68. Ce sont des Janissaires qui les gardent, et c'est leur agha, chargé de la police des rues, qui détient les clefs et les ferme chaque jour au coucher du soleil : D'ARVIEUX, VI, 421 ; A. MYLLER, 654 ; SCHILLINGER, 50 ; OLIVIER, II, 325 ; NEALE, II, 93.

(794) *Supra*, 183 sq.

(795) *Inschriften*, n° 6 et 42.

(796) VOLNEY, II, 51 : « Le château... ne résisterait pas au moindre coup de main. Sa muraille mince, basse et sans appui, est écroulée... » ; l'état des ouvrages est si précaire que les Turcs doivent prendre des précautions quand ils tirent le canon (DEVEZIN, 4). Cf. *Aff. Etr.*, B[1] 76, f° 356 sq.

(797) C'est à ce titre qu'on y frappe la monnaie au coin du sultan (D'ARVIEUX, VI, 444).

clave politique sur laquelle le pacha n'a pas la moindre autorité (798). Son commandant et sa garnison ne relèvent que du sultan (799) : leur installation contribue à modifier l'aspect du terre-plein, où leurs maisons forment une bourgade (800) qui rend un peu de vie à la vieille forteresse, perpétuellement privée de la Cour souveraine pour laquelle elle avait été aménagée.

Les grands wakfs. — La preuve que cet abandon des ouvrages fortifiés était systématique, et non pas le fruit de l'indifférence ou de l'incapacité, est d'ailleurs apportée par l'histoire monumentale, qui montre qu'à aucun moment Alep n'a vu s'élever une telle quantité de grandes constructions, largement conçues et magnifiquement exécutées, dont le nombre, l'échelle et la perfection allaient modifier du tout au tout la physionomie de la ville.

Leur fondation fut une conséquence imprévue du régime politique. Craignant sans cesse d'être destitués, mis à mort, ou contraints de « rendre gorge », les pachas trouvaient dans la constitution d'un wakf (801) un moyen légal, théoriquement sûr, de mettre leur fortune à l'abri de la confiscation (802) : il leur suffisait de réserver à leurs descendants la gérance de ce wakf, ou une part de son revenu, pour leur léguer, sous la forme

(798) Anonyme vénitien, 251 (un agha avec 200 jan.) ; van Ghistele, 260 (le sultan seul peut y pénétrer à cheval ; les émirs le saluent au passage) ; Schillingeir, 50 ; Volney, II, 51 (agha nommé par la Porte) ; Olivier, II, 303.

(799) D'Arvieux (VI, 411) présente la Citadelle comme la résidence du pacha, mais comme il cite lui aussi (VI, 443) sa garnison de Janissaires, je pense que le lapsus est à mettre au compte de l'éditeur.

(800) L'Anonyme vénitien (p. 251) estime à 2.000 le nombre des habitants de la Citadelle. d'Arvieux (VI, 443) : environ 1.400 personnes, dont 350 janissaires qui forment la garnison. Drummond (p. 184) : une centaine de maisons et un millier de personnes. Volney (II, 51) : « 350 Jan. qui devraient la garder sont à leurs boutiques, et l'agha n'a pas de quoi loger ses gens ». Barbier du Bocage, 237. Des restes de ces maisons ont été mis au jour par les récents travaux de restauration engagés par le Service des Antiquités. — Sur le tremblement de terre de 1822 : E. de Salle, III, 192 ; *Nahr*, III, 322. Des descendants des garnisaires logés dans la Citadelle existent encore à Alep ; ils se distinguent par leur patronymique (*el-Qal'adji*).

(801) On appelle wakf un immeuble qui a été soustrait par un acte légal à l'application normale des règles de transmission des biens : la propriété en a été abandonnée à Dieu, à titre irrévocable, et l'usage qui doit être fait de son revenu est fixé *ne varietur* par le fondateur dans l'acte qui établit « l'immobilisation » (*waqf*), ou « l'emprisonnement » (*habs*) de l'immeuble. Pour les détails, Heffening, dans *Enc. Isl.*, art. *wakf*, av. la bibliogr.

(802)) Rauwolf, 78 ; Russell, I, 331 ; M. d'Ohsson, I, 280 sq. et surtout 309.

d'une rente inaliénable, le bénéfice de leurs propres rapines (803). Sans nier l'influence de la piété désintéressée, et du goût pour la grandeur dont les monuments de Stamboul nous offrent tant de témoignages, il ne faut pas perdre de vue ces préoccupations utilitaires, qui sont seules à pouvoir rendre compte de certaines dispositions que l'on relève dans bien des actes de wakf.

La création d'une œuvre pieuse offrant le seul prétexte légal à la cons-

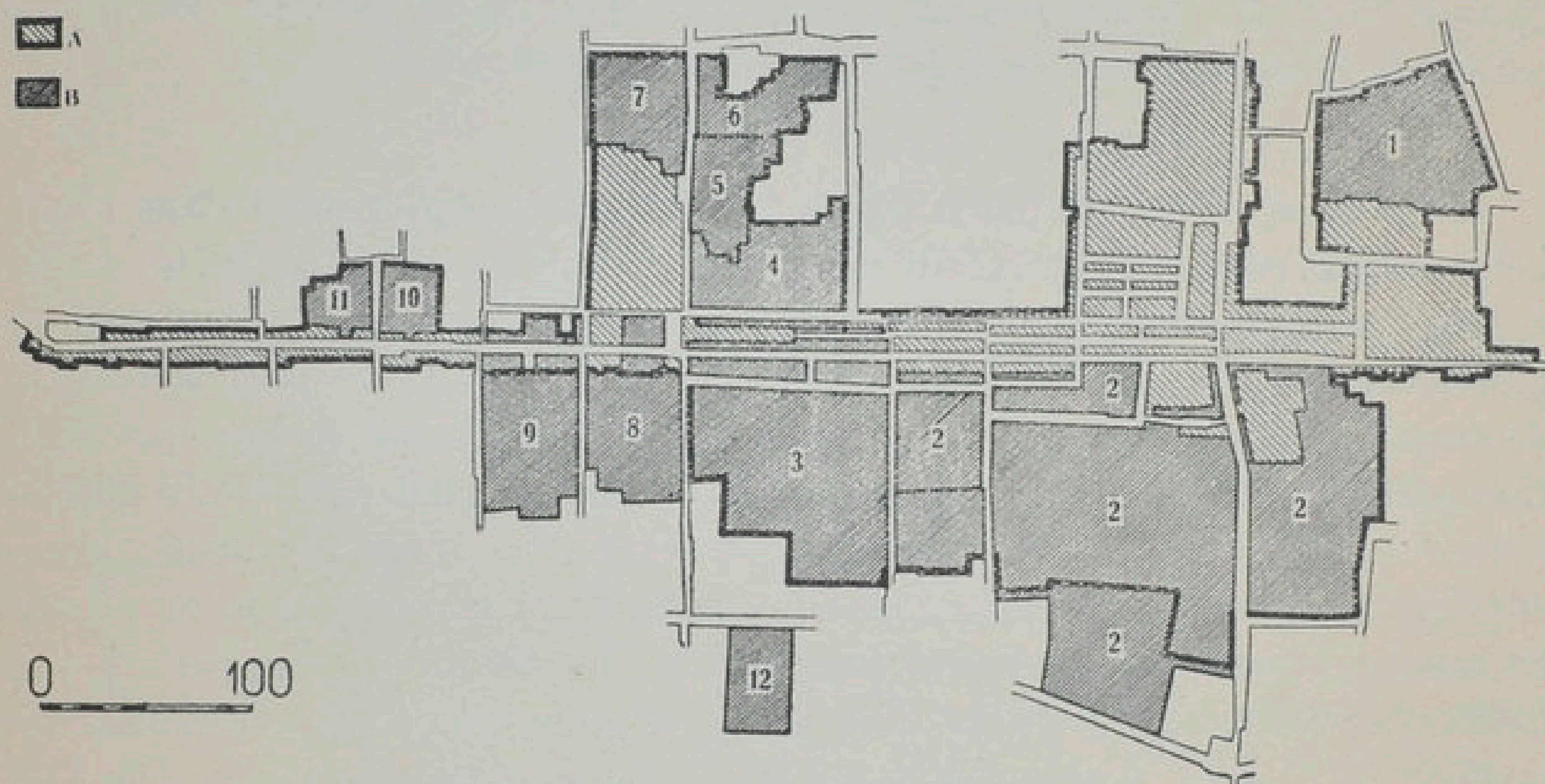


Fig. 52. — Les constructions ottomanes dans la Cité.
A. — Limites de la Cité.
B. — Construction ottomane.
1. — le khan du Vizir.
2. — le wakf de Doukagin-zadè Mehmet-pacha.
3. — le wakf d'Ibrahim-Khan-zadè Mehmet pacha.
4. — le khan aux Cordes et le consulat de France.
5. — le khan des Vénitens.
6. — le khan Neuf.
7. — le khan aux Soies.
8. — la médressé d'Ahmet-efendi Ta-ha-zadè et ses wakfs.
9. — la mosquée de Bahrâm-pacha.
10 et 11. — les deux khans au Tabac.
12. — le khan de Moutyâb Ahmet-pacha.

titution d'un wakf, l'essentiel de ces fondations était un monument de caractère religieux dont l'entretien était assuré par des immeubles de rapport « immobilisés » à son profit. Avec l'époque ottomane il devint usuel de construire de toutes pièces, non seulement le bâtiment cultuel, mais

(803) P. un ex., *infra*, Annexe VIII, nos I, VIII et IX. Cf. *Nahr*, II, 51, 114, 120, etc.

aussi ceux qui étaient destinés à être érigés en wakf en sa faveur : l'activité économique était en effet telle, que toute fondation d'immeuble à usage industriel ou commercial était à coup sûr un placement lucratif de capitaux. Nous voyons ainsi se créer à Alep de grands ensembles monumentaux venus d'un seul jet, couvrant parfois une énorme superficie, qui font l'étonnement de l'archéologue et de l'historien (fig. 52). Citons seulement ici l'exemple le plus saisissant et le plus typique : le wakf de Doukagin-zadè Mehmet-pacha (1555) qui groupe, sur près de 3 hectares : une grande-mosquée monumentale, trois qisariyés, trois khans, et quatre souks, le tout construit *ex nihilo* par le fondateur (804).

« **La Cité.** » — La place tenue par le trafic international dans l'existence quotidienne d'Alep faisait des souks centraux — « la Cité » (*el-Mdîné*), comme on les appelait maintenant (805) — le point vital de l'agglomération : nulle autre région de la ville ne fit l'objet de pareils travaux de transformation. Engagés sans aucun plan d'ensemble et sans intervention officielle des autorités, nés du hasard des spéculations individuelles (qu'autorisait la nécessité d'adapter aux exigences actuelles du négoce un outillage économique devenu désuet), ces travaux se complétèrent les uns les autres d'une manière si heureuse qu'ils donnèrent finalement à « la Cité » l'apparence, purement fallacieuse, d'un ensemble monumental homogène (pl. LXV). Aujourd'hui encore, malgré quelques mutilations récentes, le secours de la critique archéologique est indispensable pour lui rendre son vrai caractère : celui d'une juxtaposition de constructions disparates, dont les dates respectives s'échelonnent sur près de 350 ans.

Certains souks furent reconstruits d'ensemble, sous une forme qui témoigne d'un sens de l'effet architectural plus marqué encore qu'au temps des Mamelouks (fig. 53). Ceux-là même auxquels on conservait leur disposition ancienne furent, les uns après les autres, couverts de voûtes en maçonnerie qui procuraient plus de sécurité contre les incendies (806),

(804) L'acte de wakf dans *Nahr*, II, 112 sq. et *I'lâm*, III, 204 sq., qui donne quelques variantes. La mosquée est connue sous le nom de *dj. el-'Adiliyé* (*Inventaire*, n° 97) parce qu'elle était voisine de l'ancien Dâr al-'Adl (corriger en ce sens Ploix de Rotrou, 103). — Cf. Annexe VII.

(805) Barbier du Bocage, 233.

(806) Il se peut que cette précaution ait été préconisée par les autorités comme une précaution contre l'incendie : cf. *Nahr*, III, 258 ; *I'lâm*, III, 200.

plus de fraîcheur, et un aspect moins négligé (pl. XIX ; cf. pl. XVIII, 1-2) que les anciennes charpentes en bois (807).

D'autre part, de nouveaux khans s'élevèrent, pour le logement des négociants étrangers, dans les quartiers avoisinant les souks : en règle générale, ils reçurent la même ordonnance que les khans mamelouks, dont certains diffèrent cependant par leurs dimensions inaccoutumées (proportionnées au volume du trafic, et par là significatives de l'activité commerciale de la ville), leur magnificence architecturale (pl. XXIII, 2 ; pl. XXIV-XXV ; pl. XLIII) et leur plus large confort (808).

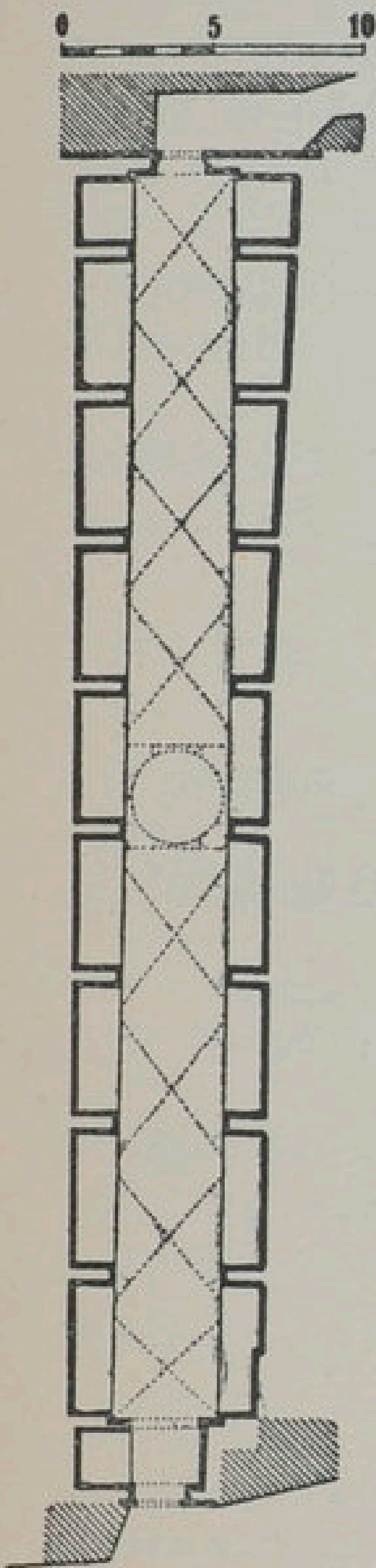


Fig. 53. — Le souk aux Basanes : plan (d'après les documents cadastraux).

Mais les plus remarquables à tous égards de ces constructions neuves s'échelonnèrent sur la lisière même de la Cité, de telle sorte que l'on pût ménager dans les façades extérieures des khans des rangées de boutiques à usage de souk, dont la location assurait à la fondation un supplément de recettes. La formule était connue de l'époque mamelouke (809), mais celle-ci ne la mettait en

(807) Le manque d'indications topographiques ne permet pas de suivre dans tous ses détails la construction de ces voûtes, qui a commencé au moins au début du XVIIe s. (Fermanel, 23). Selon l'Anonyme vénitien (p. 252) les souks sont « couverts » ; au milieu du XIXe s. ils sont déjà entièremen voûtés (Neale, II, 103). Cf. Troilo, 603 (« alle schön Circkel-rund gewölbet »), Devezin, 11-12 (couverture de bois et voûtes) ; de Tott, IV, 145 ; Morana, 4 ; d'Arvieux, VI, 428, qui se rapportent aux souks monumentaux dont il sera question plus loin. — Des incendies accidentels (p. ex. celui de la partie orientale des souks durant la révolte de 1818 : Carali, 37 cf. ; *Nahr*, III, 265 et 387) ont dû favoriser la réfection des couvertures, en en fournissant l'occasion.

(808) Khan de Kourt-bey, fils de Khosrau-pacha, bâti vers 1540 : un bel iwan et une entrée monumentale, coiffée de coupoles, que précède un petit souk à l'usage des locataires des chambres du khan (*Nahr*, II, 196 ; *Inventaire*, n° 64). — Khan du Vizir, de 1682 : il passe à fort ou à raison pour le plus beau d'Alep ; c'est le seul où l'influence de l'architecture de Stamboul soit notable (*Nahr*, II, 196 ; *Inventaire*, n° 71, av. le plan d'apr. Müller, *Karawanserai*). — Autres khans contemporains : kh. du Bancal, kh. de Mouṭyâb Ahmet-pacha dit aujourd'hui *kh. eṭ-Ṭâf*, kh. du Creux (*kh. el-Djoûra*), les deux kh. au Tabac (*kh. et-Toutoun*), kh. d'el-'Absi, kh. au Bourghoul, kh. du hadjdj Mousa el-Amiri, de 1763, kh. aux Soies (*kh. el-Ḥarir*), kh. d'al-Djâki appelé autrefois « le kh. Neuf » (plan Rousseau, n° 24), kh. de Bâqi Djavich, de 1747 (*Nahr*, II, 81, 82, 92, 135, 135, 195, 233 ; cf. plan Rousseau et Barbier du Bocage, 243 sq.).

(809) P. ex. au khan de Khaï-beg (*supra*, pl. LIX, à droite).

œuvre que d'une manière occasionnelle ; elle connut au contraire la faveur des Ottomans, et ces derniers surent en outre donner à ces compositions une ampleur et une tenue architecturale telles qu'il faut les classer parmi les plus beaux édifices d'Alep (fig. 54). Le chef-d'œuvre du genre est assurément l'ensemble élevé en 1574 par Ibrahim-khan-zadè Mehmet-pacha (khan de la Douane) qui groupe, d'un seul tenant : un khan possédant 52 magasins et 77 chambres, deux beaux souk en pierre de taille éclairés par 10 coupoles et totalisant 344 boutiques, deux fontaines, une mosquée, et une entrée monumentale couronnée par une enfilade de coupoles sur stalactites qui marque l'axe de la composition ; la surface couverte par l'ensemble n'est pas, au total, inférieure à 8.000 m^2 (810).

Le goût pour de pareils complexes conduisit même à des associations plus inattendues, comme celle d'un souk et d'une mosquée (811) : pour

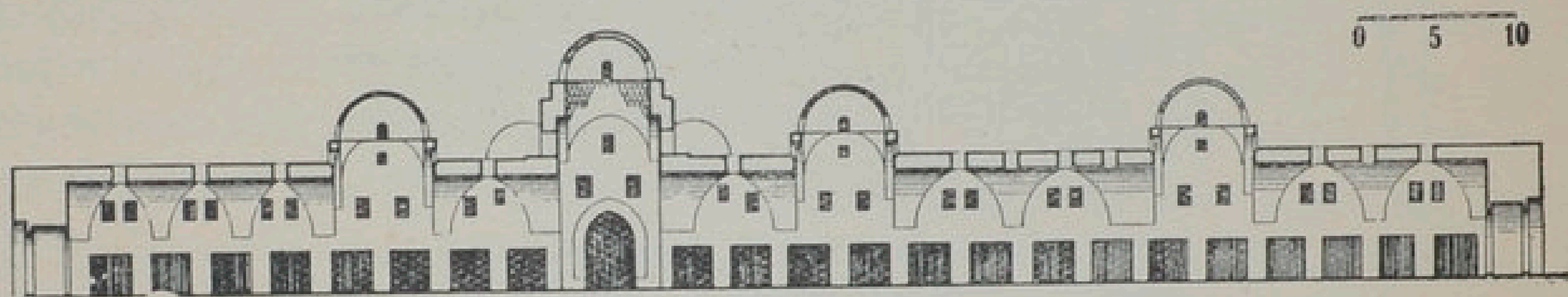


Fig. 54. — Le souk du khan de la Douane : coupe longitudinale.
A l'étage, surmontant les boutiques, les fenêtres de la qisariyé fig. 56.

être moins logique que les précédents, l'exemple qui nous a été conservé (fig. 55) n'en trahit pas moins la même science architecturale, la même habileté à composer largement des motifs monumentaux, sans sacrifier aux apparences les réalités concrètes auxquelles devait répondre la construction.

(810) *Nahr*, II, 81 ; *Inventaire*, n° 72. Cf. *Nahr*, II, 517 (notre Annexe VII, 1-4). — De même des khans compris dans le wakf de Doukagin Mehmet-pacha : kh. des Fabricants de boîtes et de vases à traire (*kh. el-'Olabiyé :* corriger en ce sens la dénomination donnée par Neale, II, 95. — *Nahr*, II, 134 ; *Dourr*, ms. B.N. ar. 2140, f° 149 r°), kh. des Pelletiers (*kh. el-Farrâîn ; Nahr*, II, 134 et *Dourr*, *loc. cit.*), kh. des Chaudronniers (*kh. en-Naḥhâsin : ibid.*; plan ap. J. Sauvaget, *Architecture*, 47). De même encore du kh. aux Cordes (*kh. el-Ḥibâl*, de 1594), malheureusement endommagé par le séisme de 1822 (s. ce khan, *infra*, 000). Je ne sais si c'est au khan de la Douane ou à l'un des khans de Doukagin Mehmet-pacha que fait allusion Rauwolf (93 : Champ... Mahomets Bascha).

(811) Souk devant la mosquée de Bahrâm-pacha ; sa description dans l'acte de wakf (*Nahr*, II, 48 sq.). De même l'association de la médressé Aḥmediyé et d'un café constitué wakf à son profit (*Nahr*, II, 54-55).

Ce fut dans les khans les plus voisins du centre des affaires que les Européens établirent leurs comptoirs et leurs consulats, marchands, missionnaires et officiers du roi se groupant par nationalités et y logeant en qualité de simples locataires. Exception faite des Vénitiens, qui conservaient leur ancien « fondaco » (812), Français, Anglais et Hollandais choisirent d'abord comme résidence, pour des raisons évidentes de commodité, le khan de la Douane (813), où se faisaient la visite et la taxation de leurs marchandises (814), et où le marché du change vint également se fixer (815).

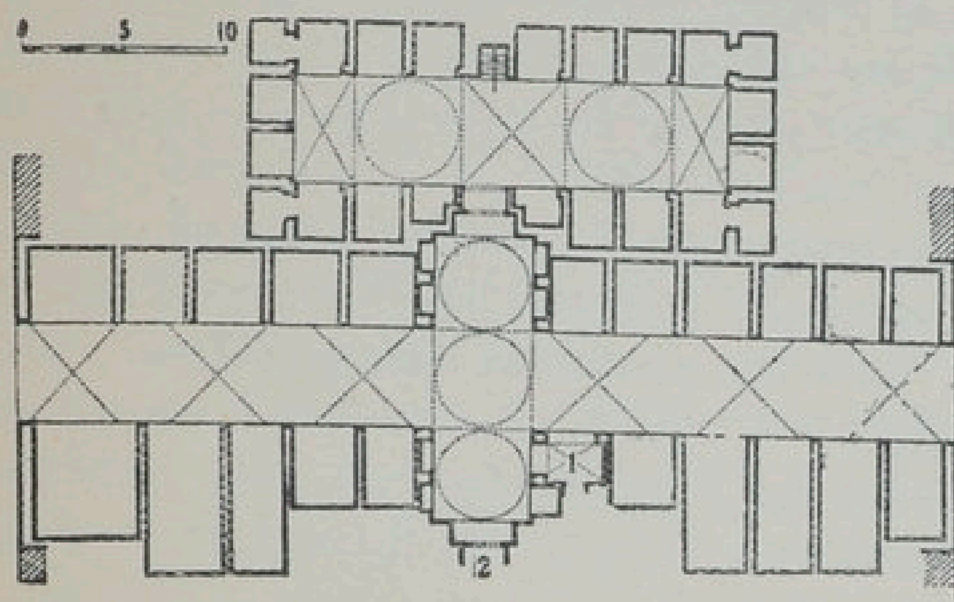


Fig. 55. — LE SOUK DE BAHRÂM-PACHA : plan.
1. — fontaine publique.
2. — entrée de la mosquée.

Leur nombre croissant les obligea peu après à adopter une autre for-

(812) VAN GHISTELE, 260.

(813) *Aff. Étr.*, B[1] 76, f° 356 sq. : « Le plus beau de tous, et le grand camp, est celui où demeure le Consul de France : les consuls d'Angleterre et d'Hollande y ont aussi leurs appartements » (mémoire de 1698). L'identification au khan de la Douane ne découle pas seulement des épithètes employées, mais aussi des indications de TAVERNIER (I, 183) : arrivant à Alep, il va directement chez le consul et « les douaniers vinrent d'abord visiter ses hardes » ; il est donc au khan de la Douane. SCHILLINGER (p. 44), de même, est à peine arrivé dans « un grand khan » qu'on visite ses bagages : c'est donc encore du khan de la Douane qu'il est question, et comme les Jésuites ont là leur résidence il est à peu près certain que le consul de France y loge aussi (*infra*, n. 820). La description donnée par THÉVENOT (III, 108-9) du « grand khan où sont logés les consuls de France et d'Angleterre », particulièrement de la mosquée qui occupe le centre de sa cour, ne peut s'appliquer qu'au khan de la Douane. Cf. FERMANEL, 24. — Il m'a semblé nécessaire d'insister là-dessus, car les auteurs qui ont traité du commerce européen au Levant me semblent avoir admis, au moins implicitement, que chaque « Nation » européenne s'était vue affecter dès son installation un khan déterminé, qu'elle ne quitta plus : on va voir qu'il en fut tout autrement. Selon nos conclusions, les descriptions données par les consuls de France du XVII[e] s. (p. ex. D'ARVIEUX, VI, 1 sq. ; P. MASSON, *XVII[e] s.*, 464-5) ne se rapportent pas au khan des Français (sur celui-ci, *infra*, 218) mais bien aux pièces occupées alors par les Français dans le khan de la Douane (la « salle consulaire » correspond à la salle cruciforme à coupole qui surmonte l'entrée de celui-ci). Interpréter en ce sens *Aff. Étr.*, B[1] 76, lettre du 2 mai 1680.

(814) E. DE SALLE, I, 189, et la n. précédente ; cf. PARSONS, 62. Le transfert de la douane de Banqousa (*supra*, 176) au cœur de la Cité montre bien quelle importance capitale s'attache alors à cette région de la ville.

(815) C'est là que se groupent encore aujourd'hui les changeurs, par une survivance

mule : chaque nation alla vivre à part, se fixant en corps dans un khan particulier dont elle occupait, selon le nombre de ses négociants, soit quelques pièces seulement, soit la totalité. Laissant aux Anglais et à leur consul le khan de la Douane (816), les Hollandais allèrent s'établir dans un autre édifice qui garda longtemps leur nom (817), et les Français plus nombreux, louèrent pour leur usage exclusif (818) le khan aux Cordes (pl. XXVI, 6 et LXIV), auquel ils annexèrent la maison contiguë, acquise pour servir de résidence à leur consul (819). Dans chacun de ces khans les religieux européens occupaient quelques chambres pompeusement désignées du nom de « couvent » (820) ; à la vérité, un seul établissement aurait mérité cette appellation : celui des Franciscains, qui, plus anciennement installés, occupaient à eux seuls un khan où ils finirent par aména-

qu'aucune nécessité actuelle ne justifie plus. Anciennement on trouvait là : la Douane, le marché au change, le tribunal du juge des marchands (*chahbender* : Thévenot, III, 120), et les consulats européens, par une association logique qui faisait du khan de Mehmet-pacha le point vital de l'économie urbaine.

(816) Barbier du Bocage, 229 ; Parsons, 62. La salle surmontant l'entrée du khan, qui servait au consulat britannique de salle de réception, avait conservé sur ses murs, jusqu'à ces dernières années, de grands panneaux de papier peint à personnages, dans le goût de la fin du xviii[e] s. : cet ultime souvenir du séjour de « l'Échelle » anglaise a malheureusement été détruit par les occupants.

(817) *Kh. el-Flamank* (Carali, 72). Je n'ai pu en retrouver la trace : la dénomination est tombée en désuétude.

(818) Leur installation dans le khan aux Cordes me paraît s'être placée en 1680 : à cette date, en effet, d'Arvieux écrit au ministre pour lui annoncer qu'il va déménager : sa nouvelle résidence, à l'encontre de celle qu'il occupe encore (*i.e.* kh. de la Douane), n'aura pas de mosquée au milieu de la cour (*Aff. Étr.*, B[1] 76, du 29 juil. 1680), ce qui est bien une des caractéristiques du khan aux Cordes. En tous cas, le transfert du consulat de France est déjà réalisé en 1730 (*Ibid.*, B[1] 81, du 28 juin : « le khan des Cordiers : c'est le khan où je loge »). Datant de 1594, le khan était wakf de Nichandji Mehmet-pacha (*Nahr*, II, 233). La jouissance perpétuelle en fut consentie au roi de France, entre 1787 et 1794, par le gérant du wakf ; enlevé au Français pendant la campagne d'Égypte, il leur fut rendu par firman du 3 juillet 1803 (*Arch. Cons.*). Comme le khan des Français à Saïda, il est encore aujourd'hui en la possession de l'État français.

(819) Cette maison était déjà occupée par l'habitation particulière du consul en 1727, si j'en juge d'après la date présumée de l'installation des Français au khan aux Cordes d'une part, et d'autre part d'après une indication d'A. Myller (p. 654) : « unter denen — *i.e.* les Européens — die Frantzosen allda die allergrösste und schönste Behausung besitzen ; viel auch deren haben *ihre eigene Häuser, gleich wie der frantzösische Herr Consul.* » En tout état de cause, c'est bien de cette « maison consulaire » qu'il est question dans un document de 1756 (*Aff. Étr.*, B[1] 87, 342 v°) : aucun doute n'est permis à qui connaît les lieux. C'est ce même immeuble qui a continué à abriter le consulat de France jusqu'à la guerre 1914-18 (cf. Barbier du Bocage, 229) : il est propriété de l'État français.

(820) Fermanel, 25 : « les Français ont les Pères Capucins et les Jésuites ; les Vénitiens ont les Pères Capucins (lire : Franciscains) et les Carmes déchaussés ; les Anglais ont leur

ger une église permanente, non sans s'attirer de ce fait des ennuis (821).

Cette formule survécut à la désertion des Échelles du Levant par les commerçants européens : les familles consulaires continuèrent à habiter les grands khans, leur faisant subir pour les aménager à leur gré (822), des transformations (pl. XXVI, 4). Il subsista ainsi en plein cœur de la

ministre, et vivent tous avec une grande liberté de conscience, car ils ont leurs chapelles dans les camps (*i.e.* khans), où ils font leurs exercices avec toute sorte de liberté ». Les Jésuites au khan aux Cordes avec les Français (*Aff. Etr.*, B[1] 83, du 29 mai 1739) ; les Capucins au khan des Fabricants de fil d'or (*kh el-Qaṣṣâbiyé : Ibid.*, B[1] 87, 342 v°). Répartition des missions au début du XIX[e] s. (d'apr. Barbier du Bocage, 238) : les Carmes au khan de la Douane, les Capucins comme indiqué ci-dessus, les Lazaristes au khan des Vénitiens (qui prendra parfois leur nom : « kh. des Lazaristes », *kh. el-Laz'ariyé* (*Nahr*, II, les Franciscains comme indiqué dans la n. suivante. Cf. Parsons, 57.

(821) Installés dès leur arrivée au khan d'ach-Chaïbâni (*Nahr*, II, 81 ; *Perles*, 194), d'où le nom de « couvent d'ech-Chaïbâni » qui est resté appliqué jusqu'à nos jours à la paroisse latine d'Alep que continuent à desservir les Franciscains de Terre-Sainte. En 1722, le gérant du wakf proteste auprès du pacha contre la construction par les Pères d'une église, où des femmes chrétiennnes d'Alep viennent habillées à la musulmane, « c'est-à-dire en férégés et cestuluks », ce qui porte préjudice moral au wakf (*Aff. Etr.*, B[1] 79, f° 249 ; cf. B[1] 84, du 3 août 1745). — Notons à ce propos que la célébration des offices religieux était pour les « Nations » européennes une occasion d'incidents avec les autorités turques : cette considération a certainement eu son poids dans l'abandon du khan de la Douane, trop fréquenté pour que les offices catholiques ne fussent pas accompagnés d'une dangereuse publicité (cf. les observations très pertinentes de d'Arvieux, VI, 1 sq., et dans *Aff. Etr.*, B[1] 76, du 2 mai, et du 29 juillet 1680).

(822) Ce sont ces aménagements, destinés à harmoniser davantage les locaux avec les habitudes de vie européennes, qui ont modifié le plus profondément la physionomie architecturale des grands khans : ainsi la création de terrasses-promenades avec parapets à balustres italianisants, au khan de la Douane, au khan aux Cordes, au khan des Fabricants de boîtes. Sur ce dernier cf. Neale, II, 95 : « ce khan a été très embelli par Signor Vincenzo Marcopoli, le plus riche marchand et le plus charitable homme d'Alep : un côté entier de la cour est occupé par l'hôtel magnifique de ce gentilhomme. » La vieille famille consulaire des Marcopoli continue à occuper une partie notable du kh. en question : c'est dans cette partie que se trouve la porte qui figure sur notre pl. XXVI, 4. — Lorsqu'ils furent chassés de la Cité par le grand tremblement de terre de 1822, les Européens se firent construire hors-les-murs, dans les jardins, des maisons que beaucoup d'entre eux continuèrent à habiter par la suite, au moins comme habitation de plaisance : ainsi se constitua le faubourg d'*el-Kattâb*, pourvu d'une église latine (*Arch. Cons.* ; E. de Salle, I, 190 ; Neale, II, 94 ; *Nahr*, II, 313). — C'est la spécialisation acquise par les grands khans de la Cité au temps où les rapports commerciaux avec l'Europe étaient le plus actifs qui explique le rôle qu'ils assument de nos jours dans la vie économique de la ville. Ils abritent exclusivement les courtiers et les transitaires *en marchandises d'importation et d'exportation :* ceux-ci sont aujourd'hui des Syriens, et non plus des Européens, mais, cette réserve faite, la fonction des bâtiments est restée la même, et le spectacle qu'offrent leurs cours, encombrées de bêtes de sommes, de caisses et de ballots de marchandises (pl. XXVI, 5-6) est la meilleure évocation qui soit du commerce des « Echelles ».

ville, jusqu'au début du xxe siècle, de petites enclaves étrangères, où l'on vivait *alla franca*, « à la franque » (823).

Cette installation des négociants européens dans les khans de la Cité exerça sur le caractère et la topographie des souks centraux une influence dont les effets nous sont pleinement perceptibles aujourd'hui.

En même temps qu'ils s'agrandissaient, ces souks se spécialisèrent. Les tissus, objet essentiel de ce trafic avec l'Europe sur lequel reposait toute l'activité économique de la vill (824), se voyaient consacrer un nombre toujours plus grand de boutiques dans les marchés voisins des comptoirs francs qui monopolisaient l'importation et l'exportation des étoffes. Les autres corporations, celles du moins que ne ruinait pas la concurrence de l'Occident, se trouvaient progressivement refoulées, obligées de se fixer en dehors des limites de la Cité, où même d'émigrer vers les régions de la ville que hantaient le plus habituellement leurs clients ordinaires. Les résultats de ce mouvement apparaissent nettement au début du XIXe s. : dès cette date la Cité est presque entièrement consacrée au commerce des étoffes et des marchandises d'Europe (825), et aux activités en rapport soit avec le trafic international (drogues, bourse du change et orfèvres, marchands de cordes et de toiles d'emballage) (826), soit avec les industries

(823) Sur la vie des Européens dans les khans, P. Masson, XVIIe *s.*, 445 sq. ; Charles-Roux, et surtout Russell, qui apporte une information de première main.

(824) Au risque de me répéter je rappellerai, pour mieux insister sur ce fait essentiel, qu'au cours de la seule année 1775 la quantité totale des tissus importés d'Europe, ou exportés vers l'Europe, vendus sur le marché d'Alep se montait à *6.628 balles* (Sestini, 317).

(825) Répartition des métiers en 1802 d'après Parsons (p. 60) : tailleurs, merciers, marchands de soieries, cotonnades, mousselines, broderies : plus de 12 souks ; — brodeurs : 2 souks ; — vendeurs de vêtements d'occasion, armes, harnachements, etc. (*bezestan*, v. ci-dessous, n. 827) : 3 s. ; — « cotton-wool workers » : 1 s. ; — cordonniers et savetiers · 3 s. ; — fabricants de boîtes et de vases à traire : 2 s. ; — chaudronniers : 1 s. ; — orfèvres : 1 s. ; — selliers . 3 s. ; — droguistes : 1 s. ; — fruitiers : 2 s. On comparera cette distribution à la situation actuelle, indiquée par notre pl. LXV. — Sur les souks à la fin du XVIIIe s., cf. Russell, I, 20 sq. — Sur l'importance du commerce des étoffes, cf. Annexe II, n°s 5, 6, 12 à 15, 37, 42-43, 56.

(826) Drogues : *s. el-'Aṭṭârin* (sur l'importance du commerce des drogues jusqu'au XIXe s., Annexes III-V ; cf. Annexe II, n° 17). — Le marché au change, indispensable en raison de la multiplicité des monnaies employées (piastre turque, réale d'Espagne, sequin de Venise, thaler d'Allemagne, « piastre au chien » de Hollande : P. Masson, XVIIe *s.*, *index*, *s. monnaies*), se place comme indiqué ci-dessus, n. 815). Le souk des Orfèvres (*eṣ-Ṣâgha*) sans doute fixé de longue date : *supra*, 120. — Marchands de cordes : *s. el-Ḥibâl*, devant la façade du khan des Français, d'où le nom de celui-ci. — Marchands de toiles d'emballage : *s. el-Djanfaṣ* (pour le sens : Barthélemy ; *s. v.*).

du vêtement (savetiers, fabricants de fil d'or, marchands de bonnets, bezestan, souk aux enchères) (827).

Ainsi, c'est à l'évolution qu'elle a subie à l'époque ottomane pour s'adapter aux exigences du commerce européen que la Cité d'Alep doit la stricte spécialisation qui est aujourd'hui l'une de ses marques distinctives, spécialisation dont on chercherait en vain l'équivalent dans les autres villes du Proche-Orient, moins continuellement et moins activement mêlées au grand trafic international.

C'est aux travaux de transformation intervenus à cet effet qu'elle doit son aspect monumental très particulier, probablement unique en pays d'Islam. La magnificence architecturale des nouveaux souks et des grands khans, l'étendue de la surface consacrée au commerce, l'impression d'unité que dégagent, tant elles sont exactement adaptées à leurs fins, les différentes constructions de l'ensemble : tous ces caractères, qui étonnent aujourd'hui le visiteur, avaient frappé plus vivement encore les contemporains, pour lesquels ces édifices représentaient autant de réalités immédiates, vivantes, alors que, les envisageant davantage sous l'angle de l'esthétique, nous ne leur accordons plus guère qu'un intérêt spéculatif.

L'industrie. — La même largeur de conception et le même souci de

(827) Marchands de bonnets : *s. el-Qaouqdjiyé* (*Nahr*, II, 55. Du turc *kavouk*, « bonnet matelassé de coton »), appelé plus tard, avec l'évolution des modes vestimentaires *s. eṭ-Ṭarabîchiyé*, « s. des marchands de fez ». — Savetiers : *s. eṣ-Ṣaramâtiyé* et souk aux Basanes (*s. el-Ḥôr* ; pour le sens, BARTHÉLEMY, *s. v.*). — Les fabricants de fil d'or et de clinquant (pour la broderie sur cuir et sur drap) ont cessé leur activité devant l'importation massive de mercerie européenne et l'abandon du costume traditionnel ; au début du XIXe s. ils comptaient encore une centaine d'ateliers (BARBIER DU BOCAGE, 242), et en 1844 encore 40 métiers occupant 400 ouvriers (H. GUYS, *Statistique*, 104-5 et 108) ; anciennement ils étaient installés au voisinage des orfèvres et du bezestan (*Nahr*, II, 55 : *s. el-qaṣabdjiyé*) en raison du caractère précieux des matières premières qu'ils employaient. — *Bezestan* (ou *bedestan*. Prononciation locale : *s. el-Bâlestân* : BARTHÉLEMY : *s. v.*) : dénomination turque appliquée à une halle couverte et soigneusement close où l'on vend (cf. FR. TAESCHNER, 3) les marchandises précieuses : armes, gemmes, fourrures, objets rares, et aussi des vêtements (BARBIER DU BOCAGE, 244 ; SESTINI, 271). Cette dernière particularité, l'étymologie du mot (CL. HUART, dans *Enc. Islam*, s. *bezzistân*), le type architectural, et même ici la localisation (contigu au s. des Orfèvres : *Nahr*, II, 55) attestent qu'il ne s'agit là, sous un autre nom, de rien d'autre que de l'ancienne *qaisariya* (*supra*, 79). — Souk aux enchères : *s. el-ḥarâdj*, surtout pour la vente des vêtements de confection. — Les passementiers (*'aqqâdin*), au nombre de 100, avec 60 métiers, en 1844 (H. GUYS, *Statistique*, 104-5 et 108) ont été ruinés par l'adoption du costume européen : ils n'occupent plus que quelques boutiques. — A rattacher encore à l'industrie du vêtement : les pelletiers (*farrâîn*) qui confectionnent les manteaux et vestes doublés d'une peau de mouton ayant conservé sa laine (*faroué*), pièce essentielle de l'habillement d'hiver des paysans et des Bédouins : sur leur souk, *supra*, n. 810. — Souk des marchands de manteaux (*s. el-'Ebâ* ; anciennement *s. el-'Abadjiyé* : *Nahr*, II, 183).

perfection architecturale se remarquent dans un grand nombre des bâtiments à usage industriel, que l'activité économique amena à multiplier : ni les grandes savonneries (828), ni la tannerie, construite dans la seconde moitié du XVI[e] siècle (829), qui centralisa désormais la préparation des peaux, ne sont des édifices indignes d'attention, en dépit de leur destination strictement utilitaire (pl. XXVIII-XXIX).

Mais le type de bâtiment que l'on construisit le plus volontiers pour servir d'immeuble de rapport fut la *qisariyé* (830), composée d'une série de chambres s'ordonnant autour d'un espace central, sur lequel ouvraient leurs portes (831), et pouvant servir indifféremment de logement ou d'atelier (fig. 56) : c'était l'hôtellerie des étrangers pauvres, et le lieu de travail ordinaire des menus artisans pour lesquels la location d'une boutique dans un souk était trop dispendieuse, ou superflue (832). A partir de la conquête ottomane,

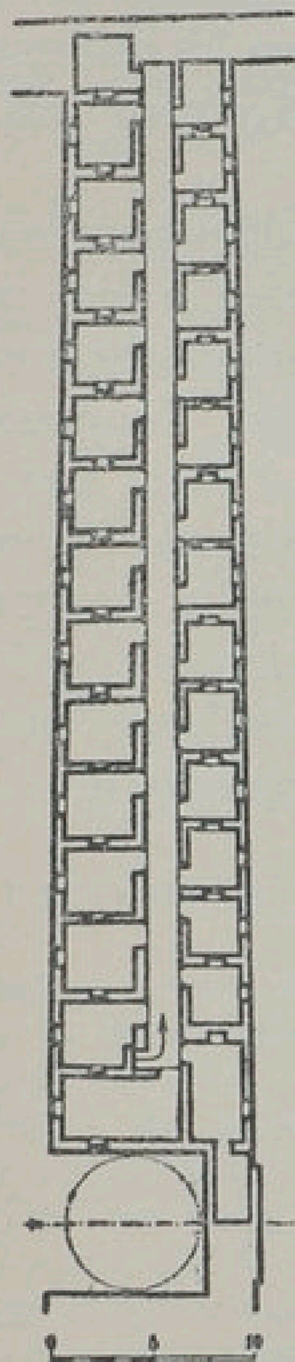


Fig. 56. — UNE DES QISARIYÉS DU KHAN DE LA DOUANE : plan (d'après les documents cadastraux).
Un autre local semblable de l'autre côté de l'axe.

(828) Les deux savonneries que l'on voit sur notre pl. XXVIII sont situées au voisinage immédiat de la médr. Osmaniyé : elles datent du XVII[e] s. — Sur l'industrie du savon, cf. Annexe II, n[os] 24 et 47.

(829) Sur cette tannerie, qui ne mesure pas moins de 170 m. × 40 m, v. Annexe VII, n° 21 ; cf. Annexe II, n° 38.

(830) Prononciation actuelle (on entend aussi : *qâsâriyé*). C'est proprement la dénomination qui était appliquée à la basilique des marchands d'étoffe. J'adopte ici la forme dialectale pour rendre plus sensible la différence entre la fonction anciennement dévolue à la *qaïsariya* et celle du type de bâtiment qui nous retient ici.

(831) Si l'on rapproche ce type architectural du nom donné au bâtiment, on n'a pas de peine à se convaincre qu'on est là devant une évolution de l'ancienne *qaïsariya* dont, pour ma part, je ne saisis ni le motif, ni la date, ni l'occasion : je puis seulement indiquer qu'elle était achevée dès le XV[e] s. (*supra*, n. 643).

(832) D'ARVIEUX (VI, 434) distingue nettement les khans des « caisseries » (lire *caïsseriés*), « qui sont d'autres logements pour les étrangers, pour les Arabes ou Bédouins qui demeurent en la ville » ; à l'en croire, la ville ne comptait pas, à la fin du XVII[e] s., moins de 187 de ces bâtiments, contre 68 khans (VI, 437). TAVERNIER, en 1638, loge « à la Qâissarie, qui est un lieu où les étrangers se mettent en pension à 1/2 écu par jour et 1/4 pour le valet. On y est raisonnablement traité » (I, 183). Cf. RUSSELL, I, 33 et 162. La différence fondamentale entre la *qisariyé* et le khan était que dans ce dernier on ne louait pas seulement une chambre, mais aussi *un magasin* pour abriter ses marchandises.

il n'est guère de wakf qui ne loge un de ces « khans à bon marché » dans quelque endroit impropre à recevoir les riches négociants (833).

Aussitôt que l'exportation vers l'Europe des tissus locaux fut devenue une source de profits, les qisariyés furent disposées de préférence pour recevoir des métiers de tisserands (834) : la simplicité de leur agencement (pl. XXVII) se prêtant à de multiples combinaisons architecturales — et financières (835) — la construction de tels bâtiments devint le placement le plus ordinaire des capitaux, et leur nombre s'accrut d'une manière étonnante, parallèlement à celui des teintureries, et des ateliers pour l'impression des toiles ou le calandrage des étoffes (836).

Les quartiers industriels. — Si, comme il était logique, beaucoup de ces établissements trouvèrent leur place aux alentours de la Cité (837), dont ils alimentaient le commerce, la plupart s'élevèrent en dehors de l'ancienne enceinte fortifiée, à la périphérie de la ville, qui offrait aux spéculations immobilières un terrain plus approprié. Les faubourgs Nord

(833) P. ex. au-dessus de l'écurie d'un khan (Annexe VII, n° 1). Les quatre *qisariyés* du khan de la Douane se logent à l'étage des souks, immédiatement sous la voûte, sans air et sans lumière.

(834) Les *qisariyés* anciennes d'Alep ne sont pas conçues suivant un plan-type : chacune d'elles est caractérisée par la répétition d'un élément-standard (une pièce rectangulaire, largement éclairée, suffisante pour loger un, ou plus souvent deux métiers à tisser), et le mode de groupement varie dans chaque cas, suivant l'importance du bâtiment et les servitudes qu'imposait le terrain. Il en est qui ne comportent que 2 ou 3 pièces juxtaposées le long d'une rue (pl. XXVII, 2). Dans d'autres, les locaux se répartissent sur deux étages, desservis par un couloir. Dans la plupart des cas il existe une cour à ciel ouvert (pl. XXVII, 1), mais l'ordonnance des bâtiments ne répond à aucune loi. Souvent aussi la *qisariyé* occupe l'étage d'un immeuble dont le rez-de-chaussée a une tout autre destination (p. ex. la grande *qisariyet el-Melqiyé*, près de la Porte de la Victoire : Barbier du Bocage, 243 : c'est sans doute la *qisariyé de Miṣr-bey* : Annexe II, n° 35).

(835) Leur caractère d'immeuble de rapport est établi par la fréquence avec laquelle elles figurent dans les actes de wakf (*Nahr*, II, 178 sq. en particulier). D'autres appartiennent au Trésor impérial (Annexe II, 34-36).

(836) Les ateliers pour l'impression des toiles (pour la technique en usage : J. Gaulmier, *Toiles impr.*) sont connus sous le nom turc de *basmakhanè*, qui s'explique par l'introduction récente du procédé d'impression sur cotonnade (R. Pfister, *Toiles imprimées*). Les ateliers de calandreurs, qui travaillent en réalité au maillet et non à la calandre, portent de même le nom turc de *bardâgh-khanè* (*Nahr*, II, 180, dans un document de 1763 : *al-bardâgh-khâna al-mo'adda li-ṣiqâli l-'aqmicha*). Autant d'indices de la place chronologique qu'il faut attribuer au développement de ces industries.

(837) Dans la Soueiqa d'Ali, p. ex. (*Nahr*, II, 178 sq.).

(fig. 57), les plus rapprochés du centre des affaires, se trouvèrent particulièrement désignés pour la construction d'ateliers de tisserands et de tein-

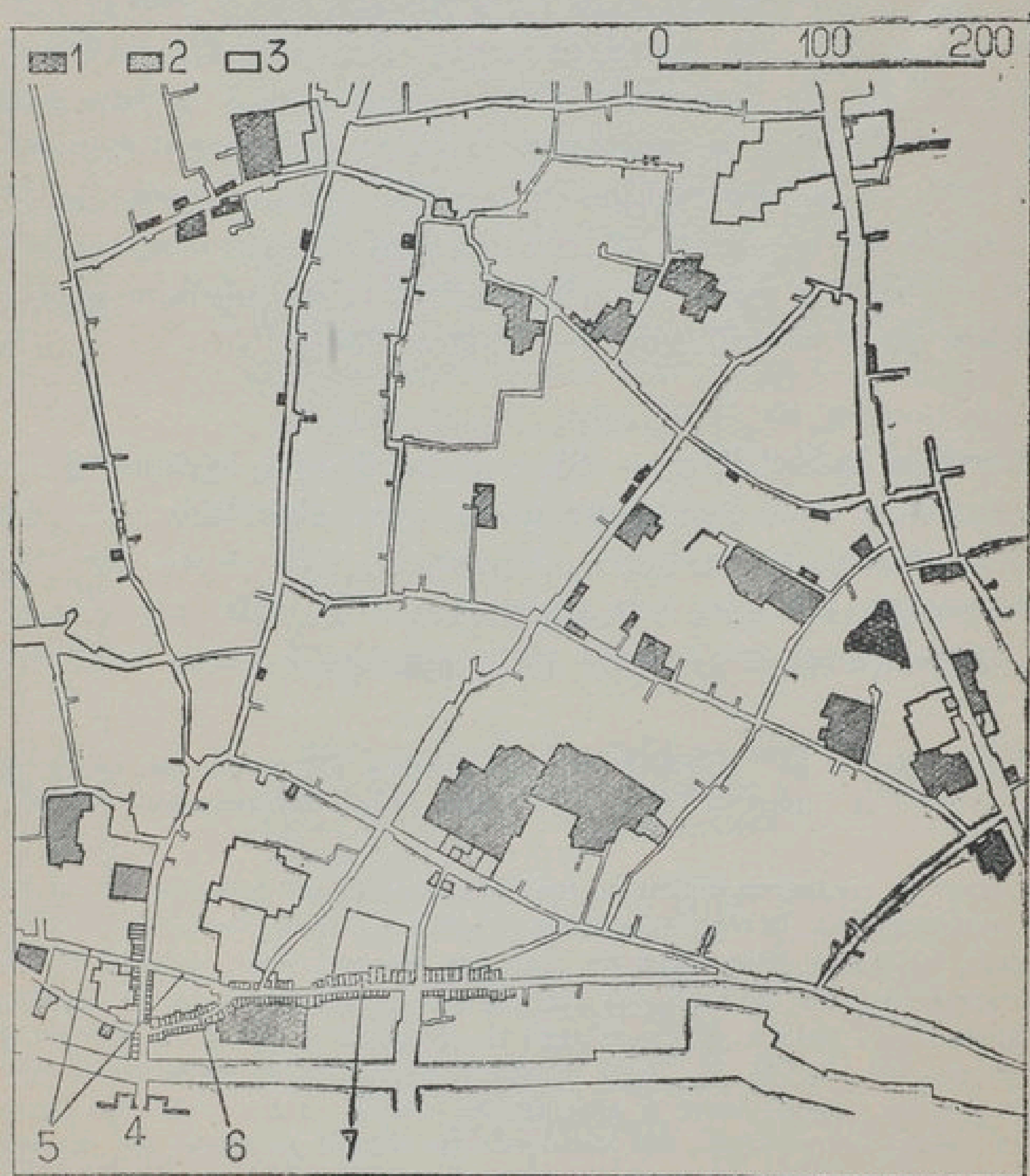


Fig. 57. — L'INDUSTRIE DANS LES FAUBOURGS NORD (état actuel).
1. — qisariyé (tisserands).
2. — teinturerie.
3. — khan.
4. — (Porte de la Victoire.)
5. — marchands de bois d'œuvre.
6. — forgerons.
7. — chaudronniers et batteurs de cuivre.

turiers (838) ; autour d'eux s'amassèrent les maisons des artisans (839),

(838) *Ibid.*

(839) Les wakfs de l'Aḥmediyé (1759 ; *Nahr*, II, 54 sq.), où figure une majorité d'immeubles sis dans les faubourgs Nord, montrent qu'à cette date encore ce sont des quartiers

musulmans pour une part mais en majorité chrétiens (840), si bien que cette région de la ville connut en moins d'un siècle un développement topographique aussi rapide qu'important (841).

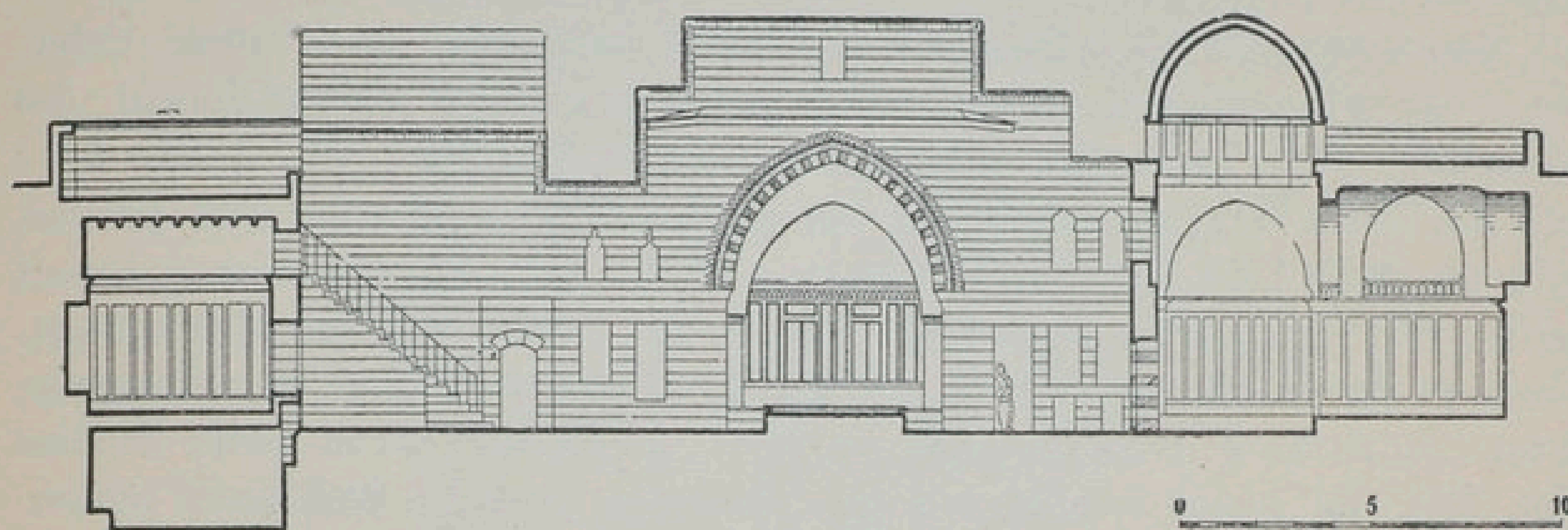


Fig. 58. — UNE MAISON BOURGEOISE DU QUARTIER CHRÉTIEN : coupe longitudinale sur la maison Ghazâlé, d'après un relevé de Kh. Moaz.

A gauche, pièce d'habitation, surmontant la cave. Au pied de l'escalier de la terrasse, la porte d'entrée. Au centre : l'iwan. A droite, la salle de réception (*qâ'a*).

Sa population était assez nombreuse pour qu'un marché forain s'y créât pour son usage, non plus le vendredi, comme celui qui continuait à se tenir « sous la Citadelle » (842), mais le dimanche, par une conséquence naturelle de la prédominance de l'élément chrétien (843).

en plein développement : la spéculation peut s'y exercer plus librement que dans les régions plus anciennes de la ville, où trop de constructions sont déjà constituées wakf.

(840) Sur la part des Chrétiens dans l'artisanat : A. MYLLER, 653 (tous tisserands en coton ou en soie, ou fabricants de tapis) ; OLIVIER, II, 307 ; cf. les importantes statistiques de H. GUYS, *Statistique*, 54-55. Pour la distribution actuelle des Chrétiens et des Musulmans dans ces quartiers, *Nahr*, II, 406-7, 413, 416, 418, 419, 420, 427, 428, 429, 431, 434, 436, 437, 439, 449, 451, 452, 455, 457, 458 à 463. Déjà A. MYLLER (p. 654) et MORANA (p. 3) notaient que les Chrétiens occupaient plusieurs faubourgs ; cf. BARBIER DU BOCAGE, 234.

(841) Des points de comparaison précis nous sont fournis par deux dénombrements par quartiers des maisons d'Alep, effectués l'un en 1570 (aux Archives Nat. turques ; j'en dois communication à l'obligeance de M. Ömer LÜTFÜ), d'autre vers 1683 (D'ARVIEUX, VI, 434). Les circonscriptions administratives urbaines qui ont servi de cadre au recensement ayant varié entre ces deux dates et les toponymes étant parfois transcrits d'une manière telle qu'ils demeurent méconnaissables, on ne peut procéder à une confrontation pour chacun des quartiers de la ville, mais voici quelques tests significatifs : entre 1570 et 1683, le quartier d'el-Mar'achi passe de 42 à 220 maisons, celui des Jardiniers (*el-Basâtné*) de 42 à 214, celui d'el-Almadji de 89 à 161, et dans ces trois cas le contexte topographique certifie qu'il s'agit bien des quartiers qui portent encore ce nom, et dont la position est connue (*Nahr*, II, 413, 419, 431).

(842) *Supra*, 170. — Cf. H. GUYS, *Voyage*, 100 et *Statistique*, 94 ; *Nahr*, III, 258, 269, 306.

(843) « Marché du dimanche », *s. el-Aḥad* : H. GUYS, *Statistique*, 94 ; BARTHÉLEMY, *s. v.*

Le faubourg chrétien. — L'ancien noyau de la communauté chrétienne, qui entretenait avec les Francs des relations plus anciennes et plus immédiates, acquérait de son côté une aisance dont témoigne l'aspect nouveau de son quartier.

Non seulement les églises, où les Francs de qualité se faisaient enterrer (844), s'embellirent autant que le permettaient les susceptibilités des autorités (845), mais des maisons luxueuses (fig. 58 ; pl. XVII, 1-2 ; pl. LXVI-LXVII) s'y élevèrent en quantité plus grande que partout ailleurs (846) ; des bains monumentaux et de grandes qisariyés y furent bâtis (847) ; les portes défendant l'entrée des ruelles prirent plus d'apparence et de solidité (pl. XVIII, 4). Enfin, on vit s'y développer une soueiqa d'une importance exceptionnelle, la plus achalandée de la ville entière (fig. 59), qui jouait le rôle de halles centrales pour les faubourgs septentrionaux et pour les Européens de la Cité (848). Des hospices et des asiles pour les voyageurs et les indigents des communautés chrétiennes y furent créés (849), attestant la richesse et l'indépendance relative qu'avaient données aux Chrétiens le négoce avec l'Europe et la protection du consul français : mal à l'aise en dehors de leur quartier, ils menaient à l'abri de ses portes une vie confortable de bourgeois cossus.

Les Juifs. — En butte à un traitement plus méprisant et plus hostile que les Chrétiens (850), moins activement protégés, les Juifs ne pouvaient afficher pareillement leurs ressources financières (851) : l'accroissement de leur nombre les contraignit à s'entasser à l'excès, contre tout confort et toute hygiène, dans leur quartier intra-muros (852).

(844) van Ghistele, 260-1 ; Morana, 6.

(845) Fermanel, 26 ; d'Arvieux, VI, 42 ; Morana, 5-6 ; Barbier du Bocage, 238 ; A. Surméyan, *op. cit.*, 9 et 18 sq.

(846) *Inventaire*, n° 74, 121 ; Carali, 72 sq. ; Richter, 246 ; E. de Salle, I, 195 (liste des principales maisons, avec notices).

(847) *Inventaire*, n° 116-117 ; *Nahr*, II, 49 ; khan d'Ipchir-pacha (*Nahr*, II, 55).

(848) *Nahr*, II, 55 ; Russell, I, 40 ; Barbier du Bocage, 235 et 243.

(849) Hospice arménien du quartier et-Telâl (A. Surméyan, *Vie et Culture*, 22-23) ; *ḥauch el-kebir* (Barbier du Bocage, 234). Ces édifices, dont il reste des vestiges assez complets, mériteraient une étude archéologique.

(850) Cf. démolition d'une synagogue installée par les « Juifs francs » en 1560, et vexations infligées à cette occasion à la communauté israélite : *Dourr*, 78 v°.

(851) *Inventaire*, n° 79 et 80. Rien de plus saisissant que le contraste entre ces maisons minuscules, presque dépourvues d'ornementation, et les belles et vastes demeures du quartier chrétien énumérées ci-dessus.

(852) De 260 en 1570, le nombre des maisons de Baḥsitâ est passé à 477 en 1683 (*Arch.*

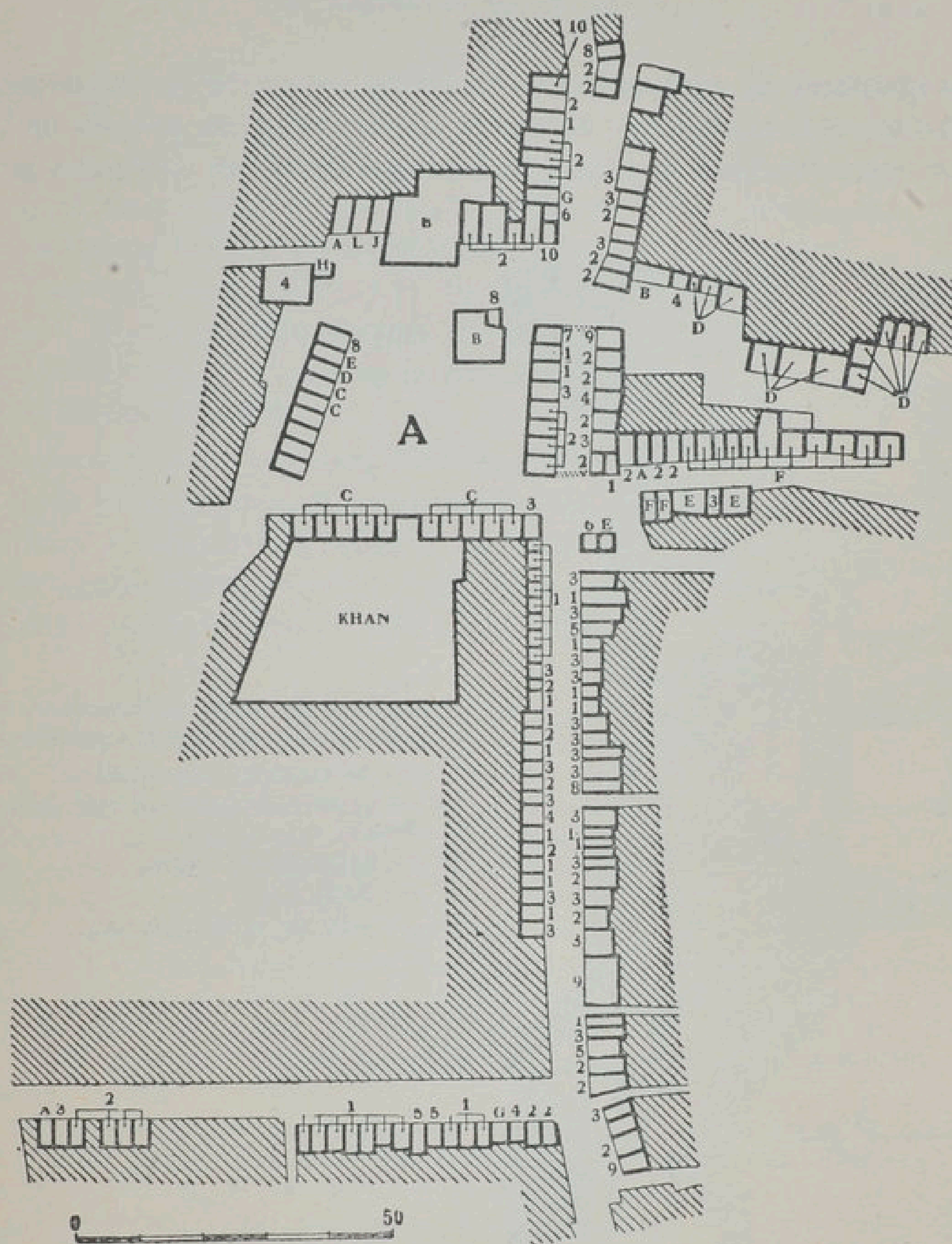


Fig. 59. — La soueïqa du quartier chrétien : état actuel
A : la place du marché au Bois à brûler (*sâḥat el-Ḥaṭab*).

1. — fruitiers et marchands de légumes.
2. — épiciers.
3. — bouchers.
4. — fours, boulangers et marchands de farine.
5. — marchands d'oiseaux et d'œufs.
6. — » de laitages.
7. — » de poissons.
8. — restaurants et rôtisseurs.
9. — confiseurs, marchands de gâteaux.
10. — grilleurs de pois chiches.

A. — coiffeurs.
B. — cafés.
C. — marchands de charbon de bois.
D. — forgerons.
E. — étameurs, ferblantiers.
F. — brocanteurs, literie, mobilier.
G. — marchands de pots en terre.
H. — savetiers.
J. — tailleurs.
L. — horlogers.

Les quartiers de caravaniers. — Comme les autres quartiers intéressés dans le trafic international, l'antenne que la ville avait poussée le long de la route des caravanes de Perse connut elle aussi une soudaine extension

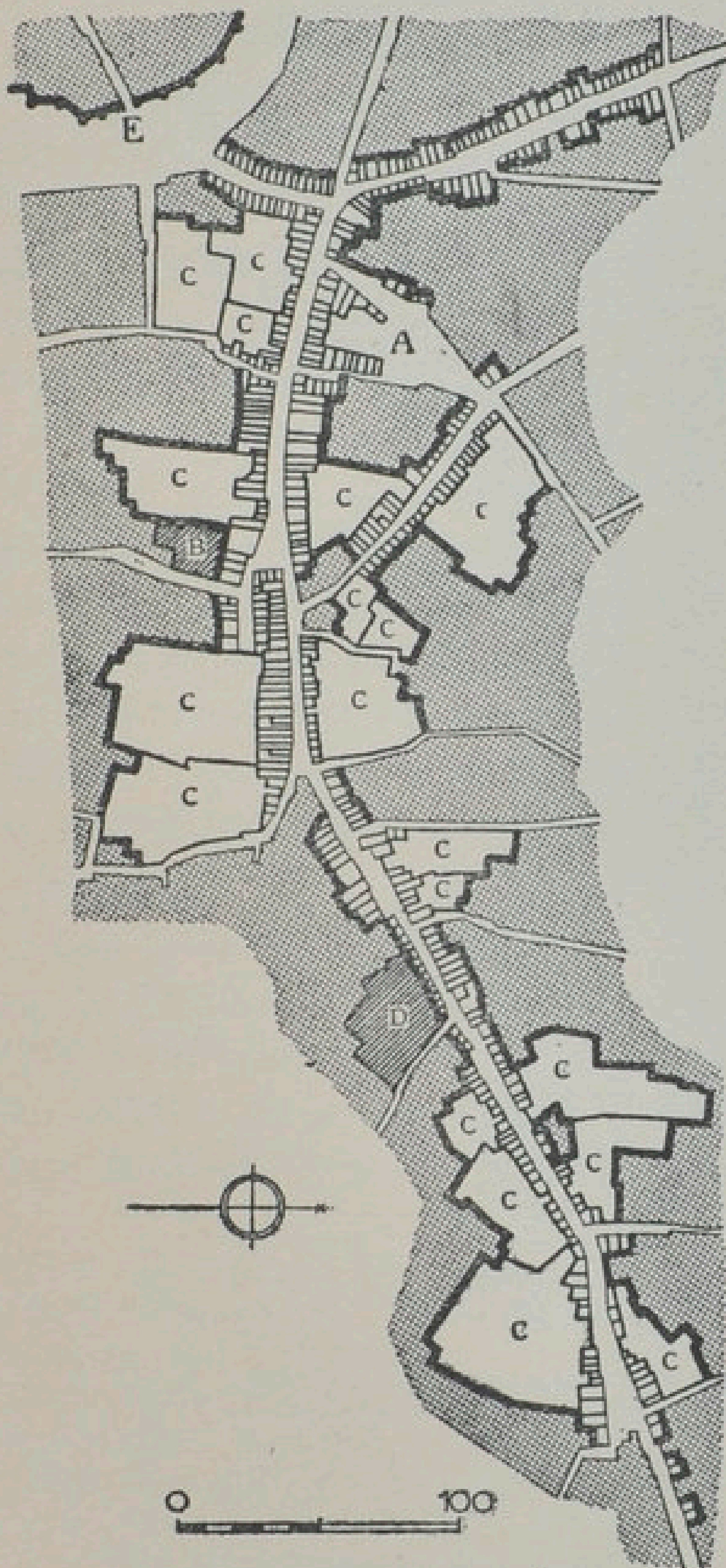


Fig. 60. — LE SOUK DE BANQOUSA : état actuel (d'après les documents cadastraux).
A. — Le marché aux Poulets.
B. — Le bain du souk au Filé (*ḥam. soûq al-Ghazl*).
C. — Entrepôt de grain.
D. — Bain.
E. — Porte de la Canalisation.

topographique, en rapport avec l'importance et la fréquence plus grandes des convois venus du Nord-Est.

Nat. Tur. et d'Arvieux, VI, 435) sans que l'on puisse envisager une extension topographique du quartier, accolé au rempart au Nord et à l'Ouest et borné à l'Est et au Sud par des

Si ceux-ci se trouvaient obligés de parquer leurs chameaux en des points très divers, souvent assez éloignés de l'agglomération, la spécialisation de Banqousa était déjà assez affirmée pour que l'activité en rapport avec le mouvement des caravanes s'y maintînt, en se développant proportionnellement au volume du trafic (853). D'autre part, le Marché aux Chevaux ayant cessé de jouer dans la vie urbaine le rôle qu'il avait sous les Mamelouks, et ses boutiques ayant été détruites par des incendies (854), les corps de métier qui l'occupaient se replièrent vers Banqousa, assurés de se refaire là une clientèle.

L'artère axiale du faubourg Nord-Est prit ainsi l'aspect d'un souk spécialisé dans l'équipement et le ravitaillement des caravanes (fig. 60), où se fixèrent non seulement les selliers, les forgerons, les fabricants de tentes et autres corporations similaires (855), mais aussi les entrepôts de denrées alimentaires particulièrement recherchées par les voyageurs, caravaniers

quartiers repris eux aussi par le recensement. Un morcellement de la propriété demeure ainsi la seule explication possible. Le quartier d'el-Bandara comporte aussi un élément israélite (*Nahr*, II, 199), mais celui-ci n'est pas dû à un essaimage des Juifs vers l'Est : tout au contraire c'est le dernier souvenir du temps où le quartier juif s'étendait jusqu'à la Porte de la Victoire (cf. son ancien nom de « Porte des Juifs » : *supra*, n. 498) ; ils ont été progressivement refoulés par les Musulmans, qui ont occupé la partie orientale du quartier (appelée aujourd'hui *Bandarat el-Islâm*), ne laissant aux Juifs que la partie Ouest (*Band. el-Yahoûd*) et Baḥsitâ, dans un cul de sac formé par un saillant de l'enceinte, moins agréable à habiter que le voisinage d'une grande artère de circulation. — C'est par une erreur, imputable à une interprétation fautive de sa dénomination arabe, que divers voyageurs européens présentent le faubourg chrétien d'el-Djdaïdé (mis gratuitement en rapport av. l'all. *Jude*, « juif ») comme ayant été anciennement habité par des Israélites (P. ex. TROILO, 603 ; SESTINI, 271 ; OLIVIER, II, 306).

(853) Au XVIIIe s. la caravane de Bassorah compte ordinairement 6.000 chameaux, celle de Bagdad 2.000, celle de Diyarbekir 600 seulement mais elle est plus fréquente (MORANA, 16). Ces chiffres expliquent que le chargement, le déchargement et la formation des convois, exigeant une place plus considérable, aient tiré parti de tous les terrains vagues qui se trouvaient disponibles, jusqu'à une distance assez grande de la ville (dans les anciennes carrières au Sud de la ville : DEVEZIN, 3, cf. *Inventaire*, n° 119). Une caravane pour Tauris se rassemble à une heure de marche d'Alep (SCHILLINGER, 64). Cf. NIEBUHR, III, 5. Mais, en même temps, l'éloignement du point de déchargement des caravanes rendait moins aisé le transport jusqu'aux khans de la Cité, par l'intermédiaire desquels elles seraient écoulées sur la place, des marchandises d'importation ; de même pour la réexpédition des marchandises en provenance de l'Europe. D'où une multiplication du nombre des portefaix chargés de la manipulation et du transport à pied d'œuvre des colis.

(854) Ainsi le grand incendie de 1544 : *Nahr*, III, 258 ; *I'lâm*, III, 200.

(855) Les selliers et les forgerons (qui fabriquent les mors, les entraves de chevaux, etc.) s'y trouvent encore. La présence des fabricants de tentes est attestée par l'existence ancienne d'un « souk au Filé » (*s. el-Ghazl* ; S. MAZLOUM, 55 ; *Inventaire*, n° 111).

ou pèlerins (856) : blé, oignons, moût, raisins secs, etc. (857). Un marché en plein vent s'y créa, sous le nom caractéristique de « Marché aux Poulets » (858).

Tout autour vinrent s'établir, avec les trafiquants en chameaux et les « guides » des Bédouins (859), tous les miséreux que la grande ville attirait par la perspective d'un gagne-pain possible : nomades Arabes et Turcomans, Kurdes, paysans fuyant les campagnes dévastées, Tziganes, tous vivant de vague brocante (860). Les îlots d'habitation qui s'échelonnaient le long de la grande rue de Banqousa s'étoffèrent ainsi, dans le même temps que les faubourgs du Nord et pour des raisons comparables (861).

Ce mouvement d'extension déborda vers le Sud (862) jusqu'à gagner la soueiqa des Nomades, devant la Porte de Neirab, qui bénéficiait elle aussi d'un nouvel apport de population bédouine (863) et qui se trouva de la sorte rattachée à Banqousa par de nouveaux pâtés de maisons se développant sans solution de continuité sur tout le front Est du rempart.

Mal bâtis (684), ces faubourgs neufs se différenciaient aussi de la vieille

(856) Rue des « boutiques pour Pèlerins » (*dakâkin el-ḥadjdjâdj*) toute proche de Banqousa.

(857) Marché au blé : Russell, I, 12 ; Barbier du Bocage, 235 (*kh. eṭ-Ṭaḥîn*, « kh. à la Farine ») ; cf. l'état actuel, fig. 60 (même fait à Damas ; *Esquisse*, 471). Khans aux oignons, au Moût (*debs*), aux raisins secs : Barbier du Bocage, 124, 125, 126.

(858) *Soûq ed-Djâdj* (H. Guys, *Voyage*, 100 ; S. Mazloum, 55). Le nom reste affecté à la place sur laquelle il se tenait. Khan aux Feutres (Annexe II, n° 21). Je note encore qu'un petit souk de marchands d'étoffes plus spécialement destiné aux Nomades et aux voyageurs s'établit également en ce point (fig. 60).

(859) Quartier des « Guides » (*ḥ. ed-Dallâlin* : *Nahr*, II, 326). Marché aux Chameaux (*sâḥat el-Djimâl*), aux abords de Banqousa. Sur les Bédouins et leur rôle dans la vie de ces quartiers : Niebuhr, III, 2 et Biddulph, 1341.

(860) Sur la nature de la population de ces faubourgs, Barbier du Bocage, 234 ; Russell, I, 11 (cf. I, 162, 165). Cf. les noms des quartiers : « quartier des Tartares » (*ḥ. Tatarlar* : *Nahr*, II, 326), « quartier des Fabricants de peignes » (*ḥ. el-Mchâṭiyé*), « des gens de Someisat », sur le Haut-Euphrate (*ḥ. ech-Chmeisâṭiyé*), « des Tziganes » (*ḥ. el-Qorbâṭ* ; Barbier du Bocage, 234 ; Olivier, II, 506) : *Nahr*, II, 326, 328, 395, 506. « Quartier des Balayeurs de rues » (*ḥ. ez-Zabbâlin*). Sur l'ancienneté de ces quartiers, cf. leur mention par d'Arvieux, VI, 436.

(861) Voici, d'après les statistiques citées plus haut (n. 841) quelques lumières à ce sujet : de 69 feux en 1570, le quartier des « Guides » est passé à 167 en 1683 ; celui des Fabricants de peignes, de 36 à 225 ; celui de l'Entrepôt de neige (*Qarleq*), de 48 à 223 ; celui des Tartares, de 47 à 147.

(862) L'extension vers le Nord étant contrariée par la colline abrupte et élevée qui porte aujourd'hui les casernes.

(863) Barbier du Bocage, 234. Cf. quartier des Beggâra, quartier des Soukhniotes (*ḥ. es-Sakhâné* : *Nahr*, II, 349, A. de Boucheman, 112).

(864) Richter, 246.

ville par l'esprit frondeur de leurs habitants : c'était presque exclusivement parmi eux que se recrutaient les Janissaires (865) et c'est là que se trouvait « ce qu'il y avait de plus mutin à Alep » (866). De nos jours encore

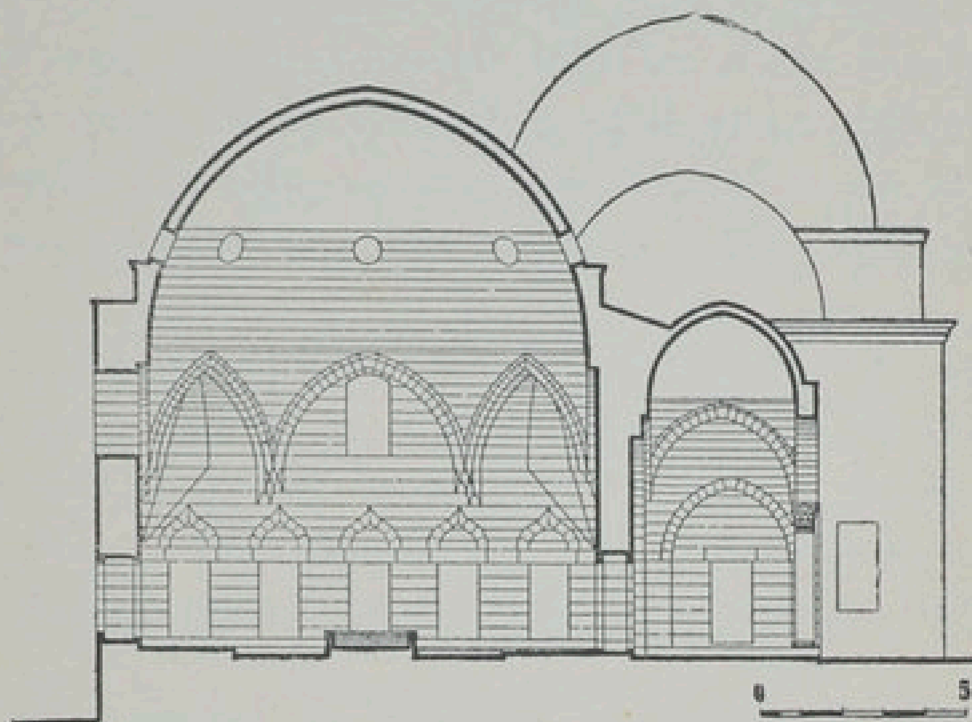


Fig. 61. — La salle d'audience des pachas au couvent de Cheikh Abou Bakr : coupe, d'après un relevé de Kh. Moaz.

les gens de ces quartiers sont réputés pour leur turbulence et leur indocilité (867), et de nombreux toponymes turcs dans cette partie de la ville perpétuent le souvenir du temps où ils étaient enrôlés dans l'armée (868).

Les bâtiments administratifs. — Le Palais de Justice des Mamelouks

(865) *Ibid.;* Barbier du Bocage, 228 ; H. A. Chihab, 427 ; Russell, 12. Sur le « café de l'Agha », rendez-vous habituel des principaux Janissaires, dans la grande rue de Banqousa, v. Barbier du Bocage, 228.

(866) *Aff. Etr.*, B[1] 81, f° 176 ; cf. Barbier du Bocage, 235. Sur le rôle de ces faubourgs dans la révolte de 1818, Carali, 37 sq.

(867) Cette réputation est si solidement établie que les Alépins de la vieille ville ne s'aventurent pas sans appréhension dans ces faubourgs, notamment dans celui de la Porte de Neirab.

(868) Quartiers « du Tribunal du Cadi » (*Chari'etlu ;* v. recensement de 1570), « de la Fontaine enfoncée » (*Tchoqour Qasṭal*), « de l'Entrepôt de neige » (*Qanteq*), « du Khan en ruines » (*Kharâb khan*), « des Tartares » (*Tatarlar*), « du Cadi à l'Armée » (*Qâḍi 'Askar*), « de Châker-agha » (dit autrefois : *Kara Rasoûl*), « du Petit trou » (*Tchoqourdjouk*), « du Khan poilu » (*Sadjli-khan*), « de la Petite place » (*Meïdandjik*, prononcé actuellement *Bâdendjok*). Sur ces quartiers, v. d'Arvieux, *loc. cit. supra*, et *Nahr*, II, 324, 326, 330, 341, 344, 356, 394, 434, 437. Sur le rôle du turc comme « langue de prestige », qui rend compte de cette toponymie d'origine étrangère, v. Ed. Saussey, *Mots turcs.*

continuait à abriter le logement et la salle d'audience des pachas (869), mais seulement d'une manière intermittente. Si certains l'adoptaient comme résidence, y entreprenant même à l'occasion des travaux d'entretien (870), beaucoup d'autres, craignant les séditions populaires ou se voyant refuser l'entrée de la ville, durent élire domicile en dehors de l'agglomération : ils choisirent à cet effet un couvent de derviches, construit sur la tombe du cheikh Abou Bekr al-Ouafâi, qu'ils accommodèrent à cette utilisation imprévue en y élevant une grande salle d'audience (fig. 61) et des locaux d'habitation (871). D'autres enfin se bâtirent une demeure particulière (872).

Pour ces raisons, le « Palais de Justice » (*Serâyat el-ḥokm ;* par abréviation : *es-Serâya*) des pachas ne pouvait être un centre d'attraction fixe, ni constant : les bâtiments à usage administratif qui se situaient à son voisinage ne furent que des installations provisoires (873), qui furent incendiées avec lui durant la révolte de 1818 et ne furent pas davantage relevées (874).

De même, si le cadi continuait à siéger au même endroit (875) l'extension prise par l'agglomération avait conduit à lui donner trois substituts qui tenaient leur tribunal l'un à proximité de la Cité, les deux autres dans les quartiers neufs (876) : cette décentralisation de l'autorité judiciaire privait la grande Maḥkamé de toute influence sur l'évolution de la ville.

(869) Plan Rousseau, n° 10 ; Barbier du Bocage, 228.

(870) *Perles*, 118 (travaux de 1615).

(871) Sur l'installation des pachas à Cheikh Abou Bekr, v. *Nahr*, III, 318, 361 ; A. Myller, 658 ; E. de Salle, I, 190 ; Carali, 37 sq. ; Barbier du Bocage, 224.

(872) Maison de Redjeb-pacha, 1719 (*Nahr*, III, 295 ; *Inventaire*, n° 68). Maison d'Osman-pacha (*Inventaire*, n° 73 ; *infra*, Annexe VIII, n° ix). En 1769, un pacha loue en ville une maison où il installe 25 concubines (*Nahr*, III, 306). Palais d'Ismaïl-pacha (*Nahr*, II, 132 ; Devezin, 11-12).

(873) Hôtel du chef des Janissaires (*konak es-Serdâr :* Barbier du Bocage, 228). Direction des Finances installée dans une qisariyé (*qisariyat eṣ-Ṣalyândjiyé : Id.*, 229). Les soldats albanais du pacha casernés au khan de Kourt-bey (*Id.*, 228).

(874) Sur la ruine progressive du Sérail : Russell, I, 24 ; Devezin, 12 ; Richter, 248. Sur l'incendie de ces bâtiments : Carali, 38. L'administration égyptienne s'installera au Nord de la Citadelle, dans plusieurs maisons particulières raccordées et adaptées (E. de Salle, I, 193) ; c'est là que le Sérail demeura jusqu'à la construction de l'édifice actuel.

(875) d'Arvieux, VI, 445 ; Barbier du Bocage, 228.

(876) A la Soueiqa d'Ali, Banqousa, et la Porte du Maqâm (Devezin, 45, où le 4e naïb du cadi cité est en réalité le *moḥtasib) ;* cf. d'Arvieux, VI, 446 ; Russell, I, 317 ; Barbier du Bocage, 228).

L'adduction d'eau. — La croissance rapide et ininterrompue de l'agglomération depuis la conquête ottomane donnait une gravité accrue au problème de l'alimentation en eau, les canalisations médiévales ne pouvant plus l'assurer que d'une manière insuffisante. Par surcroît, en 1544 une secousse sismique avait coupé l'aqueduc et interrompu l'écoulement de la dérivation du Sadjour (877).

Les pachas firent ce qu'ils pouvaient pour remédier à cette situation : en 1644, en 1737, en 1818, ils engagèrent avec des succès divers des travaux visant à rendre aux canalisations leur débit primitif (878) ; une nouvelle source plus proche de la ville fut captée (879) ; on s'attacha à prévenir une saignée excessive du Queiq par l'irrigation (880).

Ces mesures ne donnèrent point satisfaction aux contemporains, mais la faute en était moins aux pachas qu'à la disproportion chaque jour plus flagrante entre le chiffre de la population d'Alep et les ressources en eau de la région (881) : le grand nombre des fontaines publiques créées de toutes pièces à l'époque ottomane (882) est là pour indiquer qu'une amélioration notable avait été obtenue.

Les édifices cultuels. — Si les pachas y revenaient faire la prière, au moins en certaines occasions (883), si elle faisait l'objet de nouveaux tra-

(877) S. Mazloum, 9.

(878) *Ibid.* ; *Aff. Etr.*, B[1] 83, du 27 oct. 1737 (tous les maçons et carriers d'Alep requis par le pacha pendant trois mois pour les travaux du Sadjour) ; *Nahr*, III, 325.

(879) ʿAïn et-Tell celle-là même qui fournit aujourd'hui l'eau potable à Alep : Olivier, II, 325.

(880) *Aff. Etr.*, B[1] 88, f° 115 v° (août 1759).

(881) On ne réussit jamais à rétablir l'écoulement régulier de la dérivation du Sadjour, vraisemblablement parce que les secousses sismiques avaient modifié les conditions hydrostatiques. D'où les jugements sans indulgence de certains observateurs européens (*Aff. Etr.*, B[1] 83, du 27 oct. 1737 ; Corancez, 20).

(882) Impossible de les citer toutes (la liste dans *Nahr*, II, dans la nomenclature des quartiers). Voici les principales (sans tenir compte de celles qui dépendent d'une mosquée ou d'un autre grand édifice) : fontaines de la Place de Bézé, de Redjeb-pacha (contre le khan au Savon : pl. XXII, à droite), d'al-ʿAkkâmbâchi, des Tailleurs de pierre, de Redjeb-pacha, du Sultan (sur la place devant la Porte de la Délivrance ; construite en 1533 par Soliman le Magnifique ; remplacée aujourd'hui par une horloge ridicule qui passe aux yeux de bien des Alépins pour une des gloires de leur ville), de Redjeb-pacha à el-Qaṣîlé, de l'Olivier (*Nahr*, II, 95, 134, 195, 201, 205, 210, 439, 505 et *Inventaire*, p. 113). Malgré la multiplication des fontaines (ou : à cause d'elle ?) la pénurie d'eau provoquait entre quartiers des conflits dont on trouvera des exemples ap. S. Mazloum, 67-93.

(883) Sur le cortège solennel du nouveau pacha se rendant pour la première fois à la Grande-Mosquée, v. d'Arvieux, VI, 282.

vaux d'entretien et d'embellissement (884) — parmi lesquels la pose d'un dallage en pierre noire, blanche et rose (pl. XLIII) qui reste une des plus belles réussites de l'école architecturale d'Alep (885) — il ne semble pas que la Grande-Mosquée ait retrouvé le rôle actif dont les siècles précédents l'avaient privée progressivement : il ne faut voir dans ces manifestations de sollicitude à l'égard du vieux sanctuaire qu'un effet de la piété que marquaient les Turcs pour tout ce qui rappelait les premiers temps de l'Islam.

On continuait en effet à bâtir des grandes-mosquées, non seulement dans les quartiers neufs encore dépourvus d'édifices cultuels (886), mais dans la vieille ville elle-même, aux abords immédiats de la Cité (887) : il est clair que ces dernières, parmi lesquelles figurent quelques-uns des monuments les plus considérables d'Alep, devaient attirer une partie des fidèles qui faisaient encore leurs dévotions à la mosquée des Omeyyades.

Les médressés, d'autre part, étaient conçues suivant un type nouveau, dans lequel l'oratoire était remplacé par une grande-mosquée pourvue d'un minbar et d'un khatib (888).

S'ajoutant aux mosquées des Mamelouks, les bâtiments cultuels nouvellement construits offraient aux fidèles un nombre élevé de locaux où la prière en communauté pouvait être célébrée : l'époque ottomane marque ainsi la décadence définitive de la mosquée des Omeyyades en tant que point de ralliement de la communauté musulmane.

Mosquées ou médressés, ces fondations neuves témoignent d'une largeur de conception, d'une puissance de moyens, d'une perfection dans le

(884) Réfection de la porte Nord et de la porte de la salle de prière ; pose de faïences au tombeau du prophète Zacharie (*Nahr*, II, 240, 250 ; III, 294, *Kounoûz*, notes marginales aux f[os] 27 r°, 28 v°, 30 v° ; *Dourr*, f° 140 v° ;*Rev. Arch. Syr.*, III, 1934, 6, 9, 10, 12 ; IV, 1935, 5 sq.).

(885) *Kounoûz*, 30 v°, en marge ; *Nahr*, II, 255. Un événement fortuit faillit nous en priver : un sanglier ayant pénétré dans la mosquée, il fut question d'enlever ce dallage, devenu rituellement impur, mais devant la dépense qu'aurait occasionnée son remplacement, le mufti estima qu'il suffisait de le laver (*Aff. Étr.*, B[l] 89, du 30 mai 1765).

(886) Mosquées de Châker-agha, d'el-Mchâṭiyé, d'el-Balâṭ, de Bâdendjok, d'al-Bakradji, du Petit-agha (*el-Aghadjik*), d'Aghyor, d'Ipchir Moustafa-pacha, d'el-Midani, de Barsin, de Qâḍi-ʿAskar (*Nahr*, II, 328, 330, 342, 343, 345, 394, 414, 497 ; *Inventaire*, n° 103, 108, 110).

(887) Mosquées de Bahrâm-pacha, de Doukagin Mehmet-pacha, du hadjdj Mousa el-Amiri (*dj. el-Khair*), de Bézé, des Cinq Coupoles (*dj. Bech-Koubbé*), sans parler des nombreux oratoires agrandis ou transformés en mosquées à khotba : *Nahr*, II, 47, 108, 111, 178, 230 ; *Inventaire*, n° 63, 65.

(888) Médressés d'Ahmet-efendi, de Chaʿbân-agha, de Khosrau-pacha, d'Osman-pacha (*Nahr*, II, 52, 147, 118 sq., 159 sq. ; *Inventaire*, n° 88, 83, 66, 73) pour m'en tenir aux principales fondations, Cf. Annexe VIII.

détail, d'une préoccupation d'assurer le confort des usagers (889) qui laissent très loin derrière elles tout ce qu'avaient produit les époques antérieures, et qui font d'elles les plus belles réalisations architecturales qui se puissent voir à Alep (pl. XLI-XLII ; pl. LXVIII-LXIX). Ce n'est point seulement, d'ailleurs, par leur fonction et par leur masse qu'elles comptent dans la ville, mais aussi par leur silhouette vigoureusement profilée à la mode de Stamboul (890) : leurs grands dômes hémisphériques recouverts de plomb, et leurs hauts minarets cylindriques couronnés en éteignoir modifient complètement le panorama d'Alep, dont ils seront désormais l'un des éléments essentiels (pl. XL et XLVII-XLVIII) (891).

Les zaouias (892), dont la vogue n'avait pas diminué (893), conservaient en règle générale l'aspect modeste qu'elles présentaient sous les Mamelouks : c'est tout au plus si dans leurs cours les tombes se pressaient plus nombreuses (pl. XLVI, 6), pour bénéficier du voisinage du saint (894). Deux couvents, cependant, celui qui s'élevait sur la tombe du cheikh Abou Bekr el-Ouafâï (895), et celui des Mevlevis (« Derviches tourneurs ») (896), ombragés de cyprès et de treilles, couverts de multiples coupoles, participaient au caractère monumental des grandes fondations (pl. XLV, 1 ; cf. pl. XLVII, en haut, à gauche, et au premier plan, à gauche).

(889) Remarquer les cheminées dans les pièces d'habitation, les cuisines bien aérées, et plus encore le jardin planté d'orangers qui ne manque *jamais* dans ces fondations, mosquées ou médressés (pl. XLV, 4) et dont le wakf assure l'entretien. V. Annexe VIII, où l'on trouvera un résumé des actes de wakf de la médr. Osmaniyé, qui expliquera dans le détail le fonctionnement d'une grande fondation ottomane.

(890) Tous ces édifices ne se rattachent en effet à l'architecture locale que par d'infimes détails : ils dépendent d'un « art d'empire » qui applique les formules artistiques de la capitale (J. Sauvaget, *Architecture*, 48 sq.).

(891) Remarquer à cet égard combien le caractère du panorama d'Alep a été emphatisé, sur la peinture du xviiie s. que nous reproduisons (pl. XLVII), par la multiplication du nombre des minarets et l'exagération de leur hauteur. Cette dernière déformation se relève de même sur le dessin européen, beaucoup plus fidèle dans le détail, de notre pl. XLVIII.

(892) Appelées désormais du nom turc de *tekiyé* lorsqu'elles comportaient des logements pour les derviches.

(893) Leur liste interminable ne saurait être reproduite ici : v. *Nahr*, II, *passim* ; cf. Russell, 414.

(894) Le couvent de Cheikh Abou Bekr recevait de préférence la sépulture des pachas, à la fois par un effet de la vénération attachée à ce saint, et parce que l'édifice servait fréquemment de résidence aux gouverneurs (*supra*, 232).

(895) *Nahr*, II, 440 ; *Inventaire*, n° 75 ; cf. Biddulph, 1339 ; Fermanel, 26-7 ; d'Arvieux, VI, 62 ; Myller, 658 ; Russell, I, 207 ; Barbier du Bocage, 224.

(896) *Nahr*, II, 308 ; Russell, I, 207 ; plan Rousseau, n° 30. Sur l'histoire et le caractère de la confrérie, D. S. Margoliouth, dans *Enc. Islam*, s. *Mawlawiya*.

La police urbaine. — Plus encore que par ces innovations de détail, l'aspect de la ville fut marqué d'une empreinte durable par les règlements de police et de voirie qu'il faut mettre à l'honneur de l'administration ottomane. Il se peut que sur certains points elle n'ait fait que remettre en vigueur, en les faisant respecter avec plus de fermeté, des prescriptions édictées par les régimes antérieurs : nous croirions plutôt que l'on a alors appliqué d'une manière systématique en les étendant à toute l'agglomération, des dispositions qui n'avaient eu jusque-là qu'un caractère occasionnel (897).

C'est ainsi que chaque quartier reçut, officiellement, ses chefs, responsables vis-à-vis de l'autorité du maintien de l'ordre, de la rentrée de l'impôt, et de l'observance des règlements (898). L'agha des Janissaires se vit d'autre part attribuer la police de la voie publique (899). Ce double contrôle limitait dans une large mesure la part des initiatives individuelles et permit à la Loi d'étendre son action à l'ensemble de l'agglomération : l'époque ottomane, qui marque le moment où le fractionnement du centre urbain atteint son maximum, marque ainsi en même temps un retour, encore des plus timides, vers l'unité. Sous une forme embryonnaire et sous un faciès différent, on assiste à une résurrection de l'autorité municipale que la conquête arabe avait abolie.

Elle eut pour effet de transformer l'aspect de la rue par l'introduction de *règlements de voirie* : chaque artère fut obligatoirement pavée, nettoyée, et éclairée aux frais des quartiers riverains. D'une exécution sommaire dans les faubourgs, le revêtement de la chaussée prit dans la vieille ville, résidence des familles aisées (900), et dans le quartier chrétien, l'aspect d'un dallage de grands blocs jointifs, taillés, polis et assemblés avec

(897) Certaines de ces prescriptions (interdiction de sortir la nuit sans lanterne, etc.) étaient en effet appliquées dès le temps des Mamelouks, mais seulement en temps de troubles (Ibn Iyâs et Ibn Taghribirdi, *passim*). L'histoire des institutions de police dans l'Islam restant à faire, je ne puis décider en connaissance de cause.

(898) Sur l'organisation de ces quartiers, avec leur imam, leur cheikh et leur gardien de nuit, d'Arvieux, VI, 433 ; Annexe II, n° 60. Un exemple de survivance : J. Weulersse, *Antioche*, 40.

(899) Sur les fonctions de police du *serdâr* (qui a dû faciliter le glissement vers l'artisanat des Janissaires placés sous ses ordres, puisqu'il retenait désormais une partie des attributions anciennes du *moḥtasib*), v. Russell, I, 225 ; cf. d'Arvieux, VI, 421 et M. d'Ohsson, II, 112 sq.

(900) Pour la répartition des grandes maisons de l'époque ottomane et des principales familles de notables, *Nahr*, II, à la fin de chaque notice de quartier.

soin (pl. XVI et VIII, 3-4) (901). Dans tous les cas, un caniveau central assurait l'évacuation des eaux de pluie vers la rivière (902). L'aspect de la chaussée se trouvait ainsi, dans les quartiers bourgeois, s'harmoniser avec les belles maçonneries des demeures que longeait la rue, et les libertés que certains propriétaires prenaient avec la voie publique, de connivence avec les autorités, complétaient cette harmonie : les voûtes bien construites que certains jetaient çà et là au-dessus du passage pour agrandir par ce moyen la superficie de leur habitation, si elles grevaient d'une servitude « le chemin des Musulmans », protégeaient du moins les passants du soleil et de la pluie, et achevaient de donner à la rue d'Alep cet extérieur de noblesse architecturale qui est aujourd'hui une de ses caractéristiques (pl. XVI).

Les précautions de police semblent d'autre part avoir été très poussées : en plus des corps de garde qui stationnaient en plusieurs points, notamment aux anciennes portes fortifiées, des patrouilles nocturnes parcouraient la ville (903) et une surveillance était exercée sur les cafés (904), qui étaient devenus les lieux de réunion par excellence, propices à des conciliabules dangereux pour l'ordre public (905). Enfin, à la suite de la grande

(901) Sur cet aspect des rues, qui a vivement frappé les anciens voyageurs européens, v. Belon du Mans, 354 ; Troilo, 603 (rues dallées « comme à Florence ») ; Sestini, 271 ; Devezin, 5 ; Morana, 3 ; H. Guys, *Voyage*, 73 ; de Tott, IV, 144 (les rues sont pavées « avec recherche : des dalles de pierre bien unies forment les deux trottoirs et le centre de la rue est maçonné de briques... pour la commodité des chevaux » ; les « soins de propreté » dont la voie publique est l'objet sont « inconnus dans les autres villes de Turquie, même dans la capitale ») ; Niebuhr, III, 1 ; et surtout Russell, I, 22. Il semble impossible d'attribuer ce pavage à une époque antérieure, puisqu'une rue aménagée au XIII[e] s. par Ghazi « sous la Citadelle » reçut, et conserva pendant tout le Moyen-Âge, le nom de « la rue Dallée » (*az-Zoqâq al-Mouballaṭ : Perles*, 185 ; *Kounoûz*, 102 r°), qui offre évidemment une valeur de différenciation.

(902) Je n'ai pu recueillir d'indications précises sur l'origine des égoûts, mais il est logique de mettre leur création en rapport avec le pavage des rues. Sur l'égoût collecteur se déversant dans le Queiq (connu, comme à Damas, sous le nom d'*el-Qleit*, que je ne sais expliquer), v. plan Rousseau, n° 162.

(903) d'Arvieux, VI, 401 ; Schillinger, 50.

(904) En 1600, Biddulph (p. 1340) juge qu'ils sont plus nombreux que les *ale-houses* en Angleterre ; cf. Rauwolf, 103 ; Tavernier, II, 133 ; Russell, I, 23 ; H. Guys, *Voyage*, 84. La valeur architecturale de ces locaux est faible : en raison du caractère sommaire de l'ameublement, n'importe quelle salle se prête à être aménagée en café. Un seul exemple ancien présente quelque apparence (salle carrée à coupole centrale surmontant un jet d'eau) : c'est celui qui a été construit avec la médressé Aḥmediyé, dont il est wakf (*Nahr*, II, 55-56) ; encore a-t-il perdu toutes ses boiseries anciennes, y compris l'estrade des musiciens.

(905) Carali, 37 et 55 ; Barbier du Bocage, 228. Cette surveillance visait également à réprimer le relâchement des mœurs (*Nahr*, III, 303 ; Fermanel, 26) ; cf.. Annexe II, n° 63 (hachich).

révolte de 1818, ce même souci de l'ordre fit abattre toutes les portes extérieures des quartiers (906), geste qui annonçait des temps nouveaux durant lesquels le fractionnement séculaire du centre urbain allait progressivement s'atténuer.

Après ce que nous venons d'exposer, on ne saurait taxer d'exagération les appréciations enthousiastes des voyageurs européens du XVIIe et du XVIIIe siècles (907) ; il est certain que dès cette époque Alep se distinguait de toutes les autres villes syriennes par son étendue, son activité, sa richesse et sa magnificence. Il serait vain de chercher à fixer, même avec quelque approximation, le chiffre de sa population (908), mais la comparaison entre le plan de la ville au début du XIXe siècle et celui de la ville actuelle enseigne qu'il devait être voisin du chiffre relevé de nos jours (250.000 hab. ?), ce qui représente pour le temps une agglomération très populeuse : une très grande ville.

IV. — **Caractères et évolution de la ville.**

La rapidité avec laquelle s'est effectuée la croissance de l'agglomération, l'étendue des transformations qu'elle a subies, la splendeur des constructions nouvelles qu'on y voit s'élever ne doivent cependant pas faire illusion : l'époque ottomane n'introduit dans l'évolution de la ville aucun fait nouveau qui modifie le sens dans lequel elle s'était engagée. Les facteurs que nous avons vus ici en jeu — éléments de désagrégation nés de l'ordre politique, éléments d'enrichissement venus de l'extérieur — s'étaient déjà manifestés sous les derniers Mamelouks : ils avaient, comme nous

(906) CARALI, 58.

(907) Je ne crois pas nécessaire de multiplier les citations : je rappellerai seulement l'opinion de D'ARVIEUX (VI, 411 : « Alep est sans contredit la ville la plus grande, la plus belle et la plus riche de tout l'Empire ottoman après Constantinople et le Caire ») et celle de VOLNEY (II, 51 : « La ville... est une des plus agréables de la Syrie, et est peut-être la plus propre et la mieux bâtie de tout l'Empire. De quelque côté que l'on y arrive, la foule de ses minarets et de ses dômes blanchâtres flatte l'œil ennuyé de l'aspect brun et monotone de la plaine... »).

(908) Les évaluations des voyageurs européens sont pleines de fantaisie : plus de 70.000 hab. (TAYLOR, I, 189) ; 77.265 h. (H. GUYS, *Statistique*, 50) ; 100.000 h. (VOLNEY, II, 54) ; 150.000 h. (DE TOTT, IV, 141) ; 200.000 h. (SCHILLINGER, 49) ; 235.000 h. (RUSSELL, I, 97-8) ; 300.000 h. (*Relazioni*, 102) ; 320.000 h. (MORANA, 3) ; 400.000 h. au moins (*Relazioni*, 59) ; 500.000 h. (MYLLER, 654) ; 633.000 h. (DEVEZIN, 8-9). Le seul dénombrement qui vaille d'être retenu est celui de D'ARVIEUX (VI, 437 : 13.360 feux — ; cf. OTTER, 91 : 14.000 maisons, non compris les khans, médressés, etc.), les documents administratifs pris comme base ayant été établis en vue du recouvrement de la taxe immobilière.

l'avons dit, donné à la ville du xve siècle son aspect caractéristique. Ils ne font ici que s'exercer à nouveau, avec une tendance à l'exagération qui accélère la dissociation du centre urbain en compartiments étanches, multiplie les causes de conflits entre les habitants, laisse enfin l'action toute-puissante de l'Europe apporter à la ville son seul élément positif de prospérité, dût-elle en retour, par un biais imprévisible, saper chaque jour plus dangereusement l'équilibre traditionnel de la société et de l'économie. L'Alep des Ottomans n'est qu'un trompe-l'œil : une façade somptueuse derrière laquelle il n'y a que des ruines.

On ne saurait faire grief de cette situation aux Ottomans eux-mêmes : c'est le cadre culturel tout entier qu'il faut ici accuser. Menacée déjà par des siècles de désordre, la civilisation islamique avait reçu le coup de grâce lorsque les Mongols l'avaient frappée dans ses centres les plus actifs : au moment de la conquête ottomane elle n'était déjà plus qu'un rabâchage de formules surannées, qu'une civilisation à bout de souffle, impuissante à se renouveler. Elle a duré trois cents ans encore en vertu de la vitesse acquise, mais d'un mouvement qui s'amortissait progressivement, laissant à l'Europe ses coudées franches. Au moment où s'achève notre étude, devenue exsangue, elle meurt, laissant le Proche-Orient, et Alep avec lui, à la remorque de l'Occident.

Conclusion

L'enquête à laquelle nous venons de procéder permet de déterminer en toute certitude la catégorie de centres urbains dans laquelle il convient de ranger Alep : nous sommes ici en présence d'une *ville de contacts*, d'une ville de frontière, désignant par ce mot non pas une limite politique, instable par nature, mais le point où s'articulent de grandes unités géographiques et de grands groupements ethniques, dont les rapports mutuels — pacifiques ou hostiles — commandent le devenir de la ville. En suivant son histoire, nous avons pu constater que la fortune d'Alep a constamment dépendu de la manière la plus directe et la plus étroite, des grandes voies de communication dont sa région marque le carrefour.

Nous en avons trouvé une première illustration dans la période du VIe au XIIe siècle, où l'horizon se rétrécissant sous l'effet du fractionnement politique, les routes ne menant plus nulle part, contrainte alors de limiter son activité à la plaine environnante, de se replier sur elle-même, Alep s'étiole. Mais c'est sans doute sous les derniers Mamelouks et les Ottomans que s'affirme avec la plus grande vigueur cette primauté des routes comme facteur d'enrichissement de la ville : malgré les conditions franchement défavorables que lui offrait le cadre politique, nous avons vu l'agglomération accuser alors une croissance qui surprend autant par sa rapidité que par son étendue. En contre-partie, c'est sa position à un nœud de routes qui est responsable des événements violents qui jalonnent son histoire : ce sont les mêmes voies que suivirent les marchands qui ont amené vers elles les nombreuses invasions armées que nous avons mentionnées.

Plus que toutes les autres, il est une de ces artères économiques qui semble avoir tenu une place remarquable dans le développement d'Alep : c'est celle qui, menant vers l'Ouest en direction de la mer, conduit vers l'Est, à travers l'Euphrate, vers la Haute-Mésopotamie. A la lumière de notre enquête, nous l'avons vue prendre progressivement figure de grande route commerciale : d'abord (au Ve s. de notre ère, puis au IXe s.) simple

voie d'approvisionnement reliant Antioche à la grande plaine à céréales. elle tend ensuite à mettre en contact des régions plus éloignées, étendant, à la faveur de la situation politique, l'hinterland économique d'Alep jusqu'à Mossoul (XIIe s.), puis au Diyarbekr et à l'Irak (XVe s.), puis à la Perse et aux Indes (XVIe s.), cependant que dans l'autre sens son terme véritable est reporté d'Antioche jusqu'à Venise (XIIIe s. à XVe s.), puis jusqu'à Marseille, Londres à Amsterdam (XVI-XVIIIe s.). C'est par cette même voie qu'arrivent les Macédoniens d'Alexandre, dont nous avons déjà évalué l'œuvre. Inversement, c'est elle qu'empruntent les Perses de Khousrô, les Grecs de Nicéphore Phocas, les Mongols de Houlagou et Tamerlan, dont les dévastations méthodiques hachent de brusques coupures la courbe de l'évolution d'Alep. La voie de la mer à la Mésopotamie nous apparaît ainsi comme le véhicule des événements majeurs qui ont fait la fortune ou la ruine de la ville : avec elle, il nous semble tenir l'axe de son histoire.

Pour apprécier la justesse de ce point de vue, cessons d'envisager Alep isolément et replaçons-la dans un cadre plus large, celui dans lequel elle s'inscrit naturellement et à l'intérieur duquel elle évolue : la Syrie tout entière, considérée à la fois en tant que grande unité géographique et en tant que région dont l'histoire présente, en dépit de variantes locales, un caractère incontestable d'unité. Comparons l'évolution historique d'Alep, telle que nous l'avons retracée, à celle de deux autres villes syriennes différentes d'elle, en même temps que très dissemblables l'une de l'autre sous le rapport de leur position et de leur fonction : une oasis à l'orée du désert et un port côtier, Damas et Sidon.

A l'origine simple établissement agricole, devenue un centre politique important à la suite de la venue des Araméens, Damas, comme Alep, s'accrut d'une colonie hellénistique qui grandit à l'époque romaine et suivit Alep dans son mouvement de déclin, du VIe s. au XIIe s., sans connaître toutefois une déchéance aussi prononcée : capitale de l'empire arabe pendant plus d'un siècle, elle participa à son éclat ; moins proche de la frontière, l'invasion lui fut épargnée. Elle se releva, elle aussi, avec les Zenguides et les Ayyoubides, fut mise à mal par les Mongols mais retrouva à brève échéance son activité passée. La fin du Moyen-Age ouvrit pour elle une période de croissance qui se poursuivit sans interruption jusqu'au milieu du XIXe siècle.

Née elle aussi, selon toute vraisemblance, d'une installation agricole, Sidon, isolée de l'arrière-pays par la montagne à laquelle elle s'adosse, a établi sa fortune comme port de mer : enrichie par le trafic maritime

avec l'Égypte, elle eut bientôt comme champ d'action toute la Méditerranée orientale. Le développement des relations maritimes à l'époque hellénistique, puis l'intensité des échanges commerciaux à l'époque romaine portèrent la ville à l'apogée de son activité, de sa richesse, et de sa notoriété. Avec la conquête arabe, chute verticale : comme tous les autres ports de la côte syrienne, Sidon est alors ruinée par l'interruption de la navigation vers l'Europe. Il lui faudra attendre les Croisades pour que la fixation en Syrie des « Francs » et des négociants italiens lui apporte l'occasion d'une reprise économique que la reconquête musulmane supprimera. Elle végète alors pendant plus d'un siècle et demi puis, redevenue un comptoir « franc », se développe à nouveau sans interruption jusqu'au milieu du XVIIIe s. : à cette date, atteinte par le ralentissement des échanges avec l'Europe, elle recommence à décliner.

L'histoire de Sidon ou de Damas n'est donc pas exactement parallèle à celle d'Alep : mises en regard les unes des autres, les courbes de leur évolution (fig. 62) montrent des discordances chronologiques, et plus encore

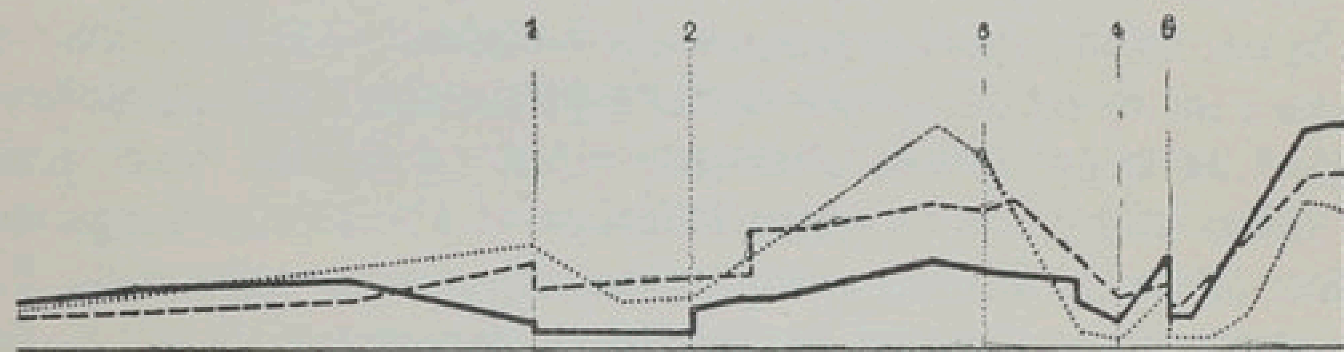


Fig. 62. — Graphique montrant l'évolution de trois villes syriennes : Alep (trait plein), Damas (trait interrompu), et Saïda (pointillé).
1. — La conquête assyrienne.
2. — » d'Alexandre.
3. — » arabe.
4. — La Croisade.
5. — Les Mongols.

des écarts, le même événement ayant pu avoir des effets dissemblables sur des centres urbains placés dans des conditions géographiques différentes, et répondant à des fonctions diverses. Mais, cette réserve faite, il est impossible de ne pas reconnaître l'étroitesse des analogies : l'allure générale des trois courbes demeure la même ; si les causes, les dates et l'amplitude des mouvements de décadence varient d'une ville à l'autre pour la raison que nous venons de dire, on observe par contre que les relèvements les plus accusés sont rigoureusement synchrones, et de portée comparable. L'époque hellénistique nous en présente un premier : brusque à Damas, comme à Alep, parce qu'il correspond ici à la création de toutes pièces

d'une colonie, progressif à Sidon parce qu'il n'est là que l'amplification d'un mouvement précédemment établi. Les Croisades amènent un nouveau sursaut. Avec la fin du Moyen-Age, enfin, les trois courbes partent en flèche pour ne plus redescendre qu'à une date reativement proche de la période contemporaine. Sur ces points, le parallélisme avec Alep est exact, notamment sous le rapport de la chronologie.

On acquiert ainsi la conviction que l'histoire d'Alep n'offre aucun caractère de singularité. Suivant ici le mouvement de Sidon, là celui de Damas, ailleurs celui des deux autres villes à la fois, son évolution constitue une sorte de moyen terme entre ces deux cas extrêmes, que nous avons choisis à dessein. Étendue à d'autres localités — Tripoli ou Hama, Lattakieh ou Bosra — la comparaison conduirait à des conclusions identiques, ce qui autorise à regarder Alep comme *le type de la ville syrienne.*

Et il n'est qu'à considérer le graphique que nous avons établi, pour obtenir par un argument indirect, mais qui emprunte une autorité certaine au caractère plus général des faits sur lesquels il repose, la confirmation de ce que nous avions avancé ci-dessus. Ces périodes où la vie urbaine s'épanouit en Syrie, où les villes syriennes s'accroissent — et Alep avec elles — ce sont celles où se créent autour de la Méditerranée, de vastes complexes économiques où le pays vient s'intégrer pour y jouer un rôle positif, en tant que relais indispensable entre l'Europe et l'Asie : le temps des thalassocraties méditerranéennes antiques, médiévales et modernes. Les périodes de recul, ce sont celles où la Syrie se trouve privée de sa principale source de richesse, qui dépend en dernière analyse des rapports du pays avec le monde méditerranéen. Là où, sous une forme ou sous une autre, les routes commerciales entre l'Occident et l'Asie offrent un intérêt, la Syrie en tire immédiatement bénéfice, et Alep surtout, qui se trouve placée sur la plus commode et la plus courte de ces routes. Là au contraire où il n'est pas de place pour un tel rôle d'intermédiaire, le pays ne trouve d'autre élément d'activité que ses propres ressources agricoles, et Alep retourne à sa vie étriquée de marché local. Si d'autres éléments de prospérité se sont çà et là offerts à elle et ont contribué à la vivifier, c'est dans les liens, et avant tout les liens commerciaux, qu'elle avait noués avec les régions avoisinantes qu'Alep a trouvé le facteur le plus actif et le plus durable de son développement. Elle nous apparaît ainsi comme *une ville de contacts dans un pays de contacts*, et à bien des égards, comme *une ville méditerranéenne*.

***

Le raisonnement que nous venons de produire peut paraître vicié à sa base, en ce sens qu'il s'appuie moins sur l'ensemble de l'histoire de la ville que sur une période limitée de cette histoire : les faits dont nous avons tiré argument se classent tous postérieurement à la conquête d'Alexandre, et c'est seulement avec la période hellénistique que nous voyons s'établir un parallélisme notable dans l'évolution des villes syriennes. Appliquée aux époques antérieures, l'argumentation ne serait plus d'aucun poids.

Mais il importe d'observer qu'à ces époques reculées le monde méditerranéen n'a pas encore pris figure d'unité organique : il ne fait que juxtaposer des États multiples et des civilisations pleines de diversité, incapables de s'interpénétrer d'une manière durable, et par conséquent efficace, de se fondre en un bloc culturel homogène. Le sort de la Syrie, comme celui de tout le Proche-Orient, ne peut alors dépendre que des conditions strictement locales, d'une valeur limitée dans l'espace, ou de celles qu'introduit la constitution des grands empires asiatiques, qui ne sont que des constructions politiques temporaires.

Mais avec la fondation des monarchies hellénistiques les rives orientales de la grande mer intérieure commencent à se grouper dans le cadre d'une culture œcuménique qui crée entre elles un élément d'unité, et dans un système économique qui donne à leurs rapports mutuels un caractère moins superficiel : c'est alors que commence vraiment à se constituer, et à manifester une puissance d'attraction caractéristique, ce que certains ont appelé « le continent méditerranéen ». Le Proche-Orient se trouve rattaché à cet ensemble, mais non pas pour n'y jouer qu'un rôle passif : il en est au contraire le centre de gravité. Il devient le lieu privilégié des échanges commerciaux entre le monde occidental et l'Asie ; à la suite des villes neuves qui marquent les pôles de la culture hellénistique (Alexandrie, Antioche, Séleucie-du-Tigre) il marche en tête d'une civilisation qui a pris une valeur mondiale. Et la conquête romaine viendra bientôt, en faisant son unité politique et en cimentant son homogénéité culturelle, stabiliser l'unité méditerranéenne dans laquelle la Syrie tient désormais une place de premier plan. Dans la suite des temps, les villes syriennes ne pourront donc que décliner lorsqu'elles se trouveront arrachées au cadre dans lequel elles se trouvaient séculairement placées, ou que celui-ci perdra de son unité ; elles se relèveront au contraire aussitôt que,

le circuit méditerranéen s'étant rétabli, les circonstances historiques leur permettront d'y reprendre leur place d'antan. La conquête d'Alexandre, en faisant entrer la Syrie dans une voie d'où elle ne sortira plus jusqu'à l'époque contemporaine, marque ainsi le point crucial de son histoire.

La règle d'évolution que nous avions assignée à Alep n'est donc, à tout prendre, qu'un cas particulier d'application d'une loi plus générale, valable pour l'ensemble des villes syriennes : les siècles antérieurs à la conquête d'Alexandre, qui n'ont pas engagé pareillement l'avenir, et dont l'œuvre sera largement (et même en ce qui concerne Alep, complètement), oblitérée par l'hellénisme, ne méritent pas ici d'être pris en considération au même titre que cet événement capital. Le temps des Séleucides qui marque, comme nous l'avons dit ci-dessus, l'accession *définitive* de la localité à la fonction urbaine, qui en même temps scelle *définitivement* son destin, peut à bon droit être considéré comme *le moment décisif de l'histoire d'Alep*.

*
* *

La force que nous attribuons de la sorte à l'empreinte laissée sur la ville par l'Antiquité classique est d'ailleurs mise en évidence par l'étude d'Alep médiévale.

Des civilisations asiatiques des hautes époques, la ville du Moyen-Age n'a rien conservé, ou du moins si peu de chose que c'est tout comme : son nom, et rien d'autre. Pas même son site, qui est effectivement celui de Bérée, qui ne répond lui-même à celui de la localité primitive que d'une manière imparfaite et fortuite. De même, la Citadelle et son haut-lieu n'ont été transmis au Moyen-Age que sous la forme que leur avaient donnée les colons de Séleucus, et que dans la mesure où il avait plu à ceux-ci de les retenir. C'est *exclusivement* sur la ville hellénistique et romaine que s'appuie la ville médiévale, et ce sont les organes capitaux de la ville antique qui continuent, jusqu'à une date tardive, à constituer l'ossature de l'agglomération : rempart, Citadelle, souks et leurs annexes, canalisation (Grande-Mosquée même, dans une certaine mesure), autant de legs de l'Antiquité que le Moyen-Age prend en charge, conserve et entretient.

Le fait va de soi, peut-on dire. Car dans la longue histoire d'Alep, l'Islam n'est qu'un épisode. Ayant reçu des époques antérieures la ville toute formée, il ne pouvait que « prendre la suite » : on ne bouleverse pas

de fond en comble sans motif impérieux un organisme aussi complexe qu'une agglomération urbaine.

Mais le point à enregistrer, comme essentiel, c'est que ces organes fondamentaux de la vie urbaine conservent — ici comme dans toutes les autres villes syriennes et jusqu'à la date à laquelle s'achève notre étude — *la forme même que l'Antiquité leur avait donnée*. L'Islam ne leur substitue aucune création originale qui soit son œuvre propre ; il ne fait que les rhabiller à sa guise ou reproduire tant bien que mal leur premier aspect ; il leur donne un nouveau faciès, il les calque, mais ne sait rien trouver qu'il puisse mettre à leur place. Les souks, la qaisariya, le khan, la Halle aux Fruits, ne sont que des dégénérescences de l'avenue à colonnades, de la basilique, de l'agora. Le bain n'est qu'une schématisation des thermes. Les ouvrages de distribution d'eau suivent pareillement des modèles antiques. La maison, nous le savons, dérive de l'habitation hellénistique. Enfin, la seule innovation architecturale que l'on puisse attribuer à l'Islam, la formule spécifiquement islamique d'édifice qu'il inaugure : la Grande-Mosquée, n'est elle-même — je le montrerai ailleurs — que la reproduction d'un type antérieur de bâtiment ayant une fonction identique ; et par surcroît elle continue à jouer sur le même site, quoique sous des dehors différents, une partie du rôle anciennement dévolu à l'agora et à ses annexes.

Les organes vitaux de l'agglomération musulmane ne sont ainsi que des copies des organes vitaux de la ville hellénistique et romaine : leur inexactitude, plus accidentelle que voulue, n'est jamais telle que leurs prototypes antiques ne puissent être désignés.

De ce point de vue encore, c'est la fondation de Bérée qui apparaît comme l'événement majeur de l'histoire d'Alep. Des trois grands cycles culturels entre lesquels celle-ci se trouve partagée : civilisations orientales des hautes époques, Hellénisme, Islam, il est évident que c'est au second que revient la part prédominante dans la formation de la ville que nous avons aujourd'hui devant nous.

***

En regard, il nous faut reconnaître que l'époque musulmane ne s'accompagne ici d'aucun apport positif.

Le plus clair de son œuvre est d'avoir précipité, et aggravé, la dégradation de cette ville qu'elle s'était annexée toute faite, avec tous ses orga-

nes en place et en fonctionnement. En dehors de cette réduction du cadre de la vie urbaine à des formes plus rudimentaires, qu'avait inaugurée d'ailleurs la période byzantine, on ne voit à lui attribuer que *la dislocation du centre urbain*, sa fragmentation en petites cellules individualisées et particularisées, parfois même antinomiques. Elle ne fait que dissocier en éléments multiples — topographiques, sociaux, ethniques, religieux — un tout jusque-là constitué d'une manière homogène, que transformer la ville en une juxtaposition d'atomes urbains où n'existe aucun élément d'unité qui demeure permanent, ou qui soit valable pour l'ensemble de l'agglomération.

En justice, on ne saurait même lui faire honneur de l'extension de la ville au temps des Croisades, à la fin du Moyen-Age et sous les Ottomans, car celle-ci n'est qu'une conséquence de l'expansion turque et de l'expansion européenne ; loin de trouver sa vraie cause dans les conditions locales, à l'intérieur du cadre politique et social, elle n'est que le corollaire de faits qui se déroulent *en dehors* de ce cadre, et dans lesquels l'Islam n'est pour rien.

L'œuvre de ce dernier est ainsi *essentiellement négative*. Le type de ville qui se constitue ici durant le Moyen-Age islamique, où se substitue à une agglomération une, et à une collectivité solidaire, un assemblage inconsistant et inorganique de quartiers, où le général fait place au particulier, la Loi à l'anarchie, peut être considéré sous bien des rapports comme la négation de l'ordre urbain.

Assurément, il est indéniable que son incorporation au domaine de l'Islam, ait, à la longue, heureusement agi sur la physionomie d'Alep, grâce à la multiplication des lieux de culte : mosquées, médressés, couvents et zaouïas, qui sont venus enrichir son aspect extérieur. Avec la profusion de coupoles et de minarets qui animent son panorama, les architectures nobles et variées qui sont la note dominante du paysage urbain, la ville qu'a modelée l'Islam est — indubitablement — d'une valeur esthétique supérieure à celle que pouvait offrir la Bérée antique, développant en perspectives monotones ses rues en damier et l'interminable file de colonnes de son avenue. Mais ceci importe peu. Une ville n'est pas une œuvre d'art. Procédant de la même évolution psychologique qui, en même temps qu'elle embellissait son extérieur, anémiait le centre urbain dans sa structure interne, cette amélioration paraît presque une dérision : elle n'est qu'un décor qui masque de dures réalités. Elle s'accompagne d'un passif trop lourd pour qu'on accepte de le porter, sans réserves graves, à l'actif de « l'urbanisme musulman ».

*
* *

Si notre raisonnement est correct, le vrai caractère de l'Alep médiévale devrait donc être ainsi défini : une ville antique qui « court sur son erre ». La vie urbaine n'y trouve de support adéquat que dans un fonds préislamique qui s'amenuise de plus en plus sans qu'une formule nouvelle, issue d'une doctrine proprement islamique et capable de la remplacer efficacement, vienne suppléer à son insuffisance finale. De la conquête arabe au milieu du XIXe s., Alep est moins une ville musulmane, *stricto sensu*, qu'un avatar de Bérée. Si l'Islam arabe, en s'imposant à la majorité de sa population, y arrête les formes de vie sociale, c'est des Turcs que relève presque constamment son destin politique, de l'Europe que dépend son activité économique, cependant que, dans l'ordre architectural, s'y maintient pour l'essentiel le cadre matériel de la civilisation hellénistique et romaine. On ne peut rêver plus fidèle raccourci de l'histoire de cette Syrie médiévale et moderne, où tous les peuples du Proche-Orient et de la Méditerranée sont venus confondre leurs traces, sans jamais effacer l'empreinte, trop vigoureuse, de l'Hellénisme.

ANNEXES

ANNEXE I

État des revenus du Trésor du royaume ayyoubide d'Alep sous Yousouf II.

(Ibn Chaddâd, 163-4; *Perles*, 163).

1. — La *zakâ* (l'aumône légale)	1.200.000 dr.
2. — La dîme	600.000
3. — Droits d'entrepôt (? *al-ouakâla*)	200.000
4. — Le marché aux chevaux, chameaux et bovins	380.000
5. — La Halle aux Fruits intra-muros	350.000
6. — Les pastèques	100.000
7. — La Halle aux Fruits hors-les-murs; — les raisins	80.000
8. — Les légumes verts	50.000
9. — La tannerie	150.000
10. — Le marché aux esclaves (*dakkat ar-raqîq*)	100.000
11. — Teinture de la soie	80.000
12. — Le marché aux moutons	450.000
13. — Le marché aux moutons pour les Turcomans (*i. e.* : au Ḥâḍér).	300.000
14. — Le marché au bois d'œuvre	50.000
15. — La ferme des boyaux (pour la fabrication des cordes d'arc) ..	40.000
16. — Les fonderies	5.000
17. — La terre à foulon (usitée au bain comme savon)	20.000
18. — Courtage des légumes verts	20.000
19. — Les jardins (propriété de la Couronne)	50.000
20. — L'Hôtel de la Monnaie	100.000
21. — Les immeubles (propriété de la Couronne)	400.000
22. — Les enclos (*i. e.* jardins non irrigués)	100.000
23. — Stocks de bois de chauffage et de charbon	20.000
24. — Les savonneries	10.000
25. — Tribut des Arabes Nomades	100.000
26. — Le sel importé (du Djabboul)	350.000
27. — Les abattoirs	100.000
28. — (Location des magasins et des chambres du) khan du Sultan ..	100.000
29. — La soude	20.000
30. — Les moucres	100.000
31. — Tribut des Turcomans (nomades) d'Alep : (en espèces)	150.000
32. — *Id.* (en nature) : 30.000 moutons, valant	600.000
33. — Tribut des non-musulmans (*al-djaouâlî*)	100.000
34. — Le vin et les lieux de plaisir (*al-faraḥ oua l-laṭaf*)	600.000
35. — Le bain du Sultan (1)	80.000

(1) Le texte porte ici encore une fois « le khan du Sultan » : le double emploi avec la rubrique n° 28 est évident : je n'hésite pas à lire, au prix d'une légère correction, *ḥammâm as-soulṭân* (sur celui-ci, qui doit logiquement trouver sa place dans l'énumération des revenus de la Couronne, v. *supra* n. 504).

36. — Les prisons		60.000
37. — La redevance mensuelle (? : *naḥîra*) des Chrétiens et des Juifs.		50.000
38. — L'épicerie (*baql*)		20.000
39. — Les peseurs		50.000
40. — Le fer		50.000
41. — Le chanvre		50.000
42. — La soie		80.000
43. — L'impôt foncier		30.000
44. — Ferme des ordures (pour le chauffage des bains et des fours à pain)		10.000
45. — Biens en déshérence dévolus au fisc : évalués à		300.000
	Total	7.885.000

ANNEXE II

État des revenus du Trésor Impérial ottoman donnés à ferme à Alep en 1583.

(Arch. Nationales turques; d'apr. une copie de M. Ömer Lütfü).

1. — L'Hôtel de la Monnaie ..... aspres	110.000
2. — Pesage de la graisse, etc. aux Halles (*dâr al-ouakâla*) de la Porte d'Antioche (1)	360.000
3. — La *ḥisba* (*iḥtisâb*) et la *bachkhânè* d'Alep	341.000
4. — Droits de vente (*badj*) et droits de courtage au Marché aux Chevaux.	250.000
5. — Timbrage (*tamgha*) des étoffes égyptiennes	266.417
6. — Pesage de la soie	400.000
7. — Droit sur la vente des Nègres (*badj-i siyâh*)	65.000
8. — Droit sur la vente des moutons	350.000
9. — Successions en déshérence	55.000
10. — Droit sur la vente des ânes	33.000
11. — Droit de vente au marché aux Esclaves	40.000
12. — Douane (*gumruk*) sur les étoffes importées par les commerçants francs et douane du drap	340.000
13. — Teinturerie (*boyakhânè*)	71.274
14. — Courtage du chevron (*teftik*)	2.000
15. — Ketkhoda du souk aux Feutres et aux toiles de lin	13.723
16. — Courtage du savon	10.000
17. — Courtage du musc et de la rhubarbe de Chine	6.000
18. — Courtage au souk au Cuir et pesage de la farine	40.000
19. — La place Sous la Citadelle	Ses fours ont été concédés avec la ferme en l'année... (2).

(1) *i. e.* Halle aux Fruits de la Porte des Jardins, dépendant de la circonscription administrative de la Porte d'Antioche (n° 26 : même observation).

(2) Cf. n° 33.

20.	— Le khan d'Abrak et ses boutiques	39.000
21.	— Le khan aux Feutres (?) et courtage à Banqousa	30.000
22.	— Le khan d'Ouzdamour et ses boutiques	45.000
23.	— Le khan aux Cordes	22.000
24.	— Pesage de l'huile, du savon, et pesage au souk au Savon	40.074
25.	— Pesage du fromage	38.360
26.	— Pesage de la farine à la Porte d'Antioche	45.016
27.	— Le bain privé de la Citadelle	5.333
28.	— Le bain d'Ouzdamour et les boutiques à la Porte du Maqâm	12.666
29.	— Le bain d'al-Badjâsi, à la Porte de la Victoire	16.666
30.	— La moitié du bain de... (?)	5.333
31.	— Vente au détail (*esbâb*) de la laitue (?)	10.479
32.	— Vente au détail des légumes et de la graisse près du khan d'Abrak ..	800
33.	— Les fours à chaux (avec la place Sous la Citadelle)	5.424
34.	— La qisariyé de... Mahmoud	600
35.	— La qisariyé de Miṣr-bey, en dedans de la P. de la Victoire	2.600
36.	— La qisariyé de Ḥâkém-bey	1.160
37.	— Boutiques appartenant au Trésor dans le souk à la Soie, le souk aux Toiles de lin, et le souk sous la Citadelle	25.662
38.	— La tannerie	18.000
39.	— Le khan de Bourd-beg	9.254
40.	— ???	800
41.	— Le bord du fossé de la Citadelle	200
42.	— Une boutique wakf en faveur du rachat des captifs, dans le souk aux Cotonnades écrues	400
43.	— Droit sur les soieries « qoṭni » et « baladi »	25.000
44.	— Le terre-plein et les boutiques du Marché aux Armes (*silâḥ-khânè*) ..	480
45.	— Le bain du Sérail	1.856
46.	— Revenu du khan du Sayyid	2.783
47.	— Pesage des scories (*seng*) et des cendres (*trâb*) de soude	1.014
48.	— Les entrepôts de grain à la P. d'Antioche	77.043
49.	— Le khan de Khâïr-beg (?)	17.000
50.	— Le jardin dans le fossé du rempart, de la P. de la Délivrance à la P. des Jardins et de la P. des Jardins à la mosquée de... (?)	727
51.	— Le jardin dans le fossé du rempart, à la P. du Maqâm, les jardins d'Ibn Timour et d'Ibn 'Abdallah	40
52.	— Le jardin dans le fossé du rempart devant la P. de la Victoire; un autre jardin près de la mosquée de... (?), un jardin près de la P. de la Victoire, le jardin d'Ibn Karim ad-Din	4.000
53.	— Le jardin du Sérail, sur l'Hippodrome Vert	800
54.	— Le fumier de l'abattoir (*salkh-khânè*)	2.166
55.	— Secrétariat du *moḥtasib*	12.000
56.	— Droit de courtage des étoffes et autres marchandises vendues par les Francs	53.333
57.	— Droit sur le... (?) du savon dans la savonnerie d'al-Qaouâs	500
58.	— Les bulletins d'attribution du *timar* dans le district	8.000
59.	— Revenu des exonérations (?), des amendes, des droits d'épousailles (attribué au pacha)	146.000

60. — Poste de chef des veilleurs de nuit (*id.*)	8.000
61. — La moitié des exonérations (?), amendes, et droits d'épousailles du district, non compris ce qui est dévolu au Trésor Privé de S. M.; les *ziamet*	54.000
62. — Droits de *berat* (au pacha)	6.000
63. — Fabrication du hachih (*ḥachich-khânè*), *ziamet* d'Ahmet-ketkhoda, et de direction des finances du vilayet	30.000
64. — Droits de... (?)	6.000
65. — Le khan wakf de la mosquée de Khâïr-beg, au Caire	18.000
Total	3.503.063

ANNEXE III

État du commerce d'Alep avec l'Europe (France non comprise) en 1778.

(d'après les archives du Consulat de France à Alep)

A. — *Exportations.*

	vers Londres	vers Venise	vers Livourne
Noix de galle	370 sacs	127 s.	560 s.
Coton en laine	170 balles	548 b.	485 b.
Coton filé	—	—	4 b.
Chevron	82 b.	6 b.	—
Soie	52 b.	—	—
Pistaches	52 caisses	—	—
Plumes d'autruche	1 c.	—	—
Bois de santal	—	4 b.	—
Pignons d'Inde	—	4 c.	—
Gomme sérapine	—	3 c.	—
Scammonée	—	1 c.	—
Opium	—	1 c.	—
Mouchoirs de coton	5 b.	29 b.	4 b.
Toiles adjami	—	86 b.	25 b.
Valeur (en livres françaises)	390.865	236.393	203.891

Valeur totale des exportations : 831.149 livres.

B. — *Importations.*

	de Londres	de Venise	d'Amsterdam	de Livourne
Tissus (en aunes)				
Draps	12.768	384	—	—
Shallons anglais	30.857	—	—	—
Velours	—	1.366	—	—
Satin	—	1.810	307	—
Damasquette	—	—	76	—
Divers	—	—	87	—
Métaux (en qu^{tx})				
Étain en lingots	29.070	—	5.082	quant. indéterminée
Acier	—	30.675	8.780	—
Fer en barres	—	—	30.234	—
Fer blanc	32 caisses	—	—	—
Produits manufacturés				
Pistolets	100 unités	—	—	—
Quincaillerie (1)	48 c.	—	5 c.	quant. ind.
Verre à vitres	2 c.	13 c.	—	—
Miroirs	—	42 c.	—	—
Pendules	2 c.	—	—	—
Papier	—	370 c.	—	—
Fil de laiton	—	23 c.	11 c.	quant. ind.
Poudre à fusil	—	—	14 barils	—
Faïences	—	—	pour mém.	—
Conteries (2)	—	111 c.	18 c.	—
Fil à coudre	—	6 c.	—	—
Galons de fil d'or et d'argent	—	55 c.	—	—
Sucre en poudre	—	—	—	quant. ind.
Produits chimiques				
Vitriol	10 barils	60 b.	—	—
Soufre	—	90 c.	20 c.	—
Arsenic	—	8 c.	—	—
Blanc de céruse	—	5 c.	—	—
Sublimé	—	1 c.	—	—
Vif-argent	—	—	—	quant. ind.
Produits coloniaux				
Poivre	22 balles	—	—	quant. ind.
Clous de girofle	—	—	2 bar.	—
Coton filé des Indes	1 b.	—	—	—
Cochenille	1 bar.	—	—	—
Bois de campech	360 qu^{tx}	—	—	—
Encens	—	—	4 bar.	—

(1) Limes, couteaux, épingles, cordes de guitare, rasoirs, ciseaux.

(2) On désignait alors de ce nom des « bagatelles » analogues à nos « articles de Paris ».

	de Londres	de Venise	d'Amsterdam	de Livourne
Divers				
Corail	—	—	—	quant. ind.
Fourrures	2 c.	—	—	—
Valeurs (en livres fr.)	328.549	447.651	56.225	95.880

Valeur totale des importations : 928.303 l. fr.

ANNEXE IV

Commerce d'Alep avec Marseille au début du XVIII[e] *s.*

(*Aff. Étr.* : B[1]78, f° 208; B[1]79, f° 289; B[1]82, f° 325)

	1715	1722	1735
IMPORTATIONS (en piastres)			
Marchandises françaises :			
Draps	52.032	228.940	810.309
Papier	12.478	—	—
Divers (1)	14.060	22.425	52.172
Produits des Antilles (2)	—	202.921	363.360
March. étrangères :			
Épices	2.523	19.387	—
Divers (3)	129.283	—	133.424
Total	197.716	426.306	1.359.265
EXPORTATIONS			
Toiles	39.429	49.291	139.311
Laines	38.490	12.306	18.473
Soies	11.079	—	—
Drogues	9.188	4.296	9.499
Divers (4)	24.500	19.215	5.338
Total	122.686	85.108	172.621
Chiffre total du commerce	220.402	519.924	1.531.886

(1) Etoffes soie et or de Marseille, aiguilles, quincaillerie, bonnets, mercerie.
(2) Indigo, cochenille, café, sucre.
(3) Corail, cassonade, réales d'Espagne.
(4) Noix de galle, cire, coton brut et filé, bours d'Alep, pistaches.

ANNEXE V

Marchandises apportées par la caravane de Bassorah arrivée à Alep le 19 juillet 1752.

(*Aff. Étr.*, $\text{B}^1$86, f° 217)

Tissus :	
Toiles blanches des Indes	53 charges
Drogues :	
Encens	1/2 charge
Cardamome	2 ch. 1/2
Cannelle	17 ch. 1/2
Bois d'aloès	66 raṭl
Noix muscade	12 r.
Assa foetida	10 ch.
Pignons d'Inde	8 ch. 1/2
Musc	1.280 miṯqâl
Divers :	
Perles	1.678 miṯqâl
« Autres perles pour des remèdes »	270 m.
Rubis	1 petite boîte
Porcelaine	1 charge
Verre	2 ch.
Plumes d'autruche	1 ch.

Marchandises apportées par la caravane de Mossoul (juillet 1752)

(*Aff. Étr.*, $\text{B}^1$86)

Noix de galle	500 charges
Étoffes des Indes	2 ch.
Toiles de Mossoul	35 ch.
Drogues	32 ch.

ANNEXE VI

Wakf du sultan Khochqadam au profit d'une zaouïa d'Alep (1466)

(*Nahr*, II, 400 sv.)

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux.

Louanges à Dieu, qui a fait des bonnes œuvres une invitation pour les hommes à s'acquérir auprès de Lui des mérites, qui a rendus aisés les motifs de salut pour ceux qui sont doués d'yeux clairvoyants et d'oreilles attentives, qui assiste ceux qui L'aiment et n'omet pas de leur accorder leur part de ce bas-monde périssable, part qui est leur

viatique au cours du long voyage qu'ils font par désir du Paradis sublime « dont les fruits pendent à portée de la main » (*Coran*, 69, 23), ceux qui tiennent compte de cette parole du Prophète (que Dieu le bénisse !) : « Quand un homme meurt, son œuvre n'est préservée de la caducité que par trois choses : une œuvre pieuse qui dure, une science qui profite à autrui, ou un fils vertueux qui prie pour lui », et décident, d'une volonté dépourvue de mollesse, d'agir conformément à cette parole, en donnant la préférence aux bonnes œuvres qui durent. Nous Le louons de nous avoir aidés à bénéficier de Ses grâces toute-puissantes et de nous avoir incités à nous acquérir des mérites efficaces : car Il a dit, dans un de Ses versets qui illuminent la meilleure partie de ce monde et de l'autre : « Qui donc fera à Dieu un prêt magnifique, pour qu'il le multiplie dans des proportions considérables ? » (*Cor.*, 2, 246).

J'atteste qu'il n'y a pas d'autre divinité que Dieu dans son unicité, sans associé, attestation qui efface les mauvaises actions déjà inscrites à notre compte et trace de nouvelles lignes sur le registre de nos mérites, et qui abreuve celui qui la prononce d'une coupe « emplie d'un mélange de camphre » (*Cor.*, 76, 5). J'atteste que Mahomet est le serviteur et l'envoyé de Dieu, qui l'a envoyé comme témoin, comme annonciateur de bonnes nouvelles, comme admoniteur, comme un héraut nous appelant vers Dieu avec la permission divine, comme un lustre resplendissant. Que Dieu bénisse notre seigneur et maître Mahomet, ainsi que sa famille et ses compagnons, d'une bénédiction abondante durant, matin et soir, jusqu'au Jour où les témoins se lèveront (allus. à *Cor.*, 40, 54).

Ceci est un acte légal, en bonne forme, authentique, valable.

Il établit que notre maître Sa Majesté Auguste, l'imam, le sultan al-Malik aẓ-Ẓâhir, le sultan de l'Islam et des Musulmans, le vivificateur de la Sunna dans l'univers, celui qui rend justice aux opprimés contre leurs oppresseurs, qui extermine les infidèles et ceux qui associent à Dieu d'autres divinités, qui anéantit les impies et les hérétiques, qui dompte les schismatiques et les apostats, qui a unifié la profession de la foi, qui a subjugué les adorateurs de la Croix, qui a reçu l'empire en héritage, le seigneur des rois des Arabes, des Persans et des Turcs, ombre de Dieu dont la pitié embrasse ceux qui sont loin comme ceux qui sont près, le défenseur de Sa religion à laquelle tous s'accordent — sans contradicteur — à donner la préeminence, le souverain des deux continents et des deux mers, le serviteur des deux augustes sanctuaires du Hedjaz, Abou Saïd Khochqadam (Dieu, le Très-Haut, veuille perpétuer son règne et l'assister, abattre ses ennemis et les subjuguer, lui accorder à chaque instant une victoire nouvelle et lui faire dominer la terre dans toute son étendue, continents et mers !), s'est constitué un fondé de pouvoir.

Ce dernier est notre maître, Son Altesse seigneuriale, instruite dans les sciences musulmanes, le régent, le conseiller, l'homme aux avis sûrs, de noble race, le bras droit, l'expert, le très noble, celui qui a été élu par les rois et choisi par les sultans, l'ami des hommes de science, l'asile des pauvres et des indigents, Abou ʿOmar fils de Mousa, fils de Sa défunte Excellence Nour ad-Din Abou l-Ḥasan ʿAli al-Anṣâri (puisse le Très-Haut rendre considérable sa situation, élever son rang auguste, et le préserver !), fondé de pouvoir de notre maître Sa Majesté Auguste, dont le nom auguste a été exalté plus haut (Dieu — gloire à Lui ! — veuille lui apporter un secours puissant et lui accorder « une victoire manifeste » ! — *Cor.*, 48, 1), et fondé de pouvoir du Trésor (puisse-t-il demeurer prospère !) du susdit al-Malik aẓ-Ẓâhir pour ce qui concerne le wakf de la zaouïa du cheikh pieux, craignant Dieu, de l'ascète, du dévot, du vertueux Chams ad-Din Moḥammed, fils d'Aḥmed fils de Maḥmoud ar-Rifâʿi, de la confrérie Aḥmediyé, surnommé « le cheikh Yabraq », pour acquérir sur les fonds du Trésor

(puisse-t-il demeurer prospère !) les immeubles qu'il lui plairait, les estimer, et les constituer wakf au profit de la zaouïa susdite, en vertu d'un acte revêtu de la signature auguste de Sa Majesté.

Ces immeubles sont :

1° la moitié du village de Kafr Daryân, district de Ḥârém.

2° La totalité d'une part indivise correspondant aux 8/24 de la totalité des terres du village de Ma'arratâ, district de Ḥârém. L'ensemble de l'immeuble confronte, sur ses quatre faces : au Sud, au village de Kafr Batra (la limite entre eux deux étant marquée par la source près du « tell », du côté du Levant); — à l'Est, au village de Babillît (la limite étant marquée par le chemin passant) puis au village de Kafr Chîd (la limite étant marquée par des cornouillers, en trois endroits, puis par la chaussée qui descend vers la vallée, puis des aubépines, puis le confluent des deux ruisseaux, enfin par la colline couverte de pimprenelle — *ballân* — sur laquelle sont les rochers sculptés) ; au Nord, au village d'el-Ḥadîdi (la limite étant marquée par la hauteur rocheuse) ; — à l'Ouest, aux terres du village de Kafr Dâr (la limite étant marquée par un monticule de pierres, puis l'oliveraie au bord du chemin).

3° La totalité d'une part comprenant toute la seconde moitié, soit 12/24, des terres du village de Kafr Daryân, district de Ḥârém. L'immeuble entier confronte, sur ses quatre faces : au Sud, au village de Mâ'éz (la limite étant marquée par la vallée); — au Levant, à Sarfoûd et Sermadâ (la limite étant indiquée par une ligne de bornes); — au Nord, aux terres de Bâbṭa (la limite étant marquée par la hauteur rocheuse); — au couchant, à Ba'y'n (la limite étant marquée par le chemin).

4° La totalité d'une part indivise correspondant à toute une moitié, soit 12/24, de la totalité du village de 'Alîṣa, district de 'Azâz, et de ses terres. L'immeuble entier confronte, sur ses quatre faces : au Sud, au domaine du « tell » de l'Orge; — au Levant, à ce même domaine, puis aux terres arables de Ba'andîd; — au Nord, à la terre du domaine de la Tourelle, puis au domaine de Nâbél, puis aux terres et au moulin de Ḥâṣin; — au couchant, au domaine de Fâfin.

5° La totalité d'une part indivise correspondant aux 9/24, soit 1/4 et 1/8, du domaine de Toumân, district de Bâb. L'immeuble entier confronte, sur ses quatre faces : au Sud, à la terre du domaine des Coupolettes (la limite entre eux deux étant marquée par le terrain du confluent des ruisseaux et la vallée des Serpents, qui fait partie des terres de Toumân); au Levant, à la terre du village de 'Aïn Berzé (la limite étant marquée par la citerne appelée « Citerne du Grec », que surmonte un tas de pierres), puis à la terre du village d'el-Bîra (la limite étant indiquée par le tombeau du Martyr); — au Nord, à la terre du domaine de la vallée des Figuiers (la limite étant constituée par le chemin qui se dirige vers Tâdéf), puis à la terre du domaine d'el-Besliyé (la limite étant le canal d'irrigation du domaine de Toumân); — au Couchant, au domaine de Deir Qâq (la limite étant marquée par la colline) puis à la source (la limite étant marquée par la hauteur).

6° Une part indivise correspondant au 1/8, soit 3/24, des terres du village de Teltâné-Sud et de ses terres arables, appelées ed-Dibâdjiyé, district de 'Azâz. L'immeuble entier confronte, sur ses quatre faces : au Sud, aux terres du domaine de 'Ablé (la limite étant indiquée par une ligne de bornes); — au Levant, aux terres du domaine du Petit-Couvent (la limite étant marquée par le Djebel Barqoûm); — au Nord, aux terres du domaine de Teltâné-Nord et aux terres d'el-Ghaur (la limite entre Teltâné-Sud et Teltâné-Nord étant indiquée par une ligne de bornes, deux tas de pierres, les vestiges d'un pressoir, et un tas de pierres arrondi en forme de lieu de prière; — la limite entre Teltâné-Sud et el-Ghaur étant indiquée par une ligne de bornes et les tas

de rochers excavés, où l'eau s'accumule en hiver, connus sous le nom d'er-Râm); — à l'Ouest, aux terres du domaine du Petit-Bouc (la limite étant marquée par un tas de pierres).

7° La totalité d'une part indivise correspondant au 1/4 et au 1/8 d'une charruée (*feddân*) dans les terres du village d'Eṭ'ânâ, district de 'Azâz. L'immeuble entier confronte, sur ses quatre faces : au Sud, à la terre du domaine de la Tourelle (la limite étant marquée par la hauteur et Tell-Ṣoûṣ) puis à la terre du village d'el-Djaubé (la limite étant constituée par une ligne de bornes et une carrière de pierres à chaux) ; — au Levant, à la terre de Tell-'Aïn (la limite étant marquée par un petit tas de pierres appelé *Rédjm el-Meqsam*), puis au domaine de 'Ablé; — au Nord, aux terres du domaine de 'Ablé (la limite étant constituée par des enclos à bétail) puis aux terres du domaine de Ketyân (la limite étant constituée par le chemin qui va vers Saroudj el-Mouḍîq); — à l'Ouest, aux terres de Saroudj el-Mouḍîq (la limite étant constituée par une ligne de bornes et la pierre dite « du Petit Escalier » : *ḥadjar ed-Dreidjât*), puis aux terres du domaine de Qarâmél (la démarcation étant constituée par une ligne de bornes), enfin à la terre du domaine de Bâbél (la limite étant Tell-Ṣouṣ).

8° La totalité d'une part indivise correspondant au 1/3, soit 8/24, de la totalité du village de Ma'arratâ-au-Bois (*M. el-Khachab*) et de ses terres, district d'el-Djoûmé : ce village est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'indiquer ses limites.

9° La totalité du village appelé Kédlédj, ou encore Mâdjéq, et de ses terres, district de Tell-Ṣouṣ.

10° La totalité d'une part indivise correspondant au 1/3, soit 8/24, de la totalité du village appelé Kutchuk-Kisrâ et de ses terres. Ce village et le précédent jouissent d'une notoriété suffisante pour que leur situation soit connue et qu'il soit inutile d'en indiquer les limites.

Tous ces immeubles ont été constitués wakf par Son Excellence auguste, agissant pour le compte de notre maître Sa Majesté Auguste le sultan al-Malik aẓ-Zâhir Saif ad-Donyâ oua d-Din (le Très-Haut veuille l'élever !), avec tous les droits dépendant d'eux — chemins et terres, plaines et rocailles, parties lointaines et parties proches, pâturages et pacages, terres arables et citernes —, avec tous les droits afférents à ceux-ci, tant à l'intérieur des limites indiquées qu'à l'extérieur de ces limites, wakf connu comme ayant été constitué par Sa Majesté, comme ayant reçu d'Elle tous ses droits imprescriptibles, wakf authentique, légal, habous éternel, perpétuel, durant à jamais, embrassant le début, le milieu et la fin.

Voici ce qu'il a posé comme conditions et constitué wakf au profit d'une zaouïa sise en dehors d'Alep (Dieu la garde !), à Banqousa, au quartier d'Ibn-Mâdja, zaouïa qu'avait coutume de fréquenter le défunt cheikh Yabraq.

Il l'a constituée wakf en qualité de temple de Dieu Puissant et Grand, où l'on ferait les cinq prières quotidiennes, les « zikr » et autres actes d'adoration, et où habiteraient les « pauvres » de la communauté de notre seigneur Mahomet (que Dieu le bénisse !). Elle comprend : une cour à ciel ouvert dans laquelle sont deux cellules, deux citernes, un puits, un autre puits alimenté par la canalisation d'Alep au moyen d'une roue élévatoire actionnée par un mulet, puits qui sert à arroser les arbres de la zaouïa et est affecté à l'usage public; — une salle de prière comportant un portail couvert par un arc et une porte d'entrée à linteau, quatre iwans placés les uns en face des autres, quatre cellules au rez-de-chaussée, une cellule à l'étage avec son escalier d'accès et un plafond en bois travaillé reposant sur les murs, un mihrab, une coupole, 100 lampes avec des chaînes de cuivre, des bannières, des lustres, des grilles de fer aux fenêtres, des vantaux de porte, et le mobilier nécessaire. Cette zaouïa confronte

sur ses quatre faces : au Sud, au maqâm de monseigneur Oghoulghan, khalifa du cheikh Yabraq, et de son frère le cheikh Moḥammed el-Borâqi, et à son tombeau, qui est en pierre et porte gravé le Verset du Trône (*Cor.*, 2, 256); à côté est un petit espace libre à ciel ouvert; — à l'Est, à un terrain nu, puis à un puits;— au Nord, à un terrain non planté mesurant 80 coudées, mesure des menuisiers-charpentiers; — à l'Ouest, à un chemin passant sur lequel ouvrent les baies de la zaouïa (Dieu veuille la bénir !). Il constitue wakf en même temps que la bâtisse tout ce qu'elle contient de tapis et de luminaire.

On servira un repas, le jeudi soir et en d'autres circonstances, aux soufis de la communauté de Mahomet (que Dieu le bénisse !) qui viendront y habiter. Le fondateur (Dieu veuille le combler de la pluie de ses grâces !) a stipulé que l'administrateur commencerait par assurer, sur le revenu de son wakf, le maintien en état des locaux, la réparation des dégâts qui s'y produiraient, et l'entretien de cette zaouïa précieuse, de cette chère bâtisse (puisse-t-elle être préservée de la disparition, et la lumière de ses étoiles protégée de l'extinction !). S'il reste après cela une somme disponible sur le revenu du wakf, elle sera consacrée à l'achat de ce qui sera nécessaire pour la zaouïa et les soufis, à l'éclairage et autres choses indispensables à une zaouïa, et pour la nourriture des soufis qui s'y tiendront. S'il reste encore après cela une somme disponible, elle sera versée aux descendants du cheikh susdit, à la fois à ses descendants mâles et à ses descendants du sexe féminin, de génération en génération, lignée après lignée.

Quiconque contreviendra à ces prescriptions, que Dieu le poursuive, qu'Il lui demande des comptes, qu'Il le châtie et qu'Il lui fasse son procès devant Lui au Jour du Bouleversement, au Jour imminent, au Jour où les hommes s'interpelleront, au Jour où toutes les entrailles seront dévorées de soif, au Jour où sera blanchie la face des vertueux et des justes, où sera noircie celle des scélérats et des impies (1), « au Jour où aucune excuse ne pourra servir les méchants, et où ils subiront la malédiction et seront voués à une demeure affreuse » (*Cor.*, 40, 55), au Jour où le Coerciteur se manifestera à ceux de Ses serviteurs qu'Il a élus, aux vertueux, et leur offrira comme récompense le séjour « de jardins d'où coulent des fleuves » (Cor., 2, 23 et *passim*) et « qu'il est agréable ce séjour ! » (*Cor.*, 13, 22 et *passim*).

Rédigé à la date du 8 du mois de Radjab l'Isolé, en l'année 871 (3 février 1466).

ANNEXE VII

Immeubles constitués wakf à Alep par Ibrahim-khan-zadè Mehmet-pacha, fils de Djemal ud-Din (1574)

Ce wakf est certainement l'un des plus considérables qui aient été constitués dans l'Orient islamique, sinon le plus considérable de tous. L'acte ne comporte pas moins de 125 rubriques énumérant les immeubles acquis, et plus souvent construits par le fondateur (immeubles de rapport à Alep, Antioche, Payas, Biredjik, Tripoli, Saïda, Damas et La Mecque; pièces de terre, moulins et villages se répartissant sur toute la

(1) Allusions à divers versets du Coran (79, 34 ; 40, 18 ; 40, 34 ; 3, 103) où ces expressions sont employées pour désigner le Jugement Dernier.

Syrie et la Cilicie) pour être constitués wakf au profit de fondations charitables et d'œuvres pies qu'il avait instituées à La Mecque et à Médine.

J'en détache ici (d'après *Nahr*, II, 515 sq.) la liste des immeubles situés dans la ville même d'Alep, en indiquant par des astérisques ceux qui ont été construits de toutes pièces par le fondateur :

1. — * *Le khan de la Douane* et la mosquée qui est au milieu de sa cour; il comprend 50 magasins au rez-de-chaussée, 77 à l'étage, au-dessus de sa porte une grande salle de réception (*qâ'a* : celle-là même qui servit de « salle consulaire » : *supra*, n. 813) avec quatre réduits, et une écurie surmontée d'une qisariyé comptant 23 pièces.

2. — * *Un souk* attenant au khan susdit, comprenant 120 boutiques (souk du Khan de la Douane, et souk des Brocanteurs : *s. es-Saqaṭiyé*).

3. — * *Une qisariyé* de 54 pièces surmontant les souks fondés par lui au Nord et à l'Est de son khan (*supra*, fig. 56).

4. — * Contre le souk des Brocanteurs, un bâtiment comprenant une écurie et 15 boutiques s'ordonnant autour d'un espace central à ciel ouvert.

Total des pièces, sans tenir compte du khan : 344.

5. — Les 88 boutiques du soûq ed-Dahché.

6. — Une qisariyé de 20 pièces au rez-de-chaussée et 18 à l'étage, près de la mosquée d'el-Oṭroûch.

7-8. — Une teinturerie et un four, dans le même quartier.

9. — Au marché aux Poulets : le khan d'el-Mar'achi, comprenant 29 pièces à l'étage, 7 au rez-de-chaussée, 2 entrepôts de grain, et 10 boutiques accolées à sa façade extérieure.

10. — Deux boutiques au souk des Marchands de manteaux (*s. el-'Êbâ*).

11-12. — Au souk du Vent (*s. el-Haouâ*) : un four et 3 boutiques, que surmontent 6 pièces hautes, et une écurie.

13. — * *Le souk au Coton*, près de son khan.

14. — Deux boutiques près de son khan.

15. — Deux échoppes à Banqousa.

16. — Un café près de son khan.

17. — * A la Vieille Tannerie, un bâtiment renfermant deux magasins, une boutique, une écurie, un puits et deux moulins (*madâr*).

18. — * Au même quartier : un four et un puits.

19. — * Au même quartier : deux magasins, deux boutiques, un pressoir et un puits.

20. — Une maison à Banqousa.

21. — * *La tannerie*, près du Pont des Tortues : cour avec conduite d'adduction d'eau, 53 pièces au rez-de-chhaussée, 58 à l'étage, une boutique près de la porte (pl. XXIX).

22. — * Un khan à la Porte d'Antioche : 40 pièces au rez-de-chaussée, 55 à l'étage, une écurie surmontée de 31 pièces; à sa porte 4 magasins et 4 boutiques sous une coupole; au milieu du khan, un pavillon surmontant un réservoir d'eau. Dans le mur extérieur du khan, 63 boutiques et 30 pièces.

23. — * Un entrepôt de céréales à la Porte d'Antioche, avec puits et 4 boutiques.

24-25. — * A la Porte d'Antioche : deux bains, dont l'un réservé aux tanneurs; attenant à sa bâtisse : 5 boutiques, 5 pièces hautes, deux fours à pain dont l'un surmonté de 4 pièces.

26. — Près de sa tannerie : un khan de 44 pièces et une écurie.

27. — Au même endroit; un second khan, avec salle de réception à l'étage.

28. — Au même endroit : trois moulins (dont deux à eau) et trois magasins.
29. — Une mosquée de fondation ancienne, à la Vieille Tannerie.
30. — Une mosquée à la Porte d'Antioche.
31. — Une mosquée dans sa tannerie.
32-34. — Trois jardins au bord du Queiq.

Total des pièces à usage commercial ou industriel, constituées wakf à Alep, dans la mesure où leur nombre est précisé par le document : 937.

ANNEXE VIII

Les wakfs de la médressé Osmaniyé (1730-1739)

(d'apr. *Nahr*, II, 159-171; — cf. pl. LXVIII-LXIX).

Fondateur : Osman-pacha, fils d'Abdurrahman-pacha, fils d'Osman-agha.

I

Immeubles constitués wakf. — A Antioche : un bain, un moulin et un verger dans la banlieue de la ville; — aux environs d'Alep : deux moulins et deux pièces de terre; — à Alep : la moitié d'un verger, la moitié d'une « île » et 5 pièces de terre dans vallée du Queiq, 14/24 d'un moulin sur le Queiq, trois qisariyés, un four à pain (*ṭâboûné*), deux maisons, 5 boutiques ; — à Ma'arra d'en Haut (caza de Sermin) : les olivettes et les terres arables du village, une ferme et un pigeonnier.

Conditions fixées par le fondateur. — Il sera rétribué sur le revenu de son wakf :

1. — Un khatib pour sa mosquée. Salaire journalier : 30 osmanis d'argent, valant chacun 1/120 de piastre.

2. — Un imam pour les prières publiques : 16 osm. par jour.

3. — Un professeur de jurisprudence « également versé dans les sciences traditionnelles et les sciences d'interprétation, dans la théorie et les applications pratiques, pour enseigner aux étudiants dans sa médressé, sauf le mardi et le vendredi » : 40 osm. par jour.

4. — Un professeur de hadith pour enseigner « sauf le lundi et le jeudi, les recueils de tradition prophétique qu'il choisirait » : 20 osm. par jour.

5. — Un prédicateur, « pour prononcer un sermon à l'issue de la prière en communauté » : 16 osm. par jour.

6. — Un maître d'école « pour enseigner gratuitement dans son école coranique » : 20 osm. par jour.

7. — Trente étudiants, « originaires d'Alep ou d'ailleurs, mariés ou célibataires, auxquels seront attribués autant de chambres de sa médressé, sous la réserve qu'aucun d'eux ne devra raser sa barbe ou faire coucher chez lui un jeune homme imberbe autre que son fils ou son frère ». Ils ne pourront être évincés de leur chambre au profit d'un autre : « si un cadi, un gouverneur, ou un notable demandent au gérant de révo-

quer l'un d'eux pour le remplacer par un autre, il ne sera fait droit à cette proposition qu'en cas de faute grave, et c'est au seul gérant qu'il appartiendra de prononcer la destitution. Ils ne devront quitter l'institution ni jour ni nuit : ils assisteront aux cours dans la médressé, liront et écriront dans leur chambre, et feront les cinq prières rituelles dans la mosquée du fondateur; ceux qui seraient mariés seront autorisés à passer à leur domicile les nuits du lundi au mardi et du jeudi au vendredi, à condition de rentrer à la médressé avant l'aube, pour pouvoir y prendre part à la prière du matin ». Chacun d'eux recevra 8 osm. par jour.

Chaque étudiant devra lire chaque jour, dans la salle de prière de la mosquée, une section du Coran « à l'intention du Prophète, de sa famille, des autres prophètes et envoyés de Dieu, d'Adam, des Compagnons de Mahomet, et des âmes du fondateur, de ses parents, de ses proches par le sang, de son épouse Aïché, de sa défunte sœur Râdiyé-hanoum, et de l'époux de celle-ci : le ḥadjdj Moustafa-agha ». De son côté, le maître d'école devra lire à haute voix dans le mihrab de la salle de prière, avant la prière en communauté, la sourate « La Caverne », puis réciter la Fatiha, aux mêmes intentions, et lire ensuite du Coran sur l'estrade de la mosquée. Après la prière en communauté, les deux professeurs de jurisprudence et de hadith, et le prédicateur, devront tous réciter la Fatiha aux mêmes intentions, tandis que le maître d'école lira une sous-section du Coran auprès du siège du prédicateur.

8. — Quatre muezzins « ayant une belle voix », à 16 osm. chacun.

9. — Trois portiers (un par porte), à 10 osm.

10. — Deux suppléants pour les professeurs de jurisprudence et de hadith, à 10 osm. chacun.

11. — Deux domestiques « pour nettoyer la salle de prière et sa terrasse, et les deux iwans et leur terrasse »; 10 osm. par jour à chacun.

12. — Deux balayeurs « pour la cour de la mosquée, la médressé, les portiques et leur terrasse, les chambres, les coupoles, la terrasse de l'école coranique et les latrines »; chacun 10 osm.

13. — Deux allumeurs de lampes à 10 osm.

14. — Un domestique pour la fontaine publique : 12 osm.

15. — Un bibliothécaire « pour remettre aux deux professeurs les livres dont ils auront besoin, et ouvrir la bibliothèque du lever au coucher du soleil, le lundi et le jeudi, afin que l'on puisse consulter les livres, aucun de ceux-ci ne devant sortir du local qui leur est affecté ou être mis en réparation sans que le gérant en ait connaissance » : 20 osm.

16. — Un jardinier : 10 osm.

17. — Un fontainier (*qanaouâti*) pour envoyer l'eau au bassin à ablutions de la mosquée et au réservoir de la fontaine publique : 10 osm.

18. — Un pointeur (*nouqṭadji*) « qui contrôlera l'assiduité des employés, de telle sorte que le gérant puisse retenir sur le salaire des manquants une somme correspondant à leur absence » : 8 osm.

19. — Un secrétaire-comptable pour le wakf : 20 osm.

20. — Un collecteur de loyers : 20 osm.

21. — Un inspecteur (*nâẓér*) « sagace et pieux », à 40 osm. : quiconque manquera sans excuse valable aux devoirs de sa charge sera révoqué par le gérant.

La gérance du wakf. — Elle appartiendra au fondateur, puis après lui à son épouse Aïché, puis au fils qu'il a eu d'elle : Mehmet Ṭâher-bey, puis au plus âgé et au plus digne de ses descendants, sans distinction de sexe. S'ils viennent à s'éteindre, elle sera dévolue au plus digne parmi les plus âgés de ses fils, puis des descendants de sa défunte sœur Râḍiyé-hanoum. A l'extinction de ceux-ci, au plus digne parmi les plus âgés des descendants des affranchis du fondateur; à l'extinction de ceux-ci, aux descendants des affranchis de sa sœur Râḍiyé-hanoum. Le gérant recevra un salaire quotidien de 300 osm.

A défaut des susdits, la gérance sera attribuée au cadi d'Alep, qui recevra à cet effet un salaire quotidien de 60 osm.; les deux professeurs et le khatib devront se tenir au courant de sa gérance.

Les revenus du wakf seront consacrés en premier lieu à l'entretien des immeubles de rapport, en second lieu aux réparations à effectuer au wakf et à la mosquée, en troisième lieu aux traitements.. Aucun local ne devra être donné en location pour plus d'un an, ou à un homme de caractère chicanier. Les dépenses susdites une fois effectuées selon l'ordre prescrit, le gérant prélèvera son traitement, au su de tous les employés rétribués par le wakf; l'excédent sera consacré à l'achat de nouveaux immeubles qui seront joints au wakf. Si la gérance est dévolue au cadi d'Alep, il appartiendra à l'inspecteur, au professeur de jurisprudence et au khatib de remplir le rôle attribué au gérant, au su de tous les employés rétribués par le wakf.

Le droit de nomination et de destitution appartiendra exclusivement au fondateur, et après lui au gérant, sans qu'aucun cadi, ou aucune personne pourvue de fonctions publiques puisse intervenir dans les affaires du wakf.

Acheter sur le revenu du wakf la quantité d'huile nécessaire pour éclairer la mosquée, et 4 cierges de cire vierge, pesant chacun 12 raṭl, poids d'Alep, qui seront placés de chaque côté du mihrab, 2 à droite et 2 à gauche; on les renouvellera chaque fois qu'ils seront consumés. Remplacer, quand il en sera besoin, les nattes et les tapis de la mosquée, de la médressé et de l'école coranique. Acheter la quantité nécessaire de seaux, de gobelets en cuivre étamé, et de cordes pour la fontaine publique, de balais et d'aiguières pour la mosquée. Le soir de l'anniversaire du Prophète, chaque soir de Ramadan, les soirs des deux Fêtes, du 15 Cha'bân, du 27 Radjab, du jour de 'Arafat, du jour de 'Achoura, et chaque jeudi soir, on pendra du coucher au lever du soleil 75 lampes dans la salle de prière de la mosquée, les deux iwans et les portiques, et 50 au minaret. Brûler de l'aloès de la meilleure qualité dans le mihrab de la mosquée, à raison de 6 drachmes le soir de l'anniversaire du Prophète, 1 dr. pendant la première prière du vendredi (*i. e.* prière du soir du jeudi), 1 dr. pendant la prière en communauté lorsque le khatib montera sur le minbar, 2 dr. pour chacune des deux Fêtes, 2 dr. pendant les prières surérogatoires chaque soir de Ramadan, et autant le 9 de Ḏou l-Ḥidjdja, le 27 Radjab, le 15 Cha'bân, et le jour de 'Achoura. Au total : 170 dr. par an.

Date : 18 mai 1730 (1er Ḏou l-Qa'da 1142).

II

Immeubles constitués wakf. — La seconde moitié du verger et de « l'île » constitués wakf précédemment; le reste (10/24) du moulin sur le Queiq; la moitié d'un jardin avec noria au bord du Queiq.

Conditions. — Il sera désigné un récitateur de Coran, qui lira, chaque jeudi et cha-

que lundi, dans la salle de prière de la mosquée, avant la prière de midi, la sourate « Les Troupes » et les sourates commençant par « Ḥ.-M. »; il achèvera par la récitation de la Fatiha et une prière aux intentions précisées ci-dessus. Son salaire journalier sera de 8 osm.

Date. — 17 juillet 1730 (1er Moḥarram 1143).

III

Immeubles constitués wakf. — Le reste du jardin mentionné ci-dessus; une part d'un jardin et une pièce de terre, le tout sis à Alep.

Date. — 13 septembre 1730 (1er Rabî' I 1143).

IV

Immeubles constitués wakf. — 15/24 d'un jardin dit « de Kour-Miṣri », sis au bord du Queiq, comportant 2 roues hydrauliques et le droit d'utiliser pour l'irrigation l'eau de l'égoût.

Conditions. — Il sera désigné un prédicateur pour faire un sermon en turc, dans la salle de prière de sa mosquée, chaque jeudi et chaque lundi après la prière de l'après-midi. Salaire journalier : 10 osm.

Date. — 10 novembre 1730 (1er Djoumadâ II 1143).

V

Immeubles constitués wakf. — 8 qirâṭ (*i. e.* 8/24), 5/8 d'un qirâṭ, et 5/6 du 1/8 d'un qirâṭ du jardin de Kour-Miṣri; des boutiques au quartier des Kurdes.

Date. — 25 octobre 1737 (1er Radjab 1150).

VI

Immeubles constitués wakf. — Une écurie à Alep.

Date. — 14 février 1738 (24 Chaouâl 1150).

VII

Immeubles constitués wakf. — Un jardin au bord du Queiq, avec un *ghorrâf* et un *doulâb* (*supra*, n. 26), et une vigne contigüe ; un khan sur la Colline, avec le four, les boutiques et la cave qui en dépendent.

Date. — 19 juin 1738 (1er Rabî' I 1151).

VIII

Immeubles constitués wakf. — Une qisariyé sous la Citadelle; deux entrepôts (*anbâr*); une maison bordée à l'Est et au Nord par l'hôtel du fondateur.

Conditions. — Le salaire quotidien du gérant sera augmenté de 900 osm., son montant total étant ainsi fixé à 1.200 osm. On versera 10 osm. par jour au professeur

de jurisprudence précédemment désigné, pour enseigner l'exégèse coranique dans le local de l'hôtel du fondateur affecté à cet usage, ou dans la mosquée du wakf.

Date. — 15 octobre 1738 (1er Radjab 1151).

IX

Immeubles constitués wakf. — Sa maison, appelée aujourd'hui « le Sérail » et autrefois « Sérail de Cha'bân-agha », sise à Alep, en dedans de la Porte de la Victoire, ainsi que les immeubles adjacents qu'il lui a rattachés.

Conditions. — Elle devra servir à l'habitation de ses descendants des deux sexes, et de son épouse; à défaut, à sa sœur de père et de mère, puis à sa sœur par son père, puis à ses affranchis et à leurs descendants.

Les bénéficiaires devront lire chaque jour (à eux tous) 10 sections du Coran, aux intentions précisées plus haut, tenir l'immeuble en état, y faire les réparations nécessaires et veiller au bon fonctionnement de la canalisation qui y amène l'eau.

S'il n'existait personne qui pût en profiter, cette maison serait attribuée comme wakf à sa mosquée. On verserait alors sur son revenu 1.200 osm. par mois à 10 récitateurs, pour lire chaque jour 10 sections du Coran.

La gérance appartiendra après sa mort au plus digne de tous les bénéficiaires, et si le wakf passe à sa mosquée, au gérant des wakfs de celle-ci.

Date. — 15 octobre 1738 (1er Radjab 1151).

X

Immeubles constitués wakf. — Une maison et un jardin d'agrément.

Date. — 31 octobre 1738 (17 Radjab 1151).

XI

Immeuble constitué wakf. — Un bâtiment appelé l'*imaret* (cantine) comprenant : une cuisine, un four, un magasin à provisions, une chambre pour le cuisinier, une autre pour le portier, une fontaine, une cave pour le bois à brûler, une latrine, et une cour à ciel ouvert.

Conditions. — On y cuira chaque jour une soupe composée d'un demi-chombol, mesure d'Alep, de froment et de 2 raṭl, poids d'Alep, de viande de mouton, sauf le jeudi soir et chaque soir de Ramadan, où l'on cuira 10 raṭl de riz avec 2 raṭl de viande de mouton et 2 raṭl 1/2 d'excellent beurre fondu. On assaisonnera cette soupe de 10 drachmes de cumin, et on y mettra chaque jour 1 raṭl de pois chiches, et dans toute l'année 1 qanṭâr d'oignons.

Chaque jeudi soir, et chaque soir de Ramadan, on cuira ensemble 2 raṭl 1/2 de riz, 5 raṭl d'excellent miel du pays, 2 r. 1/2 de beurre fondu de bonne qualité, et 5 dr. de bon safran, pour en faire le plat connu localement sous le nom de *zerdâ*.

On cuira chaque jour dans le four de la cantine 10 r. de pure farine de froment, pour en faire des pains pesant chacun 50 dr.

Pour la soupe, le riz et le pain, on utilisera chaque jour 1 r. de sel blanc pur. On brûlera chaque jour pour la cuisine 1 qanṭâr de bois à brûler, et pour le four

1/2 qanṭâr de chènevotte. Il y aura dans la cuisine, la chambre du portier et les latrines, 3 lampes que l'on allumera en cas de besoin .

Il constitue wakf, en même temps que cette cantine, les récipients en cuivre suivants : une marmite pesant 30 r., pour cuire la soupe; une autre pesant 25 r., pour cuire le riz; — une autre pesant 15 r., pour cuire la *zerdâ;* 3 cuillers pesant 4 r.; un bassin pesant 13 r.; 2 seaux pesant chacun 2 r. 1/2; une passoire pesant 7 r.; 150 bols pesant chacun 7 onces, soit au total 87 r. 1/2. Ces pièces devront conserver le même poids quand il faudra les remplacer.

Tout le personnel de la cantine devra être musulman, et d'une parfaite honorabilité. Il comprendra :

1. — Un cuisinier; salaire quotidien : 32 osm.

2. — Deux marmitons, que le cuisinier se choisira. Ils devront nettoyer les marmites chaque jour, « à l'eau chaude et à la cendre, pour qu'elles ne gardent pas de mauvaise odeur ». Le salaire journalier de chacun d'eux sera de 16 osm.

3. — Un magasinier. Salaire journalier : 30 osm.

4. — Un aide-magasinier à 15 osm.

5. — Un portier chargé « d'ouvrir et fermer les portes, balayer la cuisine et la cour, etc. »; 16 osm. par jour.

6. — Un fournier (*farrân*) à 20 osm.

7. — Un geindre (*'adjdjân*) qui pétrira la pâte et fera les pains; 20 osm.

8. — Un fontainier à 4 osm.

On remettra chaque jour un bol de soupe et deux pains au professeur de la médressé, à l'inspecteur du wakf, au khatib, au professeur de hadith, aux deux imams, aux deux prédicateurs, au bibliothécaire, au collecteur des loyers, au secrétaire-comptable, à celui qui assurera l'enseignement dans l'hôtel du fondateur, au personnel de la cantine, à tous ceux qui seront pourvus d'une fonction rétribuée sur le revenu du wakf dans la mosquée, la médressé et la fontaine, au maître de l'école coranique, aux portiers, aux domestiques, aux balayeurs, aux muezzins, aux récitateurs de Coran, et aux étudiants habitant les chambres de la médressé.

Le jeudi soir, et chaque soir de Ramadan, chacun d'eux recevra un bol de riz, un bol de *zerdâ* et deux pains. — La distribution se fera selon l'ordre indiqué ci-dessus.

La même ration sera attribuée, chaque jour, à un homme vertueux, à charge pour lui de lire à haute voix chaque vendredi, en face du mihrab de la mosquée du wakf et avant la prière en communauté, les « Preuves manifestes de la piété » (*Dalâïl al-khairât : supra*, n. 719). Il recevra en outre 8 osm. par jour.

Date. — 12 janvier 1739 (1er Chaouâl 1151), pour prendre effet du premier jour de l'année 1152 (10 avril 1739).

XII

Immeubles constitués wakf. — 25 boutiques de fabricants d'instruments agricoles sur la Colline et un four dans le quartier des Chaufourniers.

Date. — 8 juin 1739 (1er Rabî' I 1152).

XIII

Immeubles constitués wakf. — Un jardin au bord du Qoueiq, et une maison.

Date. — 8 juin 1739 (1er Rab. I 1152).

XIV

Immeubles constitués wakf. — Un bain dans la Soueiqa de Ḥâtem; 3 jardins et une pièce de terre dans la vallée du Queueiq.

Date. — 14 juin 1739 (17 Rab. I 1152).

XV

Immeubles constitués wakf. — Un jardin au bord du Queueiq, avec un *doulâb* et un *ghorrâf*, et 8 pièces de terre.

Date. — 3 juillet 1739 (26 Rab. I 1152).

XVI

Immeubles constitués wakf. — 2 jardins, comprenant 3 *ghorrâf;* 6 pièces de terre dans la vallée du Queueiq.

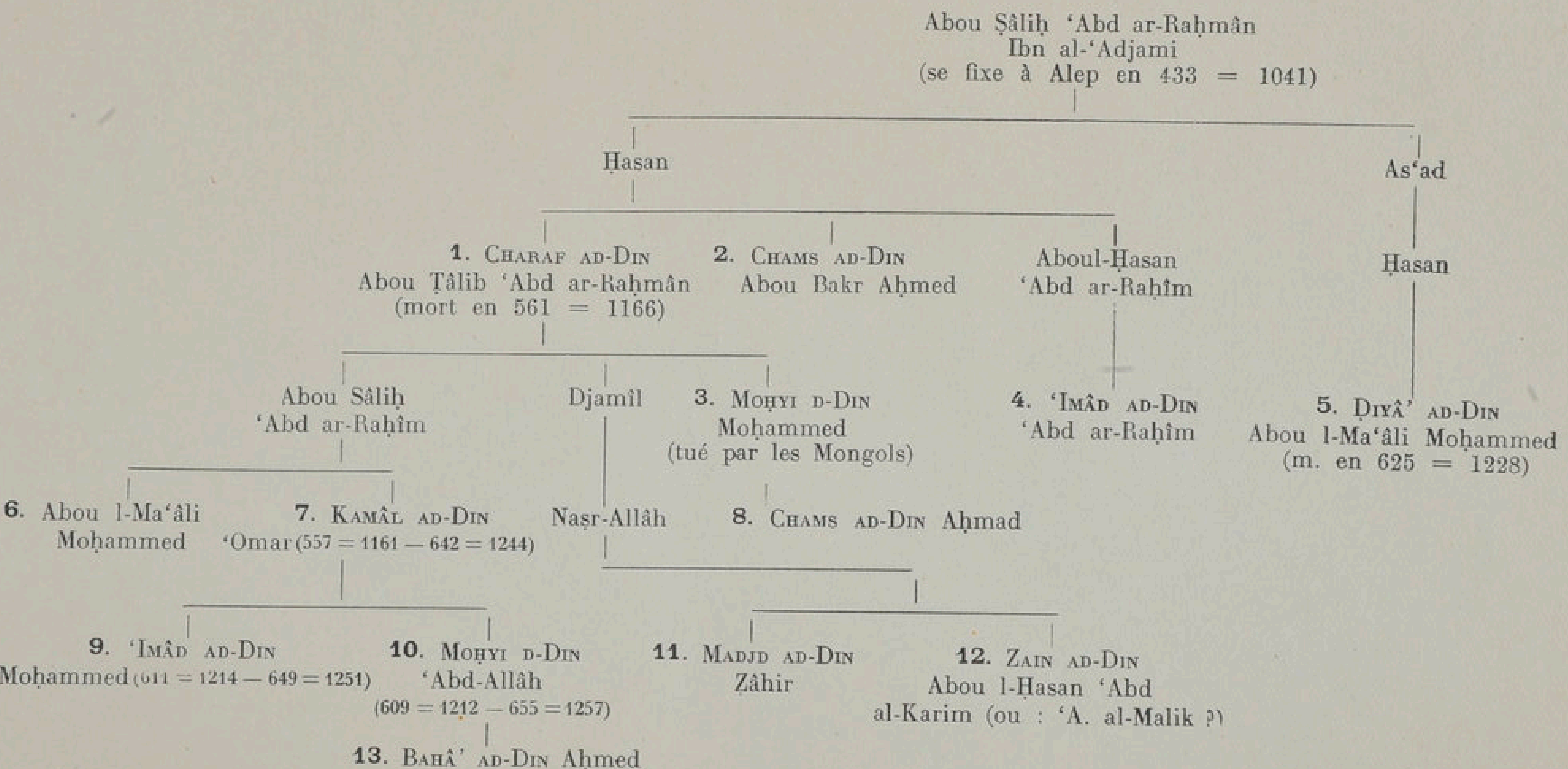
Date. — 14 août 1739 (9 Djoum. I 1152).

*
* *

Total des traitements servis sur le revenu du wakf durant une année musulmane : 6.245 piastres et 19 osmanis.

ANNEXE IX

Une famille d' « enturbannés » chaféïtes : les Banou l-'Adjami.
(d'après Ibn Chaddâd).



1. — Directeur de la médr. Zadjdjâdjiyé et de la médr. hors-les-murs de Ghâzi. Fondateur de la médr. Charafiyé. Enseigne à la médr. hors-les-murs de Ghazi et à la médr. de la Colline.
2. — Fondateur de la médr. de la Colline.
3. — Suppléant de son père à la médr. hors-les-murs de Ghazi.
4. — Suppléant de son oncle à la médr. hors-les-murs de Ghazi.
5. — Enseigne à la médr. hors-les-murs de Ghazi de 610 = 1213 à 625 = 1228.
6. — Restaure l'hôpital de Noûr ad-Din et le « djâmi' el-Kerimiyé » (inscr.).
7. — Enseigne à la médr. Zadjdjâdjiyé, de Saladin à 642 = 1244.
8. — Enseigne à la médr. Zaidiyé.
9. — Succède à son père à la Zadjdjâdjiyé.
10. — Succède à son frère à la médr. Zadjdjâdjiyé.
11. — Enseigne à la médr. Zadjdjâdjiyé, à la suite de son aïeul (n° 1), et conjointement avec son frère (n° 12); révoqués par Saladin. Enseigne à la Noûriyé.
12. — V. n° 11. Enseigne à la médr. Noûriyé en 656 = 1258.
13. — Succède à son père à la médr. Zadjdjâdjiyé.

ANNEXE X

Dévolution de la chaire d'enseignement de la médressé 'Oṣroûniyé.

(d'après Ibn Chaddâd).

1. — Charaf ad-Din Ibn Abi 'Oṣroûn ; de la fondation à 1179.
2. — Nadjm ad-Din 'Abd ar-Raḥmân, fils du précédent : de 1179 à 1208.
3. — Chihâb ad-Din b. al-Moṭahhar, neveu du précédent : de 1208 à 1234.
4. — Qoṭb ad-Din, fils du précédent : suppléant de son père de 1208 à 1234; titulaire de 1234 à 1238, conjointement avec le suivant.
4 *bis*. — 'Izz ad-Din, fils du n° 2 : de 1234 à 1238, conjointement avec le précédent.
5. — Nadjm ad-Din Aḥmed, fils du précédent : de 1238 à l'invasion mongole de 1260.

Dévolution de la chaire d'enseignement de la médressé Zadjdjâdjiyé.

(d'après Ibn Chaddâd; — cf. annexe IX).

- **1.** Charaf ad-Din Ibn al-'Adjami : de la fondation à 1166
  - Naṣr-Allâh
    - **2.** Madjd ad-Din : conjointement depuis 1166; révoqués par Saladin
    - **2.** Zain ad-Din : conjointement depuis 1166; révoqués par Saladin
  - 'Abd ar-Raḥim
    - **3.** Kamâl ad-Din : de Saladin à 1244.
      - **5.** Moḥyi d-Din : de 1251 à 1257.
        - **6.** Bahâ' ad-Din : de 1257 à l'invasion mongole de 1260.
      - **4.** 'Imâd ad-Din : de 1244 à 1251

Additions et corrections

P. XXVI, l. 25	Lire : « où il m'a plu ».
P. 30, n. 68	Au lieu de « *infra*, 59 et 75 », lire : « *infra*, n. 368 et 514 ».
P. 62, l. 18	Lire : « encore ».
P. 75, n. 204 et 79, n. 220 :	Un code établi selon les dispositions du droit romain, à l'usage des cours de justice épiscopales, précise : « Les rues et portiques (*stoai*) qui sont aménagés à travers la ville appartiennent à tout le peuple. » Et encore : « Ceux qui possèdent des maisons riveraines des rues peuvent leur faire des portes, des fenêtres et des écoulements d'eau vers la voie publique ; de même dans les *stoai* et les *plateiai* » (G. Bruns et Ed. Sachau, *Syrisch-römische Rechtsbuch*, p. 37, nº 120, et 74, nº 83). Il est à remarquer, cependant, que ces articles n'ont pas été repris dans la traduction arabe du texte qui nous a été conservée.
P. 79, n. 224	Au lieu de « Nau », lire : « Mau ».
P. 80, n, 227	Au lieu de « *infra*, 000 », lire : « *infra*, n. 387 (son déplacement au XIIe s.). »
P. 84, l. 15	Insérer après « explosion » l'appel de la n. 237.
P. 84, n. 235	Sur le mouvement ismaélien, il faut maintenant consulter la remarquable étude de B. Lewis, *The origins of Isma'ilism : a study of the historical background of the Fatimid caliphate* (Cambridge, 1940).
P. 88, l. 2 d'en bas	Lire : « les Mirdasides ».
P. 92, l. 2	Lire : « désormais ».
P, 100, n. 303, l. 5	Lire : « sanctuaire ».
P. 100, n. 306	L'utilisation des tours du rempart comme abattoir est confirmée par *Kounoûz*, 39 rº (transformation en mosquée d'une tour du front ouest de l'enceinte « où l'on égorgeait les moutons »).
P. 108, l. 16	Lire : « professionnel ».
P. 128, l. 17	Lire : « qu'à végéter ».
P. 132, fig. 29	Le couloir rattachant Lattakieh à l'intérieur du pays doit être légèrement élargi vers le sud, de manière à englober la forteresse de Ṣahyoûn, omise par suite d'une erreur graphique.
P. 151, l. 14	Lire : « industries ».
P. 152, l. 1	Lire : « industriels ».
P. 194, n. 711, l. 4	Lire : « maraudages ».
P. 204, l. 11	Lire : « sympathie ».
P. 206, l. 2 d'en bas	Lire : « favorisaient ».
P. 214, l. 21-22	Supprimer : « malgré quelques mutilations récentes ».
P. 215, n. 809	Lire : « Khâïr-beg ».
P. 216, l. 7	Lire : « souks ».
P. 242, l. 7	Lire : « et Amsterdam ».
P. 248, l. 2 d'en bas	Lire : « de la porter ».
P. 249, l. 5	Lire : « de le remplacer ».

Index des mots et des toponymes étrangers

a. arabe — ar. araméen — gr. grec — it. italien — l. latin — syr. syriaque — t. turc

dj. djâmé' — *ḥ ḥârat* — *kh. khân* — *qis. qisariyet* — qu. quartier. — *s. soûq*

Le présent index ne renvoie qu'aux passages donnant la traduction ou l'explication des toponymes alépins cités.

Index analytique

N. B. — Les chiffres suivis d'un astérique (*) renvoient à la fois à la page du texte et aux notes correspondantes.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURES DANS LE TEXTE

PLANCHES HORS-TEXTE

TABLE DES MATIÈRES

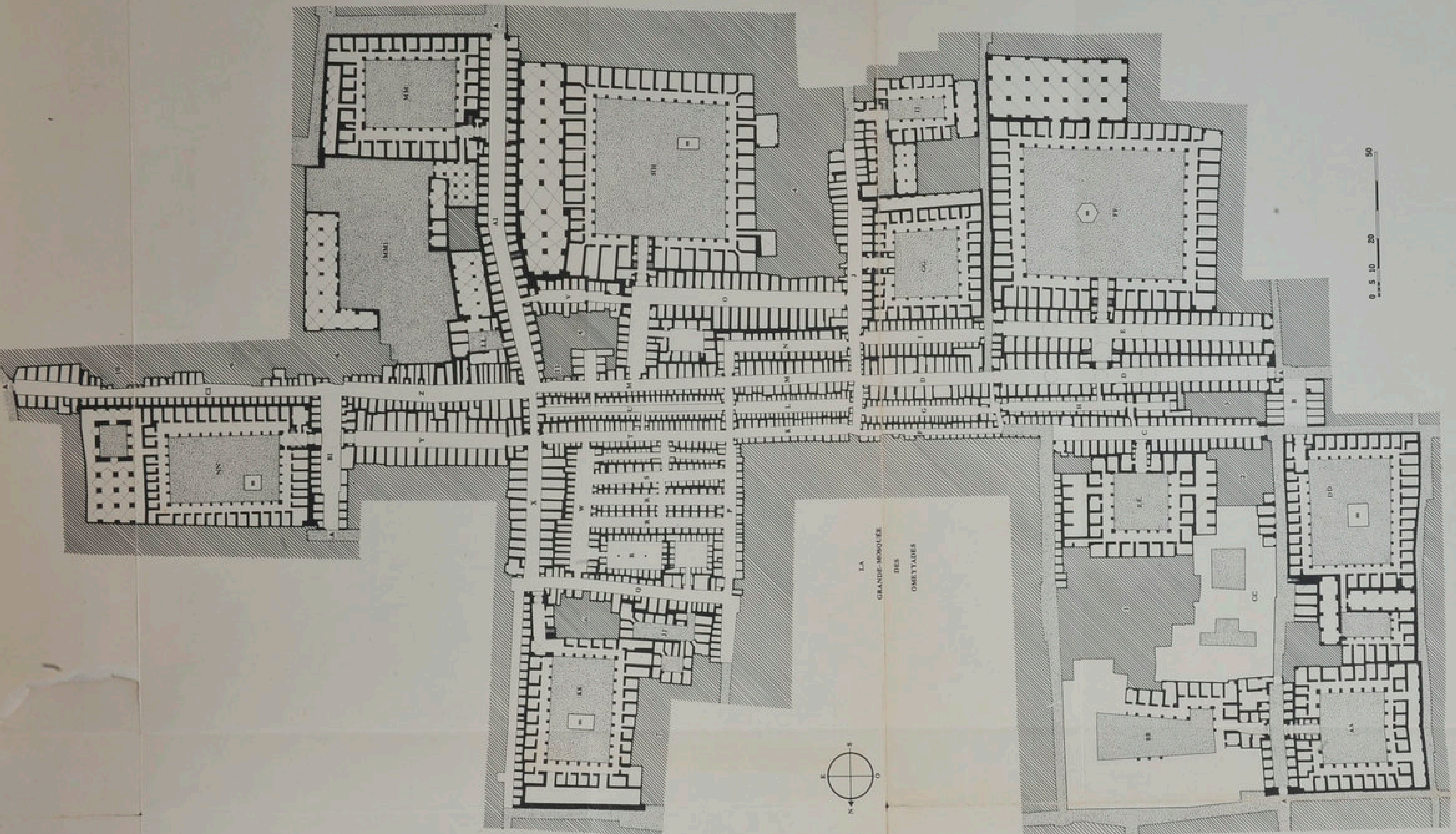
CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

Luçon. — Imp. S. Pacteau. 4-42-9015.



La « Cité » au milieu du XIXe s. (d'après les documents cadastraux).

A. Porte extérieure.
B. la soueiqa d'Abrak.
C. le souk aux Toiles d'emballage (s. el-Djanfaṣ).
D. — des Brocanteurs (s. es-Saqaṭiyé).
E. — du Khan de la Douane (s. kh. el-Goumrok).
F. — aux Cordes (s. el-Ḥibâl).
G. — vieux (s. el-ʿatîq).
H. — aux Basanes (s. el-Ḥôr).
I. — de Damas (s. ech-Châm).
J. — du Khan des Chaudronniers (s. Kh. en-Naḥḥâsîn).
K. — des Cordonniers (s. eṣ-Ṣermâyâtiyé).
L. — aux Chaudrons (s. el-Bâṭiyé).
M. — des Droguistes (s. el-ʿAṭṭârîn).
N. — vieux de Stamboul (s. Stamboûl el-ʿatîq).
O. — aux Draps (s. el-Djoukh).
P. — neuf de Stamboul (s. Stamboûl el-djedîd).
Q. — aux Foulards (s. el-Manâdîl).
R. — des Orfèvres (eṣ-Ṣâgha).
S. — des Brocanteurs (s. el-Bazardjiyé).

T. le souk des Marchands de bonnets (s. el-Qâouqdjiyé).
U. — de la Coudée (s. ed-Drâʿ).
V. — du Bain (s. el-Ḥammâm).
W. — aux Enchères (s. el-Ḥarâdj).
X. — au Savon (s. eṣ-Ṣâboûn).
Y. s. ed-Dahché.
Z. le souk aux Manteaux (s. el-ʿIbâ).
A1. — du kh. des Pelletiers (s. kh. el-Farrâîn).
B1. s. Qara-Qoumâch.
C1. s. ed-Ḍarb.
AA. le khan aux Soies (kh. el-Ḥarîr).
BB. — neuf (kh. el-djedîd).
CC. — des Vénitiens (kh. el-Banâdqa).
DD. — des Fabricants de fil d'or (kh. el-Qaṣṣâbiyé).
EE. — aux Cordes (kh. el-Ḥibâl. — kh. des Français).
FF. — de la Douane (kh. el-Goumrok).
GG. — des Chaudronniers (kh. en-Naḥḥâsîn).
HH. — des Fabricants de vases à traire (kh. el-ʿOlabiyé).

II. le khan au Bourghoul (kh. el-Berghol).
JJ. la qaisariya des Graveurs de cachets (q. el-Ḥakkâkîn).
KK. le khan au Savon (kh. eṣ-Ṣâboûn).
LL. la qaisariya des Pelletiers (q. el-Farrâîn).
MM. le khan des Pelletiers (kh. el-Farrâîn).
MMI. — (annexes : cour avec entrepôts et bassins pour la manipulation des peaux).
NN. le khan de Khâir-beg.
m. Mosquée dans un khan.
1. la médressé Ḥallâouiyé (ancienne cathédrale).
2. Consulat de France.
3. mosquée.
4. bain public.
5. bain en ruines.
6. latrines publiques de l'émir Ṭâz.
7. médr. Charafiyé.
8. médr. de Yachbak.
9. médr. de Châdbakht.
10. mosquée.
11. mosquée d'Ibn ach-Chiḥna.

Le pointillé indique les espaces à ciel ouvert.

